

281
-
BEB

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 489

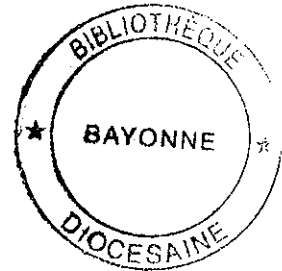
BÈDE LE VÉNÉRABLE
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
DU PEUPLE ANGLAIS
(Historia ecclesiastica gentis Anglorum)

TOME I
(LIVRES I-II)

INTRODUCTION ET NOTES

par

André CRÉPIN
membre de l'Institut



TEXTE CRITIQUE

par

Michael LAPIDGE
Université de Cambridge

TRADUCTION

par

Pierre MONAT
et **Philippe ROBIN**
Université de Franche-Comté

LES ÉDITIONS DU CERF, 29 BD LATOUR-MAUBOURG, PARIS

2005

Cet ouvrage a été préparé avec le concours de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(UMR 5189 – Centre National de la Recherche Scientifique).

http://www.mom.fr/sources_chretiennes/

INTRODUCTION

CLÉS DE LECTURE

Les noms propres vieil-anglais peuvent effrayer le lecteur francophone. Rappelons que le v.-a. (= vieil-anglais) est l'état de langue, variable suivant les régions et les siècles, attesté depuis le VII^e siècle jusqu'au XII^e.

Toutes les lettres se prononcent.

La lettre *u* se prononce comme notre digramme français *ou*.

Le *h* représente une spirante : [h] et à la finale [x] (comme dans l'écossais *loch*, « lac ») ; *-burg* et *-burh* se prononcent pareillement [burx].

La lettre *c* a la valeur de l'occlusive [k] et, devant *e* ou *i*, de l'affriquée [tʃ]. L'initiale de *Ceadda*, saint Chad, se prononce [tʃ], comme *ch* en anglais moderne, où les noms du « saint » et du « lac » s'écrivent et se prononcent pareillement : *Chad*, phonétiquement [tʃæd]. Le digramme vieil-anglais *cg* se prononce comme le segment initial de notre *djinn* : le v.-a. *ecg* s'écrit aujourd'hui *edge*. Le digramme *sc* se prononce [ʃ] : le v.-a. *scip* se prononce comme le moderne *ship*.

Le digramme *th* a la même valeur de spirante qu'en anglais moderne : spirante sourde [θ] à l'initiale, affaiblie en sonore [ð] entre deux éléments sonores ou en finale – d'où, en cette

position, sa latinisation en [d]. Dans *Æthel-thryth*, le premier et le dernier *th* se prononcent sonores [ð], le deuxième, à l'initiale du second élément de composé, est sourd [θ] : [ʔæðəl'θrið], latinisé en *Aedilthryd*.

Un accent très énergique frappe la syllabe initiale et, du coup, affaiblit la suivante, si bien que dans *Ine* ou *wine* le *-e* final hésite entre [e] et [i] et l'on trouve les deux orthographes *Ine* et *Ini*, *wine* et *wini*.

L'éventuelle francisation (issue de la latinisation) des noms propres vieil-anglais pose problème. Doit-on écrire, comme le fait Adrien Baillet au XVII^e siècle, sainte Audry pour *Æthelthryth*, Archambaud pour *Earconwald*¹ ? En outre, les formes données par Bède appartiennent à la variété northumbrienne du vieil-anglais alors que la variété de référence, celle des dictionnaires et grammaires, est le west-saxon. Nous avons adopté une règle simple : employer les formes utilisées par *The Blackwell Encyclopaedia of Anglo-Saxon England*² – à de très rares exceptions près (Benoît et non Benedict, Fursy et non Fursa). Nous écrivons Dieudonné pour le nom du pape (*HE* II *passim*), mais nous gardons la forme Déusdédit pour l'archevêque de Canterbury (*HE* III et III *passim*). Nous avons osé employer le terme de « Brittons » au lieu du facile « Bretons » pour éviter toute confusion avec les Bretons d'Armorique, et nous l'écrivons avec deux *t* puisque ces Brittons parlent la variété brittonique du celtique. Rappelons que le nom de « Bretagne » désigne la Grande-Bretagne et non notre « Bretagne » (Armorique).

Nous avons cru bon de supprimer l'aspiration du *h* initial, rare en français : « l'Humber » (et non « la/le Humber », qui serait plus correct).

1. A. BAILLET, *Les vies des saints, composées sur ce qui nous est resté de plus authentique & de plus assuré dans leur histoire [...]*, 17 vol., Paris 1704-1707.

2. Cf. Bibliographie, p. 89.

La plupart des anthroponymes vieil-anglais sont des composés dont le sens peut être occasionnellement réactivé, aussi en donnons-nous une traduction dans la note afférente¹. Si deux *h* se succèdent, nous les séparons pour faciliter l'analyse et la prononciation : nous écrivons donc Noth-helm. Quant aux toponymes, Bède prend soin de les expliquer, influencé par le traité de Jérôme sur les noms propres hébreux² et peut-être aussi par le genre littéraire irlandais du *dindsenchas*, « tradition des lieux éminents ». Nous conservons le nom ancien quand il a été remplacé par un autre ultérieurement, par exemple *Streanæshalch* (moderne Whitby), mais nous employons la forme moderne quand le nom a subsisté : Barking.

Les royaumes sont désignés par le nom de la population : les Northumbriens, les Merciens, etc.³. Nous adoptons parfois l'usage moderne afin d'éviter le ridicule (« Anglais des Midlands » plutôt que « Angles du Milieu »). Nous francisons le *-e* final des *Gewisse*, *Gyrwe*, *Hwicce* en « -ois », nous inspirant du vieil-anglais *Dene* « Danois ».

L'UNITÉ DE VIE DE BÈDE

La vie de Bède est celle d'un moine, stable et studieux, selon l'esprit, sinon la lettre, de la Règle de saint Benoît, car son monastère suivait une règle composite. Nous connaissons les grandes lignes de cette vie par la notice autobiographique et bibliographique que Bède a lui-même

1. T.J.M. VAN ELS, *The Kassel Manuscript of Bede's 'Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum' and its Old English Material*, Assen 1972, consacre sa troisième partie (p. 115-177) à l'étymologie des noms propres.

2. JÉRÔME, *Liber interpretationis hebraicorum nominum*, CCL 72 (éd. P. de Lagarde, 1959).

3. Dans les Notes et l'Index onomastique, nous suivons en revanche l'usage d'aujourd'hui en utilisant les noms de royaumes, pour plus de concision.

rédigée à la fin de son *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, et nous assistons à ses derniers moments grâce à la lettre du moine Cuthbert relatant sa mort – si cette lettre est authentique¹.

Bède est né dans le Nord de l'Angleterre actuelle, près de l'estuaire de la Tyne en 673. Son nom est germanique (v.-a. *Beda*, anglais moderne *Bede*, prononcé [bi :d], latin *Baeda*, ou *Beda*). Le nom pourrait représenter l'élément d'un composé et se rattacher à la racine **b^heud^h*, « (faire) prendre conscience », d'où l'anglais *bid*, *beadle*, *bode* et le nom de Bouddha ! A sept ans le garçonnet fut confié à Benoît Biscop, abbé fondateur (en 674) du monastère de Saint-Pierre à Wearmouth (Monkwearmouth), à l'embouchure de la Wear qui baigne Durham. Le même abbé fonda ensuite (vers 681) le monastère Saint-Paul à Jarrow, sur la rive sud de la Tyne. A cause de ses nombreuses absences, Benoît Biscop, qui gouvernait ses deux fondations, confia Wearmouth à Eosterwine, et Jarrow à Ceolfrith. Bède appartient d'abord à la communauté de Wearmouth. En 685 – Bède avait une douzaine d'années – une épidémie de peste emporta tous les moines sauf l'abbé et un moineillon, probablement Bède. Tous deux mirent leur zèle à maintenir le service liturgique dans son intégralité. Vers l'âge de dix-sept ans, Bède rejoignit les vingt-deux moines de l'abbé Ceolfrith à Jarrow. Il fut ordonné diacre à dix-neuf ans, soit six ans avant l'âge canoni-

1. CUTHBERT, *De Obitu Bedae* (Plummer, t. 1, p. clx-clxiv ; Colgrave – Mynors, p. 579-587). L'authenticité de la lettre est contestée par W.F. BOLTON, *A History of Anglo-Saxon Literature*, 597-1066, t.1 seul paru, 597-740, Princeton 1967, p. 104-105, et « Epistula Cuthberti de Obitu Bedae : A Caveat », *Medievalia et Humanistica* N.S. 1, 1970, p. 127-139. Les manuscrits, constate Bolton, en sont nombreux mais tardifs. Nous n'avons aucun des deux ouvrages attribués à Bède mourant. Enfin, le poème sur le Jugement dernier n'est conservé dans son dialecte d'origine, northumbrien, que dans la tradition continentale tardive, alors qu'il l'est dans le dialecte west-saxon dans les manuscrits insulaires plus anciens.

que en usage sur le continent ; prêtre à trente ans, par le même évêque d'Hexham, Jean (connu sous le nom de saint John of Beverley). Bède passa toute sa vie au monastère de Jarrow, mettant, écrit-il, « [sa] joie à étudier, enseigner, écrire », *semper aut discere aut docere aut scribere dulce habui*¹. Il ne semble avoir quitté le monastère que pour le voisinage immédiat : une visite à Lindisfarne et peut-être en 733 à York, chez son disciple l'évêque Ecgberht, et probablement pour des tournées pastorales aux alentours du monastère. Si Benoît Biscop a affronté les risques de voyages outremer, c'est justement, remarque Bède, pour nous rapporter « les fruits de la science salvatrice qui nous permettent de rester dans la paix du cloître² ». Bède, selon le récit du moine Cuthbert, mourut en 735, le soir du 25 mai, après les premières vêpres de l'Ascension fêtée cette année-là le 26³. Il venait d'achever sur son lit de mort une traduction en anglais d'extraits d'Isidore de Séville et de l'*Évangile de saint Jean*.

Bède avait ainsi consacré toute sa vie au triple bonheur d'étudier, d'enseigner, de rédiger. Ce bonheur n'avait rien d'égoïste puisqu'il s'agissait de toujours mieux connaître la Révélation afin de transmettre une doctrine sûre et solide. Les trois verbes que Bède emploie pour définir ses activités, « étudier, enseigner, rédiger », *aut discere aut docere aut scribere* (cf. *supra*), sont centrés sur l'enseignement : étudier pour enseigner, enseigner oralement, rédiger, c'est-à-dire enseigner par l'écrit. Bède est donc avant tout un enseignant : *se lareow Beda*, « Bède l'enseignant », comme le désigne le

1. HE V, 24, 2.

2. *Hom. evang.* I, 13 : ... *ut nos omnibus scientiae salutaris dapibus abundantés intra monasterii claustra quiescere et cum securo libertate Christo seruire queamus* (éd. D. Hurst, CCL 122, p. 93, l. 188-190).

3. J.H. Newman associe Bède et son cher s. Philippe Néri, mort le 26 mai 1595, « tous deux chantant, priant, travaillant, et conduisant les autres, dans la joie et l'allégresse, jusqu'à leur dernière heure » (cité par F. VERNET, « Bède », *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 1, Paris 1932-1937). Joie, certes, mais non sans crainte du Jugement.

moine anglais Ælfric, aux environs de l'an mil, dans l'un de ses sermons¹ ; ou bien *breoma bocera Beda*, « Bède, célèbre savant », tel que le définit un poème anglais sur Durham et ses reliques composé en 1104/1105². L'oraison propre à sa fête insiste sur la clarté de son enseignement : « Ô Dieu qui éclairez votre Église par la science du bienheureux Bède, votre saint Docteur et Confesseur³. »

SAINTETÉ ET RAYONNEMENT DE BÈDE

Bède, fut, très tôt, appelé « vénérable », adjectif que lui-même applique à des hommes et femmes d'Église : le pape Grégoire le Grand (HE II, 1, 4), l'évêque Cedd (III, 25, 4), l'archichante Jean (III, 16, 1), l'abbesse Æthelburg (III, 9, 3), etc. Dès 836, d'après les termes du concile d'Aix-la-Chapelle, Bède est *uenerabilis et modernis temporibus doctor admirabilis Beda presbyter*⁴. La *Legenda Aurea*⁵, composée vers 1261/1266 par le dominicain Jacopo da Varazze (Jacques de Voragine), donne deux justifications à l'expression de « vénérable Bède ». Des plaisantins auraient fait prendre des pierres pour des ouailles au vieux Bède, à la vue affaiblie par l'âge et l'étude ; le prêche terminé, les pierres auraient crié : *Amen, venerabilis pater!* Seconde explication : un prêtre ne savait comment terminer son épitaphe de Bède : *Hac sunt in fossa / Bedae sancti ossa*, mais *sancti* rendait le vers boiteux ; pendant

1. ÆLFRIC, *Cath. Hom., First Series*, éd. P. Clemoes, n° 6, l. 157.

2. *Durham*, éd. E.V.K. Dobbie, ASPR 6, p. 27, v. 15.

3. *Deus, qui Ecclesiam tuam beati Bedae Confessoris tui atque Doctoris eruditione clarificas...*, oraison de la messe de saint Bède.

4. Concile d'Aix-la-Chapelle : *Sacrum conciliorum nova et amplissima collectio*, éd. J.D. Mansi, 31 vol., Florence - Venise 1759-1798 (réimpr. Paris 1901-1927 ; Graz 1960-1962), t. 14, col. 725 ; cf. « *Testimonia veterum* » sur Bède, PL 90, 113-124.

5. JACOPO DA VARAZZE, *Legenda aurea*, éd. G.P. Maggioni, Florence 1998, p. clxxviii. Trad. fr. d'A. Boureau, M. Gouillet avec la collaboration de P. Collomb, *Bibliothèque de la Pléiade*, Paris 2004.

son sommeil, un ange corrigea le distique en suggérant *Bedae venerabilis ossa*. Ces explications, certes farfelues, rappellent néanmoins, l'une que Bède mit tout son zèle à enseigner, l'autre qu'il rapporta la vocation miraculeuse du poète Cædmon (HE III, 22) et qu'il écrivit lui-même des poèmes et un *De arte metrica*.

Même si le nom de Bède n'apparaît pas dans les litanies de saints vieil-anglaises, même si le triple titre de *presbyter, confessor et doctor* ne lui est donné dans la liturgie que vers 1300, même si la proximité de la fête de saint Augustin de Canterbury le 26 mai a pu gêner la sienne, son culte, en tant que saint, est attesté très tôt. En 764, devenu abbé de Wearmouth et de Jarrow, le moine Cuthbert, écrit à Lul, évêque de Mayence et successeur de Boniface : « Ce n'est que justice qu'unaniment, les Anglais, dans toutes les régions où ils peuvent se trouver, rendent grâces à Dieu de ce qu'Il a donné à leur peuple un homme si extraordinaire, doté de dons divins et si appliqué à exercer ces dons, vivant une vie si vertueuse. Formé près de lui, je sais d'expérience ce que j'écris ici¹. »

Aux environs de 782, Alcuin, dans son poème sur les évêques et les saints de son église d'York, note que les reliques de Bède opèrent des miracles². Ces reliques excitent l'envie. L'abbaye de Fulda en possède, Glastonbury se vante d'en avoir, et les ossements de Bède sont volés et transportés clandestinement, en 1020, de l'église de Jarrow à la cathédrale de

1. *Et rectum quidem mihi videtur, ut tota gens Anglorum in omnibus provinciis, ubicumque repperit sunt, gratias Deo referant, quia tam mirabilem virum, praeditum in diversis donis tamque ad exercenda dona studiosum similiterque in bonis moribus viventem, Deus illis in sua natione donavit. Quia per experimentum, ad pedes eius nutritus, hoc, quod narro, didici* (MGH ECA 3/7, éd. E. Dümmler, 1892, n° 116, p. 406 ; MGH ES 1, éd. M. Tangl, 1916 [réimpr. 1955], n° 76).

2. ALCUIN, *De sanct. Ebor.*, v. 1287-1317, résume la vie et l'œuvre de Bède et conclut par deux vers sur un miracle opéré par ses reliques.

Durham en cours de construction : nous avons mentionné un poème vieil-anglais sur ces reliques de Durham¹.

Moins de douze ans après la mort de Bède, Boniface, travaillant à la conversion des Saxons du Continent, demandait à Ecgberht, archevêque d'York, et à Hwætberht, abbé de Wearmouth, de lui copier et de lui envoyer des œuvres de Bède, qui, par sa science des Écritures, avait brillé en Northumbrie, « tel un cierge ou flambeau de l'Église² ». Le disciple de Boniface et son successeur à l'archevêché de Mayence, Lul, cite des œuvres de Bède d'après la liste de l'*Historia ecclesiastica*³. Le roi de Mercie, Offa, qui traitait d'égal à égal avec Charlemagne, possédait un exemplaire de l'*Historia*⁴. Grâce aux liens amicaux d'Offa avec l'abbé Gervoid (787-806), l'abbaye de Saint-Wandrille acquit une copie de l'*Historia*. Les moines de Saint-Wandrille s'en inspirèrent pour appliquer à leurs saints – Wulfran, Ansbert, Condred – et à leurs abbés des passages écrits par Bède pour d'autres personnages. L'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* fut traduite, vers la fin du IX^e siècle, en anglais et en irlandais.

L'influence de Bède, par l'action de ses disciples et des disciples de ses disciples, affermit l'école d'York, qui produisit Alcuin, conseiller liturgique et culturel de Charlemagne. Les travaux de Bède sur le calcul du calendrier liturgique furent rapidement empruntés et copiés sur le Continent, pour parer à l'éventuelle influence d'Irlandais partisans d'autres méthodes de calcul. Notker-le-Bègue, au IX^e siècle, cite Bède comme une autorité : « Dieu qui, le quatrième jour de la Création, fit surgir le soleil de l'orient, a établi, dans le sixième âge de l'histoire de l'humanité, Bède comme un autre soleil à l'occident, afin que le globe tout entier connaisse la lumière⁵. »

1. Cf. *supra* p. 12, n. 2.

2. BONIFACE, *Epist.*, n° 76.

3. LUL, *Epist.*, n° 125.

4. Wilhelm LEVISON, *England and the Continent in the Eighth Century*, Oxford 1946, p. 167, « ignore qui apporta l'*Histoire ecclésiastique* à Saint-Wandrille ».

5. *De interpretatione divinarum scripturarum* (PL 131, 996).

Tout au long du Moyen Âge, Bède, « flambeau de l'Église », continua à éclairer la chrétienté. Fait significatif : au XVI^e siècle, Bède reçut les éloges à la fois du réformateur John Foxe dans ses *Acts and Monuments of the Church* (1563) pour la sainteté de sa vie et son zèle à étudier l'Écriture, et de Thomas Stapleton, qui traduisit l'*Historia ecclesiastica* et en dédia la traduction (1565) à Élisabeth I^{re}, dans l'espoir que l'ouvrage ramènerait la reine au catholicisme romain. Léon XIII, en 1899, proclama Bède docteur de l'Église.

CONTEXTE

TABLEAU GÉO-POLITIQUE

Le pays de Bède, la Northumbrie, c'est-à-dire le pays au nord de l'estuaire Humber, était, comme tous les royaumes anglo-saxons avant l'essor du Wessex sous le règne d'Alfred (871-899), fragile, menacé intérieurement d'éclatement entre Déïre au sud et Bernicie au nord, et menacé extérieurement par les appétits du roi de Mercie au sud de l'Humber. Le relief montagneux qui morcelle la région, et la pauvreté du sol, obligeant à de grands domaines, jouaient contre l'autorité des rois.

Le roi Ceolwulf, qui régna de 729 à 737 et à qui Bède soumit le texte de son *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* puis envoya la version définitive en 731, fut, cette même année 731, capturé et, de force, tonsuré. Il recouvra son pouvoir mais finit par l'abandonner en 737 en redevenant moine, mais cette fois volontairement, à Lindisfarne. Il mourut en 764 (date donnée par la *Chronique anglo-saxonne*), en odeur de sainteté puisqu'il fut enterré près de saint Cuthbert. Bède, dans sa *Lettre à Ecgberht*, loue son zèle religieux, mais les saints rois ne sont pas toujours les meilleurs politiques. Il est difficile de porter un jugement. Les appréciations pessimistes, et même critiques, de l'*Historia* sur les débuts du règne de

Ceolwulf peuvent être dues, non pas à Bède, mais au roi lui-même.

Dans sa *Lettre à Ecgberht*, Bède dénonce les fausses vocations monastiques, par lesquelles certains nobles cherchaient à esquiver leurs devoirs militaire et fiscal. Si Bède craignait des incursions venues des royaumes voisins de la Northumbrie, ses craintes étaient vaines, mais l'historien avait conscience de la fragilité des situations acquises. Et Bède sentait le monde chrétien menacé. Il connaissait la poussée, jusqu'en Aquitaine, des « Sarrasins » (il mentionna, semble-t-il, leur défaite près de Tours en 732 en insérant un ajout à son *Historia*). Il ne pouvait cependant pas prévoir les raids scandinaves qui commenceraient un demi-siècle après sa mort et ruineraient, entre autres, les monastères de Lindisfarne (en 793) et de Jarrow (794). Leurs ravages entraînèrent la disparition de maints trésors. Ainsi, nos manuscrits de Bède sont pour la plupart des copies exécutées sur le Continent.

FLÉAUX NATURELS

La Northumbrie n'était pas exempte des calamités qui rendaient si précaire la vie au Moyen Âge : tempêtes, épidémies, incendies.

Les tempêtes étaient d'autant plus redoutées que les voyages se faisaient par mer, par nécessité ou de préférence. Le moine Pierre qui avait pu faire sans dommage l'aller-retour Canterbury-Rome (*HE I, 27, 1*) trouva la mort – en 607 ? – au cours d'une traversée vers la Gaule, devant Ambleteuse (*I, 33, 2*). L'évêque de Rochester, Romanus, envoyé à Rome, meurt en mer Italique, vers 625 (*II, 20, 4*). C'est à cause des risques des longs voyages d'Angleterre à Rome, notamment de *iactura*, « perte en mer », que le pape, en 634, décida de déléguer à chacun des deux archevêques de Canterbury et

d'York le privilège de consacrer le successeur du confrère décédé (*II, 18, 3*).

La violence des éléments faisait trembler Chad, parce qu'il y voyait une prémonition du Jugement dernier (*III, 3, 5*).

Plusieurs vagues de peste déferlèrent sur la Northumbrie comme sur le reste de l'Europe : par exemple en 664, l'année du « synode de Whitby », elles causèrent la mort de Boisil et, à Rome, celle de Wigheard. Elles emportèrent Chad (*III, 3, 7*). En 685 ne survécurent à Wearmouth-Jarrow que l'abbé et un moine. Cette peste, qui, en celtique, est appelée « jaune », pourrait être le typhus¹.

Les incendies au Moyen Âge étaient fréquents et dévastateurs à cause du matériau inflammable des constructions (bois et chaume) et de la proximité des bâtiments. Les tribus germaniques ignoraient la construction en pierre, et les Anglo-Saxons, dans leurs poèmes, appellent les solides édifices des Romains « œuvres de géants ».

L'*Histoire ecclésiastique* à la fois mentionne l'innovation de constructions à la romaine, et les nombreux cas d'incendie. Tel incendie est dû à l'imprudence de gens festoyant : une seule poutre de la maison subsiste, sauvée par de la terre sanctifiée par le sang de saint Oswald (*III, 10*). La destruction du monastère de Coldingham par le feu est, elle, causée par la vie relâchée de la communauté (*III, 23, 1*).

UNE RÉGION PLURI-CULTURELLE

La Northumbrie, celte et romanisée, avait été conquise par les Anglo-Saxons sur les Celtes au VI^e siècle. Les Celtes n'étaient guère pressés d'assurer le bonheur éternel de leurs envahisseurs, ils refusaient de les évangéliser. La Northumbrie fut christianisée, partiellement, au VII^e siècle, par des

1. Cf. Plummer, t. 2, p. 196.

missionnaires guidés par Rome à la suite de la mission d'Augustin de Canterbury. A l'époque de Bède, les deux traditions chrétiennes s'y rencontraient : la tradition celte, venant de Lindisfarne, et la tradition romaine, venant, *via* York, de Canterbury et du Continent.

L'œuvre de Bède est le fruit de leur alliance mais aussi de leur conflit.

Le monastère de Lindisfarne, à une soixantaine de kilomètres au nord de Jarrow, avait été fondé par l'Irlandais Aidan. Celui-ci avait quitté son île d'Iona, entre l'Écosse et l'Irlande, pour répondre à l'appel du roi de Northumbrie, Oswald (qui régna de 634 à sa mort au combat, en 642), afin de reconverter les Northumbriens, retournés au paganisme après la mort du roi Edwin, en 633.

La spiritualité celte, issue de celle des moines des solitudes de Syrie, d'Égypte et des îles de Lérins, insiste sur l'ascétisme. Le dépouillement, la mortification sont sources de joie et nourrissent le sentiment de communion avec l'environnement naturel, notamment avec les animaux. Bède ne cache pas son admiration pour la simplicité rugueuse d'Aidan et pour ses exigences en faveur des pauvres. Il admire et donne en modèle la vie ascétique du Celte Cuthbert.

En revanche, le cadre institutionnel du monachisme celte lui semble inférieur à l'organisation ecclésiastique centrée sur Rome. Chez les Celtes, les moines forment un ensemble dispersé dont le seul lien est l'abbé. L'évêque n'a d'importance que par son pouvoir d'administrer certains sacrements – confirmation, ordination – et de conférer l'épiscopat. Le monachisme celte est issu d'une civilisation agricole, aux habitations dispersées, où dominant des familles puissantes, se considérant comme dynasties régnantes et propriétaires des monastères. Les abbés sont issus de ces familles, d'où l'existence d'un réseau facilitant allées et venues.

L'organisation de l'Église tissée par la papauté recueille, au contraire, la conception et le quadrillage hiérarchique de

l'empire romain. Les cités majeures sont capitales régionales. L'évêque y a son siège et il a la responsabilité d'un diocèse. Évêchés et monastères dépendent de Rome. Ce réseau administratif n'admet guère les errances, les originalités, les excentricités. Il assure cohésion, ordre et solidité. Il peut, cependant, présenter des variantes. Ainsi, pour la taille des diocèses : l'archevêque Théodore (mort en 690) la souhaite moyenne et n'hésite pas à diviser les grands diocèses – ce contre quoi s'élèvent certains évêques, tel Wilfrid d'York.

DISSENSION ENTRE CHRÉTIENS CELTISANTS ET ROMANISANTS

Le conflit entre usages des chrétiens celtisants d'une part et des romanisants de l'autre culmine au « synode de Whitby », en 664. Les romanisants les plus anti-celtisants peuvent être celtes : par exemple l'Irlandais Ronan, formé en Gaule et en Italie (*HE* III, 25, 2). La méfiance se cristallise autour de deux usages : date de célébration de Pâques, forme de la tonsure.

La date de Pâques avait pour Bède une quadruple importance. – 1) Elle est la solennité suprême puisqu'elle célèbre la résurrection du Christ, clef de voûte de la foi chrétienne. – 2) De cette date dépend celle de toutes les « fêtes mobiles » du calendrier liturgique. – 3) Elle manifeste l'unité, le triomphe de l'Église. – 4) Bède a longtemps et profondément étudié le calcul de cette date.

La date de Pâques reste encore de nos jours un sujet de division entre chrétiens. Trois séries de données en rendent le calcul difficile. – 1) Le Christ est ressuscité le jour de la Pâque juive, célébrée à la première nouvelle lune du premier mois du calendrier lunaire hébraïque, Nisan. Les Pères de l'Église l'interprétèrent comme la première lune à l'équinoxe de printemps, ou après celle-ci, fixée dans le calendrier solaire julien au 25 mars. L'année solaire comportant 365 jours $\frac{1}{4}$, l'équinoxe, à moins d'ajouter un jour tous les 4 ans,

rétrograde : lors du concile de Nicée en 325, elle tombait le 21 mars - date retenue par l'Église d'Orient. - 2) Pâques doit tomber un dimanche. Des communautés chrétiennes du Proche-Orient célébrèrent Pâques à la même date que les Juifs, le 14^e jour de Nisan, dimanche ou pas : ce sont les quartodécimans (« quatorziémistes »). - 3) Faire correspondre le calendrier solaire de 365 jours $\frac{1}{4}$ et les mois lunaires de 29 jours $\frac{1}{2}$ oblige à des rattrapages tous les 2 ou 3 ans. Il faut découvrir des cycles où un total net d'années solaires correspond à un total net de mois lunaires. Rome suivit un cycle de 84 années ; Alexandrie, un cycle, plus exact, de 19 années. Rome finit par adopter celui-ci en 455 selon des tables bricolées par Victorius d'Aquitaine (Aquitanus). Moins d'un siècle plus tard, vers 525, Denys le Petit (Dionysius Exiguus), moine d'origine scythe mais résidant à Rome, ami de Cassiodore, corrigea Victorius en reprenant les calculs alexandrins. Denys considère le 22 mars comme la date de Pâques la plus précoce, et fait commencer une nouvelle ère à l'année de l'Incarnation, correspondant à l'année 753 après la fondation de Rome.

La controverse sur la date de Pâques dans les îles Britanniques venait de ce que les Insulaires avaient suivi l'usage romain du cycle de 84 ans. Ils avaient ensuite, à l'exception des Brittoniques, adopté ou plutôt adapté les tables de Victorius. Leurs systèmes de calculs différaient les uns des autres. Certains de leurs savants se couvraient de l'autorité de grands noms¹. Ainsi le *Liber Anatolii*, discuté au « synode de Whitby » (664), emprunte le nom d'Anatolius, évêque de Laodicée et auteur d'un traité en 258, pour essayer de conci-

1. *De mirabilibus sacrae scripturae* (PL 35, 2149-2200, donné comme ouvrage d'Augustin d'Hippone), *Liber de ordine creaturarum* (éd. M.C. Diaz y Diaz, Saint-Jacques-de-Compostelle 1972), et surtout *De computo dialogus* (PL 90, 647-652).

lier les deux cycles de 84 et de 19 années¹. Le « synode de Whitby » étudia la question à partir, non de la découverte des tables de Denys, mais de la maîtrise de leurs principes, acquise par Wilfrid au cours de son voyage à Rome.

Le génie de Bède, alimenté par les recherches des Irlandais, fut de donner au comput une base scientifique, applicable sans limite dans le temps. Son *De temporum ratione* permet de comprendre les calculs compliqués.

Le Celte Cuthbert, qui s'était soumis à la discipline romaine, recommandait sur son lit de mort : « N'entretenez aucune communion avec ceux qui se séparent de l'unité de la paix catholique, soit en célébrant Pâques à une autre date que la sienne, soit en menant une vie irrégulière². » Pire qu'une erreur, le mauvais comput était désormais un péché, une sorte de schisme.

Les signes extérieurs ont leur importance, surtout s'ils concernent la chevelure qui jouait, au haut Moyen Age, un très grand rôle. La tonsure ne s'imposa aux moines, puis au clergé, que lentement. On peut distinguer trois formes de tonsure. La plus ancienne, dite de saint Paul, était totale. C'était celle des Orientaux : Théodore de Tarse dut attendre que ses cheveux aient repoussé pour recevoir la tonsure romaine (III, 1, 3). Celle-ci, dite de saint Pierre, rappelle la couronne d'épines du Christ (V, 21, 12-14). Elle est mentionnée pour la première fois par Grégoire de Tours, mort en 595. Le pape Grégoire le Grand la portait, et c'est donc elle que ses missionnaires introduisirent en Grande-Bretagne. La tonsure celte reçut de ses adversaires romanisants le nom de tonsure de Simon le Magicien. Elle avait la forme d'une demi-

1. Le traité du vrai Anatolius ne nous est connu que par le résumé d'EUSÈBE, HE 7, 32, 14 (trad. Rufin 8, 28). ~ Le *Liber Anatolii* donne une date erronée pour le commencement du cycle de 19 ans. BÈDE traite de la question au ch. 14 de son *De temporum ratione* et dans sa *Lettre à Wicthed*.

2. BÈDE, V. *Cuthberti* en prose, ch. 49 (éd. B. Colgrave, p. 284).

couronne, n'affectant pas l'arrière du crâne (V, 21, 12-14). Le nom de Simon le Magicien vient peut-être d'un texte qu'on croyait de Gildas, ou bien de ce qu'elle perpétuait la forme de tonsure des druides magiciens.

DEUX CULTURES, UNE SEULE ÉGLISE

La richesse culturelle de la Northumbrie dans les décennies qui entourent 700 tient en grande partie au contact, à l'émulation entre disciples des Celtes et disciples de Rome. Le roi de Northumbrie Aldfrith (r. 685-704), né de mère celte et élevé dans le contexte celte, était un souverain lettré. C'est de l'époque de Bède que datent l'évangile de poche de Cuthbert et sa belle reliure, la noble écriture onciale du *codex Amiatinus*, les entrelacs inspirés de l'orfèvrerie celte et les portraits – inspirés, eux, de modèles méditerranéens – des monumentaux *Évangiles de Lindisfarne*. On date aussi de ce temps les croix en pierre de Ruthwell et de Bewcastle, dont les sculptures montrent un programme iconographique savamment pensé. L'héritage de la Northumbrie se répandra sur le Continent avec Willibrord (à Echternach), Alcuin (à Tours), etc.

Rome apparaît aux chrétiens anglo-saxons, et à Bède particulièrement, comme centre de gravité et d'unité. C'est à Rome qu'a été fondée l'église du Christ (HE II, 4, 1), et l'évêque de Rome est le successeur de saint Pierre, qui détient les clés du Ciel comme le souligne le roi en conclusion au « synode de Whitby » (III, 25, 11). Les inscriptions latines de l'autel portatif en bois de Cuthbert et l'image en argent repoussé de son étui exaltent s. Pierre, saint patron de l'abbaye de Lindisfarne passée aux usages de Rome. A Rome les archevêques reçoivent leur pallium, à Rome se plaident les contentieux ecclésiastiques (Wilfrid contre Théodore).

Rome est le modèle des arts et des lettres : solidité de la pierre et de l'écrit. Le roi Æthelberht fait mettre par écrit ses

lois, « suivant l'usage romain » (II, 5, 2). Augustin, Benoît Biscop, Ceolfrith apportent de Rome livres, peintures, objets sacrés¹. De Rome on adopte le chant liturgique. Jean, archichante de Rome, arrive au monastère de Wearmouth la même année que le jeune Bède (680). Jean ne restera pas le seul spécialiste de chant : Bède mentionne Jacques, diacre d'York (II, 20, 5), Étienne Eddius (III, 2, 2), Maban (V, 20, 2), Putta (III, 2, 2).

Rome attire les pèlerins : moines désireux de s'instruire (Benoît Biscop ; Oftfor, III, 21, 5), rois désirant finir leur vie près du tombeau du prince des apôtres (les rois de Wessex Cædwalla et Ine, V, 7 ; Coenred de Mercie, V, 19, 1 ; Offa d'Est-Anglie, V, 19, 1), pèlerins de toute catégorie sociale (V, 7, 3). Les voyages à Rome apparaissent si fréquemment dans l'*Histoire ecclésiastique* qu'on a cru que Bède lui-même y était allé ou qu'il y avait été invité. Bède, cependant, semble parler des pèlerinages à Rome comme d'une vogue plutôt dépassée (III, 21, 5 et note *ad loc* ; V, 7, 3) ; ailleurs, il condamne ces voyages si le pèlerin ne rapporte rien, ni relique, ni manuscrit². La distance et les obstacles, physiques et politiques, rendaient, néanmoins, ces voyages fort méritoires (cf. II, 17 et 18).

LA VIE MONASTIQUE

Les établissements de Wearmouth et de Jarrow, qui ne formaient qu'un seul monastère sous la direction d'un seul abbé, se situaient dans la mouvance de Rome. Le premier fondé, Wearmouth, est dédié à saint Pierre : le second, Jarrow, à saint Paul. Leur fondateur, Benoît Biscop (mort en 690), ne fit pas moins de six voyages à Rome, et c'est sur le chemin de Rome, à Langres, que mourut son successeur, l'abbé Ceolfrith (en 716). L'église de Jarrow, où Bède pria et

1. BÈDE, *Hist. abb.* 6 ; 9 ; 15 ; cf. HE I, 29, 1, p. 242, n. 3.

2. BÈDE, *Hom. evang.* I, 13 (CCL 122, p. 93, l. 173-175).

chanta, subsiste, et l'archéologie permet de constater qu'elle fut bâtie à la manière romaine et continentale – en pierre, avec pavement, les fenêtres garnies de verres colorés. A l'intérieur, des tableaux montraient, face à face, des scènes de l'Ancien Testament et les scènes correspondantes du Nouveau : Isaac portant le bois de son bûcher et le Christ portant sa croix, le serpent d'airain érigé par Moïse et le Christ en croix. On retrouve cette interprétation typologique de la Bible dans les commentaires exégétiques de Bède.

Bède définit la vie contemplative par l'ascèse et son avant-goût des joies célestes¹. Dans sa *Vita s. Cuthberti* en prose (ch. 22), il énumère les devoirs du moine : veille, prière, jeûne, travail. La règle des monastères était composite. Benoît Biscop a tiré la sienne de dix-sept règles dont il avait pu évaluer l'application au cours de ses périples. D'après Eddius Stephanus² (Étienne de Ripon), Wilfrid fut le premier à appliquer chez les Anglais la Règle de s. Benoît. Celle-ci était plus modérée que les exercices rigoureux hérités des « Pères du désert » syriens ou égyptiens et pratiqués par les ascètes irlandais, entre autres les longues stations dans les rivières ou la mer glaciale (cf. les pratiques de Cuthbert, et de Drythelm).

Cuthbert à l'île de Farne (III, 27), Fursy (III, 19, 1), Hæm-gils (V, 12, 7) et Wihthberht (V, 9, 4) en Irlande, Drythelm à Melrose (V, 12, 8) menèrent la dure vie des anachorètes. Bède, au début de sa *Vita s. Cuthberti* en prose, cite Jérémie 3, 27-28 : *anachoretæ perfectionis statum glorificans*. Mais on ne devenait anachorète qu'après avoir fait ses preuves comme moine en communauté³.

Une institution qui fleurit dans l'Angleterre du haut Moyen Âge – venue de Gaule, peut-être d'origine orientale,

1. BÈDE, *Hom. evang.* I, 9 (CCL 122, p. 64, l. 163-171).

2. ÉTIENNE, *V. Wilfr.* 47 (éd. B. Colgrave, p. 98).

3. BÈDE, *V. Cuthberti* en prose 17 (éd. B. Colgrave, p. 215) et 46 (p. 303).

adoptée par les Scots (Colomban, Aïdan) – est le monastère double, réunissant sous le gouvernement d'une abbesse un établissement de femmes et, distinct sauf pour l'église, un établissement d'hommes. Les monastères doubles se répandirent du fait que les établissements de moniales étaient très rares (III, 6). La présence d'hommes était jugée indispensable pour les sacrements et pour les durs travaux manuels. L'abbesse était le plus souvent de sang royal. Le *Liber Vitae Dunelmensis* de Durham distingue *nomina regum uel ducum* d'une part et, de l'autre, *nomina abbatum*, alors qu'il mêle *nomina reginarum et abbatissarum*, l'usage étant, pour une veuve de roi, de devenir l'abbesse d'un monastère de fondation royale. Leur fonction pouvait se transmettre dans la même famille. Ainsi Æthelthryth à Ely fut remplacée par sa sœur Seaxburg, elle-même remplacée par sa fille Ermingild.

La mixité des monastères doubles avait ses dangers, d'où la précision de Bède, « frères ... qui se trouvaient dans d'autres bâtiments », et son chapitre sur les scandales de Coldingham (III, 23). Le *Pénitentiel* de l'archevêque Théodore interdit la création de nouveaux monastères doubles, et l'institution finit par disparaître. Louis Massignon¹, à propos du « synésaktisme », cite les exemples d'Aldhelm, de Robert d'Arbrissel (Fontevault, 1101) : « essais aberrants d'imiter l'ineffable cohabitation chaste de la maison de Nazareth, de Béthanie, d'Éphèse, sous l'égide protectrice de la Vierge ».

Bède mentionne les monastères doubles de Bardney (III, 11, 2), Barking (III, 6, 3), Coldingham (III, 23), Ely (III, 17), Heruteu (III, 21, 3), Streanæshalch (III, 21, 1). Il y en eut d'autres : Minster dans l'île de Thanet, Repton, Wenlock, Wimborne.

Il ne faut pas confondre ce type de monastère avec celui des monastères jumelés, dirigés par un même abbé, tels Wearmouth et Jarrow.

1. L. Massignon, *Mystique et continence, Études carmélitaines*, 1951.

Familles princières, abbés et abbesses avaient tendance à se considérer propriétaires des monastères, qui servaient de lieux d'assemblées royales – par exemple pour le « synode de Whitby » – et pouvaient abriter les tombes de la dynastie. De nombreux rois se firent moines, notamment Ceolwulf, le dédicataire de *l'Histoire ecclésiastique*. Bède ne semble guère ratifier cet abandon des devoirs d'un roi (à propos de Sebbi, III, 11).

En mourant, Benoît Biscop avait recommandé à ses moines de choisir leur abbé en toute liberté, et Bède insiste sur le fait que le privilège papal rapporté par Biscop « mettait la communauté à l'abri de toute interférence venue de l'extérieur¹ ».

L'ŒUVRE DE BÈDE

L'œuvre de Bède ne se limite pas à *l'Histoire ecclésiastique*. Les ouvrages qui nous sont parvenus, tous en latin, occupent près de six volumes de la *Patrologie Latine* de Migne et ils abordent divers sujets. Cet univers, vaste et chatoyant, est pourtant rassurant grâce à l'unité de la pensée, chrétienne, qui englobe l'univers entier, visible et invisible, et grâce à la clarté d'exposition. Tout étant l'œuvre de Dieu, on passe sans heurt de la Grande-Bretagne aux Indes, de la création du monde au mouvement des marées et à la métrique latine. Chaque point est développé calmement. Bède donne les étymologies, puis il traite le sujet en combinant des citations de savants et de poètes avec celles de l'Écriture sainte, tout en suivant l'enchaînement rigoureusement logique des causes. A parcourir l'œuvre de Bède, on retire la conviction que tout se tient en ce monde. L'arrivée des Anglo-Saxons en Grande-

1. *Hom. evang.* I, 13 : *nunc epistulam priuilegii a domno papa missam qua nostra libertas ab omni extrinseca incursione tutaretur adportauit...* (CCL 122, p. 93, l. 179-180).

Bretagne juxte la découverte du crâne de saint Jean-Baptiste. L'homme ne se sent jamais solitaire, abandonné.

Tout, pour Bède, est Providence ; tout signifie. Pour atteindre au signifié spirituel – allégorique, moral, eschatologique –, il faut d'abord préciser le sens littéral, historique. Mais les données, les circonstances historiques sont-elles mêmes porteuses de spiritualité. Son traité sur *Le Tabernacle* s'ouvre sur l'énoncé de sa méthode et de son but :

Puisque, avec la grâce du Seigneur, nous allons parler de la figure de la Tente, de ses ustensiles et de son mobilier [Ex 24, 12 – 30, 21], il nous faut d'abord examiner et considérer avec grande attention la localisation des objets et leur environnement : comment se présentaient-ils et quand avait-il été commandé de les fabriquer ? En effet, « *Tous les événements, comme le dit l'Apôtre [1 Co 10, 11], leur arrivaient en manière d'exemple et furent mis par écrit pour nous.* » Tout, c'est-à-dire non seulement les faits ou les paroles contenus dans les saintes Écritures, mais aussi les précisions sur les lieux, les heures et les moments, comme des choses elles-mêmes, ainsi que le contexte dans lequel tout cela a été fait ou dit¹.

Le monde et son histoire offrent, comme les Écritures, un foisonnement de faits qui méritent d'être étudiés avec soin en vue de notre édification spirituelle.

Il ne faut pas cependant voir dans *l'Histoire ecclésiastique* une allégorie continue. Elle nous montre seulement l'héroïsme des saints à imiter, les terribles conséquences du péché. Elle prône l'alliance du roi vaillant (Oswald) et du saint évêque (Aïdan). Elle ne cache pas plus que l'Ancien Testament les revers de fortune, et la mort des meilleurs (Oswald encore). Son unique leçon est de veiller à l'unité dans la foi, gage d'unité dans l'organisation politique : une seule foi (chrétienne), un seul peuple (chrétien), leçon que résume bien le titre associant Église et peuple ou nation (*gens*).

1. BÈDE, *De Tab.* I, 1, trad. C. Vuillaume (SC 475, p. 85).

LATIN ET LANGUE VERNACULAIRE

Tous les ouvrages de Bède qui nous sont parvenus et tous ceux qu'il énumère à la fin de son *Histoire ecclésiastique* sont en latin – et la qualité de leur langue égale leur volume considérable. Cette prouesse linguistique, inattendue dans un pays fort éloigné de Rome et, au mieux, exposé à l'influence du latin artificiel des érudits irlandais, peut sembler aussi miraculeuse que la métamorphose de Cædmon, de paysan en poète savant, rapportée par Bède (III, 22).

Le latin de Bède est d'une sobriété classique, différent du franco-latin de Grégoire de Tours et du latin sophistiqué de cet autre Anglais presque contemporain de Bède, Aldhelm (639-709). Bède reconnaît, dans un paragraphe de son *HE* (V, 18, 2), les mérites d'Aldhelm, *sermone nitidus ... eruditione mirandus*, « brillant par le style ... étonnant de science » – mais, quant à lui, ne recherche pas le brillant ni l'étonnant. Il met délibérément tout son soin à écrire un latin clair et concis, adapté, déclare-t-il dans son commentaire de l'Apocalypse¹, à la paresse intellectuelle des Anglo-Saxons.

Ce latin est cependant très soigné. Les phrases, les chapitres sont systématiquement reliés – quitte à employer la vague référence *interea*, « vers cette époque ». Bède ne néglige nullement la rhétorique ; ainsi, il utilise le tri-colon : *sedulo eam visitare, obnixè amare, diligenter erudire solebant* (III, 21, 3), en jouant de la variété des finales des adverbes. Les éléments des propositions sont souvent disposés en chiasme – d'où une impression de claire densité.

La qualité du latin de Bède tient, à son génie personnel bien sûr, mais aussi à ses maîtres et à son immersion dans un milieu parlant latin. Ses maîtres, les abbés Benoît Biscop et Ceolfrith avaient servi d'interprètes à l'archevêque Théodore et à son collaborateur Hadrien qui parlaient latin (et grec).

1. In *Apocalypsin sancti Iohannis* (PL 93, 129-206).

Biscop et Ceolfrith ne cessèrent d'alimenter leur monastère de Wearmouth-Jarrow en objets de culte et de culture, en livres venus de Rome. Le programme d'enseignement de Théodore et d'Hadrien – Écriture sainte, versification, astronomie et comput – fut repris par Bède. L'enseignement de Théodore et d'Hadrien connut un tel succès qu'Aldhelm, malgré sa formation par les Irlandais et son admiration pour le latin sophistiqué, en vint à critiquer ses compatriotes anglais qui allaient chercher en Irlande une culture qu'ils pouvaient trouver à Canterbury¹.

Le latin de Bède ne montre aucune influence de la grammaire de l'anglais. Il offre cependant des éléments lexicaux et des tournures grammaticales qui appartiennent à des âges et à des registres stylistiques divers, et son rythme ne suit pas celui de la langue latine : autant de traits qui indiquent le caractère fondamentalement livresque du latin de Bède. C'est le latin de l'Église, ce n'est pas celui que parlent ses contemporains à Rome. Quand le West-Saxon Boniface fut appelé à Rome, en 722, à déclarer solennellement sa foi, il demanda l'autorisation de présenter son texte par écrit au lieu de l'exprimer oralement. Boniface savait écrire le latin de l'Église, il ne savait pas parler le latin des Romains.

Bède privilégie le latin – langue de l'Église et donc du salut – mais il ne méprise pas les langues vernaculaires. Quand il mentionne les cinq langues utilisées en Grande-Bretagne – l'anglais, le brittonique, le gaélique, le picte et le latin – il leur reconnaît la même capacité d'atteindre à la Vérité (I, 1, 3). Ses commentaires sur la confusion des langues lors de la construction de la tour de Babel² insistent sur le pouvoir de la parole, et non sur la diversification linguistique. Bède est sen-

1. Lettre d'Aldhelm à Heahfrith (éd. R. Ehwald, *MGH AA* 15, 1919, p. 492 ; trad. angl. par M. Lapidge – M. Herren, *Aldhelm : The Prose Works*, Cambridge 1979, p. 163).

2. BÈDE, In *Gen.* 11, 1-9 (PL 91, 125-126 A) reprenant AUGUSTIN, *De ciuitate Dei* XVI, 4.

sible aux différences linguistiques mais il traite les langues à égalité. Dans son commentaire du nom d'Adam¹, Bède observe que la *dignitas nominis*, la « pleine valeur d'un nom », se rend par des procédés différents selon les trois langues scripturaires : interprétation en hébreu, affixation en grec, apposition en latin. Quand il donne une traduction latine du poème anglais de Cædmon, il souligne la difficulté de transposer des vers « d'une langue dans une autre ... sans perdre de leur beauté formelle et de leur valeur », *ex alia in aliam linguam ... sine detrimento sui decoris ac dignitatis* (III, 22, 2).

Dans son *Histoire ecclésiastique*, Bède note les difficultés linguistiques rencontrées par les missionnaires. Le moine Augustin est près de renoncer à sa mission en un pays barbare « dont [il ignore] même la langue » (I, 23, 1). Le pape Grégoire lui conseille de prendre des Francs comme interprètes (I, 25, 1) : la reine de Kent est en effet une Franque, les Francs sont voisins des Anglo-Saxons et, quoi qu'il en soit, Grégoire ne fait aucune distinction entre les peuples germaniques des deux rives du détroit. Au VII^e siècle, l'évêque franc Agilbert, qui avait acquis une culture celte et qui semble avoir été un personnage aussi entreprenant que Wilfrid, fut invité par le roi de Wessex à devenir l'évêque de son royaume. Agilbert ne parlant pas l'anglais, le roi finit par s'en défaire (III, 7, 4). A la rencontre de Streanæshalch (« synode de Whitby », en 664), le même Agilbert préféra laisser parler Wilfrid, car lui-même aurait eu besoin d'un interprète (III, 25, 5). La plupart des missionnaires avaient besoin d'interprètes. Bède nous dépeint la scène émouvante du roi Oswald servant d'interprète à son évêque celte Aïdan (III, 3, 2).

Conscient de ces barrières dues à la différence des langues, Bède insiste sur la nécessité pour les pasteurs d'aller prêcher dans les hameaux les plus reculés et donc, implicitement, de prêcher en anglais ainsi que de traduire et de faire apprendre

1. *Ibid.* (PL 91, 216 A).

les deux textes essentiels du *Credo* et du *Pater*. Cette dernière recommandation fut reprise par le synode de Clofes-ho, en 747. Si l'on en croit la lettre du moine Cuthbert¹, Bède lui-même, sur son lit de mort, se hâtait de finir une traduction en anglais de l'*Évangile de Jean* et d'extraits du *De natura rerum* d'Isidore de Séville : l'*Évangile* afin de « faire progresser l'église de Dieu », l'Isidore afin d'éviter à ses disciples de s'égarer sur de fausses pistes. Bède mourant récita un poème anglais sur la préparation au Jugement divin. La lettre de Cuthbert en donne cinq vers². Le poème peut avoir été composé par Bède, ou par Cædmon, ou par un autre poète chrétien. Bède le récita, ainsi que des extraits liturgiques : il entrelaçait donc poésie anglaise et liturgie latine.

Peut-on déceler sous le latin de l'*Historia ecclesiastica* des originaux anglais ? Ceux-ci apparaissent de toute évidence quand Bède, soucieux d'érudition et influencé par l'interprétation biblique des noms propres, traduit en latin des toponymes : ainsi Streanæshalch, *quod interpretatur Sinus Fari* (III, 25, 4) ou quand il donne l'équivalence entre anglais et latin : *illud genus uexilli quod Romani tufam, Angli appellant thuuf* (II, 16, 3). On a proposé de voir, en vingt-et-un passages, des adaptations de récits, de *sagas*, vernaculaires. Bède lui-même les signale comme dus à la tradition orale, deuxième catégorie de ses sources. Le passage sur la rencontre de Grégoire et des esclaves anglo-saxons au marché de Rome se lit mieux dans sa version anglaise du IX^e siècle que dans le texte latin : le traducteur aurait inconsciemment retrouvé le texte oral sous-jacent. Ælfric, vers l'an mil, se sert pour cet épisode de la traduction anglaise et non du latin. Les listes dynastiques données par Bède (par exemple II, 5, 1) pourraient bien être l'écho de poèmes vieil-anglais. Une

1. CUTHBERT, *De Obitu Bedae*, cf. *supra* p. 10, n. 1.

2. Les cinq vers de « Bede's Death Song » sont conservés dans une trentaine de mss et édités par E.V.K. Dobbie, *ASPR* 6, p. 107.

expression comme *gloriae cupidissimus* (I, 34, 1) semble traduire un composé, tel *lof-geornost* qui conclut le poème héroïque à la gloire de Beowulf. L'expression *militēs siue auxiliā* (cf. III, 24, 2) paraît refléter la distinction entre les compagnons du chef qui forment sa garde personnelle (*heorð-werod*) et le reste de ses troupes (*folc*), distinction attestée dans le poème anglais sur la *Bataille de Maldon*¹ (bataille livrée en 991). Ces affleurements restent cependant ponctuels, et incertains.

INVENTAIRE DE L'ŒUVRE DE BÈDE

Bède a donné lui-même la liste de ses ouvrages à la fin de *l'Histoire ecclésiastique*. On peut les répartir en trois catégories : propédeutique, exégèse, histoire.

Propédeutique littéraire et scientifique. – Afin de comprendre la Bible, il convient de connaître la langue du texte et son style. Et également, les êtres et choses dont elle parle. Bède a d'abord composé des ouvrages techniques, scientifiques. Ils concernent les deux domaines souvent rapprochés par les auteurs du haut Moyen Âge : celui des lettres et celui des chiffres.

À l'intention de ses élèves, Bède a rédigé des traités sur l'orthographe, sur la poétique et sur la rhétorique du latin.

Il s'est occupé des problèmes de chronologie, avec d'autant plus de zèle que les Celtes calculaient la date de Pâques suivant d'anciennes modalités.

Enfin, il a écrit une brève cosmographie, *De natura rerum*, inspirée de l'ouvrage du même titre d'Isidore de Séville. Et il a également adapté un ouvrage du celté Adomnan sur les lieux saints de Palestine².

Ces ouvrages ne visent nullement à l'originalité. Ils veulent, au contraire, présenter aussi simplement que possible les

1. *The Battle of Maldon*, éd. E.V.K. Dobbie, ASPR 6, 1942, p. 7-16.

2. ADOMNAN, *De locis sanctis*. Cf. HE V, 15, note *ad loc.* et V, 16-17.

faits et les raisonnements indispensables. Ils tiennent plus de l'aide-mémoire que du traité savant. Ces ouvrages didactiques forment la base nécessaire à la compréhension des Écritures, comme Augustin d'Hippone le souhaite dans son *De doctrina christiana*.

Les travaux d'exégèse constituent la seconde catégorie des ouvrages de Bède, la plus importante à ses yeux, la finalité même de sa vocation. Il a commenté plusieurs livres de la Bible : la *Genèse*, le livre de *Samuel*, le livre des *Rois*, les Évangiles de Luc et de Marc, les *Actes des apôtres*, l'*Apocalypse*. Certains de ces commentaires ont été rédigés en réponse à des questions posées par des confrères, par exemple Acca, évêque d'Hexham – donc du diocèse de Bède –, ou Nothhelm, prêtre à Londres. Ici encore Bède n'a d'autre ambition que de transmettre la tradition aussi fidèlement que possible. Cependant sa rigueur intellectuelle l'amène à contraster et à évaluer les interprétations, si bien que l'éclairage devient plus net, le commentaire plus original.

Notre troisième catégorie des ouvrages de Bède comprend ses livres d'histoire : l'histoire en prose des abbés de Wearmouth et de Jarrow, deux versions de la vie et des miracles de s. Cuthbert, l'une en vers, l'autre en prose¹, et, couronnant l'ensemble, achevée vers le milieu de l'année 731, *l'Historia ecclesiastica gentis Anglorum*. Bède l'écrivit dans le sillage de ses travaux sur la chronologie, qui finissaient par un résumé d'histoire universelle, et de ses vies de saints. C'est à *l'Histoire ecclésiastique* que Bède doit de rester vivant dans notre mémoire.

1. Les œuvres jumelées, l'une en prose et l'autre en vers, *opera geminata*, étaient pratique courante au haut Moyen Âge. SÉDULIUS a écrit un *Carmen paschale* puis, en prose, un *Opus paschale*. ALDHELM a composé son *De uirginitate* en prose, puis en vers. BÈDE, une *Vita s. Cuthberti* en vers puis en prose, ALCURN écrira une *Vita s. Willibrordi* en prose puis en vers.

On ne peut préciser que quelques dates¹ :

703	<i>De temporibus</i>
709 x 716	<i>Commentarius in Lucam</i>
720	<i>In Genesim</i>
721 x 725	<i>De Tabernaculo</i> (antérieur à <i>In Marcum et De Templo</i>)
725	<i>De temporum ratione</i>
731	<i>Historia ecclesiastica gentis Anglorum</i>

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU PEUPLE ANGLAIS

STRUCTURE

L'ouvrage, après une préface et une table des titres de chapitres, est divisé en cinq livres. Le dernier chapitre (V, 24) énumère, à la façon d'annales, les principales dates avec les événements afférents et donne une notice autobiographique et bibliographique de l'auteur.

Le premier livre dresse un tableau géographique et ethnographique des îles Britanniques (I, 1), puis va des expéditions de Jules César (I, 2) à l'installation du moine Augustin, envoyé par le pape Grégoire I^{er} pour évangéliser les Anglo-Saxons. Les Brittons rechignaient en effet à travailler au salut éternel de leurs envahisseurs. Les chapitres sur la mission de saint Germain chez eux (I, 17-21) prouvent les rechutes des Celtes. Le livre donne ensuite les demandes et réponses échangées entre Augustin et Grégoire sur la stratégie missionnaire et l'organisation ecclésiastique. Le dernier chapitre (I, 34) célèbre la victoire du roi northumbrien Æthelfrith sur les Scots (Irlandais de l'Écosse actuelle) en 603. Bède compare

1. Deux dates séparées par x signifient « entre ces deux dates » : par exemple, 709 x 716 = « entre 709 et 716 ».

Æthelfrith à Saül – la seule infériorité d'Æthelfrith étant d'ignorer la vraie religion.

Le deuxième livre commence par un résumé de la vie et des œuvres du pape Grégoire I^{er}, évangélisateur des Anglo-Saxons (II, 1). Le livre rapporte la conversion du roi northumbrien Edwin et se termine sur sa défaite et sa mort en 633, rendant précaire la situation du christianisme en Northumbrie.

Le livre III expose les progrès du christianisme dans les royaumes de Northumbrie (grâce au roi Oswald et à l'évêque Aidan), de Wessex, de Kent, d'Est-Anglie, de Mercie et d'Essex. Les chapitres 25-26 traitent de la victoire des usages liturgiques de Rome (comput, tonsure) au « synode de Whitby ». Le dernier chapitre (III, 30) concerne l'apostasie puis la reconversion de l'Essex et finit sur une note optimiste : « prêtres et prêcheurs s'en retournèrent exultant de joie. »

Le livre IIII décrit le temps béni de l'archevêque Théodore (archevêque de Canterbury de 668 à 690) : organisation de l'Église en Angleterre, grandeur de l'abbesse Hild (épisode du poète Cædmon, IIII, 22), vie de saint Cuthbert (IIII, 25-30).

Le livre V va du lendemain de la mort de Cuthbert (687), à l'année d'achèvement de l'*Histoire ecclésiastique* (731). Il concerne, entre autres sujets, l'évangélisation de la Frise (épisode de saint Willibrord, V, 10-11) – les Anglo-Saxons évangélisés deviennent à leur tour évangélisateurs ; des visions de l'Enfer (V, 12-14) – rappelant le sérieux et l'enjeu de la vie humaine ; la vie agitée mais riche, spirituellement et culturellement, de saint Wilfrid (V, 19). Le chapitre 21 note l'adoption par les Pictes des usages romains. L'ouvrage s'achève sur la constatation d'une vogue monastico-pacifiste en Northumbrie, à valeur ambiguë, et sur des citations de psaumes exaltant l'évangélisation de la terre entière. Voilà bien illustrées les deux qualités maîtresses de Bède : réalisme

et foi, car la note finale n'est pas triomphaliste, elle rappelle seulement que le Jugement n'advient qu'une fois que la terre entière sera évangélisée. Un ultime chapitre (V, 24), nous l'avons dit, offre une récapitulation et une notice bibliographique.

Certains manuscrits prolongent l'*Historia ecclesiastica* et lui donnent une continuation sous forme d'entrées à la manière des annales. Ces additions concernent la Northumbrie. Le « Manuscrit Moore » (cf. *infra*) va jusqu'à l'année 734 incluse ; huit autres manuscrits – trois du XII^e siècle, les autres encore plus récents – vont jusqu'en 766.

Le plan d'ensemble est donc clair. Le nombre de livres est réduit : cinq – comme les cinq livres de Moïse et les cinq langues parlées en Grande-Bretagne (I, 1, 3). L'ouvrage est à la gloire de Dieu et se termine, fort adéquatement, sur des citations de psaumes, assimilant les îles Britanniques aux îles de la terre célébrant le Créateur, maître de l'Histoire.

Le fil de l'*Histoire ecclésiastique* est généralement chronologique. A part le premier, chaque livre couvre trente à quarante années : une vie d'homme. Son propos d'écrire une histoire ecclésiastique conduit Bède à insister sur la continuité de la succession des évêques, « la tradition apostolique ». Il mentionne soigneusement la date de leur consécration et le nom des consécrateurs, la date de leur mort. Bède attache la plus grande importance à la chronologie. On lui doit d'avoir systématisé le repère, proposé par Denys le Petit, de l'année de l'incarnation du Christ qui, aujourd'hui, sert en Occident à dater les événements. Avant Bède on utilisait divers repères : année de la fondation de Rome, nomination de magistrat suprême, avènement de souverain. On en trouve encore l'emploi, par exemple au livre II, 2, quand Bède situe les premiers raids des Romains en Grande-Bretagne. La datation à partir de la naissance du Christ, systématisée par Bède, s'imposa. En 736, Æthelbald

de Mercie produisit une charte, la première des chartes authentiques à être datée de l'Incarnation¹.

Aux yeux de l'historien d'aujourd'hui, l'ouvrage risque de paraître déséquilibré. L'inégalité de sa documentation, et ses préférences, invitent Bède à privilégier le Kent, où se trouve la capitale religieuse de Canterbury, et surtout sa propre région, la Northumbrie. Suivant la richesse de ses documents, Bède concentre son récit et l'attention de ses lecteurs sur tel personnage (par exemple Cuthbert), tel centre monastique (Streatnæshalch), tel thème (les peines de l'Enfer). Il ouvre une série de dossiers, souvent peu reliés les uns aux autres, sinon par une formule vague².

Et pourtant les masses sont soigneusement équilibrées. Le livre III apparaît comme le sommet de l'histoire montrant l'apogée de la christianisation grâce au génie organisateur de l'archevêque Théodore, et à la sainteté de ses contemporains. Les autres livres montrent les progrès du christianisme en Angleterre puis le mouvement missionnaire, mais ils en rappellent sans cesse la fragilité. L'Histoire nous enseigne – dit explicitement Bède dans sa Préface³ – les bons exemples à suivre, les mauvais à fuir. Implicitement, Bède insiste sur les efforts, à recommencer sans cesse, qu'exige la construction d'une société chrétienne. Le peuple anglais, *gens Anglorum*, n'accède à l'unité, à la victoire que si les rois écoutent leurs évêques et si les évêques sont de saints prêtres. Alors le peuple anglais deviendra peuple élu, travaillant à la fois à l'avènement du royaume céleste et à sa propre prospérité ici-bas.

1. N° 89 dans P.H. Sawyer, *Anglo-Saxon Charters : An Annotated List and Bibliography*, Londres 1968. Texte édité dans H. Pierquin, *Recueil général des chartes anglo-saxonnes*, Paris 1912, 1^{re} partie, n° 33. Trad. angl. par D. Whitelock, *English Historical Documents I*, Londres 1979, n° 67.

2. Par exemple *Interea*, « à cette époque », amorçant les chapitres I, 20 ; 22 ; 27 ; II, 2 ; III, 20 ; 25 ; III, 4 ; 15.

3. Préface, 1.

BUT ET MÉTHODE

Le début de la préface de l'*Histoire ecclésiastique* résume le but et la méthode de Bède. Il entend satisfaire la curiosité du roi de Northumbrie qui, non content de connaître l'Histoire sainte, souhaite connaître l'histoire de son peuple, et des hommes illustres de ce peuple, *nostra gens*, partie intégrante de l'histoire universelle régie par la Providence. Suivant la conception classique, l'Histoire fournit des leçons de morale et de politique, les deux se confondant. La curiosité du roi n'est pas égoïste : elle doit profiter à ses conseillers et à ses sujets, et donc l'*Histoire ecclésiastique* doit être « diffusée très largement¹ ». Bède, alors, prévient les critiques en décrivant le sérieux de son travail et les matériaux qu'il a utilisés.

Il s'est inspiré, inégalement, de deux œuvres : l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, traduite du grec en latin et actualisée par Rufin, et les *Histoires* de Grégoire de Tours.

De fait, toutes les fois que Bède, dans ses travaux, utilise le titre d'« Histoire ecclésiastique », il fait référence à l'ouvrage fondateur d'Eusèbe repris par Rufin, ou au sien propre. Eusèbe (v. 260-339) a retracé les premiers siècles du christianisme jusqu'à sa reconnaissance officielle par l'empereur Constantin, en 313. Rufin, vers 400, a remanié le récit et l'a prolongé jusqu'à la proclamation du christianisme comme religion officielle par Théodose, mort en 395. C'est une histoire de persécutions menant à un triomphe. La matière de Bède est différente : elle est limitée à un peuple et à une christianisation moins sanglante mais souvent moins assurée. Le thème général, de l'expansion du christianisme, est cependant commun à Eusèbe/Rufin et à Bède. La mention détaillée, et la condamnation, des hérésies occupent une large place. Eusèbe, fondateur du genre de l'histoire ecclésiastique prend soin d'en garantir la solidité par la

1. Préface, fin du § 1 : *latius propalari*.

reproduction fidèle de documents d'archives : Bède retient cette méthode.

L'influence de Grégoire de Tours est moins profonde. Celui-ci (v. 538-594) limite, graduellement, ses *Histoires* à celles des Francs mais son propos n'est pas uniquement ecclésiastique, il s'éparpille en « récits des temps mérovingiens », comme le souligne avec justesse le titre d'Augustin Thierry¹. Bède, lui, ne s'intéresse à l'histoire profane que dans ses rapports avec l'histoire religieuse, et il réussit à donner une unité dynamique à ses divers matériaux. A Grégoire, il doit l'idée que tout peuple peut devenir peuple de Dieu. Sur le plan de la forme, il lui doit aussi la vivacité des tableaux narratifs relevée de brefs dialogues. Il lui doit, enfin, de clore son ouvrage par une notice bio-bibliographique.

Bède s'est donné pour mission de transmettre la Vérité – c'est-à-dire la Révélation apportée, incarnée par le Christ –, et les vérités qui nous aident à l'approcher – c'est-à-dire la connaissance du monde qui nous entoure. C'est pourquoi il utilise les matériaux fournis par les savants qui l'ont précédé ou qui sont ses contemporains, se contentant de disposer ces matériaux, de les enrichir selon son dessein – et de leur donner un tour dramatique en reconstituant scènes et dialogues.

Il ne cherche l'originalité que dans l'efficacité de la présentation. Il ne cherchera pas à récrire les matériaux qu'il juge adéquats. Il recopie des pages entières de Gildas, ou de Constance sur s. Germain (*HE* I, 17-21). Il assemble une mosaïque de citations de Pline l'Ancien – dont il admire le zèle d'enquêteur (*solertissimus naturalium inquisitor*) et la beauté de l'exposé (*pulcherrimum opus*) –, et de Solin (*I*, 1). C'est en historien consciencieux, à l'exemple d'Eusèbe de Césarée, et en spécialiste de pastorale, qu'il reproduit certains documents : par exemple l'échange de lettres entre

1. A. THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, Paris 1837 (2^e éd. 1840), précédée de *Considérations sur l'histoire de France*.

Augustin et Grégoire, ou des actes synodaux. C'est en historien et poète qu'il se plaît à traduire le poème de Cædmon (III, 22, 2), qu'il transcrit des épitaphes (de Cædwalla à Rome, V, 7, 2 ; de Théodore à Canterbury, V, 8, 2 ; de Wilfrid à Ripon, V, 19, 14), qu'il insère une hymne de sa composition en l'honneur d'Æthelthryth (III, 18, 2).

A la fin de l'*Histoire ecclésiastique*¹, Bède précise les trois catégories de sources qu'il a utilisées : *litterae antiquorum, traditio maiorum, sua cognitio*, c'est-à-dire les documents écrits des gens du passé, la tradition orale, les témoignages dont il a eu lui-même connaissance.

A la première catégorie appartiennent les ouvrages de Pline, d'Orose, de Gildas ; le *Liber Pontificalis* qui continue la biographie des papes ; les vies de saints (Alban, Germain d'Auxerre, Fursy, Wilfrid, Cuthbert) ; et les documents d'archives – les archives de Canterbury que lui transmet l'abbé Albinus, les lettres de Grégoire le Grand que lui recopia Noth-helm et la correspondance d'autres papes, les actes de synodes anglais (Hertford en 672, Hatfield en 679), etc. Bède utilise aussi les généalogie royales (I, 15, 2 ; II, 5, 1 et 15, 1), les listes de rois (cf. III, 1, 2 et 9, 1 ; peut-être V, 24).

Les bibliothèques de Wearmouth et de Jarrow disposaient d'un fonds important. Benoît Biscop avait rapporté de ses voyages à Rome de nombreux textes, et Ceolfrith augmenta le fonds substantiellement, probablement par achats et surtout par copies d'ouvrages prêtés, échangés. La qualité des ateliers de copistes de Wearmouth et de Jarrow est superbement illustrée par leurs copies de la Bible. L'une est le *codex Amiatinus*, que Ceolfrith avait emporté pour l'offrir au pape et qui se trouve aujourd'hui à la Laurencienne de Florence, notre meilleur témoin de la traduction de la Bible hébraïque par Jérôme, la Vulgate.

1. V, 24, début du § 2.

Sur les documents écrits utilisés par Bède, cf. *Bibliographie*, p. 83-86.

A la catégorie de la tradition orale appartiennent des récits comme ceux de la rencontre de Grégoire avec des esclaves anglais, de la conversion du roi Edwin, ou de la métamorphose du gardien de troupeaux Cædmon en poète.

La troisième catégorie comprend les très nombreux témoignages recueillis par Bède auprès de ses contemporains. S'il n'a guère voyagé, son monastère dut recevoir maints visiteurs et, surtout, lui-même s'était constitué pour ses travaux scientifiques un réseau de correspondants. Bède accorde la plus grande importance à la qualité du témoin : le témoignage vaut ce que vaut le témoin. Il distingue soigneusement témoins oculaires et témoins relais de ceux-là. Ainsi, il doit l'épisode d'Ecgerht et d'Æthelhun (III, 27, 3) à « un prêtre tout à fait digne de foi, vénérable vieillard chenu », qui le tenait d'Ecgerht lui-même. Quand Bède rapporte un événement d'après la seule rumeur, il a soin de le signaler : *fertur, ferunt, perhibent*, etc., « on rapporte que... ».

Bref, son souci de mentionner ses sources et d'évaluer leur qualité répond aux exigences modernes d'objectivité.

La documentation de Bède présente cependant des lacunes : rien sur s. Patrick ni sur s. Boniface ; rien, ou très peu, sur les royaumes du Centre et de l'Ouest de l'Angleterre. Bède pouvait admettre ces derniers vides d'autant plus facilement qu'ils concernaient l'espace brittonique. Northumbrien et soumis à Rome, il s'en accommodait : il n'accorde guère plus d'attention à l'Église des Celtes qu'au paganisme germanique. En fait, à lire les dossiers successivement présentés dans l'*Histoire ecclésiastique*, le lecteur ne remarque pas les silences plus ou moins volontaires.

IMPORTANCE DES MIRACLES

Les trois sources de Bède – textes écrits, traditions, témoignages de contemporains – consistaient surtout en vies de saints, riches en récits extraordinaires. La psychologie du haut Moyen Age, les stratégies des missionnaires chrétiens accordaient la plus grande place aux miracles. Ce qui entraînait l'adhésion de nos aïeux entrave aujourd'hui la nôtre. Bède est conscient du problème.

S'il s'accorde avec le pape Grégoire, pour penser que l'élément miraculeux est aussi nécessaire à l'enracinement de l'Église que l'eau à celui d'un végétal nouvellement planté, il attribue cependant dans son *Histoire ecclésiastique* moins de place au merveilleux que Grégoire de Tours dans la sienne. Sur ce point il se rapproche davantage de Rufin. Dans son *Historia abbatum*, qui s'adresse à un public plus restreint et d'une foi plus éclairée, Bède n'accorde aucune place au miraculeux.

Le chapitre 17 du livre III de l'*Histoire ecclésiastique*, sur Æthelthryth, montre l'attitude de Bède devant les phénomènes extraordinaires. La reine a réussi à sauvegarder sa virginité consacrée tout au long de deux mariages, le second durant douze années. Sa virginité volontaire paraissait d'autant plus étrange que la société privilégiait la fécondité, surtout celle des familles royales. D'où l'importance des témoignages de Wilfrid et surtout de Cynefrith : Wilfrid était homme d'Église et ami de la reine, mais Cynefrith était médecin et il constata l'état incorrompu du cadavre de la reine, prouvant sa virginité. Bède rapporte ensuite des éléments miraculeux, fréquents dans l'hagiographie. On note une subtile gradation dans l'appréciation de l'historien : l'exhumation de l'abbesse, la recherche d'un sarcophage sont décrites comme des données historiques ; le témoignage du médecin est transcrit en style direct, mais le

reste de l'épisode est rapporté au style indirect (*ferunt autem quia... .. perhibent...*).

Bède ne trace pas de séparation étanche entre le monde terrestre et le monde céleste. Pour lui ils ne forment qu'un seul univers créé, d'où l'importance des songes et des allées et venues d'anges.

Les saints personnages sont prévenus, en songe, de l'approche de leur mort, évitant les conséquences d'une mort non préparée. Ainsi Earcongota (III, 8, 2-4), Chad (III, 3, 3-4), les moniales de Barking (III, 7-9), le roi Sebbi (III, 11, 2), le poète Cædmon (III, 22, 5), Eadberht (III, 28), l'archevêque Théodore (V, 8, 1), Wilfrid (V, 19, 12). Les songes peuvent annoncer d'autres événements : Germain apprend ainsi sa guérison (I, 19, 2), Edwin, sa royauté s'il se convertit (II, 12) ; un futur évêque voit pendant son sommeil que son frère va bientôt mourir (III, 27, 4) ; la mère de l'abbesse Hild rêve d'une brillante parure (III, 21, 6). Le prieur Boisil est doué d'un semblable esprit prophétique (III, 27, 1), ce qui l'autorise à apparaître en songe pour dicter une mission (V, 9, 2). Aïdan prédit la mort du roi Oswine (III, 14, 6), Cedd celle de Sigebert (III, 22, 4).

Les visions de l'au-delà, et surtout des peines de l'Enfer, sont minutieusement rapportées : ainsi, l'expérience de Fursy (III, 19, 2-6), les visions de Drythelm (V, 12, 2-7) et les épreuves des pécheurs endurcis (V, 13-14).

Dans les visions de l'au-delà interviennent anges et démons. Fursy est protégé par trois anges, dont l'un, le guide, est l'archange s. Michel. Edwin, soucieux, est rasséréné par l'intervention d'un inconnu (II, 12, 3 – ange ou, plus prosaïquement, l'évêque Paulinus ?). Cædmon reçoit, en songe, la visite d'un ange qui lui intime l'ordre de chanter la Création (III, 22, 2). Trois anges viennent reconforter le roi Sebbi sur son lit de mort (III, 11, 2).

Les anges emportent au ciel l'âme des élu(e)s, ce que voient leurs ami(e)s : ainsi les compagnes de l'abbesse Hild

contemplant l'envol de son âme (III, 21, 8-10). L'idée vient de *Luc* 16, 22 (sur le mauvais riche et le pauvre Lazare) : « Le pauvre mourut et fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham. » Bède, commentant *Ex* 26, 14 et *Psaumes* 28, 1 dans *Le Tabernacle*¹, s'adresse aux anges : « Apportez au Seigneur, vous les anges de Dieu – auxquels a été confiée la charge de cette tâche –, apportez au Seigneur dans les cieux les âmes des fidèles qui, en imitant la vie et la foi des bienheureux apôtres, se sont montrés dignes de devenir leur descendance. » Dans sa *Vita s. Cuthberti* en prose², il rapporte que le saint eut une vision : les anges emportaient au ciel l'âme d'un frère mort accidentellement.

Les anges et, au-delà de leur mort, les saints, s'intéressent à l'humanité vivant son chemin terrestre. Laurentius se voit rabroué, en songe, par l'apôtre Pierre (*HE* II, 6, 1). Les apôtres reconfortent un enfant mourant et lui demandent de transmettre, une fois mort, des indications liturgiques (III, 14, 3-6). Une moniale dialogue avec son abbesse décédée (III, 9, 3).

Les anges peuplent l'univers de Bède. A la fin du ch. 2 de sa *Vita s. Cuthberti* en prose où apparaît un ange à cheval, Bède observe : « S'il vous semble incroyable qu'un ange soit apparu à cheval, lisez l'histoire des Maccabées [2 M 11, 8] où des anges à cheval viennent au secours et de Judas Maccabée et du Temple lui-même. » Les anges n'interviennent perceptiblement que de temps à autre mais leur présence, pour Bède, est invisiblement continue. Dieu est « le Créateur des êtres visibles et invisibles », comme le chante le *credo*.

Les miracles sont des signes, soit de la sainteté de leur auteur, soit d'une conduite à tenir ou à réformer.

1. *De Tab.* II, 44, trad. C. Vuillaume (*SC* 475, p. 243) : *Adferte Domino angeli Dei, quibus huius officii cura delegata est, adferte Domino in caelos spiritus fidelium, qui per imitationem uitae et fidei filii beatorum apostolorum fieri meruerint.*

2. Bède, *V. Cuthberti* en prose 34.

Les divers miracles de s. Oswald rapportés par Bède (*HE* III, 2, 9-13) montrent la puissance de ce roi s'exerçant au ciel comme elle se manifesta sur terre. Les pouvoirs de guérison d'un saint se transmettent, pour ceux qui y ont foi, par ce qui est ou a été au contact de leur corps. Les malades viennent chercher la guérison auprès du tombeau d'un saint (Chad, III, 3, 7 ; Oswald, cf. *infra* ; à Barking III, 10). Saint Germain guérit une jeune aveugle en lui appliquant des reliques sur les yeux (I, 18, 1). L'eau sanctifiée par des copeaux de la croix érigée par s. Oswald (III, 2, 1 tout comme l'eau où l'on a plongé des pages d'évangile, I, 1) ou même de la mousse détachée de cette croix (III, 2, 3) ou encore une poignée de la terre imprégnée du sang de s. Oswald, ces éléments devenus sacrés par le contact guérissent hommes et bêtes (III, 9, 2-4 ; V, 18, 1), ils arrêtent les flammes (III, 10).

Les saints ont en effet la maîtrise des éléments. A propos de s. Cuthbert commandant aux flots, Bède remarque (*Vita* en prose, 21) : « Nous manquons pour la plupart de maîtrise sur le monde, créé pour nous être soumis, parce que nous négligeons de servir le Seigneur, Créateur de tout¹. » Mellitus arrête les flammes (*HE* II, 7, 2), Aidan détourne un incendie (III, 16-17) et calme les flots (III, 15). Saint Germain apaise une tempête (I, 17, 1-2), de même Oithelwald (V, 1, 2). Des sources jaillissent grâce à s. Alban (I, 7, 5), à s. Cuthbert (III, 26, 1-2) et près de la sépulture d'Heward (V, 10, 4).

Les miracles sont des signes de vérité : Augustin espère guérir ainsi l'aveuglement des Celtes (II, 2, 2 ; cf. I, 26, 2 et surtout I, 31). La messe brise les entraves du prisonnier Imma comme elle brise les chaînes du péché (III, 20). Les miracles manifestent la force d'une foi sincère. Si Mellitus arrête un incendie, c'est que lui-même « brûle » de l'amour de

1. *V. Cuthberti* en prose 21 : *Qui enim auctori omnium creaturarum fideliter et integro corde famulatur, non est mirandum si eius imperiis ac uotis omnis creatura deseruiat* (éd. Colgrave, p. 224).

Dieu (II, 7, 2). Une pluie nourricière accompagne la conversion des Saxons du Sud par Wilfrid (III, 13, 3). Les miracles sont à la fois marques de compassion et mises en garde : miracles de Cuthbert (III, 29-30), de l'évêque Jean (guérissant un muet, V, 2 ; une jeune mourante, 3 ; une malade, 4 ; un cavalier amateur, 6), de l'évêque Hæddi (V, 18, 1).

La lumière divine qui baigne l'âme des saints et rayonne devient colonne lumineuse irradiant de leur corps défunt (III, 11, 1-3). Dans l'épisode du monastère féminin de Barking, qui menace de tourner au « roman noir », la lumière annonce la mort des saintes moniales (III, 8-9), puis lumière et parfum légitiment la translation de leurs corps (III, 10, 1). La localisation d'un corps saint est miraculeusement révélée (I, 33, 2 ; III, 11, 3 ; V, 10, 4). Un sarcophage adéquat est trouvé (III, 17, 3). Non souillé par le péché, le corps demeure intact dans le tombeau (Æthelburg, III, 8, 4 ; Fursy, III, 19, 9 ; Æthelthryth, III, 17, 1 et 4 ; Cuthbert, III, 30, 1) ou une partie du corps, devenue relique, reste incorrompue (la main de s. Oswald, III, 6, 2). De fait, les reliques jouent un rôle essentiel dans la consécration d'une église (I, 29, 1 ; V, 11, 1). Wilfrid fit construire, dans les cryptes d'Hexham et de Ripon, des niches spéciales pour accueillir les reliques qu'il rapporta de Rome. Vers 1020, Alured Westou, sacriste de Durham (et arrière-grand-père d'Ailred de Rievaulx), réunira les ossements de Bède, Boisil, Aidan, Ebba, Eadberht, Eadfrith, Æthilwald et autres, et les placera auprès de Cuthbert¹.

Cet inventaire des miracles rapportés par Bède risque de donner une fausse impression de naïveté. Bède n'abdique cependant jamais son bon sens. Il reconnaît, dans sa *Vita s. Cuthberti* en prose (ch. 19), que les saints se copient l'un l'autre. Bède a pu s'inspirer des *Vies* de s. Antoine par Athanase, traduite par Évagre, de s. Martin par Sulpice Sévère, de s. Paul par Jérôme.

1. Cf. SYMEON DE DURHAM, éd. T. Arnold, *RS* 75, t. 1, p. 88 et 221.

Bède croit au miracle. Il le décrit avec précision – notons la coquetterie de la miraculée d'Oswald (III, 9, 4), ou la tendresse de l'épouse de Drythelm (V, 12, 1). Le miracle doit nous rappeler la toute-puissance et le mystère de Dieu. Il manifeste la continuité du rôle actif de la Providence¹. Pour ces mêmes raisons, Bède attache du prix aux reliques – qui opèrent des miracles (reliques apportées par s. Germain [I, 18] ; reliques du saint roi Oswald [III, 9-13]).

Dans *Le Tabernacle* (I, 11), Bède compare le récit de miracles aux gemmes qui ornent l'Arche et les vêtements des prêtres : « [Nous offrons] *des pierres de cornaline et des pierrieres pour orner l'ephod et le pectoral* [Ex 25, 7], quand nous enseignons, en les louant comme il se doit, les miracles des saints qui ont rehaussé leurs pieuses pensées pour Dieu et leurs œuvres, et que nous recourons à ces miracles pour soutenir notre foi quand cela est nécessaire². »

L'ESPRIT DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU PEUPLE ANGLAIS

Une histoire des premiers siècles de l'Église chrétienne en Grande-Bretagne n'est pas une histoire politique ni militaire. Les règnes, les combats n'intéressent Bède que dans la mesure où ils concernent les progrès de la foi chrétienne. S'il mentionne la guerre d'Edwin de Northumbrie contre le royaume de Wessex, c'est à cause du vœu d'Edwin de se convertir en cas de victoire. Les silences de Bède ne tiennent pas tous aux lacunes de sa documentation. Et s'il prête tant

1. Cf. la première phrase de V, 12, 1 : « A cette époque un miracle mémorable et semblable à ceux d'autrefois se produisit en [Grande-] Bretagne... ».

2. *De Tab.* I, 11, trad. C. Vuillaume (*SC* 475, p. 105) : *lapides onichinos et gemmas ad ornandum ephod ac rationale, cum miracula sanctorum, quibus cogitationes Deo deuotas et opera uirtutum ornauere, digna laude praedicamus atque haec in adiutorium nostrae fidei ubi opus fuerit assumimus.*

d'attention à la chronologie, c'est en grande partie pour souligner la continuité de la tradition apostolique.

Le gouvernement idéal pour Bède est celui d'un monarque conseillé par un saint évêque : ainsi Oswald et l'évêque Aïdan. L'historien admire l'humilité pacifique de Sigebert, roi d'Est-Anglie, qui le pousse à abandonner la couronne pour la tonsure, mais son réalisme politique l'empêche de faire de lui un modèle. Bède est fidèle à la leçon de Grégoire le Grand prônant, avant tout, la *discretio*, le discernement. Un roi se doit d'être un chef, notamment sur le champ de bataille. A côté de la vocation monastique, sincère, de Sigebert, combien de vocations forcées, ou de vocations hypocrites, pour fuir le devoir des armes¹ !

Le titre même de *l'Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, donné par Bède au seuil de sa lettre-préface, définit le propos. Bède écrit l'histoire de l'Église, c'est-à-dire des évêques, de ceux qui détiennent de Dieu l'autorité, de tous les baptisés appartenant au peuple anglo-saxon. Son point de vue ecclésial lui impose perspective et choix. Bède n'est nullement impartial ou neutre ou tiède. Il exalte la gloire du païen Æthelfrith (I, 34) parce qu'il est northumbrien et que la puissance de la Northumbrie aidera l'implantation du christianisme. Il condamne Cædwalla, autre conquérant, certes chrétien mais celte et donc quasi schismatique (II, 20, 2). Ce que l'ouvrage gagne en cohérence, il le perd en ouverture. Toute l'œuvre de Bède est d'inspiration religieuse, d'éducation de la foi. De même que, dans ses traités de grammaire ou de métrique, Bède remplace les exemples tirés des auteurs païens par des exemples de la Bible ou d'auteurs chrétiens, de même dans son *Histoire ecclésiastique*, il n'accorde aucune place aux héros de la tradition germanique, tel Beowulf dont un poème vieil-anglais célèbre la grandeur.

1. Bède dénonce les fausses vocations monastiques dans sa *Lettre à Egberht*, son évêque (Plummer, t. 1, p. 405-423, § 11-13).

Pour lui, l'unité du peuple anglo-saxon dépend de son adhésion unanime à la foi du Christ.

Cette unanimité, au sens étymologique fort d'obéir à un seul esprit, l'Esprit, se traduit et se nourrit par l'obéissance à un seul pasteur, le pape de Rome. La grandeur et le succès de l'archevêque Théodore sont d'avoir réalisé cette unité : « Il était le premier des archevêques à qui toute l'Église des Anglais acceptait de se soumettre » (III, 2, 1).

HISTOIRE DU TEXTE DE L'HISTORIA ECCLESIASTICA

COMPOSITION ET DIFFUSION DU VIVANT DE BÈDE

La Préface de *l'Histoire ecclésiastique*, comme le Prologue de la *Vita* en prose de saint Cuthbert, nous montre qu'une fois rédigé son texte (*edideram*), Bède l'envoie à des correspondants, notamment au roi Ceolwulf et à l'abbé Albinus – pour solliciter des améliorations. Une fois celles-ci apportées, Bède leur renvoie le texte définitif pour leur usage personnel, et pour qu'ils le fassent recopier (*ad transcribendum*)¹. Dans son *De orthographia*², Bède souligne les implications de *transcribere* : *cum ius nostrum in alium transit*, « [Nous employons *recopier*] quand nous transmettons à autrui notre propriété ». Le roi Ceolwulf a pu faire recopier *l'Histoire ecclésiastique* aux monastères d'Hexham ou de Lindisfarne, par exemple ; Albinus aura pu en commander des exemplaires à son propre monastère de Canterbury.

Les ouvrages connaissent ainsi plusieurs éditions. Le *De temporibus* de Bède (703) ayant été jugé hérétique par cer-

1. *Edere* « finir de rédiger », *transcribere* « copier » se trouvent dans la première phrase de la Préface.

2. *De orthographia*, éd. C.W. Jones (CCL 123A, 1-57). Les dérivés de *scribere* sont donnés à l'entrée « *Conscribere* » (p. 19).

tains, Bède le reprend et l'amplifie en *De temporum ratione* (725). Son commentaire sur la Genèse (*In Genesim*) circule d'abord sous forme brève, mais Bède l'étoffe dans la version qu'il adresse à Acca (720). Son commentaire des *Actes des apôtres*¹, des environs de 709, est complété en 725/731 par des *Retractationes*. Il ne serait donc pas absurde de supposer des étapes dans la rédaction de l'*Histoire ecclésiastique*, d'y chercher des strates de composition.

LA TRADITION MANUSCRITE

(Les pages 50-65 et 68-72 de l'Introduction sont dues à Michael Lapidge)

L'*Historia ecclesiastica* de Bède est l'un des textes d'histoire du Moyen Age qui ont eu le plus de lecteurs et d'influence². Sa popularité se voit au fait qu'il en subsiste quelque 160 manuscrits, dont voici la répartition, du milieu du VIII^e siècle à l'invention de l'imprimerie à la fin du XV^e³:

VIII ^e siècle	IX ^e	X ^e	XI ^e	XII ^e	XIII ^e	XIV ^e	XV ^e	XVI ^e
8 mss	16	1	24	59	8	24	26	2

Ainsi, cette vaste diffusion inclut un certain nombre de manuscrits copiés avant la fin du VIII^e siècle, et plusieurs d'entre eux datent des lendemains de la mort de Bède, en 735, et sortent très probablement du propre *scriptorium* de Bède à Monkwearmouth ou Jarrow. L'histoire de la tradition manuscrite de l'*Historia ecclesiastica* permet donc de remonter

1. *Expositio Actuum apostolorum*, éd. M.L.W. Laistner, CCL 121.

2. Cf. B. GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, 2^e éd., Paris 1991, p. 248-274, spécialement p. 250.

3. Cf. M.L.W. LAISTNER - H.H. King, *A Hand-List of Bede Manuscripts*, Ithaca (N. Y.) 1943, p. 93-113. Ils dénombrent 159 manuscrits du texte intégral et, en plus, 116 contenant des fragments. Mynors, dans son édition (citée *infra* p. 51, n. 4) compte et commente 162 manuscrits (p. xxxix-lxxvi). ~ L'*Histoire ecclésiastique* fut également l'un des premiers textes à être imprimés, cf. *infra* « Les éditions imprimées ».

très près du texte tel que l'établit Bède lui-même, et, bien qu'aucun de nos manuscrits ne soit autographe, trois des plus anciens manuscrits (L, celui de Saint-Petersbourg, anciennement Leningrad, M, le manuscrit Moore et le manuscrit cottonien, B) - qui fournissent le texte de base de la présente édition - peuvent être considérés comme des copies d'un même original, celui-ci étant vraisemblablement l'exemplaire de travail de Bède.

Les manuscrits anciens attestent l'existence de deux familles, étroitement apparentées, néanmoins distinctes. Ces familles furent pour la première fois identifiées en 1896 par Charles Plummer, qui les appela « prototypes » (*text-types*) et les désigna respectivement comme C et M¹, sigles suggérés par deux des anciens manuscrits principaux²: C = *Cotton Tiberius C. II* de la British Library (Londres), peut-être écrit à l'abbaye de Saint-Augustin à Canterbury, dans le deuxième quart du IX^e siècle³, et M = le manuscrit Moore, de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, Kk. 5. 16, sur lequel je reviendrai. Sir Roger Mynors suivit Plummer en distinguant la tradition c et la tradition m⁴. Mynors énuméra leurs différences, en ajoutant la différence 4) aux cinq autres précédemment identifiées par Plummer, à savoir :

1) Dans la famille c, la prière *Practerea omnes ... inueniam* se trouve à la fin de l'ouvrage, tandis que dans la famille m, elle prend place à la fin de la Préface (§ 4).

1. Cf. Plummer, t. 1, p. lxxxiv-cxxviii. Plummer ignorait l'existence de L, qui ne fut signalé à l'attention des spécialistes qu'en 1928 (cf. *infra*, p. 56, n. 2). Le texte de Plummer est fondé sur une collation complète de M, ainsi que de B (Londres, British Library, *Cotton Tiberius A. XIV*), C et N (Namur, Bibliothèque municipale 11).

2. Plummer, t. 1, p. xciv-xcviii (qui emploie des majuscules plutôt que des minuscules pour indiquer les rédactions); il est suivi par Mynors, cité *infra* n. 4, p. xl-xli (qui emploie des minuscules).

3. *CLA* 2, Oxford 1972², n° 191.

4. *Bede's Ecclesiastical History of the English People*, éd. B. Colgrave - R.A.B. Mynors, Oxford 1969. Mynors a établi le texte latin, Colgrave s'est

2) Le récit d'un miracle de s. Oswald, qui forme le chapitre 14 du livre III dans la famille *m*, et correspond au ch. 14 dans l'édition de Plummer et dans celle de Mynors, est absent des manuscrits de *c*.

3) La famille *m* contient, au livre III (ch. 16, § 1), un renvoi à une mention antérieure de Benoît Biscop (*cuius supra meminimus*), alors que cette mention ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre recension, telles qu'elles nous sont parvenues¹. La famille *c* ne contient pas ces trois mots de renvoi.

4) A la fin de III, 28 (§ 3), faisant référence aux miracles de s. Cuthbert qui vont être rapportés, la famille *c* fait une référence explicite à *unum* [scil. *miraculum*] *quod*, alors que la famille *m* fait référence à *quaedam quae*. En fait les deux recensions insèrent non pas un mais deux miracles (livre III, 29-30 ; dans sa liste de *capitula* du livre III, la famille *c* donne trois miracles dans l'ordre inverse de celle de la recension *m*).

chargé de la traduction et des notes historiques. Mynors offre un examen magistral de la tradition manuscrite (« Textual Introduction », p. xxxix-lxxi). Pour les recensions *c* et *m*, cf. p. xxxix-xli. L'apparat critique de Mynors vise surtout à illustrer les différences entre les deux recensions. Mynors ne signale pas les leçons propres à *L* ou à *M* parce qu'en 1969 il avait l'intention de donner un apparat critique complet dans une *editio maior* dans la CCL. Sa mort, en 1989, l'en empêcha.

1. Cf. D.P. KIRBY, « Bede's *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* : its Contemporary Setting », *The Jarrow Lecture 1992*, repris dans *Bede and his World*, t. 2, éd. M. Lapidge, p. 905-926. Kirby (p. 906) avance l'hypothèse que la référence ici n'est pas à l'*Histoire ecclésiastique* mais au passage de Bède sur Benoît Biscop dans son *Historia abbatum*. L'hypothèse semble donner au terme *supra* du texte une portée excessive.

5) Dans le résumé chronologique donné dans V, 24, 1, la famille *c* inclut des annales pour les années 733 et 734. Ces entrées n'y figurent pas dans le texte de la recension *m* mais elles sont données en ajout à la fin de l'ouvrage.

6) Dans V, 24, 2, parmi les ouvrages que Bède affirme avoir composés, la famille *m* inclut *distinctiones capitulorum*, c'est-à-dire des résumés de prophètes de l'Ancien Testament (*Isaïe, Daniel, les douze petits Prophètes et Jérémie*) : aucune mention n'en est faite dans la famille *c*.

Il est difficile d'évaluer ces divergences. Les différences 2) et 4) pourraient suggérer que *m* représente un état de l'ouvrage postérieur à celui de *c*, ce qui impliquerait (peut-être) que Bède acheva les *distinctiones capitulorum* mentionnées en 6) dans l'intervalle séparant l'achèvement de la recension *c* de la recension *m*¹. Cependant l'insertion, au cours du texte de Bède, des annales pour 733 et 734 dans la famille *c* (cf. différence n° 5) et le fait que ces annales, dans la recension *m*, ne sont pas incluses dans le corps du texte mais ajoutées après la conclusion de l'*Historia ecclesiastica*, suggèreraient le contraire : que la recension *c* représente une reprise ultérieure de l'ouvrage, une mise à jour du texte de la recension *m*. Il semble impossible de privilégier l'une des deux hypothèses contradictoires. Il semble bien que les deux recensions présentent des retouches différentes, mais peut-être simultanées. Il n'est pas impensable que leurs archétypes respectifs aient figuré sur le pupitre de Bède.

1. On pourrait penser également que la référence à ces *distinctiones capitulorum* a été ajoutée après la mort de Bède par un de ses disciples, comme le suggère P. MEYVAERT, « Bede's *Capitula lectionum* for the Old and New Testaments », *RBén* 105, 1995, p. 348-380, ici p. 361-363. Ces *capitula*, ou résumés des divers livres des Prophètes tirés de Jérôme, ont été publiés par D. DE BRUYNE, *Sommaires, divisions et rubriques de la Bible latine*, Namur 1914, p. 185-238.

Le problème se simplifierait si l'on pouvait fixer avec certitude la date de publication de l'*Historia ecclesiastica*. Bède, à la fin du ch. 23 du livre V (§ 7, l. 2-3), écrit qu'il vient de donner le tableau de la Grande-Bretagne, telle qu'elle est 285 ans après l'arrivée des Anglais : *Dominicae autem incarnationis anno DCCXXXI*, c'est-à-dire en 731. Or, au début du chapitre, il a mentionné ce qui semble une référence à la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins, près de Tours – événement que les spécialistes situent d'ordinaire en octobre 732¹ ; en outre, nous l'avons dit, la recension *c* comporte des annales pour 733 et 734. Comment réconcilier ces données contradictoires ? Walter Goffart a récemment proposé une solution convaincante : 731 serait la date « officielle » de publication choisie par Bède afin de ne pas avoir à traiter de la déposition du roi Ceolwulf (auquel Bède a dédié son ouvrage) ni de l'expulsion d'Acca de son siège épiscopal d'Hexham – deux événements qui eurent lieu dans le second semestre de 731². Bède aurait néanmoins continué à travailler à son texte après juin 731, mentionnant la bataille de Tours (octobre 732), et au moins dans (l'archétype de) la famille *c*, les annales de 733 et de 734³.

Quoi qu'il en soit, on ne sait presque rien des premières

1. Une date plus tardive – fin 733 – est donnée par R. COLLINS, *The Arab Conquest of Spain, 710-797*, Oxford 1980, p. 90-91. Les spécialistes, d'autre part, ne sont pas tous d'accord sur la référence de Bède : fait-il vraiment référence à la victoire de Charles Martel ? Cf. J.M. WALLACE-HADRILL, *Bede's Ecclesiastical History of the English People: A Historical Commentary*, Oxford 1988, p. 199.

2. Cf. W.A. GOFFART, *Narrators of Barbarian History (A.D. 550-800): Jordanes, Gregory of Tours, Bede, Paul the Deacon*, Princeton (N. J.) 1988, p. 242, n. 36, et « The *Historia ecclesiastica*: Bede's Agenda and ours », *The Haskins Society Journal* 2, 1990, p. 29-45, ici p. 40-44.

3. Cf. KIRBY, « Bede's *Historia ecclesiastica* » (cf. *supra* p. 52, n. 1), p. 906-910. Kirby (p. 907) note qu'aucune référence n'est faite dans l'*Histoire ecclésiastique* à la mort de l'archevêque Tatwine le 30 juillet 734. Bien que la nouvelle de la mort de Tatwine ait pu prendre des mois pour atteindre la Northumbrie, cette date fournit un *terminus ante quem* de l'achèvement du travail de Bède à l'*Histoire ecclésiastique*.

étapes de transmission de l'*Historia ecclesiastica*. Deux des plus anciens manuscrits de la famille *m* (*L* et *M*) semblent avoir été copiés peu de temps après la mort de Bède d'après un unique original qui se trouvait à Monkwearmouth-Jarrow et qui était fort vraisemblablement le manuscrit de Bède lui-même, et *B* est apparemment une copie plus récente du même original. Dans le cas de la famille *c*, la transmission est moins claire. Puisque le plus ancien témoin de cette famille *c* (*Cotton Tiberius C. II*) a été copié à Canterbury, très probablement à Saint-Augustin, on peut imaginer que c'est là un descendant d'une copie du texte envoyé par Bède à son confrère Albinus, abbé de (ce qui devait devenir) Saint-Augustin de Canterbury. L'envoi par Bède d'un exemplaire de l'*Historia ecclesiastica* à Canterbury, est attesté par une lettre de Bède à Albinus, où Bède signale qu'il a également envoyé un exemplaire de son *De Templo*. Aucun manuscrit de la lettre ne nous est parvenu mais Jean Mabillon en a imprimé le texte en 1723 d'après un manuscrit du monastère de Saint-Arnoul de Metz¹.

Du fait, cependant, que nos manuscrits de la famille *m* sont les plus anciens et qu'ils respectent le texte plus fidèlement que ceux de *c*, sans compter que les deux plus anciens manuscrits de la recension *m* passèrent rapidement sur le Continent et devinrent la source de la tradition continentale, il semble approprié que la présente édition, préparée pour une collection savante du Continent, soit fondée sur des manuscrits de la recension *m*. Il y a trois manuscrits anciens de cette recension *m* : Saint-Petersbourg, Bibliothèque Publique, *Q. v. I. 18* (= *L*) ; Cambridge, Bibliothèque de l'Université, *Kk. 5. 16* (= *M*) ; Londres, British Library, *Cotton Tiberius A. XIV* (= *B*).

1. J. MABILLON, *Vetera Analecta sive Collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis*, Paris 1723, p. 398. Le texte de Mabillon est reproduit dans Giles (donc dans *PL* 94, 655-657), et Plummer, p. 3.

La présente édition se fonde donc uniquement sur ces trois manuscrits¹.

L = Saint-Petersbourg (naguère Leningrad), Bibliothèque Publique, Q. v. I. 18². Le manuscrit compte 162 folios mesurant 270 x 190 mm, écrits sur deux colonnes (chacune de 27 lignes), généreusement rubriqués et décorés³. C'est l'œuvre de quatre scribes travaillant en collaboration, écrivant tous une forme de minuscule « classique » (*set minuscule*) caractéristique du *scriptorium* des monastères de Bède, Monkwearmouth et Jarrow⁴. Le manuscrit est de si près contemporain de Bède que toute une génération d'érudits, à la suite de

1. On trouvera les résultats de ma collation complète des trois mss dans l'apparat critique d'une édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède à paraître dans la collection *Fondazione Lorenzo Valla*, actuellement sous presse aux éditions Mondadori de Milan. Vu l'étendue de cet appareil, on peut décrire cette édition comme *editio maior*. L'apparat de la présente édition aux *Sources Chrétiennes* est tiré de celui de l'*editio maior*; on peut donc désigner la présente édition comme *editio minor*. Les *Sources Chrétiennes* ne visent pas à donner un appareil critique complet : les lecteurs désireux de trouver les témoignages sur lesquels je fonde mes conclusions devront donc consulter l'apparat critique de l'édition Mondadori.

2. L'importance du manuscrit fut pour la première fois signalée à l'attention des spécialistes européens par O. DOBIACHE-ROJDESTVENSKY, « Un manuscrit de Bède à Léningrad », *Speculum* 3, 1928, p. 314-321. Il figure dans CLA 11, sous le n° 1621 ; éd. fac-similé *The Leningrad Bede*, éd. Arngart.

3. Cf. M. SCHAPIRO, « The decoration of the Leningrad Manuscript of Bede », *Scriptorium* 12, 1958, p. 191-207.

4. Sur les quatre scribes, cf. *The Leningrad Bede*, éd. Arngart, p. 18-19 ; D.H. WRIGHT, « The Date of the Leningrad Bede », *RBén* 71, 1961, p. 265-273. – M.B. PARKES, *Scribes and Readers*, Londres – Rio Grande 1991, p. 97-106, ici p. 104, n. 45, a avancé l'hypothèse que le scribe IV pouvait être Bède lui-même, mais l'hypothèse n'est guère solide : cf. M. LAPIDGE, « Autographs of Insular Latin Authors of the Early Middle Ages », dans *Gli autografi medievali. Problemi paleografici e filologici*, P. CHIESA – L. PINELLI, éd., Spolète 1994, p. 103-136, ici p. 115-119. – Les contributions des scribes sont les suivantes. scribe I : fol. 1-32v (texte jusqu'à II, 5, 1, l. 22) ; scribe II : fol. 33r-63v (texte de II, 5, 1, l. 22 à III, 19, 9 fin) ; scribe III : fol. 64r-68r (de III, 20, 1, l. 1 à III, 25, 1, l. 51) ; et scribe IV : fol. 68v-161r (de III, 25, 1, l. 5 à la fin).

l'éminent paléographe E.A. Lowe, crut voir dans le colophon du manuscrit (fol. 161r), écrit en capitales rustiques – BEDA FAMVLVS CHRISTI INDIG[NVS] – un autographe de Bède lui-même¹. L'attribution est maintenant rejetée². En fait le manuscrit contient un certain nombre d'indications de dates ajoutées par le *rubricator*, sous forme d'*ante annos* plus un chiffre, en face des dates annalistiques données au livre V, 23, qui vont jusqu'à 746, fournissant ainsi un *terminus post quem* pour la copie du manuscrit. (Il n'est pas possible de fixer un *terminus ante quem*.) Le manuscrit ne saurait donc dater du temps où Bède était vivant (Bède est mort en 735). Le point important pour notre établissement du texte est que le texte de l'*Historia ecclesiastica* a été copié avec grand soin et corrigé avec autant de soin par les quatre scribes : c'est un témoin de la plus grande importance pour la rédaction *m*.

M = Cambridge, Bibliothèque de l'Université, Kk. 5. 16, dit manuscrit Moore, ainsi appelé du nom de son possesseur, John Moore, évêque d'Ely de 1707 à 1714. A la mort de Moore, le manuscrit passa à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge³. Le manuscrit comprend 128 folios, mesurant 290 x 215 mm, écrits sur une seule colonne par un seul scribe. Le *codex* consiste en cahiers de 8 et 10 feuillets : le

1. E.A. LOWE, « An Autograph of the Venerable Bede ? », *RBén* 68, 1958, p. 200-202. L'hypothèse de Lowe a été plus ou moins acceptée par D. MISONNE, « *Famulus Christi*. A propos d'un autographe de Bède le Vénéral », *RBén* 69, 1959, p. 97-99.

2. Cf. P. MEYVAERT, « Colophons dans les manuscrits de Bède », *RBén* 69, 1959, p. 100-101, et « The Bede 'signature' du colophon de Léningrad », *RBén* 71, 1961, p. 274-286, ainsi que B. BISCHOFF (cité dans PARKES, *Scribes and Readers*, p. 98, n. 32), qui concluait à l'acte d'un faussaire moderne.

3. CLA 2, n° 139 ; éd. fac-similé *The Moore Bede*, éd. Hunter Blair, incluant une étude de R.A.B. MYNORS (p. 33-37) sur la diffusion ancienne du texte ; cf. aussi le compte rendu de D.H. WRIGHT, *Anglia* 82, 1964, p. 110-117, et encore P.R. ROBINSON, *Catalogue of Dated and Datable Manuscripts c. 737-1600 in Cambridge Libraries*, 2 vol., Cambridge 1988, t. 1, p. 37 (n° 68) ; t. 2, pl. 1-2.

dernier feuillet du dernier cahier a été enlevé (ne subsiste qu'une languette du fol. 129) et le premier feuillet (fol. 1r) a été si gravement frotté qu'il en est devenu presque illisible. Le manuscrit est entièrement écrit en un seul style d'écriture : la minuscule anglo-saxonne « classique » avec de nombreux traits de cursive ; l'écriture en est fort compacte, se déroulant en *scriptura continua* sans espacement de mots, employant de nombreuses contractions (les citations bibliques, par exemple, sont généralement réduites aux deux ou trois premiers mots du verset concerné) et remplissant tout l'espace entre les marges étroites. L'aspect de cette écriture fait dire à Mynors que le copiste « était en visite à Wearmouth ou à Jarrow, ou bien qu'il disposait d'un exemplaire prêté par ces monastères au sien pour un temps limité¹ ». Le scribe acheva la copie de l'*Historia ecclesiastica* aux trois quarts du fol. 128r, et c'est d'après les ajouts occupant le reste du folio que le manuscrit peut être daté, et sa provenance précisée. A la fin de l'*Historia*, le scribe ajouta les annales pour 731, 732, 733 et 734 (de ces annales, celles pour 733 et 734 se trouvent incorporées dans le texte des mss de la famille c). Viennent ensuite un certain nombre de rappels chronologiques – les « Moore Memoranda » – écrits également par le scribe principal, concernant la maison royale northumbrienne et certains événements de Northumbrie². Comme pour *L*, beaucoup de ces entrées sont pourvues d'une indication chronologique – *ante annos* plus le nombre d'années – ce qui permet d'affirmer que ces ajouts datent de 737 ou qu'ils furent recopiés d'un original écrit cette année-là. Le manuscrit, en tout cas, passa sur le Continent où, en 800, on le retrouve dans la bibliothèque de

1. Mynors, p. xliv.

2. Cf. P. HUNTER BLAIR, « The Moore Memoranda on Northumbrian History », dans *The Early Cultures of North-West Europe (H.M. Chadwick Memorial Studies)*, C. FOX – B. DICKINS, éd., Cambridge 1950, p. 245-257.

Charlemagne si l'on rapproche paléographiquement l'écriture des additions ultérieures apportées à *M* (fol. 128v) et celle d'un manuscrit incontestablement lié à Charlemagne (Londres, British Library, *Harley 2788*)¹. Un lettré comme Alcuin a pu servir d'agent de transmission de *M* entre la Northumbrie et la cour de Charlemagne, mais d'autres voies sont possibles.

B = Londres, British Library, *Cotton Tiberius A. XIV*². Le manuscrit a beaucoup souffert de l'incendie de la Bibliothèque Cotton de 1731 ; ses feuillets furent consolidés et reliés à nouveau en 1884 – ce qui rend impossible une reconstitution de la structure du manuscrit original. Il compte maintenant 201 feuillets. Comme la *praefatio* et les *capitula* du livre I manquent en tête et qu'à la fin, tout le texte à partir de V, 24, 1, l. 103 est absent, on peut calculer que dans son état actuel le manuscrit est amputé d'un bifeuillet au début et d'un autre à la fin. Suite à l'incendie, le manuscrit est fort inégalement lisible³. Le texte est sur deux colonnes, écrit dans une forme tarabiscotée (et tardive) de minuscule classique et il doit probablement dater du début du IX^e siècle⁴. D'après Mynors, *Tiberius A. XIV* aurait

1. Cf. B. BISCHOFF, *Mittelalterliche Studien*, 3 vol., Stuttgart 1966-1981, t. 3, p. 160-161.

2. *CLA Suppl.*, n° 1703.

3. Les premiers folios (1-12) sont endommagés mais souvent lisibles à force de patience (I, 1-12). Les folios 13-61 (I, 13 – II, 14) sont conservés presque intacts et sont aisés à lire. Les folios 62-80 sont fort endommagés, notamment dans la partie supérieure et ne sont lisibles que partiellement (II, 14 – III, 9). Les folios 81-134 (III, 9 – IIII, 16) sont, en gros, lisibles, bien que le haut soit souvent en piteux état. A partir du folio 135, la qualité et la lisibilité de ce qui a été sauvé empirent : c'est pur hasard si une leçon peut être vérifiée.

4. D'après Lowe (*CLA Suppl.*, n° 1703), *B* a été écrit à Monkwearmouth-Jarrow vers le milieu du VIII^e siècle. Lowe attribue le manuscrit à Monkwearmouth-Jarrow sur la base d'une seule ligne, écrite en onciale capitulaire – écriture des *capitula* du fameux *codex Amiatinus* –, en partant de l'hypothèse que seuls les scribes de Monkwearmouth-Jarrow employaient l'onciale capitulaire. Lowe fonde sa datation sur la ressem-

été copié sur *L* à Monkwearmouth-Jarrow¹. Dans ce cas ce serait un *codex descriptus*, sans valeur indépendante pour l'établissement du texte². Mynors, cependant, n'a pas collationné *L* à fond, or il existe des endroits où *L* est lacunaire mais où le texte correct est préservé dans *B*³, ce qui exclut que *B* soit un *codex descriptus*.

Il ne fait pas de doute que *L*, *M* et *B* dérivent d'un même original puisqu'ils partagent une petite quantité d'erreurs :

- I, 12, 4, l. 5 edito : aedito *LMB*
 I, 27, 27, l. 13-14 uel infirmitate – superfluitate : *om. LMB*
 I, 29, 2, l. 9 concedimus : concedemus *LMB*
 II, capitula, l. 10 ut : *om. LMB*
 II, 1, 10, l. 7 tumba : tumbo *LMB*
 II, 3, 2, l. 8 corpora : *om. LM (B deest)*
 III, 11, 2, l. 18 eaedem : eadem *LMB*
 III, 18, 1, l. 7 Galliis : Gallis *LMB*
 III, 26, 4, l. 5 flexo *LMB (recte flexa)*
 III, 7, 2, l. 10 partem : *om. LMB*
 III, 11, 3, l. 3 mensura : mensurae *LMB*
 III, 13, 3, l. 22 cepere : coepere *LMB*
 III, 14, 6, l. 7 et : *om. LMB*
 III, 21, 1, l. 8 partione *LMB (leg. partitione ?)*

blance de l'écriture de *B* avec celle de *L*, mais, s'il est vrai que les écritures sont du même type, celle de *B* est beaucoup plus ornée, tarabiscotée : elle laisse à penser que *B* doit être plus tardif que *L*.

1. Mynors, p. xlvi-xlvii.

2. Cf. Mynors, p. xlvi : « Il présente des traits qui, bien qu'en théorie ils puissent être le fruit du hasard, n'admettent guère d'autre explication qu'une copie directe », et Mynors poursuit en donnant des exemples d'erreurs textuelles de *B* qui peuvent être facilement expliquées par la disposition de la page en *L* (p. xlvi-xlvii). Ces conclusions sur le statut secondaire de *B* ont cependant été mises en doute par O. ARNGART, dans son introduction au facsimilé de *L*, *The Leningrad Bede*, p. 34, n. 3, et dans « On the Dating of Early Bede Manuscripts », *Studia Neophilologica* 45, 1973, p. 47-52, en particulier p. 50.

3. Par exemple, en III, 14, 10, l. 8-9, les mots *finitoque* – *redeunt* sont omis dans *L* mais clairement lisibles dans *B*. A d'autres endroits, *B* concorde avec *M* contre *L* : ainsi, en III, 20, 3, l. 1, *B* a *conualuit* comme *M* alors que *L* lit *praeualuit*. *L* et *B* sont certes étroitement apparentés, mais *B* ne saurait être une copie de *L*.

Outre ces diverses erreurs partagées par *L*, *M* et *B*, qui prouvent qu'ils copient un même modèle, il y a de nombreuses erreurs particulières à l'un ou à l'autre qui montrent qu'ils ne sauraient être dérivés l'un de l'autre. Commençons par les erreurs propres à *L*. Comme *L* est le travail de quatre scribes, j'énumère les erreurs commises par chaque scribe séparément¹ :

Scribe I

- Préface, 4, l. 1 historia : histeria *L*
 I, 1, 5, l. 15 uenatu : uenatui *L*
 I, 3, 1, l. 14 quo etiam : etiam quo *L*
 I, 12, 3, l. 2 conspexerant : conspexerunt *L*
 I, 15, 2, l. 1 aduenerant : aduenerunt *L*
 I, 26, 2, l. 3 firmauerant : firmauerunt *L*
 II, 2, 6, l. 7 conuenerant : conuenerunt *L*

Scribe II

- II, 7, 2, l. 1-2 possint : possent *L*
 II, 7, 2, l. 5 iniectu : iniecto *L*
 II, 12, 4, l. 16 adiuuit : audiuit *L*
 II, 18, 4, l. 1 Deus – imperantibus : *om. L*
 III, 19, 9, l. 11 claruisse : duruisse *L*

Scribe III

- III, 23, 1, l. 13 sepeliri : sepelire *L*
 III, 23, 4, l. 8 monasterio : monasteria *L*

Scribe IV

- III, 26, 4, l. 11 uicani : uicini *L*
 III, 1, 3, l. 10 propiorum : propiorum *L* || et ut : ut et *L*
 III, 3, 3, l. 13 operabatur : operabantur *L* || ageret : agere *L*
 III, 7, 1, l. 6-7 curauimus : curabimus *L*

1. Les erreurs de *LMB* énumérées ici ne le sont que pour justifier mon affirmation de l'exactitude relativement satisfaisante de ces trois mss ; leur liste ne prétend pas être complète. Une liste complète des erreurs en question figure dans l'Introduction à l'*editio maior* (Mondadori).

- III, 8, 2, l. 13 nam + mea *L* (erreur de dittographie)
 III, 13, 4, l. 19 saluauit : saluabit *L*
 III, 14, 10, l. 8-9 finitioque — redeunt : *om. L*
 III, 20, 3, l. 1 conualuit : praeualuit *L*
 III, 26, 1, l. 20 construxisset : construxit *L*
 III, 29, 1, l. 5 ab : *om. L*
 V, 12, 6, l. 20 mereantur : *om. L*
 V, 19, 11, l. 13 apostolici : apostolicae *L*
 V, 21, 10, l. 8 exortum : ortum *L*
 V, 23, 2, l. 20 motibus : montibus *L*

Pour un texte aussi long que l'*Historia ecclesiastica* de Bède, la moisson d'erreurs des copistes est mince. Les quatre scribes de *L* se montrent, somme toute, attentifs et exacts. Le moins fidèle est le scribe IV, coupable d'omissions et de négligences¹. Aucune des erreurs relevées dans *L* ne figure dans *M* ou *B*.

L'apparence de *M* suggère qu'il a été copié par son scribe principal avec quelque hâte. La qualité du texte de *M* confirme cette impression. Il n'est pas possible d'énumérer toutes les erreurs de *M* mais on peut citer plusieurs catégories de fautes récurrentes. Les mots sont souvent transposés (I, 1, 4, l. 5 ; I, 17, 3, l. 18 ; I, 34, 2, l. 3 ; etc.). On trouve de nombreux chassés-croisés de *-i-* et *-e-* là où la distinction est morphologiquement importante (II, 9, 1, l. 8 acciperit : acceperit *M* ; V, 19, 10, l. 14 recipi : recepi *M* ; etc.). *M* ajoute souvent un préfixe superflu (I, 1, 4, l. 13 ueniret : perueniret *M* ; III, 8, 4, l. 3 seruauit : conseruauit *M* ; etc.) quitte à en omettre (III, 1, 2, l. 24-25 condensatione : descensionem *M* ; II, 1, 8, l. 8 resonare : sonare *M* ; etc.). Par cinquante fois et plus, *M* omet un mot, généralement un monosyllabe (I, 1, 4, l. 7 si ; I, 5, 2, l. 4 in ; I, 7, 3,

1. Cf. *supra* p. 56, n. 4, l'hypothèse avancée par Paul Meyvaert, et reprise par Malcolm Parkes, que le scribe IV pourrait être Bède lui-même. Les inexactitudes du scribe IV rendent cette identification peu vraisemblable.

l. 32 illum ; I, 12, 2, l. 19 spatium ; I, 12, 3, l. 3 et ; I, 33, 2, l. 3 ab ; etc.). Plus sérieuses sont les fautes dues à la hâte ; j'en compte plus de cinquante : par exemple I, 13, 2, l. 11 odor : ardor *M* ; I, 14, 1, l. 2 diurnam : diurnam *M* ; I, 26, 2, l. 7 conuersioni : conuersione *M* ; II, 1, 5, l. 3 assumi : ut suum *M* ; II, 2, 3, l. 5 ituri : illum *M* ; II, 8, 2, l. 8 mundi : saeculi *M* ; II, 11, 3, l. 12 conuersione : confessione *M* ; II, 13, 4, l. 24 pergebat : pergens *M*. La plupart de ces erreurs sont transparentes et donc sans grande importance. Certaines peuvent changer les données historiques : III, capitula, l. 63 occidentales : orientales *M* ; III, 4, 1, l. 4 iustinus : iustinianus *M* ; etc. Aucune de ces erreurs ne se trouve dans *L* ni dans *B*.

L'analyse montre que *B* transmet exactement le texte de l'archétype μ , encore que son témoignage soit gâché par des omissions et des erreurs dues à la négligence. En bien des occasions, *B* préserve la bonne leçon là où *L* et *M* sont tous deux fautifs : I, 6, 1, l. 8 profectum : proeuctum *LM* ; I, 17, 1, l. 6 persuasionis : persuassionis *LM* ; I, 20, 1, l. 11 religiosiores : relegiosiores *LM* ; I, 30, 4, l. 1 iuliarum *om. LM* ; I, 32, 4, l. 4 libenter : libertim *L om. M* ; II, 1, 2, l. 24-25 condensatione : condensationem *L descensionem M* ; III, 6, 2, l. 17 in : *om. LM* ; III, 14, 2, l. 6 quod : quam *LM* ; III, 19, 4, l. 14 quartum : quartus *LM* ; V, 8, 3, l. 6 praedecessori : depraedecessori *LM* ; et V, 13, 2, l. 19 uomeris : *om. LM*. Mais, d'un autre côté, *B* est fréquemment défiguré par des omissions de mots ou d'expressions : on en trouvera quatorze recensées dans l'*apparatus criticus*, par exemple I, 7, 4, l. 16-17 aduoluitur ; I, 27, 8, l. 16 furtu de ecclesiis ; II, 12, 3, l. 17 te futurum ; III, capitula, l. 45 sub rege ; III, 22, 1, l. 27 est — murum ; III, 26, 3, l. 11-12 rex — ueniebat ; etc. A six reprises, le scribe de *B* a ajouté des mots inutiles, en général sans grande importance comme *et* ou *est*, mais parfois significatifs (V, 19, 11, l. 3 eo praesente). Le défaut le plus sérieux de *B* est d'incorporer des erreurs par simple inattention : I, 19,

1, l. 15 (*reseruato* au lieu de *reserato*) ; III, 2, 3, l. 16 (*requirens* au lieu de *requirere*) ; III, 3, 2, l. 3 (*rex* au lieu de *regnauit*) ; III, 25, 9, l. 7 (*contra* au lieu de *contraria*) ; III, 4, 4, l. 6 (*titulo* au lieu de *Titillo*) ; III, 14, 8, l. 6 (*et praedam* au lieu de *quartam*) ; etc.

Les trois manuscrits *LMB* étant donc copiés d'un même exemplaire (μ), quel statut attribuer aux ajouts apportés dans ces manuscrits ? Dans *L*, par exemple, à III, 4, 1 le scribe ajoute une glose interlinéaire expliquant l'identité du *comes* irlandais qui fournit le terrain où Colman, après avoir quitté Lindisfarne, put fonder le monastère de Mag Eo. La glose est la suivante : [*comite*] *I endae de progenie prioris endi* (fol. 85r), « le nom du *comes* était Enda de la tribu d'Endi ». La source de cette intéressante information est inconnue, mais la question qui se pose est de savoir si la glose se trouvait dans μ et si elle est de Bède lui-même. Si tel est le cas, Bède pensait-il l'insérer dans le texte de l'*Historia ecclesiastica* ? Si elle figurait dans μ , les scribes de *M* et de *B* n'ont pas pris la peine de la copier. Bède ou sa source était apparemment au courant de la situation politique de l'Irlande vers la fin des années 660. Même perplexité quant au statut de la version vieil-anglaise de l'« Hymne de Cædmon », que Bède paraphrase en latin (III, 22, 2), mais que le scribe de *L* ajoute dans la marge au bas du fol. 107r ; les scribes de *M* et de *B* ne fournissent pas le texte anglais à cet endroit du récit, mais le scribe de *M* le copie en forme d'appendice à la fin de l'*Historia ecclesiastica*, au fol. 128v¹. Cette fois encore, il serait intéressant de savoir si la version vieil-anglaise figurait dans μ et si elle était alors fournie par Bède lui-même.

Il reste qu'une collation rigoureuse de *LMB* issus d'un modèle μ fort proche de l'autographe de Bède, si ce n'est cet

1. Ne pas oublier que la fin de *B* est perdue. Le texte vieil-anglais, sous sa forme préservée dans *M*, est édité, avec les variantes de *L*, et commenté par A.H. SMITH, *Three Northumbrian Poems*, Londres 1933, p. 10-15 et p. 38-41.

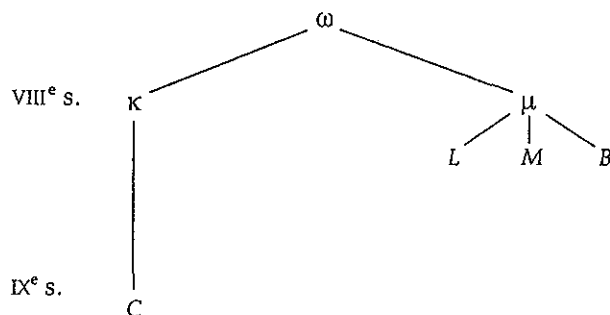
autographe même, nous permet de reconstituer le texte de (la recension *m* de) l'*Historia ecclesiastica* de Bède, à peu près tel qu'il fut à l'origine. Dans les rares endroits où *LMB* conservent des lacunes déjà présentes dans leur modèle commun μ , ces lacunes peuvent être comblées en recourant à la famille *c*, ou plutôt à *C* lui-même, source de la famille, *Cotton Tiberius C. II*.

En fait, *LMB* est si proche du manuscrit autographe de Bède qu'il est possible d'en tirer des déductions importantes sur ses méthodes de travail. Dans le latin écrit par Bède lui-même, le témoignage combiné de *LMB* présente un texte pratiquement exempt d'erreurs grammaticales. En revanche, quand il s'agit de documents cités par Bède, comme des lettres papales, les trois témoins s'accordent souvent pour conserver ce qui est à l'évidence une faute de grammaire¹. J'en conclus que Bède a fidèlement recopié ces documents, à la lettre, au point d'en reproduire les erreurs grammaticales. Il avait sans doute connaissance des erreurs textuelles que ceux-ci contenaient, mais sa vénération pour ses sources, en particulier la papauté, l'aura amené à reproduire à l'identique les exemplaires qu'il avait sous les yeux, fautes comprises. De la même façon, dans l'édition qui suit, j'ai conservé le texte de tous ces documents exactement comme il est transmis par *LMB*, sans le corriger, en partant du principe que les trois manuscrits reproduisent le texte copié par Bède ; dans tous les cas, les erreurs textuelles sont signalées en note².

1. Cf. Mynors, p. xxxix-xl.

2. Cf., par exemple, pour la *Vita S. Germani* de CONSTANCE (I, 17) : p. 176, n. 1 ; pour le *Libellus responsionum* de GRÉGOIRE LE GRAND (I, 27) : p. 218, n. 1, p. 222, n. 3, p. 232, n. 1 et p. 236, n. 2 et 3 ; pour les lettres papales de Boniface (II, 10-11), p. 346-347, n. 1 et p. 340, n. 1 ; pour celles du pape Honorius (II, 17-18), p. 382, n. 1 et p. 384, n. 2.

Stemma



- ω manuscrit autographe de travail de Bède
 κ hyparchétype de la recension c
 μ hyparchétype de la recension m
 C Londres, British Library, *Cotton Tiberius C. II*, IX^e s.
 M Cambridge, Bibliothèque de l'Université, *Kk. 5. 16*, dit
 manuscrit Moore, VIII^e s.
 L Saint-Pétersbourg (naguère Leningrad), Bibliothèque
 Publique, *Q. v. I. 18*, VIII^e s.
 B Londres, British Library, *Cotton Tiberius A. XIV*, VIII^e s.

LES ÉDITIONS IMPRIMÉES¹

L'*editio princeps* de l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* se fonde sur un texte appartenant à la famille *m*. Un imprimeur anonyme, mais utilisant les caractères de l'imprimeur strasbourgeois Heinrich Eggstein, publia, dans les années 1475-1480, la traduction latine de l'*Historia ecclesiastica* d'Eusèbe par Rufin et l'*Historia ecclesiastica* de Bède, séparément. Une seconde édition, rassemblant les deux textes en un volume,

1. Cf. *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, 2^e éd., 10 vol. parus, Stuttgart 1968 -, t. 3, p. 588, n^o 3756.

parut à Strasbourg en 1500, imprimée par Georg Husner ; cette édition fut réimprimée telle quelle par Heinrich Gran, à Haguenau en 1506. L'*Historia ecclesiastica* de Bède fut publiée à part, comme munition du catholicisme romain contre les réformateurs, par Jean de Grave (Grauius) à Anvers, en 1550. Le texte en est meilleur ; il contient en outre la *Continuatio* touchant les affaires de Northumbrie de 731 à 766 et une épitaphe de Bède. Le texte de l'édition Grave de 1550 est repris dans les œuvres complètes de Bède publiées à Bâle en 1563, et rééditées par Antoine Hierat et Jean Gymnicu à Cologne.

Le manuscrit Moore sert de base à la première édition imprimée en Angleterre, établie par Abraham Wheelock (ou Wheloc, professeur d'arabe à Cambridge), accompagnée de l'*editio princeps* de sa version vieil-anglaise, en 1643. Le jésuite parisien Pierre-François Chifflet publia en 1681 *Bedae presbyter et Fredegarii scholastici concordia*, fondée sur un manuscrit issu de Moore. Le manuscrit Moore fournit le texte principal à l'édition monumentale de John Smith, menée à terme par son fils George, à Cambridge, en 1722.

LA TRADUCTION VIEIL-ANGLAISE

Les traductions en anglais de l'*Histoire ecclésiastique*, partielles ou complètes, sont nombreuses. Dès l'époque du roi anglais Alfred (r. 871-899), la *Chronique anglo-saxonne* reproduisit des passages de l'*Histoire ecclésiastique* pour son tronc commun, publié en 892. Plus tard, au X^e siècle, les branches rédigées à York – versions D et E – ajoutèrent d'autres éléments empruntés à Bède.

La *Chronique*, la traduction de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède tout comme celle de l'*Histoire universelle* d'Orose s'inscrivaient dans le programme de politique culturelle menée par Alfred. Face aux envahisseurs scandinaves, païens, le roi comprit que les succès militaires ne pouvaient s'avérer durables que s'ils s'accompagnaient d'une organisation solidement fondée sur l'idéologie chrétienne. Aussi

lança-t-il un programme de traduction en anglais d'ouvrages latins qu'il considérait essentiels : la *Regula pastoralis* du pape Grégoire I^{er}, le *De consolatione Philosophiae* de Boèce, les *Soliloquia* d'Augustin d'Hippone, et les cinquante premiers psaumes. Les Anglais se devaient de connaître et d'affirmer leur position dans l'histoire de l'humanité. Dans la préface qu'il écrivit pour sa collection de lois, Alfred précise cette position : son royaume prend le relais du peuple élu hébreu auquel, par Moïse, Dieu donna le décalogue et auquel, par le Christ, Dieu se révéla et révéla sa Sagesse. Le roi reprend donc la leçon donnée par Bède dans l'*Histoire ecclésiastique*. Les Anglais formeront un peuple prospère, capable de faire progresser l'histoire du salut, s'ils obéissent à de bons chefs, conseillés par de bons évêques.

La traduction vieil-anglaise de l'*Historia ecclesiastica* de Bède nous est parvenue en quatre manuscrits, du X^e siècle. Elle a été publiée par Abraham Wheelock (1643), John et George Smith (1722), Thomas Miller (1890). Les premiers privilégient le manuscrit de Cambridge, University Library, *Kk 3. 18* ; Miller préfère le manuscrit de la Bodléienne, *Tanner 10* parce qu'il est écrit en dialecte mercien, plus proche de la variété d'anglais que parlait Bède.

Cette traduction vieil-anglaise omet des passages documentaires, voire ennuyeux, ayant perdu de leur actualité, ou jugés accessoires : extraits des archives pontificales, discussions sur la date de Pâques, description des lieux saints, récapitulation finale de la chronologie, poèmes, à l'exception de l'épithaphe du pape Grégoire, père de la nation anglaise dont Alfred traduisit la *Regula pastoralis* et fit traduire les *Dialogi*. Le traducteur avait, dans un premier temps, omis l'échange de lettres entre Augustin et Grégoire puis, se ravissant, il les réinséra, à la fin du livre III. Il abrégua les pages sur la Grande-Bretagne avant l'arrivée des Anglo-Saxons. La traduction vieil-anglaise n'est donc pas une traduction mécanique, même si des calques de la syntaxe et du lexique

latins en déparent ici et là le style. Elle explicite le texte original en multipliant les dédoublements de termes (*disputatio* II, 2, 1 : *spræc ond geflit* 98/22, « discours et discussion »), en ajoutant des précisions (*auditores* III, 22, 4 : *æt his muðe wreoton ond leornodon* 346/5, « de sa bouche ils apprenaient [le poème] et l'écrivaient »), en retrouvant la réalité sociale anglo-saxonne sous les termes latins (*comes, miles, etc. : gesið, begn, etc. ; duces regii* III, 24, 2 : *aldormen ond heretogan* 236/11-12, « chefs de régions et d'armées »).

Nous signalerons en note les principales omissions, interprétations et informations de cette traduction vieil-anglaise.

PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION DU TEXTE

PRÉSENTATION ET NUMÉROTATION

J'adopte les procédures éditoriales suivantes :

J'emploie les crochets obliques < > pour signaler des mots omis par les scribes principaux de *LMB* ; ces lacunes sont généralement comblées plus tard par d'autres scribes des trois manuscrits ou par C.

Bien que les *capitula* de chacun des cinq livres soient donnés sous forme de liste en tête de chaque livre, j'ai jugé utile de suivre l'exemple de Plummer et de reproduire ces mêmes *capitula* en tête de chaque chapitre (en les encadrant toutefois de crochets obliques pour indiquer qu'ils n'occupent pas cette position dans *LMB*).

La présente édition s'écarte pour certains détails des éditions antérieures. Pour faciliter les références j'ai introduit des subdivisions, c'est-à-dire des paragraphes numérotés, dans les chapitres – certains chapitres de Bède sont très longs et rendent difficiles les références. Une différence peut-être plus importante concerne la numérotation des chapitres du livre III. Je respecte la disposition et la numérotation des chapitres que l'on trouve dans *LMB*. Une comparaison avec

les éditions imprimées, celle de Mynors par exemple, montre un risque de confusion. Ce qui occupe III, 14 dans *LMB* et dans la présente édition est omis dans la recension *c*. Cette omission a causé de la confusion dans la numérotation des chapitres dès que furent réunis des textes de recensions différentes – et ce à partir du IX^e siècle. En dépit du témoignage de *LMB* auquel il a préféré celui des manuscrits allemands du IX^e siècle et des premières éditions imprimées, Mynors divisa le chapitre 13 en trois chapitres distincts, ce qui bouleversa la numérotation des chapitres suivants du livre III (Mynors, p. 380, note *c*, où il explique avoir introduit ce bouleversement pour faciliter la lecture, bien que la numérotation ne soit pas celle de Bède). Le résultat est que les gens qui citent l'édition de Mynors se trouvent malencontreusement obligés de citer deux numérotations distinctes pour tous les chapitres du livre III postérieurs au ch. 14. Voilà qui n'aide guère la lecture ! Il est plus simple de suivre la numérotation fournie par *LMB*.

LA QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE

Il existe un domaine où il n'est pas possible, ni recommandé, de suivre le témoignage des trois manuscrits *ad litteram* : c'est celui de l'orthographe. Le copiste unique de *M* travaillait, nous l'avons constaté, en grande hâte et n'avait ni le temps ni le souci de suivre son modèle scrupuleusement quant à l'orthographe. L'orthographe de *M* est de bout en bout individuelle et sans soin¹. Les quatre scribes de *L* se montrent en général plus soigneux mais ils ont, eux aussi, leur individualité, notamment dans leur traitement des consonnes assimilées. Nous ne saurions quel parti adopter pour

1. Ainsi les fautes d'orthographe fréquentes dans *M* : *boriales* pour *boreales*, *insola* pour *insula*, *langore* pour *languore*, *magiore* pour *maiore*, *puplica* pour *publica*, etc. On y trouve de même des *s* simples pour des gémées.

l'orthographe de nos trois manuscrits si nous ne disposions pas des recommandations de Bède dans son traité *De orthographia*. Dans cet ouvrage, compilé à l'intention des copistes de ses propres œuvres dans le *scriptorium* de Monkwearmouth-Jarrow¹, Bède donne des directives aussi cohérentes que claires sur certains points, comme l'assimilation consonantique. Ainsi, par exemple² :

similiter *assumere* per .s., *appropriat* per .p. scribendum, *apponit* similiter, *accurri* per .c., *amministrat* per .m., *applicat* per .p., *alligat* per .l., *assequor* per .s., *alleuat* per .l., *assidue* per .s., *aggredior* per .g. (p. 10-11)

collocat per .l. scribendum, non *conlocat* per .n. (p. 16)

combuero per .m. scribendum, non per .n. ; *comparo* similiter et *compono* ceteraque huiusmodi ... *complaceo* non *conplaceo*, *commoratus* non *conmoratus*, *comprendo* per .m., *commodat* et *commendat* per .m., *computrescit* per .m., *complures* per .m. (p. 18)

imputribile per .m. non per .n., *impono* similiter et huiusmodi *similia* ; *immitto* non *inmitto* ; *irrigo* non *inrigo* ; *impleo* non *inpleo* ; *immundus* non *inmundus* (p. 30).

Ces exemples, qui pourraient être multipliés, montrent clairement la pratique orthographique de Bède. Dans les groupes consonantiques *dc*, *dg*, *dl*, *dm*, *dp* et *ds*, comme pour *nb*, *nl*, *nm*, *np* et *nr*, Bède recommande l'assimilation de la première consonne à la seconde ou le changement des groupes *np* et *mp* en *mb* et *mp* respectivement. (Les exemples de Bède laissent de côté les groupes *adf*, *adn* et *adt* : sans doute Bède garde-t-il leur orthographe.) Selon le même principe et comme il ressort du témoignage de presque tous les manuscrits anciens de Bède, c'était sa pratique de supprimer *-p* inséré abusivement devant *m* : ainsi *sumtus* (non pas *sump-*

1. Cf. A. C. DIONISOTTI, « On Bede, Grammars, and Greek », *RBén* 92, 1982, p. 111-140, ici p. 122.

2. Les exemples tirés du *De orthographia* sont cités d'après l'édition de C. W. Jones, *CCL* 123 A, à laquelle renvoient les indications de pages entre parenthèses.

tus). En tout cas, vu les orthographes particulières des scribes de *LMB*, j'ai pensé plus raisonnable de suivre le système orthographique de Bède, très cohérent, plutôt que les excentricités de nos trois manuscrits.

Quelques petits détails orthographiques. Comme Plummer¹, je ne distingue pas les *ę* et *e* capricieux des scribes là où l'orthographe du latin classique employait le digramme *ae* : je les note uniformément *ae*. Je note donc, par exemple, *aeger*, *aegritudo*, *caespes*, *paene*, *saepe* et *saeptus*. D'un autre côté, cependant, je conserve certaines particularités apparemment excentriques de *LMB*, par exemple *Brittania*, pensant que l'accord de *LMB* pourrait refléter la pratique de Bède lui-même. Il y a une exception : alors que *L*, *M* et *B* s'accordent à orthographier l'adjectif *acerbus* (« acerbe ») *aceruus*, je l'écris toujours *acerbus* afin d'éviter la confusion avec *aceruus* (« un tas »). Pour les noms propres vieil-anglais, je suis l'usage des spécialistes. Ainsi, dans les toponymes latins, je sépare, comme pour les toponymes vieil-anglais, le préfixe *ad* (v.-a. *æt*) ou *in* (v.-a. *in*), si bien que j'écris *ad Tuifyrdi* (et non *Adtuifyrdi*) et *in Cuneningum* (et non *Incuneningum*, comme le fait Mynors). De la même façon j'orthographie le second thème du nom de personne *Æthelburg* avec *-u-* plutôt qu'avec *-e-*, évitant la forme philologiquement incorrecte *Æthelberg* utilisée par *L* et *M*².

L'*Histoire ecclésiastique* paraîtra dans la collection en trois volumes, comprenant respectivement les livres I-II (t. 1), III-III (t. 2), V (t. 3). Chaque volume contiendra une carte de l'Angleterre telle que la décrit Bède, un index analytique portant sur les trois tomes, ainsi que ses propres index scripturaire et onomastique. On trouvera tous les index récapitulés dans le dernier volume.

Nous remercions le P. Dominique Bertrand, s.j. et M^{lle} Yasmine Ech Chael, de l'Institut des Sources Chrétiennes, pour leur aide très précieuse et leur efficacité, ainsi que M^{lle} Blandine Cabaud pour la réalisation de la carte.

1. Cf. Plummer, t. 1, p. lxxxiv, n. 1.

2. Pour la forme philologiquement correcte du thème, cf. H. SWEET, *The Oldest English Texts*, EETS 83, 1885, p. 553. Les manuscrits *B* et *C* orthographient constamment le nom *Aedilburg* ainsi (cf. Plummer, p. 218, 223, etc.) et j'en déduis que *Æthelberg* est une orthographe excentrique conservée indépendamment par *L* et *M*.

ABRÉVIATIONS

- AMAES *Association des Médiévistes Anglicistes de l'Enseignement Supérieur*, Paris.
- ASC *Anglo-Saxon Chronicle : A Collaborative Edition*, D.N. Dumville – S. Keynes, éd., Cambridge 1983-. Édition prévue en 23 volumes. Sont parues les éditions des cinq versions principales. ~ Traduction, annotée, en anglais moderne dans *EHD I*, p. 145-261.
- ASPR *Anglo-Saxon Poetic Records : A Collective Edition*, G.P. Krapp – E.V.K. Dobbie, éd., 6 vol., New York 1931-1953 : vol. 1 : *The Junius Manuscript*, 1931. Vol. 2 : *The Vercelli Book*, 1932. Vol. 3 : *The Exeter Book*, 1936. Vol. 4 : *'Beowulf' and 'Judith'*, 1953. Vol. 5 : *'Paris Psalter' and 'Boethius'*, 1932. Vol. 6 : *Anglo-Saxon Minor Poems*, 1942.
- BHL *Bibliotheca Hagiographica Latina*, Bruxelles.
- CCL *Corpus Christianorum, Series Latina*, Turnhout 1954-.
- CHF *Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age*, Les Belles Lettres, Paris.
- CLA *Codices Latini Antiquiores*, éd. E.A. Lowe, 11 vol. et Suppl., Oxford 1934-71. ~ Cité par tome/ n° de ms.
- CSASE *Cambridge Studies in Anglo-Saxon England*, Cambridge.

- CSEL *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne.
- CUF *Collection des Universités de France, Les Belles Lettres*, Paris.
- EETS *Early English Text Society*, Oxford - Londres. E.S. « Extra Series », O.S. « Original Series », S.S. « Supplementary Series ». ~ Cité par page, ligne.
- EHD I *English Historical Documents*, c. 500-1042, vol. 1, éd. et trad. D. Whitelock, 2^e éd., Oxford 1979. ~ De longs extraits de l'*HE* sont donnés p. 639-747.
- GCS *Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten (drei) Jahrhunderte*, Berlin - Leipzig.
- HE *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*.
- HMSO *Her Majesty's Stationery Office*, Londres.
- MGH *Monumenta Germaniae Historica*, Berlin puis Munich.
- AA *Auctores Antiquissimi*.
- ECA *Epistolae Carolini Aevi*.
- ES *Epistolae Selectae*.
- PLAC *Poetae Latini Aevi Carolini*.
- SRM *Scriptores Rerum Merovingicarum*.
- PL *Patrologiae cursus completus. Series Latina*, éd. J.-P. Migne, 221 vol., Paris 1844-1856. ~ Cité par volume, colonne.
- RBén *Revue Bénédictine*, Maredsous.
- RS *Rolls Series*, nom donné aux *Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the Middle Ages*, ou *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores* (collection du Public Record Office de 251 vol.), Londres 1858-1896.
- SC *Sources Chrétiennes*, Paris.
- TTH *Translated Texts for Historians*, Liverpool.
- v.-a. vieil-anglais (l'anglais attesté depuis le VII^e siècle, et pratiqué jusqu'au XII^e siècle).

BIBLIOGRAPHIE

1- ŒUVRES COMPLÈTES DE BÈDE

Des « œuvres complètes » de BÈDE ont été publiées ou sont en cours de publication :

- Giles = *The Complete Works of Venerable Bede*, 12 vol., éd. et trad. angl. J.A. Giles, Londres 1843-1844. ~ Pour l'*HE*, reprend Chifflet.
- PL 90-95. ~ Pour l'*HE* (PL 95, 10 A-291 C), reprend Giles, donc Chifflet.
- CCL 118 A-123 C
Vol. 122 : *Opera homiletica* [éd. D. Hurst] et *rhythmica* [éd. J. Fraipont], 1955.
Vol. 123 A, B, C : *Opera didascalica*, éd. C.W. Jones, M.H. King et Fr. Lipp, 1975.
Ne comprend pas (encore ?) les ouvrages d'histoire. ~ Cité par page, ligne.
- Pour une concordance entre Giles et CCL, cf. D.K. FRY, « Bede's Works : a Concordance of Giles and CCL Editions », *Old English Newsletter* 26/1, 1992, p. 49-53.
- Plummer = *Venerabilis Bedae Opera Historica* [*Venerabilis Bedae Historiam ecclesiasticam gentis Anglorum, Historiam abbatum, Epistolam ad Ecgerbertum una cum Historia abba-*

tum auctore anonymo ... instruxit Carolus Plummer], 2 vol., éd. C. Plummer, Oxford 1896 (réimpr. en un vol. sur papier bible, 1946). ~ Réunit les œuvres dites « historiques » de BÈDE.

2- HISTORIA ECCLESIASTICA GENTIS ANGLORUM

Fac-similés

The Leningrad Bede, éd. Arngart = *The Leningrad Bede. An Eighth-Century Manuscript of the Venerable Bede's Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum in the Public Library, Leningrad*, éd. O.S. Arngart, *Early English Manuscripts in Facsimile 2*, Copenhagen 1952.

The Moore Bede, éd. Hunter Blair = *The Moore Bede. An Eighth-Century Manuscript of the Venerable Bede's Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum in Cambridge University Library Kk. 5.16*, éd. P. Hunter Blair, *Early English Manuscripts in Facsimile 9*, Copenhagen 1956.

Éditions : cf. Introduction p. 66-67.

Plummer = *Baedae Historiam ecclesiasticam gentis Anglorum*, dans *Venerabilis Bedae Opera Historica*, t. 1, éd. C. Plummer, Oxford 1896 (réimpr. 1946). ~ Texte fondé sur le manuscrit Moore ; introduction et notes considérables, en anglais.

Colgrave - Mynors = *Bede's Ecclesiastical History of the English People*, éd. R.A.B. Mynors et trad. B. Colgrave, *Oxford Medieval Texts*, Oxford 1969 (réimpr. avec corrections, 1991). ~ Complété par un vol. de notes supplémentaires par J.M. WALLACE-HADRILL, *Bede's Ecclesiastical History of the English People : A Historical Commentary*, Oxford 1988.

Concordance

Jones = Jones, P.F., *A Concordance to the Historia ecclesiastica of Bede, Medieval Academy of America Publications 2*, Cambridge (Mass.) 1929.

Traduction vieil-anglaise

Old Engl. Eccl. Hist., éd. Miller = *The Old English Version of Bede's Ecclesiastical History of the English People*, 4 vol. (dont 2 vol. de variantes), éd. et trad. en angl. moderne par T. Miller, *EETS O.S. 95, 96, 110 et 111*, Londres 1890-1898.

Traductions anglaises

Stapleton = *The History of the Church of Englande. Compiled by Venerable Bede, Englishman*, translated by Thomas Stapleton, Anvers 1565 (repr. « The English Experience », Amsterdam - New York 1970). ~ Éd. avec orthographe modernisée par P. Hereford, Londres 1935.

McClure - Collins = *The Ecclesiastical History of the English People*, trad. angl. B. Colgrave [reprise de l'éd. Colgrave - Mynors *supra*], *The Greater Chronicle; Bede's Letter to Egbert*, trad. angl. avec introd. et notes par J. McClure - R. Collins, *Oxford World's Classics*, Londres 1999.

Traduction française

Szerwiniack et al. = *Bède le Vénérable. Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, 2 vol., trad. fr. par O. Szerwiniack et alii, *La roue à Livres*, Paris 1999. ~ Nombreuses références aux travaux les plus récents.

3- AUTRES ŒUVRES DE BÈDE

Bède donne à la fin de l'*HE* une liste presque complète de ses œuvres, et nous en avons donné un autre classement dans notre Introduction ; p. 32-34. Nous les énumérons ici par ordre alphabétique strict (*De* venant entre *C* et *E*, *In* entre

H et L), classement grossier mais plus efficace pour la recherche d'une édition :

Argumentum ad inueniendum locum XIII lunae paschalis per XVIII annos, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980. Appendix C : *Alia opuscula coaeua*.

Capitula lectionum in totum Nouum Testamentum excepto euangelio.

Capitula lectionum in Pentateucum Mosi, Iosue, Iudicum ; in libros Regum et Verba dierum ; in librum beati patris Iob ; in Parabolas, Ecclesiasten et Cantica canticorum ; in Isaiam prophetam, Ezram quoque et Neemiam.

Chronica maiora, cf. infra : *De temporum ratione*.

Collectio psalterii, éd. J. Fraipont, CCL 122, 1955, p. 452-470.

De arte metrica et de schematibus et tropis, éd. C.B. Kendall, et commentarii Remigii Autissiodorensis, éd. M.H. King, CCL 123 A, 1975 ; éd. et trad. angl. par C.B. Kendall, *Bede's Art of Poetry, Bibliotheca Germanica*, S.N. 2, Sarrebruck 1991.

De causis quibus nomina acceperunt XII signa, de flexibus digitorum, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980. Appendix B : *Fontes Bedae prope coaeui*.

De cursu solis, ex Bedae computo, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980. Appendix A : *Opuscula fortassis genuina*.

De locis sanctis, éd. J. Fraipont, CCL 175, 1955.

De natiuitate lunae, de ratione embolismorum, epitola de pascha et cyclo, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980. Appendix C : *Talia opuscula coaeua*.

De natura rerum, éd. C.W. Jones, et commentarii anonymi, éd. F. Lipp, CCL 123 A, 1975.

De octo quaestionibus, PL 93, 455-462.

De orthographia, éd. C.W. Jones, CCL 123 A, 1975.

De Tabernaculo, éd. D. Hurst, CCL 119 A, 1969 ; trad. par C. Vuillaume, SC 475, 2003.

De Templo, éd. D. Hurst, CCL 119 A, 1969 ; trad. angl. par S. Connolly avec introd. de J. O'Reilly, TTS 21, 1995.

De temporibus cap. I-XVII, et commentarii anonymi ; cap. XVII-XXII (seu Chronica minora), éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980.

De temporum ratione cap. I-LXV et commentarii anonymi, éd. C.W. Jones ; cap. lxvi-lxxi de *sex aetatibus mundi una cum 7a et 8a aetate (seu Chronica maiora)*, éd. T. Mommsen (= MGH AA 13, 1898, p. 247-327), CCL 123 B, 1977 ; trad. angl. par F. Wallis, dans *Bede : The Reckoning of Time*, TTH 29, 2000, avec introd. et commentaires très riches. ~ Cité par §.

Epistola ad Albinum, dans Plummer, t. 1, p. 3.

Epistola ad Ecgbertum, dans Plummer, t. 1, p. 405-423 (texte) et t. 2, p. 378-388 (commentaire) ; trad. angl. avec introd. et notes par J. McClure - R. Collins (cf. *supra*). ~ Cité par §.

Epistola ad Helmuualdum, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980 ; trad. angl. par F. Wallis, TTH 29, 2000, p. 105-109 et 416.

Epistola ad Pleguinum, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980 ; trad. angl. par F. Wallis, TTH 29, 2000, p. 405-415.

Epistola ad Wicthedum, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980 ; trad. angl. par F. Wallis, TTH 29, 2000, p. 417-424.

Expositio Actuum apostolorum, éd. M.L.W. Laistner, CCL 121, 1983 ; trad. angl. par L.T. Martin, *Cistercian Studies* 117, Kalamazoo 1989.

Historia abbatum ... Benedicti, Ceolfridi, et Hwaetbercti, dans Plummer, t. 1, p. 364-387 (texte) et t. 2, p. 355-371 (commentaire). ~ Cité par §. ~ L'opuscule reprend une *Vita* anonyme écrite par un moine de Wearmouth-Jarrow peu après la mort de Ceolfrith en 715 (éd. dans Plummer, t. 1, p. 388-404 et t. 2, p. 371-375).

Homiliae euangelii, éd. D. Hurst, CCL 122, 1955, p. 1-403 ; trad. angl. par L.T. Martin - D. Hurst, 2 vol., *Cistercian Studies*, Kalamazoo 1991.

Hymni et preces, éd. J. Fraipont, CCL 122, 1955. ~ Le *Liber hymnorum* de Bède est perdu, mais M. Lapidge en a reconstitué une partie dans *Bede the Poet, Jarrow Lecture* 1993, Jarrow 1994.

- In Apocalypsin sancti Iohannis*, PL 93, 129-206.
In apostolum quaecumque in opusculis sancti Augustini exposita, RBén 71, 1961, p. 22-70.
In Cantica canticorum, éd. D. Hurst, CCL 119 B, 1983.
In epistolas VII catholicas, éd. D. Hurst, CCL 121, 1983 ; trad. angl. par D. Hurst, *Cistercian Studies*, Kalamazoo.
In Ezram et Neemiam, éd. D. Hurst, CCL 119 A, 1969.
In Genesim, éd. C.W. Jones, CCL 118 A, 1967.
In Habacuc, éd. J.E. Hudson, CCL 119 B, 1983.
In Isaiam, Danihelem, XII prophetas et partem Hieremiae.
In Lucae euangelium expositio, éd. D. Hurst, CCL 120, 1960.
In Marci euangelium expositio, éd. D. Hurst, CCL 120, 1960.
In Prouerbia, éd. D. Hurst, CCL 119 B, 1983.
In Regum librum XXX quaestiones, éd. D. Hurst, CCL 119, 1962.
In Samuelem, éd. D. Hurst, CCL 11, 1962.
In Tobiam, éd. D. Hurst, CCL 119 B, 1983 ; trad. angl. et notes par W. Trent Foley, introd. par A.G. Holder, dans *Bede : a Biblical Miscellany*, TTH 28, 1998.
Kalendarium siue martyrologium, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980 ; cf. aussi J. Dubois - G. Renaud, *Édition pratique des martyrologes de Bède, de l'anonyme lyonnais et de Florentin*, Paris 1976.
Liber epigrammatum perdu mais partiellement reconstitué par M. LAPIDGE, dans *Bede the Poet, Jarrow Lecture 1993*, Jarrow 1994.
Magnus circulus seu tabula paschalis, éd. C.W. Jones, CCL 123 C, 1980.
Nomina locorum, éd. D. Hurst, CCL 119, 1962, p. 273-287.
Retractatio in Actus apostolorum, éd. M.L.W. Laistner, CCL 121, 1983.
Vita sancti Anastasii [correction d'une trad. lat. de la Vie en grec] ; éd. dans *Acta Sanctorum januarii*, t. 2, Anvers - Bruxelles 1643, p. 426-431 ; cf. C.V. Franklin - P. Meyvaert, « Has Bede's Version of the 'Passio S. Anastasii' come down to us in 'BHL' 408? », *Analecta Bollandiana* 100, 1982, p. 373-400.
Vitae sancti Cuthberti

- 1) d'abord une *Vita* en prose fondée sur la *Vita* anonyme, éd. et trad. angl. par B. Colgrave, *Two 'Lives' of Saint Cuthbert. A Life by an Anonymous Monk of Lindisfarne and Bede's Prose Life*, Cambridge 1940 (réimpr. Greenwood 1968, Cambridge 1985). ~ Citées respectivement par ch., § et par ch.
 2) une *Vita* en vers, éd. W. Jaeger, *Bedas metrische Vita S. Cuthberti, Palaestra* 198, Leipzig 1935.
Vita sancti Felicis [adaptation en prose de la *Vita* versifiée par PAULIN DE NOLE], PL 94, 789-798.

Signalons la traduction en anglais d'extraits exégétiques de Bède, avec copieuse bibliographie, par W. Trent Foley - A. Holder, *Bede. A Biblical Miscellany*, TTH 28, 1998.

4- SOURCES DE L'HISTORIA ECCLESIASTICA GENTIS ANGLORUM

- ADOMNAN, *De locis sanctis*, éd. L. Bieler, CCL 175, 1965, p. 185-234 ; également éd. et trad. angl. par D. Meehan, *Scriptores Latini Hiberniae* 3, Dublin 1958.
 ADOMNAN, *V. Colomba = Vita s. Colomba*, éd. et trad. angl. par A.O. Anderson - M.O. Anderson, *Adomnan's Life of Columba*, Londres 1961.
 AUGUSTIN D'HIPPONE. ~ Cf. HE I, 10, 1-2.
 BASILE DE CÉSARÉE, *Homélies sur l'Hexaéméron*, éd. et trad. S. Giet, SC 26 bis, 2^e éd., 1968. ~ Bède l'utilise dans la trad. lat. d'Eustathius Afer (PL 53, 867-966). ~ Cf. HE I, 1, 2.
 Bible : cf. Index scripturaire, p. 405 s. pour le tome I.
 CONSTANCE, *V. Germani = CONSTANCE DE LYON, Vie de saint Germain d'Auxerre*, éd. et trad. par R. Borius, SC 112, 1965.
 ÉTIENNE, *V. Wilfr.* = ÉTIENNE DE RIPON (EDDIVS STEPHANVS), *Vita s. Wilfridi* ; éd. et trad. angl. par B. Colgrave, *The Life of Bishop Wilfrid by Eddius Stephanus*, Cambridge 1927. ~ Cité par ch.
 EUSÈBE (trad. Rufin), *HE = EUSÈBE DE CÉSARÉE, Historia ecclesiastica*, trad. lat. par Rufin d'Aquilée, éd. T. Mommsen -

- E. Schwartz, *Eusebius Werke* 2, GCS 9/1-3, 1903-1909 (remplacé par GCS Neue Folge 6/1-3, 1999) ; éd. et trad. par G. Bardy, SC 31, 41, 55 et 73, 1983-2001 (réimpr. de la 1^{re} éd. 1952-1960) ; trad. seule, révisée, dans *Sagesses Chrétiennes*, Paris 2003. ~ Cf. Introduction p. 38-39.
- EUTROPE, *Breuiarium* = EUTROPE, *Breuiarium ab Vrbe condita* [résumé en dix livres de l'histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'en 364], éd. C. Santini, Leipzig 1979 ; trad. angl. par H.C.S. Bird, TTH 14, 1993. ~ Cf. HE I, 3 et 8, 2.
- GILDAS, *De excidio Brit.* = GILDAS, *De excidio Britonum*, éd. et trad. angl. par M. Winterbottom, *Gildas : The Ruin of Britain and other works, History from the Sources* 7, Londres - Chichester 1978. ~ Bède l'exploite pour les entrées concernant la Grande-Bretagne dans sa *Chronica maiora* (incorporée dans son *De temporum ratione*, cf. *supra*), écrite une demi-douzaine d'années avant l'HE. ~ Dans l'HE, l'ouvrage de GILDAS sert de base à I, 12-16 et 22. Cf. aussi : I, 1, 2 ; 7, 7 ; 8 ; 12, 3.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.* = GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, éd. et trad. par A. de Vogüé - P. Antin, SC 251, 260 et 265, 1978-1980. ~ Cf. HE Préface, 1 ; II, 1, p. 272, n. 2 ; II, 7 ; III, 30, 1 ; V, 13, 3.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. in Iob* = *Morales sur Job*, éd. et trad. par R. Gillet - De Gaudemaris (I-II), SC 32bis, 1951 ; A. Bocognano (XI-XXI), SC 212, 221, 1974-1975 ; C. Straw, *Moniales de Wisques* et A. de Vogüé (XXVIII-XXIX), SC 476, 2003. ~ Cf. HE II, 1, 4.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* = *Registre des lettres*, éd. et trad. par P. Minard, SC 370 et 371, 1991-1992. ~ Le premier vol. contient les années 590-592. Le *Libellus responsionum* (cf. HE I, 27, p. 207, n. 2) est donné en Appendice XI. ~ Cf. HE I, 27-32.
- GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. past.* = *Règle pastorale*, éd. et trad. par B. Judic, F. Rommel et C. Morel, SC 381-382, 1992. ~ Cf. HE II, 1, p. 272, n. 1.

- GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.* = GRÉGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum* X, éd. B. Krusch - W. Levison, MGH SRM 1/1, 2^e éd., Hanovre 1951 ; trad. fr. par R. Latouche, dans *Histoire des Francs*, 2 vol., CHF 27-28, 1963-1965. ~ Cf. HE II, 9 (= GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.* II, 28-30), 11 (= II, 29), 13 (= II, 31), 16 (= II, 32-42). ~ Cf. Introduction, p. 39.
- Hist. abb. anonyme* = *Historia abbatum auctore anonymo*, cf. *supra*, BÈDE, *Historia abbatum*.
- ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiae*, éd. et trad. par J. André et al., *Auteurs Latins du Moyen Âge*, 1981-.
- Liber pontificalis*, éd. L. Duchesne, Paris 1955. ~ Cf. HE I, 4 ; II, 1, 1.
- MARCELLIN, *Chron.* = MARCELLIN, dit COMTE MARCELLIN (MARCELLINVS COMES), *Chronicon* [de 379 à 534], éd. T. Mommsen, MGH AA 11/2, 1894, p. 37-108 ; trad. angl. par B. Croke, *Byzantina Australiensia* 7, Sydney 1995. ~ Bède le mentionne dans ses commentaires sur Marc et sur Jacques ; il l'utilise dans HE I, 13, 2.
- OROSE, *Hist. adu. pag.* = OROSE, *Histoires contre les païens*, éd. M.-P. Arnaud-Lindet, 3 vol., CUF, 1994. ~ Cf. HE I, 1-6 ; 8-11.
- Passio Albani* = *Passion de saint Alban* [troisième et dernière version], cf. Paris, BNF, lat. 11748, IX^e s., éd. W. Meyer, *Die « Die Legende des hl. Albanus des Proto-martyr Angliae in Texten vor Beda », Abhandlungen der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-historische Klasse, Neue Folge VIII/1*, Berlin 1904, p. 14-62. ~ Cf. HE I, 7 ; 18.
- PLINE, *Hist. nat.* = PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, éd. et trad. par A. Ernout et al., CUF, 1947-1972. ~ Cf. HE I, 1, 1 ; V, 16, 2, note *ad loc.* Bède a de l'admiration pour PLINE, mais son utilisation montre qu'il ne disposait pas de l'œuvre complète.
- PROSPER, *Epigrammata* = PROSPER D'AQUITAINE, *Epigrammata*, PL 51, 149-151 et 497-532. ~ Cf. HE I, 10, 2.

PROSPER, *Chron.* = PROSPER D'AQUITAINE, *Epitoma Chronicon*, éd. T. Mommsen, MGH AA 9/1, p. 341-499. ~ Cf. HE I, 13, 1 et 17, 1.

SULPICE SÉVÈRE, *V. Martini* = SULPICE SÉVÈRE, *Vie de saint Martin*, éd. et trad. par J. Fontaine, SC 133, 1967. ~ Cf. HE II, 13, 4.

TERTULLIEN, *Adversus Iudaeos*, CSEL 70, 1942, p. 251-331. ~ Cf. HE I, 2, 1.

VÉGÈCE, *De re militari* = VÉGÈCE, *Epitoma de re militari*, éd. K. Lang, Leipzig 1869 (2^e éd. 1967); trad. angl. par N.P. Milner, TTH 16, 2^e éd., 1995. ~ Cf. HE I, 5, 2; II, 16, 3.

VENANCE FORTUNAT, *Carm.* = FORTUNAT, VENANCE, *Poèmes, I-IV*, éd. M. Reydellet, CUF, 1994. ~ Cf. HE I, 7, 1.

VIRGILE, *Buc.* = VIRGILE, *Bucoliques*, éd. et trad. par E. De Saint-Denis et J.-P. Néraudau, CUF, 1997. ~ Cf. HE I, 8, 1; III, 9, 4.

VIRGILE, *Aen.* = *Énéide*, éd. et trad. par J. Perret, CUF, 1977-1989. ~ Cf. HE II, 12, 3 et 13, 4; III, 11, 4; III, 24, 2; V, 1, 2 et 12, 3.

VITAE

V. *Æthelburgae* = *Vita Æthelburgae* (aujourd'hui perdue). ~ Cf. HE III, 7.

V. *Cuthberti* = *Vita s. Cuthberti* anonyme, éd. et trad. angl. par B. Colgrave, cf. *supra*, BÈDE, *Vita Cuthberti*. ~ Cf. HE III, 25-29.

V. *Fursei* = *Vita s. Fursei*, éd. B. Krusch, MGH SRM 4, Hanovre 1902, p. 423-449. ~ Cf. HE III, 19.

V. *Gregorii* de Whitby = *Vita s. Gregorii* par un moine de Whitby, éd. et trad. angl. par B. Colgrave, Lawrence (Kansas) 1968. ~ Cf. HE II, 1.

V. *Wilfr.* = *Vita s. Wilfridi* par ÉTIENNE DE RIPON (EDDIVS STEPHANVS), cf. *supra* p. 83. ~ Cf. HE III, 13.

5- AUTEURS MÉDIÉVAUX

ÆLFRIC, *Grammaire* = ÆLFRIC, *Grammaire latine en anglais*, éd. J. Zupitza, *Aelfrics Grammatik und Glossar*, 2^e éd., Berlin

1880 (réimpr. Berlin 1966, avec avant-propos de H. Gneuss); trad. fr. par F. Toupin - M. Mensah, AMAES, 2004.

ÆLFRIC, *Catholic Homilies* [homélies numérotées, réparties en deux séries] :

ÆLFRIC, *Cath. Hom., First Series* = éd. P. Clemoes, *Ælfric's Catholic Homilies. The First Series*, EETS S.S. 17, Londres 1997.

ÆLFRIC, *Cath. Hom., Second Series* = éd. M. Godden, *Ælfric's Catholic Homilies. The Second Series*, EETS S.S. 5, Londres 1979.

Cf. aussi M. GODDEN, *Ælfric's Catholic Homilies. Introduction, Commentary and Glossary*, EETS S.S. 18, Oxford 2000.

ALCUIN, *De sanct. Eubor.* = ALCUIN, *De patribus, regibus et sanctis Euboricensis ecclesiae*, éd. E. Dümmler, MGH PLAC 1, 1881, p. 169-206; éd. et trad. angl. par P. Godman, *Alcuin. The Bishops, Kings, and Saints of York, Oxford Medieval Texts*, Oxford 1982. ~ Godman rajoute un vers, 577 bis, qu'il compte comme 578 - d'où 1658 hexamètres au lieu des 1657 de Dümmler -, mais nous préférons conserver la numérotation des MGH en ajoutant simplement 577 bis. ~ Cité par vers.

ALCUIN, *V. Willibrordi* = ALCUIN, *Vita s. Willibrordi*, éd. W. Levison, MGH SRM 7/1, p. 81-141. ~ Cité par ch.

ALDHELM = ALDHELM, *Opera*, éd. R. Ehwald, MGH AA 15, 1919; trad. angl. par M. Lapidge - M. Herren, *Aldhelm. The Prose Works*, Cambridge 1979; M. Lapidge - J. Rosier, *Aldhelm. The Poetic Works*, Cambridge 1985.

ASSER, *De rebus gestis Ælfredi*, éd. W.H. Stevenson, avec note de D. Whitelock, Oxford 1959; trad. angl. par S. Keynes - M. Lapidge, *Alfred the Great*, Harmondsworth 1983.

BENOÎT, *Reg.* = BENOÎT DE NURSIE, *Regula monachorum*, éd. A. de Vogüé - J. Neufville, SC 181-186, 1971-72.

Beowulf, éd. Crépin = *Beowulf*, éd. diplomatique et texte critique, trad. fr., commentaire et vocabulaire, 2 vol., par

- A. Crépin, *Göppinger Arbeiten zur Germanistik* 329, Göttingen 1991.
- BONIFACE, *Epist.* = BONIFACE, *Epistolae*, PL 89 ; éd. M. Tangl, *Die Briefe des Heiligen Bonifatius und Lullus*, MGH ES 1, 1916 (réimpr. 1955).
- CUTHBERT (lettre attribuée à ~), *De Obitu Bedae*, éd. dans Plummer, t. 1, p. clx-clxiv ; également éd. dans Colgrave - Mynors, p. 579-587.
- GEOFFREY DE MONMOUTH, *Hist. reg. Brit.* = GEOFFREY ARTHUR DE MONMOUTH, *Historia regum Britannie*, éd. N. Wright [éd. en cours des différentes versions], Cambridge 1985- ; trad. fr. par L. Matthey-Maille, *Geoffroy de Monmouth. Histoire des rois de Bretagne, La Roue à Livres*, Paris 1992. ~ Cité par S.
- Hist. Britt.* = NENNIUS (ouvrage attribué à ~), *Historia Brittonum*, éd. T. Mommsen, *Chronica minora III*, MGH AA 13, 1894-1898, p. 111-222 ; trad. J.A. Giles, dans *Six Old English Chronicles, of which two are now first translated from the monkish Latin originals*, Londres 1891. ~ Cité par S.
- LUL, *Epist.* = éd. M. Tangl, *Die Briefe des Heiligen Bonifatius und Lullus*, MGH ES 1, 1916 (réimpr. 1955).
- PAUL DIACRE, *Hist. Longobardorum* = PAUL DIACRE, *Historia Longobardorum*, éd. L. Bethmann - G. Waitz, *MGH Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. VI-IX*, Hanovre 1878, p. 12-187 ; trad. fr. par F. Bougard, *Miroir du Moyen Age*, Turnhout 1994.
- SYMÉON DE DURHAM = SYMÉON DE DURHAM (ouvrages attribués à ~), *Historia Dunelmensis Ecclesiae* et *Historia Regum* [recueil de matériaux divers allant du milieu du VI^e siècle à 1129], éd. T. Arnold, *Symeonis Monachi Opera Omnia*, 2 vol., RS 75, 1882-1885.
- THÉODORE, *Pénitentiel* = THÉODORE DE TARSE, *Poenitentiale*, éd. Haddan - Stubbs (cf. *infra*), III, p. 173-213. Trad. angl. par J.T. McNeill - H. M. Gamer, *Medieval Handbooks of Penance, Records of Western Civilization*, New York 1938 (réimpr. 1990), p. 179-215.

- WILLIAM DE MALMESBURY, *Gesta regum* = WILLIAM DE MALMESBURY, *Gesta regum Anglorum* [de l'arrivée des Anglo-Saxons à 1120], éd. W. Stubbs, 2 vol., RS 90, 1887-1889.
- WILLIAM DE MALMESBURY, *Gesta pontificum* = *Gesta pontificum Anglorum* [de la conversion à 1125], éd. N.E.S.A. Hamilton, RS 52, 1870.

6- OUVRAGES MODERNES

- BATTISCOMBE, *Relics* = BATTISCOMBE, C.F., éd., *The Relics of Saint Cuthbert*, Oxford 1956. ~ Ouvrage monumental.
- BISCHOFF - LAPIDGE, *Biblical Commentaries* = BISCHOFF, B. - LAPIDGE, M., *Biblical Commentaries from the Canterbury School of Theodore and Hadrian*, CSASE 10, 1994.
- Blackwell Encyclopaedia* = *The Blackwell Encyclopaedia of Anglo-Saxon England*, M. LAPIDGE et alii, éd., Oxford 1999 (réimpr. 2001).
- BRUNHÖLZL, F., *Histoire de la littérature latine du Moyen Age. I : De Cassiodore à la fin de la Renaissance carolingienne*, vol. 1 : *L'époque mérovingienne*, trad. par H. Rochais et compléments bibliographiques de J.-P. Bouhot, Turnhout 1990.
- CARRUTHERS, L., *L'anglais médiéval. Introduction, textes commentés et traduits*, *L'atelier du médiéviste* 4, Turnhout - Paris 1996.
- GOUGAUD, *Chrétientés* = GOUGAUD, (Dom) L., *Les chrétientés celtiques*, *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, Paris 1911.
- GOUGAUD, *Dévotions* = GOUGAUD, (Dom) L., *Dévotions et pratiques ascétiques au Moyen Age*, Pax 21, Paris 1925.
- GRANSDEN, A., *Historical Writing in England c. 550-c. 1307*, Ithaca (NY) 1974.
- HADDAN - STUBBS, *Councils* = HADDAN A.W. - STUBBS W., *Councils and Ecclesiastical Documents relating to Great Britain and Ireland*, 3 vol., Oxford 1869-1871.
- Jarrow Lectures*. Chaque année depuis 1958 un spécialiste donne une conférence érudite à l'église St-Paul de

- Jarrow. Les conférences des années 1958-1993 ont été réunies en volume par M. Lapidge, éd., *Bede and his World. I (The Jarrow Lectures 1958-1978), II (1979-1993)*, 2 vol., Aldershot 1994.
- LECLERCQ, (Dom) J., *L'amour des lettres et le désir de Dieu : initiation aux auteurs monastiques du Moyen Age*, Paris 1957.
- LIEBERMANN, F., éd., *Die Gesetze der Angelsachsen*, 3 vol., Tübingen 1903-1916 (réimpr. Aalen 1960) ; éd. et trad. angl. par F.L. Attenborough, *The Laws of the Earliest English Kings*, Cambridge 1922 (réimpr. 2000).
- SIMS-WILLIAMS, P., *Religion and Literature in Western England, 600-800*, CSASE 3, 1990.
- TUGÈNE, G., *L'idée de nation chez Bède le Vénérable*, *Collection des Études Augustiniennes, Série Moyen Age et Temps Modernes* 37, Turnhout 2001.
- , *L'image de la nation anglaise dans l'Histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable*, Strasbourg 2001.
- WEBSTER - BACKHOUSE, *Making of England* = WEBSTER, L. - BACKHOUSE, J., éd., *The Making of England. Anglo-Saxon Art and Culture AD 600-900*, *British Museum Publications*, Londres 1991. ~ Catalogue d'exposition avec riches notices, illustrations et copieuse bibliographie.

SITES INTERNET

<http://www.geocities.com/~jarrow>

Traductions anglaises intégrales de l'HE, en ligne

<http://www.ccel.org/b/bede/history/htm/TOC.htm>

<http://www.ealdriht.org/bede.html>

<http://www.fordham.edu/halsall/basis/bede-book1.html>

CONSPECTVS SIGLORVM

- L Saint-Petersbourg (naguère Leningrad), Bibliothèque Publique, Q. v. I. 18, VIII^e s.
- M Cambridge, Bibliothèque de l'Université, Kk. 5. 16, dit manuscrit Moore, VIII^e s.
- B Londres, British Library, Cotton Tiberius A. XIV, VIII^e s.
- C Londres, British Library, Cotton Tiberius C. II, IX^e s.
- Plummer C. Plummer, Oxford 1896.

* * *

~	transposuit
+	addidit/-derunt
/////	rasura tot litterarum
ac	ante correctionem
codd.	codicum consensus
corr.	correxit/-xerunt
del.	deleuit/-uerunt
fort.	fortasse
legend.	legendum
om.	omisit/-serunt
pc	post correctionem
st	supra lineam
suppl.	(lacunam) suppleuit/-uerunt
transp.	transposuit/-erunt
uid.	uidetur

TEXTE ET TRADUCTION

<PRAEFATIO>

1. Gloriosissimo regi Ceoluwulfo Baeda famulus Christi et presbyter. Historiam gentis Anglorum ecclesiasticam, quam nuper edideram, libentissime tibi desideranti, rex, et prius ad legendum ac probandum transmissi, et nunc ad transcribendum ac plenius ex tempore meditandum retransmitto ; satisque studium tuae sinceritatis amplector, quo non solum audiendis scripturae sanctae uerbis aurem sedulus accommodas, uerum etiam noscendis priorum gestis siue dictis – et maxime nostrae gentis uirorum illustrium – curam uigilanter impendis. Siue enim historia de bonis bona referat, ad imitandum bonum auditor sollicitus instigatur ; seu mala commemoret de prauis, nihilominus religiosus ac pius auditor siue lector deuitando quod noxium est ac peruersum, ipse

1. Cette préface est la seule adressée par Bède à un laïc – mais quel laïc ! Elle nous intéresse par les détails qu'elle donne sur les méthodes de travail de Bède et la succession d'éditions au Moyen Age. Cf. Introduction p. 49.

2. Sur le roi Ceol-wulf (« quille de navire »-« loup »), cf. *Intr.* p. 15.

3. *Famulus Christi et presbyter*, v.-a. *Cristes þeow and mæssepreost* : « moine et prêtre », ayant reçu l'ordre du sacerdoce et donc habilité à dire la messe.

PRÉFACE¹

1. Au très glorieux roi Ceolwulf², Bède, serviteur du Christ et prêtre³.

L'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*⁴, que je venais de faire paraître, je te l'ai, une première fois, adressée bien volontiers à ta demande, ô Roi, pour la soumettre à ta lecture et à ton approbation, et aujourd'hui, je te l'adresse une nouvelle fois pour que tu la fasses copier et la médites plus à loisir ; et j'approuve vivement l'application de Ta Sincérité, qui fait que non seulement tu prêtes soigneusement l'oreille aux paroles de la sainte Écriture, mais encore que tu t'appliques attentivement à connaître les actes et les paroles des Anciens, et principalement ceux des hommes illustres de notre peuple. Si l'Histoire, en effet, rapporte de bonnes actions venant de gens de bien, l'auditeur, mis en alerte, est poussé à imiter ce bien ; si elle rappelle les crimes des méchants, l'auditeur ou le lecteur religieux et pieux, tout en se détournant de ce qui est nuisible et mauvais, n'en est pas moins

4. Le titre est donné sous forme encadrante : *Historia* – génitif – *ecclesiastica* : Bède aime les structures syntaxiques solidement assemblées. La liste des ouvrages de Bède (*HE V*, 24, 2) donne cependant la séquence retenue par les éditeurs modernes : *Historia ecclesiastica* + génitifs.

sollertius ad exsequenda ea quae bona ac Deo digna esse
 15 cognouerit, accenditur. Quod ipsum tu quoque uigilantis-
 sime deprehendens, historiam memoratam in notitiam tibi
 simul et eis, quibus te regendis diuina praefecit auctoritas, ob
 generalis curam salutis latius propalari desideras. Vt autem
 in his quae scripsi uel tibi uel ceteris auditoribus siue lectori-
 20 bus huius historiae occasionem dubitandi subtraham, quibus
 haec maxime auctoribus didicerim, breuiter intimare curabo.

2. Auctor ante omnes atque adiutor opusculi huius Albi-
 nus, abba reuerentissimus, uir per omnia doctissimus, extitit ;
 qui in ecclesia Cantuariorum a beatae memoriae Theodoro
 archiepiscopo et Hadriano abbate, uiris uenerabilibus atque
 5 eruditissimis, institutus diligenter omnia, quae in ipsa Can-
 tuariorum prouincia uel etiam in contiguis eidem regionibus a
 discipulis beati papae Gregorii gesta fuere, uel monumentis
 litterarum uel seniorum traditione cognouerat, et ea mihi de
 his quae memoria digna uidebantur per religiosum Lundo-
 10 niensis ecclesiae presbyterum Nothelmum, siue litteris
 mandata siue ipsius Nothelmi uia uoce referenda, transmi-
 sit. Qui uidelicet Nothelmus postea Romam ueniens,
 nonnullas ibi beati Gregorii papae simul et aliorum pontificum
 15 epistulas, perscrutato eiusdem sanctae ecclesiae Romanae
 scrinio, permissu eius, qui nunc ipsi ecclesiae praeest Gregorii

1. Sur les buts et la méthode de Bède, cf. Introduction p. 38. La dernière phrase du paragraphe est un écho de GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.* I, Prologue.

2. Albinus succéda à Hadrien comme abbé de Saints-Pierre-et-Paul à Canterbury en 710 et mourut près d'un quart de siècle plus tard (733 ou 734). La version vieil-anglaise le dit *wide gefaren and gelæred*, « grand voyageur et fort savant » (p. 2, l. 17). Bède, en remerciement de son aide, lui envoya son *Historia ecclesiastica* et son *De Templo*, accompagnés d'une courte lettre, aujourd'hui perdue mais figurant dans les premières éditions imprimées de l'*HE* et reproduite par Plummer en tête de la sienne (*Opera Historica*, t. 1, p. 3).

adroitement incité, lui aussi, à rechercher ce qu'il a reconnu être bon et digne de Dieu. Toi aussi, très attentif à cet enseignement, tu souhaites que cette histoire, composée à la fois pour ton instruction et celle de ceux que l'autorité divine a placés sous ta direction, soit, par souci du salut général, diffusée fort largement. Pour éviter que mes assertions ne te laissent, à toi ou à d'autres auditeurs ou lecteurs de cette *Histoire*, une occasion de douter, je prendrai soin de faire brièvement connaître les principales sources où je me suis informé¹.

2. La source qui, plus que tout, m'a aidé dans ce petit ouvrage est le très révérend abbé Albinus², homme très respectable, très savant en toutes choses ; formé dans l'Église des Kentois par l'archevêque Théodore de bienheureuse mémoire et par l'abbé Hadrien – hommes vénérables et très instruits –, il avait acquis, soit par les documents écrits soit par la tradition des anciens, une connaissance précise de ce qui, dans la province même des Kentois, ou également dans les régions limitrophes, avait été fait par les disciples du bienheureux pape Grégoire ; et ce qui, dans leurs actions, lui paraissait digne de mémoire, c'est par l'intermédiaire de Noth-helm³, fervent prêtre de l'Église de Londres, qu'il me l'a transmis, soit confié à des écrits, soit rapporté de vive voix par Noth-helm lui-même. Et ce même Noth-helm, s'étant ensuite rendu à Rome, y découvrit un certain nombre de lettres, du bienheureux pape Grégoire ainsi que d'autres pontifes – après avoir dépouillé, sur l'autorisation de celui qui est aujourd'hui à la tête de cette Église, le pontife Grégoire, les archives de la sainte Église de Rome –, et, à son retour, il les

3. Noth-helm (« hardiesse »-« casque ») devint archevêque de Canterbury en 735 et mourut en 739 (*HE, continuatio*) ou 740 (*ASC*, branche F). C'est à la demande de Noth-helm que Bède rédigea *In Regum librum et De octo quaestionibus*.

pontificis, inuenit, reuersusque nobis nostrae historiae inserendas cum consilio praefati Albini reuerentissimi patris adtulit.

3. A principio itaque uoluminis huius usque ad tempus, quo gens Anglorum fidem Christi percepit, ex priorum maxime scriptis hinc inde collectis ea quae promeremus didicimus. Exinde autem usque ad tempora praesentia, quae in
 5 ecclesia Cantuariorum per discipulos beati papae Gregorii siue successores eorum, uel sub quibus regibus gesta sint, memorati abbatis Albini industria, Nothelmo ut diximus perferente, cognouimus. Qui etiam prouinciae Orientalium simul et Occidentalium Saxonum, necnon et Orientalium
 10 Anglorum atque Nordanhymbrorum, a quibus praesulibus uel quorum tempore regum gratiam euangelii perceperint, nonnulla mihi ex parte prodiderunt. Denique hortatu praecipue ipsius Albini, ut hoc opus aggredi auderem, prouocatus sum. Sed et Danihel, reuerentissimus Occidentalium Saxo-
 15 num episcopus, qui nunc usque superest, nonnulla mihi de

3, 10 atque +///// LM

1. Noth-helm consulta, copia les archives de Grégoire I^{er}, « l'apôtre de l'Angleterre » (cf. HE II, 1, 1), grâce à l'autorisation de Grégoire II, pape de 715 à février 731. Grégoire II, auparavant bibliothécaire du Saint-Siège, a pu aider Noth-helm personnellement.

2. Certains termes font écho à EUSÈBE/RUFIN, HE I, 1. Bède attache beaucoup d'importance à la tradition apostolique, qui assure la continuité de la transmission de la foi.

3. Essex, Wessex, etc. Les régions, et souvent les villes, sont désignées au haut Moyen Age par le nom de leurs habitants. Les différentes régions de l'Angleterre doivent donc leur nom aux peuples anglais et saxons, géographiquement répartis en prenant Londres pour centre : Saxons au sud, Anglais au nord. Les Saxons se distribuent en « Saxons de l'Est », *East Seaxe*, d'où Essex, « Saxons du Sud » d'où Sussex, « Saxons de l'Ouest », d'où Wessex. Les noms du Kent et de Canterbury viennent du celtique *canto-* « bord », la région bordant le détroit qui sépare la Grande-Bretagne du continent. Le fleuve-estuaire Humber marque une frontière importante. Au sud de l'Humber : la Mercie, « marche » entre Anglo-Saxons et Gallois, et le Lindsey marécageux

apporta, sur le conseil du très révérend père Albinus déjà mentionné, à charge pour nous de les insérer dans notre *Histoire*¹.

3. C'est pourquoi, depuis le début de cet ouvrage jusqu'à l'époque où la nation anglaise a reçu la foi au Christ, c'est essentiellement à l'aide d'écrits antérieurs, rassemblés d'ici et de là, que nous avons appris ce que nous publions. Mais ce qui, depuis ce moment jusqu'à l'époque actuelle, a été fait dans l'Église des Kentois par les disciples du bienheureux pape Grégoire ou par leurs successeurs – et sous quels rois cela a été fait² – nous l'avons appris grâce à l'efficacité dudit abbé Albinus, avec le concours, comme nous l'avons dit, de Noth-helm. Ceux-ci m'ont également rapporté, pour une part non négligeable, ce qui s'est passé dans les provinces des Saxons de l'Est et des Saxons de l'Ouest, et aussi des Anglais de l'Est et de ceux au nord de l'Humber³, précisant par quels prédicateurs et sous quels rois ces populations ont reçu la grâce de l'Évangile. Enfin, ce sont principalement les exhortations d'Albinus lui-même qui me donnèrent l'audace d'entreprendre cet ouvrage. Bien plus, Daniel⁴, très révérend évêque des Saxons de l'Ouest, qui est encore en vie maintenant, me fit connaître par une lettre un certain nombre

(cf. gallois *llyn* « lac » et v.-a. *eg* prononcé [e :]) « terre entourée d'eau » ; et, au nord de l'Humber : la Northumbrie.

4. Daniel, évêque de Winchester, est mentionné à IV, 14, 2 ; V, 18, 2-3 et 23, 3-4. On a de lui une correspondance avec Boniface, dont il soutint le départ pour la Frise, en 718. Il lui donna des conseils sur les arguments à avancer contre le paganisme, notamment l'existence logique d'un Créateur increé (lettre datant des années 722-732). Une lettre de BONIFACE (entre 722 et 744) nous apprend que Daniel était devenu aveugle. BONIFACE accompagne sa lettre de cadeaux d'amitié : « un manteau de soie et de laine, une serviette pour se sécher les pieds » (éd. M. Tangl, n° 87, trad. angl. D. Whitelock, *EHD I*, n° 175). (Bède ne mentionne nulle part le nom de Boniface.) L'ASC signale qu'en 721 Daniel alla à Rome, qu'il démissionna de son siège de Winchester en 744, après l'avoir occupé une quarantaine d'années, et qu'il mourut l'année suivante.

historia ecclesiastica prouinciae ipsius, simul et proxima illi Australium Saxonum necnon et Vectae insulae litteris mandata declarauit. Qualiter uero per ministerium Ceedi et Ceadda religiosorum Christi sacerdotum uel prouincia Merciorum ad fidem Christi, quam non nouerat, peruenerit, uel prouincia Orientalium Saxonum fidem, quam olim exsufflauerat, recuperauerit, qualis etiam ipsorum patrum uita uel obitus extiterit, diligenter a fratribus monasterii, quod ab ipsis conditum Laestingaeu cognominatur, agnouimus. Porro in prouincia Orientalium Anglorum quae fuerint gesta ecclesiastica, partim ex scriptis uel traditione priorum, partim reuerentissimi abbatis Esi relatione comperimus. At uero in prouincia Lindissi quae sint gesta erga fidem Christi quaeue successio sacerdotalis extiterit, uel litteris reuerentissimi antistitis Cynibercti uel aliorum fidelium uirorum uiua uoce didicimus. Quae autem in Nordanhymbrorum prouincia, ex quo tempore fidem Christi perceperunt usque ad praesens, per diuersas regiones in ecclesia sint acta, non uno quolibet auctore sed fideli innumerorum testium, qui haec scire uel meminissee poterant, assertione cognoui, exceptis his quae per me ipsum nosse poteram. Inter quae notandum quod ea, quae de sanctissimo patre et antistite Cudbercto uel in hoc uolumine uel in libello gestorum ipsius conscripsi, partim ex eis quae de illo prius a fratribus ecclesiae Lindisfarnensis scripta repperi assumsi, simpliciter fidem historiae quam legebam accommodans, partim uero ea quae certissima fide-

1. Sur Cedd, cf. III, 22, 2, note *ad loc.*

2. *Isse* dans la traduction vieil-anglaise. Personnage par ailleurs inconnu. D. WHITELOCK, *After Bede, Jarrow Lecture*, 1960, p. 5-6, avance l'hypothèse qu'Esi a pu servir d'intermédiaire pour le prêt d'une *Vie* de s. Paul illustrée. Cuthwine, évêque d'Est-Anglie l'avait rapportée de Rome, et BEDE la mentionne dans son *De octo quaestionibus*.

de détails de l'histoire de l'Église de sa province, mais aussi de la province qui en est la plus proche, celle des Saxons du Sud, ainsi que de l'île de Wight. Comment, d'autre part, grâce au ministère de fervents prêtres du Christ, Cedd¹ et Chad, la province des Merciens fut amenée à croire au Christ, qu'elle ne connaissait pas, ou encore comment la province des Saxons de l'Est recouvra la foi, qu'elle avait précédemment rejetée, et comment vécurent et moururent ces pères, nous l'avons appris avec précision des frères du monastère fondé par ces mêmes pères, qui est connu sous le nom de Lastingham. En outre, ce qui s'est passé dans l'Église de la province des Anglais de l'Est, nous en avons eu connaissance, en partie par les écrits ou par la tradition des Anciens, en partie par ce qu'a rapporté le très révérend abbé Esi². En ce qui concerne la province de Lindsey, ce qui a été fait pour la foi du Christ, et le nom des évêques qui s'y sont succédé, nous l'avons appris soit par une lettre du très révérend prélat Cyneberht, soit de la bouche même d'autres hommes dignes de foi³. Quant à ce qui a été fait, région par région, dans l'Église de la province des Northumbriens, depuis le moment où ils ont adopté la foi du Christ jusqu'à aujourd'hui, je ne le tiens pas de quelque unique auteur, mais du témoignage fidèle d'innombrables témoins qui pouvaient en avoir eu connaissance ou s'en souvenir, sans compter ce que je pouvais savoir personnellement. Dans tout cela, il faut noter que ce que j'ai écrit sur le très saint père et évêque Cuthbert, soit dans cet ouvrage, soit dans le petit livre sur sa vie, je l'ai, pour une part, trouvé dans les écrits antérieurs des frères de l'Église de Lindisfarne, et je l'ai repris en faisant tout simplement confiance à l'histoire que je lisais ; pour le reste, j'ai eu à

3. Cyneberht (« royal »-« brillant ») est mentionné comme évêque de Lindsey : cf. IV, 12, 3 et V, 23, 4. ~ Parmi les informateurs dignes de foi figure Déda, abbé de Partney (II, 16).

lium uirorum adtestatione per me ipse cognoscere potui, sol-
 lerter adicere curauī. Lectoremque suppliciter obsecro ut,
 si qua in his quae scripsimus aliter quam se ueritas habet
 45 posita reppererit, non hoc nobis imputet, qui, quod uera lex
 historiae est, simpliciter ea quae fama uulgante collegimus
 ad instructionem posteritatis litteris mandare studuimus.

4. Praeterea omnes, ad quos haec eadem historia perue-
 nire potuerit nostrae nationis, legentes siue audientes
 suppliciter precor, ut pro meis infirmitatibus et mentis et cor-
 poris apud supernam clementiam saepius interuenire
 5 meminerint, et in suis quique prouinciis hanc mihi suae
 remunerationis uicem rependant, ut qui de singulis prouin-
 ciis siue locis sublimioribus, quae memoratu digna atque
 incolis grata credideram, diligenter adnotare curauī, apud
 omnes fructum piae intercessionis inueniam.

EXPLICIT PRAEFATIO. INCIPIVNT CAPITVLA.

4, 1 historia : histeria L

1. Bède, à propos de Cuthbert, fait ici successivement référence : aux chapitres d'HE IV, 25-30, au « petit livre » en prose qu'il a écrit et à l'ouvrage qu'il a lu, c'est-à-dire la *Vita Cuthberti* anonyme rédigée aux environs de 700.

2. Expression de JÉRÔME, *Aduersus Heluidium* (PL 23, 187 C), que Bède utilise aussi dans *In Lucam* II, 33 et dans l'HE III, 17, 3.

cœur d'ajouter avec soin ce que j'ai pu apprendre par moi-même d'après les témoignages irréfutables de personnes dignes de foi¹. Je prie humblement le lecteur, s'il trouve, dans ce que nous avons écrit, des données contraires à la vérité, de ne pas nous l'imputer, à nous qui nous sommes efforcé – ce qui est la véritable loi de l'histoire² – de simplement consigner par écrit, pour l'instruction de la postérité, ce que nous avons recueilli de la tradition.

4. En outre, je supplie et prie tous ceux qui pourront avoir accès à cette histoire de notre nation, en la lisant ou en l'écoulant, de penser à intercéder fréquemment auprès de la clémence d'En haut en faveur de mes faiblesses intellectuelles et corporelles, et que tous, dans leurs provinces respectives, s'acquittent ainsi de leur dette de reconnaissance envers moi, afin que moi qui, pour chaque province ou pour chaque lieu d'importance, ai pris soin de noter avec précision ce que je croyais digne d'être rapporté et agréable aux habitants, je trouve chez tous le fruit d'une pieuse intercession³.

FIN DE LA PRÉFACE. DÉBUT DE LA LISTE DES CHAPITRES.

3. La préface, en comptant le titre et la mention *Explicit praefatio*, comprend 731 mots – or 731 est la date de la publication de l'ouvrage (cf. D.R. HOWLETT, « Insular Latin writers' rhythms », *Peritia* 11, 1997, p. 53-116). ~ Dans la famille de mss *c*, le dernier § figure à la fin de V, 24, immédiatement avant l'*Explicit* de l'HE.

<LIBER PRIMVS>

- I. *De situ Britanniae uel Hiberniae et priscis earum incolis.*
- II. *Vt Britanniam primus Romanorum Gaius Iulius adierit.*
- III. *Vt eandem secundus Romanorum Claudius adiens Orcadas etiam insulas Romano adiecerit imperio, sed et Vespasianus ab eo missus Vectam quoque insulam Romanis subdiderit.*
- 5 IIII. *Vt Lucius Brittanorum rex missis ad Eleutherum papam litteris Christianum se fieri petierit.*
- V. *Vt Seuerus receptam Britanniae partem uallo a cetera distinxerit.*
- VI. *De imperio Diocletiani, et ut Christianos persecutus sit.*
- 10 VII. *Passio sancti Albani et sociorum eius, qui eodem tempore pro Domino sanguinem fuderunt.*
- VIII. *Vt hac cessante persecutione ecclesia in Britanniis aliquantulum usque ad tempora Arrianae uaesaniae pacem habuerit.*
- IX. *Vt regnante Gratiano Maximus in Britannia imperator creatus cum magno exercitu Galliam redierit.*
- 15 X. *Vt Arcadio regnante Pelagius Bretto contra gratiam Dei superba bella susceperit.*
- XI. *Vt regnante Honorio Gratianus et Constantinus in Britannia tyranni creati, et mox prior in Britannia, secundus in Gallia sint interemti.*
- 20

17 susceperit : susciperit M

LIVRE I

- I. *Situation de la Bretagne et de l'Irlande ; leurs anciens habitants.*
- II. *Comment Jules César fut le premier parmi les Romains à pénétrer en Bretagne.*
- III. *Comment Claude, le deuxième Romain à aborder en ce pays, ajouta aussi les îles Orcades à l'empire romain ; comment aussi Vespasien, envoyé par lui, soumit également l'île de Wight aux Romains.*
- IIII. *Comment Lucius, roi des Brittons, écrit au pape Éleuthère pour demander à devenir chrétien.*
- V. *Comment Sévère, après avoir repris une partie de la Bretagne, la sépara du reste du pays par un retranchement.*
- VI. *Règne de Dioclétien ; comment il persécuta les chrétiens.*
- VII. *Passion de saint Alban et de ses compagnons, qui, à la même époque, versèrent leur sang pour le Seigneur.*
- VIII. *Comment, après l'arrêt de cette persécution, l'Église connut un petit moment de paix dans les Breagnes, jusqu'au moment de la folie arienne.*
- IX. *Comment, sous le règne de Gratien, Maxime, institué empereur en Bretagne, revint en Gaule avec une armée importante.*
- X. *Comment, sous le règne d'Arcadius, le Britton Pélage entreprit d'orgueilleuses attaques contre la grâce de Dieu.*
- XI. *Comment, sous le règne d'Honorius, Gratien et Constantin furent institués tyrans en Bretagne, puis tués peu de temps après, le premier en Bretagne, le second en Gaule.*

- XII. *Vt Brettones a Scottis uastati Pictisque Romanorum auxilia quaesierint, qui secundo uenientes murum trans insulam fecerint, sed hoc confestim a praefatis hostibus interrupto maiore sint calamitate depressi.*
- XIII. *Vt regnante Theodosio minore, cuius tempore Palladius ad Scottos in Christum credentes missus est, Brettones ab Aetio consule auxilium flagitantes non impetrauerint.*
- XIII. *Vt Brettones, fame famosa coacti, barbaros suis e finibus pepulerint; nec mora, frugum copia luxuria pestilentia et exterminium gentis secutum sit.*
- XV. *Vt inuitata Britanniam gens Anglorum primo quidem aduersarios longius eiecerit, sed non multo post iuncto cum his foedere in socios arma uerterit.*
- XVI. *Vt Brettones primam de gente Anglorum uictoriam duce Ambrosio Romano homine sumserint.*
- XVII. *Vt Germanus episcopus cum Lupo Britanniam nauigans et primo maris et postmodum Pelagianorum tempestatem diuina uirtute sedauerit.*
- XVIII. *Vt idem filiam tribuni caecam illuminauerit, ac deinde ad sanctum Albanum perueniens reliquias ibidem et ipsius acceperit et beatorum apostolorum siue aliorum martyrum posuerit.*
- XIX. *Vt idem causa infirmitatis ibidem detentus et incendia domorum orando restinxerit et ipse per uisionem a suo sit languore curatus.*
- XX. *Vt idem episcopi Bretonibus in pugna auxilium caeleste tulerint sicque domum reuersi sint.*
- XXI. *Vt renascentibus uirgultis Pelagianae pestis Germanus cum Seuero Britanniam reuersus prius claudo iuueni incessum, deinde et populo Dei condemnatis siue emendatis haereticis gressum recuperarit fidei.*

46 tulerint : retulerint M

- XII. *Comment les Brittons, pillés par les Scots et les Pictes, demandèrent de l'aide aux Romains, qui, venant pour la seconde fois, construisirent un mur en travers de l'île; mais dans ce mur, lesdits ennemis ouvrirent aussitôt une brèche et les Brittons tombèrent dans un plus grand malheur.*
- XIII. *Comment, sous le règne de Théodose le Jeune, au cours duquel Palladius fut envoyé chez les Scots qui croyaient en Jésus-Christ, les Brittons n'obtinrent pas du consul Aëtius l'aide qu'ils réclamaient.*
- XIII. *Comment les Brittons, sous la pression d'une famine mémorable, chassèrent les barbares de leur territoire; et comment, aussitôt après, se succédèrent abondance de vivres, vie de plaisir, épidémies et extermination de leur peuple.*
- XV. *Comment le peuple des Anglais, invité en Bretagne, repoussa d'abord les ennemis; mais comment, peu de temps après, concluant un traité avec ces derniers, les Anglais retournèrent leurs armes contre leurs alliés.*
- XVI. *Comment les Brittons, sous le commandement d'Ambrosius, un Romain, remportèrent leur première victoire sur les Anglais.*
- XVII. *Comment l'évêque Germain, se rendant par mer en Bretagne en compagnie de Loup, fit cesser les tempêtes, celle des flots puis celle des pélagiens, grâce à un pouvoir divin.*
- XVIII. *Comment ce même Germain fit recouvrer la vue à la fille aveugle d'un tribun, et comment, ensuite, se rendant au tombeau de saint Alban, il y reçut des reliques du saint et y déposa celles des bienheureux apôtres et celles d'autres martyrs.*
- XX. *Comment le même Germain, retenu sur place à cause d'une blessure, mit fin, en priant, à des incendies de maisons; et comment, à son tour, il fut guéri de son mal par une vision.*
- XX. *Comment ces mêmes évêques apportèrent l'aide de Dieu aux Brittons engagés dans une bataille, puis retournèrent chez eux.*
- XXI. *Comment, quand rejaillirent les surges de la peste pélagienne, Germain, venu en Bretagne avec Sévère, fit d'abord recouvrer l'usage de ses jambes à un jeune homme boiteux, et permit ensuite au peuple de Dieu, après avoir condamné ou redressé les hérétiques, de reprendre sa marche dans la foi.*

- XXII. *Vt Brettones quiescentibus ad tempus exteris ciuilibus sese bellis contriuerint, simul et maioribus flagitiis submerserint.*
- 55 XXIII. *Vt sanctus papa Gregorius Augustinum cum monachis ad praedicandum genti Anglorum mittens, epistula quoque illos exhortatoria ne a laborando cessarent confortauerit.*
- XXIII. *Vt Arelatensi episcopo epistulam pro eorum susceptione miserit.*
- 60 XXV. *Vt ueniens Britanniam Augustinus primo in insula Tanato regi Cantuariorum praedicarit, et sic accepta ab eo licentia Cantiam praedicaturus intrauerit.*
- XXVI. *Vt idem in Cantia primitiuae ecclesiae et doctrinam sit imitatus et uitam atque in urbe regis sedem episcopatus acceperit.*
- 65 XXVII. *Vt idem episcopus factus Gregorio papae quae sint Britanniae gesta mandarit, simul et de necessariis eius responsa petens acceperit.*
- XXVIII. *Vt papa Gregorius epistulam Arelatensi episcopo pro adiuuando in opere Dei Augustino miserit.*
- 70 XXIX. *Vt idem Augustino pallium et epistulam et plures uerbi ministros miserit.*
- XXX. *Exemplar epistulae quam Mellito abbati Britanniam pergenti misit.*
- XXXI. *Vt Augustinum per litteras ne de uirtutibus suis gloriaretur hortatus sit.*
- 75 XXXII. *Vt Aedilbercto regi litteras et dona miserit.*
- XXXIII. *Vt Augustinus ecclesiam Saluatoris instaurauerit et monasterium beati Petri apostoli fecerit, et de primo eius abbate Petro.*
- 80 XXXIII. *Vt Aedilfrid rex Nordanhymbrorum Scottorum gentes proelio conterens ab Anglorum finibus expulerit.*

EXPLICIUNT CAPITVLA ; INCIPIT IPSE LIBER.

- XXII. *Comment les Brittons, alors que se calmaient momentanément les attaques extérieures, s'épuisèrent dans des guerres civiles et se plongèrent dans des turpitudes plus grandes encore.*
- XXIII. *Comment le saint pape Grégoire, quand il envoya Augustin, accompagné de moines, prêcher l'Évangile à la nation anglaise, la reconforta également par une lettre qui l'exhortait à ne pas relâcher ses efforts.*
- XXIII. *Comment le pape envoya une lettre à l'évêque d'Arles pour qu'il reçût les missionnaires.*
- XXV. *Comment Augustin, arrivant en Bretagne, prêcha d'abord dans l'île de Thanet, devant le roi de Kent, et comment, après en avoir reçu de lui la permission, il pénétra dans le Kent pour y prêcher.*
- XXVI. *Comment, dans le Kent, Augustin imita l'enseignement et le mode de vie de l'Église primitive et reçut un lieu pour sa résidence épiscopale dans la ville du roi.*
- XXVII. *Comment Augustin, devenu évêque, fit savoir au pape Grégoire ce qui s'était passé en Bretagne, et, l'ayant, par la même occasion, questionné sur des points essentiels, reçut des réponses du pape.*
- XXVIII. *Comment le pape Grégoire envoya une lettre à l'évêque d'Arles pour qu'il aide Augustin dans l'action de Dieu.*
- XXIX. *Comment ce même Grégoire envoya à Augustin le pallium, une lettre, ainsi que plusieurs ministres de la Parole.*
- XXX. *Copie de la lettre qu'il envoya à l'abbé Mellitus, en route vers la Bretagne.*
- XXXI. *Comment, dans une lettre, il exhorta Augustin à ne pas se glorifier de ses pouvoirs miraculeux.*
- XXXII. *Comment Grégoire envoya une lettre et des présents au roi Æthelberht.*
- XXXIII. *Comment Augustin restaura l'église du Sauveur et construisit le monastère du bienheureux apôtre Pierre ; et du premier abbé de ce monastère, Pierre.*
- XXXIII. *Æthelfrith, roi des Northumbriens, écrasa dans un combat les peuples des Scots et les chassa des territoires anglais.*
- FIN DE LA LISTE DES CHAPITRES ; DÉBUT DU LIVRE I.

I

<De situ Britanniae uel Hiberniae et priscis earum incolis>

1. Britannia oceani insula, cui quondam Albion nomen fuit, inter septentrionem et occidentem locata est, Germaniae Galliae Hispaniae, maximis Europae partibus, multo interuallo aduersa. Quae per milia passuum DCCC in boream
 5 longa, latitudinis habet milia CC, exceptis dumtaxat prolixioribus diuersorum promonteriorum tractibus, quibus efficitur ut circuitus eius quadragies octies LXXV milia compleat. Habet a meridie Galliam Belgicam, cuius proximum litus transmeantibus aperit ciuitas quae dicitur « Rutubi portus »,
 10 a gente Anglorum nunc corrupte *Reptacaestir* uocata, interposito mari a Gessoriaci Morynorum gentis litore proximo, traiectu milium L siue, ut quidam scripsere, stadiorum CCCCL. A tergo autem, unde oceano infinito patet, Orcadas insulas habet. Opima frugibus atque arboribus insula, et
 15 alendis apta pecoribus ac iumentis, uineas etiam quibusdam in locis germinans, sed et auium ferax terra marique generis diuersi, fluuiis quoque multum piscosis ac fontibus praeclara copiosis ; et quidem praecipue issicio abundat et anguilla. Capiuntur autem saepissime et uituli marini et delfines necnon

I, I, 4 passuum : passum LB

1. Chacun des cinq livres de l'*HE* est précédé, dans les mss, des titres de chapitres. Nous reproduisons le titre en tête de chacun des chapitres, entre crochets angulaires < >. ~ Le premier chapitre donne un tableau géographique, comme dans Orose et Grégoire de Tours. La mosaïque de références, typique de la méthode de Bède, est habilement agencée, au point que SYMÉON DE DURHAM (t. 1, p. 41) félicite Bède d'avoir décrit les diverses régions « comme s'il les avait toutes parcourues lui-même ». Les § 1 et 2 enchaînent des citations de Gildas, Isidore, Orose, Pline l'Ancien et SOLIN, *Collectanea rerum memorabilium*, (éd. T. Mommsen, Berlin 1895, réimpr. 1958, 1999). La description est paradisiaque : la Création est originellement bonne, elle le resterait si les peuples étaient vertueux.

2. PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* IV, 102.

I¹

<Situation de la Bretagne et de l'Irlande ; leurs anciens habitants>

1. La Bretagne, île de l'Océan appelée autrefois Albion², est située entre le septentrion et l'occident, par rapport à la Germanie, à la Gaule et à l'Espagne, les plus grands pays d'Europe, et séparée d'eux par une grande distance. S'étendant vers le nord sur huit cents milles, elle mesure deux cents milles de large, sans compter, bien entendu, divers promontoires assez étendus, qui portent son périmètre à plus de quarante-huit fois soixante-quinze milles. Elle a, du côté du sud, la Gaule Belgique³ : pour ceux qui viennent par mer, l'accès à ce rivage le plus proche est ouvert par la ville nommée « Port de Rutubus », appellation aujourd'hui déformée par les Anglais en *Reptacæstir*⁴ ; celle-ci est séparée, par mer, de Gessoriacum, ville du territoire des Morins située sur la côte la plus proche, par une distance de cinquante milles, ou, comme certains l'ont écrit, de quatre cent cinquante stades⁵. De l'autre côté, là où elle s'ouvre sur l'immensité de l'Océan, elle a les îles Orcades. Île riche en céréales et en arbres, elle se prête à l'élevage du petit et du gros bétail ; elle produit même, en certains endroits, de la vigne ; de plus, elle fait vivre, sur terre et sur mer, des oiseaux d'espèce variée ; célèbre également pour ses rivières très poissonneuses et ses sources abondantes, elle est particulièrement riche en saumons et en anguilles. On y prend très souvent des veaux marins, des dauphins et même des baleines ; on y ramasse sans compter toutes

3. La traduction vieil-anglaise transforme *Gallia Belgica* en *Gallia Bellica* (p. 26, l. 2) !

4. *Rutubi portus* : du celtique **rut-up-* (où **rut* signifie probablement « fossé »). Le *Repta-cæstir* v.-a. est devenu, en moyen-anglais, *Retesbrough* puis l'actuel Richborough sur la côte est du Kent à l'estuaire du Stour qui traverse Canterbury. ~ *Gessoriacum* est devenu Boulogne-sur-Mer.

5. Peut-être Bède a-t-il eu connaissance des *Itineraria Antonini Augusti*.

20 et ballenae, exceptis uariorum generibus concyliorum, in quibus sunt et musculae, quibus inclusam saepe margaritam omnis quidem coloris optimam inueniunt, id est et rubicundi et purpurei et hyacinthini et prasini sed maxime candidi. Sunt et cocleae satis superque abundantes, quibus tinctura
 25 coccinei coloris conficitur, cuius rubor pulcherrimus nullo umquam solis ardore, nulla ualet pluuiarum iniuria pallescere, sed quo uetustior eo solet esse uenustior.

2. Habet fontes salinarum, habet et fontes calidos, et ex eis fluuios balnearum calidarum omni aetati et sexui per distincta loca iuxta suum cuique modum accommodos. Aqua enim, ut sanctus Basilius dicit, feruidam qualitatem recipit,
 5 cum per certa quaedam metalla transcurrit, et fit non solum calida sed et ardens. Quae etiam uenis metallorum, aeris ferri plumbi et argenti, fecunda ; gignit et lapidem gagatem plurimum optimumque ; est autem nigrogemmeus, et ardens igni ammotus, incensus serpentes fugat, adtritum calefactum applicita detinet aequae ut succinum. Erat et ciuitatibus quondam XX
 10 et VIII nobilissimis insignita, praeter castella innumera, quae et ipsa muris turribus portis ac seris erant instructa firmissimis.

Et quia prope sub ipso septentrionali uertice mundi iacet,
 15 lucidas aestate noctes habet, ita ut medio saepe tempore noctis in quaestionem ueniat intuentibus, utrum crepusculum adhuc permaneat uespertinum an iam aduenerit matutinum, utpote nocturno sole non longe sub terris ad orientem boreales per plagas redeunte ; unde etiam plurimae longitudinis
 20 habet dies aestate sicut et noctes contra in bruma, sole nimirum tunc Lybicas in partes secedente, id est horarum XVIII ;

1, 2, 6 ferri + et M || 8 nigrogemmeus : nigergemmeus B || 12 seris : saepis M

1. BASILE DE CÉSARÉE, *Hexaemeron*, Hom. IV, 6 (PL 53, 908 C).

2. Phrase empruntée à GILDAS, *De excidio Brit.* 3. L'information remonte à Ptolémée qui compte 38 cités ; le chiffre (XXXVIII) a été mal recopié.

sortes de coquillages, dont les moules, à l'intérieur desquelles on trouve souvent l'inclusion d'une perle, très belle dans chacune des couleurs : rouge, pourpre, violet, vert, mais surtout blanc. Il y a, en quantité suffisante, et même en surabondance, des coquillages dont on tire une teinture écarlate dont le rouge magnifique ne pâlit jamais, ni sous l'ardeur du soleil ni sous l'action des pluies ; au contraire, plus il est ancien plus il gagne d'ordinaire en éclat.

2. L'île possède des sources salines ; elle possède aussi des sources chaudes alimentant des bains chauds, mis à la disposition de chaque âge et de chaque sexe, en des lieux séparés et adaptés à chacun. Car, selon saint Basile¹, l'eau parvient à cette ébullition en coulant sur certains métaux particuliers et elle devient non seulement chaude, mais même brûlante. Riche en gisements de métaux comme le cuivre, le fer, le plomb et l'argent, l'île produit aussi du jais en abondance, et de la meilleure qualité : c'est une pierre aux reflets sombres, qui s'enflamme au contact du feu, et, en s'embrasant, éloigne les serpents ; si on l'échauffe par frottement, il retient ce qu'on approche de lui, tout comme le jade. L'île était renommée autrefois pour vingt-huit cités très célèbres, sans compter d'innombrables places fortes, solidement pourvues, elles aussi, de remparts, tours, portes et fermetures².

Parce que l'île est située presque sous le pôle Nord, il y fait jour pendant les nuits d'été ; c'est pourquoi, au milieu de la nuit, on se demande souvent, en ouvrant les yeux, si le crépuscule se prolonge encore, ou si c'est déjà le matin, étant donné que le soleil, la nuit, ne demeure pas longtemps sous la terre, avant de revenir à l'est, par les régions polaires ; voilà ce qui explique la grande longueur des jours d'été comme celle des nuits d'hiver (puisque le soleil s'en va alors vers les terres de Libye), qui est de dix-huit heures ; de la même façon,

L'expression est tirée de 2 Ch 14, 7 ou 1 M 13, 23, assimilant la Grande-Bretagne de l'HE à la Judée de l'Histoire sainte.

plurimae item breuitatis noctes aestate et dies habet in bruma, hoc est sex solummodo aequinoctialium horarum, cum in Armenia Macedonia Italia ceterisque eiusdem lineae
 25 regionibus longissima dies siue nox XV, breuissima VIII compleat horas.

3. Haec in praesenti iuxta numerum librorum quibus lex diuina scripta est, quinque gentium linguis unam eandemque summae ueritatis et uerae sublimitatis scientiam scrutatur et confitetur, Anglorum uidelicet Brettonum
 5 Scottorum Pictorum et Latinorum, quae meditatione scripturarum ceteris omnibus est facta communis. In primis autem insula Brettones solum, a quibus nomen accepit, incolae habitant; qui de tractu Armorico, ut fertur, Britanniam aduecti australes sibi partes illius uindicarunt. Et cum pluri-

I, 3, 4 scrutatur : scrutetur M

1. Ces données, tirées de PLINE L'ANCIEN, *Hist. nat.* II, 186, ne pouvaient manquer d'intéresser Bède, féru d'astronomie. Sur la longueur des jours, cf. son *De temporum ratione*, 32-33.

2. L'anglais est la langue des différentes ethnies venues de la Germanie continentale s'installer, à partir du v^e siècle, en Grande-Bretagne (cf. I, 15). Les trois autres langues sont celles des occupants de Grande-Bretagne, massacrés, repoussés ou soumis par les Anglais et les Saxons. Le brittonique est le parler des peuples au sud des murs d'Hadrien ou d'Antonin : groupe celtique qui donnera le gallois et le cornique. Le scot gaélique était parlé par les Irlandais venus s'établir sur la côte ouest de ce qui est maintenant l'Écosse. *Scot(t)i* désigne les Irlandais et *Scotia*, homonyme de *Hibernia*, l'Irlande (début de III, 24, 1). La langue écossaise, aujourd'hui, signifie soit l'anglo-écossais, issu des dialectes anglais du Nord groupés sous l'étiquette de « northumbrien » ou l'anglais adopté/adapté plus récemment en Écosse, soit les survivances gaéliques dans la Haute Écosse. Le pays aujourd'hui appelé Écosse était, au temps de Bède, le pays des Pictes, dont la langue reste mal connue. Quant au latin en Grande-Bretagne, il n'est pas ou plus la langue d'un peuple, mais celle de l'Église. Le rapprochement du nombre de langues avec celui des livres du Pentateuque pourrait paraître une simple remarque mnémorique. Il témoigne en réalité de l'importance de l'arithmologie pour Bède, exploitée

la nuit est très courte en été, tout comme le jour en hiver, ne durant que six heures équinoxiales, alors qu'en Arménie, en Macédoine, en Italie et dans les autres pays situés sur le même parallèle, la plus grande durée d'un jour, ou d'une nuit, est de quinze heures, la plus brève de neuf¹.

3. Actuellement l'île, conformément au nombre de livres dans lesquels est écrite la Loi divine, utilise les langues de cinq peuples pour étudier et proclamer une seule et même connaissance de la très haute Vérité et de la vraie sublimité : l'anglais, le brittonique, le scot-gaélique, le picte et le latin – langue qui, parce qu'elle sert à l'étude des Écritures, est devenue commune à tous les autres peuples². Tout d'abord, l'île ne fut habitée que par les Brittons, de qui elle a tiré son nom ; partis d'Armorique, à ce qu'on rapporte, et arrivés en Bretagne, ils s'en arrogèrent la partie sud³. Puis comme, en par-

dans son *De Tabernaculo*. L'interprétation symbolique des chiffres lui fournit une preuve de plus de l'unité du tout, depuis les formes variées de la Parole divine – le Pentateuque – jusqu'à la diversité linguistique de la Grande-Bretagne. Les « Cinq Livres » de Moïse, le Pentateuque, ont pu influencer Bède dans sa division de l'HE en cinq livres.

3. Aux VI^e et VII^e siècles, beaucoup de Celtes du Sud de la Grande-Bretagne, fuyant les Saxons, passèrent la mer et vinrent s'établir dans le pays « face à la mer » *ar-mor*, l'Armorique. On donna donc à celui-ci le nom de nouvelle, ou petite Bretagne. Bède décrit, à l'origine du peuplement de la Grande-Bretagne, un mouvement inverse, partant de l'Armorique. La Grande-Bretagne, en effet, reçut plusieurs vagues de Celtes, venus du Continent, dès le second millénaire avant notre ère. On trouve des *Atrebates* (cf. Arras) au sud de la Tamise, des *Parisii* au nord de l'Humber. Au premier siècle avant notre ère un commerce actif reliait l'Armorique au Dorset. Les Romains furent amenés à traverser le détroit à cause des alliances entre Celtes des deux rives. ~ Bède ignore tout de la légende de Brutus, arrière-petit-fils d'Énée, qui serait venu civiliser Albion, la débarrassant de ses géants et y établissant une nouvelle Troie. Il lui aurait donné son propre nom : *Brutus*, d'où *Britannia*. La légende a été « lancée » par le pseudo Nennius (IX^e siècle) et par GEOFFREY OF MONMOUTH, *Hist. reg. Brit.* (1138).

10 mam insulae partem incipientes ab austro possedissent, contigit gentem Pictorum de Scythia, ut perhibent, longis nauibus non multis oceanum ingressam, circumagente flatu uentorum, extra fines omnes Britanniae Hiberniam peruenisse, eiusque septentrionales oras intrasse atque, inuenta
15 ibi gente Scottorum, sibi quoque in partibus illius sedes petisse, nec impetrare potuisse. Est autem Hibernia insula omnium post Britanniam maxima, ad occidentem quidem Britanniae sita sed, sicut contra aquilonem ea breuior, ita in meridiem se trans illius fines plurimum protendens, usque
20 contra Hispaniae septentrionalia quamuis magno aequore interiacente peruenit.

4. Ad hanc ergo usque peruenientes nauigio Picti, ut diximus, petierunt in ea sibi quoque sedes et habitationem donari. Respondebant Scotti quia non ambos eos caperet insula, « sed possumus, inquiunt, salubre uobis dare consilium, quid agere ualeatis. Nouimus insulam esse aliam non procul a nostra contra ortum solis, quam saepe lucidioribus diebus de longe aspicere solemus. Hanc adire si uultis, habitabilem uobis facere ualeatis ; uel, si qui restiterit, nobis auxiliariis utimini. » Itaque petentes Britanniam Picti habitare
10 per septentrionales insulae partes coeperunt ; nam austrina Bretones occupauerant. Cumque uxores Picti non habentes

1, 4, 5 aliam esse ~ M || 7 si om. M || 11 occupauerant : occupauerunt M

1. La Scythie, sur la carte du manuscrit de la British Library, *Cotton Tiberius B. v, f. 56v*, n'est guère éloignée de la Grande-Bretagne, elle n'en est séparée que par l'océan qui entoure les continents et quelques îles dont l'une est très longue. C'est évidemment la ressemblance phonétique entre *Scythia* et *Scottia* qui a fait imaginer le voyage des Pictes, de *Scythia* en *Scottia*, l'Irlande. Le v.-a. traduit *Hibernia* par *Scotland* (p. 28, l. 9 ; trad. d'OROSE, p. 9, l. 10). Dans son commentaire à Orose, J. BATELY écrit : « *Scottas* et *Scotland* [ainsi qu'*Hibernia*] semblent les termes employés par les West-Saxons et Merciens [à la fin du IX^e siècle] ; les noms en vieux-scandinave étaient pour les habitants

tant du sud, ils s'étaient rendus maîtres de la plus grande partie de l'île, il arriva que les Pictes, partis, prétendent-ils, de Scythie¹, sur quelques navires longs, atteignirent l'Océan, et, entraînés dans un périple par le souffle des vents, dépassèrent tous les territoires de la Bretagne et parvinrent en Irlande, où ils débarquèrent sur les rivages du Nord ; ayant trouvé là les Scots, ils leur demandèrent à s'installer eux aussi sur ce territoire, et ne purent l'obtenir. L'Irlande est, après la Bretagne, la plus grande de toutes les îles atlantiques ; située à l'ouest de la Bretagne, moins étendue qu'elle vers le nord, elle s'étend en revanche au sud bien au-delà des terres de la Bretagne, jusqu'en face du nord de l'Espagne, dont elle est séparée cependant par une grande étendue de mer.

4. Donc, en arrivant par mer en Irlande, les Pictes, comme nous l'avons dit, demandèrent que leur soient attribués, dans l'île, des lieux où s'établir. Les Scots répondaient que l'île ne pourrait contenir les deux peuples : « Mais, disent-ils, nous pouvons vous donner un conseil salutaire sur ce que vous avez intérêt à faire. Nous savons qu'il y a une autre île non loin de la nôtre, située au levant ; nous l'apercevons souvent, de loin, par temps bien clair. Si vous acceptez de vous y rendre, vous pouvez en faire votre demeure ; si vous trouvez de l'opposition, ayez recours à notre assistance. » C'est pourquoi les Pictes, gagnant la Bretagne, commencèrent à s'établir dans les régions du Nord de l'île, car les Brittons avaient pris possession des régions du Sud. Les Pictes, qui n'avaient pas d'épouses, en demandèrent aux Scots, qui accep-

Irar (du vieil-irlandais *Eriu*) et pour le pays *Irland*. La plus ancienne occurrence d'*Irland* (plus tard *Ireland*) en anglais est, à ma connaissance, dans l'ASC branche A, à l'année 918 » (*The Old English Orosius*, éd. J. Bately, EETS S.S. 6, Londres 1980, p. 194). Le nom de *Scotland* ne sera donné à l'Écosse qu'au X^e siècle.

15 peterent a Scottis, ea solum condicione dare consenserunt, ut
 ubi res ueniret in dubium, magis de feminea regum prosapia
 quam de masculina regem sibi eligerent; quod usque hodie
 20 apud Pictos constat esse seruatum. Procedente autem tem-
 pore Britannia post Brettones et Pictos tertiam Scottorum
 nationem in Pictorum parte recepit, qui duce Reuda de
 Hibernia progressi uel amicitia uel ferro sibimet inter eos
 sedes quas hactenus habent uindicarunt; a quo uidelicet
 25 duce usque hodie « Dalreudini » uocantur, nam lingua eorum
daal partem significat.

5 Hibernia autem et latitudine sui status et salubritate ac
 serenitate aerum multum Britanniae praestat, ita ut raro ibi
 nix plus quam tridua remaneat; nemo propter hiemem aut
 faena secet aestate aut stabula fabricet iumentis; nullum ibi
 10 reptile uideri soleat; nullus uiuere serpens ualeat. Nam
 saepe illo de Britannia allati serpentes, mox ut proximante
 terris nauigio odore aeris illius adtacti fuerint, intereunt –
 quin potius omnia paene quae de eadem insula sunt contra
 uenenum ualent. Denique uidimus, quibusdam a serpente
 15 percussis, rasa folia codicum qui de Hibernia fuerant, et
 ipsam rasuram aquae immisam ac potui datam talibus pro-
 tinus totam uim ueneni grassantis, totum inflati corporis
 absumsisse ac sedasse tumorem. Diues lactis ac mellis^a insula
 nec uinearum expers, piscium uolucrumque sed et ceruorum

I, 4, 13 ueniret : perueniret M

a. cf. Ex 3, 8

1. Bède amalgame deux phénomènes : 1) l'établissement au nord-est de l'Irlande d'un royaume commandé par Cairbre Riada, au III^e siècle, et 2) l'expansion, au VI^e siècle, de ce royaume sur les côtes occidentales de l'Écosse actuelle et les îles voisines, parmi lesquelles Iona. ~ Le v.-a. traduit *Dalreudini* par *Dalreadingas*, en utilisant le suffixe *-ingas* signifiant l'appartenance à un groupe issu ou réuni autour d'un chef (cf. nos Mérov-, Carol-*ing*-iens). ~ Ces Scots ne cessèrent d'étendre leur domination aux dépens des Pictes. Les Scots furent vaincus par le Saxon

tèrent de leur en donner, mais à une condition : en cas de litige, ils devraient choisir leur roi dans la lignée maternelle plutôt que dans la lignée paternelle de la famille royale ; c'est un fait que, jusqu'à aujourd'hui, cet usage a été conservé par les Pictes. Avec le temps, la Bretagne accueillit, après les Brittons et les Pictes, un troisième peuple, celui des Scots, dans la région occupée par les Pictes ; ceux-là, qui, sous le commandement de Reuda, avaient quitté l'Irlande, revendiquèrent, soit amicalement, soit par la force, les territoires qu'ils occupent encore actuellement : c'est de leur chef, bien sûr, qu'ils ont reçu, jusqu'à aujourd'hui, le surnom de « Dalreudingiens », car, dans leur langue, *daal* désigne une région¹.

5. Quant à l'Irlande, elle l'emporte de beaucoup sur la Bretagne par la largeur de son territoire, et par la salubrité et la douceur d'un climat tel que la neige y persiste rarement plus de trois jours ; que personne, en prévision de l'hiver, ne coupe du foin l'été, ni ne construit d'étables pour les animaux ; qu'on ne peut y voir habituellement aucun reptile et qu'aucun serpent n'y saurait vivre. En effet, les serpents maintes fois apportés de Bretagne meurent aussitôt que le navire s'approche des terres et qu'ils sont touchés par les effluves du lieu – bien mieux, presque tout ce qui provient de cette île a des vertus contre le venin. Ainsi, nous avons vu, dans des cas de morsures de serpents, que des rognures prélevées sur des manuscrits venus d'Irlande, trempées dans l'eau et données en boisson aux victimes, avaient absorbé et fait disparaître toute la force du poison qui se répandait, et tout l'œdème de leur corps enflé. L'île est riche en lait et en miel^a ; elle ne manque pas de vignes, de poissons et d'oiseaux ; bien plus, elle est célèbre pour la chasse aux cerfs

Æthelfrith à Degrastan en 603 (I, 34), mais, vers 850, le roi de Dalriada, Kenneth mac Alpine, conquiert définitivement le royaume des Pictes.

15 caprearumque uenatu insignis. Haec autem proprie patria
 Scottorum est ; ab hac egressi, ut diximus, tertiam in Britannia
 Brettonibus et Pictis gentem addiderunt. Est autem sinus
 maris permaximus, qui antiquitus gentem Brettonum a Pictis
 20 ubi est ciuitas Brettonum munitissima usque hodie, quae uoca-
 tur *Alcluith* ; ad cuius uidelicet sinus partem septentrionalem
 Scotti, quos diximus, aduenientes sibi locum patriae fecerunt.

II

<Vt Britanniam primus Romanorum Gaius Iulius adierit>

1. Verum eadem Britannia Romanis usque ad Gaium
 Iulium Caesarem inaccessa atque incognita fuit. Qui anno ab
 urbe condita sescentesimo nonagesimo tertio, ante uero
 incarnationis Domini tempore anno sexagesimo, functus
 5 gradu consulatus cum Lucio Bibulo, dum contra Germano-
 rum Gallorumque gentes, qui Hreno tantum flumine
 dirimebantur, bellum gereret, uenit ad Morianos, unde in
 Britanniam proximus et breuissimus transitus est, et nauibus
 circiter onerariis atque actuariis LXXX praeparatis in Britta-
 10 niam transuehitur ubi, acerba primum pugna fatigatus,
 deinde aduersa tempestate correptus, plurimam classis par-
 tem et non paruum numerum militum – equitum uero paene
 omnem – disperdidit. Regressus in Galliam legiones in
 hiberna dimisit, ac DC naues utriusque commodi fieri
 15 imperauit.

I, 5, 15 uenatu : uenatui L || 16 est + ut M

II, 1, 7 morianos : moriaros M || 9, circiter onerariis atque actuariis
 LMB : circiter post actuariis transp. Plummer (fort. recte)

1. *Alcluith*, aujourd'hui Dumbarton, à l'embouchure de la Clyde. Au
 ch. 12, Bède en donne l'étymologie : « Rocher (*ail* en celtique) de la
 Clyde ». Quant à Dumbarton, c'est « le fort des Brittons », *Dunnam-Bretan*.

2. Chapitre fait de citations d'OROSE, *Hist. adu. pag.* VI, 7, 1-3 ; 9, 2 ;
 10, 1.

et aux chevreuils. Et l'Irlande est la véritable patrie des
 Scots : c'est de là qu'ils partirent, comme nous l'avons dit, et
 ajoutèrent, en Bretagne, une troisième nation aux Brittons et
 aux Pictes. Il y a un bras de mer de très grande dimension
 qui, dans les temps anciens, séparait les Brittons des Pictes,
 et qui, depuis l'ouest, pénètre loin à l'intérieur des terres, à
 l'endroit où se trouve encore aujourd'hui une importante
 place forte bretonne, appelée *Alcluith*¹ ; arrivant au nord de
 ce bras de mer, les Scots, dont nous avons parlé, firent de ce
 lieu leur patrie.

II²

<Comment Jules César fut le premier parmi les Romains en
 à pénétrer en Bretagne>

1. En vérité, cette Bretagne resta, pour les Romains,
 jusqu'à Jules César, inaccessible et inconnue³. En la 693^e
 année après la fondation de Rome, la 60^e avant l'incarnation
 du Seigneur⁴, César, qui venait de remplir son mandat de
 consul avec Lucius Bibulus, au cours de la guerre qu'il menait
 contre les peuples germains et gaulois, qui n'étaient séparés
 que par le Rhin, parvint chez les Morins, d'où la traversée
 vers la Bretagne est la plus courte et la plus brève ; après
 avoir équipé des vaisseaux légers et des transports, environ
 quatre-vingts, il passe en Bretagne ; là, d'abord éprouvé par
 une rude bataille, essayant ensuite une terrible tempête, il
 perdit la plus grande partie de la flotte, un nombre important
 de soldats – et presque la totalité de ses cavaliers. Revenu en
 Gaule, il envoya les légions dans leurs quartiers d'hiver et fit
 construire six cents navires des deux types.

3. Peut-être un écho de TERTULLIEN, *Adu. Iud.* 7, 4.

4. A la 693^e année après la fondation de Rome correspond en réalité
 l'année 61 avant notre ère. Le consulat de César et de Bibulus date de
 59 avant notre ère ; les expéditions de César en Gaule de 55 et de 54
 avant notre ère. – Bède fut le premier à systématiser la datation à partir
 de l'Incarnation.

Quibus iterum in Britanniam primo uere transuectus, dum ipse in hostem cum exercitu pergit, naues in anchoris stantes tempestate correptae uel collisae inter se uel arenis illisae ac dissolutae sunt ; ex quibus XL perierunt, ceterae cum magna
20 difficultate reparatae sunt. Caesaris equitatus primo congressu a Brittanis uictus, ibique Labienus tribunus occisus est. Secundo proelio cum magno suorum discrimine uictos Brittanos in fugam uertit, inde ad flumen Tamensim profectus. In huius ulteriore ripa Cassobellauno duce immensa
25 hostium multitudo consederat, ripamque fluminis ac paene totum sub aqua uadum acutissimis sudibus praestruxerat ; quarum uestigia sudium ibidem usque hodie uisuntur, et uidetur inspectantibus quod singulae earum ad modum humani femoris grossae et circumfusae plumbo immobiliter
30 erant in profundum fluminis infixae.

2. Quod ubi a Romanis deprehensum ac uitatum est, barbari legionum impetum non ferentes siluis sese obdidere, unde crebris eruptionibus Romanos grauitur ac saepe lacera-
bant. Interea Trinouantum firmissima ciuitas cum Andragio
5 duce, datis XL obsidibus, Caesari sese dedit ; quod exemplum secutae urbes aliae complures in foedus Romanorum uenerunt. Hisdem demonstrantibus Caesar oppidum Cassobellauni inter duas paludes situm, obtentu insuper siluarum

II, 1, 20 reparatae : reparata M || 22 magnio : magna M || 30 erant : herent B^{pc}

1. Non pas T. Atius Labiénus mais Q. Labérius Durus (erreur d'Orose).

2. Cassovellaunus chez Orose, Cassivellaunus chez CÉSAR, *De bello Gallico* V, 11.

3. L'information absente dans Orose peut être due à Noth-helm.

4. GEOFFREY OF MONMOUTH, *Hist. reg. Brit.* 22, tire de ces Trinouantes – historiquement attestés – sa légende des origines troyennes de Londres : *Brutus ... condidit ciuitatem ibidem eamque « Troiam Nouam » uocauit. Ex hoc nomine multis postmodum temporibus appellata, tandem per corruptionem uocabuli « Trinouantum » dicta fuit. At, postquam Lud, frater*

Avec ceux-ci, il passa à nouveau en Bretagne, au début du printemps ; tandis qu'il marchait contre l'ennemi avec son armée, les navires, qui étaient à l'ancre, subirent une tempête et furent endommagés, soit parce qu'ils se heurtaient les uns contre les autres, soit parce qu'ils étaient enlisés dans les sables et disloqués ; quarante furent détruits tandis que le reste fut réparé au prix de grandes difficultés. Lors d'un premier engagement, la cavalerie de César fut vaincue par les Brittons et c'est alors que fut tué le tribun Labiénus¹. Dans un second combat, au prix de grands risques pour les siens, il triompha des Brittons et les mit en fuite, et, de là, il se dirigea vers la Tamise. Sur la rive opposée, avait pris position, sous le commandement de Cassobellaunus², une foule immense d'ennemis qui avaient fiché, sur la rive du fleuve et sous l'eau, dans presque tout le gué, des pieux très acérés : les traces de ces pieux y sont encore visibles aujourd'hui, et l'observation révèle que chaque pieu avait la grosseur d'un fémur humain, et qu'après avoir été recouvert de plomb, il était solidement enfoncé dans le lit du fleuve³.

2. Les Romains découvrirent ce traquenard et l'évitèrent ; les barbares, ne pouvant endurer le choc des légions, se cachèrent dans les forêts, d'où ils faisaient de fréquentes sorties en infligeant aux Romains de graves et fréquents dommages. Cependant les Trinouantes⁴, une nation très puissante, se soumirent à César avec leur chef Andragius, en livrant quarante otages ; plusieurs autres villes, ayant suivi cet exemple, conclurent une alliance avec les Romains. Grâce à leurs indications, César finit par s'emparer, au prix d'une dure bataille, de la place forte de Cassobellaunus, située entre deux marécages, défendue par un rideau de forêts et remplie

Cassibellani, qui cum Iulio Caesare dimicauit, regni gubernaculum adeptus est, cinxit eam nobilissimis muris, necnon et turribus, mira arte fabricatis. De nomine quoque suo iussit eam dici « Kaerlud », id est Ciuitas Lud.

10 munitum omnibusque rebus confertissimum, tandem graui pugna cepit. Exin Caesar a Britanniis reuersus in Galliam, postquam legiones in hiberna misit, repentinis bellorum tumultibus undique circumuentus et conflictatus est.

III

<Vt eandem secundus Romanorum Claudius adiens Orcadas etiam insulas Romano adiecerit imperio, sed et Vespasianus ab eo missus Vectam quoque insulam Romanis subdidit>

1. Anno autem ab urbe condita DCCXCVIII Claudius imperator ab Augusto quartus, cupiens utilem reipublicae ostentare principem, bellum ubique et uictoriam undecumque quaesiuit. Itaque expeditionem in Britanniam mouit, quae excitata
5 in tumultum propter non redhibitos transfugas uidebatur. Transuectus in insulam est, quam neque ante Iulium Caesarem neque post eum quisquam adire ausus fuerat, ibique sine ullo proelio ac sanguine intra paucissimos dies plurimam insulae partem in deditionem recepit. Orcadas etiam
10 insulas ultra Britanniam in oceano positas Romano adiecit imperio, ac sexto quam profectus erat mense Romam rediit, filioque suo Brittanici nomen imposuit. Hoc autem bellum quarto imperii sui anno compleuit, qui est annus ab incarnatione Domini quadragessimus sextus ; quo etiam anno famosissima per Syriam facta est, quae in Actibus apostolorum per prophetam Agabum praedicta esse memoratur^a.

2. Ab eodem Claudio Vespasianus, qui post Neronem imperauit, in Britanniam missus, etiam Vectam insulam, Britanniae proximam a meridie, Romanorum ditioni subiugauit ;

II, 2, 11 repentinis : repentinus M

III, 1, 14 etiam quo ~ L

a. cf. Ac 11, 28

1. On voit encore les traces du fort au sommet de la colline de Wheat-hampstead, au nord de Saint-Albans.

de provisions de toute sorte¹. Ensuite César, revenu de Bretagne en Gaule, après avoir envoyé ses légions dans leurs quartiers d'hiver, fut subitement entouré de toutes parts par des soulèvements imprévus, et dut y faire face.

III²

<Comment Claude, le deuxième Romain à aborder en ce pays, ajouta aussi les îles Orcades à l'empire romain ; comment aussi Vespasien, envoyé par lui, soumit également l'île de Wight aux Romains>

1. La 798^e année de la fondation de Rome³, Claude, quatrième empereur depuis Auguste, désirant apparaître comme un prince utile à l'État, rechercha la guerre en tous lieux, et une victoire, d'où qu'elle vînt. C'est pourquoi il organisa une expédition contre la Bretagne, qui semblait vouloir se soulever, à cause de transfuges qui n'avaient pas été rendus. Passé là-bas, où personne, ni avant ni après Jules César, n'avait osé s'aventurer, sans combat ni sang versé, il reçut, en très peu de jours, la soumission de la plus grande partie de l'île. Il ajouta également à l'empire romain les îles Orcades, qui sont situées au-delà de la Bretagne, dans l'Océan, et, le sixième mois après son départ, il revint à Rome et donna à son fils le nom de Britannicus. Il acheva cette guerre lors de la quatrième année de son règne, c'est-à-dire l'an 46 de l'incarnation du Seigneur ; cette année-là, s'abattit sur la Syrie une famine terrible, dont les *Actes des apôtres* précisent qu'elle avait été prédite par le prophète Agabus^a.

2. Envoyé en Bretagne par ce même Claude, Vespasien, qui régna après Néron⁴, soumit aussi à l'autorité des Romains l'île de Wight, toute proche de la Bretagne, au sud ;

2. Sources : OROSE, *Hist. adu. pag.* VII, 6, 1 ; 6, 9-10 ; 6, 12 ; EUTROPE, *Breviarium* VII, 14, 4 et 19.

3. Date due à Orose, mais en réalité 796, c'est-à-dire en 43 de notre ère.

4. Dates du règne des empereurs : Claude 41-54, Néron 54-68, Vespasien 69-79.

5 quae habet ab oriente in occasum XXX circiter milia passuum,
 ab austro in boream XII, in orientalibus suis partibus mari sex
 milium, in occidentalibus trium, a meridiano Britanniae litore
 distans. Succedens autem Claudio in imperium Nero nihil
 omnino in re militari ausus est, unde inter alia Romani regni
 detrimenta innumera Britanniam paene amisit, nam duo sub
 10 eo nobilissima oppida illic capta atque subuersa sunt.

III

<Vi Lucius Brittanorum rex missis ad Eleutherum papam litteris
 Christianum se fieri petierit>

1. Anno ab incarnatione Domini centesimo quinquage-
 simo sexto Marcus Antoninus Verus, quartus decimus ab
 Augusto, regnum cum Aurelio Commodus fratre suscepit.
 Quorum temporibus, cum Eleuther uir sanctus pontificatui
 5 Romanae ecclesiae praeesset, misit ad eum Lucius Britannia-
 rum rex epistolam, obsecrans ut per eius mandatum
 Christianus efficeretur ; et mox effectum piae postulationis
 consecutus est, susceptamque fidem Britanni usque in tem-
 10 pora Diocletiani principis inuiolatam integramque quietam in
 pace seruabant.

III, 1, 9 *quieta om. M*

1. Orose fait allusion à la révolte de Boudicca (en 61), et cite trois villes rasées par les Brittons : *Camulodunum* (Colchester), Londres et *Verulamium* (St Albans).

2. Sources : OROSE, *Hist. adu. pag.* VII, 15, 1 ; *Liber Pontificalis* I (éd. Duchesne, p. 136).

3. Orose donne la date de 911 après la fondation de Rome, c'est-à-dire 158 de notre ère ; en réalité ce fut en 161 que Marcus Aurélius Antoninus (plus connu sous le nom de Marc Aurèle) prit le pouvoir ; il mourut en 180.

4. Aurélius Commodus (Lucius Vêrus) mourut en 179 ; Éleuthère fut pape entre 174 et 189.

elle mesure, d'est en ouest, environ trente mille pas, et, du nord au sud, douze mille pas ; dans sa partie est, elle se trouve, par mer, à six mille pas, et, dans sa partie ouest, à trois mille pas de la côte sud de la Bretagne. Successeur de Claude à l'empire, Néron ne s'aventura dans absolument aucune action militaire ; d'ailleurs, parmi d'innombrables autres dommages qu'il fit subir à l'empire romain, il faillit perdre la Bretagne : car, sous son règne, deux places fortes très connues furent là-bas prises et anéanties¹.

III²

<Comment Lucius, roi des Brittons, écrit au pape Éleuthère pour demander à devenir chrétien>

1. La 156^e année de l'incarnation du Seigneur, Marcus Antoninus Vêrus, quatorzième empereur après Auguste, reçut le pouvoir avec son frère Aurélius Commodus³. Sous leur règne, alors qu'Éleuthère, un saint homme, était pontife de l'Église de Rome⁴, le roi des Bretagnes, Lucius, lui envoya une lettre, le priant de donner l'autorisation de le faire chrétien⁵ ; il obtint rapidement que sa pieuse demande fût satisfaite, et cette foi qu'ils avaient reçue, les Brittons la conservèrent, intacte et intègre, dans une paix sereine, jusqu'à l'époque de l'empereur Dioclétien⁶.

5. L'épisode, dû au *Liber Pontificalis* I (éd. Duchesne, p. cxxii-cxxiii), est repris en *HE* V, 24. Il peut y avoir eu confusion avec Lucius, roi chrétien d'Édesse (aujourd'hui Urfa en Turquie) qui régna de 179 à 216 environ, dont « la forteresse » était *Britium* (pour *Biritha Edessenorum*). ~ Les plus anciens témoignages du christianisme en Grande-Bretagne sont littéraires (début du III^e siècle : Tertullien) et archéologiques (IV^e siècle : mosaïques de villas).

6. La traduction vieil-anglaise accole à Dioclétien l'apposition *þæs yfelan caseres*, « le malfaisant empereur ».

V

<Vt Seuerus receptam Britanniae partem uallo a cetera distinxerit>

1. Anno ab incarnatione Domini CLXXXVIII Seuerus, genere Afer Tripolitanus ab oppido Lepti, septimus decimus ab Augusto, imperium adeptus X et VII annis tenuit. Hic natura saeuus, multis semper bellis lacessitus, fortissime quidem rempublicam sed laboriosissime rexit. Victor ergo ciuilium bellorum, quae ei grauissima occurrerant, in Britannias defectu paene omnium sociorum trahitur. Vbi magnis graibusque proeliis saepe gestis, receptam partem insulae a ceteris indomitis gentibus non muro, ut quidam aestimant, sed uallo distinguendam putauit.

2. Murus etenim de lapidibus, uallum uero, quo ad repellendam uim hostium castra muniuntur, fit de caespitibus, quibus circumcisis e terra uelut murus exstruitur altus supra terram, ita ut in ante sit fossa de qua leuati sunt caespites, supra quam sudes de lignis fortissimis praefiguntur. Itaque Seuerus magnam fossam firmissimumque uallum, crebris insuper turribus communitum, a mari ad mare duxit. Ibique apud Eboracum oppidum morbo obiit. Reliquit duos filios,

v, 1, 10 distinguendam : distinguendum L || 2, 4 in om. M

1. La première partie est empruntée à OROSE, *Hist. adu. pag.* VII, 17 ; la seconde à VÉGÈCE, *De re militari* I, 24.

2. Orose donne la date de 944 après la fondation de Rome, c'est-à-dire 191 de notre ère. En réalité Septime Sévère régna de 193 à 211. ~ *Leptis* : aujourd'hui Lebda en Libye.

3. Le « Mur d'Hadrien », construit de 122 à 127, va d'une mer à l'autre, de l'embouchure de la Tyne, à l'est, à l'estuaire nommé Solway, à l'ouest, sur 110 km. Il consiste en une large muraille ponctuée de forts (cf. la Muraille de Chine), et en un retranchement qui la double parallèlement, au sud. Bède décrit ce dernier. L'ensemble fut mis à mal par envahisseurs et maraudeurs et Septime Sévère le répara de 205 à 208. Les réparations s'avérèrent si importantes que Sévère passa pour être le

V¹

<Comment Sévère, après avoir repris une partie de la Bretagne, la sépara du reste du pays par un retranchement>

1. La 189^e année de l'incarnation du Seigneur, Sévère, un Africain de Tripolitaine, originaire de la place de Leptis, fut le dix-septième après Auguste à obtenir l'empire, et il le conserva dix-sept ans². Cet homme, de nature sauvage, toujours harcelé par de multiples guerres, dirigea l'état avec certes beaucoup de courage, mais aussi avec beaucoup de peine. Vainqueur dans les guerres civiles qui lui avaient causé de très durs embarras, il doit aller dans les provinces brittonnes à la suite de la défection de presque tous ses alliés. Là, après avoir livré de fréquents et durs combats, il récupéra une partie de l'île et pensa devoir la séparer des autres peuples qu'il n'avait pas soumis, non pas par un mur, comme le pensent certains, mais par un retranchement.

2. Un mur, en effet, est fait de pierres, mais un retranchement, dont on fortifie un camp pour repousser l'assaut des ennemis, est fait de mottes de terre que l'on découpe et avec lesquelles on érige une sorte de mur qui s'élève au-dessus du sol, de manière qu'il y ait, vers l'avant, le fossé duquel on a tiré les mottes de gazon, en surplomb duquel on plante des pieux en bois très solide. C'est ainsi que Sévère mit en place, d'une mer à l'autre, un fossé profond et un retranchement très solide, fortifié en outre par des tours très rapprochées³. Il tomba malade ici, près de la place d'York⁴, et y mourut. Il

le constructeur du Mur. L'attention portée par Bède à la structure et aux matériaux fait peut-être suite à une visite (trop rapide) au « Mur », qui est voisin de Jarrow. Bède revient sur ce sujet en I, 12.

4. Les formes successives du nom de la ville d'York illustrent les phases de l'Histoire : brittonique *Cair Ebrauc* « Fort d'Ebuos » (*Ebuos*, nom de personne ou bien d'arbre : « if ») ; latin *Eboracum*, v.-a. *Eoforwic-aeaster* (« sanglier »-« agglomération < lat. *uicus* »-« ville fortifiée < lat. *castra* ») ; scandinave *Iorvik* puis *Iork*.

Bassianum et Getam, quorum Geta hostis publicus iudicatus
 10 interiit, Bassianus Antonini cognomine assumpto regno potius est.

VI

<De imperio Diocletiani, et ut Christianos persecutus sit>

1. Anno incarnationis Dominicae CCLXXXVI Diocletianus, tricesimus tertius ab Augusto, imperator ab exercitu electus annis XX fuit, Maximianumque cognomento Herculium socium creavit imperii. Quorum tempore Carausius quidam,
 5 genere quidem infimus sed consilio et manu promptus, cum ad observanda oceani litora, quae tunc Franci et Saxones infestabant, positus plus in perniciem quam in profectum reipublicae ageret, ereptam praedonibus praedam nulla ex parte restituendo dominis, sed sibi soli vindicando accen-
 10 dens suspicionem, quia ipsos quoque hostes ad incursandos fines artificii negligentia permetteret; quam ob rem a Maximiano iussus occidi, purpuram sumsit ac Britanniam occupavit. Quibus sibi per VII annos fortissime vindicatis ac retentis, tandem fraude Allecti socii sui interfectus est. Allectus postea ereptam Carausio insulam per triennium tenuit; quem Asclépiodotos praefectus praetorio oppressit, Britanniamque post X annos recepit.

2. Interea Diocletianus in Oriente, Maximianus Herculius in Occidente uastari ecclesias, affligi interficique Christianos decimo post Neronem loco praeceperunt. Quae persecutio

VI, 1, 7 profectum B : prouectum LM || 11 permetteret : permetterit L

1. M. Aurélius Antoninus Bassianus, surnommé Caracalla « Tunique », fut associé à l'empire avec son frère cadet Géta par Sévère, leur père. Caracalla fit assassiner Géta en 209.

2. Source : OROSE, *Hist. adu. pag.* VII, 25.

3. Orose donne la date de 1041 après la fondation de Rome, c'est-à-dire 288 de notre ère. En réalité Dioclétien régna de 284 à 305.

4. La Bretagne romaine fut divisée en deux provinces par Septime

laissa deux fils, Bassianus et Géta : ce dernier, condamné comme ennemi public, périt ; Bassianus, après avoir pris le surnom d'Antoninus, s'empara du pouvoir¹.

VI²

<Règne de Dioclétien ; comment il persécuta les chrétiens>

1. La 286^e année de l'incarnation du Seigneur, Dioclétien, trente-troisième empereur après Auguste, choisi par l'armée, régna vingt ans, et il choisit Maximien, que l'on surnommait Herculius, comme associé à l'empire³. A leur époque, un certain Carausius, homme de la plus basse naissance, mais prompt à décider et à agir, qui avait été posté pour surveiller les rivages atlantiques que ravageaient alors les Francs et les Saxons, agissait plus au détriment que dans l'intérêt de l'État, ne restituant nullement à ses véritables propriétaires le butin enlevé aux pillards, mais se l'arrogeant à lui seul ; on le soupçonnait de négliger sa tâche, permettant ainsi aux ennemis d'attaquer les territoires ; c'est pourquoi Maximien lui donna l'ordre de se tuer ; mais celui-ci prit la pourpre et s'empara des provinces brittonnes⁴. Après se les être arrogées et les avoir conservées très énergiquement pendant sept ans, il fut finalement trahi par son allié Allectus et fut assassiné. Ensuite Allectus garda pendant trois ans l'île qu'il avait enlevée à Carausius, mais Asclépiodotus, préfet du prétoire, l'écrasa, et, au bout de dix ans, récupéra la Bretagne.

2. Pendant ce temps, Dioclétien, en Orient, et Maximien Herculius, en Occident, firent saccager les églises, supplicier et tuer les chrétiens ; c'était la dixième fois depuis Néron. Cette

Sévère : supérieure, au sud, et inférieure, au nord ; puis en quatre : *Britannia Prima*, *B. Secunda*, *B. Maxima Caesariensis*, *B. Flavia Caesariensis*. ~ La version vieil-anglaise omet le passage sur Carausius, Allectus et Asclépiodotus.

omnibus fere ante actis diuturnior atque immanior fuit, nam
 5 per X annos incendiis ecclesiarum, proscriptionibus innocen-
 tum, caedibus martyrum incessabiliter acta est. Denique
 etiam Britanniam tum plurima confessionis Deo deuotae glo-
 ria sublimauit.

VII

*<Passio sancti Albani et sociorum eius, qui eodem tempore
 pro Domino sanguinem fuderunt>*

1. Siquidem in ea passus est sanctus Albanus, de quo pres-
 byter Fortunatus in Laude uirginum, cum beatorum
 martyrum qui de toto orbe ad Dominum uenirent mentionem
 faceret, ait :

5 Albanum egregium fecunda Britannia profert.

2. Qui uidelicet Albanus paganus adhuc, cum perfidorum
 principum mandata aduersum Christianos saeuirent, cleri-
 cum quendam persecutores fugientem hospitio recepit.
 5 Quem dum orationibus continuis ac uigiliis die noctuque stu-
 dere conspiceret, subito diuina gratia respectus exemplum
 fidei ac pietatis illius coepit aemulari, ac salutaribus eius
 exhortationibus paulatim edoctus relictis idolatriae tenebris
 Christianus integro ex corde factus est. Cumque praefatus
 10 clericus aliquot diebus apud eum hospitaretur, peruenit ad
 aures nefandi principis confessoem Christi, cui necdum fuerat

1. La persécution dite de Dioclétien commença en 303 et prit fin par l'Édit de Milan promulgué par l'empereur Constantin en 313. La version vieil-anglaise traduit la dernière phrase par : *wæs eac Bryten þa swyðe gehyred on myclum wundre godes geleafan and ondetynsse*, où Thomas Miller (éd. et trad. *Old Engl. Eccl. Hist.*) fait un contresens sur *gehyred* qu'il traduit par « afflicted » alors qu'il s'agit du verbe *hean / hynan* dérivé de l'adjectif *heah* (mod. *high* « haut »), et non de *hean* « bas ». L'on est tenté de corriger *wundre* en *wuldre*.

2. A part le premier et le dernier §, le ch. se fonde sur la *Passio Albani*.

persécution fut plus longue et plus cruelle que pratiquement toutes celles qui précédèrent, car elle fut menée pendant dix ans, sans interruption, par les incendies des églises, les proscriptions des innocents et les massacres des martyrs. Et finalement la Bretagne fut grandie, elle aussi, par l'immense gloire d'avoir pieusement confessé sa foi en Dieu ¹.

VII²

<Passion de saint Alban et de ses compagnons, qui, à la même époque, versèrent leur sang pour le Seigneur>

1. C'est d'ailleurs au cours de cette persécution que saint Alban souffrit sa passion ³ : à son sujet, le prêtre Fortunat, mentionnant, dans son *Éloge des vierges*, les bienheureux martyrs qui, du monde entier, venaient au Seigneur, écrit :

Cet Alban sans égal, que présente la Bretagne féconde ⁴.

2. Cet Alban, encore païen à l'époque où les décrets de princes perfides sévissaient contre les chrétiens, donna l'hospitalité à un clerc qui fuyait les persécuteurs. En voyant celui-ci s'adonner jour et nuit aux prières et aux veilles, il fut tout à coup touché par la grâce divine et se mit à imiter cet exemple de foi et de piété ; puis, peu à peu instruit par ses conseils salutaires, il abandonna les ténèbres de l'idolâtrie et devint chrétien de tout son cœur. Alors que ledit clerc était depuis plusieurs jours l'hôte d'Alban, il revint aux oreilles du prince scélérat que ce confesseur de la foi chrétienne, pour lequel on n'avait pas encore choisi un lieu de martyre, se cachait

3. Date, lieu et même réalité du martyre de s. Alban ont été contestés, parfois à l'excès. La *Passio Albani* situe le martyre sous Septime Sévère – un siècle avant Dioclétien. Le martyre offre l'archétype du genre : offrande spontanée de la victime, miracles, conversion des bourreaux.

4. VENANCE FORTUNAT (évêque de Poitiers, mort vers 600), *Carm.* VIII, 3, v. 155.

locus martyrii deputatus, penes Albanum latere, unde statim iussit milites eum diligentius inquirere. Qui cum ad tugurium martyris peruenissent, mox se sanctus Albanus pro hospite ac magistro suo ipsius habitu, id est caracalla qua
 15 uestiebatur, indutus militibus exhibuit atque ad iudicem uinctus perductus est.

3. Contigit autem iudicem ea hora, qua ad eum Albanus adducebatur, aris assistere ac daemonibus hostias offerre. Cumque uidisset Albanum, mox ira succensus nimia quod se ille ultro pro hospite quem susceperat militibus offerre ac
 5 discrimini dare praesumisset, ad simulacra daemonum quibus assistebat eum iussit pertrahi, « quia rebellem, inquires, ac sacrilegum celare quam militibus reddere maluisti, ut contemptor diuum meritam blasphemiae suae poenam lueret, quaecumque illi debebantur supplicia tu soluere habes, si a
 10 cultu nostrae religionis discedere tentas. » At sanctus Albanus, qui se ultro persecutoribus fidei Christianum esse prodiderat, nequaquam minas principis metuit, sed accinctus armis militiae spiritalis palam se iussis illius parere nolle pronuntiabat. Tum iudex : « Cuius, inquit, familiae uel generis es ? » Albanus respondit : « Quid ad te pertinet qua sim
 15 stirpe genitus ? Sed si ueritatem religionis audire desideras, Christianum iam me esse Christianisque officiis uacare cognosce. » Ait iudex : « Nomen tuum quaero, quod sine mora mihi insinua ! » At ille : « Albanus, inquit, a parentibus
 20 uocor, et Deum uerum ac uiuum, qui uniuersa creauit, adoro semper et colo. » Tum iudex repletus iracundia dixit : « Si uis perennis uitae felicitate perfrui, diis magnis sacrificare ne differas. » Albanus respondit : « Sacrificia haec, quae a uobis redduntur daemonibus, nec auxiliari subiectis possunt nec

vii, 3, 7 maluisti reddere ~ L

chez Alban ; aussitôt, il ordonna que les soldats s'assurent au plus vite de sa personne¹. Quand ceux-ci arrivèrent au refuge du martyr, saint Alban se présenta aux soldats à la place de celui qui était son hôte et son maître, revêtu de l'habit de ce dernier, c'est-à-dire la tunique à capuchon qui constituait son vêtement, et, enchaîné, il fut conduit chez le gouverneur.

3. Le hasard voulut qu'au moment où Alban était amené devant lui, le gouverneur se trouvait près des autels et offrait des victimes aux démons. Ayant vu Alban, et tout de suite pris d'un accès de colère irrépressible, parce que celui-ci avait osé, de lui-même, se présenter aux soldats et mettre sa vie en péril, à la place de l'hôte qu'il avait accueilli, il le fit traîner devant les statues des démons près desquelles il se trouvait, en disant : « Puisque tu as préféré cacher un rebelle et un sacrilège plutôt que de le rendre aux soldats pour que ce contempteur des dieux subisse le juste châtement de son blasphème, c'est toi qui subiras les peines qui lui étaient dues, si tu tentes de t'écarter du culte de notre religion. » Toutefois saint Alban, qui s'était déclaré chrétien, de lui-même, aux persécuteurs de la foi, n'éprouva aucune crainte devant les menaces du prince ; équipé des armes de la milice spirituelle, il lui dit sans détour qu'il refusait d'obéir à ses ordres. Le gouverneur lui dit alors : « De quelle famille et de quelle race es-tu ? » Alban répondit : « Que t'importe de quelle souche je suis issu ? Mais si tu désires apprendre la vérité sur ma religion, apprendis que je suis désormais chrétien et que je me consacre aux pratiques chrétiennes. » Le gouverneur répliqua : « C'est ton nom que je te demande, dis-le moi sans tarder. » Et lui : « Mes parents m'appellent Alban, et j'adore et révère à jamais le Dieu vrai et vivant qui a tout créé. » Alors, rempli de colère, le gouverneur s'écria : « Si tu veux jouir du bonheur de vivre longtemps, sacrifie sans délai aux grands dieux. » Alban rétorqua : « Les sacrifices que vous offrez aux démons ne peuvent ni aider leurs fidèles ni combler les désirs ou les vœux de ceux qui les

1. *Nefandi principis ... milites...* : la version vieil-anglaise traduit par *þæs manfullan ealdormannes ... his þegnas* (p. 34, l. 23 et 25).

25 supplicantium sibi desideria uel uota complere – quin immo
 quicumque his sacrificia simulacris obtulerit, aeternas inferni
 poenas pro mercede recipiet ! » His auditis iudex nimio furore
 commotus, caedi sanctum Dei confessorem a tortoribus
 praecepit, autumans se uerberibus, quam uerbis non poterat,
 30 cordis eius emollire constantiam. Qui cum tormentis
 afficeretur acerrimis, patienter haec pro Domino – immo
 gaudenter – ferebat. At ubi iudex illum tormentis superari
 uel a cultu Christianae religionis reuocari non posse
 persensit, capite eum plecti iussit.

4. Cumque ad mortem duceretur, peruenit ad flumen
 quod muro et harena, ubi feriendus erat, meatu rapidissimo
 diuidebatur, uiditque ibi non paruam hominum multitudi-
 nem utriusque sexus, condicionis diuersae et aetatis, quae
 5 sine dubio diuinitatis instinctu ad obsequium beatissimi con-
 fessoris ac martyris uocabatur, et ita fluminis ipsius
 occupabat pontem, ut intra uesperam transire uix posset.
 Denique cunctis paene egressis iudex sine obsequio in ciui-
 tate substiterat. Igitur sanctus Albanus, cui ardens inerat
 10 deuotio mentis ad martyrium ocius peruenire, accessit ad tor-
 rentem et, dirigens ad caelum oculos, illico siccato alueo,
 uidit undam suis cessisse ac uiam dedisse uestigiis. Quod
 cum inter alios etiam ipse carnifex, qui eum percussurus
 erat, uidisset, festinauit ei, ubi ad locum destinatum morti
 15 uenerat, occurrere, diuino nimirum ammonitus instinctu,
 proiectoque ense quem strictum tenuerat, pedibus eius ad-
 uoluitur, multum desiderans ut cum martyre uel pro martyre,
 quem percutere iuebatur, ipse potius mereretur percuti.

VII, 3, 32 illum om. M

VII, 4, 12 cessisse : cesisse LM || 16-17 aduoluitur om. B

prient. Bien au contraire, quiconque offrira des sacrifices à ces idoles recevra, en guise de salaire, les châtements éternels de l'enfer ! » Ayant entendu ces paroles, le gouverneur, pris d'un violent accès de fureur, ordonna aux bourreaux de frapper le saint confesseur de Dieu, pensant ébranler la fermeté de son cœur par des coups, puisqu'il ne pouvait y arriver par des paroles. Mais ce dernier, subissant les tortures les plus cruelles, les supportait pour le Seigneur avec courage – ou plutôt avec joie. Alors, quand le gouverneur s'aperçut que les tortures n'arrivaient pas à le soumettre, ni à le détourner de son attachement à la religion chrétienne, il ordonna qu'il fût puni de la peine capitale.

4. Comme on le conduisait à la mort, il arriva au fleuve dont le courant très impétueux¹ séparait le rempart de la ville du terrain sablonneux où il devait être exécuté ; là, il aperçut une foule considérable d'hommes et de femmes, de condition et d'âges divers, qui était sans aucun doute poussée par une inspiration divine à escorter le saint confesseur et martyr ; et elle occupait si bien le pont sur le fleuve qu'il aurait eu de la peine à le passer avant la fin de la journée. En fin de compte, comme presque tous les habitants avaient quitté la ville, le gouverneur s'y retrouvait sans escorte. Donc saint Alban, qui souhaitait ardemment arriver bien vite au martyr, s'approcha du courant et leva les yeux au ciel : aussitôt, le lit de la rivière s'assécha, et il vit que l'eau était partie et lui avait livré le passage. Au milieu de la foule, le bourreau qui devait le frapper s'en aperçut lui aussi : il se hâta d'aller au-devant du martyr au lieu fixé pour sa mort et, certainement poussé par un avertissement divin, ayant jeté l'épée qu'il avait dégainée, il se précipita aux pieds du saint avec le vif désir de subir lui-même l'exécution, en compagnie ou à la place du martyr qu'il avait reçu l'ordre d'exécuter.

1. *Flumen quod muro...* : faut-il lire *quo murus...* ? La version vieill-anglaise a : *þa com he to swiðstremre ea, seo floweþ neah ðære ceastre wealle*, « il arriva alors à une rivière au courant impétueux, qui coule près du mur de la ville » (p. 38, l. 6-7).

5. Dum ergo is ex persecutore factus esset collega ueritatis et fidei, ac iacente ferro esset inter carnifices iusta cunctatio, montem cum turbis reuerentissimus Dei confessor ascendit, qui oportune laetus gratia decentissima quingentis fere passibus ab arena situs est, uariis herbarum floribus depictus – immo usquequaque uestitus – in quo nihil repente arduum, nihil praeceps, nihil abruptum, quem lateribus longe lateque deductum in modum aequoris natura complanat, dignum uidelicet eum pro insita sibi specie uenustatis iam olim red-
 10 dens, qui beati martyris cruore dicaretur. In huius ergo uertice sanctus Albanus dari sibi a Deo aquam rogauit, statimque incluso meatu ante pedes eius fons perennis exortus est, ut omnes agnoscerent etiam torrentem martyri obsequium detulisse ; neque enim fieri poterat ut in arduo montis cacu-
 15 mine martyr aquam, quam in fluuio non reliquerat, peteret, si hoc opportunum esse non uideret. Qui uidelicet fluuius ministerio persoluto, deuotione completa officii testimonium relinquens reuersus est ad naturam. Decollatus itaque martyr fortissimus ibidem accepit *coronam uitae, quam repromisit*
 20 *Deus diligentibus se*^a. Sed ille, qui piis ceruicibus impias intulit manus, gaudere super mortuum non est permissus ; namque oculi eius in terram una cum beati martyris capite deciderunt.

6. Decollatus est ibi etiam tum miles ille, qui antea superno nutu correptus sanctum Dei confessorem ferire recusauit ; de quo nimirum constat quia, etsi fonte baptismatis non est ablutus, sui tamen est sanguinis lauacro
 5 mundatus ac regni caelestis dignus factus ingressu. Tum iudex, tanta miraculorum caelestium nouitate percussus, ces-

a. Jc 1, 12

5. Tandis que celui-ci, de persécuteur, était devenu compagnon de vérité et de foi, et que, devant l'épée jetée à terre, les bourreaux, à juste titre, étaient dans l'expectative, le très révérend confesseur de Dieu gravit la colline en compagnie de la foule : cette colline, qui était, comme il convient, un lieu agréable à la grâce très harmonieuse, se trouve à cinq cents pas environ du terrain sablonneux ; ornée – ou mieux, revêtue en tous lieux – des fleurs de plantes variées, elle n'offre aucun escarpement, aucun précipice, aucun abrupt ; elle s'abaisse sur les côtés, en longueur et en largeur, et la nature l'étale sous la forme d'une plaine, la rendant ainsi digne, depuis longtemps, en raison de sa beauté naturelle, d'être sanctifiée par le sang du bienheureux martyr. Donc, sur son sommet, saint Alban demanda à Dieu de lui donner de l'eau, et aussitôt un trou se creusa et, à ses pieds, jaillit une source intarissable, afin que tous sachent que même le torrent avait obéi au martyr ; en effet, il était impossible que le martyr, sur le sommet aride de la colline, demandât de l'eau, alors qu'il n'en avait pas laissé dans la rivière, à moins qu'il ne vît que cette demande était opportune. Effectivement la rivière, après avoir achevé sa mission et accompli son devoir, laissant la trace de sa soumission, retrouva sa forme naturelle. Décapité, le très courageux martyr reçut en ce lieu même *la couronne de la vie que Dieu a promise en récompense à ceux qui l'aiment*^a. Mais celui qui avait porté ses mains impies sur la tête pieuse n'eut pas l'occasion de se réjouir de sa mort : car ses yeux tombèrent sur le sol en même temps que la tête du bienheureux martyr.

6. Là fut également décapité le soldat qui, touché auparavant par un signe d'En haut, avait refusé de frapper le saint confesseur de Dieu : et il ne fait aucun doute que ce soldat, bien qu'il n'eût pas été lavé par l'eau du baptême, fut pourtant purifié par son propre sang et devint digne d'entrer dans le royaume des cieux. Alors le gouverneur, bouleversé par l'étrangeté des miracles célestes, ordonna aussitôt de faire

sari mox a persecutione praecepit, honorem referre incipiens caedi sanctorum, per quam eos opinabatur prius a Christianae fidei posse deuotione cessare. Passus est autem beatus
 10 Albanus die decimo kalendarum Iuliarum iuxta ciuitatem Verolanium, quae nunc a gente Anglorum *Verlamacaestir* siue *Vaeclingacaestir* appellatur ; ubi postea, redeunte temporum Christianorum serenitate, ecclesia est mirandi operis atque eius martyrio condigna extracta. In quo uidelicet loco usque
 15 uirtutum celebrari non desinit.

7. Passi sunt ea tempestate Aaron et Iulius, Legionum Urbis ciues, aliique utriusque sexus diuersis in locis perplures, qui diuersis cruciatibus torti et inaudita membrorum discriptione lacerati, animas ad supernae ciuitatis gaudia
 5 perfecto agone miserunt.

VIII

<Vt hac cessante persecutione ecclesia in Britanniis aliquantulum usque ad tempora Arrianae uaesaniae pacem habuerit>

1. At ubi turbo persecutionis quieuit, progressi in publicum fideles Christi, qui se tempore discriminis siluis ac desertis abditis speluncis occulerant^a, renouant ecclesias ad solum usque destructas, basilicas sanctorum martyrum
 5 fundant construunt perficiunt, ac ueluti uictricia signa passim

a. cf. 1 S 13, 6

1. Dixième jour des calendes de juillet = 22 juin. ~ *Verolanium* d'où *Verlama-caestir*. Une variante du premier élément est *Wæclinga* ou *Wætlinga* « fort romain des gens de Wacol », qui subsiste dans *Watling Street*, nom de la chaussée romaine qui va de Londres à Shrewsbury. Le nom moderne de St. Albans s'impose au XI^e siècle.

cesser la persécution et commença à célébrer le massacre des saints, par lequel il pensait auparavant pouvoir faire cesser leur attachement à la foi chrétienne. Le bienheureux Alban souffrit sa passion le dixième jour des calendes de juillet, près de la ville de Verolanium, que les Anglais appellent aujourd'hui *Werlamacaestir* ou *Wæclingacaestir*¹ ; là, plus tard, une fois revenue la sérénité des temps chrétiens, on construisit une église, ouvrage admirable, et digne du martyr d'Alban. Dans ce lieu, en vérité, encore de nos jours, la guérison de malades et de nombreux miracles ne cessent de se produire.

7. A cette époque, subirent aussi le martyr Aaron et Julius, citoyens de la « Ville des Légions² », ainsi que d'autres, hommes et femmes, en divers endroits ; très nombreux furent ceux qui, soumis à diverses tortures et, les membres écartelés, déchirés d'une manière sans précédent, réussirent, après avoir mené leur combat à son terme, à conduire leur âme jusqu'aux joies de la cité d'En haut.

VIII³

<Comment, après l'arrêt de cette persécution, l'Église connut un petit moment de paix en Bretagne, jusqu'au moment de la folie arienne>

1. Une fois que la tempête de la persécution se fut apaisée, les fidèles du Christ se montrèrent en public : eux qui, dans les moments critiques, s'étaient cachés dans les forêts, les lieux déserts ou les grottes retirées^a, reconstruisent les églises détruites de fond en comble, fondent, bâtissent, achèvent des chapelles en l'honneur des saints martyrs et ils en élèvent

2. Bède emprunte à GILDAS, *De excidio Brit.* 10, le nom de ces martyrs de Caerleon-on-Usk. Le nom latin de ce fort sur le fleuve Usk a été celtisé en *Caer-leon* (« fort »-« légions < lat. *legionum* »). On ajoute souvent *ar wysg* « sur Usk » pour distinguer la ville de *Caerleon*, Chester.

3. Le chapitre doit beaucoup à GILDAS, *De excidio Brit.* 11-12, OROSE, *Hist. adu. pag.* VII, 27 et EUTROPE, *Breuiarium* X, 2.

propalant, dies festos celebrant, sacra mundo corde atque ore conficiunt. Mansitque haec in ecclesiis Christi quae erant in Britannia pax usque ad tempora Arrianae uaesaniae, quae corrupto orbe toto hanc etiam insulam extra orbem tam
 10 longe remotam ueneno sui infecit erroris ; et hac quasi uia pestilentiae trans oceanum patefacta, non mora, omnis se lues hereseos cuiusque insulae noui semper aliquid audire^b gaudenti et nihil certi firmiter obtinenti infudit.

2. His temporibus Constantius, qui uiuente Diocletiano Galliam Hispaniamque regebat, uir summae mansuetudinis et ciuilitatis, in Britannia morte obiit. Hic Constantinum filium ex concubina Helena creatum imperatorem Galliarum
 5 reliquit. Scribit autem Eutropius quod Constantinus in Britannia creatus imperator patri in regnum successerit. Cuius temporibus Arriana heresis exorta, et in Nicena synodo detecta atque damnata, nihilominus exitiabile perfidiae suae uirus, ut diximus, non solum orbis totius sed et insularum
 10 ecclesiis aspersit.

VIII, 2, 10 aspersit : asperserit LB

b. cf. Ac 17, 21

1. Bède a horreur de tout ce qui peut déchirer l'unité de la foi chrétienne. Dans son commentaire de l'*Apocalypse* (In Ap. I, 6) il identifie le cheval livide avec l'arianisme. Les schismatiques se retrouveront parmi les boucs du Jugement dernier (BÈDE, In Cant. V).

2. Écho possible de VIRGILE, Buc. I, 66.

3. L'empereur Constance Chlore mourut à York en 306. Son fils Constantin fut proclamé « César », puis « Auguste » et, se débarrassant de son collègue « Auguste », finalement régna seul comme empereur jusqu'en 337. Il fonda une nouvelle capitale, Constantinople. ~ On attribue à sa mère, sainte Héléne, répudiée par Constance à cause de ses origines modestes, la découverte, « l'Invention », de la croix du Christ (EUTROPE, *Breviarium* X, 2).

partout, comme des trophées de victoires ; ils célèbrent les jours de fête, accomplissent les cérémonies dans la pureté de la bouche et du cœur. Cette paix dura dans les Églises chrétiennes de Bretagne jusqu'aux temps de la folie arienne¹ qui, après avoir corrompu le monde entier, infesta du venin de son erreur jusqu'à cette île qui est pourtant située bien à l'écart du monde² : et, une fois que cette sorte de voie de pestilence se fut ouverte à travers l'Océan, toutes les souillures de chaque hérésie se répandirent dans l'île, toujours friande d'entendre du nouveau^b et ne s'en tenant jamais à quelque chose de bien établi.

2. A cette époque, mourut en Bretagne Constance, qui, du vivant de Dioclétien, dirigeait la Gaule et l'Espagne ; c'était un homme d'une bonté et d'un sens civique extrêmes. Il laissa un fils, Constantin, né d'Hélène, sa concubine, et nommé empereur des Gaules. Eutrope, de son côté, écrit que Constantin, nommé empereur en Bretagne, succéda à son père sur le trône³. C'est à son époque que naquit l'hérésie arienne ; dévoilée et condamnée au concile de Nicée⁴, elle n'en répandit pas moins, comme nous l'avons dit, le funeste poison de sa perfidie, non seulement dans les Églises du monde entier, mais encore dans celles des îles.

4. Le premier concile de Nicée (aujourd'hui Iznik en Turquie), en 325, condamna l'arianisme et fixa le *Credo* ou « symbole de Nicée ». Le « concile de Nicée » est cité encore en II, 19, 1 et III, 15, 3. ~ Arius, mort en 336, niait la divinité du Christ. Cette opinion n'a jamais cessé de menacer la doctrine officielle de l'Église. Arius est devenu l'archétype de l'hérétique. Un dessin dans un livre de dévotion produit à Winchester dans la première moitié du XI^e siècle (Londres, British Library, *Cotton Titus D. xxvii*, fol. 75v) représente la Trinité (ou plutôt Quinité, le Christ étant en outre représenté enfant sur les genoux de la Vierge) foulant aux pieds le Diable, Arius et Judas (E. TEMPLE, *Anglo-Saxon Manuscripts 900-1066. A Survey of Illuminated Manuscripts of British Isles*, Londres 1976, n° 77).

IX

<Vt regnante Gratiano Maximus in Britannia imperator creatus cum magno exercitu Galliam redierit>

1. Anno ab incarnatione Domini CCCLXXVII Gratianus quadragesimus ab Augusto post mortem Valentis sex annis imperium tenuit, quamuis iam dudum antea cum patruo Valente et cum Valentiniano fratre regnaret. Qui cum adflic-
5 tum et paene collapsum reipublicae statum uideret, Theodosium Hispanum uirum restituendae reipublicae necessitate apud Sirmium purpura induit, Orientisque et Thraciae simul praefecit imperio.

2. Qua tempestate Maximus, uir quidem strenuus et probus atque Augusto dignus nisi contra sacramenti fidem per tyrannidem emersisset, in Britanniam inuitus propemodum ab exercitu imperator creatus in Galliam transiit. Ibi Grati-
5 anum Augustum subita incursione perterritum, atque in Italiam transire meditantem, dolis circumuentum interfecit, fratremque eius Valentinianum Augustum Italia expulit. Valentinianus in Orientem refugiens, a Theodosio paterna pietate susceptus, mox etiam imperio restitutus est, clauso
10 uidelicet intra muros Aquileiae, capto atque occiso ab eis Maximo tyranno.

IX, 2, 2 agosto : augustu M || 3 brittanium : brittania M || 4 transiit B^{pc} : transit LB^{ac}

1. Source : OROSE, *Hist. adu.* pag. VII, 34-35.

2. D'après Orose, Valens mourut en 1132 après la fondation de Rome, c'est-à-dire en 379 de notre ère. Valentinien I régna de 364 à 375, Valens de 364 à 378, Gratien (« Auguste » dès 367) de 378 à 383.

3. Sirmium, ville de Pannonie, sur la Save qui se joint au Danube à Belgrade. ~ Théodose fut empereur d'Orient à partir de 379 puis aussi d'Occident, de 392 à 395.

IX¹

<Comment, sous le règne de Gratien, Maxime, institué empereur en Bretagne, revint en Gaule avec une armée importante>

1. La 377^e année de l'incarnation du Seigneur, Gratien, quarantième empereur depuis Auguste, exerça le pouvoir pendant six ans après la mort de Valens, bien qu'il régnât depuis longtemps avec son oncle Valens et son frère Valentinien². Voyant que l'État était dans une situation chancelante, et presque en ruines, et sentant la nécessité de le redresser, il fit revêtir de la pourpre, près de Sirmium, l'espagnol Théodose, à qui il confia le pouvoir en Orient ainsi qu'en Thrace³.

2. A cette époque-là Maxime, homme énergique et honnête⁴, et qui aurait été digne de la charge d'Auguste, s'il n'avait pas, en bafouant son serment, dû son ascension à la tyrannie, fut, presque malgré lui, institué empereur par l'armée de Bretagne et passa en Gaule. Là, l'Auguste Gratien, épouvanté par cette brusque incursion et prêt à passer en Italie, fut tué dans un traquenard par Maxime, qui chassa d'Italie son frère, l'Auguste Valentinien. Celui-ci se réfugia en Orient, où il fut reçu par Théodose avec une affection toute paternelle, et il fut bientôt rétabli au pouvoir, une fois que le tyran Maxime, assiégé dans Aquilée, eut été pris par eux et mis à mort⁵.

4. Jugement différent de celui de GILDAS, *De excidio Brit.* 13 : « pousse amère de cette Bretagne restée romaine uniquement de nom, et nullement capable de porter les insignes impériaux ».

5. Valentinien II, rétabli en 388, mort en 392. ~ Aquilée, sur l'Adriatique, fut détruite par Attila en 452, et ses habitants s'en allèrent fonder Venise en pleine lagune.

X

<Vt Arcadio regnante Pelagius Bretto contra gratiam Dei
superba bella susceperit>

1. Anno ab incarnatione Domini CCCXCIII Arcadius filius
Theodosii cum fratre Honorio quadragesimus tertius ab
Augusto regnum suscipiens tenuit annos XIII. Cuius tempori-
bus Pelagius Bretto contra auxilium gratiae supernae uenena
5 suae perfidiae longe lateque dispersit, utens cooperatore
Iuliano de Campania, quem dudum amissi episcopatus
intemperans cupido exagitabat. Quibus sanctus Augustinus,
sicut et ceteri patres orthodoxi, multis sententiarum catholi-
carum milibus responderunt, nec eorum tamen dementiam
10 corrigere ualebant ; sed, quod grauius est, correpta eorum
uaesania magis augescere contradicendo quam fauendo ueri-
tati uoluit emendari.

2. Quod pulchre uersibus heroicis Prosper rhetor insinuat,
cum ait :

Contra Augustinum narratur serpere quidam

Scriptor quem dudum liuor adurit edax.

5 Quis caput obscuris contectum utcumque cauernis

Tollere humo miserum propulit anguiculum ?

Aut hunc fruge sua aequorei pauere Britanni

Aut hic Campano gramine corda tumet.

x, 1, 12 emendari : emundari M

x, 2, 1 rhetor : rethor *codd.*

1. Chapitre absent dans la traduction vieil-anglaise.

2. OROSE, *Hist. adu. pag.* VII, 36. Rectifier la date : 395. Théodose I^{er}, mort en 395, eut pour fils Arcadius (383-408) et Honorius (393-423).

3. Pélage, contemporain d'Augustin d'Hippone, niait la nécessité de la grâce divine pour obtenir le salut. Augustin et la papauté le condam-
nèrent, lui et ses disciples, notamment Julien de Campanie, qui dut en
418 abandonner son siège épiscopal d'Éclane près de Bénévent. Bède
attaque Julien dans la préface de son commentaire du *Cantique des canti-
ques*, car Julien avait lui aussi commenté le *Cantique*.

X¹

<Comment, sous le règne d'Arcadius, le Britton Pélage entreprit
d'orgueilleuses attaques contre la grâce de Dieu>

1. La 394^e année de l'incarnation du Seigneur, Arcadius,
fils de Théodose, quarante-troisième à recevoir l'empire
depuis Auguste, occupa le pouvoir avec son frère Honorius,
pendant treize ans². A son époque, le Britton Pélage répandit
en long et en large les poisons de sa perfidie, niant l'aide de
la grâce d'En haut, en utilisant comme complice Julien de
Campanie, qu'agitait depuis longtemps le violent désir de
reprendre le siège épiscopal qu'il avait perdu³. Saint Augustin,
ainsi que les autres Pères de droite doctrine, leur répondirent
par de nombreuses formules catholiques, sans réussir à cor-
riger leur folie ; mais, ce qui est plus grave, voyant leur folie
prise à partie, Pélage préférait l'accroître en contre-attaquant
plutôt que la corriger en adhérant à la vérité.

2. Et cela, le rhéteur Prosper l'expose avec élégance en vers
héroïques⁴ :

Contre Augustin, voici que se glisse, dit-on, un homme,

Un écrivain que brûle depuis longtemps une jalousie qui le
[ronge.

Qui poussa celui qui se dissimulait dans des cavernes obscures,

Misérable petit serpent, à lever sa tête au-dessus de la terre ?

Ou bien les Brittons, peuple pélagien⁵, l'ont nourri du fruit de
[leur sol,

Ou bien c'est lui qui se gonfle le ventre du foin de Campanie.

4. PROSPER D'AQUITAINE, au V^e siècle, adopta la position d'Augustin
contre Pélage. Il écrivit une chronique (qui fournit ici à Bède ses remar-
ques sur Julien) et de courts poèmes, *Epigrammata* (PL 51, 149-151 et
497-532) – que BÈDE cite ici, et souvent comme illustrations de son *De
arte metrica*. ~ On appelle « vers héroïques » un distique (couple de vers
à sens complet) formé d'un hexamètre suivi d'un pentamètre (BÈDE, *De
arte metrica* 10).

5. Prosper joue sur l'adjectif *aequoreus* (= grec *πελάγιος*) et le nom
propre de Pélage.

XI

<Vt regnante Honorio Gratianus et Constantinus in Britannia tyranni creati, et mox prior in Britannia, secundus in Gallia sint intererenti>

1. Anno ab incarnatione Domini CCCCVII, tenente imperium Honorio Augusto, filio Theodosii minoris, loco ab Augusto quadragesimo quarto, ante biennium Romanae irruptionis, quae per Halaricum regem Gothorum facta est, cum gentes Halanorum Sueuorum Vandalorum multaque cum his aliae, protritit Francis transito Hreno, totas per Gallias saeuirent, apud Britannias Gratianus municeps tyrannus creatur et occiditur. Huius loco Constantinus ex infima militia propter solam spem nominis sine merito uirtutis eligitur ; qui continuo ut inuasit imperium, in Gallias transiit. Ibi saepe a barbaris incertis foederibus illusus detrimento magis reipublicae fuit. Vnde mox iubente Honorio Constantius comes in Galliam cum exercitu profectus apud Arelatem ciuitatem eum clausit cepit occidit, Constantemque filium eius, quem ex monacho Caesarem fecerat, Gerontius comes suus apud Viennam interfecit.

2. Fracta est autem Roma a Gothis anno millesimo CLXIII suae conditionis, ex quo tempore Romani in Britannia regnare cessarunt, post annos ferme quadringentos LXX ex quo Gaius Iulius Caesar eandem insulam adiit. Habitabant autem intra uallum, quod Seuerum trans insulam fecisse commemorauimus, ad plagam meridianam, quod ciuitates farus pontes et stratae ibidem factae usque hodie testantur ;

1. La première partie du ch. vient d' OROSE, *Hist. adu.* pag. VII, 36, 40 et 42.

2. En réalité Alaric assiégea Rome en 408 puis en 409 et finit par l'envahir en 410. ~ Il faut corriger « Honorius, fils de Théodose le Jeune » en « Honorius, fils cadet de Théodose ».

3. Constantin III (407-411) conquiert la Gaule : il fit d'Arles sa capitale.

4. En réalité la 1163^e (an 410 de notre ère).

XI¹

<Comment, sous le règne d'Honorius, Gratien et Constantin furent institués tyrans en Bretagne, puis tués peu de temps après, le premier en Bretagne, le second en Gaule>

1. La 407^e année de l'incarnation du Seigneur, alors que, quarante-quatrième empereur depuis Auguste, régnait Honorius Auguste, fils de Théodose le Jeune – deux ans avant que Rome ne fût envahie par Alaric, roi des Goths, à l'époque où les Alains, les Suèves, les Vandales et de nombreux autres peuples, après avoir écrasé les Francs et passé le Rhin, exerçaient leur cruauté à travers toutes les Gaules –, voici que dans les Bretagnes, Gratien, citoyen d'un municpe, est institué tyran puis tué². Pour le remplacer, on choisit Constantin, un soldat de bas-étage, simplement à cause de l'espoir suscité par son nom, mais sans qu'il eût aucun mérite ; aussitôt qu'il eut pris le pouvoir, celui-ci passa en Gaule³. Là, souvent joué par les barbares, qui concluaient des alliances incertaines, il causa beaucoup de préjudice à l'État. De ce fait, assez vite, sur l'ordre d'Honorius, le comte Constance partit en Gaule avec une armée, cerna Constantin près de la cité d'Arles, le fit prisonnier et le tua ; quant au fils de ce dernier, Constant, que, de moine, il avait fait César, c'est son propre comte Géronte qui le tua près de Vienne.

2. Rome fut détruite par les Goths, la 1164^e année après sa fondation⁴ ; dès lors, les Romains cessèrent d'exercer le pouvoir en Bretagne, environ quatre cent soixante-dix ans après que Jules César eut envahi cette île. Ils se cantonnaient en-deçà du retranchement que Sévère avait fait construire en travers de l'île, comme nous l'avons dit, dans la zone sud, ce qu'attestent encore aujourd'hui les cités, les phares, les ponts et les routes pavées qui y furent construits⁵ ; en revanche, les

5. Bède résume bien l'œuvre de constructeurs qui caractérise les Romains.

ceterum ultiores Britanniae partes, uel eas etiam quae ultra Britanniam sunt insulas, iure dominandi possidebant.

XII

<Vt Brettones a Scottis uastati Pictisque Romanorum auxilia quaesierint, qui secundo uenientes murum trans insulam fecerint, sed hoc confestim a praefatis hostibus interrupto maiore sint calamitate depressi>

1. Exin Britannia in parte Bretonum omni armato milite, militaribus copiis uniuersis, tota floridae iuuentutis alacritate spoliata, quae tyrannorum temeritate abducta nusquam ultra domum rediit, praedae tantum patuit, utpote omnis bellici
 5 usus prorsus ignara ; denique subito duabus gentibus transmarinis uehementer saeuus, Scottorum a circio, Pictorum ab aquilone, multos stupet gemitque per annos. « Transmarinas » autem dicimus has gentes non quod extra Brittaniam essent positae, sed quia a parte Bretonum erant
 10 remotae, duobus sinibus maris interiacentibus, quorum unus ab orientali mari, alter ab occidentali Britanniae terras longe lateque irrumpit, quamuis ad se inuicem pertingere non possint. Orientalis habet in medio sui urbem Giudi, occidentalis supra se, hoc est ad dexteram sui, habet urbem *Alcluith*, quod
 15 lingua eorum significat « petram Cluit » : est enim iuxta fluiuium nominis illius.

XII, 1, 14 dexteram : extremum L

1. Cf. le titre de I, 3.

2. Le ch. reprend GILDAS, *De excidio Brit.* 14-19, en le modifiant et complétant.

régions de la Bretagne situées au-delà du retranchement, et même les îles qui sont au-delà de la Bretagne, ils les possédaient seulement en droit¹.

XII²

<Comment les Brittons, pillés par les Scots et les Pictes, demandèrent de l'aide aux Romains, qui, venant pour la seconde fois, construisirent un mur en travers de l'île ; mais dans ce mur lesdits ennemis ouvrirent aussitôt une brèche et les Brittons tombèrent dans un plus grand malheur>

1. Après quoi la Bretagne, dans la partie occupée par les Brittons, dépouillée de tous ses hommes en armes, de toutes ses forces militaires et de toute la vigueur de sa florissante jeunesse, qui, emmenée par des tyrans audacieux, ne revint jamais chez elle, se trouva livrée au pillage, étant donné qu'elle n'avait absolument aucune expérience de la guerre ; finalement, à cause de deux peuples d'outre-mer très cruels, les Scots au nord-ouest, les Pictes au nord, elle resta prostrée et gémissante pendant de nombreuses années. Nous appelons ces peuples « peuples d'outre-mer », non parce qu'ils auraient été installés en dehors de la Bretagne, mais parce qu'ils étaient séparés du territoire des Brittons par deux bras de mer, l'un venant de la mer de l'Est, l'autre venant de la mer de l'Ouest³, qui pénètrent profondément et largement dans les terres brittonnes, sans toutefois pouvoir se rejoindre. A la moitié du bras oriental, se trouve la ville de Giudi ; au-delà du bras occidental, c'est-à-dire sur sa rive droite, se trouve la ville d'*Alcluith*, ce qui, dans leur langue, veut dire « Roc de la Clyde », car elle est située à côté d'un fleuve qui porte ce nom⁴.

3. Le bras de mer venant de l'est part du Firth (« estuaire ») of Forth ; celui de l'ouest, du Firth of Clyde.

4. *Giudi* pourrait être Stirling. ~ Sur *Alcluith* : cf. I, 1, 5 (p. 120, n. 1).

2. Ob harum ergo infestationem gentium Brettones legatos Romam cum epistulis mittentes, lacrimosis precibus auxilia flagitabant, subiunctionemque continuam, dummodo hostis imminens longius arceretur, promittebant. Quibus mox legio
 5 destinatur armata quae, ubi insulam aduecta et congressa est cum hostibus, magnam eorum multitudinem sternens, ceteros sociorum finibus expulit, eosque interim a dirissima depressione liberatos hortata est instruere inter duo maria trans insulam murum, qui arcendis hostibus posset esse
 10 praesidio ; sicque domum cum triumpho magno reuersa est. At insulani murum, quem iussi fuerant, non tam lapidibus quam caespitibus construentes, utpote nullum tanti operis artificem habentes, ad nihil utilem statuunt. Fecerunt autem eum inter duo freta uel sinus, de quibus diximus, maris per
 15 milia passuum plurima, ut, ubi aquarum munitio deerat, ibi praesidio ualli fines suos ab hostium irruptione defenderent. Cuius operis ibidem facti, id est ualli latissimi et altissimi, usque hodie certissima uestigia cernere licet. Incipit autem duorum ferme milium spatio a monasterio Aebbercurnig ad
 20 occidentem in loco qui sermone Pictorum *Peanfahel*, lingua autem Anglorum *Penneltun* appellatur, et tendens contra occidentem terminatur iuxta urbem Alcluith.

3. Verum priores inimici, ut Romanum militem abisse conspexerant, mox aduecti nauibus irrumpunt terminos caeduntque omnia, et quasi maturam segetem obuia quaeque metunt calcant transeunt. Vnde rursum mittuntur

XII, 2, 15 passuum : passum L || 19 spatio om. M

XII, 3, 2 conspexerant : conspexerunt L || 3 et om. M

1. Il s'agit du « mur » qu'Antonin le Pieux, successeur d'Hadrien, fit construire en 140-142. Il part d'*Æbbercurnig* (moderne Abercorn), sur le Firth of Forth, à une vingtaine de km à l'ouest d'Édimbourg. *Pean-fahel* (moderne Kinneil) signifie « Extrémité du Mur ». Le « Mur » court sur plus de cinquante km et s'arrête à une demi-douzaine de km d'*Alcluith* (Dumbarton). Bède accepte la datation erronée de Gildas.

2. A cause donc de l'invasion de ces peuples, les Brittons, en envoyant à Rome des ambassadeurs, porteurs de lettres, réclamaient du secours en pleurant et en suppliant, et promettaient une soumission sans faille, pourvu que l'ennemi qui les harcelait fût maintenu à l'écart. On leur envoie bientôt une légion en armes, qui, après avoir abordé dans l'île et s'être heurtée aux ennemis, en abattit un grand nombre et chassa les autres hors des frontières des alliés, puis, par la même occasion, une fois que ceux-ci furent libérés d'une oppression très cruelle, les soldats les exhortèrent à construire, en travers de l'île, entre les deux mers, un mur qui pût leur servir de point d'appui pour contenir les ennemis ; cela fait, ils rentrèrent chez eux, en grand triomphe. Mais les habitants de l'île, en construisant le mur conseillé, utilisèrent moins de pierres que de mottes de terre, car ils ne disposaient d'aucun spécialiste pour pareil ouvrage, et leur construction resta inutile. Ils bâtirent le mur entre les deux bras de mer, ou baies, dont nous avons parlé, sur plusieurs milliers de pas, pour pouvoir, là où la protection des eaux faisait défaut, défendre leur territoire d'une attaque ennemie, en s'appuyant sur le retranchement. On peut voir encore aujourd'hui, très nettement, des restes de l'ouvrage construit à cet endroit, c'est-à-dire un retranchement très large et très haut. Il débute à peu près à deux mille pas du monastère d'Abercorn, à l'ouest, en un lieu appelé *Peanfahel* dans la langue des Pictes, et *Penneltum* en anglais, et, s'étendant vers l'ouest, il se termine près de la ville d'Alcluith¹.

3. Mais, dès qu'ils se furent aperçus du départ des soldats romains, les anciens ennemis, venus en navires, franchissent les frontières, ravagent tout, et, comme s'il s'agissait d'une moisson arrivée à maturité, ils abattent tout ce qu'ils rencontrent, le foulent aux pieds et vont encore plus loin. Aussi envoie-t-on encore une fois à Rome des ambassadeurs

5 Romam legati, flebili uoce auxilium implorantes, ne penitus
 misera patria deleteretur, ne nomen Romanae prouinciae,
 quod apud eos tam diu claruerat, exterarum gentium impro-
 bitate obrutum uilesceret. Rursum mittitur legio, quae
 10 inopinata tempore autumnu adueniens magnas hostium strage-
 ges dedit, eosque qui euadere poterant omnes trans maria
 fugauit, qui prius anniuersarias praedas trans maria nullo
 obsistente cogere solebant. Tum Romani denuntiauere Bret-
 tonibus non se ultra ob eorum defensionem tam laboriosis
 15 expeditionibus posse fatigari ; ipsos potius monent arma cor-
 ripere et certandi cum hostibus studium subire, qui non aliam
 ob causam, quam si ipsi inertia soluerentur, eis possent esse
 fortiores. Quin etiam, quia et hoc sociis, quos derelinquere
 cogebantur, aliquid commodi allaturum putabant, murum a
 mari ad mare recto tramite inter urbes, quae ibidem ob
 20 metum hostium factae fuerant, ubi et Seuerus quondam ual-
 lum fecerat, firmo de lapide locarunt. Quem uidelicet
 murum, hactenus famosum atque conspicuum, sumtu
 publico priuatoque adiuncta secum Brittanorum manu con-
 struebant, octo pedes latum et XII altum, recta ab oriente in
 25 occasum linea, ut usque hodie intuentibus clarum est. Quo
 mox condito, dant fortia segni populo monita, praebent insti-
 tuendorum exemplaria armorum. Sed et in litore oceani ad
 meridiem, quo naues eorum habebantur, quia et inde barba-
 rorum irruptio timebatur, turrets per interualla ad
 30 prospectum maris collocant, et ualedicunt sociis tamquam
 ultra non reuersuri.

XII, 3, 21 locarunt : conlocarunt M

1. Bède prend à la lettre une comparaison de GILDAS, *De excidio Brit.* 17 : « comme feuilles tombant à la saison fatidique ».

2. En réalité le Mur d'Hadrien (cf. I, 5, p. 128, n. 3). Fourvoyé par Gildas, Bède inverse la chronologie. Le double appel aux Romains pourrait être une invention de Gildas pour expliquer les deux Murs.

qui, d'une voix plaintive, implorant du secours pour éviter
 que leur malheureuse patrie ne soit entièrement détruite et
 que le nom de province romaine, qui, chez eux, avait si long-
 temps brillé, ne soit avili, écrasé sous la cruauté de peuples
 étrangers. On envoie à nouveau une légion, qui, arrivant à
 l'improviste, en automne¹, fit un grand massacre d'ennemis
 et chassa au-delà des mers tous ceux qui avaient pu s'échap-
 per et qui, auparavant, avaient pour habitude d'aller
 entreposer leur butin de l'année au-delà des mers, sans ren-
 contrer de résistance. Alors les Romains déclarèrent aux
 Brittons qu'ils ne pourraient pas s'engager davantage dans
 des expéditions si épuisantes pour les défendre : ils les
 encouragent à prendre plutôt eux-mêmes les armes et à se
 donner la peine de lutter contre leurs ennemis : ils n'avaient
 aucun moyen d'être plus forts qu'eux s'ils ne se délivraient pas
 eux-mêmes de leur propre inertie. Bien mieux, pensant, en
 cela, apporter de l'aide à des alliés qu'ils étaient obligés
 d'abandonner, ils mirent en place, d'une mer à l'autre, un mur
 de pierres solides, qui reliait directement les villes que l'on
 avait construites par peur des ennemis, à l'endroit même où
 jadis Sévère avait construit un retranchement². Ce mur,
 renommé et visible encore aujourd'hui, ils le construisirent
 avec des fonds publics et privés, et avec l'aide de la main-
 d'œuvre des Brittons : il avait huit pieds de large, douze de
 haut, il allait d'est en ouest, en ligne droite, comme il apparaît
 aujourd'hui encore quand on le regarde. Ce mur une fois cons-
 truit, les Romains donnent à ce peuple indolent des conseils
 de courage et lui fournissent des modèles pour fabriquer des
 armes. En outre, sur le rivage de l'Océan, vers le sud, là où ils
 laissaient leurs navires à l'ancre, ils placent, par intervalles,
 des tours pour surveiller la mer, parce qu'on redoutait, de ce
 côté aussi, une invasion barbare, et ils disent adieu à leurs
 alliés, comme s'ils n'allaient plus jamais revenir.

4. Quibus ad sua remeantibus, cognita Scotti Pictique reditus denegatione redeunt confestim ipsi, et solito confidentiores facti omnem aquilonalem extremamque insulae partem pro indigenis ad murum usque capessunt.

5 Statuitur ad haec in edito arcis acies segnis, ubi trementi corde stupida die noctuque marcebat. At contra non cessant uncinata hostium tela ; ignavi propugnatores miserrime de muris tracti solo allidebantur. Quid plura ? Relictis ciuitatibus ac muro fugiunt disperguntur. Insequitur hostis, accelerantur strages cunctis crudeliores prioribus. Sicut enim agni a feris, ita miseri ciues discerpuntur ab hostibus ; unde a mansionibus ac possessiunculis suis eiecti, imminens sibi famis periculum latrocinio ac rapacitate mutua temperabant, augentes externas domesticis motibus clades, donec omnis

15 regio totius cibi sustentaculo, excepto uenandi solacio, uacuaretur.

XIII

<Vt regnante Theodosio minore, cuius tempore Palladius ad Scottos in Christum credentes missus est, Brittones ab Aetio consule auxilium flagitantes non impetrauerint>

1. Anno Dominicae incarnationis CCCCXIII Theodosius iunior post Honorium, quadragesimus quintus ab Augusto, regnum suscipiens XX et VI annis tenuit. Cuius anno imperii octauo Palladius ad Scottos in Christum credentes a pontifice

5 Romanae ecclesiae Celestino primus mittitur episcopus. Anno autem regni eius uicesimo tertio Aetius uir illustris, qui

XII, 4, 5 edito : aedito LMB || 12 eiecti : iecti M

1. Théodose II, fils d'Arcadius et neveu d'Honorius (I, 10, 1), fut empereur d'Orient en 408, d'Occident en 423 et mourut en 450.

2. Bède doit l'information à PROSPER, *Chron.*, à l'année 431. Elle cadre mal avec l'activité de s. Patrick – que Bède ignore.

4. Pendant que les Romains rentraient chez eux, les Scots et les Pictes, ayant appris qu'ils ne voulaient plus revenir, reviennent, eux, aussitôt et, rendus plus hardis que d'habitude, prenant la place des indigènes, s'emparent de toute la partie nord et de l'extrémité de l'île jusqu'au mur. Face à cette situation, on poste une armée peu combative au sommet du système de défense, et là, le cœur tremblant, elle s'engourdissait, nuit et jour, dans l'inaction. Mais, en face, les crochets lancés par les ennemis n'ont pas de cesse : les défenseurs, incapables, étaient lamentablement tirés au bas des murs et s'écrasaient sur le sol. Que dire de plus ? Abandonnant les cités et le mur, ils fuient, mis en déroute. L'ennemi les poursuit, se hâtant de les massacrer de façon plus cruelle que toutes les autres fois. Comme le sont les agneaux par les bêtes sauvages, les malheureux citoyens sont mis en pièces par les ennemis ; emmenés loin de leurs demeures et de leurs lopins de terre, ils atténuent le risque de la famine qui les menaçait en se pillant et en se volant les uns les autres, aggravant les fléaux venus de l'extérieur par des dissensions internes, jusqu'au moment où tout le pays n'eut plus d'autre moyen de subsistance que le palliatif constitué par la chasse.

XIII

<Comment, sous le règne de Théodose le Jeune, au cours duquel Palladius fut envoyé chez les Scots qui croyaient en Jésus-Christ, les Brittons n'obtinnrent pas du consul Aétius l'aide qu'ils réclamaient>

1. La 423^e année de l'incarnation du Seigneur, Théodose le Jeune, succédant à Honorius, fut le quarante-cinquième à recevoir l'empire après Auguste, et le garda vingt-six ans¹. Lors de la huitième année de ce règne, Palladius est envoyé chez les Scots qui croyaient en Jésus-Christ, pour être leur premier évêque, par Célestin, pontife de l'Église romaine². La 23^e année de ce règne, Aétius, personnage illustre, qui était aussi

et patricius fuit, tertium cum Symmacho gessit consulatum. Ad hunc pauperculae Brettonum reliquiae mittunt epistulam, cuius hoc principium est : « Aetio ter consuli gemitus
10 Brittanorum », et in processu epistulae ita suas calamitates explicant : « Repellunt barbari ad mare, repellit mare ad barbaros ; inter haec oriuntur duo genera funerum – aut iugulamur aut mergimur. »

2. Neque haec tamen agentes quicquam ab illo auxilii impetrare quiuerunt, utpote qui grauissimis eo tempore bellis cum Blaedla et Attila regibus Hunorum erat occupatus et,
5 quamuis anno ante hunc proximo Blaedla Attilae fratris sui sit interemtus insidiis, Attila tamen ipse adeo intollerabilis reipublicae remansit hostis, ut totam paene Europam excisis inuasisque ciuitatibus atque castellis corroderet. Quin et hisdem temporibus fames Constantinopolim inuasit ; nec mora, pestis secuta est, sed et plurimi eiusdem urbis muri cum LVII
10 turribus corruerunt ; multis quoque ciuitatibus collapsis, fames et aerum pestifer odor plura hominum milia iumentorumque deleuit.

XIII

<Vt Brettones, fame famosa coacti, barbaros suis e finibus pepulerint ; nec mora, frugum copia luxuria pestilentia et exterminium gentis secutum sit>

1. Interea Brettones fames sua praefata magis magisque adficiens, ac famam suae malitiae posteris diuturnam relinquens,

XIII, 2, 11 odor : ardor *M*

XIII, 1, 2 diuturnam : diurnam *M*

1. Aëtius – Agitius chez Gildas – fut consul en 432, 437 et 446. Valentinien III le fit assassiner en 454.

2. La fin du chapitre n'est plus due à Gildas mais au Comte Marcellin. MARCELLINVS COMES n'est connu que par son *Chronicon* qui couvre les années 379-534. Bède l'utilise aussi à la fin de I, 21 et dans plusieurs de ses commentaires exégétiques.

patrice, fut consul pour la troisième fois avec Symmaque¹. Les malheureux Brittons survivants lui envoient une lettre dont voici le début : « A Aëtius, consul pour la troisième fois, les Brittons adressent leurs gémissements... » ; puis, au cours de la lettre, ils exposent ainsi leurs malheurs : « Les barbares nous repoussent vers la mer, la mer nous repousse vers les barbares ; entre eux, deux sortes de mort s'offrent à nous : être égorgés ou être noyés. »

2. Malgré ces efforts, ils ne purent obtenir aucun secours de lui, étant donné qu'à cette époque² il était engagé dans des guerres très meurtrières contre Blædla et Attila, rois des Huns³ ; et bien que, l'année précédente, Blædla eût été tué dans une embuscade par son frère Attila, ce dernier, pourtant, resta un ennemi si dangereux pour le bien public qu'il rongea presque toute l'Europe en attaquant et en détruisant cités et places fortes. Bien plus, à la même époque, la famine s'abattit sur Constantinople, suivie, sans répit aucun, par la peste ; en outre, la plus grande partie des murailles de cette même ville s'effondra et cinquante-sept tours s'écroulèrent ; de nombreuses cités s'étant aussi effondrées, la famine et la peste de l'air tuèrent plusieurs milliers d'hommes et de bêtes de trait⁴.

XIII⁵

<Comment les Brittons, sous la pression d'une famine mémorable, chassèrent les barbares de leur territoire ; et comment, aussitôt après, se succédèrent abondance de vivres, vie de plaisir, épidémies et extermination de leur peuple>

1. A cette époque, la famine évoquée plus haut, qui frappa de plus en plus les Brittons, laissant à la postérité le durable

3. Blædla (ou Bleda) fut roi des Huns de 435/440 à 445 ; Attila, de 435/440 à 453.

4. Famine en 446, tremblement de terre en 447.

5. Chapitre inspiré de GILDAS, *De excidio Brit.* 20-23.

multos eorum coegit uictas infestis praedonibus dare manus, alios uero numquam : quin potius confidentes in diuinum,
 5 ubi humanum cessabat, auxilium de ipsis montibus speluncis ac saltibus continue rebellabant, et tum primum inimicis, qui per multos annos praedas in terra agebant, strages dare coeperunt. Reuertuntur ergo impudentes grassatores Hiberni domus, post non longum tempus
 10 reuersuri ; Picti in extrema parte insulae tunc primum et deinceps quieuerunt, praedas tamen nonnumquam exinde et contritiones de Brettonum gente agere non cessarunt.

2. Cessante autem uastatione hostili, tantis frugum copiis insula quantas nulla retro aetas meminit, affluere coepit, cum quibus et luxuria crescere et hanc continuo omnium
 5 lues scelerum comitari accelerauit, crudelitas praecipue et odium ueritatis amorque mendacii, ita ut, si quis eorum mitior et ueritati aliquatenus propior uideretur, in hunc quasi Britanniae subuersorem omnium odia telaque sine respectu contorquerentur. Et non solum haec saeculares uiri sed etiam
 10 ipse grex Domini eiusque pastores egerunt, ebrietati animositati litigio contentioni inuidiae ceterisque huiusmodi facinoribus sua colla, abiecto leui iugo Christi, subdentes^a. Interea subito corruptae mentis homines acerba pestis corripuit, quae in breui tantam eius multitudinem strauit, ut ne sepeliendis quidem mortuis uiui sufficerent ; sed ne morte
 15 quidem suorum nec timore mortis hi, qui supererant, a morte animae, qua peccando sternebantur, reuocari poterant. Vnde non multo post acrior gentem peccatricem ultio diri sceleris secuta est : initum namque est consilium quid agendum, ubi

XIII, 1, 3 coegit : cogit *M*

a. cf. Mt 11, 29-30

souvenir de ses horreurs, contraignit nombre d'entre eux à capituler devant des ennemis venant les piller, alors que d'autres ne se rendirent jamais ; bien plus, confiants en l'aide de Dieu lorsque faisait défaut celle des hommes, ils organisaient sans répit des mouvements de résistance, surgissant des montagnes, des grottes et des défilés ; et, pour la première fois, ils commencèrent à infliger des pertes aux ennemis qui, depuis de nombreuses années, ravageaient leurs terres. Les impudents pirates irlandais retournent donc chez eux, avec l'intention de revenir peu de temps après ; quant aux Pictes, ils se tinrent calmes dès lors, à l'extrémité de l'île, sans toutefois cesser, en partant de là, d'exercer à l'occasion pillages et exactions chez le peuple britton.

2. A mesure que cessaient les ravages de la guerre, l'île se mit à regorger de récoltes plus abondantes qu'elles ne l'avaient jamais été de mémoire d'homme ; avec elles se développa une vie facile, et celle-ci fut rapidement accompagnée par les souillures de crimes de toutes sortes, principalement la cruauté, la haine de la vérité et l'amour du mensonge, au point que, si un individu semblait plus doux et, jusqu'à un certain point, plus franc, tous les autres lançaient sans ménagement leurs traits de haine contre lui, comme s'il avait voulu détruire la Bretagne. Agissaient ainsi non seulement les gens du siècle, mais même le propre troupeau du Seigneur et ses pasteurs, qui rejetaient le joug léger du Christ^a pour s'assujettir à l'ivresse, l'animosité, la dispute, la querelle, la dissension, et à tous les autres vices de ce genre. Pendant ce temps, sur ces hommes à l'esprit souillé, s'abattit subitement une peste violente qui, en peu de temps, terrassa un si grand nombre de gens que les vivants ne suffisaient même plus à enterrer les morts ; mais ni la mort des leurs, ni la peur de mourir, ne pouvaient faire éviter aux survivants la mort de leur âme, qui les terrassait à cause de leur péché. Aussi, peu de temps après, ce peuple pécheur subit-il un châtement plus terrible pour sa cruelle iniquité : on tint

quaerendum esset praesidium ad euitandas uel repellendas
 20 tam feras tamque creberrimas gentium aquilonalium irrup-
 tionones, placuitque omnibus cum suo rege Vurtigerno ut
 Saxonum gentem de transmarinis partibus in auxilium uoca-
 rent. Quod Domini nutu dispositum esse constat, ut ueniret
 25 contra improbos malum, sicut euidentius rerum exitus
 probauit.

XV

<Vt inuitata Britanniam gens Anglorum primo quidem aduersarios
 longius eiecerit, sed non multo post iuncto cum his foedere in socios
 arma uerterit>

1. Anno ab incarnatione Domini CCCCLVIII Marcius cum
 Valentiniano quadragesimus sextus ab Augusto regnum adeptus
 VII annis tenuit. Tunc Anglorum siue Saxonum gens,
 inuitata a rege praefato, Britanniam tribus longis nauibus adue-
 5 hitur et in orientali parte insulae iubente eodem rege locum
 manendi, quasi pro patria pugnaturo, re autem uera hanc
 expugnaturo suscepit. Inito ergo certamine cum hostibus, qui
 ab aquilone ad aciem uenerant, uictoriam sumsere Saxones.
 Quod ubi domi nuntiatum est, simul et insulae fertilitas ac

xv, 1, 4 nauibus longis ~ L

1. Gildas mentionne le *superbus tyrannus* sans le nommer. Le nom de *Vurtigernus*, donné par Bède, pourrait être l'adaptation latine du celtique *wer- / wor-tigern* « super-chef » sous-jacent au *superbus tyrannus* de Gildas. BÈDE a *Vurtigernus*, *Vertigernus* dans ses *Chronica maiora*. La version vieil-anglaise de l'HE a *Wyrtigeorn*, qui pourrait être une réinterprétation en « intéressé (*georn*) par les plantes [magiques] (*wyrth*) ». La forme moderne *Vortigern* vient de GEOFFREY DE MONMOUTH, *Hist. reg. Brit.* (*Vortigernus* § 94).

2. L'armée romaine faisait déjà appel à des éléments étrangers : archers de Syrie, cavaliers d'Illyrie. Le chef de l'armée romaine tué lors de la révolte de 367 porte un nom germanique : *Fullofaudes*.

3. Chapitre fondé sur GILDAS, *De excidio Brit.* 23-25.

4. En réalité 450. Ces indications ne sont pas dues à Gildas.

conseil pour savoir que faire et où chercher du secours pour
 éviter ou repousser les assauts si cruels et si fréquents des
 peuples du Nord : tous décidèrent, avec leur roi Vortigern¹,
 d'appeler à l'aide les Saxons qui se trouvaient au-delà des
 mers². Cette décision fut prise selon la volonté du Seigneur,
 c'est évident, pour que le malheur frappât les méchants, ainsi
 que le montra fort clairement l'issue des événements.

XV³

<Comment le peuple des Anglais, invité en Bretagne, repoussa
 d'abord les ennemis ; mais comment, peu de temps après, concluant
 un traité avec ces derniers, les Anglais retournèrent leurs armes
 contre leurs alliés>

1. La 449^e année de l'incarnation du Seigneur, Marcius obtint le pouvoir avec Valentinien : c'était le quarante-sixième empereur depuis Auguste ; il le resta sept ans⁴. C'est alors⁵ que les Anglais, ou Saxons, appelés par ledit roi [Vortigern], abordent en Bretagne sur trois grands bateaux, et, sur l'ordre de ce roi, reçoivent dans la partie est de l'île un endroit où s'installer, sous prétexte de défendre le pays, mais en fait pour s'en emparer⁶. Ayant engagé le combat avec les ennemis qui étaient venus du nord pour livrer bataille, les Saxons remportèrent la victoire. Quand la nouvelle en fut connue dans

5. La date de l'arrivée des « Anglo-Saxons » reste floue. BÈDE suggère ailleurs 446 (HE I, 23 et V, 23), 447 (HE II, 14), 455-56 (*Chronica maiora* 483-484). L'invasion ne s'est pas faite en un jour ni même une année ! Les raids saxons sur les côtes britanniques n'avaient jamais cessé. Dans les années entourant 450, cependant, les Anglo-Saxons prirent pied définitivement.

6. L'histoire fournit d'autres exemples d'un tel retournement : César conquiert la Gaule sous prétexte d'aider les Gaulois contre leurs ennemis ; les berbères almoravides annexèrent les principautés d'Espagne qu'ils venaient secourir (XI^e-XII^e s.) ; Strongbow, comte de Pembroke, alla aider en 1170 le roi irlandais du Leinster et fit hommage de ses conquêtes irlandaises au roi d'Angleterre Henri II – d'où le malheureux engagement de l'Angleterre en Irlande.

10 segnitia Brettonum, mittitur confestim illo classis prolixior,
armatorum ferens manum fortiozem, quae praemissae
adiuncta cohorti inuincibilem fecit exercitum. Susceperunt
ergo qui aduenerant, donantibus Brittanis, locum habitatio-
nis inter eos, ea condicione ut hi pro patriae pace et salute
15 contra aduersarios militarent, illi militantibus debita stipen-
dia conferrent.

2. Aduenerant autem de tribus Germaniae populis fortio-
ribus, id est Saxonibus Anglis Iutis. De Iutarum origine sunt
Cantuari et Victuarii, hoc est ea gens quae Vectam tenet
insulam, et ea quae usque hodie in prouincia Occidenta-
5 lium Saxonum Iutarum natio nominatur, posita contra
ipsam insulam Vectam. De Saxonibus, id est ea regione quae
nunc Antiquorum Saxonum cognominatur, uenerunt Orientales
Saxones, Meridiani Saxones, Occidui Saxones. Porro de
Anglis, hoc est de illa patria quae *Angulus* dicitur, et ab eo
10 tempore usque hodie manere desertus inter prouincias
Iutarum et Saxonum perhibetur, Orientales Angli, Mediter-
ranei Angli, Merici, tota Nordanhymbrorum progenies, id est
illarum gentium quae ad boream Humbri fluminis inhabitant,

xv, 2, 1 aduenerant : aduenerunt L

1. Trois vaisseaux, trois peuples : il faut faire la part à la structuration mythique. Les envahisseurs représentaient des groupes d'origines variées, mais à dominantes qui survivront dans les dialectes v.-a. ~ Le passage *Aduenerant autem ... populi sunt orti* semble un ajout de Bède emprunté à un autre auteur que Gildas. Le cours du récit est meilleur si on l'omet, et les termes de *Meridiani, Occidui Saxones* ne se retrouvent pas ailleurs dans l'HE, où l'on a *Australes, Occidentales Saxones*.

2. Le nom des Jutes peut venir de celui de leur pays *eut « eau » -land. Leur pays fut par la suite envahi par des Scandinaves qui prirent le même nom : v.-scand. *Jötur*. VENANCE FORTUNAT, *Carm.* IX, 1, v. 73 s., mentionne les *Euthiones* entre les Saxons et les Danois. ASSER, *De rebus*

leur pays, ainsi que la fertilité de l'île et la veulerie des Brittons, leurs compatriotes y envoient aussitôt une flotte plus importante amenant une troupe plus puissante d'hommes en armes qui, jointe au contingent précédemment envoyé, forma une armée invincible. Les nouveaux arrivants se virent octroyer par les Brittons un lieu où s'établir parmi eux, à la condition que ceux-ci feraient la guerre contre leurs ennemis, pour établir la paix et le salut du pays, tandis que ceux-là paieraient aux combattants les soldes convenues.

2. Les arrivants provenaient des trois peuples les plus courageux de Germanie : les Saxons, les Anglais, les Jutes¹. D'origine jute sont les Kentois et les Victuaires – c'est-à-dire le peuple qui occupe l'île de Wight –, et le peuple qu'aujourd'hui encore on appelle Jute², dans la province des Saxons de l'Ouest, face à l'île de Wight. Des Saxons, c'est-à-dire des gens qui habitaient la région maintenant appelée celle des Vieux-Saxons, descendent les Saxons de l'Est, les Saxons du Sud et les Saxons de l'Ouest³. Parallèlement, des Anglais, c'est-à-dire de la région appelée *Angulus*, et qui est restée dépeuplée, dit-on, depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, entre les provinces des Jutes et celles des Saxons, descendent les Anglais de l'Est, les Anglais du Sud, les Mericiens, toute la race des Northumbriens, c'est-à-dire des peuples qui habitent au nord de l'Humber, et tous les autres

gestis Ælfredi 3, note que la mère du roi Alfred (mort en 899) avait des ancêtres à la fois jutes et saxons. Les rapports, souvent conflictuels, entre Frisons, Jutes et Danois sont mentionnés dans les poèmes vieillangais de *Widsith, The Battle of Finnesburh* et *Beowulf*.

3. Les Saxons viennent des actuels Schleswig-Holstien et Basse Saxe. Ils sont mentionnés pour la première fois par Ptolémée (milieu du I^{er} siècle). ~ Les *Middel-Seaxe* (d'où l'actuel *Middlesex*) ne sont pas mentionnés par Bède mais leur nom apparaît dans une charte de 704.

ceterique Anglorum populi sunt orti. Duces fuisse perhiben-
 15 tur eorum primi duo fratres Hengist et Horsa, e quibus Horsa
 postea occisus in bello a Brettonibus hactenus in orientalibus
 Cantiae partibus monumentum habet suo nomine insigne.
 Erant autem filii Victgisli, cuius pater Vitta, cuius pater
 Vecta, cuius pater Voden, de cuius stirpe multarum provin-
 20 ciarum regium genus originem duxit.

3. Non mora ergo, confluentibus certatim in insulam gen-
 tium memoratarum cateruis, grandescere populus coepit
 aduenarum, ita ut ipsis quoque qui eos aduocauerant indige-
 nis essent terrori. Tum subito inito ad tempus foedere cum
 5 Pictis, quos longius iam bellando pepulerant, in socios arma
 uertere incipiunt. Et primum quidem annonas sibi eos
 affluentius ministrare cogunt, quaerentesque occasionem
 diuortii protestantur, nisi profusior sibi alimentorum copia
 daretur, se cuncta insulae loca rupto foedere uastaturos.
 10 Neque aliquanto segnius minas effectibus prosequantur. Si-

xv, 3, 3 ipsi : ipsi M

1. *Angulus*, l'Angeln, est une région orientale du Schleswig, donnant donc sur la Baltique mais communiquant avec la mer du Nord par l'Eider. Les terres ont été submergées par une transgression marine, qui a dû pousser les habitants à émigrer. ~ Le nom latin *Nordanhymbri* est un calque du v.-a. *Nord(an)hymbr*. ~ Pour désigner l'ensemble des Anglais, Saxons, et autres installés en Grande-Bretagne on a hésité entre « saxon », « angle » pour s'arrêter au composé « anglo-saxon » ou au simple « anglais ». Hwætberht, abbé de Wearmouth-Jarrow, se définit dans une lettre de 716 au pape Grégoire II : *abbas coenobii beatissimi apostolorum principis Petri de Saxonia*, « abbé du monastère saxon dédié au très saint prince des apôtres, Pierre » (BÉDE, *Hist. abb.* 19). En revanche son successeur l'abbé Cuthberht parle d'« Angli » (éd. Tangl, *Die Briefe des heiligen Bonifatius und Lullus*, MGH ES 1, 1916, n° 116), et l'on se rappelle que les jeunes de Déire étaient pour le futur Grégoire I^{er} des *Angli / Angeli* (cf. II, 1, 11). Sur le Continent on employa le composé « anglo-saxon » pour distinguer les Saxons de Grande-Bretagne de ceux de Germanie : Paul Diacre parle des *Angli-Saxones*. Le simple « anglais » a été favorisé par son emploi par le roi Alfred le Grand (871-899).

peuples des Anglais¹. On rapporte que leurs premiers chefs furent deux frères, Hengest et Horsa ; Horsa fut tué plus tard dans une guerre contre les Brittons, et on peut voir encore aujourd'hui, dans la partie est du Kent, un tombeau qui porte son nom². Ils étaient fils de Wihtgisl, qui avait pour père Witta, qui avait pour père Wecta, lequel avait pour père Woden, de la lignée duquel tirent leur origine les familles royales de nombreuses provinces³.

3. Bientôt, à mesure que les hordes des nations précédemment mentionnées déferlaient en foule sur l'île, la masse des étrangers se mit à croître à tel point qu'ils inspiraient de l'effroi même aux habitants du pays qui les avaient appelés. Alors, après avoir soudain conclu une trêve avec les Pictes qu'ils venaient de repousser en les battant⁴, ils se mettent à retourner leurs armes contre leurs alliés. Tout d'abord, ils les contraignent à leur fournir des vivres en plus grande quantité, et, cherchant l'occasion de rompre leur alliance, ils déclarent que, si on ne leur donne pas de la nourriture de façon plus abondante, ils rompront le traité et dévasteront toute la surface de l'île. Et, tout aussi vigoureusement, ils mettent leurs menaces à exécution. Ainsi, pour parler briève-

2. Hengest, en v.-a. « étalon », et Horsa (moderne *horse*) forment comme Romus et Rémulus une paire de héros fondateurs. Il semble que Bède hésite entre légende (*perhibentur*) et histoire, attestée par des monuments, ici le tombeau. Dans le poème de *Beowulf*, un Hengest, compagnon du Danois Hnæf, venge la mort de celui-ci en massacrant le roi Finn et en mettant à sac le palais, puis il part pour de nouvelles aventures : pour la Grande-Bretagne ?

3. *Woden* en anglais, en allemand *Wotan*, en scandinave *Odinnr* (Odin) : dieu de la sagesse, de la ruse, et de la guerre dans la mythologie germanique. Toutes les généalogies royales, sauf celles d'Essex, se donnaient une origine prestigieuse en prétendant descendre de Woden. Les noms v.-a. d'une même famille ont souvent la même consonne initiale (*Woden, Wecta, Witta, Wihtgisl*). Les noms peuvent aussi partager un des éléments de composé. La reine *Æthel-burg*, seconde épouse du roi Edwin, a pour filles *Æthel-hun* et *Æthel-dred* (mais le fils s'appelle *Wusc-frea*, cf. II, 14, 2).

4. Cette mention, qui n'est pas due à Gildas, insiste sur les renversements d'alliances.

quidem, ut breuiter dicam, accensus manibus paganorum ignis iustas de sceleribus populi Dei ultiones expetiit, non illius impar qui quondam a Chaldaeis succensus Hierosolymorum moenia, immo aedificia cuncta consumsit^a. Sic enim
 15 et hic agente impio uictore, immo disponente iusto iudice, proximas quasque ciuitates agrosque depopulans, ab orientali mari usque ad occidentale nullo prohibente suum continuauit incendium, totamque prope insulae pereuntis superficiem obtexit. Ruebant aedificia publica simul et
 20 priuata, passim sacerdotes inter altaria trucidabantur, praesules cum populis sine ullo respectu honoris ferro pariter et flammis absumebantur, nec erat qui crudeliter interemtis sepulturae traderet. Itaque nonnulli de miserandis reliquiis in montibus comprehensi acruatim iugulabantur ; alii fame
 25 confecti procedentes manus hostibus dabant, pro accipiendis alimentorum subsidiis aeternum subituri seruitium, si tamen non continuo trucidarentur ; alii transmarinas regiones dolentes petebant ; alii perstantes in patria trepidi pauperem uitam in montibus siluis uel rupibus arduis suspecta semper
 30 mente agebant.

XVI

<Vt Brettones primam de gente Anglorum uictoriam duce
 Ambrosio Romano homine sumserint>

1. At ubi hostilis exercitus exterminatis dispersisque insulae indigenis domum reuersus est, coeperunt et illi paulatim uires animosque resumere, emergentes de latibulis quibus

a. cf. 2 R 25, 9-10

1. Bède remplace les citations scripturaires de GILDAS, *De excidio Brit.* 24 - Ps 73, 7 : « Ils ont livré au feu ton sanctuaire, ô Dieu, / profané jusqu'à terre la demeure de ton nom », et 78, 1 : « Dieu, ils sont venus, les païens dans ton héritage, / ils ont souillé ton temple sacré » - afin de mettre l'accent sur l'étendue du châtement divin plutôt que sur l'idée de profanation.

ment, le feu, allumé par des mains païennes, tira une juste vengeance des crimes du peuple de Dieu, comparable au feu qui, allumé jadis par les Chaldéens, consuma non seulement les remparts, mais aussi tous les édifices de Jérusalem^a 1. En effet, le vainqueur impie se conduisant ici de la même façon, ou plutôt le juste Juge en ayant décidé ainsi, ce feu, dévastant alentour toutes les villes et les campagnes, propagea son incendie depuis la mer, à l'est, jusqu'à la mer, à l'ouest, sans rencontrer de résistance, et il recouvrit presque toute la surface de l'île mourante. Les constructions s'écroulaient, publiques comme particulières ; partout, les prêtres étaient massacrés au pied des autels, les évêques, sans aucun respect pour leur rang, étaient, avec leurs ouailles, détruits par le fer et par le feu, et il n'y avait personne pour donner une sépulture à ceux qui avaient été tués avec sauvagerie. De la même façon, un nombre important de pitoyables survivants, pris dans les montagnes, étaient égorgés en masse ; d'autres, mourant de faim, sortaient de leur repaire pour se livrer aux ennemis, et, en échange de quelque nourriture, allaient subir un esclavage éternel, si toutefois ils n'étaient pas immédiatement massacrés ; d'autres, emplis de douleur, s'exilaient outremer² ; d'autres, persistant à rester dans leur patrie, menaient, avec crainte, une vie misérable dans les montagnes, les forêts, les rochers escarpés, en restant toujours sur le qui-vive.

XVI³

<Comment les Brittons, sous le commandement d'Ambrosius, un Romain, remportèrent leur première victoire sur les Anglais>

1. Quand l'armée ennemie, après avoir chassé et dispersé les indigènes de l'île, s'en retourna à ses bases, les Brittons se mirent aussi à recouvrer peu à peu leurs forces et leur courage,

2. En Irlande et, surtout, en Armorique qui, de ce fait, prit le nom de Bretagne.

3. Chapitre inspiré de GILDAS, *De excidio Brit.* 25-26.

abditū fuerant et unanimo consensu auxiliū caeleste pre-
 5 cantēs ne usque ad internicionem usquequaque delerentur.
 Vtebantur eo tempore duce Ambrosio Aureliano, uiro
 modesto, qui solus forte Romanae gentis praefatae tempestati
 superfuerat, occisis in eadem parentibus regium nomen
 et insigne ferentibus. Hoc ergo duce uires capessunt Bretto-
 10 nes, et uictores prouocantes ad proelium uictoriam ipsi Deo
 fauente suscipiunt. Et ex eo tempore nunc ciues nunc hostes
 uincebant usque ad annum obsessionis Badonici montis,
 quando non minimas eisdem hostibus strages dabant, qua-
 dragesimo circiter et quarto anno aduentus eorum in
 15 Britanniam. Sed haec postmodum.

XVII

*<Vt Germanus episcopus cum Lupo Britanniam nauigans
 et primo maris et postmodum Pelagianorum tempestatem
 diuina uirtute sedauerit>*

1. Ante paucos sane aduentus eorum annos heresis Pelagiana per Agricolam illata, Seueriani episcopi Pelagiani filium, fidem Britanniarum feda peste commaculauerat. Verum Britanni, cum neque suscipere dogma peruersum
 5 gratiam Christi blasphemando ullatenus uellent neque uersutiam nefariae persuasionis refutare uerbis certando suffice-

xvii, 1, 6 persuasionis B : persuassionis LM

1. Ambrosius Aurélianus ne nous est connu que par Gildas.

2. Donc vers 495. Le site reste non-identifié.

3. Bède signale qu'il ouvre une parenthèse ; il la fermera après le ch. 21.

4. A part le tout début du ch. 17, l'ensemble des ch. 17-21 reproduit la *Vie de s. Germain d'Auxerre* écrite aux environs de 475 par CONSTANCE, prêtre de Lyon et ami de Sidoine Apollinaire. Par cet épisode, Bède oppose tacitement la victoire celte de l'Alléluia à l'attitude celte face à Augustin aboutissant au massacre de Chester (cf. J. ELFASSI, « Germain d'Auxerre, figure d'Augustin de Cantorbéry : la réécriture par Bède de la *Vie de s. Germain d'Auxerre* », *Hagiographica* 5, 1998, p. 37-47).

sortant des repaires où ils s'étaient cachés, et, d'un commun accord, priant le ciel de les aider à ne pas être totalement détruits jusqu'à l'extermination. Ils avaient pour chef, à cette époque-là, Ambrosius Aurélianus, homme tout simple qui, seul parmi les Romains, avait par hasard survécu aux troubles précédemment mentionnés, dans lesquels avaient péri ses parents, qui portaient un nom royal et illustre¹. Donc, sous son commandement, les Brittons reprennent des forces, et, provoquant au combat leurs vainqueurs, à leur tour, avec l'aide de Dieu, ils remportent la victoire. Et, dès lors, c'était tantôt les Brittons tantôt leurs ennemis qui triomphaient, jusqu'à l'année du siège du mont Badon, où ils firent un massacre non négligeable de leurs ennemis, quarante-quatre ans environ après l'arrivée de ceux-ci en Bretagne². Mais nous en reparlerons³.

XVII⁴

<Comment l'évêque Germain, se rendant par mer en Bretagne en compagnie de Loup, fit cesser les tempêtes, celle des flots puis celle des pélagiens, grâce à un pouvoir divin>

1. Quelques années avant leur arrivée⁵, l'hérésie pélagienne apportée par Agricola, fils de l'évêque pélagien Séverianus, avait souillé la foi des provinces brittonnes par une peste honteuse⁶. Mais comme les Brittons ne voulaient pas du tout adopter une doctrine perverse en blasphémant, en quelque sorte, contre la grâce du Christ, et qu'ils n'étaient pas capables de réfuter, dans des débats contradictoires, la

5. Une vingtaine d'années auparavant puisqu'il s'agit de l'année 429.

6. Phrase empruntée à PROSPER, *Chron.* (éd. Mommsen, p. 472). Les pélagiens, expulsés de l'empire par le décret d'Honorius de 418, s'étaient réfugiés, en assez grand nombre, dans la patrie de leur maître, la Grande-Bretagne. Sur le zèle de Bède à critiquer les hérésies, notamment le pélagianisme, cf. I, 8, 1, p. 142, n. 1 et I, 10, 1, p. 146, n. 3.

rent, inueniunt salubre consilium, ut a Gallicanis antistitibus
 auxilium belli spiritualis inquirant. Quam ob causam collecta
 magna synodo quaerebatur in commune, qui illic ad succur-
 10 rendum fidei mitti deberent, atque omnium iudicio electi
 sunt apostolici sacerdotes Germanus Autissidorensis et
 Lupus Trecasenae ciuitatis episcopi, qui ad confirmandam
 fidem gratiae caelestis Britannias uenirent. Qui cum promta
 deuotione preces et iussa sanctae ecclesiae suscepissent,
 15 intrant oceanum et usque ad medium itineris, quo a Gallico
 sinu Britannias usque tenditur, secundis flatibus nauis tuta
 uolabat. Tum subito occurrit pergentibus inimica uis daemo-
 num, qui tantos talesque uiros ad recuperandam tendere
 populorum salutem inuiderent; concitant procellas, caelum
 20 diemque nubium nocte subducunt; uentorum furores uela
 non sustinent; cedebant ministeria uicta nautarum; fereba-
 tur nauigium oratione non uiribus; et casu dux ipse uel
 pontifex fractus corpore lassitudine ac sopore resolutus est.
 Tum uero quasi repugnatore cessante tempestas excitata
 25 conualuit, et iam nauigium superfusis fluctibus mergebatur.

2. Tum beatus Lupus omnesque turbati excitant seniore
 elementis furentibus opponendum. Qui periculi immanitate
 constantior Christum inuocat, et assumpto in nomine sanctae
 Trinitatis leui aquae spargine fluctus saeuientes opprimit,

1. Ce synode n'est mentionné que par Constance. Selon Prosper, c'est le pape Célestin qui, sur les conseils de Palladius, envoya Germain en Grande-Bretagne. Les Églises de Gaule et de Grande-Bretagne étaient, cependant, en relations : ainsi Victricius, évêque de Rouen, avait été envoyé en mission en Grande-Bretagne. ~ Germain fut évêque d'Auxerre de 418 à sa mort (en 445 ?). Loup, évêque de Troyes de 426 à 478. Dans sa correspondance, SIDOINE APOLLINAIRE les cite tous deux comme exemplaires (par ex., *Epist.* VIII, 15). Des églises leur sont dédiées en Grande-Bretagne : en Cornouailles et au pays de Galles (où s. Loup est *Bleiddian* « petit loup », cf. le nom de l'évêque got *Wulf-ila*). Germain et Loup étaient dans la mouvance de la spiritualité de Lérins.

subtilité de cette croyance impie, ils prennent la sage déci-
 sion de demander l'aide des évêques de la Gaule pour cette
 guerre spirituelle. C'est pourquoi ceux-ci, ayant réuni un
 grand synode, cherchaient, parmi eux, celui qu'ils devaient
 envoyer en Bretagne pour venir au secours de la foi et, d'un
 commun accord, on choisit deux prêtres apostoliques, Ger-
 main, évêque d'Auxerre, et Loup, évêque de Troyes, pour
 aller dans les provinces brittonnes affermir la foi en la grâce
 du ciel¹. Ceux-ci, ayant accepté avec un prompt dévouement
 les vœux et les ordres de la sainte Église, s'engagent sur
 l'Océan ; jusqu'au milieu du trajet qui va de la côte gauloise à
 la Bretagne, les vents étaient favorables et le bateau vola sur
 les flots en toute sécurité. Tout à coup surgit sur leur route la
 force hostile des démons jaloux de voir des hommes d'une si
 grande valeur et d'un tel pouvoir chercher à restaurer le salut
 des gens : ils soulèvent une tempête, ils cachent le ciel et le
 jour sous une nuit de nuages ; les voiles ne peuvent soutenir
 la fureur des vents ; les vains efforts des marins étaient
 vaincus ; le navire résistait par la prière et non par la vigueur
 des hommes ; et il se trouva que leur chef lui-même, l'évêque,
 physiquement épuisé, céda à la fatigue et au sommeil².
 Alors, comme si la résistance cessait, la tempête se réveilla,
 reprit des forces, et déjà l'embarcation, envahie par les flots,
 était submergée.

2. Alors le bienheureux Loup et tous les autres, épouvan-
 tés, réveillent leur aîné pour qu'il s'oppose à la fureur des
 éléments. Celui-ci, d'autant plus ferme que le danger est ter-
 rifiant, invoque le Christ, prend un peu d'eau³ qu'il répand
 au nom de la sainte Trinité et réprime la violence des flots ; il

2. Selon la *Vita episcopi Trecensis* (éd. B. Krusch, *MGH SRM* 7, 2^e éd., 1920, p. 284-302), la traversée se fit en hiver - d'où peut-être la tempête. Ce morceau de bravoure sur la tempête est cité par ADOMNAN, *V. Colomba* II, 34.

3. *Adsumto oleo* chez CONSTANCE, *V. Germani* 13.

5 collegam commonet, hortatur uniuersos, oratio uno ore et clamore profunditur. Adest diuinitas, fugantur inimici, tranquillitas serena subsequitur, uenti e contrario ad itineris ministeria reuertuntur, decursisque breui spatiis pelagi optati litoris quiete potiuntur. Ibi conueniens ex diuersis partibus multitudo excepit sacerdotes, quos uenturos etiam uaticinatio aduersa praedixerat. Nuntiabant enim sinistri spiritus quod timebant, qui imperio sacerdotum dum ab obsessis corporibus detruduntur, et tempestatis ordinem et pericula quae intulerant fatebantur, uictosque se eorum
10 meritis et imperio non negabant.

3. Interea Britanniarum insulam apostolici sacerdotes rap-
tim opinione praedicatione uirtutibus impleuerunt, diuinusque per eos sermo cotidie non solum in ecclesiis uerum etiam per triuia, per rura praedicabatur, ita ut passim et fide-
5 les catholici firmarentur et deprauati uiam correctionis agnoscerent. Erat illis apostolorum instar et gloria et auctoritas per conscientiam, doctrina per litteras, uirtutes ex meritis. Itaque regionis uniuersitas in eorum sententiam promta transierat^a. Latebant abditi sinistrae persuasionis
10 auctores, et more maligni spiritus gemebant perire sibi populos euadentes. Ad extremum, diuturna meditatione concepta, praesumunt inire conflictum; procedunt conspicui diuitiis, ueste fulgentes, circumdati assentatione multorum, discrimenque certaminis subire maluerunt quam in populo quem
15 subuerterant pudorem taciturnitatis incurrere, ne uiderentur se ipsi silentio damnauisse. Illic plane immensa multitudo

a. cf. 2 Co 1, 12

encourage son confrère, exhorte tout le monde, et leur prière s'éleve d'une seule voix et d'un seul cri. La force divine les assiste, les ennemis sont mis en fuite, il s'ensuit une tranquillité sereine; les vents, qui leur étaient contraires, se renversent pour faciliter leur route, et, après avoir parcouru rapidement les étendues marines, ils goûtent le repos sur le rivage de leurs vœux. Là, une foule de gens venus de différentes régions accueille les prêtres dont l'arrivée avait été prédite même par les devins ennemis. En effet, les esprits du mal annonçaient la réalisation de leurs craintes : en quittant, sur l'ordre des évêques, les corps des possédés, ils avouaient avoir organisé la tempête et provoqué les dangers, et ils se reconnaissaient vaincus par les mérites et le pouvoir des évêques.

3. Et alors, l'île des Bretagnes fut rapidement remplie par la réputation, la prédication et les vertus des prêtres apostoliques : par leur intermédiaire, la parole divine était enseignée chaque jour non seulement dans les églises mais même dans les rues et dans les campagnes, si bien que, partout, les fidèles catholiques étaient affermis dans leur foi, et que les dévoyés reconnaissaient le chemin de la conversion. Ils égalaient la gloire et l'autorité des apôtres par leur conscience, leur connaissance par leur culture, leurs vertus par leurs mérites. C'est pourquoi la totalité du pays avait été rapidement acquise à leur doctrine^a. Les auteurs de l'enseignement pervers se terraient, et, à la manière de l'esprit du mal, ils ressentaient douloureusement comme une perte, de devoir renoncer à ceux qui leur échappaient. Enfin, après s'être livrés à une longue réflexion, ils osent engager la lutte; ils s'avancent, étalent leurs richesses, vêtus avec éclat, entourés d'une foule de partisans, et ils préférèrent s'exposer à l'épreuve d'un débat plutôt que d'encourir la honte de rester muets devant les gens qu'ils avaient corrompus, pour ne pas paraître s'être condamnés eux-mêmes par leur silence. Était

etiam cum coniugibus ac liberis excita conuenerat, aderat
 populus, exspectatur futurus et iudex, asstabant partes dis-
 pari condicione dissimiles : hinc diuina fides, inde humana
 20 praesumptio ; hinc pietas, inde superbia ; inde Pelagius auc-
 tor, hinc Christus. Primo in loco beatissimi sacerdotes
 praebuerunt aduersariis copiam disputandi, quae sola nudi-
 tate uerborum diu inaniter et aures occupauit et tempora ;
 25 deinde antistites uenerandi torrentes eloquii sui cum aposto-
 licis et euangelicis imbribus profuderunt ; miscebatur sermo
 proprius cum diuino, et assertiones molestissimas lectionum
 testimonia sequebantur. Conuincitur uanitas, perfidia confu-
 tatur, ita ut ad singulas uerborum obiectiones errare se, dum
 respondere nequirit, fateretur ; populus arbiter uix manus
 30 continet, iudicium tamen clamore testatur.

XVIII

*<Vt idem filiam tribuni caecam illuminauerit, ac deinde ad sanctum
 Albanum perueniens reliquias ibidem et ipsius acceperit et
 beatorum apostolorum siue aliorum martyrum posuerit>*

1. Tum subito quidam tribuniciae potestatis cum coniuge
 procedit in medium, filiam x annorum caecam curandam
 sacerdotibus offerens, quam illi aduersariis offerri praecepe-
 runt. Sed hi conscientia puniente deterriti iungunt cum
 5 parentibus preces, et curationem paruulae a sacerdotibus
 deprecantur. Qui inclinatos animo aduersarios intuentes, ora-
 tionem breuiter fundunt ; ac deinde Germanus plenus Spiritu

xvii, 3, 18 et futurus ~ M

1. Le texte de la *Vita s. Germani* que cite Bède comportait visiblement ici l'erreur *exspectatur*, que Bède a reproduite et que l'on retrouve dans tous les manuscrits. Nous traduisons cependant la version *expectator*, qui donne seule un sens compréhensible.

2. La première moitié du ch. est empruntée à CONSTANCE, *V. Germani* 15-16, la seconde à la *Passio Albani* 21-22 (cf. *supra* I, 7).

rassemblée là une multitude vraiment immense de gens, con-
 voquée aussi avec les femmes et les enfants ; le peuple était
 là : il sera spectateur¹ et aussi juge ; se dressaient face à face
 des parties bien distinctes dans leur attitude différente : ici,
 la confiance en Dieu, là, la présomption humaine ; ici la
 piété, là, l'orgueil ; là, pour garant, Pélage, ici, le Christ. Tout
 d'abord, les bienheureux évêques laissèrent à leurs adversai-
 res la possibilité de faire un exposé dont les paroles creuses
 occupèrent longtemps et inutilement le temps et les oreilles ;
 ensuite, les vénérables pontifes répandirent les torrents de
 leur éloquence, enrichis de la pluie des discours apostoliques
 et évangéliques ; leurs propres paroles se mêlaient à celles de
 Dieu et leurs affirmations les plus rudes étaient suivies de la
 lecture des témoignages de l'Écriture. Le mensonge est
 confondu ; la mauvaise foi est dénoncée, si bien qu'à chaque
 objection, l'adversaire avouait son erreur, en se montrant
 incapable de répondre ; le peuple, en position d'arbitre, se
 retient à grand-peine de porter la main sur eux, mais il fait
 toutefois connaître son jugement par ses cris.

XVIII²

*<Comment ce même Germain fit recouvrer la vue à la fille aveugle
 d'un tribun, et comment, ensuite, se rendant au tombeau de saint
 Alban, il y reçut des reliques du saint et y déposa celles des
 bienheureux apôtres et celles d'autres martyrs>*

1. Alors, soudain, un homme, qui avait le pouvoir tribuni-
 cien, s'avança en compagnie de son épouse, présentant aux
 évêques, pour qu'ils la guérissent, sa fille de dix ans qui était
 aveugle ; ceux-ci conseillèrent de la présenter à leurs adver-
 saires. Mais eux, terrifiés par les remords de leur conscience,
 joignent leurs prières à celles des parents et demandent aux
 évêques la guérison de la petite fille. Voyant que les esprits
 de leurs adversaires se sont inclinés, ceux-ci prononcent
 une brève prière et ensuite Germain, rempli de l'Esprit Saint,

sancto inuocat Trinitatem. Nec mora, adherentem lateri suo
 capsulam cum sanctorum reliquiis collo auulsam manibus
 10 comprehendit eamque in conspectu omnium puellae oculis
 applicauit : quos statim euacuatos tenebris lumen ueritatis
 impleuit. Exultant parentes ; miraculum populus contremes-
 cit. Post quam diem ita ex animis omnium suasio iniqua
 deleta est, ut sacerdotum doctrinam sitientibus desideriis
 15 sectarentur.

2. Compressa itaque peruersitate damnabili eiusque aucto-
 ribus confutatis atque animis omnium fidei puritate
 compositis, sacerdotes beatum Albanum martyrem acturi Deo
 per ipsum gratias petierunt. Vbi Germanus, omnium apostolo-
 5 rum diuersorumque martyrum secum reliquias habens, facta
 oratione, iussit reuelli sepulchrum pretiosa ibidem munera
 conditurus, arbitrans oportunum ut membra sanctorum ex
 diuersis regionibus collecta, quos pares meritis receperat cae-
 lum, sepulchri quoque unius teneret hospitium. Quibus
 10 depositis honorifice atque sociatis, de loco ipso – ubi beati
 martyris effusus erat sanguis – massam pulueris secum por-
 taturus abstulit, in qua apparebat cruore seruato rubuisse
 martyrum caedem persecutore pallente. Quibus ita gestis,
 innumera hominum eodem die ad Dominum turba conuersa
 15 est.

1. Sur les reliques, cf. Introduction, p. 45-47.

invoque la Trinité. Sans tarder, il saisit la pochette remplie de
 reliques de saints¹ qui, attachée à son cou, reposait sur sa
 poitrine, la détache, et sous les yeux de tous, il l'appliqua sur
 les yeux de la fillette qui, aussitôt débarrassés de leurs ténè-
 bres furent emplis de la lumière de la vérité. Les parents sont
 transportés de joie, le peuple tremble à la vue du miracle. De
 ce jour-là, la doctrine perverse fut à ce point chassée des
 esprits que tous, avec une soif impatiente, suivirent l'ensei-
 gnement des prêtres².

2. Quand fut ainsi étouffée cette condamnable hérésie,
 que ses auteurs furent confondus, et que les esprits de tous
 eurent retrouvé l'unité et la pureté de la foi, les évêques se
 rendirent sur la tombe du bienheureux martyr Alban pour
 rendre grâce à Dieu par l'intermédiaire du saint ; là, Germain,
 qui avait avec lui des reliques de tous les apôtres et de divers
 martyrs, fit une prière et donna l'ordre d'ouvrir le sépulcre
 pour y déposer ses précieuses offrandes, jugeant bon
 que, recueillis dans divers pays, ces membres saints, que le ciel
 avait reconnus égaux dans leurs mérites, trouvent un refuge
 dans un unique sépulcre. Après avoir solennellement déposé
 et regroupé les reliques, à l'endroit même – là où avait été
 répandu le sang du bienheureux martyr –, il préleva, pour
 l'emporter avec lui, de la terre dans laquelle il apparaissait, le
 sang y étant resté intact, que le lieu du massacre des martyrs
 était devenu rouge alors que leur persécuteur avait pâli. A la
 suite de ces événements, une foule innombrable de gens se
 convertit le même jour au Seigneur.

2. Les maladies d'yeux étaient fort répandues autrefois, mais leur guérison miraculeuse est un signe : ainsi les ténèbres du péché et de l'ignorance doivent s'effacer à la lumière divine. Le Christ a guéri nombre d'aveugles.

XIX

<Vt idem causa infirmitatis ibidem detentus et incendia domorum orando restinxerit et ipse per uisionem a suo sit languore curatus>

1. Vnde dum redeunt, insidiator inimicus, casualibus laqueis praeparatis^a, Germani pedem lapsus occasione contriuit, ignorans merita illius, sicut Iob beatissimi, afflictione corporis propaganda ; et dum aliquandiu uno in loco infirmitatis necessitate teneretur, in uicina qua manebat casula exarsit incendium, quod consumtis domibus, quae illic palustri harundine tegebantur, ad eum habitaculum in quo idem iacebat flabris stimulantibus ferebatur. Concursus omnium ad antistitem conuolauit, ut elatus manibus periculum quod imminabat euaderet ; quibus increpatis moueri se fidei praesumptione non passus est. At multitudo omnis desperatione perterrita obuiam currit incendio. Sed ut Dei potentia manifestior appareret, quicquid custodire temptauerat turba consumitur ; quod uero iacens et infirmus defenderat, reserato hospitio sancti uiri, expauescens flamma transiliuit, ultra citraque desaeuiens, et inter globos flammantis incendii incolume tabernaculum, quod habitator inclusus seruabat, emicuit. Exultat turba miraculo, et uictam se diuinis uirtutibus gratulatur. Excubabat diebus ac noctibus ante tugurium pauperis uulgus sine numero, hi animas curare, hi cupientes corpora.

XIX, 1, 1 insidiator : insidiatur L || 15 reserato : reseruato B

a. cf. 1 Esd 8, 31

1. Ch. emprunté à CONSTANCE, *V. Germani* 16.

2. Sur la fréquence des incendies, cf. Introduction, p. 17.

XIX¹

<Comment le même Germain, retenu sur place à cause d'une blessure, mit fin, en priant, à des incendies de maisons ; et comment, à son tour, il fut guéri de son mal par une vision>

1. Sur le chemin de leur retour, l'ennemi, rusé, ayant disséminé des pièges au hasard^a, brisa le pied de Germain en provoquant une chute : il ignorait que ses mérites, comme ceux du bienheureux Job, allaient s'accroître avec la souffrance de son corps ; et, tandis que, pendant quelque temps, il était retenu au même endroit, cloué par sa blessure, un incendie se déclara dans une maisonnette voisine de celle qu'il occupait² ; le feu, après avoir consumé des maisons recouvertes, selon l'usage local, de roseaux des marais, se dirigeait, poussé par les vents, vers l'habitation dans laquelle il était couché. Tous volèrent au secours de l'évêque, pour l'arracher, en le portant dans leurs bras, au danger qui le menaçait ; il les blâma et, fort de sa foi, refusa d'être déplacé. La foule entière, désespérée et terrifiée, courut combattre l'incendie. Mais pour que la puissance divine apparût avec plus d'éclat, tout ce que la foule avait tenté de sauver est consumé ; en revanche, pour ce qui est de l'espace qu'avait protégé l'éclaté, étendu dans son lit – le logement du saint homme étant resté ouvert à tous les vents –, la flamme, par peur, sauta par-dessus, ravageant ce qui se trouvait en-deçà et au-delà ; et, au milieu des boules de feu et des flammes de l'incendie, on vit briller, intact, l'abri que protégeait l'habitant qui s'y trouvait. La foule est transportée de joie par le miracle et se félicite que le pouvoir divin ait été plus efficace qu'elle. Devant cette chaumière de pauvre, montait la garde, nuit et jour, une foule innombrable de gens du commun, dont les uns souhaitaient guérir leur âme, les autres leur corps.

2. Referri nequeunt quae Christus operabatur in famulo, qui uirtutes faciebat infirmus. Et cum debilitati suae nihil remedii pateretur adhiberi, quadam nocte candentem niueis uestibus uidit sibi adesse personam, quae manu extensa
5 iacentem uideretur ad tollere, eumque consistere firmis uestigiis imperabat. Post quam horam ita fugatis doloribus recepit pristinam sanitatem, ut die reddito itineris laborem subiret intrepidus.

XX

<Ut idem episcopi Bretonibus in pugna auxilium caeleste tulerint sicque domum reuersi sint>

1. Interea Saxones Pictique bellum aduersum Bretones iunctis uiribus susceperunt, quos eadem necessitas in castra contraxerat, et cum trepidi partes suas paene impares iudicarent, sanctorum antistitum auxilium petierunt; qui
5 promissum maturantes aduentum tantum pauentibus fiducia contulerunt, ut accessisse maximus crederetur exercitus. Itaque apostolicis ducibus Christus militabat in castris. Ad erant etiam quadragesimae uenerabiles dies, quos religiosiores reddebat praesentia sacerdotum, in tantum ut cotidianis
10 praedicationibus instituti certatim populi ad gratiam baptismatis conuolarent. Nam maxima exercitus multitudo undam lauacri salutaris expetiit, et ecclesia ad diem resurrectionis Dominicae frondibus contexta componitur, atque in expeditione campestri instar ciuitatis aptatur. Madidus baptismate

XX, 1, 6 accessisse : accesisse LM accersisse B || 9 religiosiores B : relegiosiores LM

1. Ch. emprunté à CONSTANCE, *V. Germani* 17-18.

2. On ne peut rapporter tout ce que faisait le Christ par l'intermédiaire de son serviteur, qui exerçait ses pouvoirs miraculeux, tout infirme qu'il était. Et il n'acceptait d'apporter aucun remède à sa maladie quand, une nuit, il vit, à ses côtés, un personnage vêtu de blanc qui semblait tendre la main pour l'aider à se lever et lui ordonnait de se dresser solidement sur ses pieds. A partir de ce moment-là, ses douleurs disparurent et il recouvra sa santé d'autrefois, si bien que, dès qu'il fit jour, il affronta avec détermination les fatigues de la route.

XX¹

<Comment ces mêmes évêques apportèrent l'aide de Dieu aux Brittons engagés dans une bataille, puis retournèrent chez eux>

1. A cette époque, les Saxons et les Pictes, ayant uni leurs forces, attaquèrent les Brittons, que cette même nécessité avait contraints à se mettre en campagne, et qui, jugeant avec effroi que leur coalition était sans doute moins puissante, demandèrent l'aide des saints pontifes; ceux-ci, se hâtant d'arriver comme ils l'avaient promis, leur apportèrent tant de confiance dans leur effroi qu'on aurait pu croire à l'arrivée d'un immense renfort. Ainsi, avec ces chefs dignes des apôtres, c'était le Christ qui luttait dans leur camp. C'était aussi le moment des quarante jours saints, que la présence des prêtres faisait respecter davantage, à tel point que, formés par des prêches quotidiens, les gens se précipitaient à l'envi pour recevoir la grâce du baptême². Car la plus grande partie de l'armée réclama l'eau du bain salvateur, et, pour le jour de la résurrection du Seigneur, on construit une église avec des branches entrelacées et on l'aménage pour l'armée en campagne comme on le ferait pour une ville. Humide encore

2. Pâques est la fête où l'on baptise, cf. II, 14, 1 (baptême du roi Edwin); la Pentecôte en est une autre, cf. II, 9, 6 (baptême de sa fille Eanflæd).

15 procedit exercitus, fides feruet in populo, et conterrito armorum praesidio diuinitatis expectatur auxilium. Institutio uel forma castitatis hostibus nuntiatur, qui uictoriam quasi de inermi exercitu praesumentes assumpta alacritate festinant ; quorum tamen aduentus exploratione cognoscitur. Cumque
20 emensa sollemnitate paschali recens de lauacro pars maior exercitus arma capere et bellum parare temptaret, Germanus ducem se proelii profitetur, eligit expeditos, circumiecta percurrit, et e regione qua hostium sperabatur aduentus uallem circumdatam mediis montibus intuetur.

2. Quo in loco nouum componit exercitum ipse dux agminis. Et iam aderat ferox hostium multitudo, quam appropinquare intuebantur in insidiis constituti. Tum subito Germanus signifer uniuersos ammonet et praedicat ut uoci
5 suae uno clamore respondeant, securisque hostibus, qui se insperatos adesse confiderent, « alleluia » tertio repetitam sacerdotes exclamabant. Sequitur una uox omnium, et elatum clamorem repercusso aere montium conclusa multiplicans ; hostile agmen terrore prosternitur, et super se
10 non solum rupes circumdatas sed etiam ipsam caeli machinam contremescunt, trepidationique iniectae uix sufficere pedum pernitas credebatur. Passim fugiunt, arma proiciunt, gaudentes uel nuda corpora eripuisse discrimini ; plures etiam timore praecipites flumen quod transierant deuorauit. Ultio-
15 nem suam innocens exercitus intuetur, et uictoriae concessae otiosus spectator efficitur. Spolia colliguntur exposita, et caelestis palmae gaudia miles religiosus amplectitur. Triumphant pontifices hostibus fuis sine sanguine ; triumphant uictoria fide obtenta, non uiribus.

1. Cette bataille de l'Alléluia, dont seul Constance a transmis le souvenir, unit tactique réaliste et symbolisme religieux. Elle ressemble à maintes batailles du Pentateuque ; le dépouillement des vaincus fait songer à celui des Égyptiens noyés dans la mer Rouge (Sg 10, 15 et 18-20).

de l'eau du baptême, l'armée s'avance ; une foi ardente anime le peuple qui, se défiant de la protection des armes, espère le secours de la divinité. Leur conversion et leur sainte conduite sont rapportées aux ennemis qui, pensant obtenir la victoire comme sur une troupe sans armes, se précipitent de toute leur ardeur ; mais leur arrivée n'échappe pas aux guetteurs. Et comunc, une fois célébrée la fête de Pâques, la plus grande partie de l'armée, au sortir du baptême, s'efforçait de s'armer et de se préparer à l'affrontement, Germain annonce qu'il conduira les opérations, choisit des soldats légèrement armés, parcourt le pays alentour, et repère une vallée entourée de collines de taille moyenne et débouchant de l'endroit par lequel, pensait-on, passerait l'ennemi.

2. En ce lieu, il installe son armée régénérée, dont il prend la tête. Déjà arrivait la foule féroce des ennemis dont ils surveillaient l'approche, postés en embuscade. Alors soudain Germain, qui porte l'étendard, s'adresse à tous ses soldats et leur enjoint de répondre à ses paroles par un seul cri ; alors, devant les ennemis sans méfiance parce qu'ils croyaient leur arrivée inattendue, les évêques s'écrièrent par trois fois : « Alléluia ! » Tous répondent d'une seule voix, et le cri qu'ils poussent est multiplié par l'écho des montagnes qui le renvoient ; la colonne ennemie est terrassée d'épouvante et ils redoutent, au-dessus d'eux, non seulement les rochers qui les entourent mais même la voûte du ciel, et la vitesse de leurs pieds suffirait à peine, croyaient-ils, à les soustraire au désarroi où ils étaient jetés. Ils fuient de tous côtés, jettent leurs armes, s'estimant heureux d'être tirés d'affaire, fût-ce tout nus ; un assez grand nombre même, aveuglés par la peur, furent engloutis par le fleuve qu'ils avaient traversé. L'armée, sans se donner de peine, regarde le spectacle de sa vengeance et devient le spectateur désœuvré de la victoire qui lui est donnée. Les dépouilles sont rassemblées et exposées, et le pieux soldat recueille les joies de la palme céleste. Les pontifes triomphent de voir les ennemis mis en fuite sans effusion de sang, ils triomphent d'une victoire obtenue par la foi, non par la force¹.

3. Composita itaque insula securitate multiplici, superatis-
que hostibus uel inuisibilibus uel carne conspicuis, reditum
moliuntur pontifices. Quibus tranquillam nauigationem et
merita propria et intercessio beati martyris Albani paraue-
5 runt, quietosque eos suorum desideriiis felix carina restituit.

XXI

*<Vt renascentibus uirgultis Pelagianae pestis Germanus
cum Seuero Britanniam reuersus prius claudo iuueni incessum,
deinde et populo Dei condemnatis siue emendatis haereticis
gressum recuperarit fidei>*

1. Nec multo interposito tempore nuntiatur ex eadem
insula Pelagianam peruersitatem iterato paucis auctoribus
dilatari, rursusque ad beatissimum uirum preces sacerdotum
omnium deferuntur, ut causam Dei, quam prius obtinuerat,
5 tutaretur. Quorum petitioni festinus obtemperat; namque
adiuncto sibi Seuero, totius sanctitatis uiro, qui erat discipu-
lus beatissimi patris Lupi Trecasenorum episcopi, et tunc
Treuris ordinatus episcopus gentibus primae Germaniae
uerbum praedicabat, mare conscendit, et consentientibus
10 elementis tranquillo nauigio Britannias petit.

2. Interea sinistri spiritus peruolantes totam insulam Ger-
manum uenire inuitis uaticinationibus nuntiabant, in tantum
ut Elafius quidam, regionis illius primus, in occurso sanctorum
sine ulla manifesti nuntii relatione properaret, exhibens

xx, 3, 2 inuisibilibus *Plummer* : uisibilibus *codd.*

xxi, 1, 10 petit : petiit *M*

1. Le chapitre est emprunté à *CONSTANCE, V. Germani* 25-27. Le dernier § résume *CONSTANCE, V. Germani* 28-29 ; 35 ; 42 ; 44-46.

2. Bède complète ici *Constance* en précisant le siège épiscopal de Sévère. La Germanie Première, ou Supérieure, s'étendait à l'ouest du Rhin, de Colmar à Coblenche, comprenant Strasbourg et Mayence.

3. Après avoir ainsi assuré la sécurité de l'île de multiples
façons et, l'ayant emporté sur les ennemis, qu'ils soient
invisibles ou manifestés dans la chair, les évêques préparent
leur retour. Une navigation calme leur fut assurée par leurs
propres mérites et par l'intercession du bienheureux martyr
Alban, et une heureuse traversée de leur navire les rendit,
tranquilles, à l'impatience des leurs.

XXI¹

*<Comment, quand rejaillirent les surgeons de la peste pélagienne,
Germain, venu en Bretagne avec Sévère, fit d'abord recouvrer
l'usage de ses jambes à un jeune homme boiteux, et permit ensuite
au peuple de Dieu, après avoir condamné ou redressé les hérétiques,
de reprendre sa marche dans la foi>*

1. Peu de temps après, arrive de cette même île la nouvelle
que, à l'initiative de quelques individus, la perversité péla-
gienne recommence à s'étendre, et, de nouveau sont
présentées au bienheureux les prières de tous les prêtres,
pour qu'il défende la cause de Dieu qu'il avait auparavant
rétablie. Il se hâte de répondre à leur demande; s'étant
adjoint Sévère, homme d'une parfaite sainteté, qui était le
disciple du bienheureux père Loup, évêque de Troyes, et qui,
à cette époque, après avoir été ordonné évêque de Trèves,
enseignait la parole de Dieu à la Germanie Première², il
s'embarque, et, à la faveur des éléments, il gagne les Breta-
gnes par une traversée tranquille.

2. Pendant ce temps, des esprits mauvais, volant dans
toute l'île, prophétisaient à contre-cœur, annonçant l'arrivée
de Germain; aussi, Élafius, premier personnage³ de ce pays,
se hâta-t-il à la rencontre des saints hommes, sans avoir reçu
aucune confirmation de la part d'un messenger visible, pour

3. On peut comprendre: « aussi Élafius fut-il le premier dans le pays
à se hâter... ».

5 secum filium quem in ipso flore adulescentiae debilitas
dolenda damnauerat. Erat enim arescentibus neruis con-
tracto poplite, cui per siccitatem cruris usus uestigii
negabantur. Hunc Elafium prouincia tota subsequitur :
10 ueniunt sacerdotes, occurrit inscia multitudo, confestim
benedictio et sermonis diuini doctrina profunditur. Reco-
gnoscunt populum in ea qua reliquerat credulitate
durantem ; intellegunt culpam esse paucorum, inquirunt
auctores, inuentosque condemnant ; cum subito Elafius
15 pedibus aduoluitur sacerdotum offerens filium, cuius neces-
sitate ipsa debilitas etiam sine precibus allegabat. Fit
communis omnium dolor, praecipue sacerdotum, qui con-
ceptam misericordiam ad diuinam clementiam contulerunt,
statimque adulescentem beatus Germanus sedere compulit,
adtrectat poplitem debilitate curuatum, et per tota infirmita-
20 tis spatia medicabilis dextra percurrit, salubremque tactum
sanitas festina subsequitur. Ariditas sucum, nerui officia
receperunt, et in conspectu omnium filio incolumitas, patri
filius restituitur. Impletur populi stupore miraculi, et in pec-
toribus omnium fides catholica inculcata firmatur.
25 Praedicatio deinde ad plebem de praeuaricationis emenda-
tione conuertitur, omniumque sententia prauitatis auctores,
qui erant expulsi insula, sacerdotibus adducuntur ad mediter-
ranea deferendi, ut et regio absolutione et illi emendatione
fruerentur. Factumque est ut in illis locis multo ex eo tem-
30 pore fides intemerata perduraret.

XI, 2, 8 negabantur : negabatur M || 29 factumque : factum M

1. Le sens de *mediterranea* n'est pas clair. S'il s'agit d'une région loin de la mer, ce peut être les Midlands britanniques ou la Gaule centrale ; il peut s'agir d'une région loin des terres habitées (ce que comprend Colgrave : un « no man's land » où sont exilés monstres et réprouvés, comme l'ogre Grendel dans *Beowulf*).

présenter son fils qui, dans la fleur de la jeunesse, avait été frappé d'une douloureuse infirmité. Comme ses tendons se desséchaient, son genou était replié et, en raison de l'atrophie de sa jambe, l'usage de la marche lui était enlevé. Cet Élafius est suivi de toute la province ; les prêtres arrivent : une foule ignorante va à leur rencontre ; aussitôt sont prodigués bénédiction et enseignement de la parole divine. Les prêtres trouvent le peuple dans l'état de foi où Germain l'avait laissé ; ils comprennent que la faute est celle d'une minorité, ils en cherchent les auteurs et, les ayant découverts, ils les condamnent ; tout à coup, Élafius se jette aux pieds des prêtres, leur présente son fils dont le triste état, à lui seul, justifiait, même sans prières, la nécessité d'une aide. Tous éprouvent la même douleur, surtout les prêtres qui présentent à la clémence divine la pitié qu'ils éprouvent ; aussitôt, le bienheureux Germain invite le jeune homme à s'asseoir, il palpe le genou déformé par l'infirmité et sa main droite, qui a le pouvoir de guérir, parcourt toute la zone malade et une guérison immédiate fait suite à ce toucher salutaire. Ce qui était sec retrouva sa fraîcheur, les nerfs retrouvèrent leur fonction et, sous les yeux de tous, la santé est rendue au fils, le fils à son père. Les gens sont frappés de stupeur par le miracle et, dans le cœur de tous, la foi catholique, déjà implantée, s'affermit. Une prédication est ensuite adressée à la foule sur le remède à apporter à la faute, et, par une décision unanime, les auteurs de la corruption, qui avaient été bannis de l'île, sont amenés aux évêques pour être emmenés vers les régions continentales¹, à la fois pour que le pays soit délivré d'eux et pour qu'eux-mêmes soient délivrés de leurs fautes. Il s'ensuit que, dans ces régions, la foi, depuis cette époque-là, se maintint longtemps intacte.

3. Itaque compositis omnibus beati sacerdotes ea, qua uenerant, prosperitate redierunt. Porro Germanus post haec ad Rauennam pro pace Armoricanæ gentis supplicaturus aduenit, ibique a Valentiniano et Placidia matre ipsius
5 summa reuerentia susceptus migravit ad Christum. Cuius corpus honorifico agmine, comitantibus uirtutum operibus, suam defertur ad urbem. Nec multo post Valentinianus ab Aetii patricii, quem occiderat, satellitibus interimitur, anno imperii Marciani sexto, cum quo simul Hesperium concidit
10 regnum.

XXII

<Vt Brettones quiescentibus ad tempus exteris ciuilibus sese bellis contriuerint, simul et maioribus flagitiis submerserint>

1. Interea Britanniae cessatum quidem est parumper ab externis, sed non a ciuilibus bellis. Manebant exterminia ciuitatum ab hoste derutarum ac desertarum; pugnabant contra inuicem, qui hostem euaserant, ciues. Attamen
5 recente adhuc memoria calamitatis et cladis inflictæ seruabant utcumque reges sacerdotes priuati et optimates suum quique ordinem. At illis decedentibus, cum successisset aetas tempestatis illius nescia et praesentis solum serenitatis statum experta, ita cuncta ueritatis ac iustitiae moderamina
10 concussa ac subuersa sunt, ut earum non dicam uestigium sed ne memoria quidem praeter in paucis, et ualde paucis, ulla appareret.

1. Aétius fut assassiné en 454, Valentinien III en 455, la cinquième année du règne de Marcien. Bède, comme la *Chronique* de MARCELLIN, signale la fin de l'empire d'Occident – mais Marcellin la situe en 454 avec la mort d'Aétius.

2. Bède retourne à GILDAS, *De excidio Brit.* 26. Il a intercalé les deux visites de Germain pour mieux souligner le péché des Brittons : *perseuerare diabolicum* !

3. Ainsi donc, quand tout fut en ordre, les bienheureux prêtres repartirent aussi facilement qu'ils étaient venus. Quant à Germain, après ces événements, il partit pour Ravenne réclamer la paix en faveur des Armoricains et, après avoir été reçu là avec une très grande déférence par Valentinien et sa mère, Placidia, il quitta ce monde pour rejoindre le Christ. Convoyée avec honneur et accompagnée de l'accomplissement de miracles, sa dépouille est transférée dans sa ville. Peu de temps après, Valentinien est tué par les gardes du patrice Aétius, qu'il avait fait périr, la sixième année du règne de Marcien, et, en même temps, s'effondra l'empire d'Occident¹.

XXII²

<Comment les Brittons, alors que se calmaient momentanément les attaques extérieures, s'épuisèrent dans des guerres civiles et se plongèrent dans des turpitudes plus grandes encore>

1. Pendant ce temps, pour la Bretagne, il y eut un répit de courte durée dans les guerres extérieures, mais non dans les guerres civiles. Subsistaient les ruines des cités détruites par les ennemis et abandonnées; les citoyens qui avaient échappé aux ennemis se battaient les uns contre les autres. Cependant, comme était encore récent le souvenir du malheur et du désastre qui leur avaient été infligés, rois, prêtres, particuliers et notables assuraient malgré tout leur fonction. Mais, après leur mort, leur succéda une génération qui n'avait pas connu cette tourmente et qui n'avait l'expérience que de l'état de paix de son époque, et alors tous les principes de vérité et de justice furent supprimés et abolis, si bien qu'il n'en resta, je ne dirai pas seulement aucune trace matérielle, mais même aucun souvenir, si ce n'est chez une petite, vraiment petite minorité.

2. Qui inter alia inenarrabilium scelerum facta, quae historicus eorum Gildus flebili sermone describit, et hoc addebant, ut numquam genti Saxonum siue Anglorum, secum Britanniam incolenti, uerbum fidei praedicando committerent. Sed non tamen diuina pietas *plebem suam, quam praesciuit*^a, deseruit; quin multo digniores genti memoratae praecones ueritatis, per quos crederet, destinauit.

XXIII

<Vt sanctus papa Gregorius Augustinum cum monachis ad praedicandum genti Anglorum mittens, epistula quoque illos exhortatoria ne a laborando cessarent confortauerit>

1. Siquidem anno ab incarnatione Domini DLXXXII Mauricius, ab Augusto quinquagesimus quartus imperium suscipiens, XX et uno annis tenuit. Cuius anno regni decimo Gregorius, uir doctrina et actione praecipuus, pontificatum Romanae et apostolicae sedis sortitus rexit annos XIII, menses VI et dies X. Qui diuino ammonitus instinctu, anno XIII eiusdem principis, aduentus uero Anglorum in Britanniam anno circiter CL, misit seruum Dei Augustinum et alios plures cum eo monachos timentes Dominum praedicare uerbum

xxii, 2, 1-2 historicus : historicis M || 7 crederet : crederent LB

a. Rm 11, 2

1. Avant de quitter l'histoire des misérables Brittons pour s'attacher aux évangélistes venus de Rome, Bède mentionne le nom de l'historien des Brittons, Gildas, dont il caractérise l'œuvre avec justesse, mais sans préciser tout ce qu'il lui doit.

2. Ces « hérauts plus respectables » sont les missionnaires envoyés par Rome – dont l'histoire commence au ch. suivant – et peut-être aussi les saints Irlandais, comme Fursy ou Aidan.

2. Au milieu des crimes indicibles qu'ils commirent et que Gildas, leur historien, décrit dans le style des lamentations¹, ils ajoutaient encore celui-ci : jamais ils n'entreprirent de prêcher la foi aux Saxons ou aux Anglais qui habitaient avec eux la Bretagne. Pourtant la bienveillance divine n'abandonna pas le peuple qu'elle avait pressenti^a ; bien mieux, elle envoya à ce peuple des hérauts de la vérité beaucoup plus respectables, pour les amener à croire².

XXIII³

<Comment le saint pape Grégoire, quand il envoya Augustin, accompagné de moines, prêcher l'Évangile à la nation anglaise, la reconforta également par une lettre qui l'exhortait à ne pas relâcher ses efforts>

1. La 582^e année de l'incarnation du Seigneur, Maurice fut le cinquante-quatrième empereur après Auguste à recevoir l'empire, et le conserva vingt et un ans⁴. La dixième année de son règne, Grégoire, homme remarquable par son savoir et son action, fut élu pontife du siège romain et apostolique qu'il dirigea pendant treize ans, six mois et dix jours⁵. Sous l'effet d'une inspiration divine, la quatorzième année du règne de ce même empereur⁶, environ cent cinquante ans après l'arrivée des Anglais en Bretagne, il envoya un serviteur de Dieu, Augustin, et, avec lui, plusieurs moines qui craignaient le Seigneur, pour prêcher la parole de Dieu aux

3. Avec ce chapitre commence le dossier sur la mission d'Augustin, qui remplira le dernier tiers du livre I (ch. 23-33), l'ultime ch. 34 excepté. Le dossier est constitué par les renseignements donnés par Albinus et Noth-helm (cf. Préface, 2-3).

4. Maurice régna d'août 582 à novembre 602.

5. Bède fait donc régner Grégoire du 3 septembre 591 à sa mort, qu'il fixe au 12 mars 605, cf. II, 1, 1, p. 270, n. 1 – mais les dates de son pontificat sont 590-604.

6. Donc entre août 595 et août 596.

10 Dei genti Anglorum. Qui cum iussis pontificalibus obtemperantes memoratum opus aggredi coepissent iamque aliquantum itineris confecissent, perculti timore inertii redire domum potius quam barbaram feram incredulamque gentem, cuius ne linguam quidem nossent, adire cogitabant, et
 15 hoc esse tutius communi consilio decernebant. Nec mora, Augustinum, quem eis episcopum ordinandum, si ab Anglis susciperentur, disposuerat, domum remittunt, qui a beato Gregorio humili supplicatu obtineret, ne tam periculosam, tam laboriosam, tam incertam peregrinationem adire deberent. Quibus ille exhortatorias mittens litteras, in opus eos uerbi diuino confisos auxilio proficisci suadet. Quarum uide-
 20 licet litterarum ista est forma :

2. « Gregorius seruus seruorum Dei seruis Domini nostri. Quia melius fuerat bona non incipere quam ab his, quae coepta sunt, cogitatione retrorsum redire, summo studio, dilectissimi filii, oportet ut opus bonum, quod auxiliante
 5 Domino coepistis, impleatis. Nec labor uos ergo itineris nec maledicorum hominum linguae deterreant, sed omni instantia omnique feruore, quae inchoastis, Deo auctore peragite, scientes quod laborem magnum maior aeternae retributionis gloria sequitur. Remeanti autem Augustino praeposito uestro,
 10 quem et abbatem uobis constituimus, in omnibus humiliter oboedite, scientes hoc uestris animabus per omnia profuturum, quicquid a uobis fuerit in eius ammonitione completum.

1. Augustin était prieur du monastère Saint-André sur le mont Caelius à Rome, monastère du pape Grégoire lui-même. Une quarantaine de moines accompagnèrent Augustin (I, 25, 1).

2. La lettre ne se trouve pas dans le *Registre des lettres* de GRÉGOIRE LE GRAND, mais le *Registre* est incomplet (SC 370 et 371).

3. Formule d'humilité des papes que Grégoire fut le premier à employer.

4. Ces médisants sont les colporteurs de rumeurs terrifiantes sur les peuples de Grande-Bretagne.

Anglais¹. Ceux-ci, obéissant aux ordres du pontife, avaient commencé la mission en question, et avaient déjà effectué une petite partie du voyage quand ils furent frappés d'une crainte qui les paralysa : ils pensaient qu'il était préférable de rentrer chez eux plutôt que d'aller chez un peuple barbare, sauvage, païen, dont ils ne connaissaient même pas la langue, et ils décidèrent d'un commun accord que c'était la solution la plus sûre. Sans retard, ils renvoient chez lui Augustin, qui devait être ordonné leur évêque, s'ils étaient acceptés par les Anglais, pour qu'il obtienne du bienheureux Grégoire, en le suppliant humblement, qu'ils ne soient pas contraints à un voyage si périlleux, si difficile et si incertain. Mais lui, leur adressant une lettre d'exhortation, les persuade de s'engager dans l'œuvre du Verbe, en ayant confiance dans l'aide divine. Voici une copie de cette lettre² :

2. « Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu³, aux serviteurs de notre Seigneur.

Parce qu'il aurait sans doute été préférable de ne pas commencer une bonne entreprise plutôt que de décider de revenir en arrière après réflexion, c'est avec un zèle extrême, mes très chers fils, que vous devez achever la noble entreprise que vous avez commencée avec l'aide du Seigneur. Que ni la fatigue du voyage ni la langue des hommes médisants⁴ ne vous fassent peur, mais, avec toute votre constance et votre ferveur, achevez ce que vous avez commencé à l'instigation de Dieu, sachant qu'un grand effort entraîne la gloire plus grande de la récompense éternelle. A Augustin, votre prieur⁵, qui part vous rejoindre, et que nous avons nommé votre abbé, obéissez en tout avec humilité, sachant qu'à vos âmes profitera de toute façon ce que vous aurez accompli sur

5. *Praepositus*, traduit en v.-a. par *profost ond regol-weard* « prévôt et gardien de la règle ».

Omnipotens Deus sua uos gratia protegat, et uestri laboris fructum in aeterna me patria uidere concedat, quatinus etsi
 15 uobiscum laborare nequeo, simul in gaudio retributionis inueniar, quia laborare scilicet uolo. Deus uos incolumes custodiat, dilectissimi filii.

3. DATA DIE X KALENDARVM AVGVSTARVM IMPERANTE DOMINO NOSTRO MAVRICIO TIBERIO PISSIMO AVGVSTO ANNO XIII POST CONSVLATVM EIVSDEM DOMNI ANNO XIII, INDICIONE XIII. »

XXIII

<Vt Arelatensi episcopo epistulam pro eorum susceptione miserit>

1. Misit etiam tunc isdem uenerandus pontifex ad Aetherium Arelatensem archiepiscopum, ut Augustinum Brittaniam pergentem benigne susciperet, litteras, quarum iste est textus :

2. « Reuerentissimo et sanctissimo fratri Aetherio coepiscopo Gregorius seruus seruorum Dei. Licet apud sacerdotes habentes Deo placitam caritatem religiosi uiri nullius commendatione indigeant, quia tamen aptum scribendi se tempus ingessit, fraternitati uestrae nostra mittere scripta curauimus, insinuantes latorem praesentium Augustinum seruorum Dei, de cuius certi sumus studio, cum aliis seruis Dei illic nos pro utilitate animarum auxiliante Domino direxisse ; quem necesse est, ut sacerdotali studio sanctitas

XXIII, 3, 3 domni + nostri *codd.*

1. 23 juillet 596. L'indiction, cycle de 15 ans, commence le 24 septembre selon l'usage de Constantinople suivi par Grégoire. « Si tu veux calculer l'indiction – écrit BÉDE – prends l'année du Seigneur [ici 596], ajoute trois [on obtient 599], divise par 15 [39 fois, reste 14] et le reste donne l'indiction de l'année concernée [donc indiction 14] » (*De temporibus* 14, CCL 123 C, p. 599, l. 8-10 : *Si uis scire quota est indictio, sume annos Domini et adice tria ; partire per xv ; et quod remanserit ipsa est indictio anni praesentis*).

2. Chapitre absent dans la version vieil-anglaise.

ses ordres. Que Dieu tout-puissant vous protège de sa grâce et qu'il m'accorde de voir dans la patrie éternelle le fruit de vos efforts ; bien que je ne puisse vous accompagner dans vos efforts, puissé-je partager la joie de la récompense puisque je veux participer à l'effort. Que Dieu vous garde sains et saufs, mes très chers fils.

3. EN CE DIXIÈME JOUR DES CALENDES D'AOÛT, LA QUATORZIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE MAURICE TIBÈRE, AUGUSTE TRÈS PIEUX, LA TREIZIÈME ANNÉE DE SON CONSULAT, INDICION QUATORZE¹. »

XXIII²

<Comment le pape envoya une lettre à l'évêque d'Arles pour qu'il reçût les missionnaires>

1. Ce vénérable pontife envoya aussi une lettre à Éthérius, archevêque d'Arles, pour qu'il reçût avec bienveillance Augustin en route pour la Bretagne³ ; en voici le texte :

2. « Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, au très révérend et très saint Éthérius, son frère dans l'épiscopat.

Même si, auprès de prêtres dont la charité plaît à Dieu, les hommes de religion n'ont besoin de la recommandation de personne, toutefois, puisqu'une occasion d'écrire s'est présentée, nous avons jugé bon d'envoyer un message à Votre Fraternité : nous vous faisons savoir que le porteur des présentes, Augustin, serviteur de Dieu, dont nous connaissons le zèle, c'est nous qui l'avons envoyé là-bas, avec d'autres serviteurs de Dieu, dans l'intérêt des âmes, avec l'aide de Dieu ; il est nécessaire que Votre Sainteté l'assiste en lui apportant

3. Éthérius n'était pas archevêque d'Arles, mais évêque de Lyon (582 ?-602). L'archevêque d'Arles (588-610) était Virgile. Dans GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* VI, 52, la même lettre circulaire est adressée aux évêques de Marseille et de Tours. La route d'Augustin est ainsi jalonnée de lettres de recommandation.

10 uestra adiuuare et sua ei solacia praebere festinet. Cui etiam,
 ut promptiores ad suffragandum possitis existere, causam
 uobis iniunximus subtiliter indicare, scientes quod ea cognita
 tota uos propter Deum deuotione ad solaciandum, quia res
 exigit, commodetis. Candidum praeterea presbyterum, com-
 15 munem filium, quem ad gubernationem patrimonioli ecclesiae
 nostrae transmisimus, caritati uestrae in omnibus com-
 mendamus. Deus te incolumem custodiat, reuerentissime
 frater.

3. DATA DIE X KALENDARVM AVGVSTARVM IMPERANTE
 DOMINO NOSTRO MAURICIO TIBERIO PISSIMO AVGVSTO ANNO
 XIII POST CONSVLATVM EIVSDEM DOMNI ANNO XIII, INDIC-
 TIONE XIII. »

XXV

*<Vt ueniens Britanniam Augustinus primo in insula Tanato
 regi Cantuariorum praedicarit, et sic accepta ab eo licentia
 Cantiam praedicaturus intrauerit>*

1. Roboratus ergo confirmatione beati patris Gregorii,
 Augustinus cum famulis Christi, qui erant cum eo, rediit in
 opus uerbi peruenitque Britanniam. Erat eo tempore rex
 Aedilberct in Cantia potentissimus, qui ad confinium usque
 5 Humbrae fluminis maximi, quo meridiani et septentrionales
 Anglorum populi dirimuntur, fines imperii tetenderat. Est
 autem ad orientalem Cantiae plagam Tanatos insula non
 modica, id est magnitudinis iuxta consuetudinem aestima-
 tionis Anglorum familiarum sexcentarum, quam a continenti

XXIII, 3, 3 domni + nostri *codd.*
 XXV, 1, 2 rediit : redit M

1. Une lettre de GRÉGOIRE à Candidus (*Reg. epist.* VI, 10), de septem-
 bre 595, mentionne le projet d'évangélisation des Anglais.

2. 23 juillet 596.

son soutien d'évêque, et lui offre promptement son récon-
 fort. Pour que vous puissiez être mieux disposé à lui apporter
 votre appui, nous lui avons enjoint de vous indiquer minutieu-
 sement la cause de son voyage, persuadé qu'une fois que
 vous la connaîtrez, vous prêterez votre concours avec
 dévouement, par amour de Dieu, comme l'exige la situation.
 En outre, nous recommandons à tous égards à votre charité
 le prêtre Candidus¹, notre fils commun, que nous avons
 chargé d'aller diriger un petit bien de notre Église. Que Dieu
 te garde sain et sauf, très révérend frère.

3. CE DIXIÈME JOUR DES CALENDES D'AOÛT, LA QUATORZIÈME
 ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE MAÎTRE MAURICE TIBÈRE, AUGUSTE
 TRÈS PIEUX, LA TREIZIÈME ANNÉE DE SON CONSULAT, INDICION
 QUATORZE². »

XXV

*<Comment Augustin, arrivant en Bretagne, prêcha d'abord dans
 l'île de Thanet, devant le roi de Kent, et comment, après en avoir
 reçu de lui la permission, il pénétra dans le Kent pour y prêcher>*

1. Réconforté par l'encouragement du bienheureux père
 Grégoire, Augustin, avec les serviteurs du Christ qui l'accom-
 pagnaient, repartit travailler à l'œuvre du Verbe et parvint en
 Bretagne. A cette époque régnait sur le Kent le très puissant
 Æthelberht, qui avait étendu les limites de son pouvoir
 jusqu'au voisinage de l'Humber, très grand fleuve qui sépare
 les peuples des Anglais du Sud et ceux du Nord. A l'est du
 Kent se trouve Thanet, île de taille non négligeable, c'est-à-
 dire qu'elle compte, selon la méthode habituelle d'évaluation
 des Anglais, environ six cents manses³ ; elle est séparée de la

3. Le terme de Bède, *familia*, traduit le v.-a. *hid* (moderne *hide*). On
 trouve aussi v.-a. *heow-scipe* (*HE* III, 21, 2 ; v.-a. p. 332, l. 20) ; tous ont
 pour radical *hiw* « famille » (*hid* vient de **hiw-id*). C'est l'unité de
 mesure agraire représentant la superficie de terre cultivable nécessaire

10 terra secernit fluuius Vantsumu, qui est latitudinis circiter
trium stadiorum, et duobus tantum in locis est transmeabilis ;
utrumque enim caput protendit in mare. In hac ergo appli-
cuit seruus Domini Augustinus et socii eius, uiri, ut ferunt,
ferme XL. Acceperant autem, praecipiente beato papa Grego-
15 rio, de gente Francorum interpretes ; et mittens ad
Aedilberctum, mandauit se uenisse de Roma ac nuntium
ferre optimum, qui sibi obtemperantibus aeterna in caelis
gaudia et regnum sine fine cum Deo uiuo et uero futurum
20 illos in ea quam adierant insula, et eis necessaria ministrari,
donec uideret quid eis faceret, iussit. Nam et antea fama ad
eum Christianae religionis peruenerat, utpote qui et uxorem
habebat Christianam de gente Francorum regia, uocabulo
Bercta, quam ea condicione a parentibus acceperat, ut ritum
25 fidei ac religionis suae cum episcopo, quem ei adiutorem
fidei dederant nomine Liudhardo, inuiolatum seruare licen-
tiam haberet.

2. Post dies ergo uenit ad insulam rex, et residens sub diuo
iussit Augustinum cum sociis ad suum ibidem aduenire collo-
quium. Cauerat enim ne in aliquam domum ad se introirent,

XXV, I, 14 acceperant *M^{pc}* : acceperunt *M^{ac}*

à la subsistance d'une famille. L'unité servait à l'évaluation des charges dues à la communauté, notamment des charges militaires. La valeur variait suivant la fertilité du sol et ce qu'on entendait par subsistance d'une famille. Les îles d'Anglesey et de Man ont à peu près la même superficie, or Bède leur donne respectivement 960 et 300 « familles » (II, 9, 1). Autres occurrences dans *HE* : III, 4, 2 ; 24, 3 ; IIII, 3, 1 ; 13, 1 ; 14, 8 ; 17, 6 ; V, 19, 6.

1. L'île de Thanet à l'extrémité orientale du Sud de l'Angleterre, pointe avancée de l'estuaire de la Tamise, était isolée par le Wantsum qui s'ensabla et se ferma à la navigation vers la seconde moitié du XI^e siècle. L'importance de ce chenal est marquée par les forts romains de Richborough au sud, de Reculver au nord. Le fleuve Stour venant de Canterbury s'y fraye un passage et atteint la mer après Richborough à

terre ferme par le Wantsum, fleuve qui a environ trois stades de large et qu'on ne peut traverser qu'en deux endroits ; à chacune de ses deux extrémités il touche à la mer¹. C'est dans cette île qu'abordèrent le serviteur de Dieu, Augustin, et ses compagnons, environ quarante hommes, à ce qu'on rapporte. Or ils avaient pris, sur la recommandation du bienheureux pape Grégoire, des interprètes de la nation des Francs² ; Augustin les envoya auprès d'Æthelberht et fit savoir qu'il était venu de Rome et qu'il apportait la meilleure des nouvelles, puisqu'il promettait, à ceux qui suivraient ses conseils, l'assurance de joies éternelles dans les cieus et un royaume sans fin avec le Dieu vivant et vrai. Entendant cela, le roi les autorisa à rester sur l'île où ils avaient abordé et ordonna qu'on leur fournît ce qui leur était nécessaire, jusqu'à ce qu'il décidât de ce qu'il ferait à leur égard. En effet, le renom de la religion chrétienne était déjà arrivé jusqu'à lui, parce qu'il avait épousé une chrétienne, de la famille royale des Francs, nommée Berthe³ ; il l'avait reçue de ses parents à la condition qu'elle pût conserver intégralement les rites de sa foi et de sa religion, en compagnie de l'évêque, nommé Liudhard, qu'ils lui avaient donné pour l'aider dans sa foi.

2. Quelques jours après, le roi vint dans l'île et, s'installant en plein air, ordonna à Augustin et à ses compagnons de venir s'entretenir avec lui. Il avait veillé à ce qu'ils ne le rencontrent pas à l'intérieur d'une demeure, suivant en cela une

Ebbsfleet. Il est possible qu'Augustin ait débarqué à Ebbsfleet, où débarquèrent Hengest et Horsa d'après l'ASC (année 449). La distance, par eau, d'Ebbsfleet à Canterbury est d'une vingtaine de km.

2. Le Kent était en étroites relations avec les Francs comme le prouve le mariage d'Æthelberht - d'où la lettre de GRÉGOIRE recommandant Augustin aux rois francs Théodoric et Théodebert en juillet 596 (*Reg. epist.* VI, 49). Des lettres (*Reg. epist.* VI, 49 et 57) font mention d'interprètes francs. Bède a pu connaître ces lettres et s'en inspirer.

3. Berthe était fille de Charibert I^{er}, roi mérovingien de Paris (cf. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.* IV, 26).

uetere usus augurio, ne superuentu suo, siquid maleficae
 5 artis habuissent, eum superando deciperent. At illi non dae-
 monica sed diuina uirtute praediti ueniebant, crucem pro
 uexillo ferentes argenteam, et imaginem Domini saluatoris in
 tabula depictam, laetianisque canentes pro sua simul et
 eorum, propter quos et ad quos uenerant, salute aeterna
 10 Domino supplicabant. Cumque ad iussionem regis residen-
 tes uerbum ei uitae una cum omnibus qui aderant eius
 comitibus praedicarent, respondit ille dicens : « Pulchra sunt
 quidem uerba et promissa quae adfertis ; sed quia noua sunt
 et incerta, non his possum assensum tribuere relictis eis,
 15 quae tanto tempore cum omni Anglorum gente seruauit.
 Verum quia de longe huc peregrini uenistis et, ut ego mihi
 uideor perspexisse, ea, quae uos uera et optima credebatis,
 nobis quoque communicare desiderastis, nolumus molesti
 esse uobis – quin potius benigno uos hospitio recipere et,
 20 quae uictui sunt uestro necessaria, ministrare curamus, nec
 prohibemus quin omnes quos potestis fidei uestrae religionis
 praedicando sociatis. » Dedit ergo eis mansionem in ciuitate
 Doruuernensi, quae imperii sui totius erat metropolis, eis-
 que, ut promiserat, cum amministrazione uictus temporalis
 25 licentiam quoque praedicandi non abstulit. Fertur autem,
 quia appropinquantes ciuitati more suo cum cruce sancta et
 imagine magni regis Domini nostri Iesu Christi hanc laetianiam

1. L'évangélisation fait appel à tous les médias : la parole, le chant, les arts figuratifs. A la même époque, l'Orient se déchirait sur la conuenance des images saintes et allait, au temps de Bède, les condamner (iconoclasme du VIII^e siècle). Dans *De Templo* (éd. Hurst, p. 212-213), Bède justifie le rôle didactique des images. ~ Au Musée du Latran à Rome, on voit une crucifixion peinte sur bois, qui daterait du VI^e siècle. Benoît Biscop rapporta de Rome de tels panneaux pour son monastère de Wearmouth-Jarrow (BÈDE, *Hist. abb.* 6, 9).

antique superstition, pour éviter que, s'ils détenaient quel-
 que art maléfique, ils ne le trompent par quelque surprise qui
 leur donnerait l'avantage. Mais ceux-ci s'avançaient munis
 d'une force non pas diabolique mais divine, portant une
 croix d'argent comme étendard et une image du Dieu Sau-
 ueur peinte sur un panneau ; chantant des litanies, ils
 priaient le Seigneur pour leur salut éternel et pour le salut de
 ceux vers lesquels et à cause desquels ils étaient venus¹.
 Après s'être assis, à l'invitation du roi, ils prêchèrent la
 parole de vie au roi et à tous ses compagnons présents, et le
 roi leur répondit : « Belles sont vos paroles et les promesses
 que vous apportez ; mais parce qu'elles sont étranges et mal
 assurées, je ne peux y donner mon adhésion, en délaissant
 les croyances que j'ai toujours observées depuis si longtemps
 avec toute la nation anglaise. Toutefois, puisque vous avez
 fait jusqu'ici un long voyage et que, comme je crois l'avoir
 perçu, vous avez souhaité nous faire part de ce que vous
 croyez vrai et excellent, nous ne voulons pas vous causer de
 mal – bien mieux, nous mettons notre soin à vous accorder
 une généreuse hospitalité et à vous procurer ce qui est néces-
 saire à votre vie ; nous ne vous interdisons pas de gagner tous
 ceux que vous pouvez à la foi de votre religion par votre
 prédication. » Il leur offrit donc une demeure dans la ville de
 Canterbury², qui était la capitale de son royaume et, comme
 il le leur avait promis, tout en assurant leur entretien tempo-
 rel, il ne leur ôta pas la possibilité de prêcher. On rapporte
 que, quand ils approchèrent de la ville en portant, selon leur
 habitude, une croix sainte et le portrait du grand Souverain
 notre Seigneur Jésus-Christ, ils chantaient à l'unisson cette

2. Le nom brittonique de Canterbury est *Duro-vern* (« citadelle » – « aulnes »). La version v.-a. donne *Cont-wara-burg* « citadelle des habitants du Kent ». ~ Le nom de *Kent* (*Cantium* chez César, *Cantia* chez Bède) vient du celtique *canto* « bord », d'où « pays au bord de la mer ».

consona uoce modularentur : « Deprecamur te, Domine, in omni misericordia tua, ut auferatur furor tuus et ira tua a ciuitate ista et de domo sancta tua, quoniam peccauimus^a. Alleluia. »

XXVI

<Vt idem in Cantia primitiuae ecclesiae et doctrinam sit imitatus et uitam atque in urbe regis sedem episcopatus acceperit>

1. At ubi datam sibi mansionem intrauerant, coeperunt apostolicam primitiuae ecclesiae uitam imitari, orationibus uidelicet assiduis, uigiliis ac ieiuniis seruiendo, uerbum uitae quibus poterant praedicando, cuncta huius mundi uelut
5 aliena spernendo, ea tantum quae uictui necessaria uidebantur ab eis quos docebant accipiendo, secundum ea quae docebant ipsi per omnia uiuendo, et paratum ad patiendum aduersa quaeque uel etiam moriendum pro ea quam praedicabant ueritate animum habendo. Quid mora ? Crediderunt
10 nonnulli et baptizabantur, mirantes simplicitatem innocentis uitae ac dulcedinem doctrinae eorum caelestis. Erat autem prope ipsam ciuitatem ad orientem ecclesia in honorem sancti Martini antiquitus facta, dum adhuc Romani Brittaniam incolerent, in qua regina, quam Christianam fuisse
15 praediximus, orare consuebat. In hac ergo et ipsi primo conuenire, psallere, orare, missas facere, praedicare et baptizare coeperunt, donec rege ad fidem conuerso maiorem praedicandi per omnia et ecclesias fabricandi uel restaurandi licentiam acciperent.

xxv, 2, 30 domo : domu L

a. cf. Dn 9, 16

1. Chant des Rogations dans la liturgie gallicane (reprenant Dn 9, 16), appris par Augustin durant sa traversée de la Gaule ou ajouté par Nothhelm, Bède ou quelque autre.

litanie : « Nous t'en supplions, Seigneur, dans toute ta miséricorde, que ta fureur et ta colère se détournent de cette cité et de ta sainte demeure, car nous avons péché^a. Alléluia¹. »

XXVI

<Comment, dans le Kent, Augustin imita l'enseignement et le mode de vie de l'Eglise primitive et reçut un lieu pour sa résidence épiscopale dans la ville du roi>

1. Une fois installés dans la demeure qui leur avait été offerte, ils se mirent à imiter la vie des apôtres de l'Église primitive, en s'assujettissant à des prières continues, à des veilles et à des jeûnes, en prêchant la parole de vie à ceux qu'ils pouvaient rencontrer, en méprisant comme étrangers tous les biens de ce monde, en ne recevant, de ceux qu'ils instruisaient, que ce qui paraissait nécessaire à leur entretien, en vivant eux-mêmes totalement selon les préceptes qu'ils enseignaient et en ayant l'esprit prêt à supporter toutes les adversités ou même à mourir au nom de la vérité qu'ils prêchaient. Pourquoi en dire plus ? Un certain nombre crurent en Dieu et furent baptisés, s'émerveillant de la simplicité d'une vie d'innocence et de la douceur de leur doctrine céleste. Or il y avait près de la ville, à l'est, une église construite, dans les temps anciens, en l'honneur de saint Martin², quand les Romains occupaient encore la Bretagne, et où la reine, dont nous avons dit qu'elle était chrétienne, avait l'habitude de prier. C'est dans cette église qu'ils se mirent, eux aussi, à se rassembler, à chanter des psaumes, à prier, à célébrer des messes, prêcher et baptiser, jusqu'au moment où, le roi s'étant converti, ils obtinrent une plus grande liberté pour prêcher en tous lieux et pour construire ou restaurer des églises.

2. Martin est mort vers 397-401. Son culte s'était répandu en Grande-Bretagne – autre indice de l'influence franque.

2. At ubi ipse etiam inter alios delectatus uita mundissima sanctorum et promissis eorum suauissimis, quae uera esse miraculorum quoque multorum ostensione firmauerant, credens baptizatus est, coepere plures cotidie ad audiendum uerbum confluere ac, *relicto gentilitatis ritu*^a, unitati se sanctae Christi ecclesiae credendo sociare. Quorum fidei et conuersioni ita congratulatus esse rex perhibetur, ut nullum tamen cogeret ad Christianismum, sed tantummodo credentes artiori dilectione, quasi conciuies sibi regni caelestis, amplecteretur.

10 Didicerat enim a doctoribus auctoribusque suae salutis seruitium Christi uoluntarium, non coacticum esse debere. Nec distulit quin etiam ipsis doctoribus suis locum sedis eorum gradui congruum in Doruerni metropoli sua donaret, simul et necessarias in diuersis speciebus possessiones conferret.

XXVII

<Vt idem episcopus factus Gregorio papae quae sint Britanniae gesta mandarit, simul et de necessariis eius responsa petens acceperit>

1. Interea uir Domini Augustinus uenit Arelas, et ab archiepiscopo eiusdem ciuitatis Aetherio, iuxta quod iussa sancti

XXVI, 2, 3 firmauerant : firmauerunt L || 6-7 conuersioni : conuersione M

a. Jdt 14, 6

1. D'après une lettre de GRÉGOIRE au patriarche d'Alexandrie en 598 (*Reg. epist.* VIII, 29), Augustin aurait baptisé plus de 10 000 Anglais à la Noël 597 ! Conversions fragiles : cf. II, 6, 2. En général les rois convertis imposaient la conversion à leur peuple, mais Bède soutient la liberté de conscience, conseillant aux princes chrétiens de s'inspirer de l'édit d'Artaxerxès - « Que ceux qui le veulent, gagnent Jérusalem » (*Esd* 7, 13) : « Il donna la permission d'aller à Jérusalem à tous ceux qui le voulaient, il n'y obligea personne, et les princes chrétiens, tout en ne forçant personne, le désir de la foi ne devant être ni hésitant ni douteux, permettent à tous ceux de leur royaume qui le souhaitent, d'adorer le Christ » (BÈDE, *In Ezram*, CCL 119 A, p. 312, l. 996-1001).

2. Quand le roi lui-même, après avoir été, avec d'autres, impressionné par la vie très pure des saints hommes et par leurs promesses très attirantes dont ils confirmaient la véracité par l'éclat de nombreux miracles, fut devenu croyant et fut baptisé, de plus en plus de gens affluèrent pour écouter la parole de Dieu et *renonçant aux rites du paganisme*^a, vinrent se joindre par leur adhésion à l'unité de la sainte Église du Christ¹. Le roi se félicita, dit-on, de leur foi et de leur conversion, sans toutefois contraindre quiconque au christianisme ; mais il manifestait aux croyants une affection plus étroite, les considérant comme ses concitoyens du royaume céleste. En effet, il avait appris de ceux qui étaient ses maîtres et les auteurs de son salut que le service du Christ doit être volontaire et non pas contraint. Et il ne tarda pas à faire don à ses maîtres, dans sa capitale de Canterbury, d'un lieu où s'établir qui fût conforme à leur dignité, et en même temps il leur octroya des biens de différentes sortes.

XXVII²

<Comment Augustin, devenu évêque, fit savoir au pape Grégoire ce qui s'était passé en Bretagne, et, l'ayant, par la même occasion, questionné sur des points essentiels, reçut des réponses du pape>

1. C'est à cette époque que l'homme du Seigneur, Augustin, vint à Arles et fut ordonné archevêque du peuple anglais

2. Les chapitres 27-32 reproduisent l'échange de lettres entre Augustin et le pape Grégoire I^{er} touchant des points de règle ecclésiastique. Les sept questions et réponses qui constituent le ch. 27 ont circulé sous forme indépendante et sous le titre de *Libellus responsionum*. Le *Libellus* ne figure pas dans le *Registre* de GRÉGOIRE, incomplet. En 736, Boniface demanda à Noth-heim une copie du *Libellus* parce qu'il ne l'avait pas trouvé dans les archives de Rome (cf. HADDAN - STUBBS, *Councils*, t. 3, p. 336).

patris Gregorii acceperant, archiepiscopus genti Anglorum ordinatus est ; reuersusque Britanniam misit continuo Romam
 5 Laurentium presbyterum et Petrum monachum, qui beato pontifici Gregorio gentem Anglorum fidem Christi suscepisse ac se episcopum factum esse referrent, simul et de eis quae necessariae uidebantur quaestionibus eius consulta flagitans. Nec mora, congrua quaesitui responsa recepit, quae etiam
 10 huic historiae nostrae commodum duximus indere.

2. (i) Interrogatio beati Augustini episcopi Cantuariorum ecclesiae : « De episcopis, qualiter cum suis clericis conuersentur, uel de his, quae fidelium oblationibus accedunt altario, quanta debeant fieri portiones, et qualiter episcopus
 5 agere in ecclesia debeat ? »

3. Respondit Gregorius papa urbis Romae : « Sacra scriptura testatur, quam te bene nosse dubium non est, et specialiter beati Pauli ad Timotheum epistulae, in quibus eum erudire
 5 studuit, qualiter in domo Dei conuersari^a debuisset. Mos autem sedis apostolicae est ordinatis episcopis praecepta tradere, ut omni stipendio quod accedit quattuor debeant fieri portiones : una uidelicet episcopo et familiae propter hospitalitatem atque susceptionem, alia clero, tertia pauperibus, quarta ecclesiis reparandis. Sed quia tua fraternitas monasterii regulis erudita seorsum fieri non debet a clericis suis in
 10 ecclesia Anglorum, quae auctore Deo nuper adhuc ad fidem perducta est, hanc debet conuersionem instituere, quae initio

xxvii, 3, 4 domo : domu M || 12 perducta : adducta M

a. 1 Tm 3, 15

1. Confusion entre Éthérius et Virgile : cf. I, 24, 1, p. 197, n. 3.

2. La consécration d'Augustin à Arles semble avoir été imaginée par Bède pour justifier son rang d'évêque affirmé par Grégoire dans sa réponse à la septième question. Dans sa lettre au patriarche d'Alexandrie (cf. *supra* p. 206, n. 1), Grégoire écrit qu'Augustin fut consacré par les évêques de Germanie. ~ Sur Laurentius, cf. II, 4, 1, p. 303, n. 4 ; sur Pierre, cf. I, 33, 2, p. 261, n. 5.

par Éthérius, archevêque de cette même cité¹, selon les recommandations qu'ils avaient reçues du saint père Grégoire ; de retour en Bretagne, il envoya aussitôt à Rome le prêtre Laurentius et le moine Pierre, pour annoncer au bienheureux pontife Grégoire que le peuple anglais avait reçu la foi chrétienne et que lui, Augustin avait été fait évêque² ; et en même temps, sur des points qui lui paraissaient essentiels, il lui demanda instamment conseil. Aussitôt, il reçut à ses questions des réponses pertinentes que nous avons jugé bon d'insérer dans la présente *Histoire*.

2. Première question du bienheureux Augustin, évêque de l'Église des Kentois : « A propos des évêques, comment doivent-ils se comporter avec les membres de leur clergé ? A propos des dons que les fidèles apportent sur l'autel, combien de portions doivent en être faites ? Comment l'évêque doit-il agir dans son Église ? »

3. Réponse de Grégoire, pape de la ville de Rome : « On trouve des indications certaines dans la sainte Écriture que tu connais bien, j'en suis sûr, et spécialement dans l'*Épître à Timothée* du bienheureux Paul, où celui-ci s'est efforcé de lui apprendre comment on devait *se comporter dans la maison du Seigneur*^a. La coutume du Siège apostolique est d'inviter les évêques ordonnés à faire quatre parts en tout argent reçu³ : une pour l'évêque et sa maison, pour assurer l'hospitalité et la subsistance ; une autre pour le clergé ; une troisième pour les pauvres ; la quatrième pour l'entretien des églises. Mais parce que Ta Fraternité, qui a été formée selon les règles monastiques, ne doit pas se séparer de son clergé, tu dois, dans l'Église des Anglais qui, avec l'aide de Dieu, vient seulement d'être amenée à la foi, introduire l'usage qui existait aux

3. Depuis Gélase I^{er} (492-496) ; cf. *Sacrum conciliorum nova et amplissima collectio*, éd. Mansi (cf. Introduction, p. 12, n. 4), t. 8, p. 45.

nascentis ecclesiae fuit patribus nostris ; in quibus *nullus eorum ex his quae possidebant aliquid suum esse dicebat, sed erant*
 15 *eis omnia communia*^b.

4. Siqui uero sunt clerici extra sacros ordines constituti, qui se continere non possunt, sortire uxores debent et stipendia sua exterius accipere, quia et de hisdem patribus, de quibus praefati sumus, nouimus scriptum, quod '*diuidebatur*
 5 *singulis, prout cuique opus erat*^c'. De eorum quoque stipendio cogitandum atque prouidendum est, et sub ecclesiastica regula sunt tenendi, ut bonis moribus uiuant et canendis psalmis inuigilent et ab omnibus illicitis et cor et linguam et corpus Deo auctore conseruent. Communi autem uita uiuentibus iam de faciendis portionibus uel exhibenda hospitalitate et adimplenda misericordia nobis quid erit loquendum ? - cum omne quod superest in causis piis ac religiosis erogandum est, Domino magistro omnium docente : '*Quod superest, date elemosinam, et ecce omnia munda sunt*
 10 *uobis*^d.' »

5. (ii) Interrogatio Augustini : « Cum una sit fides, sunt ecclesiarum diuersae consuetudines, et altera consuetudo missarum in sancta Romana ecclesia atque altera in Galliarum tenetur ? »

6. Respondit Gregorius papa : « Nouit fraternitas tua Romanae ecclesiae consuetudinem, in qua se meminit nutritam. Sed mihi placet ut, siue in Romana siue in Galliarum seu in qualibet ecclesia aliquod inuenisti, quod plus omnipo-

XXVII, 4, 2 sortire : sortiri M
 XXVII, 5, 1 interrogatio + sancti L
 XXVII, 6, 3 ut om. M

b. Ac 4, 32 c. Ac 4, 35 d. Lc 11, 41

1. Grégoire, moine, envoyé à Constantinople, a organisé sa maison sur le modèle monastique : cf. II, 1, 3. Dans ce cas, les parts 1 et 2 n'ont pas à être distinguées.

temps de l'Église naissante, parmi nos Pères : *nul d'entre eux ne disait que quelque chose lui appartenait en propre, mais ils possédaient tout en commun*^{b1}.

4. S'il y a des membres du clergé qui n'appartiennent pas aux ordres sacrés², et qui ne peuvent garder la continence, ils doivent se choisir une épouse et recevoir leur rétribution à part, car nous savons qu'il est écrit, à propos des Pères que nous venons de mentionner, qu' '*il était donné à chacun en fonction de ses besoins*^c'. Il faut en plus veiller et pourvoir à leur rétribution et il faut les maintenir sous la règle ecclésiastique de façon qu'ils vivent dans l'honnêteté, qu'ils veillent pour chanter des psaumes et, avec l'aide de Dieu, gardent à l'écart de toute souillure illicite leur cœur, leur langue et leur corps. Pour ceux qui mènent la vie communautaire, que nous restera-t-il à dire des parts à attribuer, de l'hospitalité à offrir et des œuvres de miséricorde ? Tout le superflu doit, en effet, être dépensé pour des causes pieuses et religieuses, puisque le Seigneur, notre maître à tous, a enseigné : '*Ce qui est superflu, donnez-le en aumône, et voici qu'alors tout est pur pour vous*^d.' »

5. Deuxième question d'Augustin : « Alors qu'il n'y a qu'une foi, [pourquoi] y a-t-il dans les Églises des usages variés, une manière de dire la messe pour la sainte Église romaine, et une autre pour celle des Gaules³ ? »

6. Réponse du pape Grégoire : « Ce que connaît Ta Fraternité, c'est la coutume de l'Église romaine dans laquelle elle se souvient avoir été élevée. Mais il me plaît que, si tu as trouvé, dans l'Église romaine, dans celle des Gaules ou dans quelque Église, des éléments qui puissent davantage plaire à

2. C'est-à-dire qui n'ont reçu que les ordres mineurs : portier, lecteur, acolyte (= accompagnant le sous-diacre), sous-diacre. Ordres majeurs : sous-diacre (à partir d'Innocent III, 1198-1216), diacre, prêtre.

3. Augustin a pu constater l'usage des Gaules soit au cours de son voyage de Rome en Angleterre, soit à Canterbury où officiait le Franc Liudhard.

5 tenti Deo possit placere, sollicite eligas, et in Anglorum ecclesia, quae adhuc ad fidem noua est, institutione praecipua, quae de multis ecclesiis colligere potuisti, infundas. Non enim pro locis res, sed pro bonis rebus loca amanda sunt. Ex
 10 singulis ergo quibusque ecclesiis quae pia, quae religiosa, quae recta sunt elige, et haec quasi in fasciculum collecta apud Anglorum mentes in consuetudinem depone. »

7. (iii) Interrogatio Augustini : « Obsecro, quid pati debeat, si quis aliquid de ecclesia furtu abstulerit ? »

8. Respondit Gregorius : « Hoc tua fraternitas ex persona furis pensare potest, qualiter ualeat corrigi. Sunt enim quidam, qui habentes subsidia furtum perpetrant, et sunt alii, qui hac in re ex inopia delinquant ; unde necesse est, ut quidam
 5 dam damnis, quidam uero uerberibus, et quidam districtius, quidam autem lenius corrigantur. Et cum paulo districtius agitur, ex caritate agendum est et non ex furore, quia ipsi hoc praestatur qui corrigitur, ne gehennae ignibus tradatur. Sic enim nos fidelibus tenere disciplinam debemus, sicut boni
 10 patres carnalibus filiis solent, quos et pro culpulis uerberibus feriunt, et tamen ipsos quos doloribus adfligunt habere heredes quaerunt, et quae possident, ipsis seruant quos irati insequi uidentur. Haec ergo caritas in mente tenenda est, et ipsa modum correctionis dictat, ita ut mens extra rationis
 15 regulam omnino nihil faciat. Adde etiam quomodo ea, quae furtu de ecclesiis abstulerint, reddere debeant. Sed absit ut

xxvii, 7, 2 si quis : siquid M

xxvii, 8, 6 lenius : leuius M || 16 furtu de ecclesiis om. B

1. Le texte du *Libellus* a été altéré : ... *et haec quasi in uasculo collecta apud Anglorum mensam in consuetudinem depone*, « et mets-les, assemblés, sur un plat sur la table des Anglais en guise d'habituel menu » (Texte cité par P. MEYVAERT, « *Le Libellus responsionum* à Augustin de Cantorbéry : une œuvre authentique de s. Grégoire le Grand », dans *Grégoire le Grand*, dir. J. FONTAINE, R. GILLET et S. PELLISTRANDI, Paris 1986, p. 543-550, ici p. 546).

Dieu tout-puissant, tu les choisisses avec soin et que, dans l'Église des Anglais, qui est encore nouvelle dans la foi, tu introduises, en l'expliquant soigneusement, ce que tu as pu recueillir dans de nombreuses Églises. Il ne faut pas aimer les usages pour leur pays d'origine, mais il faut aimer les pays pour leurs usages de valeur. Choisis donc, dans chaque Église ce qu'il y a de pieux, de religieux, de juste ; rassemble ces éléments comme en un bouquet et rends-les habituels dans les usages anglais¹. »

7. Troisième question d'Augustin : « Puis-je demander quelle punition doit subir celui qui a commis un vol au détriment d'une église² ? »

8. Réponse du pape Grégoire : « Ta Fraternité peut évaluer, d'après la personne du voleur, quelle correction convient. Il y a en effet des gens qui, bien qu'ayant des ressources, commettent un vol, et il y en a d'autres qui commettent cette faute par besoin : il est donc nécessaire de corriger les uns par une amende, les autres par le fouet, certains plus sévèrement, mais d'autres plus légèrement. Et lorsqu'on agit avec un peu plus de sévérité, il faut agir animé par la charité et non sous le coup de la colère : car, vis-à-vis de celui que l'on corrige, il s'agit d'éviter qu'il ne soit livré aux feux de la géhenne. Car nous devons maintenir la discipline chez les fidèles comme les bons pères de famille ont l'habitude de le faire avec leurs fils selon la chair, qu'ils fouettent pour leurs fautes, mais que, tout en les châtiant durement, ils établissent leurs héritiers ; et ils conservent leurs biens pour ceux qu'on les voit poursuivre de leur colère. C'est cette charité qu'il faut garder à l'esprit, c'est à elle de dicter la manière de châtier, de sorte que l'esprit n'outrepasse jamais la règle de la raison. Tu ajouteras aussi de quelle manière ils doivent rendre ce qu'ils ont volé aux églises. Mais

2. Cf. la première des lois d'Æthelberht résumée en II, 5, 2, p. 314, n. 1.

ecclesia cum augmento recipiat quod de terrenis rebus uideatur amittere, et luca de uanis quaerere. »

9. (iiii) Interrogatio Augustini : « Si debeant duo germani fratres singulas sorores accipere, quae sunt ab illis longa progenie generatae ? »

10. Respondit Gregorius : « Hoc fieri modis omnibus licet ; nequaquam enim in sacris eloquiis inuenitur, quod huic capitulo contradicere uideatur. »

11. (v) Interrogatio Augustini : « Vsque ad quotam generationem fideles debeant cum propinquis sibi coniugio copulari, et nouercis et cognatis si liceat copulari coniugio ? »

12. Respondit Gregorius : « Quaedam terrena lex in Romana republica permittit, ut siue frater et soror seu duorum fratrum germanorum uel duarum sororum filius et filia sobolem non posse succrescere, et sacra lex prohibet cognitionis turpitudinem reuelare^e. Vnde necesse est, ut iam tertia uel quarta generatio fidelium licenter sibi iungi debeat ; nam secunda, quam praediximus, a se omnimodo debet abstinere. Cum nouerca autem miscere graue est facinus, quia et in lege scriptum est : *'Turpitudinem patris tui non reuelabis'*. Neque enim patris turpitudinem filius reuelare potest, sed quia scriptum est, *'Erunt duo in carne una'*^g, qui turpitudinem nouercae, quae una caro cum patre fuit, reuelare praesumserit,

e. cf. Lv 18, 6-18 ; Gn 9, 20-27 f. Lv 18, 7 g. Gn 2, 24

1. Tels furent les mariages de Chilpéric I^{er} avec la princesse visigote Galswinthe, de Sigebert I^{er} avec Brunehaut (GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.* III, 27, 28 ; VENANCE FORTUNAT, *Carm.*, *De Gelesuintha*).

2. Constitution d'Arcadius et Honorius promulguée en 405, et reprise par Justinien. ~ Les Brittons avaient des coutumes choquant l'usage chré-

il faut éviter que l'Église ne fasse du bénéfice quand elle récupère des biens terrestres qu'elle a semblé perdre et qu'elle ne cherche un profit dans de vaines richesses. »

9. Quatrième question d'Augustin : « Est-ce que deux frères germains peuvent épouser deux sœurs, qui sont nées d'une famille éloignée de la leur¹ ? »

10. Réponse de Grégoire : « Cela peut se faire dans tous les cas, car on ne trouve dans les textes sacrés absolument rien qui paraisse en contradiction avec cette proposition. »

11. Cinquième question d'Augustin : « Jusqu'à quel degré de parenté les fidèles peuvent-ils s'unir par le mariage avec les membres de leur parenté ? Peuvent-ils s'unir par le mariage avec leurs belles-mères et leurs belles-sœurs ? »

12. Réponse de Grégoire : « Une loi terrestre de la république romaine permet l'union d'un 'frère' et d'une 'sœur', fils et fille de deux frères germains ou de deux sœurs². Mais l'expérience a montré qu'à partir d'une telle union aucune descendance ne peut se développer, et la loi sacrée interdit de dévoiler la nudité des gens de sa parenté^e. Aussi faut-il que ce soit seulement au troisième ou au quatrième degré que les croyants aient le droit de s'unir, car les parents du deuxième degré, dont nous venons de parler, doivent absolument s'abstenir de s'unir. Par ailleurs, s'unir à sa marâtre est une faute grave, puisqu'il est écrit dans la Loi : *'Tu ne dévoileras pas la nudité de ton père'*. De ce fait, un fils ne peut dévoiler la nudité de son père ; et puisqu'il est écrit : *'Ils seront deux en une seule chair'*^g, celui qui a osé dévoiler la nudité de sa marâtre, qui fut une seule chair avec son père, a

tien, cf. CÉSAR, *De bello Gallico* V, 14 : « Ils avaient leurs femmes en commun, particulièrement entre frères et entre pères et fils. » GILDAS, *De excidio Brit.* 21 dénonce leur luxure, mais sans préciser. ERMOLD LE NOIR, dans son *Poème sur Louis le Pieux*, écrit entre 826 et 828, reprend les accusations : *Vxorem fratris frater rapit alter et omnes / Incestu uiuunt atque nefanda gerunt* (v. 1302-1303, éd. E. Faral, Paris 1932).

profecto patris turpitudinem reuelauit. Cum cognata quoque
 15 miscere prohibitum est, quia per coniunctionem priorem
 caro fratris fuerit facta. Pro qua re etiam Iohannes Baptista
 capite truncatus est et sancto martyrio consummatus, cui
 non est dictum ut Christum negaret, et pro Christi confes-
 sione occisus est; sed quia isdem Dominus noster Iesus
 20 Christus dixerat, '*Ego sum ueritas*^h', quia pro ueritate Iohan-
 nes occisus est, uidelicet et pro Christo sanguinem fudit.

13. Quia uero sunt multi in Anglorum gente qui, dum
 adhuc in infidelitate essent, huic nefando coniugio dicuntur
 ammixti, ad fidem uenientes ammonendi sunt, ut se absti-
 neant, et graue hoc esse peccatum cognoscant. Tremendum
 5 Dei iudicium timeant, ne pro carnali dilectione tormenta
 aeterni cruciatus incurrant. Non tamen pro hac re sacri cor-
 poris ac sanguinis Domini communionem priuandi sunt, ne in
 eis illa ulcisci uideantur, in quibus se per ignorantiam ante
 lauacrum baptismatis asstrinxerunt. In hoc enim tempore
 10 sancta ecclesia quaedam per feruorem corrigit, quaedam per
 mansuetudinem tolerat, quaedam per considerationem dissi-
 mulat, atque ita portat et dissimulat, ut saepe malum quod
 aduersatur portando et dissimulando compescat. Omnes
 autem qui ad fidem ueniunt ammonendi sunt, ne tale aliquid
 15 audeant perpetrare. Siqui autem perpetraverint, corporis et
 sanguinis Domini communionem priuandi sunt, quia, sicut in
 his qui per ignorantiam fecerunt culpa aliquatenus toleranda
 est, ita in his fortiter insequenda, qui non metuunt sciendo
 peccare. »

xxvii, 12, 16 fuerit : fuerat M

h. Jn 14, 6

1. L'idée, exprimée aussi par Grégoire, est reprise par BÈDE dans son homélie sur la décollation de Jean-Baptiste (*Hom. euang.*, éd. Martin - Hurst, t. 2, n° 23, p. 354).

sans aucun doute dévoilé la nudité de son père. S'unir avec sa belle-sœur est également interdit puisque, par son union antérieure, celle-ci est devenue une seule chair avec le frère. C'est même pour cela que Jean-Baptiste fut décapité et subit un saint martyre, lui à qui on n'a pas dit de renier le Christ, mais son assassinat tint lieu de confession du Christ, parce que notre Seigneur Jésus-Christ avait dit : '*Je suis la Vérité*^h', et que c'est pour défendre la Vérité que Jean fut tué, il est évident que c'est pour le Christ qu'il versa son sang¹.

13. Il y a bien des gens, dans le peuple anglais, qui, alors qu'ils n'étaient pas encore croyants, étaient réputés être mariés par cette union sacrilège; mais, quand ils rejoignent la vraie foi, ils doivent être sommés d'y renoncer et de reconnaître que c'est un péché grave: qu'ils craignent le redoutable jugement de Dieu et ne s'exposent pas, pour l'amour d'un être charnel, aux tourments d'un supplice éternel. Pourtant ce n'est pas une raison pour les priver de la communion au corps et au sang sacrés de Dieu; qu'on ne donne pas l'impression de les châtier pour des crimes dont ils se sont rendus coupables par ignorance avant la purification du baptême. A notre époque, en effet, la sainte Église punit certains égarements avec vigueur, elle en tolère d'autres par bienveillance, ferme les yeux sur d'autres par égard; elle tolère et fait silence pour pouvoir souvent guérir par sa tolérance et sa discrétion le mal qu'elle combat. Mais il faut avertir tous les nouveaux croyants de ne pas oser commettre un tel forfait. Si certains le commettent, il faut les priver de la communion au corps et au sang du Seigneur, car, si chez ceux qui ont agi par ignorance, il faut, jusqu'à un certain point, tolérer la faute, en revanche il faut la punir sévèrement chez ceux qui ne craignent pas de pécher sciemment. »

14. (vi) Interrogatio Augustini : « Si longinquitas itineris magna interiacet, ut episcopi non facile ualeant conuenire, an debeat sine aliorum episcoporum praesentia episcopus ordinari ? »

15. Respondit Gregorius : « Et quidem in Anglorum ecclesia, in qua adhuc solus tu episcopus inueniris, ordinare episcopum non aliter nisi sine episcopis potes. Nam quando de Gallis episcopi ueniunt, qui in ordinatione episcopi testes
5 assistant ? Sed fraternitatem tuam ita uolumus episcopos ordinare, ut ipsi sibi episcopi longo interuallo minime disiungantur, quatinus nulla sit necessitas ut in ordinatione episcopi pastores quoque alii, quorum praesentia ualde est utilis, facile debeant conuenire. Cum igitur auctore Deo ita fuerint
10 episcopi in propinquis sibi locis ordinati, per omnia episcoporum ordinatio sine aggregatis tribus uel quattuor episcopis fieri non debet. Nam in ipsis rebus spiritalibus, ut sapienter et mature disponantur, exemplum trahere a rebus etiam carnalibus possumus. Certe enim dum coniugia in mundo
15 celebrantur, coniugati quique conuocantur, ut qui in uia iam coniugii praecesserunt, in subsequentis quoque copulae gaudio misceantur. Cur non ergo et in hac spiritali ordinatione, qua per sacrum ministerium homo Deo coniungitur, tales conueniant, qui uel in prouectu ordinati episcopi gaudeant,
20 uel pro eius custodia omnipotenti Deo preces pariter fundant ? »

16. (vii) Interrogatio Augustini : « Qualiter debemus cum Galliarum atque Britanniarum episcopis agere ? »

xxvii, 15, 4 galliis : gallis L || 6-7 disiungantur : disiunguntur LM

1. Le texte est corrompu. La version vieil-anglaise dit : *Ne meahht þa on oðre wisan biscop halgian buton oðrum biscopum, ac þe sculon of Gallia rice biscopas cuman*, « Tu ne peux consacrer d'évêque qu'avec d'autres évêques : tu dois faire venir de Gaule des évêques. »

14. Sixième question d'Augustin : « Si une grande distance sépare les évêques au point qu'il ne leur soit pas facile de se rencontrer, un évêque peut-il être ordonné sans la présence d'autres évêques ? »

15. Réponse de Grégoire : « Il est vrai que dans l'Église des Anglais, dans laquelle jusqu'ici tu es le seul à être évêque, tu ne peux faire d'ordination autrement que sans évêques. Quand, en effet, des évêques peuvent-ils venir de Gaule, qui pourraient assister comme témoins à une ordination¹ ? Mais nous voulons que Ta Fraternité ordonne des évêques de sorte que ces évêques soient le moins éloignés possible, afin qu'il n'y ait aucune difficulté pour que, lors de l'ordination d'un évêque, d'autres pasteurs, dont la présence est très utile, puissent facilement se trouver présents. Donc quand, avec l'aide de Dieu, des évêques auront été ordonnés dans des endroits proches les uns des autres, l'ordination des évêques ne devra nulle part être faite sans le rassemblement de trois ou quatre évêques. Car, même dans les choses spirituelles, pour agir avec sagesse et réflexion, nous pouvons prendre exemple sur les choses de la chair. En effet, quand des noces sont célébrées dans le monde profane, on invite tous les gens mariés, pour que ceux qui ont précédé les futurs mariés dans la voie du mariage participent à la joie d'une union qui suit la leur. Pourquoi alors, dans une ordination spirituelle, par laquelle un homme est uni à Dieu par un ministère sacré, ne s'assembleraient pas des hommes qui d'une part se réjouiront de l'accession à l'épiscopat de celui qui a été ordonné, et d'autre part adresseront leurs prières au Dieu tout-puissant, pour qu'il protège le nouvel évêque² ? »

16. Septième question d'Augustin : « Comment devons-nous nous comporter envers les évêques des Gaules et des Breagnes ? »

2. Exemples d'évêques consacrés par un seul évêque : Honorius par Paulinus (II, 16, 1), Déusdédit par Ithamar (III, 20, 2).

17. Respondit Gregorius : « In Galliarum episcopis nullam tibi auctoritatem tribuimus, quia ab antiquis prodecessorum meorum temporibus pallium Arelatensis episcopus accepit, quem nos priuare auctoritate percepta minime debemus. Si igitur contingat ut fraternitas tua ad Galliarum prouinciam transeat, cum eodem Arelatense episcopo debet agere qualiter, si qua sunt in episcopis uitia, corrigantur. Qui si forte in disciplinis uigore tepidus existat, tuae fraternitatis zelo accendendus est. Cui etiam epistulas fecimus, ut cum tuae sanctitatis praesentia in Galliis et ipse tota mente subueniat, et quae sunt creatoris nostri iussioni contraria, ab episcoporum moribus compescat. Ipse autem extra auctoritatem propriam episcopos Galliarum iudicare non poteris ; sed suadendo, blandiendo, bona quoque opera eorum imitationi monstrando prauorum mentes ad sanctitatis studia reforma, quia scriptum est in lege : *'Per alienam messem transiens falcem mittere non debet, sed manu spicas conterere et manducare'*.¹ Falcem enim iudicii mittere non potes in ea segete, quae alteri uidetur esse commissa, sed per affectum boni operis frumenta dominica uitiorum suorum paleis expolia, et in ecclesiae corpore monendo et persuadendo quasi mandando conuerte. Quicquid uero ex auctoritate agendum est, cum praedicto Arelatense episcopo agatur, ne praetermitti possit hoc quod antiqua patrum institutio inuenit. Britanniarum uero omnes episcopos tuae fraternitati committimus, ut indocti

xxvii, 17, 10 galliis : gallis L

i. Dt 23, 25

1. Le pallium, bande de laine portée sur les épaules, était devenu, de simple signe honorifique, une marque d'autorité. Le pape Honorius enverra le pallium à la fois à Honorius de Canterbury et à Paulinus d'York pour que le survivant des deux veuille à la succession de l'autre (II, 17-18). Dès le VIII^e siècle, les papes firent venir à Rome chercher le pallium ceux à qui ils l'avaient conféré (HADDAN - STUBBS, *Councils*, t. 3, p. 559-561).

17. Réponse de Grégoire : « Nous ne t'accordons aucune autorité sur les évêques de Gaule, car, à l'époque ancienne de mes prédécesseurs, c'est l'évêque d'Arles qui a reçu le pallium¹, et nous ne devons nullement le dépouiller de l'autorité qu'il a reçue. Si donc il arrive que Ta Fraternité passe dans la province des Gaules, elle doit délibérer avec l'évêque d'Arles sur la manière de corriger d'éventuels vices chez les évêques. Si par hasard il est tiède à mettre en vigueur la discipline, l'ardeur de Ta Fraternité doit l'enflammer. Nous lui avons même demandé par lettre² de s'appuyer sur la présence de Ta Sainteté pour user dans les Gaules de toute sa détermination et mettre un frein à ce qui est contraire aux commandements de notre Créateur dans les usages des évêques. Quant à toi, tu ne pourras juger les évêques des Gaules, qui sont en dehors des limites de ton autorité propre ; mais en usant de persuasion, de douceur, en donnant l'exemple de bonnes mœurs, corrige les esprits dépravés et conduis-les à de saintes activités ; car il est écrit dans la Loi : *'En traversant la moisson d'un autre, on ne doit pas y porter la faux, mais arracher des épis à la main et les mâcher'*. Tu ne peux porter la faux du jugement dans le champ qui, de façon évidente, a été confié à un autre ; mais par l'influence de tes bonnes actions, arrache des moissons du Seigneur les pailles de leur vice et transforme-les au sein de l'Église par tes conseils et ta persuasion, comme si tu mâchais. Quant à ce qui doit se régler par l'autorité, que ce soit fait en collaboration avec l'évêque d'Arles dont j'ai déjà parlé, pour que ne puisse être négligé ce qu'établit l'ancienne institution de nos Pères. En revanche, nous confions tous les évêques de Bretagne à Ta Fraternité, pour que les

2. Reproduite en I, 28.

doceantur, infirmi persuasione roborentur, peruersi auctoritate corrigantur. »

18. (viii) Interrogatio Augustini : « Si pregnans mulier debeat baptizari ; aut postquam genuerit, post quantum tempus possit ecclesiam intrare ; aut etiam, ne morte praeoccupetur quod genuerit, post quot dies hoc liceat sacri baptismatis sacramenta percipere ; aut post quantum temporis huic uir suus possit in carnis copulatione coniungi ; aut, si menstrua consuetudine tenetur, an ecclesiam intrare ei liceat aut sacrae communionis sacramenta percipere ; aut uir suae coniugi permixtus, priusquam lauetur aqua, si ecclesiam possit intrare, uel etiam ad mysterium communionis sacrae accedere ? – quae omnia rudi Anglorum genti oportet habere comperta ! »

19. Respondit Gregorius : « Hoc non ambigo fraternitatem tuam esse requisitam, cui iam et responsum reddidisse me arbitror ; sed hoc, quod ipse dicere et sentire potuisti, credo quia mea apud te uolueris responsione firmari. Mulier etenim 5 pregnans cur non debeat baptizari, cum non sit ante omnipotentis Dei oculos culpa aliqua fecunditas carnis ? Nam cum primi parentes nostri in paradiso deliquissent, immortalitatem quam acceperant recto Dei iudicio perdiderunt. Quia itaque 10 isdem omnipotens Deus humanum genus pro culpa sua funditus extinguere noluit, et immortalitatem homini pro peccato suo abstulit et tamen pro benignitate suae pietatis fecunditatem ei subolis reseruauit. Quod ergo naturae humanae ex omnipotentis Dei dono seruatum est, qua ratione poterit a sacri baptismatis gratia prohibere ? In illo quippe mysterio, in 15 quo omnis culpa funditus extinguitur, ualde stultum est si donum gratiae contradicere posse uideatur.

1. Augustin ne saura pas imposer son autorité : cf. II, 2.

2. La réponse de Grégoire s'inspire d'AUGUSTIN D'HIPPONE, *De bono coniugali* 20, 23.

3. La leçon d'autres versions du *Libellus* semble ici préférable : « ... et je pense que tu y as déjà répondu ».

ignorants soient instruits, que les faibles soient fortifiés par ta persuasion, que les égarés soient corrigés par ton autorité¹. »

18. Huitième question d'Augustin : « Une femme enceinte doit-elle être baptisée ? Après l'accouchement, au bout de combien de temps pourra-t-elle entrer à l'église ? De peur que l'enfant ne soit emporté par la mort avant d'être baptisé, combien de jours après sa naissance lui sera-t-il permis d'en recevoir le saint sacrement ? Combien de temps après l'accouchement le mari pourra-t-il avoir des rapports charnels avec son épouse ? Si une femme est en période de menstruation, peut-elle entrer à l'église, peut-elle recevoir le sacrement de la sainte communion ? Son époux, s'il a eu des rapports avec elle, peut-il, avant de s'être lavé, entrer à l'église, ou encore accéder au mystère de la sainte communion ? Voilà toutes les questions sur lesquelles le peuple anglais, mal dégrossi, doit trouver des règles établies ! »

19. Réponse de Grégoire² : « Là-dessus, sans aucun doute, Ta Fraternité a déjà été interrogée, et je pense lui avoir déjà donné une réponse³ ; mais de ce que tu as pu dire et penser, je pense que tu as voulu confirmation par une réponse venue de moi. Pourquoi donc une femme enceinte ne devrait-elle pas être baptisée, puisque la fécondité de sa chair n'est pas du tout une faute aux yeux de Dieu tout-puissant ? En effet, lorsque nos premiers parents ont commis la faute au Paradis, ils ont perdu, par une juste décision de Dieu, l'immortalité qu'ils avaient reçue. Dieu tout-puissant n'a pas voulu détruire complètement le genre humain à cause de sa faute, aussi a-t-il retiré à l'homme son immortalité en raison de son péché, tout en lui conservant, par la bienveillance de son affection, le pouvoir de procréer une descendance. Comment alors ce qui a été sauvegardé par un don du Dieu tout-puissant en faveur de la nature humaine pourrait-il être privé de la grâce du saint baptême ? Car, en ce mystère dans lequel toute faute est complètement éteinte, ce serait vraiment absurde que le don semble constituer un obstacle pour la grâce.

20. Cum uero enixa fuerit mulier, post quot dies debeat ecclesiam intrare, testamenti ueteris praeceptione didicisti, ut pro masculino diebus XXXIII, pro femina autem diebus LXVI debeat abstinere^l. Quod tamen sciendum est, quia in mysterio accipitur. Nam si hora eadem qua genuerit actura gratias intrat ecclesiam, nullo peccati pondere grauatur, uoluptas etenim carnis, non dolor in culpa est. In carnis autem commixtione uoluptas est: nam in prolis prolatione gemitus, unde et ipsi primae matri omnium^k dicitur: *'In doloribus paries'*. Si itaque enixam mulierem prohibemus ecclesiam intrare, ipsam ei poenam suam in culpam deputamus.

21. Baptizare autem uel enixam mulierem uel hoc quod genuerit, si mortis periculo urgetur, uel ipsam hora eadem qua gignit, uel hoc quod gignitur eadem qua natum est, nullo modo prohibetur, quia sancti mysterii gratia, sicut uiuentibus atque discernentibus cum magna discretione prouidenda est, ita his quibus mors imminet sine ulla dilatione offerenda, ne dum adhuc tempus ad praebendum redemptionis mysterium quaeritur, interueniente paululum mora inueniri non ualeat qui redimatur.

22. Ad eius uero concubitum uir suus accedere non debet, quoadusque qui gignitur ablactatur. Praua autem in coniugatorum moribus consuetudo surrexit, ut mulieres filios quos gignunt nutrire contemnunt, eosque aliis mulieribus ad nutriendum tradant, quod uidelicet ex sola causa incontinentiae uidetur inuentum, quia dum se continere nolunt, despiciunt lactare quos gignunt. Hae itaque, quae filios suos

xxvii, 22, 7 quae om. M

j. Cf. Lv 12, 4-5 k. cf. Gn 3, 20 l. Gn 3, 16

20. Une fois qu'une femme a accouché, au bout de combien de temps peut-elle entrer à l'église ? Tu l'as appris par le commandement de l'Ancien Testament, selon lequel elle doit se tenir à l'écart trente-trois jours après la naissance d'un garçon, soixante-six après celle d'une fille^l. Cependant il faut savoir que cela est pris au sens figuré. Si, dans l'heure même où elle a enfanté, elle entre dans une église pour rendre grâces, elle n'est accablée par le poids d'aucun péché : car c'est le plaisir de la chair, et non la douleur, qui est chargé de fautes. Il y a plaisir dans l'union charnelle, mais souffrance dans l'enfantement : c'est pourquoi il est dit à la première mère de l'humanité^k : *'Tu enfanteras dans les douleurs'*. C'est pourquoi, si nous interdisons à une femme qui vient d'accoucher d'entrer à l'église, c'est sa peine que nous lui comptons comme une faute.

21. Baptiser une femme qui vient d'accoucher, ou l'enfant qu'elle vient d'enfanter, si le danger de mort est pressant, baptiser l'une au moment où elle enfante, ou baptiser l'autre au moment de sa naissance, n'est interdit en aucune façon, car, si la grâce du saint mystère doit être dispensée avec un grand discernement aux vivants et à ceux qui ont tout leur jugement, en revanche, à ceux que la mort menace, elle doit être offerte sans aucun délai, de peur que, pendant qu'on cherche encore le moment de procurer le mystère de la rédemption, on ne voie disparaître, à cause d'un petit temps de retard, la personne à racheter.

22. Son époux ne doit pas avoir de rapports avec elle jusqu'à ce que l'enfant qu'elle a enfanté soit sevré. Mais pervers est l'usage apparu dans les rapports entre époux, selon lequel les femmes dédaignent d'allaiter les fils qu'elles enfantent et les confient pour cela à d'autres femmes : cela, semble-t-il, a été inventé dans le seul but de se soustraire à la continence, car, c'est parce qu'elles refusent la continence qu'elles abandonnent l'allaitement de leur progéniture. Ainsi celles qui, du fait de cette habitude perverse, confient leurs

ex prava consuetudine aliis ad nutriendum tradunt, nisi purgationis tempus transierit, uiris suis non debent ammisceri, quippe quia et sine partus causa, cum in suetis menstruis detinentur, uiris suis misceri prohibentur, ita ut morte lex sacra feriat, si quis uir ad menstruatam mulierem accedat^m. Quae tamen mulier, dum consuetudinem menstruam patitur, prohiberi ecclesiam intrare non debet, quia ei naturae superfluitas in culpam non ualet reputari, et per hoc quod inuita patitur iustum non est ut ingressu ecclesiae priuetur. Nouimus namque quod mulier, quae fluxum patiebatur sanguinisⁿ, post tergum Domini humiliter ueniens uestimenti eius fimbriam tetigitⁿ, atque ab ea statim sua infirmitas recessit^o. Si ergo in fluxu sanguinis posita laudabiliter potuit Domini uestimentum tangere, cur quae menstruam sanguinis patitur, ei non liceat Domini ecclesiam intrare ? Sed dices : illam infirmitas compulit, has uero de quibus loquimur consuetudo constringit. Perpende autem, frater carissime, quia omne, quod in hac mortali carne patimur ex infirmitate naturae, est digno Dei iudicio post culpam ordinatum ; esurire namque, sitire aestuare algere lassescere ex infirmitate naturae est. Et quid est aliud contra famem alimenta, contra sitim potum, contra aestum auras, contra frigus uestem, contra lassitudinem requiem quaerere, nisi medicamentum quidem contra aegritudines explorare ? Feminae itaque et menstruus sui sanguinis fluxus aegritudo est. Si igitur bene praesumpsit, quae uestimentum Domini in languore posita tetigit, quod uni personae infirmanti conceditur, cur non concedatur cunctis mulieribus, quae naturae suae uitio infirmantur ?

xxvii, 22, 23 dices : dicis M

m. cf. Lv 20, 18 n. Mt 9, 20 ; cf. Mc 5, 27 ; Lc 8, 43 o. cf. Mt 9, 22 ; Mc 5, 29 ; Lc 8, 44

fils à une nourrice ne doivent pas, tant que le terme de la purification n'est pas atteint, s'unir à leur époux : en effet, il leur est interdit, même en dehors de l'accouchement, de s'unir à leur époux au moment de la menstruation, tant et si bien que la Loi sacrée frappe de la peine de mort quiconque s'approcherait d'une femme durant ses règles^m. Toutefois la femme qui se trouve dans la période de ses règles ne doit pas se voir interdire l'accès à une église, parce que l'écoulement naturel de sa surabondance ne doit pas être considéré comme une faute, qu'il n'est pas juste qu'elle soit privée d'entrer à l'église à cause de ce qu'elle endure malgré elle. Nous savons bien qu'une femme qui souffrait d'un écoulement de sangⁿ s'approcha humblement du Seigneur, et, se tenant derrière lui, toucha le bord de son vêtementⁿ, et qu'aussitôt sa maladie la quitta^o. Si donc la femme qui avait un écoulement de sang a pu toucher le vêtement du Seigneur et en être louée, pourquoi celle qui endure le flux de sang menstruel ne serait-elle pas autorisée à entrer dans l'église de Dieu ? Mais tu diras : cette femme, c'est la maladie qui l'a poussée alors que celles dont nous parlons, c'est par un état habituel qu'elles sont enchaînées. — Considère, mon très cher frère, que tout ce que nous supportons dans notre chair mortelle, en raison de la faiblesse de notre nature, a été décidé par un juste jugement de Dieu après la faute. Car avoir faim, avoir soif, avoir chaud, avoir froid, connaître la fatigue, cela provient de la faiblesse de notre nature. Et chercher des aliments contre la faim, de la boisson contre la soif, de l'air contre le chaud, des vêtements contre le froid, du repos contre la fatigue, qu'est-ce d'autre qu'essayer un remède à nos infirmités ? Chez la femme, le flux menstruel est aussi une maladie. Si donc elle a fait preuve d'une louable audace, celle qui, dans son état de faiblesse, a touché le vêtement de Dieu, pourquoi ce qui est accordé à une femme souffrante ne serait-il pas accordé à toutes les femmes qui souffrent de l'imperfection de leur nature ?

23. Sanctae autem communionis mysterium in eisdem diebus percipere non debet prohiberi. Si autem ex ueneratione magna percipere non praesumit, laudanda est : sed si percipit, non iudicanda. Bonarum quippe mentium est, et ibi
 5 aliquo modo culpas suas agnoscere ubi culpa non est, quia saepe sine culpa agitur quod uenit ex culpa ; unde etiam cum esuriemus, sine culpa comedimus, quibus ex culpa primi hominis factum est ut esuriamus. Menstrua enim consuetudo mulieribus non aliqua culpa est, uidelicet quae
 10 naturaliter accedit ; sed tamen quod natura ipsa ita uitiat est, ut etiam sine uoluntatis studio uideatur esse polluta, ex culpa uenit uitium, in quo se ipsa, qualis per iudicium facta sit, humana natura cognoscat, et homo, qui culpam sponte perpetravit, reatum culpae portet inuitus. Atque ideo feminae
 15 cum semetipsis considerent, et si in menstrua consuetudine ad sacramentum dominici corporis et sanguinis accedere non praesumant, de sua recta consideratione laudandae sunt ; dum uero percipiendo ex religiosae uitae consuetudine eiusdem mysterii amore rapiuntur, reprimendae, sicut praediximus, non sunt.

Sicut enim in testamento ueteri exteriora opera obseruantur, ita in testamento nouo non tam quod exterius agitur quam id quod interius cogitatur sollicita intentione attenditur, ut subtili sententia puniatur. Nam cum multa lex uelut
 25 immunda manducare prohibeat, in euangelio tamen Dominus dicit : *'Non quod intrat in os coinquinat hominem, sed quae exeunt de ore, illa sunt quae coinquinant hominem'* ; atque paulo

xxvii, 23, 3-4 percipit LMB : perceperit Plummer || 7 esuriemus : esurimus M (fort. recte) || 21 enim om. M

23. Il ne doit pas leur être refusé de recevoir, au cours de ces jours-là, le sacrement de la sainte communion. Si une femme, dans un grand sentiment de respect, décide de ne pas la recevoir, il faut la louer ; mais si elle la reçoit, il ne faut pas la juger. C'est la marque des esprits de qualité que de reconnaître d'une certaine manière qu'ils sont fautifs alors même qu'il n'y a pas faute ; car souvent on fait sans commettre de faute ce qui provient de la faute : lorsque nous avons faim, nous mangeons sans commettre de faute, alors que c'est par la faute du premier homme que nous avons faim. La menstruation chez les femmes n'est pas due à une faute puisqu'elle se produit naturellement ; cependant, du fait que la nature humaine est si défectueuse que, sans même l'intervention de la volonté, elle paraît impure, c'est de la faute que provient l'imperfection dans laquelle la nature humaine se reconnaît telle qu'elle est devenue par le jugement de Dieu, et l'humanité qui a volontairement commis la faute doit porter à son corps défendant le poids de cette faute. De ce fait, que les femmes s'examinent elles-mêmes, et si elles n'osent pas, pendant la menstruation, accéder au sacrement du corps et du sang du Seigneur, elles doivent recevoir des éloges pour leur juste examen ; mais lorsque, en suivant le rythme habituel de la vie religieuse, elles sont entraînées par l'amour de ce même sacrement, il ne faut pas, comme nous l'avons dit auparavant, leur en faire reproche.

Car si, dans l'Ancien Testament, ce sont les actes extérieurs qui sont examinés, dans le Nouveau Testament, en revanche, on prête une attention soutenue moins à ce que l'on fait extérieurement qu'à ce que l'on pense intérieurement, pour une fine évaluation des châtiments. En effet, alors que la Loi interdit de manger bien des aliments considérés comme impurs, dans l'Évangile le Seigneur dit au contraire : *'Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme ; mais ce qui sort de la bouche, voilà ce qui souille l'homme'*. Et peu après, il ajoute cette précision : *'C'est du cœur*

post subiecit exponens, 'Ex corde exeunt cogitationes malae'.
 Vbi ubertim indicatum est, quia illud ab omnipotente Deo
 30 pollutum esse in opere ostenditur, quod ex pollutae cogitationis
 radice generatur. Vnde Paulus quoque apostolus dicit :
 'Omnia munda mundis, coinquinatis autem et infidelibus nihil est
 mundum'; atque mox eiusdem causam coinquinationis
 adnuntians subiungit, 'Coinquinata sunt enim et mens eorum et
 35 conscientia'. Si ergo ei cibus immundus non est, cui mens
 immunda non fuerit, cur, quod munda mente mulier ex
 natura patitur, ei in immunditiam reputetur ?

24. Vir autem cum propria coniuge dormiens, nisi lotus
 aqua, intrare ecclesiam non debet ; sed neque lotus intrare
 statim debet. Lex autem ueteri populo praecepit, ut mixtus
 uir mulieri et lauari aqua debeat et ante solis occasum
 5 ecclesiam non intrare^s - quod tamen intelligi spiritualiter
 potest, quia mulieri uir miscetur, quando illicitae concupiscentiae
 animus in cogitatione per delectationem coniungitur
 - quia, nisi prius ignis concupiscentiae a mente deferueat,
 dignum se congregationi fratrum aestimare non debet, qui se
 10 grauari per nequitiam prauae uoluntatis uidet. Quamuis de
 hac re diuersae hominum nationes diuersa sentiant atque
 alia custodire uideantur, Romanorum tamen semper ab
 antiquioribus usus fuit, post ammixtionem propriae coniugis
 et lauacri purificationem quaerere et ab ingressu ecclesiae
 15 paululum reuerenter abstinere. Nec haec dicentes culpam
 deputamus esse coniugium ; sed quia ipsa licita ammixtio
 coniugis sine uoluntate carnis fieri non potest, a sacri loci
 ingressu abstinendum est, quia uoluntas ipsa esse sine culpa
 nullatenus potest. Non enim de adulterio uel fornicatione
 20 sed de legitimo coniugio natus fuerat, qui dicebat : 'Ecce
 enim in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis peperit me mater

xxvii, 23, 37 in om. M

xxvii, 24, 17 coniugis : coniugis M

q. Mt 15, 19 r. Tt 1, 15 s. cf. Lv 15, 16

que sortent les mauvaises pensées'. Par là, il est donc ample-
 ment indiqué que ce que Dieu tout-puissant dénonce dans
 nos actes comme étant souillé est ce qui germe d'une pensée
 souillée. C'est pourquoi l'apôtre Paul dit aussi : 'Tout est pur
 aux purs, mais pour ceux qui sont souillés et sans foi, rien n'est
 pur'. Et aussitôt, exposant la cause de cette souillure, il
 ajoute : 'En effet, leur esprit et leur conscience sont souillés'. Si
 donc une nourriture n'est pas impure pour celui qui n'a pas
 un esprit impur, pourquoi ranger dans l'impureté ce qu'une
 femme à l'esprit pur supporte du fait de la nature ?

24. L'homme qui couche avec sa propre épouse ne doit
 pas, à moins de s'être purifié avec de l'eau, entrer dans une
 église ; et même, une fois lavé, il ne doit pas entrer aussitôt.
 La Loi a prescrit au peuple ancien que l'homme qui s'est uni
 à sa femme doive se purifier et ne pas entrer dans une église
 avant le coucher du soleil^s - cela peut se comprendre de
 façon spirituelle : en effet, lorsqu'un homme s'unit à un
 femme c'est qu'un esprit de concupiscence illicite se joint par
 plaisir à sa pensée - car si le feu de la concupiscence ne s'est
 pas auparavant apaisé dans son esprit, il doit, se voyant accablé
 par le dérèglement d'une volonté dépravée, ne pas
 s'estimer digne de l'assemblée fraternelle. Bien que, sur ce
 sujet, les divers peuples aient des avis divers et semblent
 observer des règles différentes, chez les Romains, depuis les
 temps anciens, l'usage a toujours été, après une union avec
 leur propre épouse, d'aller chercher la purification dans le
 bain et, pendant quelque temps, de s'abstenir, par respect,
 d'entrer dans une église. En te disant cela, nous ne considé-
 rons pas le mariage comme une faute ; mais, parce que
 l'union, même licite, avec une épouse, ne peut se faire sans
 désir charnel, il faut s'abstenir d'entrer dans un lieu sacré,
 car ce désir ne saurait être sans péché. En effet, il n'était pas
 né de l'adultère ni de la fornication, mais d'un mariage légi-
 time, celui qui disait : 'Voici que j'ai été conçu dans l'iniquité et

mea¹. Qui enim in iniquitatibus conceptum se nouerat, a delicto se natum gemebat, quia portat in ramo umorem uitii, quem traxit ex radice. In quibus tamen uerbis non ammixtionem coniugum iniquitatem nominat, sed ipsam uidelicet uoluntatem ammixtionis. Sunt etenim multa quae licita ac legitima, et tamen in eorum actu aliquatenus fedamur, sicut saepe irascendo culpas insequimur et tranquillitatem in nobis animi perturbamus; et cum rectum sit quod agitur, non est tamen approbabile quod in eo animus perturbatur. Contra uitia quippe delinquentium iratus fuerat qui dicebat: *'Turbatus est prae ira oculus meus'*. Quia enim non ualet nisi tranquilla mens in contemplationis se lucem suspendere, in ira suum oculum turbatum dolebat, quia, dum male acta deorsum insequitur, confundi atque turbari a summorum contemplatione cogebatur. Et laudabilis ergo est ira contra uitium, et tamen molesta, qua turbatum se aliquem reatum incurrisse aestimabat. Oportet itaque legitimam carnis copulam, ut causa prolis sit non uoluntatis, et carnis commixtio creandorum liberorum sit gratia, non satisfactio uitiorum. Siquis uero suam coniugem non cupidine uoluptatis raptus sed solummodo creandorum liberorum gratia utitur, iste profecto siue de ingressu ecclesiae seu de sumendo dominici corporis sanguinisque mysterio suo est iudicio relinquendus, quia a nobis prohiberi non debet accipere, qui in igne positus nescit ardere. Cum uero non amor ortandi subolis sed uoluntas dominatur in opere commixtionis, habent coniuges etiam de sua commixtione quod defleant. Hoc enim eis concedit sancta praedicatio, et tamen de ipsa concessione metu animum con-

t. Ps 50, 7 u. Ps 6, 8

1. Tous les manuscrits ont *uoluntatis*, qu'on peut traduire par « le caprice » ; il nous semble toutefois qu'on devrait corriger par *uoluptatis*, « le désir », que donnent les autres versions du *Libellus*. Dans un contexte où les deux mots apparaissent, une confusion de ce genre s'explique aisément.

*c'est dans le péché que ma mère m'a engendré*¹. Lui, qui savait avoir été conçu dans l'iniquité, gémissait d'être né d'une faute, car l'arbre porte dans sa branche la sève corrompue qu'il a tirée de la racine. Par ces mots cependant, ce n'est pas l'union des époux qu'il qualifie d'iniquité, mais seulement le désir de l'union. Il y a, en effet, bien des choses qui sont reconnues comme licites et légitimes et pourtant, en les faisant, nous sommes dans une certaine mesure souillés : par exemple, souvent, c'est en nous mettant en colère que nous poursuivons les autres pour leurs fautes, et nous perturbons en nous la tranquillité de l'âme ; et, bien que notre acte soit juste, on ne peut pourtant pas approuver que l'âme soit ainsi perturbée. Il était en colère contre les vices des coupables, celui qui disait : *'Mon œil est troublé par la colère'*. En effet, puisque l'esprit, s'il n'est calme, ne peut se hausser jusqu'à la lumière de la contemplation, il se lamentait sur son regard troublé par la colère, parce que, en s'abaissant pour poursuivre les mauvaises actions, il était nécessairement, dans sa confusion et son agitation, détourné de la contemplation des choses d'En haut. La colère contre le vice est donc louable, mais fâcheuse, puisqu'il estimait, par son agitation, avoir encouru un reproche. C'est pourquoi il faut que l'union charnelle légitime ait pour but la procréation et non le plaisir¹, et que l'accouplement charnel se fasse pour avoir des enfants, non pour satisfaire des vices. Si un homme a des rapports avec sa femme, non pas saisi par un appétit de jouissance, mais seulement pour procréer, il faut lui laisser le soin de décider lui-même s'il doit entrer à l'église et recevoir le sacrement du corps et sang du Seigneur : en effet, il ne doit pas subir d'interdiction de notre part celui qui, placé dans le feu, sait ne pas brûler. En revanche, lorsque ce n'est pas le vif désir d'engendrer une descendance mais le désir charnel qui domine dans leur union, les époux ont alors des raisons de déplorer leur union. Certes, l'enseignement sacré fait ici une concession ; pourtant, du simple fait de cette concession, il

50 cutit. Nam cum Paulus apostolus diceret, *'Qui se continere non potest, habeat uxorem suam'*^v, statim subiungere curavit : *'Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium'*^w. Non enim indulgetur quod licet, quia iustum est : quod igitur *'indulgere'* dixit, culpam esse demonstraui.

25. Vigilanti uero mente pensandum est, quod in Sina monte Dominus ad populum locuturus prius eundem populum abstinere a mulieribus praecepit^x. Et si illic, ubi Dominus per creaturam subditam hominibus loquebatur, tanta prouisione est munditia corporis requisita, ut qui uerba Dei perciperent mulieribus mixti non essent, quanto magis mulieres, quae corpus Domini omnipotentis accipiunt, custodire in se munditiam carnis debent, ne ipsa inaestimabilis mysterii magnitudine grauentur ? Hinc etiam ad Dauid de 10 pueris suis per sacerdotem dicitur, ut si a mulieribus mundi essent, panes propositionis acciperent^y; quos omnino non acciperent, nisi prius mundos eos Dauid a mulieribus fatere-tur. Tunc autem uir, qui post ammixtionem coniugis lotus aqua fuerit, etiam sacrae communionis mysterium ualet acci- 15 pere, cum ei iuxta praefinitam sententiam etiam ecclesiam licuerit intrare. »

26. (ix) Interrogatio Augustini : « Si post illusionem, quae per somnium solet accedere, uel corpus Domini quislibet accipere ualeat uel, si sacerdos sit, sacra mysteria celebrare ? »

27. Respondit Gregorius : « Hunc quidem testamentum ueteris legis, sicut in superiori capitulo iam diximus, pollutum dicit^z, et nisi lotum aqua ei usque ad uesperum intrare ecclesiam non concedit. Quod tamen aliter populus spiritalis 5 intellegens sub eodem intellectu accipiet, quo praefati sumus :

frappe de crainte leur esprit. Car lorsque l'apôtre Paul a dit : *'Que celui qui ne peut se contenir ait une épouse'*^v, il a pris soin d'ajouter aussitôt : *'Je dis cela par indulgence, ce n'est pas un ordre'*^w. De fait, il n'y a pas matière à indulgence pour ce qui est permis, puisque c'est juste. Mais en utilisant le terme *'indulgence'*, il a montré qu'il s'agissait d'une faute.

25. On doit considérer attentivement ceci : souhaitant, sur le mont Sinaï, parler à son peuple, le Seigneur recommanda d'abord à ces hommes de s'abstenir de leurs femmes^x. Et si, à cette occasion, lorsque Dieu parlait aux hommes par l'intermédiaire d'une pauvre créature, la pureté du corps a été requise au point que ceux qui allaient percevoir la parole de Dieu ne devaient pas s'être unis à leur femme, n'est-il pas vrai que s'impose encore plus que les femmes qui reçoivent le corps du Seigneur tout-puissant doivent conserver en elles la pureté de la chair pour ne pas être accablées par la grandeur de ce mystère inestimable ? Voilà pourquoi l'on rapporte qu'un prêtre, s'adressant à David au sujet de ses serviteurs, déclara que, s'ils s'étaient gardés de rapports avec les femmes, ils recevraient des pains de proposition^y, et ne les recevraient que si, auparavant, David déclarait qu'ils étaient purs de tout rapport avec les femmes. Ainsi, l'homme qui, après des rapports avec son épouse, s'est lavé, peut recevoir le mystère de la communion sacrée lorsque, selon le jugement mentionné ci-dessus, il aura aussi la permission d'entrer à l'église. »

26. Neuvième question d'Augustin : « Est-ce que, après avoir été le jouet d'un fantôme comme il s'en produit souvent pendant le sommeil, un homme peut recevoir le corps du Seigneur ? Et s'il s'agit d'un prêtre, peut-il célébrer les saints mystères ? »

27. Réponse de Grégoire : « Le Testament de l'ancienne Loi, comme nous l'avons déjà dit dans le chapitre précédent, dit que cet homme est impur^z et ne lui permet pas, à moins de s'être lavé, d'entrer avant le soir dans une église. Mais le peuple selon l'esprit, interprétant autrement ce texte, le com-

v. 1 Co 7, 9 w. 1 Co 7, 6 x. cf. Ex 19, 15 y. cf. 1 S 21, 5-6
z. cf. Lv 15, 16 ; Dt 23, 11

quia quasi per somnium illudetur, qui temptatus immunditia ueris imaginibus in cogitatione inquinatur ; sed lauandus est aqua, ut culpas cogitationis lacrimis abluat, et nisi prius ignis temptationis reciderit, reum se quasi usque ad uesperum
 10 cognoscat. Sed est in eadem illusione ualde necessaria discretio, quae subtiliter pensari debeat, ex qua re accedat menti dormientis ; aliquando enim ex crapula, aliquando ex naturae superfluitate <uel infirmitate, aliquando ex cogitatione contingit. Et quidem cum ex naturae superfluitate> uel infirmitate euenerit, omnimodo haec illusio non est timenda,
 15 quia hanc animus nesciens pertulisse magis dolendum est quam fecisse. Cum uero ultra modum appetitus gulae in sumendis alimentis rapitur, atque idcirco umorum receptacula grauantur, habet exinde animus aliquem reatum ; non
 20 tamen usque ad prohibitionem percipiendi sancti mysterii uel missarum sollempnia celebrandi, cum fortasse aut festus dies exigit aut exhiberi mysterium, pro eo quod sacerdos alius in loco deest, ipsa necessitas compellit. Nam si assunt alii qui implere ministerium ualeant, illusio pro crapula facta
 25 a perceptione sacri mysterii prohibere non debet, sed ab immolatione sacri mysterii abstinere, ut arbitror, humiliter debet, si tamen dormientis mentem turpi imaginatione non concusserit. Nam sunt quibus ita plerumque illusio nascitur, ut eorum animus, etiam in somno corporis positus, turpis imaginationibus non fedetur. Qua in re unum ibi ostenditur ipsa
 30 mens rea, non tamen uel suo iudicio libera, cum se etsi dormienti corpore nihil meminit uidisse, tamen in uigiliis corporis

xxvii, 27, 13-14 uel infirmitate – superfluitate C : om. LMB || 16 animus : animum M || nesciens : nescientem M nescius B

1. De même, BÈDE, *In Genesim* IV, 19, 31-32 (CCL 118 A, p. 229).

2. Le texte du *Libellus* que Bède reproduit présentait manifestement la faute *turpis* (au lieu de *turpibus*).

3. Ici encore, le texte du *Libellus* que Bède utilise était visiblement fautif : il faut lire *unum sibi* au lieu de *unum ibi*.

prendra dans le sens que nous avons exposé précédemment : il est en quelque sorte trompé par un rêve, celui qui, soumis à la tentation de l'impureté, est souillé en pensée par de simples images ; il doit se laver avec de l'eau, c'est-à-dire nettoyer par ses larmes les fautes de sa pensée ; et, à moins que le feu de la tentation ne se soit auparavant éloigné, qu'il se reconnaisse en quelque sorte coupable jusqu'au soir. Mais, dans ce genre de fantasme, une distinction essentielle doit être faite, qui permette d'évaluer minutieusement pour quelle raison il s'est approché de l'esprit du dormeur : il est dû tantôt à l'ivresse, tantôt à l'excès d'énergie <ou à la faiblesse de la nature, tantôt à l'imagination. En vérité, lorsqu'elle est due à l'excès d'énergie> ou à la faiblesse de la nature, cette illusion n'est nullement à craindre ; car l'esprit, à son insu, l'a subie – et on doit s'en affliger – mais ne l'a pas fabriquée¹. Cependant lorsque, au-delà de toute mesure, l'homme est entraîné par les plaisirs de la bouche quand il s'alimente, et que les réceptacles des humeurs en sont alourdis, l'esprit porte une part de responsabilité, ce qui toutefois n'entraîne pas l'interdiction de recevoir le saint sacrement ou de célébrer les rites solennels de la messe, lorsque par exemple, un jour de fête l'exige ou que la nécessité, dans la mesure où il n'y a pas d'autre prêtre sur place, le contraint à célébrer le mystère. Car s'il y a d'autres prêtres présents capables de remplir le ministère, le fantasme né de l'ivresse ne doit pas empêcher de recevoir le saint sacrement – mais doit, à mon avis, l'inciter à renoncer humblement à offrir le saint sacrifice – si toutefois elle n'a pas frappé l'esprit du dormeur de représentations honteuses². Car il y des gens qui sont bien souvent sujets à des fantasmes sans que leur esprit, même abandonné au sommeil du corps, soit souillé par de honteuses représentations. Dans cette affaire, l'esprit lui-même se³ montre coupable sur un seul point, et il n'est pourtant pas libre de son propre jugement puisque, même s'il ne se souvient pas d'avoir eu une vision quand son corps dormait, il se

meminit in ingluuiem cecidisse. Sin uero ex turpi cogitatione uigilantis oritur illusio dormientis, patet animo reatus suus ; uidet enim a qua radice inquinatio illa processerit, quia quod cogitauit sciens, hoc pertulit nesciens.

28. Sed pensandum est, ipsa cogitatio utrum suggestione an delectatione uel, quod maius est, peccati consensu acciderit. Tribus enim modis impletur omne peccatum, uidelicet suggestione delectatione consensu. Suggestio quippe fit per diabolum, delectatio per carnem, consensus per spiritum ; quia et primam culpam serpens suggestit, Eua uelut caro delectata est, Adam uero uelut spiritus consensit^{aa}. Et necessaria est magna discretio, ut inter suggestionem atque delectationem, inter delectationem et consensum iudex sui animus praesideat. Cum enim malignus spiritus peccatum suggerit in mente, si nulla peccati delectatio sequatur, peccatum omnimodo perpetratum non est ; cum uero delectare caro coeperit, tunc peccatum incipit nasci ; si autem etiam ex deliberatione consentit, tunc peccatum cognoscitur perfici. In suggestione igitur peccati si mens est, in delectatione fit nutrimentum, in consensu perfectio. Et saepe contingit ut hoc quod malignus spiritus seminat in cogitatione, caro in delectationem trahat, nec tamen anima eidem delectationi consentiat. Et cum caro delectare sine animo nequeat, ipse tamen animus carnis uoluptatibus reluctantans in delectatione carnali aliquo modo ligatur inuitus, ut ei ex ratione contradicat ne consentiat, et tamen delectatione ligatus sit, sed ligatum se uehementer ingemiscat. Vnde et ille caelestis exercitus praecipuus miles gemebat dicens : *'Video aliam legem in*

xxvii, 28, 15 si mens : semen *Plummer*

aa. cf. Gn 3, 1-6

1. De même, BÈDE, *In epist. cath.* à propos de Jc 1, 15.

2. Interprétation allégorique de la Bible.

souvent cependant d'être tombé dans la glotonnerie quand son corps était réveillé. Mais si le fantasme nocturne provient d'une pensée honteuse qu'il a eue étant éveillé, sa culpabilité ne saurait lui échapper ; il voit, en effet, quelle est la racine de cette souillure, puisque c'est ce qu'il a imaginé conscient qu'il a subi inconscient.

28. Mais il faut examiner si la pensée elle-même est née d'une simple suggestion ou de l'appel du plaisir, ou, ce qui est plus grave, du consentement au péché. Car il y a trois degrés d'accomplissement pour le péché : la suggestion, le plaisir, le consentement¹. La suggestion se produit par l'intermédiaire du diable, le plaisir par la chair, le consentement par l'esprit : pour la première faute, le serpent suggéra ; Ève, en tant que chair, y trouva du plaisir ; Adam, en tant qu'esprit, y donna son consentement^{aa 2}. Il faut bien faire la distinction, de façon qu'entre la suggestion et le plaisir, entre le plaisir et le consentement, l'esprit s'établisse juge de lui-même. En effet, quand l'esprit du mal a suggéré un péché dans la pensée, et s'il ne s'ensuit aucun plaisir dans le péché, il n'est commis aucun péché ; mais lorsque la chair a commencé à éprouver du plaisir, alors le péché prend naissance ; et si, en plus, elle y consent délibérément, on peut alors reconnaître que le péché est accompli. Donc, dans la suggestion se trouve le projet du péché, dans le plaisir sa nourriture, dans le consentement son accomplissement. Et il arrive souvent que, ce que l'esprit du mal sème dans la pensée, la chair l'attire vers le plaisir sans pour autant que l'âme consente à ce plaisir. Et, alors que la chair ne peut prendre de plaisir sans l'esprit, l'esprit, pour sa part, lutte contre les plaisirs de la chair, tout en étant, d'une certaine manière, lié malgré lui au plaisir de la chair, si bien qu'il s'oppose par la raison au plaisir, refusant de lui donner son accord, et qu'il se trouve lié au plaisir, tout en se lamentant vivement d'y être lié. C'est pourquoi le premier soldat de l'armée céleste disait en gémissant : *'Je vois dans mes membres une autre loi qui s'oppose*

25 *membris meis repugnantem legi mentis meae et captiuum me
ducentem in lege peccati, quae est in membris meis*^{bb.} Si autem
captiuus erat, minime pugnabat : sed et pugnabat. Quapropter
et captiuus erat, et pugnabat igitur legi mentis, cui lex
quae in membris est repugnabat. Si autem pugnabat, cap-
30 tiuus non erat. Ecce itaque homo est, ut ita dixerim, captiuus
et liber : liber ex iustitia quam diligit, captiuus ex delecta-
tione quam portat inuitus. »

XXVIII

*<Vt papa Gregorius epistulam Arelatensi episcopo
pro adiuuando in opere Dei Augustino miserit>*

1. Hucusque responsiones beati papae Gregorii ad con-
sulta reuerentissimi antistitis Augustini. Epistulam uero,
quam se Arelatensi episcopo fecisse commemorat, ad Vergi-
lium Aetherii successorem dederat ; cuius haec forma est :

2. « Reuerentissimo et sanctissimo fratri Vergilio coepis-
copo Gregorius seruus seruorum Dei. Quantum sit affectus
uenientibus sponte fratribus impendendus, ex eo quod ple-
rumque solent caritatis causa inuitari cognoscitur. Et ideo, si
5 communem fratrem Augustinum episcopum ad uos uenire
contigerit, ita illum dilectio uestra, sicut decet, affectuose
dulciterque suscipiat, ut et ipsum consolationis suae bono
refoueat et alios, qualiter fraterna caritas colenda sit, doceat.
Et quoniam saepius euenit ut hi, qui longe sunt positi, prius
10 ab aliis quae sunt emendanda cognoscant, siquas fortasse
fraternitati uestrae sacerdotum uel aliorum culpas intulerit,

xxvii, 28, 25 captiuum : captiuam L
xxviii, 1, 2 antistitis B^{ac} : antistis B^{ac}

bb. Rm 7, 23

1. GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* XI, 45.

à la loi de mon esprit et qui me conduit comme un prisonnier sous
la loi du péché, laquelle se trouve dans mes membres^{bb.} S'il était
prisonnier, il ne combattait pas beaucoup ; cependant il com-
battait. C'est pourquoi, à la fois, il était prisonnier et il
combattait pour la loi de son esprit, loi à laquelle s'opposait
la loi qui se trouve dans les membres. Mais s'il combattait,
c'est qu'il n'était pas prisonnier. Voilà donc comment
l'homme est, pour ainsi dire à la fois prisonnier et libre : libre
du fait de la perfection qu'il adore, mais prisonnier du plaisir
qu'il endure malgré lui. »

XXVIII

*<Comment le pape Grégoire envoya une lettre à l'évêque d'Arles
pour qu'il aide Augustin dans l'action de Dieu>*

1. Telles sont les réponses du bienheureux pape Grégoire
aux questions du très révérend prélat Augustin. Quant à la
lettre qu'il rappelle avoir écrite à l'évêque d'Arles, il l'avait
adressée à Virgile, le successeur d'Éthérius ; en voici copie¹ :

2. « Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, au très
révérend et très saint frère Virgile, son collègue dans
l'épiscopat.

Quelle affection il faut accorder aux frères qui viennent
spontanément à nous, on s'en rend compte par le fait que, la
plupart du temps, c'est par charité qu'on lance des invita-
tions. C'est pourquoi, s'il arrive que notre frère commun,
l'évêque Augustin, vienne vous trouver, que Votre Dilection
le reçoive d'une manière affectueuse et agréable, comme il
convient, de façon d'une part à le reconforter, lui, par le bien-
fait de votre accueil et d'autre part à montrer aux autres
comment il faut pratiquer la charité fraternelle. Et puisqu'il
arrive bien souvent que ceux qui sont loin se rendent compte
plus vite que les autres de ce qui doit être corrigé, s'il a par
hasard rapporté à Votre Fraternité des fautes de prêtres ou
d'autres personnes, examinez tout cela avec lui, en organisant

una cum eo residentes subtili cuncta inuestigatione perquirite, et ita uos in ea, quae Deum offendunt et ad iracundiam prouocant, districtos ac sollicitos exhibete, ut ad aliorum emendationem et uindicta culpabilem feriat et innocentem
15 falsa opinio non affligat. Deus te incolumem custodiat, reuerentissime frater.

3. DATA DIE X KALENDARVM IVLIARVM, IMPERANTE DOMINO NOSTRO MAVRICIO TIBERIO PISSIMO AVGVSTO ANNO XVIII, POST CONSVLATVM EIVSDEM DOMNI ANNO XVIII, INDICIONE III. »

XXIX

<Vt idem Augustino pallium et epistulam
et plures uerbi ministros miserit>

1. Praeterea idem papa Gregorius Augustino episcopo, quia suggesserat ei *multam quidem sibi esse messem sed operarios paucos*^a, misit cum praefatis legatariis suis plures cooperatores ac uerbi ministros, in quibus primi et praecipui
5 erant Mellitus, Iustus, Paulinus, Rufinianus ; et per eos generaliter uniuersa, quae ad cultum erant ac ministerium ecclesiae necessaria, uasa uidelicet sacra et uestimenta altarium, ornamenta quoque ecclesiarum et sacerdotalia uel clericilia indumenta, sanctorum etiam apostolorum ac martyrum reliquias, necnon et codices plurimos. Misit etiam
10 litteras, in quibus significat se ei pallium direxisse, simul et insinuat, qualiter episcopus in Brittania constituere debuisset. Quarum litterarum iste est textus :

a. Mt 9, 37 ; Lc 10, 2

1. 22 juin 60.

2. Laurentius et Pierre : I, 27, 1.

3. Ces manuscrits venaient s'ajouter à ceux qu'avaient dû apporter Augustin et ses premiers compagnons. Parmi les uns ou les autres, se trouvaient les Évangiles, aujourd'hui à Cambridge, *Corpus Christi College 286*, et sur lesquels les archevêques de Canterbury continuent à prêter serment lors de leur intronisation.

une investigation minutieuse, et, pour tous les actes qui offensent Dieu et qui provoquent sa colère, montrez-vous inflexibles et vigilants, afin que, pour l'amendement des autres, une punition frappe le coupable et qu'aucune fausse accusation n'opprime l'innocent. Que Dieu te garde sain et sauf, très révérend frère.

3. DONNÉ EN CE DIXIÈME JOUR DES CALENDES DE JUILLET, LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SEIGNEUR MAURICE TIBÈRE, AUGUSTE TRÈS PIEUX, LA DIX-HUITIÈME ANNÉE APRÈS SON CONSULAT, INDICION QUATRE¹. »

XXIX

<Comment ce même Grégoire envoya à Augustin le pallium,
une lettre, ainsi que plusieurs ministres de la Parole>

1. En outre, ce même pape Grégoire, parce que l'évêque Augustin lui avait fait entendre que, *si la moisson qui s'offrait à lui était grande, les ouvriers étaient peu nombreux*^a, envoya à Augustin, en plus des émissaires précédemment mentionnés², d'autres aides et des ministres de la parole : parmi ceux-là, les premiers et les principaux étaient Mellitus, Justus, Paulinus, Rufinianus. Par leur intermédiaire, il envoya tous les objets qui étaient généralement nécessaires au culte et au service de l'Église : vases sacrés, nappes d'autels, ornements pour les églises, vêtements pour les prêtres ou les clercs et même reliques des saints apôtres et martyrs, et également de très nombreux manuscrits³. Il lui envoya aussi une lettre dans laquelle il précise qu'il lui a adressé un pallium et en même temps il lui fait savoir comment il aurait dû établir les évêques en Bretagne⁴ ; voici le texte de la lettre :

4. Organigramme de l'Église des Anglais d'après Grégoire I^{er}. Les deux sièges métropolitains devaient être les deux grandes villes romaines, de Londres et d'York, et leurs domaines respectifs correspondaient à la division de la Grande-Bretagne par Sévère (cf. I, 6, 1, p. 130-

2. « Reuerentissimo et sanctissimo fratri Augustino coepiscopo Gregorius seruus seruorum Dei. Cum certum sit pro omnipotente Deo laborantibus ineffabilia aeterni regni praemia reseruari, nobis tamen eis necesse est honorum beneficia tribuere, ut in spiritalis operis studio ex remuneratione ualeant multiplicius insudare. Et quia noua Anglorum ecclesia ad omnipotentis Dei gratiam eodem Domino largiente et te laborante perducta est, usum tibi pallii in ea ad sola missarum sollemnia agenda concedimus, ita ut per loca singula XII episcopos ordines, qui tuae subiaceant dicioni, quatinus Landoniensis ciuitatis episcopus semper in posterum a synodo propria debeat consecrari, atque honoris pallium ab hac sancta et apostolica, cui Deo auctore deseruio, sede percipiat. Ad Eburacam uero ciuitatem te uolumus episcopum mittere, quem ipse iudicaueris ordinare, ita dumtaxat ut, si eadem ciuitas cum finitimis locis uerbum Dei receperit, ipse quoque XII episcopos ordinet, et metropolitani honore perfruatur ; quia ei quoque, si uita comes fuerit, pallium tribuere Domino fauente disponimus. Quem tamen tuae fraternitatis uolumus dispositioni subiacere : post obitum uero tuum ita episcopis quos ordinauerit praesit, ut Landoniensis episcopi nullo modo dicioni subiaceat. Sit uero inter Landoniae et Eburacae ciuitatis episcopos in posterum honoris ista distinctio, ut ipse prior habeatur, qui prius fuerit ordinatus. Communi autem consilio et concordia actione quaeque sunt pro Christi zelo agenda disponant ; unanimiter recte sentiant, et ea quae senserint non sibimet discrepando perficiant.

XXXIX, 2, 9 concedimus : concedemus LMB || 12 consecrari : consecrare L || 15 iudicaueris : iudicaberis LB^{ac}

131, n. 4). L'apostasie de l'Essex (II, 5-6) retarda, empêcha le transfert du siège de Canterbury à Londres. Quant à York, après le départ de Paulinus (633), il fallut attendre un siècle pour que son évêque reçut le pallium (Ecgberht en 735). ~ La lettre figure dans GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* XI, 39.

2. « Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu au très révérend et très saint frère Augustin, son collègue dans l'épiscopat.

Bien qu'il soit certain qu'aux travailleurs du Dieu tout-puissant soient réservées les récompenses ineffables du royaume éternel, il nous faut cependant leur attribuer des distinctions honorifiques pour que, de cette récompense, ils tirent la force de multiplier leurs efforts dans leur application aux œuvres spirituelles. Et puisque la jeune Église des Anglais a été conduite à la grâce de Dieu tout-puissant par un don de ce même Seigneur et par tes efforts, nous t'octroyons l'usage du pallium, à porter là-bas seulement pour célébrer les solennités de la messe, pour que tu ordonnes douze évêques, chacun dans une région, lesquels devront être soumis à ton autorité, à condition toutefois que l'évêque de Londres soit désormais, toujours, consacré par un synode spécial et reçoive, du saint siège apostolique auquel je me consacre, sous l'autorité de Dieu, le pallium honorifique. A York, nous voulons que tu envoies un évêque que tu trouveras toi-même digne d'être ordonné, de façon que, si cette cité d'York et les lieux avoisinants reçoivent la parole de Dieu, il ordonne à son tour douze autres évêques et jouisse de la dignité d'évêque métropolitain. Car à lui, si la vie nous le permet, nous décidons que nous lui attribuerons aussi, par la grâce de Dieu, le pallium. Cependant nous voulons qu'il demeure soumis aux dispositions de Ta Fraternité ; mais après ta mort, qu'il dirige les évêques qu'il aura ordonnés, de sorte qu'en aucune manière, il ne soit soumis à l'autorité de l'évêque de Londres. Qu'entre les évêques de Londres et ceux d'York, il y ait à l'avenir, pour la préséance, la différence suivante : que soit considéré comme le premier celui qui a été ordonné en premier. Mais qu'ils règlent ensemble, par des décisions communes et des actions en harmonie, tout ce qu'il faut faire par ferveur pour le Christ ; qu'ils aient d'un même cœur de justes avis et qu'ils accomplissent ce qu'ils ont décidé sans être en désaccord entre eux.

3. Tua uero fraternitas non solum eos episcopos quos ordinauerit, neque hos tantummodo qui per Eburacae episcopum fuerint ordinati, sed etiam omnes Britanniae sacerdotes habeat Deo Domino nostro Iesu Christo auctore subiectos, quatinus ex lingua et uita tuae sanctitatis et recte credendi et bene uiuendi formam percipiant, atque officium suum fide ac moribus exsequentes ad caelestia, cum Dominus uoluerit, regna pertingant. Deus te incolumem custodiat, reuerentissime frater.

4. DATA DIE X KALENDARVM IVLIARVM, IMPERANTE DOMINO NOSTRO MAURICIO TIBERIO PISSIMO AVGVSTO ANNO XVIII, POST CONSVLATVM EIVSDEM DOMNI ANNO XVIII, INDICIONE III. »

XXX

<Exemplar epistulae quam Mellito abbati Britanniam pergenti misit>

1. Abeuntibus autem praefatis legatariis, misit post eos beatus pater Gregorius litteras memoratu dignas, in quibus aperte, quam studiose erga saluationem nostrae gentis inuigilauerit, ostendit ita scribens :

2. « Dilectissimo filio Mellito abbati Gregorius seruus seruorum Dei. Post discessum congregationis nostrae, quae tecum est, ualde sumus suspensi redditi, quia nihil de prosperitate uestri itineris audisse nos contigit. Cum ergo Deus omnipotens uos ad reuerentissimum uirum fratrem nostrum Augustinum episcopum perduxerit, dicite ei quid diu mecum

XXIX, 4, 1 x om. B

1. 22 juin 601.

2. Les ch. 30 et 31 sont absents dans la version vieil-anglaise. ~ La lettre (GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* XI, 56), accommodante, apportait peut-être un adoucissement à celle envoyée au roi Æthelberht (I, 32). En conseillant d'adapter les temples païens au culte chrétien, Grégoire ne fait que suivre l'exemple de Paul à Antioche, ou de Benoît au mont Cassin, Benoît s'autorisant peut-être d'une constitution du code théodosien

3. Qu'à Ta Fraternité soient soumis, par la volonté de notre Dieu, le Seigneur Jésus-Christ, non seulement les évêques qu'elle aura ordonnés, non seulement ceux qui l'auront été par l'évêque d'York, mais encore tous les prêtres de Bretagne pour que, d'après les paroles et la vie de Ta Sainteté, ils apprennent la manière de croire et de vivre dans la droiture et que, accomplissant leur devoir dans la foi et les bonnes mœurs, ils puissent atteindre le royaume des cieux quand il plaira à Dieu. Que Dieu te garde sain et sauf, très révérend frère.

4. DONNÉ LE DIXIÈME JOUR DES CALENDES DE JUILLET, LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SEIGNEUR MAURICE TIBÈRE, LE TRÈS PIEUX AUGUSTE, LA DIX-HUITIÈME ANNÉE APRÈS LE CONSULAT DE CE MAÎTRE, INDICION QUATRE¹. »

XXX²

<Copie de la lettre qu'il envoya à l'abbé Mellitus, en route vers la Bretagne>

1. Après le départ des émissaires précédemment mentionnés, le bienheureux père Grégoire envoya une lettre digne d'être rapportée, dans laquelle il montre clairement avec quel zèle il avait veillé au salut de notre peuple, écrivant en ces termes :

2. « Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très cher fils, l'abbé Mellitus.

Après le départ du petit groupe que nous avons envoyé avec toi, nous nous sommes trouvé dans une grande inquiétude puisque nous n'avons eu aucune nouvelle du bon déroulement de votre voyage. Donc, quand le Dieu tout-puissant vous aura conduits auprès de notre très révérend frère, l'évêque Augustin, dites-lui ce que j'ai décidé au sujet

permettant à l'Église de réclamer à l'État la propriété des temples païens. Au XVII^e siècle Roberto de Nobili, missionnaire jésuite aux Indes, rappellera ces conseils de Grégoire à Augustin.

de causa Anglorum cogitans tractauit – uidelicet quia fana
 idolorum destrui in eadem gente minime debeant, sed ipsa
 quae in eis sunt idola destruantur, aqua benedicta fiat, in eis-
 10 dem fanis aspergatur, altaria construantur, reliquiae
 ponantur, quia, si fana eadem bene constructa sunt, necesse
 est ut a cultu daemonum in obsequio ueri Dei debeant com-
 mutari, ut dum gens ipsa eadem fana sua non uideat destrui,
 de corde errorem deponat, et Deum uerum cognoscens ac
 15 adorans, ad loca quae consueuit familiariter concurrat. Et quia
 boues solent in sacrificio daemonum multos occidere, debet
 eis etiam hac de re aliqua sollemnitas immutari : ut die dedi-
 cationis uel natalicii sanctorum martyrum, quorum illic
 reliquiae ponuntur, tabernacula sibi circa easdem ecclesias,
 20 quae ex fanis commutatae sunt, de ramis arborum faciant, et
 religiosis conuiuibus sollemnitatem celebrent, nec diabolo iam
 animalia immolent, et ad laudem Dei in esu suo animalia
 occidant et donatori omnium de satietate sua gratias refe-
 rant, ut dum eis aliqua exterius gaudia reseruantur, ad
 25 interiora gaudia consentire facilius ualeant.

3. Nam duris mentibus simul omnia abscidere impossibile
 esse non dubium est, quia et is, qui summum locum ascendere
 nititur, gradibus uel passibus, non autem saltibus eleuatur. Sic
 Israhelitico populo in Aegypto Dominus se quidem innotuit,
 5 sed tamen eis sacrificiorum usus, quae diabolo solebat exhi-
 bere, in cultu proprio reseruauit^a, ut eis in suo sacrificio
 animalia immolare praeciperet, quatinus cor mutantibus aliud

XXX, 2, 21 conuiuibus B^{pc} : conuiuibus LMB^{ac}

a. cf. Lv 17, 2-7

des Anglais, après avoir longtemps réfléchi : les temples des
 idoles ne doivent pas être détruits dans ce pays, mais qu'on
 détruise plutôt les idoles qui s'y trouvent, que l'on bénisse de
 l'eau, qu'on en asperge ces temples, que l'on y construise des
 autels, qu'on y place des reliques. Car, si ces temples ont été
 bien construits, il faut les faire passer du culte des démons au
 service du vrai Dieu, pour qu'ainsi ce peuple, tout en voyant
 ces temples épargnés, arrache l'erreur de son cœur, et,
 reconnaissant et adorant le vrai Dieu, accoure plus
 volontiers dans des lieux qui lui sont familiers. Et parce qu'ils
 ont l'habitude d'abattre un grand nombre de bœufs en
 sacrifice aux démons, il faut remplacer cela par quelque
 solennité : que, le jour de la consécration ou de l'anniversaire
 des saints martyrs dont les reliques reposent là-bas, ils se
 construisent, avec des branches d'arbres, des tentes autour
 des églises qui sont leurs anciens temples transformés et
 qu'ils célèbrent la fête par des repas religieux ; qu'ils
 n'immolent plus d'animaux au diable mais que, pour la gloire
 de Dieu, ils les tuent pour les manger et qu'ils rendent grâce
 à l'auteur de tout bien pour l'abondance qu'ils connaissent ;
 de la sorte, si quelques joies extérieures leur sont accordées,
 ils pourront plus facilement, d'un même élan, consentir aux
 joies intérieures.

3. Car il est, sans aucun doute, impossible de tout enlever
 à la fois à des esprits rugueux, parce que celui-là aussi qui
 s'efforce de gagner un lieu élevé, monte par degrés, pas à pas,
 et non par bonds¹. C'est ainsi que, si Dieu s'est fait connaître
 au peuple d'Israël en Égypte, il réserva toutefois, pour son
 propre culte, l'usage des sacrifices qu'ils avaient l'habitude
 d'offrir au diable^a, en leur demandant d'immoler des ani-
 maux pour son sacrifice, afin que, en changeant leur cœur, ils

1. GRÉGOIRE insiste sur la même idée dans sa *Règle pastorale* (cf. aussi *Hom. in Ez.* II, 3, 3) et Bède l'exprime à plusieurs reprises : cf. BÈDE, *De Tab.* III, 127 ; *In Esd. et N.* III (CCL 119 A, p. 359-360, l. 2046-2050).

de sacrificio amitterent, aliud retinerent : ut etsi ipsa essent animalia quae offerre consueuerant, uero tamen Deo haec et non idolis immolantes, iam sacrificia ipsa non essent. Haec igitur dilectionem tuam praedicto fratri necesse est dicere, ut ipse in praesenti illic positus perpendat, qualiter omnia debeat dispensare. Deus te incolumem custodiat, dilectissime fili.

4. DATA DIE XV KALENDARVM AVGVSTARVM, IMPERANTE DOMINO NOSTRO MAVRICIO TIBERIO PISSIMO AVGVSTO ANNO XVIII, POST CONSVLATVM EIVSDEM DOMNI ANNO XVIII, INDICATIONE IIII. »

XXXI

<Vt Augustinum per litteras ne de uirtutibus suis gloriaretur hortatus sit>

1. Quo in tempore misit etiam Augustino epistolam super miraculis, quae per eum facta esse cognouerat, in qua eum, ne per illorum copiam periculum elationis incurreret, his uerbis hortatur :

2. « Scio, frater carissime, quia omnipotens Deus per dilectionem tuam in gentem, quam eligi uoluit, magna miracula ostendit : unde necesse est, ut de eodem dono caelesti et timendo gaudeas et gaudento pertimescas. Gaudeas uidelicet, quia Anglorum animae per exteriora miracula ad interiorum gratiam pertrahuntur : pertimescas uero, ne inter

XXX, 4, 1 augustarum Plummer : iuliarum B om. LM

1. La leçon *iuliarum* est inacceptable puisqu'elle placerait la lettre avant celle dont le pape chargea Mellitus (I, 32) ; il faut donc corriger en *augustarum* : 18 juillet 601.

renoncent à une partie du sacrifice, tout en en conservant une autre. Ainsi, même si c'était les mêmes animaux qu'ils avaient coutume d'offrir, dès lors qu'ils les immolaient à Dieu et non aux idoles, ce n'étaient plus les mêmes sacrifices. Il faut que Ta Dilection parle de cette pratique au frère dont nous avons précédemment parlé, pour que, à son tour maintenant, dans les conditions où il se trouve, il puisse examiner la manière dont il devra tout organiser. Que Dieu te garde sain et sauf, très cher fils. »

4. EN CE QUINZIÈME JOUR DES CALENDES D'AOÛT, LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE MAÎTRE MAURICE TIBÈRE, LE TRÈS PIEUX AUGUSTE, LA DIX-HUITIÈME ANNÉE APRÈS SON CONSULAT, INDICATION QUATRE¹. »

XXXI²

<Comment, dans une lettre, il exhorta Augustin à ne pas se glorifier de ses pouvoirs miraculeux>

1. A cette époque, il envoya aussi à Augustin, à propos de miracles que celui-ci avait réalisés et dont il avait eu connaissance, une lettre dans laquelle il l'exhorte à ne pas courir le risque de se croire supérieur à cause de l'abondance de ces miracles. En voici les termes :

2. « Je sais, mon très cher frère, que Dieu tout-puissant, par l'intermédiaire de Ta Dilection, a fait de grandes merveilles aux yeux du peuple qu'il a voulu élire³ : il faut donc que tu te réjouisses de ce don céleste tout en frémissant dans la crainte, et que tu frémisses de crainte tout en te réjouissant. Réjouis-toi, bien entendu, de ce que les âmes des Anglais sont amenées, par des miracles extérieurs, à la grâce

2. Le chapitre assemble des extraits d'une lettre du 22 juin 601, GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* XI, 36. Il ne figure pas dans la version vieillanglaise. ~ Sur Bède et les miracles, cf. Introduction, p. 42-47.

3. Miracles d'Augustin : cf. I, 26, 2.

signa quae fiunt infirmus animus in sui praesumptione se eleuet, et unde foras in honorem tollitur, inde per inanem gloriam intus cadat. Meminisse etenim debemus, quia discipuli cum gaudio a praedicatione redeuntes, dum caelesti magistro dicerent, *'Domine, in nomine tuo etiam daemonia nobis subiecta sunt'*^a, protinus audierunt : *'Nolite gaudere super hoc, sed potius gaudete quia nomina uestra scripta sunt in caelo'*^b. In priuata enim et temporali laetitia mentem posuerant, qui de miraculis gaudebant : sed de priuato ad communem, de temporali ad aeternam laetitiam reuocantur, quibus dicitur : *'In hoc gaudete, quia nomina uestra scripta sunt in caelo'*^b. Non enim omnes electi miracula faciunt, sed tamen eorum nomina omnium in caelo tenentur asscripta. Veritatis etenim discipulis esse gaudium non debet, nisi de eo bono quod commune cum omnibus habent, et in quo finem laetitiae non habent.

3. Restat itaque, frater carissime, ut inter ea, quae operante Domino exterius facis, semper te interius subtiliter iudices, ac subtiliter intellegas et temetipsum quis sis et quanta sit in eadem gente gratia, pro cuius conuersione etiam faciendorum signorum dona percepisti. Et siquando te creatori nostro seu per linguam siue per operam reminisceris deliquisse, semper haec ad memoriam reuoces, ut surgentem cordis gloriam memoria reatus premat. Et quicquid de faciendis signis acceperis, uel accepisti, haec non tibi sed illis deputes donata, pro quorum tibi salute collata sunt. »

XXXI, 2, 9 etenim debemus MB : debemus etenim ~ L

a. Lc 10, 17 b. Lc 10, 20

intérieure, mais crains qu'au milieu des miracles qui se produisent, ton âme faible n'aille se croire supérieure en présument d'elle-même, et que la raison pour laquelle elle est, extérieurement, portée aux nues ne soit, intérieurement, cause de sa chute, à cause d'un vain orgueil. Car nous devons nous souvenir que les disciples, revenant tout joyeux d'avoir prêché, dirent au maître céleste : *'Seigneur, en ton nom, même les démons nous ont été soumis'*^a, et qu'aussitôt ils s'entendirent répondre : *'Ne vous en réjouissez pas ; réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits dans le ciel'*^b. Ils avaient à l'esprit un bonheur personnel et temporel, eux qui se réjouissaient des miracles ; mais ils sont ramenés d'une joie personnelle à une joie commune, d'une joie temporelle à une joie éternelle quand il leur est dit : *'Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le ciel'*^b. Tous ceux qui sont choisis par Dieu ne font pas des miracles, mais pourtant leurs noms à tous restent inscrits dans le ciel. Les disciples de la Vérité ne doivent se réjouir que pour le bien qu'ils ont en commun avec tous et dans lequel leur joie n'a pas de fin.

3. C'est pourquoi, désormais, très cher frère, tout en agissant extérieurement par l'opération de Dieu, juge-toi toujours intérieurement avec rigueur et analyse rigoureuse que tu es toi-même et quelle immense grâce est accordée à ce peuple pour la conversion duquel tu as reçu le don de faire des miracles. Et pour peu que tu te souviennes que tu as péché contre notre Créateur, en paroles ou en actes, garde ces faits présents à ta mémoire, pour que le souvenir de la faute écrase le désir de gloire qui surgit dans ton cœur. Et tout le pouvoir de faire des miracles, que tu recevras ou que tu as reçu, considère-le comme un don qui a été fait non à toi, mais à ceux pour le salut desquels il t'a été donné. »

XXXII

<Vt Aedilbercto regi litteras et dona miserit>

1. Misit idem beatus papa Gregorius eodem tempore etiam regi Aedilbercto epistulam, simul et dona in diuersis speciebus perplura, temporalibus quoque honoribus regem glorificare satagens, cui gloriae caelestis suo labore et industria notitiam prouenisse gaudebat. Exemplar autem praefatae epistulae hoc est :

2. « Domino gloriosissimo atque praecellentissimo filio Aedilbercto regi Anglorum Gregorius episcopus. Propter hoc omnipotens Deus bonos quosque ad populorum regimina perducit, ut per eos omnibus, quibus praelati fuerint, dona suae pietatis impendat. Quod in Anglorum gente factum cognouimus, cui uestra gloria idcirco est praeposita, ut per bona quae uobis concessa sunt, etiam subiectae uobis genti superna beneficia praestarentur. Et ideo, gloriose fili, eam quam accepisti diuinitus gratiam, sollicita mente custodi ; Christianam fidem in populis tibi subditis extendere festina ; zelum rectitudinis tuae in eorum conuersione multiplica ; idolorum cultus insequere ; fanorum aedificia euerte ; subditorum mores ex magna uitae munditia exhortando, terrendo, blandiendo, corrigendo et boni operis exempla monstrando aedifica, ut illum retributorem inuenias in caelo, cuius nomen atque cognitionem dilataueris in terra. Ipse enim uestrae quoque gloriae nomen etiam posteris gloriosius reddet, cuius uos honorem quaeritis et seruatis in gentibus.

3. Sic etenim Constantinus quondam piissimus imperator Romanam rempublicam a peruersis idolorum cultibus reuocans omnipotenti Deo Domino nostro Iesu Christo secum sub-

XXXII¹

<Comment Grégoire envoya une lettre et des présents au roi Æthelberht>

1. Le bienheureux pape Grégoire, à cette même époque, envoya aussi une lettre au roi Æthelberht ainsi que de très nombreux présents de toute sorte, s'efforçant de contribuer par des marques d'estime temporelles à la gloire d'un roi dont il se réjouissait qu'il ait eu, grâce à ses efforts et à son application, la connaissance de la gloire céleste. Voici une copie de cette lettre :

2. « L'évêque Grégoire, à son fils très éminent, au seigneur très glorieux, Æthelberht, roi des Anglais.

Si le Dieu tout-puissant a amené des hommes de bien à la conduite des peuples, c'est pour répandre, par leur intermédiaire, les dons de sa bonté sur tous ceux qu'ils dirigent. Nous savons que c'est ce qui s'est passé pour la nation anglaise : à sa tête, a été placée Votre Gloire, pour que, grâce aux biens qui vous ont été attribués, les bienfaits d'En haut soient aussi accordés au peuple qui dépend de vous. C'est pourquoi, glorieux fils, garde soigneusement la grâce que tu as reçue de Dieu ; hâte-toi de répandre la foi chrétienne chez les peuples qui te sont soumis ; dans ta droiture, redouble de zèle à les convertir, traque le culte des idoles, renverse les bâtiments des temples ; affermis les mœurs de tes sujets par la grande pureté de ta vie, en usant d'exhortations, de la menace, de la douceur, de réprimandes, en leur montrant le bon exemple : ainsi tu trouveras dans le ciel, pour te récompenser, celui dont tu auras étendu sur terre le nom et la connaissance. A son tour, il donnera, dans la postérité, plus de gloire au nom de Votre Gloire, lui que vous cherchez à honorer et que vous servez parmi les peuples.

3. Ainsi autrefois Constantin, le très pieux empereur², détourna l'État romain du culte pervers des idoles, le soumit en même temps que lui au Dieu tout-puissant, notre Seigneur

1. GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. epist.* XI, 37.

2. Sur Constantin, cf. I, 8, 2, p. 142, n. 3.

5 didit, seque cum subiectis populis tota ad eum mente conuertit. Vnde factum est, ut antiquorum principum nomen suis uir ille laudibus uinceret, et tanto in opinione praecessores suos quanto et in bono opere superaret. Et nunc itaque uestra gloria cognitionem unius Dei, Patris et Filii et Spiritus sancti, regibus ac populis sibimet subiectis festinet infundere, ut et
10 antiquos gentis suae reges laudibus ac meritis transeat, et quanto in subiectis suis etiam aliena peccata deteraserit, tanto etiam de peccatis propriis ante omnipotentis Dei terribile examen securior fiat.

4. Reuerentissimus frater noster Augustinus episcopus in monasterii regula edoctus, sacrae scripturae scientia repletus, bonis auctore Deo operibus praeditus, quaeque uos ammonet libenter audite, deuote peragite, studiose in memoria reseruata, quia, si uos eum in eo quod pro omnipotenti Deo loquitur auditis, isdem omnipotens Deus hunc pro uobis exorantem celerius exaudit. Si enim – quod absit! – uerba eius postponitis, quando eum omnipotens Deus poterit audire pro uobis, quem uos neglegitis audire pro Deo? Tota
10 igitur mente cum eo uos in feruore fidei stringite, atque adnissum illius uirtute quam uobis diuinitas tribuit adiuuate, ut regni sui uos ipse faciat esse participes, cuius uos fidem in regno uestro recipi facitis et custodiri.

5. Praeterea scire uestram gloriam uolumus quia, sicut in scriptura sacra ex uerbis Domini omnipotentis agnoscimus, praesentis mundi iam terminus iuxta est, et sanctorum regnum uenturum est, quod nullo umquam poterit fine
5 terminari. Appropinquante autem eodem mundi termino,

XXXII, 3, 9 ut *om. M*

XXXII, 4, 4 libenter *B* : libertim ut *uid. L om. M* || 6 deo : domino *M*

1. L'idéal politique pour Grégoire I^{er} est l'alliance du roi et de l'évêque : ainsi, plus tard, Oswald et Aidan (III, 6).

Jésus-Christ et se convertit de tout cœur à Dieu avec tous les peuples qui dépendaient de lui. Il s'ensuivit que le nom de cet homme surpassa en gloire celui des empereurs anciens, et qu'il l'emporta sur ses prédécesseurs autant par sa croyance que par ses bonnes actions. Alors, maintenant, que Votre Gloire se hâte de répandre la connaissance du Dieu unique, Père, Fils et Esprit Saint, chez les rois et les peuples qui lui sont soumis ; ainsi, elle surpassera en gloire et en mérite les anciens rois de sa nation, et, plus elle aura nettoyé les péchés d'autrui chez ses sujets, plus elle se sentira rassurée à propos de ses propres péchés avant le terrible examen du Dieu tout-puissant.

4. Notre très révérend frère, l'évêque Augustin, formé par la règle monastique, est versé dans la connaissance de la sainte Écriture, et il est, par la grâce de Dieu, riche de bonnes œuvres : quels que soient ses avertissements, écoutez-les avec bonne volonté, mettez-les en application avec dévotion, conservez-les en mémoire avec soin ; si vous l'écoutez dans ce qu'il vous dit au nom du Dieu tout-puissant, ce Dieu tout-puissant l'écouterait plus volontiers quand il prie pour vous. Mais si – Dieu vous en préserve ! –, vous négligez ses paroles, quand donc le Dieu tout-puissant pourra-t-il entendre parler en votre faveur celui que vous négligez d'entendre parler en faveur de Dieu ? Liez-vous donc résolument à lui dans la ferveur de la foi et aidez-le dans ses efforts de toute la puissance que la divinité vous a attribuée, afin que vous fassiez participer à son royaume celui dont vous aurez introduit et maintenu la foi dans votre royaume¹.

5. En outre, nous voulons que Votre Gloire sache que, comme nous l'avons appris par les saintes Écritures, d'après les paroles du Dieu tout-puissant, la fin du monde présent est proche et que va venir le règne des saints, qui n'aura jamais de fin. Puisqu'est proche la fin de ce monde, beaucoup de choses

multa imminent, quae antea non fuerunt, uidelicet immutationes aeris terroresque de caelo, et contra ordinationem temporum tempestates bella *fames pestilentiae terraemotus per loca*^a : quae tamen non omnia nostris diebus uentura sunt, sed post nostros dies subsequenter. Vos itaque, si qua ex his euenire in terra uestra cognoscitis, nullo modo uestrum animum perturbetis, quia idcirco haec signa de fine saeculi praemittuntur, ut de animabus nostris debeamus esse solliciti, de mortis hora suspecti, et uenturo iudici in bonis actibus inueniamur esse praeparati. Haec nunc, gloriose fili, paucis locutus sum, ut cum Christiana fides in regno uestro excreuerit, nostra quoque apud uos locutio latior excrescat, et tanto plus loqui libeat, quanto se in mente nostra gaudia de gentis uestrae perfecta conuersione multiplicent.

6. Parua autem exenia transmisi, quae uobis parua non erunt, cum a uobis ex beati Petri apostoli fuerint benedictione suscepta. Omnipotens itaque Deus in uobis gratiam suam, quam coepit, perficiat^b, atque uitam uestram et hic per multorum annorum curricula extendat, et post longa tempora in caelestis uos patriae congregatione recipiat. Incolumem excellentiam uestram gratia superna custodiat, domine fili.

7. DATA DIE X KALENDARVM IULIARVM, IMPERANTE DOMINO NOSTRO MAURICIO TIBERIO PISSIMO AVGVSTO ANNO XVIII, POST CONSVLATVM EIVSDEM DOMNI ANNO XVIII, INDICIONE III. »

a. Mt 24, 7 b. cf. Ph 1, 6

1. La proximité de la fin du monde (ne sommes-nous pas au dernier âge du monde ?) n'est évoquée qu'en tant que signe de la proximité de notre mort.

2. Cf. II, 10, 8 et 11, 7. On notera l'habileté de la lettre faisant alterner les compliments et les conseils, l'effroi et les douceurs.

3. 22 juin 601.

menacent, inconnues auparavant : changements de climats, signes terrifiants venus du ciel, tempêtes sans rapport avec les saisons, guerres, *famines, épidémies, tremblements de terre en divers endroits*^a ; certes, tout cela n'arrivera pas à notre époque, mais tout finira par arriver après notre mort. C'est pourquoi, si vous apprenez que s'est produit sur votre terre un de ces cataclysmes, ne soyez troublé en aucune façon : ces signes de la fin du monde sont envoyés par avance pour que nous nous inquiétions du sort de nos âmes, en sentant venir l'heure de notre mort, et qu'à la venue du Juge, nous soyons trouvés prêts, grâce à nos bonnes actions¹. J'ai abordé ce sujet en peu de mots, glorieux fils, afin que, quand la foi chrétienne se sera étendue dans votre royaume, nous puissions, en nous adressant à vous, nous étendre davantage, et avoir d'autant plus de plaisir à en parler, que se multiplieront dans notre esprit les joies nées de la conversion totale de votre nation.

6. J'ai envoyé de petits présents², que vous ne trouverez pas petits puisque vous les aurez reçus avec la bénédiction du bienheureux apôtre Pierre. Donc, que le Dieu tout-puissant complète en vous la grâce qu'il a commencée^b, qu'il prolonge votre vie ici-bas, qu'elle se déroule pendant de nombreuses années et que, au bout d'un long temps, il vous reçoive dans la société de la patrie céleste. Qu'il garde Votre Excellence par la grâce d'En haut, Seigneur mon fils.

7. DONNÉ CE DIXIÈME JOUR DES CALENDES DE JUILLET, LA DIX-NEUVIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE MAÎTRE MAURICE TIBÈRE, AUGUSTE TRÈS PIEUX, LA DIX-HUITIÈME ANNÉE APRÈS SON CONSULAT, INDICION QUATRE³. »

XXXIII

<Vt Augustinus ecclesiam Saluatoris instaurauerit et monasterium beati Petri apostoli fecerit, et de primo eius abbate Petro>

1. At Augustinus, ubi in regia ciuitate sedem episcopalem, ut praediximus, accepit, recuperauit in ea, regio fultus ammiculo, ecclesiam quam inibi antiquo Romanorum fidelium opere factam fuisse didicerat, et eam in nomine sancti saluatoris Dei et Domini nostri Iesu Christi sacrauit, atque ibidem sibi habitationem statuit et cunctis successoribus suis. Fecit autem et monasterium non longe ab ipsa ciuitate ad orientem, in quo eius hortatu Aedilberct ecclesiam beatorum apostolorum Petri et Pauli a fundamentis construxit ac diuersis donis ditauit, in qua et ipsius Augustini et omnium episcoporum Doruuernensium, simul et regum Cantiae poni corpora possent. Quam tamen ecclesiam non ipse Augustinus sed successor eius Laurentius consecrauit.

2. Primus autem eiusdem monasterii abbas Petrus presbyter fuit, qui legatus Galliam missus demersus est in sinu maris, qui uocatur *Amfleaf*, et ab incolis loci ignobili traditus sepulturae. Sed omnipotens Deus, ut qualis meriti uir fuerit demonstraret, omni nocte supra sepulchrum eius lux caelestis apparuit, donec animaduertentes uicini, qui uidebant, sanctum fuisse uirum qui ibi esset sepultus, et inuestigantes unde uel quis esset, abstulerunt corpus, et in Bononia ciuitate iuxta honorem tanto uiro congruum in ecclesia posuerunt.

XXXIII, 2, 3 ab om. M

1. I, 26, 2.

2. Il s'agit de Christ Church.

3. Le monastère de Saints-Pierre-et-Paul (dédicace courante : cf. Saint-Pierre à Wearmouth – Saint-Paul à Jarrow) prit, par la suite, le nom de Saint-Augustin. Comme il convient à une nécropole, il est situé hors de la cité.

4. Cf. II, 3, 2.

XXXIII

<Comment Augustin restaura l'église du Sauveur et construisit le monastère du bienheureux apôtre Pierre ; et du premier abbé de ce monastère, Pierre>

1. Augustin, après avoir obtenu, comme nous l'avons dit précédemment¹, un siège épiscopal dans la cité royale, reprit en charge dans cette cité, soutenu par l'appui royal, une église qui avait été anciennement construite, avait-il appris, à cet endroit, par des Romains croyants, et il la consacra au nom du saint Sauveur, notre Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ, et il y établit un domicile pour lui-même et tous ses successeurs². Il fonda aussi, non loin de la ville, à l'est, un monastère dans lequel Æthelberht, suivant ses exhortations, fit construire, sur des fondations propres, une église en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et l'enrichit de divers dons, pour que puissent y être enterrés Augustin lui-même, ainsi que tous les évêques de Canterbury et aussi les rois du Kent³. Ce ne fut pas Augustin qui consacra l'église, mais son successeur Laurentius⁴.

2. Le premier abbé de ce monastère fut le prêtre Pierre⁵, qui, envoyé en mission en Gaule, se noya dans une crique appelée *Ambleteuse*⁶ et fut enterré par les habitants en une sépulture ordinaire ; mais Dieu tout-puissant, pour montrer combien c'était un homme de mérite, fit apparaître chaque nuit au-dessus de sa tombe une lumière céleste⁷, jusqu'au jour où les voisins, la remarquant, s'aperçurent qu'un saint homme était enterré en ce lieu : après enquête sur son identité et son origine, ils exhumèrent le corps et, dans la ville de Bononia, l'enterrèrent dans une église, avec les honneurs dus à un si grand homme.

5. Il avait été envoyé par Augustin à Grégoire (I, 27, 1) ; ce n'était donc pas sa première traversée vers le Continent.

6. Ambleteuse (*Amfleaf*) est à une dizaine de km au nord de Boulogne (Jacques II, fuyant la Grande-Bretagne, y débarqua en 1689).

7. Sur ces lueurs miraculeuses, cf. Introduction, p. 46.

XXXIII

<Vt Aedilfrid rex Nordanhymbrorum Scottorum gentes proelio conterens ab Anglorum finibus expulerit>

1. His temporibus regno Nordanhymbrorum praefuit rex fortissimus et gloriae cupidissimus Aedilfrid, qui plus omnibus Anglorum primatibus gentem uastauit Brettonum, ita ut Sauli quondam regi Israheliticæ gentis comparandus uideretur, excepto dumtaxat hoc, quod diuinæ erat religionis ignarus. Nemo enim in tribunis, nemo in regibus plures eorum terras, exterminatis uel subiugatis indigenis, aut tributarias genti Anglorum aut habitabiles fecit. Cui merito poterat illud, quod benedicens filium patriarcha in personam Saulis dicebat, aptari : « *Beniamin lupus rapax ; mane comedet prædam et uespere diuidet spolia*^a. »

2. Vnde motus eius profectibus Aedan rex Scottorum, qui Britanniam inhabitant, uenit contra eum cum immenso et forti exercitu ; sed cum paucis uictus aufugit. Siquidem in loco

XXXIII, 2, 3 aufugit uictus ~ M

a. Gn 49, 27

1. Il semble que Bède veuille par ce chapitre, 1) ramener l'attention sur les Brittons et les Scots, 2) contrebalancer l'importance d'Æthelberht et du Kent par la gloire de la Northumbrie et de son roi, 3) présenter Æthelfrith qui réalisera une prédiction de s. Augustin contre les Celtes (II, 2). ~ *Æthel-frith* (« noble »-« paix, restitution »).

2. Jacob bénit chacun de ses douze fils et prédit la destinée de leurs douze tribus. Le plus jeune fils est Benjamin ; l'histoire de sa tribu sera remplie de guerres, notamment contre les Philistins. Saül appartient à la lignée de Benjamin. Toute la journée, c'est-à-dire toute la vie de Benjamin (et de ses descendants), se passe à guerroyer : du matin où il combat, jusqu'au soir, où il distribue les dépouilles des vaincus. Benjamin, Saül – et saint Paul : celui-ci fut un loup pour les disciples du

XXXIII¹

<Æthelfrith, roi des Northumbriens, écrasa dans un combat les peuples des Scots et les chassa des territoires anglais>

1. A cette époque, Æthelfrith, roi très courageux et très avide de gloire, régnait sur les Northumbriens ; plus que tout autre chef anglais, il porta des coups dévastateurs à la nation brittonne, si bien qu'il faudrait le comparer, semble-t-il, à Saül, autrefois roi d'Israël, à cela près qu'il ne connaissait pas la religion de Dieu. Aucun chef d'armée, aucun roi ne conquiert, plus que lui, de terres brittonnes, en exterminant ou en soumettant les habitants, n'en fit des terres soit redevables d'un tribut aux Anglais, soit habitables par eux. On aurait pu à juste titre lui appliquer ce que disait le patriarche en bénissant son fils, tout en présageant la personne de Saül² : « *Benjamin, loup rapace : le matin, il dévorera une proie, le soir il partagera le butin*^a. »

2. C'est pourquoi, face à l'avancée d'Æthelfrith, Aedan, roi des Scots qui habitaient la Bretagne, marcha contre lui avec une armée immense et forte ; mais, vaincu, il s'enfuit avec seulement quelques hommes³. Presque toute son armée fut

Christ, puis au soir, converti, il distribua sa proie, l'Évangile. De même le peuple d'Æthelfrith se convertira et deviendra missionnaire.

3. Aedan mac Gabrain avait reconquis, contre les Pictes, l'indépendance des Scots de Dalriada (cf. I, 1, 4, p. 118-119, n. 1). Il fut solennellement installé roi par Columba, abbé d'Iona, en 574. Roi guerrier, il connut victoires et revers avant d'être vaincu par un autre roi guerrier : Æthelfrith.

celeberrimo, qui dicitur *Degsastan*, id est « Degsa lapis »,
 5 omnis paene eius est caesus exercitus. In qua etiam pugna
 Theobald, frater Aedilfridi, cum omni illo quem ipse duce-
 bat exercitu, peremptus est. Quod uidelicet bellum Aedilfrid
 anno ab incarnatione Domini DCIII, regni autem sui, quod XX
 et III annis tenuit, anno XI perfecit, porro anno Focatis, qui
 10 tum Romani regni apicem tenebat, primo. Neque ex eo tem-
 pore quisquam regum Scottorum in Britannia aduersus
 gentem Anglorum usque ad hanc diem in proelium uenire
 audebat.

EXPLICIT LIBER PRIMVS.

1. La localisation de Degsastan n'est pas sûre (peut-être Dawston dans le Liddisdale au nord de Carlisle). Plummer suggère que le nom vient de *æt Ægdanes stane* « (à la) Pierre d'Ædan ».

anéantie en un lieu très célèbre appelé *Degsastan*, c'est-à-dire
 « Pierre de Degsa¹ ». Dans cette bataille périt Théobald,
 frère d'Æthelfrith, avec toute l'armée qu'il conduisait. Æthel-
 frith acheva cette guerre la 603^e année après l'incarnation du
 Seigneur, et la onzième année de son propre règne, qui en
 compta vingt-quatre, la première année où Phocas portait la
 couronne de l'empire romain. Depuis ce temps-là jusqu'à
 aujourd'hui, aucun roi des Scots installés en Bretagne n'osa
 venir livrer bataille à la nation anglaise.

FIN DU LIVRE I.

<LIBER SECVNDVS>

Haec continentur in libro secundo historiae ecclesiasticae gentis Anglorum :

- I. De obitu beati papae Gregorii.
- II. Vt Augustinus Brettonum episcopos pro pace catholica, etiam miraculo caelesti coram eis facto, monuerit, quaeue illos spernentes ultio secuta sit.
- 5 III. Vt idem Mellitum ac Iustum episcopos fecerit, et de obitu ipsius.
- III. Vt Laurentius cum coepiscopis suis Scottos unitatem sanctae ecclesiae maxime in pascha obseruando sequi monuerit, et ut Mellitus Romam uenerit.
- V. <Vt> defunctis Aedilbercto et Sabercto regibus successores eorum idolatriam resuscitarint, ob quod et Mellitus ac Iustus a Brittaniam discesserint.
- 10 VI. Vt correptus ab apostolo Petro Laurentius Eadbaldum regem ad Christum conuerterit, qui mox Mellitum et Iustum ad praedicandum reuocauerit.
- 15 VII. Vt Mellitus episcopus flammam ardentem suae ciuitatis orando restinxerit.
- VIII. Vt Bonifatius papa Iusto successoris eius pallium et epistolam miserit.
- 20 IX. De imperio regis Eduini, et ut ueniens ad euangelizandum ei Paulinus primo filiam eius cum aliis fidei Christianae sacramentis imbuerit.

5 ipsius : eius M || 7 ut et ~ L || 9 ut om. LMB

LIVRE II

Voici ce que contient le livre II de l'Histoire ecclésiastique du peuple anglais :

- I. Mort du bienheureux pape Grégoire.
- II. Comment Augustin invita les évêques brittons à établir la paix entre catholiques, accomplissant même un miracle céleste en leur présence ; quelle vengeance suivit leur refus dédaigneux.
- III. Comment ce fut encore lui qui fit de Mellitus et de Justus des évêques ; sa mort.
- III. Comment Laurentius, en accord avec les autres évêques, exhorta les Scots à respecter l'unité de la sainte Église, surtout en observant la Pâque ; et comment Mellitus vint à Rome.
- V. Comment, après le décès d'Æthelberht et de Sæberht, leurs successeurs restaurèrent leur culte des idoles, ce qui fit que Mellitus et Justus quittèrent la Bretagne.
- VI. Comment Laurentius, vivement pris à partie par l'apôtre Pierre, convertit au Christ le roi Eadbald, lequel rappela bientôt Mellitus et Justus pour qu'ils prêchent.
- VII. Comment l'évêque Mellitus éteignit par sa prière les flammes qui ravageaient sa cité en feu.
- VIII. Comment le pape Boniface envoya à Justus, successeur de Mellitus, le pallium et une lettre.
- IX. Règne d'Edwin ; et comment Paulinus venant pour l'évangéliser, instruisit d'abord sa fille, et d'autres avec elle, dans les mystères de la foi chrétienne.

- X. *Vt papa Bonifatius eundem regem missis litteris sit hortatus ad fidem.*
- 25 XI. *Vt coniugem ipsius per epistulam salutis illius sedulam agere curam monuerit.*
- XII. *Vt Eduini per uisionem quondam sibi exuli ostensam sit ad credendum prouocatus.*
- XIII. *Quale consilium idem cum primatibus suis de percipienda fide Christi habuerit, et ut pontifex eius suas aras profanauerit.*
- 30 XIII. *Vt idem Eduini cum sua gente fidelis sit factus, et ubi Paulinus baptizauerit.*
- XV. *Vt prouincia Orientalium Anglorum fidem Christi suscepit.*
- XVI. *Vt Paulinus in prouincia Lindissi praedicauerit, et de qualitate regni Eduini.*
- 35 XVII. *Vt idem ab Honorio papa exhortatorias litteras acceperit, qui etiam Paulino pallium miserit.*
- XVIII. *Vt Honorius, qui Iusto in episcopatum Doruuernis ecclesiae successit, ab eodem papa Honorio pallium et litteras acceperit.*
- 40 XIX. *Vt primo idem Honorius et post Iohannes litteras genti Scottorum pro pascha simul et pro Pelagiana heresi miserit.*
- XX. *Vt occiso Eduine Paulinus Cantiam rediens Hrofensis ecclesiae praesulatum suscepit.*

EXPLICVNT CAPITVLA LIBRI SECVNDI.

Incipit ipse liber secundus historiae ecclesiasticae gentis Anglorum : lege feliciter !

I

<De obitu beati papae Gregorii>

1. His temporibus, id est anno dominicae incarnationis DCV, beatus papa Gregorius, postquam sedem Romanae et apostolicae ecclesiae XIII annos menses sex et dies decem gloriosissime rexit, defunctus est, atque ad aeternam regni

1. La place du chapitre, en tête de l'histoire proprement dite de l'Église en Angleterre, et sa longueur manifestent l'importance de Grégoire I^{er} : apôtre de l'Angleterre mais aussi maître spirituel dont Bède partage l'équilibre et la profondeur. ~ Les sources du chapitre sont les écrits de GRÉGOIRE LE GRAND et le *Liber pontificalis*.

- X. *Comment le pape Boniface, dans une lettre envoyée à ce roi, l'exhorta à la foi.*
- XI. *Comment il conseilla à l'épouse du roi, par lettre, de veiller avec soin et diligence sur le salut de son mari.*
- XII. *Comment Edwin fut décidé à croire, par une vision qui lui était apparue bien avant, au temps de son exil.*
- XIII. *Quel conseil le même roi et ses notables tinrent au sujet de la conversion à la foi du Christ ; et comment son grand-prêtre profana ses propres autels.*
- XIII. *Comment ce même Edwin, avec sa nation, devint croyant ; le lieu où Paulinus donna le baptême.*
- XV. *Comment la province des Anglais de l'Est accueillit la foi au Christ.*
- XVI. *Comment Paulinus prêcha dans la province de Lindsey, et ce que fut le règne d'Edwin.*
- XVII. *Comment ce même roi reçut une lettre d'exhortation du pape Honorius, qui envoya aussi le pallium à Paulinus.*
- XVIII. *Comment Honorius, qui succéda à Justus comme évêque de l'Église de Canterbury, reçut du pape Honorius pallium et lettre.*
- XIX. *Comment tout d'abord Honorius et ensuite Jean, envoyèrent une lettre à la nation des Scots au sujet de Pâques et aussi de l'hérésie pélagienne.*
- XX. *Comment, après le meurtre d'Edwin, Paulinus revint dans le Kent et reçut la charge de l'Église de Rochester.*
- FIN DE LA LISTE DES CHAPITRES DU LIVRE II.

Début du livre II de l'Histoire ecclésiastique du peuple anglais.
Bonne lecture !

I¹

<Mort du bienheureux pape Grégoire>

1. Ce fut à cette date, c'est-à-dire en la 605^e année de l'incarnation du Seigneur, que mourut le bienheureux pape Grégoire, après avoir été le très glorieux chef de l'Église romaine et apostolique pendant treize ans, six mois, et dix jours, et qu'il fut transporté au séjour éternel du royaume des

5 caelestis sedem translatus. De quo nos conuenit, quia nos-
tram, id est Anglorum, gentem *de potestate Satanae ad fidem*
Christi sua industria *conuertit*^a, latiore in nostra historia
ecclesiastica facere sermonem. Quem recte nostrum appel-
lare possumus et debemus apostolum quia, cum primum in
10 toto orbe gereret pontificatum et conuersis iamdudum ad
fidem ueritatis esset praelatus ecclesiis, nostram gentem
eatenus idolis mancipatam Christi fecit ecclesiam, ita ut
apostolicum illum de eo liceat nobis proferre sermonem quia,
« *etsi aliis non est apostolus, sed tamen nobis est ; nam signacu-*
15 *lum apostolatus eius nos sumus in Domino*^b. »

2. Erat autem natione Romanus, ex patre Gordiano, genus
a proauis non solum nobile sed et religiosum ducens. Deni-
que Felix eiusdem apostolicae sedis quondam episcopus, uir
magnae gloriae in Christo et ecclesia, eius fuit atauus. Sed
5 ipse nobilitatem religionis non minore quam parentes et
cognati uirtute deuotionis exercuit. Nobilitatem uero illam,
quam ad saeculum uidebatur habere, totam ad nanciscen-
dam supernae gloriam dignitatis diuina gratia largiente
conuertit. Nam mutato repente habitu saeculari monasterium

I, 1, 10 pontificatum gereret ~ M

I, 2, 1 ex : a M || 4 sed + et M

a. Ac 26, 18 b. 1 Co 9, 2

1. Bède écourte ici son pontificat d'un an. Grégoire I^{er}, né vers 540 fut pape de 590 jusqu'à sa mort en 604. Les Anglo-Saxons lui durent leur évangélisation. ALDHELM (639-709) appelle Grégoire *peruigil pastor et paedagogus noster, noster inquam, qui nostris parentibus errorem tetrae gentilitatis abstulit, et regenerantis gratiae normam tradidit*, « pasteur très vigilant [allusion à l'étymologie de « Grégoire »] et notre enseignant – certes nôtre, lui qui enleva à nos parents l'erreur de l'affreux paganisme et leur transmit la loi de la grâce qui régénère » (*De uirginitate* en prose 55). Un moine de Whitby, contemporain d'Aldhelm et de Bède, écrivit une *Vie de saint Grégoire*. Le concile de Cloves-ho, en 747, établit comme fête de l'Église anglaise la Saint-Grégoire, le 12 mars.

2. Grégoire fut apocrisiaire, c'est-à-dire légat du pape, auprès de l'Empereur à Constantinople : cf. § 3. ~ Le passage à partir de la seconde

cieux¹. A lui donc², parce qu'il a mis son énergie à *détourner du pouvoir de Satan* notre nation, c'est-à-dire la nation anglaise, *et à la convertir* à la foi au Christ^{a3}, il convient que nous consacrons un assez long développement dans notre *Histoire Ecclésiastique* : lui que nous pouvons et devons appeler justement notre apôtre, puisque, dès le début de son pontificat sur toute la terre, à la tête d'Églises converties depuis longtemps à la vérité de la foi, il a fait de notre nation, jusqu'ici esclave des idoles, une Église du Christ, tant et si bien que nous avons le droit de lui appliquer les mots de l'Apôtre : « *Car si, pour d'autres il n'est pas un apôtre, pour nous, cependant, il l'est ; en effet, nous sommes, dans le Seigneur, le signe sensible de son apostolicité*^b. »

2. Il était romain de souche, son père était Gordianus ; il venait d'une lignée qui, depuis des générations, non seulement était noble, mais aussi pratiquait la religion. De fait, Félix, autrefois évêque de ce même siège apostolique, grande et glorieuse figure dans le Christ et l'Église, était son quatrième aïeul⁴. Et, à son tour, Grégoire cultiva la noblesse de la religion avec autant de vertueuse dévotion que ses parents et sa famille. Cette noblesse, en vérité, qu'on lui reconnaissait pour le service du siècle, il la convertit totalement, grâce à l'abondance de la grâce divine, pour obtenir la gloire et la dignité célestes⁵. En effet, abandonnant brusquement l'état

phrase *De quo nos conuenit* jusqu'à *grege numerari* (§ 9, fin) est absent dans la version vieil-anglaise.

3. C'est la christianisation qui fait d'une nation une véritable entité, une « Église », et les différentes Églises à leur tour forment, sous la direction de Rome, le « peuple chrétien ». Cf. TUGÈNE, *L'idée de nation chez Bède le Vénéral*.

4. Félix, évêque de Rome de 483 à 492. Cf. GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.* IV, 17, 1.

5. Bède aime associer, comme beaucoup d'hagiographes, noblesse du sang et noblesse de la conduite : cf. II, 7, 1 (à propos de Mellitus) ; III, 19, 3 (Fursy) ; III, 9, 3 (moniale de Barking) ; 18, 2 (Æthelthryth) et 21, 1 (Hild) ; V, 10, 4 (Tilmon).

10 petiit, in quo tanta perfectionis gratia coepit conuersari ut,
 sicut ipse postea flendo solebat adtestari, animo illius laben-
 tia cuncta subteressent, ut rebus omnibus quae uoluuntur
 emereret, ut nulla nisi caelestia cogitare soleret, ut etiam
 15 retentus corpore ipsa iam carnis claustra contemplatione
 uidelicet ut ingressum uitae et laboris sui praemium amaret.
 Haec autem ipse de se non profectum iactando uirtutum sed
 deflendo potius defectum, quem sibi per curam pastorem
 incurrisse uidebatur, referre consuevit. Denique tempore
 20 quodam, secreto cum diacono suo Petro colloquens, enume-
 ratis animi sui uirtutibus priscis mox dolendo subiunxit :
 « At nunc ex occasione curae pastoralis saecularium homi-
 num negotia patitur, et post tam pulchram quietis suae
 speciem terreni actus puluere fedatur, cumque se pro con-
 25 descensione multorum ad exteriora sparserit, etiam cum
 interiora appetit, ad haec procul dubio minor redit. Perpendo
 itaque quid tolero, perpendo quid amisi dumque intueor
 illud quod perdidici, fit hoc grauius quod porto. »

3. Haec quidem sanctus uir ex magnae humilitatis inten-
 tione dicebat ; sed nos credere decet nihil eum monachicae
 perfectionis perdidisse occasione curae pastoralis, immo
 potiore tunc sumsisse profectum de labore conuersionis
 5 multorum quam de propriae quondam quiete conuersionis
 habuerat ; maxime quia et pontificali functus officio domum
 suam monasterium facere curauit, et dum primo de monasterio

I, 2, 24-25 condescensione B : condiscensione L descensione M

1. *Curam pastorem* : les mots évoquent le titre de l'ouvrage de GRÉGOIRE LE GRAND, *Regula pastoralis* (*Règle pastorale*) : cf. *infra* p. 276-277, n. 3.

2. GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.*, Prologue, 4. Grégoire a souvent opposé vie active et vie contemplative, montrant cependant par sa vie même que

séculier, il gagna un monastère où il en arriva à atteindre une telle perfection dans la grâce que – comme lui-même en témoignait souvent plus tard en pleurant –, son esprit dominait tout ce qui est éphémère, qu'il s'élevait au-dessus de tout ce qui passe, qu'il n'avait de pensées que pour les choses du ciel ; encore prisonnier de son corps, il outrepassait déjà, par la contemplation, les barrières de la chair, et même la mort, qui est presque pour tous un châtement, il l'aimait comme une entrée dans la vie et une récompense de l'effort. Et cela, il se plaisait lui-même à le dire à son propos, non pas pour vanter son progrès dans les vertus, mais pour pleurer plutôt sur le recul que semblait lui avoir imposé sa tâche de pasteur¹. Ainsi, s'entretenant un jour seul à seul avec son diacre Pierre, il détaillait les vertus anciennes de son esprit pour ajouter aussitôt, douloureusement : « Mais maintenant, du fait de ma tâche pastorale, mon esprit souffre des affaires des hommes de ce monde et, après une vision si belle dans son repos, le voici souillé de la poussière des actions terrestres ; et quand, après s'être dispersé, pour le service de la multitude, dans des activités extérieures, il recherche encore la vie intérieure, il ne fait pas de doute qu'il y revient diminué. Je soupèse ce que j'endure, je soupèse ce que j'ai abandonné, et, quand je vois ce que j'ai perdu, ce que je porte en devient plus lourd². »

3. Le saint homme disait cela, sans doute, sous l'effet de sa grande humilité ; mais nous, nous devons croire qu'il n'a rien perdu de la perfection monastique du fait de son activité pastorale, qu'au contraire il a tiré, de sa peine à convertir la multitude, plus de profit qu'il n'en tira, dans le passé, du repos de sa propre intériorité. Cela vient surtout du fait que, tout en accomplissant son devoir de pontife, il veilla à faire de sa demeure un monastère ; et, aussitôt qu'il eut quitté le

l'une peut profiter à l'autre. Bède rappellera de même la répugnance de Cuthbert à quitter sa cellule d'ermite pour devenir évêque (III, 28, 3).

abstractus ad ministerium altaris ordinatus atque Constanti-
 nopolim apocrisiarius ab apostolica sede directus est, non
 10 tamen in terreno conuersatus palatio propositum uitae cae-
 lestis intermisit. Nam quosdam fratrum ex monasterio suo,
 qui eum gratia germanae caritatis ad regiam urbem secuti
 sunt, in tutamentum coepit obseruantiae regularis habere ;
 uidelicet ut eorum semper exemplo, sicut ipse scribit, ad ora-
 15 tionis placidum litus quasi anchorae fune restringeretur, cum
 incessabili causarum saecularium impulsu fluctuaret, con-
 cussamque saeculi actibus mentem inter eos cotidie per
 studiosae lectionis roboraret alloquium. Horum ergo consor-
 tio non solum a terrenis est munitus incursibus, uerum etiam
 20 ad caelestis exercitia uitae magis magisque succensus.

4. Nam hortati sunt eum ut librum beati Iob magnis inuo-
 lutum obscuritatibus mystica interpretatione discuteret ;
 neque negare potuit opus quod sibi fraternus amor multis
 utile futurum imponebat, sed eundem librum, quomodo
 5 iuxta litteram intellegendus, qualiter ad Christi et ecclesiae
 sacramenta referendus, quo sensu unicuique fidelium sit
 aptandus, per XXX et V libros expositionis miranda ratione
 perdociuit. Quod uidelicet opus in regia quidem urbe apocri-
 siarius inchoauit, Romae autem iam pontifex factus expleuit.
 10 Qui cum adhuc esset regia in urbe positus, nascentem ibi
 nouam heresim de statu nostrae resurrectionis cum ipso, quo
 exorta est, initio iuuante se gratia catholicae ueritatis adtriuuit.

1, 3, 19 etiam : et M

1, 4, 5 qualiter + et L || 10 adhuc om. M || 11-12 quo exorta : ex quo orta M

1. GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. in Iob*, lettre-dédicace, 1. ~ Dans le premier échange entre Augustin et Grégoire (I, 27, 2-4), le pape insiste sur la communauté, animée par l'esprit monastique, qui doit entourer l'évêque.

2. Bède distingue trois ou quatre interprétations de l'Écriture : 1) historique (ou littérale), 2) allégorique (ou mystique), 3) tropologique (ou morale) ; il remplace parfois l'interprétation tropologique par l'anagogique (référence à l'au-delà). La 4^e interprétation est typologique : un « type » annonce une réalité qui en développera et réalisera le sens. Cf.

monastère, ordonné au ministère de l'autel, et envoyé à Constantinople comme apocrisiaire du siège apostolique, même alors, tout en vivant dans un palais terrestre, il ne suspendit pas sa vocation de vie céleste. En effet, de certains frères de son monastère qui, par charité fraternelle, le suivirent dans la ville impériale, il se mit à faire les garants de son observance de la règle. C'était visiblement pour que, suivant toujours leur exemple, comme il l'écrivit lui-même¹, il fût rattaché au paisible rivage de la prière comme par le filin d'une ancre, et que, ballotté cependant qu'il était par le flot incessant des procès de ce monde, il pût fortifier son esprit secoué par les affaires du monde en pratiquant chaque jour avec eux l'étude de l'Écriture. Donc partager leur vie fut non seulement un rempart contre les attaques d'ici-bas, mais encore un moyen de s'embraser de plus en plus pour s'entraîner à la vie céleste.

4. En effet, ils l'exhortèrent à dégager, par une interprétation mystique, le sens du livre du bienheureux Job, livre plein d'obscurités ; il ne put refuser le travail que lui imposait l'amour de ses frères et qui serait utile à beaucoup, et, en trente-cinq livres d'exégèse, il expliqua cette œuvre en montrant, avec une admirable méthode, comment on devait la comprendre selon la lettre, de quelle manière on devait la mettre en rapport avec les mystères du Christ et de l'Église, en quel sens on devait l'appliquer à chacun des fidèles². Sans doute commença-t-il ce travail quand il était apocrisiaire dans la ville impériale³, mais c'est certainement à Rome qu'il le termina, une fois pontife.

Alors qu'il se trouvait encore dans la ville impériale, il y écrasa une nouvelle hérésie en train de naître à propos de notre état de ressuscités, en même temps que celui qui en était l'origine, et cela avec l'aide de la grâce contenue dans

entre autres BÈDE, *De Tab.* I, 31 et les pages d'introduction de C. VUILLAUME, *SC* 475, p. 37-41.

3. Cf. *supra* p. 270, n. 2.

Siquidem Eutycius eiusdem urbis episcopus dogmatizabat corpus nostrum in illa resurrectionis gloria impalpabile, uentis aereque subtilius esse futurum; quod ille audiens, et ratione ueritatis et exemplo dominicae resurrectionis probauit hoc dogma orthodoxae fidei omnimodis esse contrarium. Catholica etenim fides habet, quod corpus nostrum illa immortalitatis gloria sublimatum subtile quidem sit per effectum spiritalis potentiae, sed palpabile per ueritatem naturae, iuxta exemplum dominici corporis, de quo a mortuis suscitato dicit ipse discipulis: « *Palpate et uidete, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me uidetis habere*^c. » In cuius assertionem fidei uenerabilis pater Gregorius in tantum contra nascentem heresim nouam laborare contendit, tanta hanc instantia, iuuante etiam piissimo imperatore Tiberio Constantino, comminuit, ut nullus exinde sit inuentus qui eius resuscitator existeret.

5. Alium quoque librum composuit egregium, qui uocatur Pastoralis, in quo manifesta luce patefecit, quales ad ecclesiae regimen assumi, qualiter ipsi rectores uiuere, qua discretione singulas quasque audientium instruere personas, et quanta consideratione propriam cotidie debeant fragilitatem pensare. Sed et Omelias euangelii numero XL composuit, quas in duobus codicibus aequa sorte distinxit. Libros etiam

1, 4, 15 aereque : aérique *codd.*

1, 5, 3 assumi : ut suum *M* || 7 quas *L^{pc}* : quos *L^cMB*

c. *Lc* 24, 39

1. Eutychès, patriarche de Constantinople (né en 512, mort en 582). Bède s'inspire ici des *Morales sur Job* de GRÉGOIRE LE GRAND, et il répète presque dans les mêmes termes ce qu'il a écrit dans son *Commentaire sur Luc*, à propos de *Lc* 24, 39, passage de l'évangile qu'il cite ici.

2. Tibère II, qui régna de 578 à 582.

3. BÈDE, dans sa *Lettre à Ecgberht*, recommande la lecture et l'application de la *Règle pastorale* de GRÉGOIRE LE GRAND. Le roi de Wessex Alfred (né en 849, roi de 871 à sa mort en 899) traduisit en anglais la

la vérité catholique. Eutychès, évêque de cette ville¹, enseignait comme un dogme que notre corps, dans la gloire de la résurrection, serait impalpable, plus subtil que les vents et l'air; entendant cela, lui, par un raisonnement vrai et grâce à l'exemple de la résurrection du Seigneur, démontra que cette doctrine était contraire en tout à la foi de droite doctrine. En effet, la foi catholique tient que notre corps élevé dans son immortalité glorieuse est sans doute subtil par l'effet du pouvoir de l'Esprit, mais reste palpable selon la vérité de sa nature, suivant l'exemple du corps du Christ, qui dit à ses disciples, en parlant de son corps ressuscité des morts: « *Touchez et voyez : un esprit n'a pas de chair ni d'os, et vous voyez que j'en ai*^c. » Dans l'affirmation de cette foi, le vénérable père Grégoire consacra tant d'efforts à combattre la nouvelle hérésie qui naissait, mit tant d'énergie à la broyer, avec l'aide du très pieux empereur Tibère Constantin², qu'il ne se trouva plus personne par la suite pour la ressusciter.

5. Il composa encore un autre livre excellent qu'on appelle *Règle pastorale*³; il y montra, avec la clarté de l'évidence, quels genres d'hommes prendre pour diriger l'Église, comment doivent vivre ceux qui la dirigent, avec quel discernement ils doivent instruire chacun de leurs auditeurs, et avec quel sérieux ils doivent apprécier chaque jour leur propre fragilité. Il composa aussi quarante *Homélies sur l'Évangile* et les répartit également en deux tomes. Il fit encore

Regula pastoralis. Un prologue en vers y souligne la grandeur de Grégoire: « Le message que voici Augustin, traversant l'onde salée, l'apporta, du sud, aux Insulaires, tel que l'avait composé le champion du Seigneur sagace, et parcouru de son intelligence avisée – trésor d'arguments subtils. Ainsi gagna-t-il la majorité de l'humanité à la suite du Roi des cieux, lui le plus éminent des Romains, le plus doué des hommes, illustre entre tous... » (éd. E.V.K. Dobbie, *Anglo-Saxon Minor Poems*, ASPR 6, 1942, p. 110). L'exemplaire de la *Regula pastoralis* qu'Augustin apporta ne nous est pas parvenu.

Dialogorum III fecit, in quibus rogatu Petri diaconi sui uirtutes sanctorum, quos in Italia clariores nosse uel audire poterat, ad exemplum uiuendi posteris collegit ut, sicut in 10 libris expositionum suarum quibus sit uirtutibus insudandum edocuit, ita etiam descriptis sanctorum miraculis quae uirtutum earundem sit claritas ostenderet. Primam quoque et ultimam Ezechielis prophetae partem, quae uidebantur obs- 15 curiores, per Omelias XX et duas, quantum lucis intus habeant, demonstrauit; excepto libello Responsonum, quem ad interrogationes sancti Augustini primi Anglorum gentis episcopi scripsit, ut et supra docuimus, totum ipsum libellum his inserentes historiis; libello quoque Synodico, 20 quem cum episcopis Italiae de necessariis ecclesiae causis utilimum composuit; et familiaribus ad quosdam litteris. Quod eo magis mirum est tot eum ac tanta condere uolumina potuisse, quod omni paene iuuentutis suae tempore, ut uerbis ipsius loquar, crebris uiscerum doloribus cruciabatur, 25 horis momentisque omnibus fracta stomachi uirtute lassescibat, lentis quidem sed tamen continuis febribus anhelabat. Verum inter haec, dum sollicitus pensaret quia scriptura teste « *omnis filius qui recipitur flagellatur*^d », quo malis praesentibus durius deprimebatur, eo de aeterna certius 30 praesumptione respirabat.

I, 5, 20 cum om. M

d. He 12, 6

1. GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.* (SC 251, 260, 265). Le livre II des *Dialogues* est, avec la *Règle pastorale*, notre principale source de renseignements sur Benoît de Nursie. Le livre III contient des visions de l'au-delà qui nourrissent l'imagination de tout le Moyen Age. Les *Dialogi* furent traduits en anglais par Wærferth, évêque de Worcester, sous le règne (871-899) et l'impulsion d'Alfred.

quatre livres de *Dialogues*¹ où il rassembla, à la demande de son diacre Pierre, les miracles des saints particulièrement connus en Italie, qu'il ait pu ou les connaître ou en entendre parler, pour servir d'exemple de vie à la postérité : de la sorte, de même que dans ses livres des *Expositions* il avait enseigné les vertus pour lesquelles on devait transpirer, de même, dans la description des miracles des saints, il montrerait ce qu'était l'éclat de ces mêmes vertus. S'agissant encore de la première et dernière partie du prophète Ézéchiël, qui passaient pour fort obscures, il montra au cours de vingt-deux *Homélies* tout ce qu'elles contenaient de lumineux ; sans compter le petit livre des *Réponses* qu'il écrivit suite aux interrogations de saint Augustin, le premier évêque de la nation anglaise, comme nous l'avons montré plus haut en insérant cet opuscule dans cette *Histoire*² ; sans parler non plus de la *Lettre synodale* qu'il composa en compagnie des évêques italiens, lettre très utile sur les affaires nécessaires à l'Église³, ni des lettres personnelles adressées à certains correspondants. Et il est d'autant plus admirable qu'il ait pu rédiger tant et tant de volumes que, jusqu'à l'âge de sa maturité, « il souffrait cruellement », pour reprendre ses propres mots, « de fréquents maux de ventre, qu'à toute heure et à tout moment des défaillances de l'estomac l'épuisaient, qu'il avait de la peine à respirer du fait d'accès de fièvre, faibles sans doute mais continus⁴. » Mais comme, au milieu de ses tribulations, il avait toujours présent à l'esprit que, selon l'Écriture, « *on donne le fouet au fils qu'on accueille*^d », plus durement il subissait la pression des maux du présent, plus certainement il se sentait allégé par sa conviction d'obtenir la vie éternelle.

2. I, 27.

3. La *Lettre synodale* consiste dans les *Actes* du synode romain de 595, dont parle BÈDE dans ses *Chronica maiora*.

4. GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. in Iob*, lettre-dédicace, 5.

6. Haec quidem de immortalis eius sint dicta ingenio, quod nec tanto corporis potuit dolore restingui. Nam alii quidam pontifices construendis ornandisque auro uel argento ecclesiis operam dabant, hic autem totus erga animarum lucra uacabat.

7. Quicquid pecuniae habuerat, sedulus hoc dispergere ac dare pauperibus curabat, ut *iustitia eius maneret in saeculum saeculi et cornu eius exaltaretur in gloria*^e, ita ut illud beati Iob ueraciter dicere posset : « *Auris audiens beatificabat me, et oculus uidens testimonium reddebat mihi, quod liberassem pauperem uociferantem et pupillum cui non esset adiutor. Benedictio perituri super me ueniebat, et cor uiduae consolatus sum. Iustitia indutus sum, et uestiui me sicut uestimento et diademate iudicio meo. Oculi fui caeco et pes claudis. Pater eram pauperum, et causam quam nesciebam diligentissime inuestigabam. Conterebam molas iniqui, et de dentibus illius auferebam praedam*^f. » Et paulo post : « *Si negaui, inquit, quod uolebant pauperibus, et oculos uiduae expectare feci ; si comedi bucellam meam solus, et non comedit pupillus ex ea ; quia ab infantia mea creuit mecum miseratio, et de utero matris meae egressa est mecum*^g... »

8. Ad cuius pietatis et iustitiae opus pertinet etiam hoc, quod nostram gentem per praedicatores, quos huc direxit, de dentibus antiqui hostis eripiens aeternae libertatis fecit esse participem ; cuius fidei et saluti congaudens, quamque digna laude commendans, ipse dicit in Expositione beati Iob : « *Ecce lingua Britannie, quae nihil aliud nouerat quam barbarum frendere, iamdudum in diuinis laudibus Hebraeorum coepit*

^e I, 7, 8 uestiui : uestiuit M

^f I, 8, 6 britannie : britania L

^e Ps 111(112), 9 ^f Jb 29, 11-17 ^g Jb 31, 16-18

1. Le texte de *Job* est cité de façon incomplète et son utilisation paraît incompréhensible. Il faut se souvenir que, lorsqu'on citait le début d'un passage, on considérait que le lecteur saurait « rétablir de lui-même »

6. Voilà ce qu'on peut dire de son esprit immortel, que même de si grandes épreuves physiques ne purent étouffer. De fait, certains autres pontifes s'occupaient à construire des églises et à les orner d'or et d'argent ; mais lui se donnait tout entier pour le bénéfice des âmes.

7. Tout l'argent qu'il avait, il s'empressait de le répartir en dons pour les pauvres, pour que *sa justice demeurât pour les siècles des siècles et que son front fût exalté dans la gloire*^e ; aussi pouvait-il dire en toute vérité cette parole du bienheureux Job : « *L'oreille qui m'entendait me bénissait, l'œil qui me voyait me rendait témoignage, parce que j'avais libéré le pauvre qui criait et l'orphelin sans protecteur. La bénédiction du mourant venait sur moi et j'ai consolé le cœur de la veuve. C'est de la justice que je suis couvert, et celle-ci m'a revêtu de mon jugement, véritable vêtement et diadème. J'ai été l'œil de l'aveugle, et le pied du boiteux. J'étais le père des pauvres et j'instruisais avec le plus grand soin la cause que j'ignorais. Je broyais les mâchoires de l'injuste, et de ses dents j'enlevais sa proie*^f. » Et, peu après : « *Si j'ai refusé à des pauvres ce qu'ils voulaient, dit-il, si j'ai fait attendre en vain les yeux de la veuve, si moi j'ai mangé tout seul mon pain, et si l'orphelin, alors, n'en a pas mangé, parce que, depuis mon enfance, s'est développé en moi le sens de la compassion, et s'il est sorti en même temps que moi du ventre de ma mère*^g... »

8. A son œuvre de piété et de justice se rattache encore ceci : il a arraché notre nation aux dents de l'antique ennemi en lui envoyant des prédicateurs et il lui a donné part à la liberté éternelle ; se réjouissant de sa foi et de son salut, il la saluait d'un éloge mérité et il en vint à dire lui-même dans son *Exposition* sur le livre du bienheureux Job² : « *Voici que la langue des Brittons, qui ne savait produire qu'un grincement barbare, s'est mise à faire résonner l'hébreu Alleluia en louant*

l'ensemble évoqué. Ici la phrase de *Job*, dont Bède cite le début, se présente ainsi : « *Si j'ai refusé à des pauvres..., que mon épaule tombe de ma nuque et que mon bras se brise au coude.* »

2. GRÉGOIRE LE GRAND, *Mor. in Iob* XXVII, 11, 21.

alleluia resonare. Ecce quondam tumidus, iam substratus sanctorum pedibus seruit oceanus, eiusque barbaros motus, quos terreni principes edomare ferro nequiverant, hos pro diuina formidine sacerdotum ora simplicibus uerbis ligant, et qui cateruas pugnantium infidelis nequaquam metueret, iam nunc fidelis humilium linguas timet. Quia enim perceptis caelestibus uerbis, clarescentibus quoque miraculis, uirtus ei diuinæ cognitionis infunditur, eiusdem diuinitatis terrore refrenatur, ut prae agere metuat ac totis desideriis ad aeternitatis gratiam uenire concupiscat. » Quibus uerbis beatus Gregorius hoc quoque declarat, quia sanctus Augustinus et socii eius non sola praedicatione uerborum sed etiam caelestium ostensione signorum, gentem Anglorum ad agnitionem ueritatis perducebant.

9. Fecit inter alia beatus papa Gregorius ut in ecclesiis sanctorum apostolorum Petri et Pauli super corpora eorum missae celebrarentur ; sed et in ipsa missarum celebratione tria uerba maximae perfectionis plena superadiecit :
 5 « Diesque nostros in tua pace disponas, atque ab aeterna damnatione nos eripi et in electorum tuorum iubeas grege numerari. »

10. Rexit autem ecclesiam temporibus imperatorum Mauricii et Focatis. Secundo autem eiusdem Focatis anno transiens ex hac uita migravit ad ueram, quae in caelis est, uitam. Sepultus uero est corpore in ecclesia beati Petri apos-

I, 8, 8 resonare : sonare M

1. Ces trois demandes ont été ajoutées au Canon de la Messe avant le *Hanc igitur* de la Consécration. Le *Liber pontificalis* ne cite que la première.

Dieu. Voici que cet océan, autrefois gonflé de vagues, se couche à présent comme un serviteur aux pieds des saints ; et ses flots barbares, que les princes d'ici-bas n'arrivaient pas à maîtriser par le fer, les voici enchaînés par la crainte de Dieu, grâce aux simples paroles des prêtres ; et l'infidèle qui ne craignait en rien les bataillons de soldats, le voici à présent devenu un fidèle qui craint la langue des humbles. En effet, ayant entendu les paroles célestes et vu aussi l'éclat des miracles, il sent se répandre en lui la force de la connaissance de Dieu, il est freiné aussi par la terreur de ce même Dieu, de sorte qu'il craint de mal agir et qu'il désire d'une immense ardeur parvenir à la grâce éternelle. » Par ces mots, le bienheureux Grégoire fait savoir en outre que saint Augustin et ses compagnons ne se contentaient pas seulement de prêcher en paroles, mais montraient aussi des signes du ciel, conduisant ainsi la nation anglaise à la connaissance de la Vérité.

9. Entre autres choses, le bienheureux pape Grégoire fit célébrer des messes dans les églises des saints apôtres Pierre et Paul, au-dessus de leurs reliques ; et, dans la célébration même de ces messes, il ajouta au texte trois formules de la plus haute valeur : « Règle nos journées dans ta propre paix, fais aussi que nous soyons arrachés à l'éternelle damnation et que nous soyons comptés dans le troupeau de tes élus¹. »

10. Il dirigea l'Église à l'époque des empereurs Maurice et Phocas². La seconde année du règne de ce même Phocas, il passa de cette vie à la vraie vie qui est dans les cieux. Et son corps fut enseveli dans l'église du bienheureux apôtre Pierre,

2. Empereurs byzantins. Tibère II (cf. *supra* p. 276, n. 2) se choisit pour successeur Maurice. Né vers 539, Maurice régna de 582 à 602. Ayant sous-estimé la grogne de son armée pourtant victorieuse, il fut massacré et remplacé par le centurion Phocas, qui régna de 602 à 610. Grégoire, en mauvais termes avec Maurice, salua l'avènement de Phocas. Ici encore Bède s'inspire du *Liber pontificalis*.

5 *toli ante secretarium die quarto iduum Martiarum, quando-
que in ipso cum ceteris sanctae ecclesiae pastoribus
resurrecturus in gloria, scriptumque in tumba ipsius epita-
phium huiusmodi :*

Suscipe, terra, tuo corpus de corpore sumtum,
10 Reddere quod ualeas uiuificante Deo.
Spiritus astra petit, leti nil iura nocebunt,
Cui uitae alterius mors magis ipsa uia est.
Pontificis summi hoc clauduntur membra sepulchro,
Qui innumeris semper uiuit ubique bonis.
15 Esuriem dapibus superauit, frigora ueste,
Atque animas moritis texit ab hoste sacris,
Implebatque actu, quicquid sermone docebat,
Esset ut exemplum mystica uerba loquens.
Ad Christum Anglos conuertit pietate magistra,
20 Adquirens fidei agmina gente noua.
Hic labor, hoc studium, haec tibi cura, hoc pastor agebas,
Vt Domino offerres plurima lucra gregis.
Hisque Dei consul factus laetare triumphis,
Nam mercedem operum iam sine fine tenes.

11. *Nec silentio praetereunda opinio, quae de beato Grego-
rio traditione maiorum ad nos usque perlata est, qua uidelicet
ex causa ammonitus tam sedulam erga salutem nostrae gentis
curam gesserit. Dicunt quia die quadam, cum aduenientibus
5 nuper mercatoribus multa uenalia in forum fuissent collata,*

1, 10, 6 in : cum L uel in L^{sl} || 7 tumba B^{pc} : tumbo LMB^{ac}

1. Donc enterré le 12 mars 604, dans le *secretarium* de Saint-Pierre. *Secretarium* peut signifier 1) salle d'audience de l'évêque, 2) sacristie, 3) chapelle. La *Vita Gregorii* de Whitby dit *ante eius officii secretarium* (cf. 1^{er} sens) mais Bède, ailleurs (III, 14, 2 et 26, 2), emploie le mot dans le sens 3. La version vieil-anglaise traduit : *beforan þam husul-portice*, « devant la chapelle eucharistique » (p. 94, l. 9-10).

à l'entrée de la sacristie, le quatrième jour avant les ides de mars¹ ; et il ressuscitera dans la gloire, avec ce corps, en compagnie de tous les autres pasteurs de la sainte Église. Et l'on écrivit sur sa tombe l'épithaphe suivante² :

Reçois, terre, un corps tiré de ton corps ;
Tu auras à le rendre quand Dieu lui redonnera vie.
Son esprit a gagné les astres, les lois du trépas ne l'atteindront plus
Pour lui la mort est même la véritable voie de l'autre Vie.
De ce pontife suprême, les membres sont enfermés en ce sépulcre,
Mais il vit pour toujours, partout, par ses innombrables bienfaits :
Il domina la faim en donnant à manger, le froid en donnant des
[vêtements ;
Quant aux âmes, il les a protégées de l'Ennemi par de saints
[conseils.
Il accomplissait en action ce qu'il enseignait en paroles,
Voulant être un exemple, tout en parlant en mystique.
Au Christ il convertit les Anglais, guidé par sa piété,
Gagnant à la foi une armée tirée d'une nation inconnue.
Tel fut ton labeur, telle ta volonté, tel ton souci, voilà ce que,
[pasteur, tu as accompli
Pour offrir au Seigneur un troupeau plus nombreux.
Consul de Dieu, réjouis-toi de ce triomphe :
Car tu tiens désormais, à jamais, le salaire de tes œuvres.

11. On ne doit pas passer sous silence l'anecdote que la tradition des Anciens nous a conservée, au sujet du bienheureux Grégoire, je veux dire la raison qui le poussa à faire preuve, sans relâche, d'un tel souci pour le salut de notre nation³. On dit qu'un jour des marchands récemment arrivés amenèrent au forum de nombreux esclaves à vendre et que les

2. Trois petits fragments de l'épithaphe ont été retrouvés.

3. Anecdote qu'on trouve aussi, sous une forme plus courte et légèrement différente, dans la *Vita Gregorii* 9 du moine de Whitby.

multi ad emendum confluisissent, et ipsum Gregorium inter alios aduenisse, ac uidisse inter alia pueros uenales positos candidi corporis ac uenusti uultus, capillorum quoque forma egregia. Quos cum aspiceret, interrogauit, ut aiunt, de qua
 10 regione uel terra essent allati, dictumque est quia de Britannia insula, cuius incolae talis essent aspectus. Rursus interrogauit utrum idem insulani Christiani, an paganis adhuc erroribus essent implicati. Dictum est quod essent pagani. At ille, intimo ex corde longa trahens suspiria, « Heu, pro dolor,
 15 inquit, quod tam lucidi uultus homines tenebrarum auctor possidet, tantaque gratia frontispicii mentem ab interna gratia uacuam gestat ! » Rursus ergo interrogauit, quod esset uocabulum gentis illius. Responsum est quod *Angli* uocarentur. At ille : « Bene, inquit, nam et *angelicam* habent faciem,
 20 et tales angelorum in caelis decet esse coheredes. Quod habet nomen ipsa prouincia, de qua isti sunt allati ? » Responsum est quia *Deiri* uocarentur idem prouinciales. At ille : « Bene, inquit, *Deiri*, de ira eruti et ad misericordiam Christi uocati. Rex prouinciae illius quomodo appellatur ? » Responsum est quod *Aelle* diceretur. At ille alludens ad nomen ait :
 25 « *Alleluia*, laudem Dei creatoris illis in partibus oportet cantari. »

12. Accedensque ad pontificem Romanae et apostolicae sedis (nondum enim erat ipse pontifex factus) rogauit ut genti Anglorum in Britanniam aliquos uerbi ministros, per quos ad Christum conuerteretur, mitteret ; se ipsum paratum

I, 11, 22 quia : quod *M^{re}*

1. La blancheur de peau des Saxons était proverbiale. Bède fait ailleurs contraster *niger Aethiops* et *Saxo candidus*, « le noir Éthiopien » et « le Saxon lumineux ». Le poème gallois *Canu Taliesin* y fait peut-être allusion en appelant les Anglo-Saxons *garanwynyon* (*gran wynyon* « visages blancs »).

acheteurs affluèrent ; Grégoire, lui aussi, était venu se mêler aux autres et avait vu, parmi les esclaves, des enfants à vendre, à la peau blanche¹, au visage charmant, avec des cheveux d'une beauté extraordinaire. Les regardant, il demanda, à ce qu'on dit, de quelle région ou de quelle terre ils venaient. Il lui fut dit que c'était de l'île de Bretagne, dont les habitants avaient cet aspect. Il demanda encore si ces insulaires étaient chrétiens ou toujours enchaînés dans les erreurs païennes. Il lui fut dit que c'étaient des païens. Et lui, soupirant longuement du tréfonds de son cœur, dit : « Ah ! quelle douleur que ce soit le maître des ténèbres qui possède des hommes au visage si lumineux, qu'un front si plein de grâce abrite une âme privée de la grâce ! » A nouveau il interrogea, demandant comment s'appelaient leur peuple. On lui répondit qu'on les appelait *Anglais*. Et lui : « C'est bien ainsi, dit-il, car ils ont bien un visage d'*anges* et il convient qu'ainsi ils partagent avec les anges l'héritage des cieux. Quel est le nom exact de la province d'où ils viennent ? » La réponse fut que les habitants de cette province s'appelaient *Déïrois*². Et lui : « C'est bien, dit-il, des *Déïrois*, car ils ont été arrachés de l'*ire* du Christ et appelés à sa miséricorde. Et le roi de la province comment l'appelle-t-on ? » On lui répondit qu'on l'appelait *Ælle*³. Et lui, jouant sur le nom, dit : « *Alleluia* ! Il faut que la louange du Dieu Créateur soit chantée dans ces régions. »

12. Allant trouver le pontife du siège apostolique de Rome – il n'était pas encore devenu lui-même pontife – il lui demanda d'envoyer en Bretagne, à la nation anglaise, des ministres de la Parole pour la convertir au Christ ; il était prêt

2. La Northumbrie comprend deux régions : la Bernicie (*Bernicia*) au nord et la Déïre (*Deira*) au sud.

3. *Ælle* est le nom de plusieurs rois anglais. D'après ASC, *Ælle*, roi de Déïre, accéda au trône en 560 et mourut en 588. Edwin, roi de Northumbrie (né en 585, roi de 616 à 632), est son fils. *Ælle* devint personnage de légende : on le retrouve dans la *Chronique* en français d'Angleterre

5 esse in hoc opus Domino cooperante perficiendum, si tamen apostolico papae hoc ut fieret placeret. Quod dum perficere non posset quia, etsi pontifex concedere illi quod petierat uoluit, non tamen ciues Romani, ut tam longe ab urbe secederet, potuere permittere, mox ut ipse pontificatus officio
 10 functus est, perfecit opus diu desideratum, alios quidem praedicatores mittens sed ipse praedicationem ut fructificaret suis exhortationibus ac precibus adiuuans. Haec iuxta opinionem, quam ab antiquis accepimus, historiae nostrae ecclesiasticae inserere oportunum duximus.

II

<Vt Augustinus Brettonum episcopos pro pace catholica, etiam miraculo caelesti coram eis facto, monuerit, quaeue illos spernentes ultio secuta sit>

1. Interea Augustinus adiutorio usus Aedilbercti regis conuocauit ad suum colloquium episcopos siue doctores proximae Brettonum prouinciae in loco ubi usque hodie lingua Anglorum *Augustinaes Ac*, id est « Robur Augustini », in
 5 confinio Huicciorum et Occidentalium Saxonum appellatur, coepitque eis fraterna ammonitione suadere, ut pace catholica secum habita communem euangelizandi gentibus

II, 1, 3 ubi : qui M

du dominicain Nicolas TREVET (rédigée aux environs de 1334), qui inspira le « Conte de Constance » aux poètes du XIV^e siècle Geoffrey CHAUCER (« Conte du Juriste », dans *The Canterbury Tales* II, 134-1162) et John GOWER (*Confessio Amantis* II, 587-1598).

1. Le contenu de ce chapitre n'est confirmé par aucun autre document. Sur la source de Bède, cf. *infra* p. 297, n. 5.

2. Latin *doctores* : trad. angl. *lareowas* « enseignants » (*lar-peow* « science » *lore* «-« serviteur »).

3. Le lieu-dit « Chêne d'Augustin » pourrait être Aust sur la Severn. ~ Le royaume des Hwiccois correspond au diocèse de Worcester créé plus

à mener à bien cette œuvre avec la coopération du Seigneur, si cependant le pape apostolique donnait son accord à cette entreprise. N'ayant pu mener à bien ce projet – car, même si le pontife avait accepté d'accéder à sa demande, les habitants de Rome auraient refusé, eux, qu'il partît si loin de la Ville –, dès qu'il eut pris les fonctions du pontificat, il réalisa l'œuvre si longtemps désirée : sans doute envoya-t-il comme prédicateurs d'autres personnes, mais il fit lui-même fructifier leur prédication en les aidant de ses exhortations et de ses prières. Voilà cette anecdote, que nous avons jugé opportun d'insérer dans notre *Histoire ecclésiastique*, telle que nous l'avons reçue de la tradition des Anciens.

II¹

<Comment Augustin invita les évêques brittons à établir la paix entre catholiques, accomplissant même un miracle céleste en leur présence ; quelle vengeance suivit leur refus dédaigneux>

1. Pendant ce temps Augustin, avec l'aide et l'assistance du roi Æthelberht, convoqua, pour un entretien avec lui, les évêques et les docteurs² de la province voisine des Brittons, dans un lieu qu'on appelle encore aujourd'hui en anglais *Augustinaes Ac*, ce qui signifie « Chêne d'Augustin », aux confins des Hwiccois et des Saxons de l'Ouest³ ; il se mit à leur conseiller, en les admonestant fraternellement, d'établir avec lui une paix catholique⁴ pour entreprendre tous ensemble

tard par l'archevêque Théodore. Le royaume dépendit de la Mercie à la suite de la victoire du Mercien Penda à Cirencester (25 km au sud-est de Gloucester) en 628. ~ SIMS-WILLIAMS, *Religion and Literature in Western England, 600-800*, ressuscite institutions et personnages à partir de quelques chartes et lettres interrogées avec rigueur, érudition, imagination.

4. Trad. v.-a. : *baet heo rihte sibbe ond lufan him betweonum hæfden*, « qu'ils aient entre eux juste paix et amour ». Le traducteur, songeant aux fréquentes querelles des Celtes entre eux, commet un contresens sur *secum*.

pro Domino laborem susciperent. Non enim paschae diem dominicum suo tempore sed a quarta decima usque ad uicesimam lunam obseruabant, quae computatio LXXXIII annorum circulo continetur, sed et alia plurima unitati ecclesiasticae contraria faciebant. Qui cum longa disputatione habita neque precibus neque hortamentis neque increpationibus Augustini ac sociorum eius assensum praebere uoluissent, sed suas potius traditiones uniuersis quae per orbem sibi in Christo concordant ecclesiis praeferrent, sanctus pater Augustinus hunc laboriosi ac longi certaminis finem fecit, ut diceret : « Obsecremus Deum, qui *habitare facit unanimes in domu patris sui*^a ut ipse nobis insinuare caelestibus signis dignetur, quae sequenda traditio, quibus sit uisus ad ingressum regni illius properandum. Adducatur aliquis aeger, et per cuius preces fuerit curatus, huius fides et operatio Deo deuota atque omnibus sequenda credatur. »

2. Quod cum aduersarii, inuiti licet, concederent, allatus est quidam de genere Anglorum oculorum luce priuatus. Qui cum oblatum Brettonum sacerdotibus nil curationis uel sanationis horum ministerio perciperet, tandem Augustinus iusta necessitate compulsus *flectit genua sua ad patrem Domini nostri Iesu Christi*^b, deprecans ut uisum caeco quem amiserat restitueret, et per illuminationem unius hominis corporalem in plurimorum corde fidelium spiritalis gratiam lucis accenderet. Nec mora, illuminatur caecus, ac uerus summae lucis praeco ab omnibus praedicatur Augustinus. Tum Brettones

II, 1, 8-9 dominicum diem ~ M || 9 a om. M

a. Ps 67, 7 b. Ep 3, 14 (Vg)

1. Sur le débat concernant la date correcte de la célébration de Pâques, cf. Introduction, p. 19-21.

2. La citation de Ps 67, 7 porte *unanimes* au lieu de *solitarios* (Vg), conformément au texte du « Psautier romain » – c'est-à-dire la version de la *Vetus Italica* revue par Jérôme en 383.

l'évangélisation des nations au nom du Seigneur. En effet, ils n'observaient pas le jour du dimanche de Pâques à la date qui est la sienne, mais entre le quatorzième et le vingtième jour de la lune – cette manière de compter s'inscrit dans un cycle de quatre-vingt quatre ans¹ –, et par ailleurs, ils agissaient aussi sur de très nombreux points contrairement à l'unité de l'Église. Malgré un long débat, ils ne voulurent pas donner leur accord aux prières, aux exhortations et aux reproches d'Augustin et de ses compagnons, mais ils préférèrent leurs propres traditions à celles de toutes les Églises qui, par toute la terre, s'accordent dans le Christ ; alors le saint père Augustin mit fin à ce long et laborieux débat en disant : « Prions Dieu, qui *fait habiter les hommes d'un seul esprit dans la maison de son Père*^{a2}, pour qu'il veuille bien nous montrer par des signes du ciel la tradition à suivre et les voies à prendre pour hâter notre arrivée dans son royaume. Que l'on amène un malade : la foi et la pratique de celui qui, par ses prières, l'aura guéri, devront être considérées comme agréables à Dieu et dignes d'être suivies. »

2. Ses adversaires, tout en rechignant, acceptèrent pourtant et l'on amena un homme de la race des Anglais, privé de la vue. Celui-ci, présenté aux prêtres des Brittons, n'obtint de leur intervention nulle guérison, nulle amélioration ; Augustin finalement, se laissant pousser par une juste nécessité, *fléchit les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus*^{b3}, le priant de restituer à l'aveugle la vue qu'il avait perdue, et, en accordant le retour à la lumière corporelle pour un seul homme, d'allumer dans le cœur du plus grand nombre des fidèles la grâce de la lumière spirituelle⁴. Aussitôt, l'aveugle retrouve la lumière et Augustin est proclamé par tous comme le véritable porte-parole de la lumière d'En haut. Les Brittons

3. Formule employée à nouveau en V, 1, 2.

4. Même miracle réalisé par s. Germain : cf. I, 18, 1.

confitentur quidem intellexisse se ueram esse uiam iustitiae quam praedicaret Augustinus, sed non se posse absque suorum consensu ac licentia priscis abdicare moribus, unde postulabant ut secundo synodus pluribus aduenientibus fieret.

15 3. Quod cum esset statutum uenerunt, ut perhibent, VII Brettonum episcopi et plures uiri doctissimi, maxime de nobilissimo eorum monasterio quod uocatur lingua Anglorum *Bancornaburg*, cui tempore illo Dinoot abbas praefuisse
5 narratur. Qui ad praefatum ituri concilium uenerunt primo ad quendam uirum sanctum ac prudentem, qui apud eos anachoreticam ducere uitam solebat, consulentes an ad praedicationem Augustini suas deserere traditiones deberent. Qui respondebat : « Si homo Dei est, sequimini illum. »
10 Dixerunt : « Et unde hoc possumus probare ? » At ille, « Dominus, inquit, ait : 'Tollite iugum meum super uos, et discite a me, quia mitis sum et humilis corde'. » Si ergo Augustinus ille mitis est et humilis corde, credibile est quia iugum Christi et ipse portet et uobis portandum offerat ; sin autem immitis
15 ac superbus est, constat quia non est de Deo, neque nobis eius sermo curandus. » Qui rursus aiebant : « Et unde uel hoc

II, 3, 5 ituri : illum M || 8 deberent : debuissent M

c. Mt 11, 29

1. Contraction probable de *Bancor-warena-burg* « la cité des habitants de Bangor ». Bangor Iscoed, à une vingtaine de km au sud de Chester – à ne pas confondre avec d'autres Bangor, notamment la ville face à l'île d'Anglesey, fameuse pour sa cathédrale et son université, que l'on appelle *Bangor Fawr* « Bangor la grande », pour la distinguer de *Bangor Iscoed* « Bangor la Forêt ». Le monastère de Bangor Iscoed a disparu probablement à la suite de sa destruction par Æthelfrith.

reconnaissent qu'ils se sont bien rendu compte que la vraie voie de la justice est celle que prônait Augustin, mais qu'il leur est impossible de renoncer à leurs antiques pratiques sans le consentement et l'autorisation des leurs ; aussi désiraient-ils qu'on fasse un second synode en faisant venir davantage de participants.

3. Ce qui fut décidé ; vinrent alors, dit-on, sept évêques brittons et un fort grand nombre de gens très savants, la plupart du très célèbre monastère, appelé en anglais *Bancornaburg*¹, et dont, à cette époque, Dinoot, d'après mes sources, était l'abbé. Ceux qui devaient aller à ladite réunion commencèrent par se rendre auprès d'un homme, saint et sage, qui vivait chez eux en anachorète² : ils le consultèrent pour savoir s'ils devaient se ranger à la prédication d'Augustin et abandonner leurs propres traditions. Et lui répondait : « S'il est homme de Dieu, suivez-le. » Ils lui dirent : « Et comment pouvons-nous le démontrer ? » Alors lui : « Le Seigneur dit : 'Chargez-vous de mon joug et apprenez de moi que j'ai le cœur doux et humble'. » Donc si cet Augustin a le cœur doux et humble, on peut croire que lui aussi porte le joug du Christ et que c'est ce joug qu'il vous offre de porter ; mais si, au contraire, il est sans douceur et hautain, il est évident qu'il n'est pas de Dieu et que nous n'avons pas à nous soucier de ses propos. » Et eux de reprendre : « Mais à quoi pouvons-nous bien discer-

2. L'anachorète, ou ermite, très honoré chez les Celtes, atteint le sommet de la vie contemplative après avoir passé un certain nombre d'années dans la communauté du monastère. Dans sa *Vie de s. Cuthbert* en prose, BÉDE note la joie du saint, passant du monastère de Lindisfarne à la solitude de Farne Island, « parce qu'il avait mérité de passer d'un long temps de perfection dans la vie active au loisir, supérieur, de la contemplation divine » (*V. Cuthberti* 27, début). Sa solitude est relative car toutes sortes de gens viennent solliciter l'avis de l'anachorète (*V. Cuthberti* 22). On retrouvera ce rôle de conseiller chez les ermites des romans arthuriens, et chez les recluses mystiques comme Julienne de Norwich, au XIV^e siècle.

dinoscere ualemus ? — Procurate, inquit, ut ipse prior cum suis ad locum synodi adueniat, et si uobis appropinquantibus assurrexerit, scientes quia famulus Christi est, 20 obtemperanter illum audite ; sin autem uos spreuerit nec coram uobis assurgere uoluerit, cum sitis numero plures, et ipse spernatur a uobis. »

4. Fecerunt ut dixerat, factumque est ut uenientibus illis sederet Augustinus in sella. Quod illi uidentes mox in iram conuersi sunt eumque notantes superbiae cunctis quae dicebat contradicere laborabant. Dicebat autem eis quia « in 5 multis quidem nostrae consuetudini, immo uniuersalis ecclesiae contraria geritis, et tamen si in tribus his mihi obtemperare uultis, ut pascha suo tempore celebretis, ut ministerium baptizandi quo Deo renascimur iuxta morem sanctae Romanae et apostolicae ecclesiae compleatis, ut 10 genti Anglorum una nobiscum uerbum Domini praedicetis, cetera quae agitis, quamuis moribus nostris contraria, aequanimiter cuncta tolerabimus. » At illi nihil horum se facturos neque illum pro archiepiscopo habituros esse respondebant conferentes adinuicem quia « si modo nobis assurgere noluit, 15 quanto magis, si ei subdi coeperimus, iam nos pro nihilo contemnet. »

5. Quibus uir Domini Augustinus fertur minitans praedixisse quia, si pacem cum fratribus accipere nollent, bellum ab hostibus forent accepturi, et si nationi Anglorum noluissent

II, 4, 3 conuersi : uersi L

1. Augustin, représentant le pape, ne se croit pas autorisé à céder quoi que ce soit de sa prééminence. La réaction des Celtes montre leur susceptibilité et leur attachement aux formes comparable aux juifs critiqués par Jésus — mais il faut reconnaître que nous sommes loin, dans cet épisode, de l'esprit de l'Évangile.

2. *Compleatis*. Augustin vise ici l'omission, ou l'administration invalide à ses yeux, du sacrement de confirmation, qui doit compléter, « confirmer » celui du baptême. Le verbe v.-a. pour « baptiser », *full-*

ner cela ? — Veillez, dit-il, à ce qu'il arrive le premier avec les siens au lieu du synode ; si, à votre approche il se lève, vous saurez qu'il est le serviteur du Christ, écoutez-le alors sans réserve ; si au contraire il vous manifeste du dédain et refuse de se lever devant vous, alors que vous êtes plus nombreux, à son tour, dédaignez-le. »

4. Ils firent comme il avait dit. Le fait est qu'à leur arrivée Augustin resta assis sur son siège¹. Voyant cela, ils se prirent aussitôt de colère et, l'accusant d'orgueil, ils s'efforçaient de contredire tout ce qu'il disait. Or il leur disait ceci : « Sur de nombreux points, votre conduite est certainement en contradiction avec nos usages, et même avec ceux de l'Église universelle ; pourtant, si vous voulez me suivre sur les trois points suivants, à savoir célébrer Pâques à sa date, administrer intégralement² le sacrement du baptême qui nous fait renaître en Dieu, conformément à l'usage de la sainte Église romaine et apostolique, prêcher la parole du Seigneur à la nation anglaise avec nous, nous supporterons d'une âme égale tout le reste de vos pratiques, bien qu'elles soient contraires aux nôtres³. » Mais eux répondaient qu'ils n'en feraient rien et qu'ils ne le reconnaîtraient pas comme leur archevêque ; ils se disaient entre eux : « S'il n'a même pas voulu se lever pour nous, combien plus, si nous commençons à nous abaisser devant lui, nous tiendra-t-il davantage pour du néant. »

5. Alors Augustin, l'homme de Dieu, leur a fait, dit-on, une prédiction menaçante : s'ils ne voulaient pas accepter la paix avec des frères, c'est la guerre contre des ennemis qu'ils devraient accepter ; et s'ils maintenaient leur refus de prêcher

wi(hi)an « pleinement consacrer », insiste sur l'idée de plénitude mais probablement par référence à la *prima signatio*, « premier signe de croix », qui amorce le parcours de l'aspirant au baptême.

3. Par exemple, la forme de la tonsure. Cf. Introduction, p. 21-22.

uiam uitae praedicare, per horum manus ultionem essent
5 mortis passuri. Quod ita per omnia, ut praedixerat, diuino
agente iudicio patratum est.

6. Siquidem post haec ipse, de quo diximus, rex Anglorum
fortissimus Aedilfrid collecto grandi exercitu ad Ciuitatem
Legionum, quae a gente Anglorum *Legacaestir*, a Brettonibus
autem rectius *Carlegion* appellatur, maximam gentis perfidae
5 stragem dedit. Cumque bellum acturus uideret sacerdotes
eorum, qui ad exorandum Deum pro milite bellum agente
conuenerant, seorsum in tutiore loco consistere, sciscitaba-
tur qui essent hi quidue acturi illo conuenissent. Erant autem
plurimi eorum de monasterio Bancor, in quo tantus fertur
10 fuisse numerus monachorum, ut cum in septem portiones
esset cum praepositis sibi rectoribus monasterium diuisum,
nulla harum portio minus quam trecentos homines haberet,
qui omnes de labore manuum suarum uiuere solebant.
Horum ergo plurimi ad memoratam aciem, peracto ieiunio
15 triduo, cum aliis orandi causa conuenerant, habentes
defensorem nomine Brocmailum, qui eos intentos precibus a

II, 6, 4 perfidae : perfidiae M || 6 deum : dominum M || 7 conuenerant :
conuenerunt L

1. Anglais moderne *Chester* – à ne pas confondre avec Caerleon-on-Usk, cf. I, 7, 7, p. 141, n. 2.

2. La date de la bataille de Chester est incertaine. Plummer, corrigeant les données des *Annales* de Tigernach (irlandaises) et de Galles, propose la date de 616 ou 617. Augustin est mort en 604 ou 605. L'importance de la bataille de Chester, elle, ne fait aucun doute : par leur victoire les Anglo-Saxons séparèrent définitivement les Gallois des autres Celtes brittoniques de Strathclyde. ~ Le massacre apparemment consécutif à la malédiction d'Augustin fait songer au feu appelé par le prophète Élie pour consumer les prêtres de Baal (2 R 1-17).

3. Le monastère de Wearmouth-Jarrow comptait 600 moines en 716 (BÈDE, *Hist. abb.* 17). Le monastère carolingien de Centule en Picardie (aujourd'hui Saint-Riquier) comptait 300 moines. Bangor comptait sept fois trois cents moines, soit 2100 moines. Ces chiffres sont évidemment fondés sur celui de la Trinité.

la voie de la vie à la nation anglaise, c'est de la main des Anglais qu'ils devraient subir la vengeance et la mort. Et cela s'est réalisé en tout, comme il l'avait prédit, par l'effet du jugement de Dieu.

6. En effet, après cela, ce roi dont nous avons déjà parlé, Æthelfrith, le très puissant roi des Anglais, réunit une grande armée près de la « Cité des Légions », que les Anglais appellent *Legacæstir* et les Brittons, plus correctement *Cærlegion*¹, et il massacra la plus grande partie de ce peuple infidèle². Sur le point d'engager la bataille, voyant leurs prêtres à l'écart, réunis en un lieu plus sûr, pour supplier Dieu en faveur des soldats qui combattaient, il cherchait à savoir qui ils étaient et dans quelle intention ils s'étaient réunis. Or c'était en très grande majorité des gens du monastère de Bangor, où, dit-on, il y avait un si grand nombre de moines que, malgré la division du monastère en sept sections placées chacune sous un supérieur, aucune de ces sections ne comprenait moins de trois cents moines, qui vivaient tous du travail de leurs mains³. Ainsi donc la plus grande partie d'entre eux, en vue de l'affrontement rappelé ci-dessus, après un jeûne de trois jours⁴, s'était rassemblée pour prier avec les autres ; ils avaient un défenseur nommé Brocmail⁵, qui devait les protéger des

4. Le jeûne de trois jours remonte à l'Ancien Testament : Est 4, 16.

5. La graphie du nom *Brocmail* montre un *c* rendant la spirante vélaire sourde [x]. Grégoire le Grand lui aussi use du *c* pour rendre cette valeur. Le digramme *ch* pour [x] dû aux Irlandais (et aussi aux Francs) apparaîtra plus tard. De même *i* du nom *Dinoot*, gallois ['dyno :t] renvoie à un état de l'anglais qui ne connaît pas encore le son [y] qui proviendra de la palatalisation de [u], ou à un missionnaire d'Italie ignorant le son [y]. Ces indices suggéreraient que Bède utilise dans ce chapitre un document écrit à Canterbury au début du VII^e siècle. ~ Les références à Brocmail sont absentes de la version vieil-anglaise par souci de ne pas indisposer les Gallois ou par crainte d'ennuyer des lecteurs ou auditeurs anglais.

barbarorum gladiis protegeret. Quorum causam aduentus cum intellexisset rex Aedilfrid, ait : « Ergo si aduersum nos ad Deum suum clamant, profecto et ipsi, quamuis arma non ferant, contra nos pugnant, qui aduersis nos imprecationibus persequuntur. » Itaque in hos primum arma uerti iubet, et sic ceteras nefandae militiae copias non sine magno exercitus sui damno deleuit. Extinctos in ea pugna ferunt de his qui ad orandum uenerant uiros circiter mille ducentos, et solum L fuga esse lapsos. Brocmail ad primum hostium aduentum cum suis terga uertens, eos quos defendere debuerat inermes ac nudos ferientibus gladiis reliquit. Sicque completum est presagium sancti pontificis Augustini, quamuis ipso iam multo ante tempore ad caelestia regna sublato, ut etiam temporalis interitus ultione sentirent perfidi, quod oblata sibi perpetuae salutis consilia spreuerant.

III

<Vt idem Mellitum ac Iustum episcopos fecerit, et de obitu ipsius>

1. Anno dominicae incarnationis DCIII Augustinus Britanni-
 arum archiepiscopus ordinauit duos episcopos, Mellitum uidelicet et Iustum : Mellitum quidem ad praedicandum pro-
 uinciae Orientalium Saxonum qui Tamense fluuio dirimuntur a Cantia, et ipsi orientali mari contigui, quorum
 5 metropolis Lundonia ciuitas est, super ripam praefati fluminis

II, 6, 17 protegeret : protegerent M || 27 sicque : sic M

1. Mellitus et Justus firent partie du second contingent de missionnaires envoyé par Grégoire I^{er} en 601 (I, 29, 1). ~ Mellitus commença son évangélisation des Saxons de l'Est en 694. En collaboration avec Laurentius et Justus, il écrivit aux prélats d'Irlande à propos de la date de Pâques (II, 4, 1-2). Il alla à Rome consulter Boniface IV sur des problèmes ecclésiastiques anglais, y participa à un concile (27 février 610) dont il rapporta des décrets (II, 4, 3). Il fut évincé de son siège à la mort de Sæberht

épées des barbares pendant qu'ils seraient adonnés à leurs prières. Quand le roi Æthelfrith eut compris la raison de leur venue, il dit : « Si c'est contre nous qu'ils invoquent leur Dieu, eh bien ! même s'ils ne portent pas eux-mêmes d'armes, ils combattent contre nous, eux qui nous poursuivent de leurs imprecations hostiles. » Aussi ordonne-t-il qu'on les attaque en premier, puis il détruisit le reste des troupes impies, non sans lourdes pertes dans sa propre armée. Furent tués dans le combat, dit-on, parmi ceux qui étaient venus pour prier, environ mille deux cents hommes, et il n'y en eut que cinquante qui réussirent à s'enfuir. Brocmail, dès l'arrivée des ennemis, prit la fuite avec les siens et abandonna sans armes et sans défense devant les épées ennemies ceux qu'il aurait dû défendre. C'est ainsi que fut accomplie la prédiction du saint pontife Augustin – bien après qu'il eut quitté cette terre pour le royaume céleste –, selon laquelle les infidèles subiraient le châtement de la mort temporelle, parce qu'ils avaient dédaigné les conseils qui leur étaient prodigués pour leur salut éternel.

III

<Comment ce fut encore lui qui fit de Mellitus et de Justus des évêques ; sa mort>

1. Dans la 604^e année de l'incarnation du Seigneur, Augustin, archevêque des Bretagnes, ordonna deux évêques : Mellitus et Justus¹. Mellitus devait prêcher dans la province des Saxons de l'Est, qui sont séparés du Kent par la Tamise et touchent même à la mer orientale ; leur capitale est Londres,

et se retira, avec Justus, en Gaule (II, 5, 5), d'où les deux revinrent l'année suivante, mais Mellitus ne recouvra pas son siège alors que Justus retrouva son siège de Rochester (II, 6, 2). Mellitus succéda à Laurentius comme archevêque de Canterbury le 3 février 619 et mourut le 24 avril 624 (II, 7, 3). ~ Justus lui succéda (II, 8, 1). Justus consacra évêque Paulinus en 625 (II, 9, 4) et mourut probablement en 627 (II, 18, 1).

posita et ipsa multorum emporium populorum terra marique uenientium ; in qua uidelicet gente tunc temporis Saberct nepos Aedilbercti ex sorore Ricula regnabat, quamuis sub
 10 potestate positus eiusdem Aedilbercti qui omnibus, ut supra dictum est, usque ad terminum Humberae fluminis Anglorum gentibus imperabat. Vbi uero et haec prouincia uerbum ueritatis praedicante Mellito accepit, fecit rex Aedilberct in
 15 ciuitate Lundonia ecclesiam sancti Pauli apostoli, in qua locum sedis episcopalis et ipse et successores eius habent. Iustum uero in ipsa Cantia Augustinus episcopum ordinauit in ciuitate Dorubreui, quam gens Anglorum a primario quondam illius, qui dicebatur Hrof, *Hrofaescaestrae* cognominat ; distat autem a Doruuerni milibus passuum ferme XXIII ad
 20 occidentem. In qua rex Aedilberct ecclesiam beati Andreae apostoli fecit ; qui etiam episcopis utriusque huius ecclesiae dona multa, sicut et Doruuernensis, obtulit, sed et territoria ac possessiones in usum eorum, qui erant cum episcopis, adiecit.

2. Defunctus est autem Deo dilectus pater Augustinus, et positum corpus eius foras iuxta ecclesiam beatorum apostolorum Petri et Pauli, cuius supra meminimus, quia necdum fuerat perfecta nec dedicata. Mox uero ut dedicata est, intro

1. I, 25, 1.

2. En réalité *Hrof* est une forme issue du nom celtique *Duro-brivae* « ponts du fort », où -o- portait l'accent et -b- s'est affaibli en spirante (écrite *f* en v.-a.). La première et la dernière syllabe, inaccentuées, disparurent. Les Anglais ajoutèrent un *h* initial, peut-être par analogie avec *hrof* « le toit » (angl. moderne *roof*) : *Hrofri* est devenu par dissimilation *Hrofi* et a été pris pour un génitif latin, d'où le nominatif *Hrof*. Bède (ou sa source) a pris le Pirée pour un homme.

3. Les fondations de cette église ont été mises au jour en 1889. ~ La dédicace à s. André peut être un hommage au monastère de Grégoire le Grand à Rome, dédié à cet apôtre. D'autre part, André était représenté dans sa vie légendaire (originellement en grec) comme le missionnaire

située sur la rive dudit fleuve, port de commerce pour les nombreux peuples qui arrivent par terre et par mer ; sur cette nation régnait à cette époque Sæberht, le neveu d'Æthelberht par sa sœur Ricula, même s'il était placé sous l'autorité de cet Æthelberht qui, nous l'avons déjà dit¹, avait le pouvoir sur toutes les nations anglaises jusqu'à la limite constituée par le fleuve Humber. Et, lorsque cette province aussi eut reçu la parole de vérité grâce à la prédication de Mellitus, le roi Æthelberht fit bâtir dans la ville de Londres l'église de Saint-Paul-Apôtre, où Mellitus et ses successeurs auraient leur siège épiscopal. Quant à Justus, Augustin l'ordonna évêque au cœur même du Kent, dans la cité de Rochester, que les peuples anglais nomment *Hrofæscæstræ*, du nom d'un de leurs chefs, qui s'appelait Hrof² ; elle est distante de Canterbury d'environ vingt-quatre mille pas, vers l'ouest. A Rochester, le roi Æthelberht fit bâtir une église consacrée au bienheureux apôtre André³, et il offrit encore de nombreux dons aux évêques de ces deux églises, comme il l'avait fait aussi pour celle de Canterbury ; il y ajouta des terres et des propriétés pour l'entretien de ceux qui vivaient avec les évêques.

2. Quand mourut notre père Augustin, cher à Dieu, son corps fut déposé à l'extérieur, tout près de l'église des bienheureux apôtres Pierre et Paul, dont nous avons fait mention précédemment pour dire qu'elle n'était pas encore terminée ni dédiée⁴. Mais aussitôt qu'elle fut dédiée, on le transporta

par excellence, partant évangéliser des anthropophages (cf. le poème vieil-anglais « Andreas » du *Livre de Verceil*, manuscrit du x^e siècle [Verceil, *Biblioteca Capitolare* 117], éd. G.P. Krapp, *ASPR* 2, 1932). Paulinus, mort évêque de Rochester, fut enterré dans une chapelle de Saint-André (III, 14, 6).

4. Cf. I, 33, 1. L'église sera plus tard dédiée à s. Augustin lui-même.

5 illatum et in porticu illius aquilonali decenter sepultum est, in qua etiam sequentium archiepiscoporum omnium sunt corpora tumulata praeter duorum tantummodo, id est Theodori et Berctualdi, quorum corpora in ipsa ecclesia posita sunt, eo quod praedicta porticus plura capere nequiuit.

10 Habet haec in medio paene sui altare in honore beati papae Gregorii dedicatum, in quo per omne sabbatum a presbytero loci illius agenda eorum sollemniter celebrantur. Scriptum uero est in tumba eiusdem Augustini epitaphium huiusmodi : « Hic requiescit domnus Augustinus Doruuer-

15 nensis archiepiscopus primus, qui olim huc a beato Gregorio Romanae urbis pontifice directus, et a Deo operatione miraculorum suffultus, Aedilberctum regem ac gentem illius ab idolorum cultu ad Christi fidem perduxit, et completis in pace diebus officii sui^a defunctus est septima kalendas

20 Iunias eodem rege regnante. »

III

<Ut Laurentius cum coepiscopis suis Scottos unitatem sanctae ecclesiae maxime in pascha obseruando sequi monuerit, et ut Mellitus Romam uenerit>

1. Successit Augustino in episcopatum Laurentius, quem ipse idcirco adhuc uiuens ordinauerat, ne se defuncto status ecclesiae tam rudis uel ad horam pastore destitutus uacillare inciperet. In quo et exemplum sequebatur primi pastoris

5 ecclesiae, hoc est beatissimi apostolorum principis Petri, qui

III, 2, 8 corpora Plummer : om. LM (B deest)

a. cf. Lc 1, 23

1. *Porticus* : chapelle communiquant par une petite porte avec la nef ou le chœur des églises de l'Angleterre du haut Moyen Age.

2. *Porticus* et *ecclesia* étant tous deux substantifs féminins, le traducteur anglais du IX^e siècle place l'autel « dans la grande église » alors que les traducteurs modernes le mettent « dans la chapelle ».

à l'intérieur et il fut enseveli solennellement dans la chapelle nord¹ ; c'est là aussi que furent enterrés les corps de tous les archevêques qui lui succédèrent, sauf deux seulement, Théodore et Berhtwald, dont les corps furent déposés dans l'église elle-même, du fait que ladite chapelle ne put en contenir davantage. Cette chapelle contient, à peu près en son centre, un autel dédié au bienheureux pape Grégoire² ; chaque samedi un prêtre du lieu y célèbre solennellement une messe à leur mémoire. Et l'on a écrit sur la tombe d'Augustin l'épithaphe que voici :

« Ici repose Monseigneur Augustin, premier archevêque de Canterbury, qui a été envoyé ici autrefois par le bienheureux Grégoire, pontife de la ville de Rome ; aidé par les miracles qu'il opérait avec l'aide de Dieu, il a conduit le roi Æthelberht et son peuple du culte des idoles à la foi du Christ ; ayant accompli dans la paix son devoir et son temps³, il mourut le septième jour des calendes de mai³, sous le règne de ce même roi. »

III

<Comment Laurentius, en accord avec les autres évêques, exhorta les Scots à respecter l'unité de la sainte Église, surtout en observant la Pâque ; et comment Mellitus vint à Rome>

1. Le successeur d'Augustin au siège épiscopal fut Laurentius⁴ qu'il avait lui-même ordonné de son vivant, voulant par là éviter qu'après sa mort la stabilité d'une Église si récente ne se mit à vaciller, pour peu qu'elle fût privée de pasteur, fût-ce pendant une heure. En cela, il suivait aussi l'exemple du premier pasteur de l'Église, c'est-à-dire le bienheureux Pierre,

3. C'est-à-dire le 26 mai, peut-être 604 ou 605.

4. Laurentius, l'un des premiers compagnons d'Augustin, avait porté au pape Grégoire ses questions et rapporté les réponses (I, 27, 1). Le présent chapitre nous dit son activité par rapport aux Celtes. A la mort d'Æthelberht, suivie de persécutions, il a songé à s'enfuir (II, 6, 1).

fundata Romae ecclesia Christi Clementem sibi adiutorem euangelizandi, simul et successorem consecrasse perhibetur. Laurentius archiepiscopi gradu potitus strenuissime fundamenta ecclesiae, quae nobiliter iacta uidit, augmentare atque
 10 ad profectum debiti culminis et crebra uoce sanctae exhortationis et continuis piae operationis exemplis prouehere curauit. Denique non solum nouae, quae de Anglis erat collecta, ecclesiae curam gerebat, sed et ueterum Britanniae incolarum necnon et Scottorum, qui Hiberniam insulam Brit-
 15 taniae proximam incolunt, populis pastorem impendere sollicitudinem curabat. Siquidem ubi Scottorum in praefata ipsorum patria, quomodo et Bretonum in ipsa Britannia, uitam ac professionem minus ecclesiasticam in multis esse cognouit, maxime quod paschae sollempnitatem non suo tem-
 20 pore celebrarent sed, ut supra docuimus, a quarta decima luna usque ad uicesimam dominicae resurrectionis diem obseruandum esse putarent, scripsit cum coepiscopis suis exhortatoriam ad eos epistolam, obsecrans eos et contestans unitatem pacis et catholicae obseruationis cum ea, quae toto
 25 orbe diffusa est, ecclesia Christi tenere. Cuius uidelicet epistolae principium hoc est :

2. « Dominis carissimis fratribus episcopis uel abbatibus per uniuersam Scottiam Laurentius, Mellitus et Iustus episcopi, serui seruorum Dei.

1. Un synode du pape Hilaire (novembre 465) avait interdit aux évêques de désigner leur successeur – mais les circonstances amenèrent des exceptions : Jean de Beverley, évêque d'York, se sentant vieillir, consacra Wilfrid II son successeur (V, 6, 4) ; Benoît Biscop désigna Eosterwine et Ceolfrid pour lui succéder à Wearmouth et à Jarrow (BÈDE, *Hist. abb.* 7). Bède prend soin de justifier la décision d'Augustin par des raisons pratiques et par le précédent de s. Pierre.

prince des apôtres, qui, dit-on, aussitôt après la fondation de l'Église à Rome, consacra Clément pour le seconder dans l'évangélisation et aussi lui succéder¹. Laurentius, après son accession au rang d'archevêque, mit toute son énergie à consolider les fondations de l'Église, qu'il avait vu remarquablement jetées, et il veilla à faire atteindre à cette Église le faite qui devait être le sien, par la sainte exhortation de sa parole sans cesse répétée et par les exemples ininterrompus de sa pieuse activité. Ainsi, il veillait non seulement sur la toute nouvelle Église qui rassemblait des Anglais, mais il avait à cœur de dispenser sa sollicitude pastorale aux populations constituées par les anciens habitants de la Bretagne et aussi par les Scots qui habitent l'Irlande, l'île voisine de la Bretagne. Il est vrai que, dès qu'il apprit que la vie et la profession de foi des Scots dans leur patrie évoquée plus haut – comme aussi celle des Brittons en Bretagne elle-même – étaient, en beaucoup de points, peu conformes à celles de l'Église – surtout parce qu'ils ne célébraient pas la solennité de Pâques à sa date, mais pensaient, comme nous l'avons expliqué plus haut², que c'était entre le quatorzième et le vingtième jour de la lune qu'on devait observer le jour de la résurrection du Seigneur –, il écrivit, en accord avec les autres évêques, une lettre pour les exhorter, les suppliant et les pressant vivement de maintenir l'unité dans la paix et l'observance catholique avec l'Église du Christ qui est répandue dans le monde entier ; voici le début de la lettre :

2. « A nos très chers frères, évêques ou abbés de toute la Scottie, Laurentius, Mellitus et Justus, évêques, serviteurs des serviteurs de Dieu.

2. Cf. II, 2, 1. Le passage *sed ut supra docuimus* (§ 1, fin) jusqu'à *confirmare satagit* (§ 3, début) ne figure pas dans la version vieil-anglaise, qui supprime volontiers les citations de documents et les développements concernant les Celtes.

Dum nos sedes apostolica more suo, sicut in uniuerso orbe
 5 terrarum, in his occiduis partibus ad praedicandum gentibus
 paganis dirigeret, atque in hanc insulam, quae Britannia
 nuncupatur, contigit introisse, antequam cognosceremus,
 credentes quod iuxta morem uniuersalis ecclesiae ingrederentur,
 in magna reuerentia sanctitatis tam Brettones quam
 10 Scottos uenerati sumus ; sed cognoscentes Brettones, Scottos
 meliores putauimus. Scottos uero per Daganum episcopum
 in hanc, quam superius memorauimus, insulam, et Columbanum
 abbatem in Galliis uenientem nihil discrepare a
 15 Brettonibus in eorum conuersatione didicimus. Nam Daganus
 episcopus ad nos ueniens non solum cibum nobiscum
 sed nec in eodem hospitio, quo uescebamur, sumere uoluit. »

3. Misit idem Laurentius cum coepiscopis suis etiam Brettonum
 sacerdotibus litteras suo gradui condignas, quibus eos
 in unitate catholica confirmare satagit. Sed quantum haec
 agendo profecerit, adhuc praesentia tempora declarant. His
 5 temporibus uenit Mellitus Lundoniae episcopus Romam, de
 necessariis ecclesiae Anglorum cum apostolico papa Bonifatio
 tractaturus. Et cum idem papa reuerentissimus cogeret
 synodum episcoporum Italiae, de uita monachorum et quiete

III, 2, 13 galliis : gallis M

III, 3, 2 suo : sui M

1. L'évêque Dagan est fêté le 12 mars (*Acta Sanctorum*) ou le 13 septembre (martyrologues irlandais).

2. Colomban quitta l'Irlande avec douze compagnons, et il arriva en Bourgogne en 590 ou 591. Il fonda le monastère de Luxeuil. Expulsé par la reine Brunehaut en 610, il atteignit, après maints détours, Bobbio où il mourut en 615. (Ne pas confondre Colomban de Luxeuil et Columba de Iona, mort en 597).

3. ALDHELM, dans sa *Lettre à Geraint* (éd. Ehwald, p. 480-486) cite la répulsion des évêques de Dyfed à partager la nourriture avec leurs confrères soumis à Rome. Partager la nourriture et la conversation symbolise une connaissance mutuelle, quelque familiarité, voire complicité - d'où

Au moment où le Siège apostolique nous a envoyés, selon sa coutume, comme il le fait pour le monde entier, pour prêcher aux nations païennes dans ces régions occidentales, et où il nous échet de pénétrer sur cette île qu'on appelle la Bretagne, avant d'avoir appris à connaître ses habitants, nous croyions qu'ils suivaient l'usage de l'Église universelle et nous avons éprouvé un grand respect pour la sainteté des Brittons aussi bien que pour celle des Scots ; mais, après avoir fait la connaissance des Brittons, nous avons pensé que les Scots étaient meilleurs. Mais nous avons appris par l'évêque Dagan¹, venu dans l'île que nous avons mentionnée, et par l'abbé Colomban², en route pour la Gaule, que les Scots ne se différencient en rien des Brittons dans leur mode de vie. En effet, l'évêque Dagan, quand il est venu auprès de nous, refusa non seulement de prendre de la nourriture avec nous mais encore d'en prendre dans la même maison que nous³. »

3. Ce même Laurentius, en accord avec les autres évêques, envoya aux prêtres brittons une lettre digne de son rang, où il s'efforce de les établir fermement dans l'unité catholique. Mais les temps présents montrent bien encore le peu de résultat qu'il obtint en agissant ainsi. A cette époque Mellitus, évêque de Londres, alla à Rome pour traiter des affaires de l'Église anglaise avec le pape apostolique Boniface. Il se trouvait précisément que ce très révérend pape réunissait un synode des évêques d'Italie pour donner aux moines une vie

notre expression « ne le connaître ni d'Ève ni d'Adam », issue de « ne le connaître ni des lèvres (conversation) ni des dents (repas) ». Le roi de l'Essex Sigeberht, pour avoir mangé avec un excommunié, mourut assassiné dans cette maison (III, 22, 3). ÆLFRIC, dans la préface en anglais à sa *Genèse*, aux environs de l'an mil, écrit que si un homme suivait, après la venue du Christ, les coutumes d'avant Moïse ou du temps de la loi mosaïque, cet homme se verrait repoussé par les chrétiens : « Avec lui aucun chrétien ne mangerait » (éd. S.J. Crawford, *The Old English Version of the Heptateuch. Ælfric's Treatise on the Old and New Testament and His Preface to Genesis*, EETS O.S. 160, 1922, p. 77, l. 20-23).

ordinaturus, et ipse Mellitus inter eos assedit anno octauo
 10 imperii Focatis principis, indictione XIII, tertio die kalenda-
 rum Martiarum, ut quaeque erant regulariter decreta sua
 quoque auctoritate subscribens confirmaret, ac Britanniam
 rediens secum Anglorum ecclesiis mandanda atque obser-
 uanda deferret, una cum epistulis quas idem pontifex Deo
 15 dilecto archiepiscopo Laurentio et clero uniuerso, similiter et
 Aedilbercto regi atque genti Anglorum direxit. Hic est Boni-
 fatius quartus a beato Gregorio Romanae urbis episcopo, qui
 impetrauit a Focate principe donari ecclesiae Christi tem-
 plum Romae, quod *Pantheon* uocabatur ab antiquis, quasi
 20 simulacrum esset « omnium deorum » ; in quo ipse, elimi-
 nata omni spurcitia, fecit ecclesiam sanctae Dei genetricis
 atque omnium martyrum Christi, ut, exclusa multitudine
 daemonum, multitudo ibi sanctorum memoriam haberet.

V

*<Vt defunctis Aedilbercto et Sabercto regibus successores eorum
 idolatriam resuscitarint, ob quod et Mellitus ac Iustus a Britannia
 discesserint>*

1. Anno ab incarnatione dominica DCXVI, qui est annus
 uicesimus primus ex quo Augustinus cum sociis ad praedican-
 dum genti Anglorum missus est, Aedilberct rex
 Cantuariorum post regnum temporale, quod L et sex annis

III, 3, 13-14 obseruanda : seruanda M || 17 episcopo : episcopus L

1. Bède, citant le document, garde l'indication de la date sans la con-
 vertir en date après l'Incarnation. Ce synode est par ailleurs inconnu.

2. Le texte vieil-anglais, que Miller analyse mal, est moins ambigu :
 « ... mais, bien qu'il fit ces démarches, dans quelle mesure réussit-il ?
 Aujourd'hui encore les temps présents montrent les mêmes usages »
 (p. 108, l. 5-6).

3. La traduction vieil-anglaise (p. 108, l. 19-20) ajoute : « pour les
 aider et affermir dans une vie droite », mais elle n'a pas la fin du chapi-
 tre sur le Panthéon.

organisée et paisible : alors Mellitus, lui aussi, siégea avec
 eux, la huitième année du règne de l'empereur Phocas,
 indiction treize, le troisième jour avant les calendes de
 mars¹, voulant également garantir de son autorité, par sa
 signature² tous les décrets pris selon la règle et, à son retour
 en Bretagne, les apporter aux Églises anglaises pour qu'elles
 s'y soumettent et les observent, et les joindre aux lettres que
 le même pontife adressa à l'archevêque chéri de Dieu,
 Laurentius, et à tout le clergé et aussi au roi Æthelberht et à
 la nation anglaise³. Ce pape était Boniface, quatrième
 successeur du bienheureux Grégoire, évêque de la ville de
 Rome ; il obtint de l'empereur Phocas que fût donné à
 l'Église du Christ le temple de Rome que les Anciens
 appelaient le *Panthéon*, ce qui signifiait ainsi qu'il
 représentait « tous les dieux » ; après en avoir éliminé toute
 souillure, il en fit une église de la sainte mère de Dieu et de
 tous les martyrs du Christ, pour que, une fois chassée la foule
 des démons, la foule des saints y eût son mémorial⁴.

V

*<Comment, après le décès d'Æthelberht et de Sæberht,
 leurs successeurs restaurèrent leur culte des idoles,
 ce qui fit que Mellitus et Justus quittèrent la Bretagne>*

1. La 616^e année de l'incarnation du Seigneur, la vingt et
 unième après l'envoi en mission d'Augustin et de ses compa-
 gnons pour prêcher à la nation anglaise, Æthelberht, roi des
 Kentois, acheva son règne terrestre, qu'il avait exercé cinquante-

4. Bâti par Agrippa en 27 avant Jésus-Christ, le Panthéon fut recons-
 truit sous Hadrien. Il a subsisté jusqu'à nos jours. Il est le seul monument
 romain à avoir conservé ses murs et son énorme coupole d'origine.
 Boniface IV dédia le Panthéon à sainte Marie et Martyrs le 13 mai 609 –
 date qui fut celle de la Fête de Tous les Saints jusqu'à que la Toussaint
 soit transférée, par Grégoire VII, au 1^{er} novembre.

5 gloriosissime tenuerat, aeterna caelestis regni gaudia subiit. Qui tertius quidem in regibus gentis Anglorum cunctis australibus eorum prouinciis, quae Humbrae fluuio et contiguus ei terminis sequestrantur a borealibus, imperauit ; sed primus omnium caeli regna conscendit. Nam primus imperium
10 huiusmodi Aelli rex Australium Saxonum ; secundus Caelin rex Occidentalium Saxonum, qui lingua ipsorum *Ceaulin* uocabatur ; tertius, ut diximus, Aedilberct rex Cantuariorum ; quartus Reduald rex Orientalium Anglorum, qui etiam uiuente Aedilbercto eidem suae genti ducatum praebebat, obtinuit ; quintus Eduini rex Nordanhymbrorum gentis,
15 id est eius quae ad borealem Humbrae fluminis plagam inhabitat, maiore potentia cunctis qui Brittaniam incolunt, Anglorum pariter et Brettonum, populis praefuit, praeter Cantuariis tantum, necnon et Meuanias Brettonum insulas,

v, 1, 17 qui : quae B

1. La chronologie de Bède semble se référer au premier (faux) départ d'Augustin en 595. Quand Bède date la mort d'Æthelberht « 21 ans après son baptême » (§ 2, début), il se trompe assurément. ~ Æthelberht (« noble »-« brillant ») : l'ASC (branche E) à l'année de sa mort (616) date son avènement de 565 et le fait régner 53 ans. Descendant d'Hengest (II, 5, 2), il avait pour sœur Ricule et pour neveu Sæberht, roi des Saxons de l'Est (II, 3, 1). Marié à la princesse franque Berthe (I, 25, 1), il accepta la venue des missionnaires chrétiens, Augustin et ses compagnons (I, 25). Il se convertit, mais refusa d'imposer la nouvelle religion à son pays (I, 26). Lettre de Grégoire à Æthelberht (I, 32). Le roi aida Augustin à rencontrer les chrétiens celtes (II, 2, 1). Il construisit l'église des Saints-Pierre-et-Paul près de Canterbury (I, 33, 1), celles de Saint-Paul à Londres et de Saint-André à Rochester (II, 3, 1).

2. Ces rois commandant à d'autres rois sont appelés dans l'ASC (à l'année 827) *bretwaldan* (branche A), *brytenwaldan* (B) : « [Ecgbyht roi de Wessex] fut le huitième roi à être *bretwalda* » ; l'ASC enchaîne en donnant la liste de Bède, de sept noms. Un *bret-walda* est un « chef de la vaste (*bryten*) puissance » mais *bryten* a été réinterprété comme « Bretagne » : « chef de la Grande-Bretagne ». Bède en arrête la liste à Oswiu mais il laisse entendre plus tard (V, 23, 4) qu'Æthelbald de Mercie acquit cette hégémonie.

six ans dans la plus grande gloire¹, et accéda aux joies éternelles du royaume céleste. Il fut le troisième, dans la liste des rois de la nation anglaise, à régner sur l'ensemble des provinces anglaises méridionales séparées des provinces du Nord par l'Humber et les territoires qui lui sont contigus² ; mais il fut le premier de tous à monter au royaume des cieux. En effet, le premier à exercer une suzeraineté de ce genre fut Ælle, roi des Saxons du Sud³ ; le second, Cælin, roi des Saxons de l'Ouest, qui, dans leur langue, avait pour nom *Ceawlin*⁴ ; le troisième, nous l'avons dit, Æthelberht, roi des Kentois ; le quatrième Rædwald, roi des Anglais de l'Est, qui, du vivant même d'Æthelberht, était duc dans sa propre nation⁵ ; le cinquième, Edwin, roi de la nation des Northumbriens, c'est-à-dire celle qui habitait à proximité de la rive nord de l'Humber ; comme il disposait d'une puissance plus forte que celle de tous ceux qui habitent la Bretagne, il fut à la tête des nations anglaises et des brittonnes, à la seule exception des Kentois⁶ ; et il étendit encore l'autorité anglaise aux îles

3. L'ASC fait débarquer Ælle et ses trois fils en Grande-Bretagne en 477. ~ Ne pas confondre ce roi du Sussex avec Ælle, roi de Déire de 560 à 588.

4. *Cælin* en northumbrien [ˈkælin], *Ceawlin* [tʰaulin] dans le Sud. Les dates de son règne sont incertaines : 581-588 ?

5. C'est chez Rædwald (« intelligence »-« puissance »), roi d'Est-Anglie, que se réfugia Edwin (II, 12). Le syncrétisme religieux de Rædwald (II, 15, 1) a fait supposer que le grand bateau-tombeau enfoui à Sutton Hoo était son cenotaphe. L'un de ses fils, Rægenhere, est tué à la bataille de l'Idle ; un autre fils, Earpwald, lui succède à la tête des Anglais de l'Est (III, 18, 1).

6. Le règne d'Edwin (*ead-wine* « bonheur »-« ami bienfaiteur ») occupe le livre II comme celui d'Oswald, le livre III. Edwin épousa la chrétienne Æthelburg, fille du roi de Kent Æthelberht. Lui-même se convertit, non sans hésitations (II, 9). Le pape Boniface V écrit à ce sujet à Edwin (II, 10) et à Æthelburg (II, 11). Il fut baptisé à York (II, 14, 1 et V, 24, 1, à l'année 627) et il y érigea une église, d'abord en bois puis en pierre (II, 14, 1 ; 20, 2). A son tour, il convertit le roi d'Est-Anglie, Earpwald (II, 15, 1). Il échappa à des tentatives d'assassinat (II, 9, 5 ; 12, 2). Il devint roi de Northumbrie en tuant son ennemi Æthelfrith

20 quae inter Hiberniam et Britanniam sitae sunt, Anglorum subiecit imperio ; sextus Osuald, et ipse Nordanhymbrorum rex Christianissimus, hisdem finibus regnum tenuit ; septimus Osuiu frater eius, aequalibus paene terminis regnum nonnullo tempore cohercens, Pictorum quoque atque Scotto-
 25 rum gentes, quae septentrionales Britanniae fines tenent, maxima ex parte perdomuit ac tributarias fecit. Sed haec postmodum.

2. Defunctus uero est rex Aedilberct die XXIII mensis Februarii post XX et unum annos acceptae fidei, atque in porticu sancti Martini intro ecclesiam beatorum apostolorum Petri et Pauli sepultus, ubi et Berctae regina condita est. Qui
 5 inter cetera bona quae genti suae consulendo conferebat, etiam decreta illi iudiciorum iuxta exempla Romanorum cum consilio sapientium constituit ; quae conscripta Anglorum

v, 2, 2-3 porticu : portico B

en 616, mais périt au combat contre le rebelle celte chrétien Cædwalla, en 633 (II, 20, 1 ; V, 24, 1, à l'année 633). Sa tête fut conservée à York (II, 20, 2), son corps, à Streanæshalch (III, 24, 3).

1. Les îles Mévanies sont l'île de Man et l'île d'Anglesey (II, 9, 1). Il semble que le traducteur vieil-anglais ait étendu aux deux le nom de la première : *Monige Bretta ealond* « Man, îles des Brittons » ; *monige* peut s'analyser en *mann-eg* [e :j] « crinière (angl. moderne *mane* ?) »-« île ». Le nom d'*Anglesey* montre le même second élément, *ey* « île » ; son premier élément a été interprété par William de Malmesbury comme un génitif « (île) des Anglais », mais la sifflante marque un singulier et il s'agit plutôt du v.-a. *angel*, scandinave *ōngull* « hameçon ».

2. Sur Oswald, cf. III, 1-13. L'épithète « très chrétien », qu'on trouve appliquée à d'autres rois du haut Moyen Age, deviendra un titre officiel et héréditaire des rois de France à partir de Charles V (r. 1364-1380). La traduction vieil-anglaise utilise un binôme pour rendre l'adjectif, « le très noble et très chrétien », ce qui indique qu'il ne s'agissait pas d'un titre.

3. Sur Rædwald, cf. II, 12, 1-4 et 15, 1 ; Edwin, II, 9-20 ; Oswald, III, 1-13 ; Oswiu, III, 11-29 et III, 5, 1.

britannes Mévanies, qui se trouvent entre l'Irlande et la Bretagne¹ ; le sixième, Oswald, lui aussi roi des Northumbriens, roi très chrétien², exerça son règne sur les mêmes territoires ; le septième, Oswiu, son frère, exerça quelque temps le pouvoir sur des territoires sensiblement égaux, avant de soumettre en très grande partie les nations des Pictes et des Scots qui occupent les terres au nord de la Bretagne et de leur imposer tribut. Mais nous y reviendrons³.

2. Le roi Æthelberht décéda le vingt-quatrième jour de février, vingt et un ans après avoir reçu la foi ; il fut enseveli dans la chapelle de saint Martin, à l'intérieur de l'église des bienheureux apôtres Pierre et Paul, là où se trouve aussi la reine Berthe⁴. Parmi les bienfaits qu'il apportait à sa nation par ses mesures, il établit, sur le conseil de sages, un code de jurisprudence à l'exemple de celui des Romains⁵ ; écrit en an-

4. Il n'y eut de rois vénérés comme saints en Angleterre du haut Moyen Age que les rois martyrs : Oswald, Edmond. Le premier saint roi « confesseur » (c'est-à-dire proclamant sa foi) en Angleterre fut Édouard le Confesseur (r. 1042-1066). Les grandes abbayes devinrent cependant des nécropoles royales.

5. Les recueils de lois vieil-anglais ne sont pas des codes systématiques mais des recueils de jugements divers généralisés. ~ « A l'exemple des Romains » : s'agit-il des Romains de l'Antiquité ou de l'Église de Rome ? Celle-ci, il est vrai, ne faisait que continuer la tradition des légistes de la Rome antique. Pour J.M. WALLACE-HADRILL, *Early Medieval History*, Oxford 1975, p. 120, ces Romains seraient les Burgondes : on appelait Romains les gens du Sud de la Gaule et les lois d'Æthelberht ressemblent à celles des Burgondes. Le recueil assemblé par ordre de leur roi Gondebaud (mort en 516) - d'où le nom de « loi gombette » pour le recueil - contient une généalogie du roi. Or Bède, après avoir rappelé l'œuvre juridique d'Æthelberht, donne la généalogie du roi. ~ Tandis que les peuples germaniques du Continent écrivirent leurs lois en latin, les lois des royaumes anglais ont été, dans leur grande majorité, rédigées en vernaculaire (cf. éd. F. LIEBERMANN, *Die Gesetze der Angelsachsen*, 3 vol., Tübingen 1903-1916 ; réimpr. Scientia Aalen 1960). Les lois d'Æthelberht ne nous sont malheureusement connues que par le *Textus Roffensis* du XII^e siècle, donc cinq siècles après leur rédaction.

sermone hactenus habentur et obseruantur ab ea. In quibus primitus posuit, qualiter id emendare deberet, qui aliquid rerum uel ecclesiae uel episcopi uel reliquorum ordinum furto auferret, uolens scilicet tuitionem eis, quos et quorum doctrinam susceperat, praestare. Erat autem idem Aedilberct filius Irminrici, cuius pater Octa, cuius pater Oeric cognomento Oisc, a quo reges Cantuariorum solent « Oiscingas » cognominare, cuius pater Hengist, qui cum filio suo Oisc inuitatus a Vurtigerno Britanniam primus intrauit, ut supra retulimus.

3. At uero post mortem Aedilbercti, cum filius eius Eadbald regni gubernacula suscepisset, magno tenellis ibi adhuc ecclesiae crementis detrimento fuit. Siquidem non solum fidem Christi recipere noluerat, sed et fornicatione pollutus est tali, qualem nec inter gentes auditam apostolus testatur, « *ita ut uxorem patris haberet*^a ». Quo utroque scelere occasionem dedit *ad priorem uomitum reuertendi*^b his qui sub imperio sui parentis, uel fauore uel timore regio, fidei et castimoniae iura susceperant. Nec supernae flagella districtiois perfido regi castigando et corrigendo defuere; nam crebra mentis uaesania et spiritus immundi inuasionem premebatur.

a. 1 Co 5, 1 b. Pr 26, 11 = 2 P 2, 22

1. Réparation multipliée par 12 pour une atteinte à un bien d'église, par 11 pour un dommage fait à un évêque, 9 pour un prêtre, 6 pour un diacre, 3 pour un clerc, ce qui mettait ainsi à égalité prêtre et roi, clerc et homme libre. On contrastera cette jurisprudence d'Æthelberht avec la réponse nuancée, compatissante, du pape Grégoire à Augustin, en I, 27, 7-8.

2. V.-a. : *Aesc ... Aescingas*. *Aesc* (angl. moderne *ash*) signifie « frêne » et, par suite, « lance », « bateau », faits de ce bois souple et résistant.

3. I, 15, 2.

glais, celui-ci est encore en vigueur et observé par sa nation. Il y plaça en tête la manière de réparer pour qui avait fait un vol au détriment de l'Église, d'un évêque ou d'un membre des autres ordres, voulant ainsi fournir protection et garantie aux personnes qu'il avait reçues et dont il avait reçu la doctrine¹. Æthelberht était fils d'Eormenic, dont le père était Octa, qui avait comme père Eric, surnommé Oisc – c'est à cause de lui que les rois des Kentois sont habituellement surnommés « Oiscingiens² » : son père Hengest, répondant à l'invitation de Vortigern fut le premier, accompagné de son fils, à pénétrer en Bretagne, comme nous l'avons dit plus haut³.

3. Mais, après la mort d'Æthelberht, son fils Eadbald⁴, ayant pris le gouvernail du royaume, causa grand dommage aux pousses encore tendres de l'Église. De fait, non seulement il avait refusé de recevoir la foi du Christ, mais encore il se vautra dans une fornication d'une espèce inconnue, même parmi les païens, comme en témoigne l'Apôtre : « *Il avait pour épouse celle de son père* ». Et, du fait de ces deux crimes, il donna une occasion de *revenir à leurs premiers vomissements*^b à ceux qui, sous le règne de son père, avaient accepté, par complaisance pour le roi ou par peur de lui, les règles de la foi et de la chasteté. Mais le fouet du châtement divin n'épargna pas le roi infidèle pour l'amender et le corriger; il fut accablé de crises de folie et assailli par un esprit impur qui le possédait.

4. L'ASC (branches E, F) précise, à l'année 616, qu'Eadbald épousa la seconde épouse d'Æthelberht en conformité avec les traditions païennes. Le mariage avec la veuve d'un prédécesseur figure parmi les coutumes de nombreuses sociétés archaïques. Œdipe – il est vrai sans le savoir – épouse sa mère en succédant à son père, roi de Thèbes. On peut déceler l'écho de cette coutume dans la légende arthurienne : Morgret, se rebellant contre Arthur, son roi et père, s'empare à la fois de la reine et du royaume. ~ Sur l'attitude de l'Église, cf. I, 27, 11-13.

4. Auxit autem procellam huiusce perturbationis etiam mors Sæberhti regis Orientalium Saxonum, qui ubi regna perennia petens tres suos filios, qui pagani perdurauerant, regni temporalis heredes reliquit, coeperunt illi mox idolatriæ, quam uiuente eo aliquantulum intermisisse uidebantur, palam seruire, subiectisque populis idola colendi liberam dare licentiam. Cumque uiderent pontificem, celebratis in ecclesia missarum sollempniis, eucharistiam populo dare, dicebant, ut uulgo fertur, ad eum barbara inflati stultitia : « Quare non et nobis porrigis panem nitidum, quem et patri nostro Saba (sic namque eum appellare consueuerant) dabas, et populo adhuc dare in ecclesia non desistis ? » Quibus ille respondebat : « Si uultis ablui fonte illo salutari, quo pater uester ablutus est, potestis etiam panis sancti, cui ille participabat, esse participes ; sin autem laucrum uitæ contemnitis, nullatenus ualetis panem uitæ percipere. » At illi, « Nolumus, inquiunt, fontem illum intrare, quia nec opus illo nos habere nouimus, sed tamen pane illo refici uolumus. » Cumque diligenter ac saepe ab illo essent ammoniti nequaquam ita fieri posse, ut absque purgatione sacrosancta quis oblationi sacrosanctæ communicaret, ad ultimum furore commoti aiebant : « Si non uis assentire nobis in tam facili causa quam petimus, non poteris iam in nostra prouincia demorari. »

5. Et expulerunt eum, ac de suo regno cum suis abire iusserunt. Qui expulsus inde uenit Cantiam, tractaturus cum

v, 4, 8 sollempniis : sollempnis *M* || eucharistiam : eucharistia *M*

1. Mort de Sæberht en 616 ou 617.

2. Le partage du gouvernement d'un royaume entre deux ou trois fils se trouve non seulement ici, en Essex (cf. III, 11, 3), mais aussi dans le Kent (V, 23, 1). Oswiu et son fils Aldfrith se partagèrent le pouvoir sur la Northumbrie (III, 25, 3) ; cf. III, 13, 1.

3. Formation fréquente de tels hypocoristiques en v.-a. : Ceolfrith / Ceola, Edwin / Eda, Sæberht / Saba.

4. Ce qui accrut encore le déchaînement de cette tempête dans l'Église, ce fut la mort de Sæberht¹, roi des Saxons de l'Est, qui, en gagnant les royaumes éternels, laissa comme héritiers de son royaume temporel ses trois fils², qui étaient restés païens ; ils se mirent bientôt ouvertement au service de l'idolâtrie, que, du vivant de leur père, ils avaient semblé avoir plus ou moins abandonnée, et ils donnèrent à leurs peuples sujets toute liberté de rendre un culte aux idoles. Quand ils voyaient le pontife qui avait célébré la solennité de la messe dans l'église donner au peuple l'eucharistie, ils lui disaient, à ce qu'on rapporte, gonflés de stupidité barbare : « Pourquoi ne nous offres-tu pas à nous aussi ce pain blanc que tu donnes bien à notre père Saba³ – c'est ainsi qu'ils avaient l'habitude de l'appeler – alors que tu ne cesses de le donner encore au peuple dans l'église ? » Et lui leur répondait : « Si vous acceptez de vous purifier à la source du salut, où votre père fut purifié, vous pouvez, vous aussi, être admis au partage du pain sacré auquel il avait part ; mais, si vous méprisez le baptême de vie, vous n'avez aucun droit de recevoir le pain de vie. » Et eux : « Nous refusons, disaient-ils, d'entrer dans cette source, car nous savons que nous n'en avons pas besoin, mais nous voulons cependant refaire nos forces par ce pain. » Il avait beau les admonester scrupuleusement et souvent, leur remontrant qu'il était impossible, sans la sacro-sainte purification, de communier à la sacro-sainte offrande, ils finirent par dire, pleins de rage : « Si tu ne veux pas nous dire oui pour cette demande si facile à satisfaire, tu ne pourras plus demeurer dans notre province⁴. »

5. Et ils l'expulsèrent en lui intimant l'ordre de quitter leur royaume avec les siens. Après son expulsion, il vint dans le

4. La traduction vieil-anglaise rend *prouincia* par un binôme : *in usse mægde ne ussum gemanan*, « dans notre clan ni dans notre communauté » (p. 112, l. 24).

Laurentio et Iusto coepiscopis, quid in his esset agendum. Decretumque est communi consilio, quia satius esset ut
 5 omnes patriam redeuntes libera ibi mente Domino deserui-
 rent, quam inter rebelles fidei barbaros sine fructu
 residerent. Discessere itaque primi Mellitus et Iustus atque
 ad partes Galliae secessere, ibi rerum finem exspectare dis-
 ponentes. Sed non multo tempore reges, qui praeconem a se
 10 ueritatis expulerant, daemonicis cultibus impune seruiebant.
 Nam egressi contra gentem Geuissorum in proelium omnes
 pariter cum sua militia corruerunt; nec, licet auctoribus per-
 ditis, excitatum ad scelera uulgi potuit recorrigi atque *ad*
simplicitatem fidei et caritatis, *quae est in Christo*^c, reuocari.

VI

<Vt correptus ab apostolo Petro Laurentius Eadaldum regem
 ad Christum conuerterit, qui mox Mellitum
 et Iustum ad praedicandum reuocauerit>

1. Cum uero et Laurentius Mellitum Iustumque secuturus
 ac Britanniam esset relicturus, iussit ipsa sibi nocte in ecclesia
 beatorum apostolorum Petri et Pauli, de qua frequenter iam
 diximus, stratum parari. In quo, cum post multas preces ac
 5 lacrimas ad Deum pro statu ecclesiae fusas ad quiescendum
 membra posuisset atque obdormisset, apparuit ei beatissi-
 mus apostolorum princeps, et multo illum tempore secretae

v, 5, 7 primi : primo M || 9 reges om. M

c. 2 Co 11, 3

1. *Gewisse* - « ancien nom des Saxons de l'Ouest » (III, 7, 1) - peut-être formé sur une base signifiant « ouest » ou « noble » comme dans *Visigots*. On a rapproché aussi le gotique *gawiss* « lien, association » : les Géwissois seraient des « confédérés ». La version vieil-anglaise n'emploie pas ce nom de *Gewisse*.

Kent pour débattre avec Laurentius et Justus, ses co-évêques, sur ce qu'il devait faire dans ces conditions. Il fut décidé d'un commun accord qu'il était préférable que tous reviennent dans leur patrie pour y servir le Seigneur l'esprit libre, plutôt que de rester, inutilement, chez des barbares rebelles à la foi. Mellitus et Justus partirent donc les premiers et gagnèrent les territoires de la Gaule, disposés à y attendre la fin des événements. Mais les rois qui avaient expulsé de chez eux le héraut de la Vérité ne restèrent pas longtemps impunément au service des cultes démoniaques. En effet, partis guerroyer contre la nation des Géwissois¹, ils périrent tous avec leur armée; et pourtant, malgré l'anéantissement des responsables, le peuple poussé au mal ne put être corrigé ni être rappelé à la *simplicité* de la foi et de la charité *qui est dans le Christ*^c.

VI

<Comment Laurentius, vivement pris à partie par l'apôtre Pierre, convertit au Christ le roi Eadald, lequel rappela bientôt Mellitus et Justus pour qu'ils prêchent>

1. Laurentius, de son côté, s'apprêtait à suivre Mellitus et Justus, et à abandonner la Bretagne; la nuit qui précédait son départ, il demanda qu'on lui prépare un lit dans l'église des bienheureux apôtres Pierre et Paul, dont nous avons déjà plus d'une fois parlé². Après force prières à Dieu et force larmes versées pour le maintien de l'Église, il avait allongé ses membres pour se reposer et s'était profondément endormi³, et voici que lui apparut le très bienheureux prince des apôtres; longtemps celui-ci, au cours de cette nuit solitaire,

2. I, 33, 1; II, 3, 2 et 5, 2.

3. La traduction vieil-anglaise comprend « endormi quelque peu ».

noctis flagellis artioribus afficiens sciscitabatur apostolica
 10 districtione, quare gregem quem sibi ipse crediderat relin-
 queret, uel cui pastorum oues Christi in medio luporum^a
 positas fugiens ipse dimitteret. « An mei, inquit, oblitus es
 exempli, qui pro paruulis Christi, quos mihi in indicium suae
 dilectionis commendauerat^b, uincula uerbera carceres adfluc-
 15 tiones ipsam postremo mortem, mortem autem crucis^c, ab
 infidelibus et inimicis Christi ipse cum Christo coronandus
 pertuli ? » His beati Petri flagellis simul et exhortationibus
 animatus, famulus Christi Laurentius mox mane facto uenit
 ad regem et, relecto uestimento, quantis esset uerberibus
 20 laceratus ostendit. Qui multum miratus, et inquirens quis
 tanto uiro tales ausus esset plagas infligere, ut audiuit quia
 suae causa salutis episcopus ab apostolo Christi tanta esset
 tormenta plagasque perpessus, extimuit multum, atque ana-
 thematizato omni idolatriae cultu, abdicato conubio non
 legitimo, suscepit fidem Christi, et baptizatus ecclesiae
 25 rebus, quantum ualuit, in omnibus consulere ac fauere
 curauit.

2. Misit etiam Galliam et reuocauit Mellitum ac Iustum,
 eosque ad suas ecclesias libere instituendas redire praecepit.
 Qui post annum ex quo abierant reuersi sunt, et Iustus quidem
 ad ciuitatem Hrofi, cui praefuerat, rediit ; Mellitum uero Lun-
 5 donienses episcopum recipere noluerunt, idolatris magis
 pontificibus seruire gaudentes. Non enim tanta erat ei quanta

VI, 2, 3 abierant : abierunt M || 5 idolatris : idolatriis M

a. Mt 10, 16 = Lc 10, 3 ; cf. Jn 10, 12 b. cf. Jn 21, 15-17 c. Ph 2, 8

1. Passer la nuit dans un sanctuaire pour bénéficier d'une vision, gué-
 risseuse ou prophétique, était une pratique connue depuis l'Antiquité,
 appelée en latin *incubatio*. La démarche de Laurentius, cependant, est
 différente : il souhaitait probablement passer ses dernières heures en
 Angleterre en compagnie des saints Pierre et Paul. ~ Les coups de fouet
 infligés par des êtres célestes ne sont pas rares dans l'histoire de l'Église.
 EUSÈBE (trad. Rufin), HE V, 28, rapporte l'histoire de Natalius, évêque chez

lui infligea des coups de fouet particulièrement drus¹, lui
 demandant, avec une sévérité apostolique, pourquoi il
 abandonnait le troupeau qu'il lui avait, lui, confié ou à quel
 pasteur il allait remettre, en s'enfuyant, les brebis du Christ
 qui étaient au milieu des loups^a. « Aurais-tu par hasard, dit-il,
 oublié mon propre exemple, moi qui, pour les petits du
 Christ qu'il m'avait recommandés en signe de son amour^b, ai
 enduré chaînes, coups, prisons, tortures, et même, pour finir, la
 mort, la mort de la croix^c, de la part des infidèles et des ennemis
 du Christ, tout cela pour recevoir la couronne avec le
 Christ ? » Stimulé par les coups de fouet du bienheureux
 Pierre et aussi par ses exhortations, Laurentius, serviteur du
 Christ, vint dès le matin devant le roi et, rejetant son
 vêtement, montra les nombreuses plaies dont il était lacéré.
 Le roi en fut fort étonné et s'enquit de la personne qui avait
 osé infliger de telles blessures à un si grand personnage ;
 apprenant que c'était pour son salut, à lui, que l'évêque avait
 enduré de la part de l'apôtre du Christ d'aussi grandes
 tortures et blessures, il fut saisi de frayeur ; et, après avoir
 jeté l'anathème sur tout culte idolâtre, après avoir dénoncé
 son union illégitime, il embrassa la foi du Christ, et, une fois
 baptisé, il eut le souci de veiller en tout aux affaires de
 l'Église et de les favoriser autant qu'il put.

2. En outre, il envoya des émissaires en Gaule, rappela
 Mellitus et Justus, et leur enjoignit de revenir pour rétablir en
 toute liberté leurs Églises. Ceux-ci revinrent, un an après leur
 départ ; Justus revint dans la cité de Rochester à la tête de
 laquelle il avait été placé ; quant à Mellitus, les habitants de
 Londres refusèrent de le recevoir comme évêque, trouvant
 plus de plaisir à servir des pontifes idolâtres. De fait, le prince

des hérétiques, qui fut fouetté toute la nuit par des anges et qui, le len-
 demain, montra la marque des coups aux autorités ecclésiastiques.
 Cf. aussi ADOMNAN, V. Colomba III, 5. Sur les flagellations ascétiques,
 cf. GOUGAUD, *Dévotions*, p. 175-199.

patri ipsius regni potestas, ut etiam nolentibus ac contradicentibus paganis antistitem suae posset ecclesiae reddere. Veruntamen ipse cum sua gente, ex quo ad Dominum conuersus est, diuinis se studuit mancipare praeceptis. Denique et in monasterio beatissimi apostolorum principis ecclesiam sanctae Dei genetricis fecit, quam consecrauit archiepiscopus Mellitus.

VII

<Vt Mellitus episcopus flammis ardentis suae ciuitatis orando restinxerit>

1. Hoc enim regnante rege beatus archiepiscopus Laurentius regnum caeleste conscendit, atque in ecclesia et monasterio sancti apostoli Petri iuxta prodecessorem suum Augustinum sepultus est, die quarto nonarum Februariarum.

5 Post quem Mellitus, qui erat Lundoniae episcopus, sedem Doruuernensis ecclesiae tertius ab Augustino suscepit ; Iustus autem adhuc superstes Hrofensem regebat ecclesiam. Qui cum magna ecclesiam Anglorum cura ac labore gubernarent, susceperunt scripta exhortatoria a pontifice Romanae et

10 apostolicae sedis Bonifatio, qui post Deusdedit ecclesiae praefuit, anno incarnationis dominicae DCXVIII. Erat autem Mellitus corporis quidem infirmitate, id est podagra, grauat, sed mentis gressibus sanis alacriter terrena quaeque

15 quaerenda peruolans. Erat carnis origine nobilis, sed culmine mentis nobilior.

VI, 2, 10 studuit : studiuu M

1. L'église Sainte-Marie fut construite à l'est de Saints-Pierre-et-Paul, le cimetière du monastère séparant, au début, les deux églises. ~ La traduction vieil-anglaise dit plus explicitement : « Mellitus ..., quand il fut archevêque ».

2. Pour raconter le miracle de l'arrêt de l'incendie de Canterbury, Bède s'inspire du récit d'un miracle semblable dans GRÉGOIRE LE GRAND, *Dial.* I, 6.

n'avait pas, autant que son propre père, d'autorité royale qui lui permit de rendre à son Église un évêque que les païens refusaient et auquel ils s'opposaient. Ce qui est vrai, cependant, c'est que lui, ainsi que son peuple, du jour de sa conversion au Seigneur, s'appliqua à se soumettre aux préceptes divins. Enfin, il fit construire, dans le monastère du très bienheureux prince des apôtres, une église dédiée à la sainte mère de Dieu, église que consacra l'archevêque Mellitus¹.

VII

<Comment l'évêque Mellitus éteignit par sa prière les flammes qui ravageaient sa cité en feu²>

1. Sous le règne du même roi, le bienheureux archevêque Laurentius monta au royaume des cieux et fut enseveli dans l'église et le monastère de Saint-Pierre-Apôtre, auprès de son prédécesseur Augustin, le quatrième jour des nones de février³. Lui succéda Mellitus, qui était évêque de Londres : il fut le troisième à partir d'Augustin à recevoir le siège de l'Église de Canterbury ; Justus, toujours en vie, dirigeait l'Église de Rochester. Comme ils administraient l'Église anglaise avec grand soin et grande peine, ils reçurent des écrits d'encouragement de Boniface, pontife de Rome et du siège apostolique, qui succéda, à la tête de l'Église, à Dieudonné ; c'était dans la 619^e année de l'incarnation du Seigneur⁴. Mellitus était affligé d'une infirmité physique – la goutte –, mais son esprit fonctionnait sainement, sautait allègrement au-delà de toute chose terrestre et s'envolait jusqu'aux biens célestes que l'on doit toujours aimer, chercher à atteindre et à acquérir. Il était, selon la chair, de noble origine, mais il était plus noble encore par l'élévation de son esprit⁵.

3. Mort de Laurentius, archevêque de Canterbury : le 2 février 619.

4. Dieudonné mourut en novembre 618, Boniface V ne fut consacré qu'en décembre 619.

5. Association chère à Bède : cf. II, 1, 2, p. 2715.

2. Denique ut unum uirtutis eius, unde cetera intellegi possint, testimonium referam, tempore quodam ciuitas Dorouernensis per culpam incuriae igni correpta crebrescentibus coepit flammis consumi. Quibus cum nullo aquarum
 5 iniectu posset aliquis obsistere, iamque ciuitatis esset pars uastata non minima, atque ad episcopium furens se flamma dilataret, confidens episcopus in diuinum, ubi humanum deerat, auxilium iussit se obuiam saeuientibus et huc illucque uolantibus ignium globis efferri. Erat autem eo loci, ubi
 10 flammaram impetus maxime incumbabat, martyrium beatorum Quattuor Coronatorum. Ibi ergo perlatus obsequentium manibus episcopus coepit orando periculum infirmus abigere, quod firma fortium manus multum laborando nequiuerat. Nec mora, uentus, qui a meridie flans urbi incendia
 15 sparserat, contra meridiem reflexus primo uim sui furoris a lesione locorum, quae contra erant, abstraxit, ac mox funditus quiescendo flammis pariter sopitis atque extinctis compescuit. Et quia uir Dei igne diuinae caritatis fortiter ardebat, quia tempestates potestatum aeriaram^a a sua suorumque lesione crebris orationibus uel exhortationibus
 20 repellere consuerat, merito uentis flammisque mundialibus praeualere et, ne sibi suisque nocerent, obtinere poterat.

VII, 2, 1-2 possint : possent L || 5 iniectu : iniecto L || 11 ergo om. M

a. cf. Ep 2, 2

1. Les incendies de villes, d'églises et de maisons, dans le haut Moyen Age étaient fréquents. Les constructions généralement de bois, couvertes de chaume, prenaient feu d'autant plus facilement que les foyers se trouvaient au milieu de la pièce et que leur fumée s'échappait par un simple trou du toit. Les cheminées n'apparurent en effet qu'au XIV^e siècle. Dans la *Vita Cuthberti* anonyme, Cuthbert sauve les maisons d'un incendie en en détournant le vent ; au ch. précédent, le diable crée un faux incendie pour empêcher les gens d'écouter le saint.

2. Cf. EUSÈBE (trad. Rufin), *HE* II, 5 : *necesse est adesse diuinum ubi humanum cessat auxilium.*

2. Pour terminer, je vais rapporter un seul exemple de son pouvoir miraculeux, qui peut faire comprendre tout le reste : un beau jour, la cité de Canterbury prit feu¹, par la faute d'une négligence, et commença à se consumer sous l'effet de flammes qui se propageaient sans cesse. Personne ne pouvait les arrêter en jetant de l'eau, et déjà une partie non négligeable de la cité était dévastée ; la flamme, furieuse, s'étendait jusqu'au palais épiscopal ; alors l'évêque, confiant dans l'aide divine, puisque l'aide humaine faisait faillite², demanda qu'on le porte à la rencontre des boules de feu qui se déchaînaient et volaient de-ci de-là. A l'endroit où l'attaque des flammes se portait le plus vivement, il y avait le *martyrium* des bienheureux Quatre-Couronnés³. Une fois qu'il s'y fut fait transporter par ses serviteurs, l'évêque, tout faible qu'il était, entreprit, par sa prière, de chasser le péril, ce que n'avait pu faire, en se donnant bien du mal, une solide troupe d'hommes valides. Et, sans délai, le vent qui, soufflant du sud, avait répandu l'incendie dans la ville, reflua en sens contraire vers le sud ; d'abord, l'intensité de sa fureur diminua et il épargna les lieux qui étaient en face de lui ; bientôt il se calma complètement, s'apaisa, et les flammes s'endormirent et s'éteignirent. Et, parce que l'homme de Dieu brûlait fortement du feu de l'amour divin, parce qu'il avait l'habitude de repousser les tempêtes des puissances aériennes^a à force de prières et d'exhortations répétées et de les détourner de toute attaque contre lui et les siens, il pouvait, à juste titre, l'emporter sur les vents et les flammes de ce monde et obtenir qu'ils ne nuisent ni à lui ni aux siens.

3. Un *martyrium* est une église dédiée à un, une ou des martyr(e)s. Il peut contenir leur corps ou des reliques. Les Quatre-Couronnés ont une église à Rome, sur la colline Caelius, attestée dès le temps de Grégoire le Grand mais rebâtie sous Honorius I^{er} (625-638) et en 847. Les quatre martyrs étaient des maçons de Pannonie, torturés sous Dioclétien. Il est possible que leur nom ait été donné à Canterbury à une église en pierre, œuvre de maçons.

3. Et hic ergo, postquam annis quinque rexit ecclesiam, Eadbaldo regnante migravit ad caelos, *sepultusque est cum patribus suis*^b in saepedicto monasterio et ecclesia beatissimi apostolorum principis, anno ab incarnatione Domini DCXXIII
5 die octavo kalendarum Maiarum.

VIII

<Vt Bonifatius papa Iusto successori eius pallium
et epistulam miserit>

1. Cui statim successit in pontificatum Iustus, qui erat Hrofensis ecclesiae episcopus. Illi autem ecclesiae Romanum pro se consecrauit episcopum, data sibi ordinandi episcopos auctoritate a pontifice Bonifatio, quem successorem fuisse
5 Deusededit supra meminimus. Cuius auctoritatis ista est forma :

2. « Dilectissimo fratri Iusto Bonifatius. Quam deuote quamque etiam uigilanter pro Christi euangelio elaborauerit uestra fraternitas, non solum epistulae a uobis directae tenor, immo indulta desuper operi uestro perfectio indicauit. Nec
5 enim omnipotens Deus aut sui nominis sacramentum aut uestri fructum laboris deseruit, dum ipse praedicatoribus euangelii fideliter repromisit : 'Ecce ego uobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem mundi^a.' Quod specialiter iniuncto uobis ministerio eius clementia demonstrauit, aperiens corda gentium ad suscipiendum praedicationis uestrae
10 singulare mysterium. Magno enim praemio fatigiorum uestro-

VIII, 2, 8 mundi : saeculi M || 11 fatigiorum : fastigiorum *Plummer*

b. 2 R 14, 20 a. Mt 28, 20

1. I, 33 ; II, 3 ; 5 et 6.

2. C'est-à-dire le 24 avril 624. ~ La version vieil-anglaise ajoute à la fin de ce chapitre les premières lignes du ch. suivant, jusqu'à *Bonifatio*. Elle ne donne pas la lettre de Boniface, si bien que son ch. 8 correspond au ch. latin 9 du livre II.

3. Et celui-ci donc, après avoir dirigé l'Église cinq ans durant, sous le règne d'Eadbald, quitta ce monde pour les cieux et fut enseveli avec ses pères^b dans le monastère souvent cité¹ et l'église du très bienheureux prince des apôtres, la 624^e année de l'incarnation du Seigneur, le huitième jour des calendes de mai².

VIII

<Comment le pape Boniface envoya à Justus,
successeur de Mellitus, le pallium et une lettre>

1. Lui succéda aussitôt au pontificat Justus, qui était évêque de l'Église de Rochester. Et, pour prendre sa place à la tête de cette Église, il consacra Romanus comme évêque : l'autorité pour ordonner des évêques lui avait été donnée par le pontife Boniface qui, nous l'avons rappelé plus haut³, avait été le successeur de Dieudonné. Cette autorisation était formulée ainsi :

2. « Au très cher frère Justus, de la part de Boniface.

La dévotion et même la vigilance que Votre Fraternité a montrées dans son activité pour l'évangile du Christ nous ont été manifestées non seulement par le contenu de la lettre que vous m'avez adressée, mais encore par le succès total qui a été accordé d'En haut à votre œuvre. Et, c'est vrai, le Dieu tout-puissant n'a pas manqué à l'engagement sacré de son Nom ni négligé le fruit de votre labeur, lui qui a promis de façon assurée une récompense aux prédicateurs de l'Évangile : 'Voici que moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles^a.' Et cela, sa clémence l'a spécialement montré dans le ministère qui vous fut confié, en ouvrant le cœur des nations à recevoir le mystère incomparable que vous prêchez. En effet, à titre de grande récompense, il a manifesté par des preuves de sa bonté que votre course lui plaisait, en attribuant de généreux intérêts à la peine que vous vous donnez pour faire fructifier sans

3. II, 7, 1.

rum delectabilem cursum bonitatis suae suffragiis illustravit, dum creditorum uobis talentorum fidelissimae negotiationis officii uberem fructum impendens^b ei quod signare possetis multiplicatis generationibus praeparauit. Hocque etiam illa uobis reparatione collatum est, qua iniuncto ministerio iugiter persistentes laudabili patientia redemptionem gentis illius exspectastis, et uestris, ut proficerent, meritis eorum est saluatio propinata, dicente Domino : *'Qui perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit'*.^c Saluati ergo estis spe patientiae et tollerantiae uirtute, ut infidelium corda naturali ac superstitioso morbo purgata, sui consequerentur misericordiam saluatoris. Susceptis namque apicibus filii nostri Adulualdi regis repperimus, quanta sacri eloquii eruditione eius animum ad uerae conuersionis et indubitatae fidei credulitatem fraternitas uestra perduxerit.

3. Qua ex re de longanimitate clementiae caelestis certam assumentes fiduciam, non solum suppositarum ei gentium plenissimam salutem, immo quoque uicinarum, uestrae praedicationis ministerio credimus subsequendam, quatinus, sicut scriptum est, consummati operis uobis merces a retributore omnium bonorum Domino tribuatur, et uere *'per omnem terram exisse sonum eorum, et in fines orbis terrae uerba ipsorum'*^d uniuersalis gentium confessio, suscepto Christianae sacramento fidei, protestetur.

VIII, 2, 14 signare : resignare *Plummer*

b. cf. Mt 25, 14-30 c. Mt 10, 22 d. Ps 18, 5 = Rm 10, 18

relâche les talents qu'il vous avait confiés^b, et il vous a donné des gens à baptiser, en multipliant les générations. C'est également la rétribution de votre constance sans faille dans la mission que vous avez reçue, vous qui avez attendu avec une louable patience la rédemption de cette nation : à vos mérites, pour qu'ils soient productifs, a été offert le salut de cette nation comme prémices de la coupe, selon la parole du Seigneur : *'Qui persévéra jusqu'au bout, sera sauvé'*.^c Donc, vous avez été sauvé par l'espoir qui accompagne la patience et la force que donne l'endurance, pour que les cœurs des infidèles, purifiés de leur superstition congénitale et malade, obtiennent la miséricorde de leur Sauveur. Par les missives reçues de notre fils Eadbald¹, nous savons avec quelle science de la parole sacrée Votre Fraternité a conduit son esprit à se convertir à la vraie foi et à mettre sa confiance en cette foi inébranlable.

3. Cet événement nous donne tout lieu de croire à la longanimité de la clémence céleste, et nous confions au ministère de votre prédication non seulement le salut complet des nations qui lui sont soumises, mais aussi celui des nations voisines, de façon qu'à la fin, comme il est écrit, le salaire d'une œuvre parachevée vous soit attribué par le Seigneur qui rétribue toutes les bonnes actions, et que l'ensemble des nations, après avoir reçu le sacrement de la foi du Christ, confesse et proclame qu'en vérité *'par toute la terre leur voix a retenti et que leurs paroles sont allées jusqu'aux confins du globe terrestre'*^d.

1. Le latin *Adulualdus* correspond au v.-a. *Æthelwald* et non à *Eadbald* qu'on attendait mais qui, lui, est latinisé en *Audubaldus*, cf. II, 10, 4. Faut-il supposer deux rois se partageant le Kent : *Æthelwald* et *Eadbald* ?

4. Pallium praeterea per latorem praesentium fraternitati
 tuae benignitatis studiis inuitati direximus, quod uidelicet
 tantum in sacrosanctis celebrandis mysteriis utendi licen-
 tiam imperauimus : concedentes etiam tibi ordinationes
 5 episcoporum exigente oportunitate, Domini praeueniente
 misericordia, celebrare, ita ut Christi euangelium plurimo-
 rum adnuntiatione in omnibus gentibus, quae necdum
 conuersae sunt, dilatetur. Studeat ergo tua fraternitas hoc,
 quod sedis apostolicae humanitate percepit, intemerata men-
 10 tis sinceritate seruare, intendens cuius rei similitudine tam
 praecipuum indumentum umeris tuis baiulandum suscep-
 eris. Talemque te Domini implorata clementia exhibendum
 stude, ut indulti muneris praemia non cum reatitudine sed
 cum commodis animarum ante tribunal summi et uenturi
 15 iudicis repraesentes. Deus te incolumem custodiat, dilectis-
 sime frater. »

IX

*<De imperio regis Eduini, et ut ueniens ad euangelizandum ei
 Paulinus primo filiam eius cum aliis fidei Christianae sacramentis
 imbuerit>*

1. Quo tempore etiam gens Nordanhymbrorum, hoc est ea
 natio Anglorum quae ad aquilonalem Humberae fluminis pla-
 gam habitabat, cum rege suo Eduino uerbum fidei
 praedicante Paulino, cuius supra meminimus, suscepit. Cui

VIII, 4, 4 imperauimus : impertiuimus *Plummer*

1. *Plummer* note que, dans ce §, le pape emploie le pronom de la
 2^e pers. du singulier (« tu ») et non plus du pluriel (« vous »). Aussi *Plum-
 mer* propose-t-il de considérer le passage sur le pallium (§ 4) comme
 celui d'une lettre adressée au seul *Justus*, et les autres § comme un
 extrait des « écrits d'encouragement » envoyés par *Boniface* à *Mellitus*
 et *Justus*, cf. *supra* 7, 1.

2. A ce ch. correspond le ch. 8 du livre II dans la version vieil-anglaise
 puisque celle-ci n'a pas la lettre du pape *Boniface*.

4. En outre, nous avons envoyé un pallium à Ta Fraternité¹
 par le porteur des présentes, en récompense de ton zèle pour
 le bien ; certes, nous ne t'en avons permis l'usage que dans la
 célébration des sacro-saints mystères : nous t'accordons
 aussi le droit de célébrer les ordinations d'évêques, quand les
 circonstances l'exigent et en te laissant conduire par la misé-
 ricorde du Seigneur. Qu'ainsi l'évangile du Christ, annoncé
 par un très grand nombre de gens, se répande parmi toutes
 les nations qui n'ont pas encore été converties. Que Ta
 Fraternité s'applique donc à conserver avec la pureté d'une
 âme sans tache ce qu'elle a reçu de la bonté du Siège aposto-
 lique, en songeant bien au symbolisme de ce vêtement si
 honorifique que tu as reçu à porter sur tes épaules. Veille,
 tout en implorant la clémence du Seigneur, à te montrer tel
 que tu puisses présenter les fruits attachés au don qui t'est
 octroyé, sans être accusé, mais en bénéficiant de l'appui des
 âmes devant le tribunal du Juge suprême qui va venir. Que
 Dieu te garde sain et sauf, très cher frère. »

IX²

*<Règne d'Edwin ; et comment Paulinus venant pour l'évangéliser,
 instruisit d'abord sa fille, et d'autres avec elle, dans les mystères de
 la foi chrétienne>*

1. C'est aussi à cette époque que le peuple des Northum-
 briens, c'est-à-dire la nation des Anglais qui habitait près de
 la rive nord de l'Humber, accueillit la parole de Dieu, en
 même temps qu'Edwin son roi, grâce à la prédication de Pau-
 linus dont nous avons fait mention plus haut³. Il semble même

3. I, 29, 1. ~ Sur Paulinus, cf. *infra* p. 334, n. 1.

5 uidelicet regi, in auspiciu[m] suscipiendae fidei et regni caelestis, potestas etiam terreni creuerat imperii, ita ut quod nemo Anglorum ante eum, omnes Britanniae fines, qua uel ipsorum uel Brettonum prouinciae habitabant, sub ditione acciperet. Quin et Meuanias insulas, sicut et supra docuimus, imperio
 10 subiugauit Anglorum; quarum prior, quae ad austrum est, et situ amplior et frugum prouentu atque ubertate felicior, non-gentiarum sexaginta familiarum mensuram iuxta aestimationem Anglorum, secunda trecentarum et ultra spatium tenet.

2. Huic autem genti occasio fuit percipiendae fidei, quod praefatus rex eius cognatione iunctus est regibus Cantuariorum, accepta in coniugem Aedilburga filia Aedilbercti regis, quae alio nomine Tatae uocabatur. Huius consortium cum
 5 primo ipse missis procis a fratre eius Eadbald, qui tunc regno Cantuariorum praeerat, peteret, responsum est non esse licitum Christianam uirginem pagano in coniugem dari, ne fides et sacramenta caelestis regis consortio profanarentur regis qui ueri Dei cultus esset prorsus ignarus. Quae cum
 10 Eduino uerba nuntii referrent, promisit se nil omnimodis contrarium Christianae fidei, quam uirgo colebat, esse facturum, quin potius permissurum ut fidem cultumque suae religionis cum omnibus, qui secum uenissent, uiris siue feminis, sacerdotibus seu ministris, more Christiano seruaret.
 15 Neque abnegauit se etiam eandem subiturum esse religionem, si tamen examinata a prudentibus sanctior ac Deo dignior posset inueniri.

IX, 1, 8 acciperet : acceperit M

1. Le segment *quarum prior ... tenet* est absent dans la traduction vieil-anglaise.

2. II, 5, 1.

3. Sur « manse » traduisant *familia*, cf. I, 25, 1, p. 199-200, n. 3.

4. *Wise witan* dans la version vieil-anglaise (p. 120, l. 22).

évident que le roi avait reçu, en présage de sa conversion et prémices du royaume des cieux, une puissance accrue en matière de pouvoir terrestre : c'est ainsi que, chose qu'aucun des Anglais n'avait faite avant lui, il avait soumis à son autorité tous les territoires de Bretagne, qu'ils soient habités par les Anglais eux-mêmes ou par des Brittons. Mieux, il soumit aussi au pouvoir des Anglais les îles Mévanies, comme nous l'avons indiqué plus haut¹ ; des deux², celle qui est au sud, la plus étendue, la plus riche en cultures et la plus productive, offre une terre de neuf cent soixante manses, selon l'estimation anglaise ; l'autre dispose d'une étendue de trois cents manses et même plus³.

2. Voici dans quelles circonstances cette nation reçut la foi : son roi, déjà cité, s'unit par alliance aux rois des Kentois en prenant pour épouse la fille du roi Æthelberht, Æthelburg, qu'on appelait aussi Tata⁴. Il l'avait d'abord demandée en mariage, par l'envoi de messagers, en s'adressant à Eadbald, le frère de Tata, alors à la tête du royaume des Kentois ; la réponse fut qu'il n'était pas licite qu'une jeune chrétienne fût donnée en mariage à un païen, de peur que la foi et les sacrements du Roi des cieux ne soient profanés par une union avec un roi ignorant tout du culte du vrai Dieu. Quand les envoyés rapportèrent ces paroles à Edwin, celui-ci promit qu'il ne ferait absolument rien de contraire à la foi chrétienne que pratiquait la jeune fille : mieux, il s'engageait à lui permettre d'observer selon le rite chrétien la foi et le culte de sa religion, à elle et à tous ceux qui l'accompagneraient, hommes et femmes, prêtres et diacres. Et il ne refusa pas l'éventualité d'embrasser lui aussi la même religion, si toutefois, après examen par de sages conseillers, elle pouvait se révéler plus sainte et plus digne de Dieu⁵.

5. Le christianisme se répandit souvent par l'intermédiaire d'épouses de rois païens : ainsi, Clotilde et Clovis, Berthe et Æthelberht (I, 25, 1), Alhflaed et Peada (III, 21, 1), et ici Æthelburg et Edwin.

3. Itaque promittitur uirgo, atque Eduino mittitur, et iuxta quod dispositum fuerat, ordinatur episcopus uir Deo dilectus Paulinus, qui cum illa ueniret, eamque et comites eius, ne paganorum possent societate pollui, cotidiana et exhortatione et sacramentorum caelestium celebratione confirmaret.

4. Ordinatus est autem Paulinus episcopus a Iusto archiepiscopo sub die XII kalendarum Augustarum anno ab incarnatione Domini DCXXV, et sic cum praefata uirgine ad regem Eduinum quasi comes copulae carnalis aduenit, sed ipse potius toto animo intendens ut gentem, quam adibat, ad agnitionem ueritatis aduocans iuxta uocem apostoli « *uni uero sponso uirginem castam exhiberet Christo*^a ». Cumque in prouinciam uenisset, laborauit multum ut et eos, qui secum uenerant, ne a fide deficerent Domino adiuuante contineret, et aliquos, si forte posset, de paganis ad fidei gratiam praedicando conuerteret. Sed, sicut apostolus ait, quamuis multo tempore illo laborante in uerbo, « *Deus saeculi huius excaecauit mentes infidelium, ne eis fulgeret illuminatio euangelii gloriae Christi*^b. »

5. Anno autem sequente uenit in prouinciam quidam sicarius uocabulo Eumer, missus a rege Occidentalium Saxonum nomine Cuichelmo, sperans se regem Eduinum regno simul et uita priuaturum ; qui habebat sicam bicipitem toxicatam, ut si ferri uulnus minus ad mortem regis sufficeret, peste iuaretur

IX, 4, 7 uero M^{pc} : uiro LM^{ac} || sponso uirginem : uirginem sponsam L

a. 2 Co 11, 2 b. 2 Co 4, 4

1. Dimanche 21 juillet 625. ~ Paulinus faisait partie de la seconde équipe envoyée par Grégoire I^{er} (I, 29, 1). Il accompagna la fille chrétienne du roi de Kent donnée en mariage au roi de Northumbrie, Edwin. Il convertit ce dernier, mena une mission dans le Lindsey (II, 16), reçut le pallium (II, 17), ordonna Honorius archevêque de Canterbury (II, 18, 1). Après la défaite et la mort d'Edwin, il se réfugia dans le Kent d'où il était parti ; il devint évêque de Rochester (II, 20, 4) et y mourut le 10 octobre 644 (III, 14, 2).

3. Dans ces conditions, on promet la jeune fille, on l'envoie à Edwin, et, conformément aux dispositions adoptées, on ordonne évêque Paulinus, homme aimé de Dieu, avec mission de l'accompagner et de la soutenir, elle et ses compagnons, par une exhortation et une célébration des mystères célestes, chaque jour, pour éviter toute souillure due à la fréquentation des païens.

4. Paulinus, donc, fut ordonné évêque par l'archevêque Justus, le douzième jour des calendes d'août, la 625^e année de l'incarnation du Seigneur¹ : et il arriva avec ladite jeune fille chez le roi Edwin, en apparence accompagnateur d'une fiancée charnelle, mais en réalité décidé de toute son âme à appeler la nation qui l'accueillait à la connaissance de la vérité et ainsi, selon la parole de l'Apôtre, à « *la présenter telle une vierge pure, au seul véritable fiancé, le Christ*² ». Et, arrivé dans la province, il travailla fort, avec l'aide de Dieu, à empêcher ses compagnons de se relâcher dans leur foi, et, par sa prédication, à convertir, si possible, quelques païens à la grâce de la foi. Mais, comme le dit l'Apôtre, bien qu'il n'ait épargné ni son temps ni sa peine à prêcher, « *le dieu de ce monde a aveuglé les esprits des infidèles, empêchant qu'ils ne voient resplendir la lumière de l'Évangile de la gloire du Christ*^b. »

5. Or, l'année suivante, vint dans la province un assassin, appelé Eumer, envoyé par le roi des Saxons de l'Ouest, nommé Cwic-helm, et il comptait priver le roi Edwin à la fois de son royaume et de sa vie ; il avait une épée à double tranchant et empoisonnée³, de sorte que, si la blessure du fer n'était pas suffisante pour entraîner la mort du roi, elle serait

2. Le segment *iuxta uocem apostoli ... Christo* est absent dans la version vieil-anglaise.

3. *Sicam bicipitem* : v.-a. *twi-ecge hand-seax*. Au haut Moyen Age, il y avait deux types d'épée : l'épée longue, *bill, mece*, qui frappe d'estoc et surtout de taille, et l'épée courte, *seax*, de 14 à 70 cm de longueur, que l'on pousse et qui perce. D'après *Hist. Britt.* 46 repris par GEOFFREY OF MONMOUTH, *Hist. reg. Brit.* 104, Hengest ordonna le massacre de ses hôtes

ueneni. Peruenit autem ad regem primo die paschae iuxta
 amnem Deruentionem, ubi tunc erat uilla regalis, intrauit-
 que quasi nuntium domini sui referens ; et cum simulatam
 legationem ore astuto uolueret, exsurrexit repente et euagi-
 10 nata sub ueste sica impetum fecit in regem. Quod cum
 uideret Lilla minister regi amicissimus, non habens scutum
 ad manum quo regem a nece defenderet, mox interposuit
 corpus suum ante ictum pungentis ; sed tanta ui hostis fer-
 rum infixit, ut per corpus militis occisi etiam regem
 15 uulneret. Qui cum mox undique gladiis impeteretur, in
 ipso tumultu etiam alium de militibus, cui nomen Fordheri,
 sica nefanda peremit.

6. Eadem autem nocte sacrosancta dominici paschae pepe-
 rerat regina filiam regi, cui nomen Eanfled ; cumque idem rex
 praesente Paulino episcopo gratias ageret diis suis pro nata
 sibi filia, econtra episcopus gratias coepit agere Domino
 5 Christo, regique astruere, quod ipse precibus suis apud illum
 obtinuerit, ut regina sospes et absque dolore graui subolem
 procrearet. Cuius uerbis delectatus rex promisit se abrenun-
 tiatis idolis Christo seruiturum, si uitam sibi et uictoriam
 donaret pugnanti aduersus regem, a quo homicida ille, qui
 10 eum uulnerauerat, missus est ; et in pignus promissionis
 implendae, eandem filiam suam Christo consecrandam Pau-
 lino episcopo assignauit, quae baptizata est die sancto
 Pentecostes prima de gente Nordanhymbrorum cum XI aliis
 de familia eius.

IX, 6, 13 aliis XI ~ M

en Grande-Bretagne en s'écriant : *Nimet eoyre seaxas*, que le chroni-
 queur Nicolas Trevet, au XIV^e siècle, traduit : « Draweth your sexes, que
 fust a dire, treietz voz cotels » (cf. *Beowulf*, éd. Crépin, p. 533).

1. *Lilla minister regi amicissimus* : v.-a. *Lilla ... se cyringes þegn him se hol-
 desta*, « Lilla ... le compagnon du roi qui lui était le plus fidèle » (p. 122,
 l. 19).

2. 20 avril 626.

complétée par l'infection due au poison. Il arriva auprès du
 roi le premier jour de la Pâque, au bord du Derwent, où se
 trouvait alors une résidence royale, et il entra, se prétendant
 porteur d'un message de son maître ; il était en train, d'une
 langue rusée, de s'acquitter de sa prétendue mission quand
 soudain il se dressa et, ayant dégainé l'épée cachée sous son
 vêtement, il se jeta sur le roi. Ce que voyant, Lilla, le compa-
 gnon le plus attaché au roi¹, n'ayant pas de bouclier sous la
 main pour protéger le roi de la mort, interposa alors son pro-
 pre corps, l'offrant au coup de l'assassin ; mais l'ennemi mit
 tant de violence à planter son fer qu'il traversa le corps du
 soldat, le tua et blessa aussi le roi. De tous côtés des épées se
 dressèrent contre l'assassin, mais, dans la mêlée, il réussit à
 tuer de son épée maudite un autre des soldats, nommé Forth-
 here.

6. Or cette même nuit, la sacro-sainte nuit de la Pâque du
 Seigneur², la reine avait donné au roi une fille, nommée Ean-
 flæd. Comme le roi, en présence de l'évêque Paulinus,
 remerciait ses dieux pour la naissance de sa fille, l'évêque, au
 contraire, se mit à remercier le Christ Seigneur, et à assurer
 au roi que c'était lui, par ses prières à son Dieu, qui avait
 obtenu que la reine mît au monde un enfant sans accident ni
 violentes douleurs. Le roi se réjouit de ces paroles et promit
 de renoncer à ses idoles pour servir le Christ, s'il lui donnait
 la vie et la victoire dans sa lutte contre le roi qui avait envoyé
 le meurtrier qui l'avait blessé ; comme gage qu'il tiendrait sa
 promesse, il confia cette même fille à l'archevêque Paulinus
 pour qu'il la consacre au Christ ; elle fut baptisée le saint jour
 de la Pentecôte³, la première de la nation des Northum-
 briens, et, avec elle, onze autres personnes de sa famille.

3. Dimanche 8 juin 626. ~ Le baptême était administré aux fêtes de
 Pâques (baptême d'Edwin : II, 14, 1 ; de Cædwalla : V, 7, 1) ou de Pen-
 tecôte.

7. Quo tempore curatus a uulnere sibi pridem inflicto, rex collecto exercitu uenit aduersus gentem Occidentalium Saxonum, ac bello inito uniuersos, quos in necem suam conspirasse didicerat, aut occidit aut in deditionem recepit. 5 Sicque uictor in patriam reuersus, non statim et inconsulte sacramenta fidei Christianae percipere uoluit, quamuis nec idolis ultra seruiuit, ex quo se Christo seruiturum esse promiserat; uerum primo diligentius ex tempore et ab ipso uenerabili uiro Paulino rationem fidei ediscere et cum suis 10 primatibus, quos sapientiores nouerat, curauit conferre, quid de his agendum arbitrarentur. Sed et ipse, cum esset uir natura sagacissimus, saepe diu solus residens ore quidem tacito sed in intimis cordis multa secum colloquens, quid sibi esset faciendum, quae religio seruanda, tractabat.

X

<Vt papa Bonifatius eundem regem missis litteris sit hortatus ad fidem>

1. Quo tempore exhortatorias ad fidem litteras a pontifice sedis apostolicae Bonifatio accepit, quarum ista est forma :

2. Exemplar epistulae beatissimi et apostolici papae urbis Romanae ecclesiae Bonifatii directae uiro glorioso Eduino regi Anglorum.

3. « Viro glorioso Eduino regi Anglorum Bonifatius episcopus seruus seruorum Dei. Licet summae diuinitatis potentia humanae locutionis officiis explanari non ualeat, quippe quae sui magnitudine ita inuisibili atque inuestigabili aeterni-

IX, 7, 11 arbitrarentur : arbitrentur M

1. La version vieil-anglaise donne une interprétation légèrement différente : « et dès qu'il les attaqua, lui furent dénoncés tous ses ennemis qui avaient comploté contre sa vie. Et il tua les uns, asservit les autres ».

7. Alors, après avoir été guéri de la blessure qui venait de lui être infligée, le roi rassembla une armée et marcha contre la nation des Saxons de l'Ouest ; entré en campagne, il massacra ou réduisit à sa merci tous ceux qui, selon ses informations, avaient conspiré pour le faire périr¹. Il revint victorieux dans sa patrie mais il refusa de recevoir tout de suite et sans réflexion les sacrements de la foi chrétienne, bien que, du jour où il avait promis de se mettre au service du Christ, il ne servit plus les idoles ; toutefois, dès cette époque, il mit tout son soin à apprendre la doctrine chrétienne, de la bouche même du vénérable Paulinus, et à conférer avec ses notables, ceux qu'il savait les plus avisés, sur ce que, à leur avis, il devait faire. Mais, étant lui-même d'une nature très portée à la réflexion, souvent il restait assis seul, longtemps, en silence, tout en s'entretenant longuement au fond de lui-même, et il cherchait à savoir ce qu'il lui fallait faire, quelle religion observer.

X

<Comment le pape Boniface, dans une lettre envoyée à ce roi, l'exhorta à la foi²>

1. A cette époque, il reçut de Boniface, pontife du siège apostolique, une lettre qui l'exhortait à croire ; en voici copie :

2. Minute de la lettre de Sa Béatitude apostolique, le pape de l'Église de Rome, adressée au glorieux Edwin, roi des Anglais.

3. « L'évêque Boniface, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux prince Edwin, roi des Anglais.

Certes, le pouvoir du Dieu Très-Haut ne saurait être expliqué en recourant à la parole humaine, car du fait de son immensité, il est d'une éternité impénétrable et insaisissable,

2. Le traducteur vieil-anglais, au début de son ch. 9, se contente de reproduire le titre du ch. 10, sans reproduire le texte de la lettre.

5 tate consistit, ut haec nulla ingenii sagacitas, quanta sit, comprehendere disserereque sufficiat, quia tamen eius humanitas ad insinuationem sui reseratis cordis ianuis quae de semetipsa proferetur secreta humanis mentibus inspiratione clementer infundit, ad adnuntiandam uobis
 10 plenitudinem fidei Christianae sacerdotalem curauimus sollicitudinem prorogare, ut perinde Christi euangelium, quod saluator noster omnibus praecepit gentibus praedicari, uestris quoque sensibus inserentes, salutis uestrae remedia propinentur. Supernae igitur maiestatis clementia, quae
 15 cuncta solo uerbo praeceptionis suae condidit et creauit, caelum uidelicet et terram, mare et omnia quae in eis sunt, dispositis ordinibus quibus subsisterent coaeterni uerbi sui consilio et sancti Spiritus unitate dispensans, *hominem ad imaginem et similitudinem suam^a ex limo terrae^b* plasmatum
 20 constituit, eique tantam praemii praerogatiuam indulsit, ut eum cunctis praeponeret atque seruato termino praeceptionis aeternitatis subsistentia praemuniret. Hunc ergo Deum patrem et filium et Spiritum sanctum, quod est indiuidua Trinitas, *ab ortu solis usque ad occasum^c* humanum genus, quippe
 25 ut creatorem omnium atque factorem suum, salutifera confessione fide ueneratur et colit : cui etiam summitates imperii rerumque potestates submissae sunt, quia eius dispositione omnium praelatio regnorum conceditur. Eius ergo bonitatis misericordia totius creaturae suae dilatandi subdi etiam in
 30 extremitate terrae positaram gentium corda frigida sancti Spiritus feruore in sui quoque agnitione mirabiliter est dignata succendere.

a. Gn 1, 27 b. Gn 2, 7 c. Ps 113(112), 3 ; Mt 1, 11

1. En cet état, le texte de la lettre de Boniface, cité fidèlement par Bède, n'a pas de sens : il y manque un verbe principal, lacune que nous signalons dans la traduction par †...†.

si bien qu'aucune sagacité d'esprit ne peut comprendre et exprimer sa grandeur ; cependant comme son amour de l'homme, une fois ouvertes à sa discrète venue les portes du cœur, verse miséricordieusement dans l'esprit des hommes, par une inspiration secrète, ce qu'il révèle sur lui-même, nous avons veillé à étendre notre sollicitude de pasteur jusqu'à vous annoncer la plénitude de la Foi chrétienne pour que, greffant également au plus profond de vous l'évangile du Christ, que notre Sauveur nous commande de prêcher à toutes les nations, nous vous procurions les remèdes pour votre salut. Ainsi donc la clémence de la majesté d'En haut qui, par le seul Verbe de son commandement a tout fondé et tout créé, c'est-à-dire le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, établissant les lois propres à les faire subsister, par la décision de son Verbe coéternel et dans l'unité du Saint-Esprit, a formé *l'homme à son image et à sa ressemblance^a*, façonné *à partir du limon de la terre^b*, et lui a octroyé une bien grande faveur, le privilège d'être placé au-dessus de tout et également, à condition qu'il ait observé les termes de son ordre, de bénéficier de la vie éternelle. C'est donc ce Dieu, Père, Fils et Esprit saint, Trinité indivisible, que, *du lever du soleil à son coucher^c*, le genre humain confesse pour son salut, vénère avec foi comme l'auteur de toutes choses et son créateur en lui rendant un culte ; les détenteurs d'un pouvoir suprême et les puissances du monde lui sont soumis, car c'est son plan qui ordonne la hiérarchie des royaumes. Donc, par un effet miséricordieux de sa bonté pour développer toute sa création †...†¹, il a daigné embraser miraculeusement les cœurs glacés des nations, même situées à l'extrémité de la terre, par le feu du Saint-Esprit, pour qu'elles le connaissent aussi.

4. Quae enim in gloriosi filii nostri Audubaldi regis gentibusque ei subpositis illustratione clementia redemptoris fuerit operata, plenius ex uicinitate locorum uestram gloriam conicimus cognouisse. Eius ergo mirabile donum et in uobis certa
 5 spe caelesti longanimitate conferri confidimus : cum profecto gloriosam coniugem uestram, quae uestri corporis pars esse dinoscitur, aeternitatis praemio per sacri baptismatis regenerationem illuminatam agnouimus. Vnde praesenti
 10 stilo gloriosos uos adhortandos cum omni affectu intimae caritatis curauimus, quatinus abominatis idolis eorumque cultu spretisque fanorum fatuitatibus et auguriorum deceptabilibus blandimentis, credatis in Deum patrem omnipotentem eiusque filium Iesum Christum et Spiritum sanctum, ut credentes, a diabolicae captiuitatis nexibus sanctae et
 15 indiuiduae Trinitatis cooperante potentia absoluti, aeternae uitae possitis esse participes.

5. Quanta autem reatitudinis culpa teneantur obstricti hi, qui idolatriarum perniciosissimam superstitionem colentes amplectuntur, eorum quos colunt exempla perditionis insinuant, unde de eis per Psalmistam dicitur : *'Omnes dii gentium daemonia, Dominus autem caelos fecit^d'* ; et iterum : *'Oculos habent et non uident, aures habent et non audient, nares habent et non odorabunt, manus habent et non palpabunt, pedes habent et non ambulabunt ; similes ergo efficiuntur his, qui spem suae confidentiae ponunt in eis^e.'* Quomodo enim iuuandi
 10 quemlibet possunt habere uirtutem hi qui ex corruptibili materia inferiorum etiam subpositorumque tibi manibus construuntur ; quibus uidelicet artificium humanum accommodans eis inanimatam membrorum similitudinem contulisti :

d. Ps 95(96), 5 e. Ps 113(115), 13-16(5-8)

4. Et ce que cette clémence du Rédempteur a opéré pour illuminer notre glorieux fils, le roi Eadbald et les peuples qui lui sont soumis, nous supposons que, comme elle se trouve dans un territoire voisin, Votre Gloire a été mieux à même de bien le connaître. C'est un don miraculeux qui vous sera aussi conféré par la longanimité du ciel, nous en avons la certitude, d'autant que nous apprenons que votre glorieuse épouse, qui, on le sait, est une part de votre personne, a reçu la faveur de l'éternité, illuminée par la régénération du baptême sacré. C'est pourquoi nous avons entrepris, par la présente lettre, de vous exhorter, dans votre gloire, avec toute l'affection de notre profonde charité : écartez-vous avec abomination des idoles et de leur culte, méprisez les vanités de leurs temples et les attraits trompeurs de leurs prophéties, croyez en Dieu, le Père Tout-Puissant, en son Fils Jésus-Christ et au Saint-Esprit, afin que, en croyant, vous soyez délivrés des chaînes de la prison du diable, et que, par l'aide puissante et l'action de la sainte et indivisible Trinité, vous puissiez avoir part à la vie éternelle.

5. Quant à l'étendue de la faute imputable à ceux qui sont enchaînés par un culte à la très pernicieuse superstition de l'idolâtrie et lui vouent un culte nous est montrée par les exemples de châtement de ceux à qui s'adresse leur culte ; c'est pourquoi le psalmiste dit à leur propos : *'Tous les dieux des nations sont des démons, le Seigneur, lui, a fait les cieux^d.'* Et encore : *'Ils ont des yeux et ils ne voient pas ; ils ont des oreilles et ils n'entendront pas ; ils ont un nez et ils ne sentiront pas ; ils ont des mains et ils ne toucheront pas ; ils ont des pieds et ils ne marcheront pas : c'est qu'ils sont faits tout semblables à ceux qui placent en eux leur espoir et leur confiance^e.'* De fait, comment peuvent-ils avoir quelque pouvoir pour aider quelqu'un, ces êtres construits de matériau périssable par les mains de gens qui sont même d'une condition inférieure, et aussi tes subordonnés ? On voit bien que, leur appliquant un art tout humain, tu leur as fait conférer une similitude physique, mais

qui, nisi a te motae fuerint, ambulare non poterunt, sed
 15 tamquam lapis in uno loco posita, ita constructi nihilque
 intelligentiae habentes ipsaque insensibilitate obruti nullam
 neque ledendi neque iuuandi facultatem adepti sunt ? Qua
 ergo mentis deceptione eos deos, quibus uos ipsi imaginem
 corporis tradidistis, colentes sequimini, iudicio discreto
 20 repperire non possumus.

6. Vnde oportet uos, suscepto signo sanctae crucis, per
 quod humanum genus redemptum est, execrandam diaboli-
 cae uersutiae supplantationem, qui diuinae bonitatis operibus
 inuidus aemulusque consistit, a cordibus uestris abicere,
 5 iniectisque manibus hos, quos eatenus materiae compage
 uobis deos fabricastis, confringendos diminuendosque sum-
 mopere procurate. Ipsa enim eorum dissolutio corruptioque,
 quae numquam uiuentem spiritum habuit, nec sensibilita-
 tem a suis factoribus potuit quolibet modo suscipere, uobis
 10 patenter insinuet, quam nihil erat quod eatenus colebatis,
 dum profecto meliores uos, qui spiritum uiuentem a Domino
 perceperistis, eorum constructioni nihilominus existatis,
 quippe quos Deus omnipotens ex primi hominis, quem plas-
 mauit, cognatione, deductis per saecula innumerabilibus
 15 propaginibus, pullulare constituit. Accedite ergo ad agnitio-
 nem eius qui uos creauit, qui in uobis uitae insufflauit
 spiritum, qui pro uestra redemptione filium suum unigenitum
 misit, ut uos ab originali peccato eriperet, et ereptos de potes-
 tate nequitiae diabolicae prauitatis caelestibus praemiis
 20 muneraret.

x, 5, 14 motae : moti *LB*^{pc} || 15 posita : positi *L* || 17 qua : quia *M*

x, 6, 5 iniectisque : iniectis *M* || 9 quolibet modo : quo modo libet *B* ||
 12 perceperistis : percipistis *M*

sans vie ; si tu ne les mets pas en mouvement, ils ne pourront
 pas marcher, mais, comme une pierre posée à un endroit,
 dépourvus d'intelligence du fait de leur fabrication, abrutis
 dans une totale insensibilité, ils n'ont la faculté ni de faire du
 mal ni d'apporter une aide. Par quelle confusion mentale
 vous honorez et suivez ces dieux, auxquels vous avez vous-
 même donné l'apparence d'un corps, nous ne pouvons, par
 notre seul jugement, arriver à le comprendre.

6. Il vous faut donc, après avoir reçu le signe de la sainte
 croix, par laquelle le genre humain a été racheté, vouer à exé-
 cration la ruse perverse du diable qui se fait le rival jaloux de
 œuvres de la bonté divine, et l'expulser de vos cœurs ; de vos
 mains, brisez et anéantissez avec tout votre soin ceux que
 vous vous êtes fait fabriquer comme dieux par un simple
 assemblage de matière. En effet, le seul fait de détruire et de
 briser ce qui n'a jamais eu de souffle de vie, et n'a pu, en
 aucune manière, être doué de sensibilité par ses créateurs,
 vous fera clairement comprendre combien ce que vous hono-
 riez jusqu'ici n'était rien ; d'autant, assurément, que vous,
 qui avez reçu du Seigneur le souffle de vie, vous êtes bien
 supérieur à ces assemblages de matière, car c'est Dieu Tout-
 Puissant qui a institué que, depuis la naissance du premier
 homme, qu'il a façonné, les hommes se propagent en
 d'innombrables générations tout au long des siècles. Accé-
 dez donc à la connaissance de celui qui vous a créé, qui a
 insufflé en vous le souffle de la vie, qui a envoyé son Fils uni-
 que pour votre rédemption, afin de vous arracher au péché
 originel et, après vous avoir arraché à la puissance maléfique
 et mauvaise du diable, de vous faire présent de récompenses
 éternelles.

7. Suscipite uerba praedicatorum et euangelium Dei, quod uobis adnuntiant, quatinus credentes, sicut saepius dictum est, in Deum patrem omnipotentem et in Iesum Christum eius filium et Spiritum sanctum et inseparabilem Trinitatem, fugatis daemoniorum sensibus expulsaque a uobis sollicitatione uenenosi et deceptibilis hostis, *per aquam et Spiritum sanctum renati*^f, ei cui credideritis in splendore gloriae sempiternae cohabitare eius opitulatione munificentiae ualeatis.

8. Praeterea benedictionem protectoris uestri beati Petri apostolorum principis uobis direximus, id est camisia cum ornatura in auro una et lena Anciriana una : quod petimus ut eo benignitatis animo gloria uestra suscipiat, quo a nobis noscitur destinatum. »

XI

<Vt coniugem ipsius per epistulam salutis illius sedulam agere curam monuerit>

1. Ad coniugem quoque illius Aedilburgam huiusmodi literas idem pontifex misit :

2. Exemplar epistulae beatissimi et apostolici Bonifatii papae urbis Romae directae Aedilburgae reginae Eduini regis.

3. « Dominae gloriosae filiae Aedilburgae reginae Bonifatius episcopus seruus seruorum Dei. Redemptoris nostri benignitas humano generi, quod pretiosi sanguinis sui effusione a uinculis diabolicae captiuitatis eripuit, multae prouidentiae, quibus saluaretur, propinauit remedia, quatinus sui nominis agnitionem diuerso modo gentibus innotescens,

X, 7, 8 munificentiae : munificentia M

X, 8, 2 camisia : camisiam M || 5 noscitur : dinoscitur M

f. Jn 3, 5

1. La lettre de Boniface V à la reine Æthelburg est absente dans la version vieil-anglaise. ~ Cette fois encore, Bède reste fidèle à sa source

7. Accueillez les paroles des prédicateurs et l'évangile de Dieu qu'ils vous annoncent, pour que, en croyant, comme il a été souvent dit, en Dieu, Père Tout-Puissant et en Jésus-Christ, son Fils, et en l'Esprit saint, Trinité indivisible, vous mettiez en fuite les séductions des démons, expulsiez de vous les sollicitations de l'Ennemi venimeux et trompeur, que vous *renaissez par l'eau et par le Saint-Esprit*^f ; alors vous pourrez habiter dans la splendeur de la gloire éternelle avec celui en qui vous aurez cru, grâce à son aide surabondante.

8. En outre, nous vous avons adressé, en signe de bénédiction de votre protecteur, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, une tunique avec une parure d'or et un manteau d'Ancyre. Nous prions Votre Gloire de le recevoir dans le même esprit de bienveillance que celui dans lequel, vous le savez, ils vous sont adressés. »

XI¹

<Comment il conseilla à l'épouse du roi, par lettre, de veiller avec soin et diligence sur le salut de son mari>

1. Ce même pontife envoya à Æthelburg, l'épouse du roi, une lettre de ce genre :

2. Copie de la lettre de Sa Béatitude apostolique, Boniface, pape de la ville de Rome, adressée à la reine Æthelburg, épouse du roi Edwin.

3. « Boniface, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à la glorieuse princesse la reine Æthelburg, sa chère fille.

La bonté de notre Rédempteur pour le genre humain, qu'il a arraché aux chaînes de la prison du diable en versant son sang précieux, lui a offert, pour son salut, les remèdes de sa généreuse providence, en faisant connaître son Nom aux nations de diverses manières pour qu'elles reconnaissent leur

au point d'en reproduire les erreurs. Cette lettre en contient trois : § 4, l. 13, *ob* au lieu de *ab* ; § 5, l. 14, *tuorum* pour *tuarum* ; § 7, l. 3, *pectine* pour *pectinem*.

creatorem suum suscepto Christianae fidei agnoscerent
sacramento. Quod equidem in uestrae gloriae sensibus cae-
lesti collatum munere mystica regenerationis uestrae
10 purgatio patenter innuit. Magno ergo largitatis dominicae
beneficio mens nostra gaudio exultauit, quod scintillam
orthodoxae religionis in uestri dignatus est conuersione suc-
cendere, ex qua re non solum gloriosi coniugis uestri immo
15 totius gentis subpositae uobis intellegentiam in amore sui
facilius inflammaret.

4. Didicimus namque referentibus his, qui ad nos gloriosi
filii nostri Audubaldi regis laudabilem conuersionem nun-
tiantes peruenerunt, quod etiam uestra gloria, Christianae
fidei suscepto mirabili sacramento, piis et Deo placitis iugiter
5 operibus enitescat, ab idolorum etiam cultu seu fanorum
auguriorumque illecebris se diligenter abtineat, et ita in
amore redemptoris sui immutilata deuotione persistens inui-
gilet, ut ad dilatandam Christianam fidem incessabiliter non
desistat operam commodare : cumque de glorioso coniuge
10 uestro paterna caritas sollicite perquisisset, cognouimus
quod eatenus abominandis idolis seruiens, ad suscipiendam
uocem praedicatorum suam distulerit oboedientiam exhi-
bere. Qua ex re non modica nobis amaritudo congesta est ob
eo, quod pars corporis uestri ab agnitione summae et indiui-
15 duae Trinitatis remansit extranea. Vnde paternis officiis
uestrae gloriosae Christianitati nostram commonitionem non
distulimus conferendam, adhortantes quatinus, diuinae in-
spirationis imbuta subsidiis, *importune et oportune*^a agendum
non differas, ut et ipse saluatoris nostri Domini Iesu Christi

Créateur en accueillant le sacrement de la foi chrétienne.
Celui-ci a été apporté au profond de l'être de Votre Gloire par
un présent céleste : la purification mystique de votre
régénération l'a bien montré. Aussi, devant le grand bienfait
de la largesse du Seigneur, notre esprit a-t-il exulté de joie,
puisque celui-ci a daigné allumer l'étincelle de la vraie
religion par votre conversion à la foi, voulant ainsi enflam-
mer plus facilement par son amour non seulement
l'intelligence de votre glorieux époux mais aussi celle de
toute la nation qui vous est soumise.

4. De fait, par le rapport de ceux qui sont venus nous
annoncer l'heureuse conversion de notre glorieux fils le roi
Edwin, nous avons appris que Votre Gloire aussi, ayant
reçu le merveilleux sacrement de la foi au Christ, brille sans
cesse par ses œuvres pieuses et agréables à Dieu, évite avec
le soin le culte des idoles, les attraits de leurs temples et de
leurs prédictions, et ainsi, par une dévotion pleine et entière
à l'amour de son Rédempteur veille à ne pas cesser d'œuvrer,
sans relâche, pour l'extension de la foi au Christ ; mais lors-
que notre amour paternel s'est enquis, dans sa sollicitude, de
votre glorieux époux, nous avons appris que, jusqu'à mainte-
nant, il servait encore des idoles qu'il aurait dû rejeter et avait
différé son obéissance à recevoir la parole des prédicateurs.
Nous en avons conçu une amertume sans mesure, car, de ce
fait, une partie de votre chair est restée étrangère à la con-
naissance de la Très-Haute et indivisible Trinité. C'est
pourquoi nos devoirs de père nous ont empêché de différer
l'adresse de notre rappel à Votre glorieuse Chrétienté : nous
t'exhortons à t'inspirer pleinement des secours de Dieu et à
ne pas tarder à agir, à *temps et à contre-temps*^a, pour que lui
aussi, grâce à l'action puissante du Seigneur Jésus-Christ notre

XI, 3, 11 scintillam : scintilla M || 12 conuersione : confessione M

XI, 4, 8 fidem : fidei M || 16 non : nec M

a. 2 Tm 4, 2

20 cooperante potentia Christianorum numero copuletur, ut
perinde intemerato societatis foedere iura teneas maritalis
consortii ; scriptum namque est, *'Erunt duo in carne una^b.'*
Quomodo ergo unitas uobis coniunctionis inesse dici poterit,
si a uestrae fidei splendore, interpositis detestabilis erroris
25 tenebris, ille remanserit alienus ?

5. Vnde orationi continuæ insistens a longanimitate cae-
lestis clementiae illuminationis ipsius beneficia impetrare
non desinas, ut uidelicet quos copulatio carnalis affectus
unum quodammodo corpus exhibuisse monstratur, hos quo-
5 que unitas fidei etiam post huius uitae transitum in perpetua
societate conseruet. Insiste ergo, gloriosa filia, et summis
conatibus duritiam cordis ipsius religiosa diuinorum prae-
ceptorum insinuatione mollire summpere dematura,
infundens sensibus eius quantum sit praeclarum quod cre-
10 dendo suscepisti mysterium, quantumue sit ammirabile
quod renata praemium consequi meruisti. Frigiditatem cor-
dis ipsius sancti Spiritus adnuntiatione succende, quatinus
amoto torpore perniciosissimi cultus diuinae fidei calor eius
intellegentiam tuorum adhortationum frequentatione suc-
15 cendat, ut profecto sacrae scripturae testimonium per te
expletum indubitanter perclareat : *'Saluabitur uir infidelis per
mulierem fidelem^c.'* Ad hoc enim misericordiam dominicae
pietatis consecuta es, ut fructum fidei creditorumque tibi
beneficiorum redemptori tuo multiplicem resignares. Quod
20 equidem, suffragante praesidio benignitatis ipsius, ut
explere ualeas, assiduis non desistimus precibus postulare.

6. His ergo praemissis, paternae uobis dilectionis exhi-
bentes officia hortamur, ut nos reperta portitoris occasione
de his, quae per uos superna potentia mirabiliter in conuer-
satione coniugis uestri summissaeque uobis gentis dignatus

Sauueur, soit associé au nombre des chrétiens et que ce soit
dans un pacte d'alliance sans tache que tu jouisses de tes
droits de femme mariée. En effet il est écrit : *'Ils seront deux,
formant une seule chair^b.'* Comment pourra-t-on dire que votre
union forme unité s'il reste, lui, étranger à l'éclat de ta foi,
séparé de toi par les ténèbres d'une erreur détestable ?

5. Alors, dans une prière continue, ne cesse pas de cher-
cher à obtenir pour lui, de la longanimité de la clémence
céleste, les bienfaits de son illumination, afin que ceux dont
l'union d'amour charnel montre clairement qu'ils ont, d'une
certaine manière, formé un seul corps, l'unité dans la Foi
aussi les conserve, après le passage de cette vie, dans une
alliance perpétuelle. Fais-toi donc insistante, glorieuse fille,
et hâte de tous tes efforts l'attendrissement de son cœur en
glissant dans sa dureté la pieuse doctrine des divins
préceptes ; fais bien pénétrer en son esprit la splendeur du
mystère que tu as reçu en croyant, la valeur de la récompense
que, par ta nouvelle naissance, tu as mérité d'obtenir. La froi-
deur de son cœur, enflamme-la par l'annonce du Saint-
Esprit, qu'ainsi il se détourne de la torpeur d'un culte très
pernicieux, que la chaleur de la foi en Dieu enflamme son intel-
ligence grâce à tes exhortations fréquentes, pour que
resplendisse le témoignage de l'Écriture sacrée que tu auras
indubitablement accompli : *'Le mari incroyant sera sauvé par sa
femme qui croit^c.'* Car si tu as obtenu la miséricorde de la piété
du Seigneur, c'est pour qu'en retour, tu rendes à ton
Rédempteur le fruit multiplié de la foi et des biens qui t'ont
été confiés. Qu'avec les suffrages de sa protection bien-
veillante tu sois capable de remplir cette mission, nous
n'avons de cesse de le demander dans nos prières répétées.

6. Cela dit, nous acquittant envers vous des devoirs d'une
affection paternelle, nous vous exhortons, si vous trouvez
l'occasion d'envoyer un message, à nous reconforter aussi
vite que possible par d'heureuses nouvelles sur les actions
que, par votre intermédiaire, le pouvoir d'En haut aura jugé

b. Gn 2, 24

5 fuerit operari, prosperis quantocius nuntiis releuetis, quatinus sollicitudo nostra, quae de uestri uestrorumque omnium animae salute optabilia desideranter exspectat, uobis nuntiantibus releuetur, illustrationemque diuinae propitiationis in uobis diffusam opulentiùs agnoscentes, hilari confessione
10 largitori omnium bonorum Deo et beato Petro apostolorum principi uberes merito gratias exsoluamus.

7. Praeterea benedictionem protectoris uestri beati Petri apostolorum principis uobis direximus, id est speculum argenteum et pectine eboreum inauratum, quod petimus ut eo benignitatis animo gloria uestra suscipiat, quo a nobis
5 noscitur destinatum. »

XII

<Vt Eduini per uisionem quondam sibi exuli ostensam sit ad credendum prouocatus>

1. Haec quidem memoratus papa Bonifatius de salute regis Eduini ac gentis ipsius litteris agebat. Sed et oraculum caeleste, quod illi quondam exulanti apud Redualdum regem Orientalium Anglorum pietas diuina reuelare dignata est,
5 non minimum ad suscipienda uel intellegenda doctrinae monita salutaris sensum iuuuit illius. Cum ergo uideret Paulinus

XI, 6, 9 uobis : nobis M

XII, 1, 4 orientalium Lst : om. MB

1. P. LASKO, « The Comb of St Cuthbert », dans BATTISCOMBE, *Relics*, p. 336-355, rassemble les matériaux et propose une typologie des peignes d'ivoire, souvent d'origine copte. ~ Miroir et peigne pouvaient à la fois plaire à la coquetterie d'une reine et recevoir une interprétation spirituelle : « Qui écoute la Parole sans la mettre en pratique ressemble à celui-là qui observe son visage dans un miroir puis s'en va, oubliant l'aspect qu'il avait » (Jc 1, 23-24), et la chevelure peut évoquer le geste de la pécheresse essuyant de sa chevelure les pieds de Jésus et gagnant ainsi le pardon de ses péchés (Lc 7, 36-50 ; l'épisode est représenté sur

bon de mettre admirablement en œuvre, pour la conversion de votre époux et de la nation qui vous est soumise, afin que notre sollicitude qui souhaite ardemment la réalisation de votre salut et de celui de tous les vôtres, soit réconfortée par vos nouvelles, en apprenant que la lumière de la clémence divine a été diffusée en abondance en vous et que, joyeux de le savoir, nous rendions, comme il se doit, pleinement grâce à Dieu, dispensateur de tous biens et au bienheureux Pierre, prince des apôtres.

7. En outre, nous vous avons adressé, en signe de bénédiction de votre protecteur, le bienheureux Pierre, prince des apôtres, un miroir d'argent et un peigne d'ivoire rehaussé d'or¹, priant Votre Gloire de les recevoir dans le même esprit de bienveillance que celui dans lequel, vous le savez bien, ils vous sont adressés. »

XII²

<Comment Edwin fut décidé à croire, par une vision qui lui était apparue bien avant, au temps de son exil³>

1. C'est ainsi que le pape Boniface, déjà mentionné, travaillait par ses lettres au salut du roi Edwin et de sa nation. Mais il y eut aussi une prophétie céleste, que la bonté divine daigna révéler à Edwin lors de son exil, bien avant, chez Rædwald, roi des Anglais de l'Est, et qui ne fut pas le moindre facteur pour amener son esprit à recevoir et à comprendre les préceptes de la doctrine du salut. Donc, alors

la croix monumentale de Ruthwell, dont les rinceaux peuplés d'oiseaux sont proches de ceux de l'église de Jarrow).

2. La version vieil-anglaise n'ayant pas donné les lettres de Boniface V, son ch. 9 correspond au ch. 12 du livre II dans l'original latin.

3. La vision est rapportée plus brièvement dans la *Vita Gregorii* de Whitby. L'inconnu y est explicitement identifié comme Paulinus, alors que pour Bède il est « un esprit ».

difficulter posse sublimitatem animi regalis ad humilitatem
uiaie salutaris et suscipiendum mysterium uiuificae crucis
inclinari, ac pro salute illius simul et gentis cui praeerat et
10 uerbo exhortationis apud homines et apud diuinam pietatem
uerbo deprecationis ageret, tandem, ut uerisimile uideretur,
didicit in spiritu, quod uel quale esset oraculum regi quon-
dam caelitus ostensum. Nec exinde distulit, quin continuo
regem ammoneret explere uotum, quod in oraculo sibi exhi-
15 bito se facturum promiserat, si temporis illius erumnis
exemtus ad regni fastigia perueniret.

2. Erat autem oraculum huiusmodi. Cum persequente
illum Aedilfrido, qui ante eum regnauit, per diuersa occultus
loca uel regna multo annorum tempore profugus uagaretur,
tandem uenit ad Redualdum, obsecrans ut uitam suam a
5 tanti persecutoris insidiis tutando seruaret. Qui libenter eum
excipiens promisit se quae petebatur esse facturum. At post-
quam Aedilfrid in hac eum prouincia apparuisse et apud
regem illius familiariter cum sociis habitare cognouit, misit
nuntios qui Redualdo pecuniam multam pro nece eius
10 offerrent ; neque aliquid profecit. Misit secundo, misit tertio,
et copiosiora argenti dona offerens et bellum insuper illi, si
contemneretur, indicens. Qui uel minis fractus uel corruptus
muneribus cessit deprecanti, et siue occidere se Eduinum seu
legatariis tradere promisit. Quod ubi fidissimus quidam ami-
15 cus illius animaduertit, intrauit cubiculum quo dormire
disponebat (erat enim prima hora noctis), et euocatum foras,
quid erga eum agere rex promississet, edocuit, et insuper
adiecit : « Si ergo uis, hac ipsa hora educam te de hac prouin-
cia, et ea in loca introducam, ubi numquam te uel Reduald
20 uel Aedilfrid inuenire ualeant. » Qui ait : « Gratias quidem ago

que Paulinus voyait qu'il pouvait difficilement fléchir la
superbe de l'esprit royal dans le sens de l'humilité qui mène
au salut et lui faire accepter le mystère de la croix qui fait
vivre, et que, pour le salut du roi et de la nation qu'il dirigeait,
il lançait des paroles d'exhortation à l'adresse des hommes et
des paroles de prière à l'adresse de la bonté divine, il finit par
apprendre en esprit, selon toute vraisemblance, l'existence et
la nature de la révélation céleste manifestée autrefois au roi.
Dès lors, sans perdre un instant, il ne cessa de presser le roi
de réaliser le vœu qu'il avait promis d'accomplir, lors de cette
révélation, si, délivré des malheurs de cette période, il parve-
nait au faite du pouvoir royal.

2. La prophétie était la suivante. C'était aux temps où,
fuyant la poursuite d'Æthelfrith, qui régna avant lui, il se
cachait en divers lieux et royaumes, et errait, fugitif, depuis
de nombreuses années. Il arriva finalement chez Rædwald et
le supplia de lui sauver la vie en le protégeant des traque-
nards d'un si puissant persécuteur. L'autre l'accueillit
volontiers et promit de faire ce qui lui était demandé. Or,
quand Æthelfrith apprit qu'on l'avait vu dans cette province
et qu'il vivait auprès du roi, comme un familier, avec ses
compagnons, il envoya des messagers offrir à Rædwald une
grande somme d'argent en échange de sa mort ; sans résul-
tat. Il en envoya une seconde fois, puis une troisième,
proposant des dons d'argent encore plus substantiels mais
en indiquant qu'il lui déclarerait la guerre si son offre n'était
pas prise en considération. Rædwald, brisé par les menaces
ou corrompu par les cadeaux, céda à ses prières et promit de
tuer Edwin ou de le livrer aux émissaires. Lorsqu'un très fidèle
ami de ce dernier apprit la chose, il entra dans la pièce où il se
disposait à dormir - c'était la première heure de la nuit - le fit
sortir, lui apprit tout ce que le roi avait promis de faire contre
lui et ajouta : « Si tu le veux, sur l'heure, je te ferai sortir de
cette province et te conduirai là où jamais Rædwald ni Æthel-
frith ne pourront te trouver. » Et lui de dire : « Je te remercie de

beniuolentiae tuae ; non tamen hoc facere possum quod suggeris, ut pactum quod cum tanto rege inii ipse primus irritum faciam, cum ille mihi nil mali fecerit, nil adhuc inimicitarum intulerit. Quin potius, si moriturus sum, ille me magis quam
 25 ignobilior quisque morti tradat. Quo enim nunc fugiam, qui per omnes Britanniae prouincias tot annorum temporumque curriculis uagabundus hostium uitabam insidias ? » Abeunte igitur amico, remansit Eduini solus foris residensque mestus ante palatium, multis coepit cogitationum aestibus adfici,
 30 quid ageret quoue pedem uerteret nescius.

3. Cumque diu tacitis mentis angoribus et caeco carperetur igni, uidit subito intempesta nocte silentio appropinquantem sibi hominem uultus habitusque incogniti ; quem uidens, ut ignotum et inopinatum non parum expauit. At ille accedens
 5 salutauit eum, et interrogauit quare illa hora, ceteris quiescentibus et alto sopore pressis, solus ipse mestus in lapide peruigil sederet. At ille uicissim sciscitabatur, quid ad eum pertineret, utrum ipse intus an foris noctem transigeret. Qui respondens ait : « Ne me aestimes tuae mestitiae et insomniorum et forinsecae ac solitariae sessionis causam nescire ;
 10 scio enim certissime qui es et quare maeres et quae uentura tibi in proximo mala formidas. Sed dicito mihi, quid mercedis dare uelis ei, siqui sit, qui his te meroribus absoluat, et Redualdo suadeat ut nec ipse tibi aliquid mali faciat, nec tuis
 15 te hostibus perimendum tradat. » Qui cum se omnia quae posset huic tali pro mercede beneficii daturum esse responderet, adiecit ille : « Quod si etiam regem te futurum extinctis hostibus in ueritate promittat, ita ut non solum omnes tuos

XII, 3, 12-13 mercedis : mercis M || 17 te futurum om. B

1. Cf. VIRGILE, *Aen.* IV, v. 2.

ta bienveillance ; mais je ne peux faire ce que tu suggères, en annulant, le premier, un pacte que j'ai passé avec un si grand roi, alors que lui ne m'a fait aucun mal, ne m'a manifesté jusqu'ici aucune inimitié. Bien mieux, si je dois mourir, que ce soit lui plutôt que quelqu'un de moins noble qui me livre à la mort. De fait, où puis-je fuir à présent, moi qui ai erré par toutes les provinces de Bretagne, tant d'années et de saisons, en cherchant à éviter les pièges des ennemis ? » Aussi l'ami s'en alla-t-il et Edwin resta seul, au dehors, assis tout triste devant le palais ; il se mit à remuer mille pensées brûlantes, ne sachant que faire ni où tourner ses pas.

3. Comme il était là, en proie depuis longtemps aux angoisses silencieuses de son esprit et à un feu aveugle¹, il vit tout à coup, en pleine nuit, s'approcher de lui en silence un homme dont le visage et l'aspect lui étaient inconnus ; voyant cet étranger arriver à l'improviste, il éprouva une très grande peur. Mais l'autre, s'approchant, le salua et lui demanda pourquoi, à cette heure où tout le monde dormait d'un profond sommeil, il était assis, tout seul et tout triste, sur une pierre, à veiller. Et lui, à son tour lui demanda ce que cela pouvait lui faire qu'il passât la nuit dedans ou dehors. Et l'autre de dire, en réponse : « Ne t'imagines pas que j'ignore la cause de ta tristesse et de ta veille, de ta présence, assis, solitaire, au dehors ; je sais parfaitement qui tu es, pourquoi tu es malheureux, et quel misérable avenir tu redoutes. Mais dis-moi quelle récompense tu accepteras de donner à qui te tirerait de tes ennuis et convaincrait Rædwald de ne te faire aucun mal et de ne pas te livrer à tes ennemis pour ta perte. » Et comme il lui répondait qu'il donnerait tout ce qu'il pourrait en récompense de ce bienfait, l'autre ajouta : « Que donnerais-tu si, en outre, il te promettait en vérité que tu deviendrais roi après l'extinction de tes ennemis, si bien que tu dépasserais en pouvoir non seulement tous tes ancêtres

progenitores sed et omnes, qui ante te reges in gente Anglo-
 20 rum fuerant, potestate transcendas ? » At Eduini constantior
 interrogando factus non dubitauit promittere, quin ei, qui
 tanta sibi beneficia donaret, dignis ipse gratiarum actionibus
 responderet. Tum ille tertio, « Si autem, inquit, is qui tibi
 25 tanta taliaque dona ueraciter aduentura praedixerit, etiam
 consilium tibi tuae salutis ac uitae melius atque utilius quam
 aliquis de tuis parentibus aut cognatis umquam audiuit,
 ostendere potuerit, num ei obtemperare et monita eius salu-
 taria suscipere consentis ? » Nec distulit Eduini, quin
 continuo polliceretur in omnibus se secuturum doctrinam
 30 illius, qui se tot ac tantis calamitatibus ereptum ad regni api-
 cem proueheret. Quo accepto responso, confestim is qui
 loquebatur cum eo imposuit dexteram suam capiti eius
 dicens : « Cum hoc ergo tibi signum aduenerit, memento
 huius temporis ac loquellae nostrae, et ea quae nunc promit-
 35 tis, adimplere ne differas. » Et his dictis, ut ferunt, repente
 disparuit, ut intellexeret non hominem esse qui sibi appa-
 ruisset, sed spiritum.

4. Et cum regius iuuenis solus adhuc ibidem sederet, gauisus quidem de collata sibi consolatione, sed multum sollicitus ac mente sedula cogitans, qui esset ille uel unde ueniret, qui haec sibi loqueretur, uenit ad eum praefatus amicus illius,
 5 laetoque uultu salutans eum, « Surge, inquit, intra, et sopitis ac relictis curarum anxietatibus, quieti membra simul et animum compone, quia mutatum est cor regis^a, nec tibi aliquid mali facere, sed fidem potius pollicitam seruare disponit. Postquam enim cogitationem suam, de qua tibi ante dixi,
 10 reginae in secreto reuelauit, reuocauit eum illa ab intentione, ammonens quia nulla ratione conueniat tanto regi amicum

XII, 4, 1 adhuc solus ~ M || 3 qui¹: quis M ||

a. cf. Ex 14, 5 ; 1 Esd 6, 22

mais aussi tous ceux qui ont été rois avant toi dans la nation anglaise ? » Et Edwin, encouragé par ces questions, n'hésita pas à promettre de répondre personnellement, par des actes à la hauteur de sa reconnaissance, à qui lui donnerait de si grands bienfaits. Alors l'autre, prenant la parole pour la troisième fois, dit : « Si celui qui t'a prédit sans mentir des succès de cette importance et de cette nature a pu aussi te donner pour ta vie et ton salut des conseils plus clairs et plus efficaces que n'en a jamais entendu l'un quelconque de tes parents ou un membre de ta famille, ne consens-tu pas à lui obéir et à accueillir ses avis salutaires ? » Sans tergiverser, Edwin promit sur-le-champ qu'en tous points il suivrait la doctrine de celui qui l'arracherait à des malheurs si nombreux et si graves et le pousserait jusqu'au sommet du pouvoir. A cette réponse, celui qui parlait avec lui imposa aussitôt la main droite sur sa tête en disant : « Quand ce signe te sera donné, souviens-toi de ce moment et de notre entretien, et ne diffère pas un instant d'accomplir ce que tu promets présentement. » Et sur ces mots, dit-on, il disparut instantanément, pour lui faire comprendre que ce n'était pas un homme qui lui était apparu, mais un esprit.

4. Et comme le jeune prince, seul, était encore assis à la même place, empli de joie, certes, de la consolation qu'on lui avait prodiguée, mais fort agité et se demandant avec perplexité qui était, d'où venait l'homme qui lui parlait ainsi, voici que vint à lui son ami dont nous avons déjà parlé ; il le salua, le visage tout réjoui et lui dit : « Lève-toi, rentre, laisse dormir tes angoisses, quitte tes soucis, confie au repos et tes membres et ton esprit, car le cœur du roi est tout changé^a, il n'est plus disposé à te faire du mal, mais plutôt à observer l'engagement pris. En effet, après que, en secret, il eut révélé à la reine son projet – celui dont je t'ai parlé auparavant – elle l'a fait revenir sur ses intentions, lui faisant observer qu'aucune raison ne permettait à un si grand roi de vendre pour

suum optimum in necessitate positum auro uendere, immo fidem suam, quae omnibus ornamentis pretiosior est, amore pecuniae perdere. » Quid plura ? Fecit rex ut dictum est ; nec
 15 solum exulem nuntiis hostilibus non tradidit, sed etiam eum ut in regnum perueniret adiuit. Nam mox redeuntibus domum nuntiis, exercitum ad debellandum Aedilfridum colligit copiosum, eumque sibi occurrentem cum exercitu multum impari (non enim dederat illi spatium, quo totum
 20 suum congregaret atque adunaret exercitum) occidit in finibus gentis Merciorum ad orientalem plagam amnis, qui uocatur Idlae ; in quo certamine et filius Redualdi, uocabulo Raegnheri, occisus est. Ac sic Eduini iuxta oraculum quod acceperat non tantum regis sibi infesti insidias uitauit,
 25 uerum etiam eidem perempto in regni gloriam successit.

5. Cum ergo praedicante uerbum Dei Paulino rex credere differret, et per aliquod tempus, ut diximus, horis competentibus solitarius sederet, et quid agendum sibi esset, quae religio sequenda, sedulus secum ipse scrutari consuesset, ingrediens
 5 ad eum quadam die uir Dei imposuit dexteram capiti eius et, an hoc signum agnosceret, requisiiuit. Qui cum tremens ad pedes eius procidere uellet, leuauit eum et quasi familiari uoce affatus, « Ecce, inquit, hostium manus, quos timuisti,
 10 Domino donante euasisti. Ecce regnum, quod desiderasti, ipso largiente percepisti. Memento ut tertium, quod promissisti, facere ne differas, suscipiendo fidem eius et praecepta seruando, qui te et a temporalibus aduersis eripiens temporalis regni honore sublimauit et, si deinceps uoluntati eius, quam

xii, 4, 16 adiuit : audiuit L || 19 multum : multo M

xii, 5, 3 et B⁹ : om. LM (fort. recte) || 11 percepisti : percipisti M

1. L'Idle est un affluent de la Trent, celle-ci se jetant dans l'Humber. La bataille eut lieu en 617 d'après la branche E de l'ASC.

2. L'ASC, branche E, note à l'année 617 l'avènement d'Edwin et ajoute

de l'or un excellent ami plongé dans le malheur, et, pis encore, de perdre, par amour du gain, son crédit qui est plus précieux que tous les biens. » Bref, le roi fit comme cela lui avait été dit : non seulement il ne livra pas l'exilé aux émissaires ennemis, mais il l'aida même à accéder au pouvoir royal. De fait, peu après, dès que les émissaires furent revenus chez eux, le roi rassembla une forte armée pour combattre Æthelfrith, le tua alors qu'il venait à sa rencontre avec une armée très inférieure – il ne lui avait pas laissé le temps de réunir toutes ses troupes et de les organiser –, aux confins du territoire des Merciens, sur la rive est de la rivière qu'on appelle Idle¹ ; au cours du combat, le fils de Rædwald, nommé Rægenhere, fut lui aussi tué. Et ainsi Edwin, conformément à la révélation qu'il avait reçue, non seulement échappa aux pièges du roi son ennemi, mais même, après sa mort, lui succéda dans la gloire de la royauté².

5. Donc le roi, en dépit de Paulin qui lui prêchait la parole de Dieu, remettait à plus tard sa conversion et parfois, comme nous l'avons dit plus haut, restait assis, solitaire, plusieurs heures de suite, cherchant en lui-même ce qu'il lui fallait faire, quelle religion suivre, et voici qu'un jour l'homme de Dieu, s'avançant vers lui, lui imposa la main droite sur la tête et lui demanda s'il reconnaissait ce signe. Le roi, tremblant, voulut se jeter à ses pieds, mais l'autre le releva et s'adressa à lui d'une voix familière : « Voici, dit-il, que, aux mains des ennemis que tu craignais, tu as échappé, par le don du Seigneur ; voici que le royaume que tu désirais, tu l'as obtenu, par largesse du même Seigneur. Souviens-toi de ne pas différer ce que tu as promis en troisième lieu, en embrassant la foi et en observant les préceptes de celui qui t'a arraché aux adversaires de ce monde et t'a élevé à l'honneur du royaume de ce monde ; si tu veux suivre sa volonté, qu'il

qu'il « exila les princes, fils d'Æthelfrith : Eanfrith l'aîné, Oswald, Oswiu, Oslac, Oswudu, Oslaf et Offa. »

- 15 per me tibi praedicat, obsecundare uolueris, etiam a perpetuis malorum tormentis te liberans aeterni secum regni in caelis faciet esse participem. »

XIII

<Quale consilium idem cum primatibus suis de percipienda fide Christi habuerit, et ut pontifex eius suas aras profanauerit>

1. Quibus auditis, rex suscipere quidem se fidem, quam docebat, et uelle et debere respondebat ; uerum adhuc cum amicis principibus et consiliariis suis sese de hoc collaturum esse dicebat, ut, si et illi eadem cum eo sentire uellent, omnes
5 pariter in fonte uitae Christo consecrarentur. Et adnunte Paulino fecit ut dixerat ; habito enim cum sapientibus consilio, sciscitabatur singillatim ab omnibus, qualis sibi doctrina haec eatenus inaudita et nouus diuinitatis, qui praedicabatur, cultus uideretur.

2. Cui primus pontificum ipsius Coifi continuo respondit : « Tu uide, rex, quale sit hoc, quod nobis modo praedicatur ; ego autem tibi uerissime, quod certum didici, profiteor, quia
5 nihil omnino uirtutis habet, nihil utilitatis religio illa, quam hucusque tenuimus. Nullus enim tuorum studiosius quam ego culturae deorum nostrorum se subdidit ; et nihilominus multi sunt qui ampliora a te beneficia quam ego et maiores accipiunt dignitates, magisque prosperantur in omnibus, quae agenda uel adquirenda disponunt. Si autem dii aliquid

XII, 5, 17 faciet : facit M

1. Ce chapitre dramatique, où alternent discours et récit, a souvent été cité pour documenter le fonctionnement de la royauté dans l'Angleterre, d'avant la conquête normande de 1066 : le roi en son conseil. La version vieil-anglaise (ch. II, 10) du § 1 traduit : *Cwæd hwæpere þæt he wolde mid his freondum ond mid his wytum gesprec ond geþeah habban*, « il dit cependant qu'il voulait avec ses proches et avec ses sages avoir entretien et conseil » (p. 134, l. 3-4). Les adversaires de la monarchie absolue en Angleterre au XVII^e siècle (parmi lesquels Sir Robert Bruce Cotton, qui,

te fait connaître par moi, il te libérera encore des tourments perpétuels réservés aux méchants et te fera participer, dans les cieux, à l'éternité de son royaume. »

XIII¹

<Quel conseil le même roi et ses notables tinrent au sujet de la conversion à la foi du Christ ; et comment son grand-prêtre profana ses propres autels>

1. A ces mots, le roi répondait que, pour sa part, il voulait et devait embrasser la foi que celui-ci enseignait ; mais il ajoutait qu'il allait encore en débattre avec ses amis, chefs et conseillers, de sorte que s'ils voulaient, eux aussi, prendre la même décision, ils soient tous ensemble consacrés au Christ dans la source de vie. Avec l'accord de Paulinus, il fit comme il avait dit ; et, tenant conseil avec ses sages, il les interrogea tous individuellement sur leurs sentiments à l'égard de cette doctrine inconnue jusqu'ici et du nouveau culte divin qui leur était prêché.

2. Le premier de ses pontifes, Coifi, répondit aussitôt : « A toi d'examiner, roi, la valeur de ce qui vient de nous être prêché : moi, en toute vérité, comme j'en ai acquis la certitude, je te dis clairement que la religion que nous avons pratiquée jusqu'ici n'a absolument aucun pouvoir efficace, qu'elle ne sert à rien. De fait, personne d'autre parmi tes gens ne s'est appliqué avec plus de zèle que moi à rendre un culte à nos dieux, et cependant il y en a beaucoup qui reçoivent de toi de plus grands bienfaits que moi, de plus hautes dignités, et réussissent mieux que moi en tout ce qu'ils se disposent à faire ou à acquérir. Or, si les dieux avaient quelque pouvoir,

dans cet esprit, amassa les manuscrits médiévaux) se plaisaient à opposer le parlementarisme anglo-saxon au « joug normand » du despotisme importé par les conquérants en 1066. Ils négligeaient une caractéristique essentielle : les compagnons assemblés n'étaient ni élus ni toujours les mêmes. Ils variaient selon les déplacements du roi.

10 ualere, me potius iuuare uellent, qui illis impensius seruire curauit. Vnde restat ut, si ea quae nunc nobis noua praedicantur, meliora esse et fortiora habita examinatione perspexeris, absque ullo cunctamine suscipere illa festinemus. »

3. Cuius suasioni uerbisque prudentibus alius optimatum regis tribuens assensum continuo subdidit, « Talis, inquiens, mihi uidetur, rex, uita hominum praesens in terris, ad comparisonem eius quod nobis incertum est temporis, quale
5 cum te residente ad caenam cum ducibus ac ministris tuis tempore brumali, accenso quidem foco in medio et calido effecto cenaculo, furentibus autem foris per omnia turbini-
bus hiemalium pluuiarum uel niuium, adueniens unus passerum domum citissime peruolauerit ; qui cum per unum
10 ostium ingrediens mox per aliud exierit, ipso quidem tempore quo intus est hiemis tempestate non tangitur, sed tamen paruissimo spatio serenitatis ad momentum excursu, mox de hieme in hiemem regrediens tuis oculis elabitur. Ita haec uita hominum ad modicum apparet ; quid autem sequatur, quid-
15 ue praecesserit, prorsus ignoramus. Vnde, si haec noua doctrina certius aliquid adtulit, merito esse sequenda uidetur. » His similia et ceteri maiores natu ac regis consilarii diuinitus ammoniti prosequebantur.

4. Adiecit autem Coifi, quia uellet ipsum Paulinum diligentius audire de Deo quem praedicabat uerbum facientem. Quod cum iubente rege faceret, exclamauit auditis eius sermonibus dicens : « Iam olim intellexeram nihil esse, quod coleba-

1. La version vieil-anglaise simplifiée : « à ces mots ». Plummer, qui dénonce l'esprit intéressé, matérialiste, de Coifi, y voit une semblable critique de la part du traducteur gommant l'adjectif *prudentibus*, mais ce peut être, plus prosaïquement, un des nombreux exemples de simplification dans la traduction vieil-anglaise. L'adjectif peut n'avoir rien de laudatif, et refléter simplement la qualité de conseiller de Coifi.

2. Cette parabole du moineau a pu être inspirée par les versets de Sg 4, 11-12, sur le vol de l'oiseau qui ne laisse aucune trace, et par le Ps 83,

c'est moi qu'ils auraient voulu favoriser, moi qui, sans compter, ai eu à cœur de les servir. D'où il résulte que si, après examen, tu conclus que ce qu'on nous prêche de neuf à présent vaut mieux et a plus de force, alors, pas d'hésitation, hâtons-nous de l'accepter. »

3. Un autre des nobles du roi, marquant son accord avec cet avis et ces sages paroles¹, ajouta aussitôt : « Telle est, à mon sens, ô roi, la vie présente des hommes sur terre quand on la juge par rapport au temps qui reste inconnu : c'est un peu comme le jour où tu siégeais et festoyais avec tes ducs et tes officiers, à la saison froide, avec un bon feu au centre qui chauffait la salle tandis qu'au dehors faisaient partout fureur les tourbillons des pluies de l'hiver, les bourrasques de neige ; alors survient un moineau, il traverse la salle d'un vol très rapide : entré par une porte et sortant par une autre, il est hors d'attaque de la tempête hivernale à l'instant où il est à l'intérieur ; mais après un tout petit laps de temps calme, qui ne dure qu'un moment, il retourne bientôt à l'hiver d'où il est venu et disparaît à tes yeux. La vie humaine me semble avoir la même proportion ; ce qui la suit ou ce qui l'a précédée, nous l'ignorons absolument. Si donc cette nouvelle doctrine se trouve apporter plus de certitude, elle doit à juste titre être suivie². » Tous les autres anciens et conseillers du roi, inspirés par Dieu, tenaient, eux aussi, de semblables propos.

4. Coifi ajouta encore qu'il voulait entendre Paulinus parler plus en détail sur le Dieu qu'il prêchait. Quand cela fut fait, sur l'ordre du roi, Coifi, aussitôt après avoir entendu ses paroles, s'écria : « J'avais depuis longtemps compris que ce que

sur « les aimables demeures » de Dieu, où « le moineau trouve un abri, et l'hirondelle un nid » (v. 4). ~ Le thème du banquet, fraternel et chaleureux, des compagnons réunis autour de leur chef, est fondamental dans la littérature vieil-anglaise, notamment dans la poésie héroïque : cf. *Beowulf*, éd. Crépin, p. 404-410 et 547-564, où est décrit le palais d'Edwin, à Yeauvering.

5 mus, quia uidelicet quanto studiosius in eo cultu ueritatem
 quaerebam, tanto minus inueniebam. Nunc autem aperte
 profiteor, quia in hac praedicatione ueritas claret illa, quae
 nobis uitae salutis et beatitudinis aeternae dona ualet
 10 tribuere. Vnde suggero, rex, ut templa et altaria, quae sine
 fructu utilitatis sacrauimus, ocius anathemati et igni
 contradamus. » Quid plura? Praebuit palam assensum
 euangelizanti beato Paulino rex, et abrenuntiata idolatria
 fidem se Christi suscipere confessus est. Cumque a praefato
 pontifice sacrorum suorum quaereret, quis aras et fana
 15 idolorum cum septis quibus erant circumdata primus
 profanare deberet, ille respondit : « Ego : quis enim ea, quae
 per stultitiam colui, nunc ad exemplum omnium aptius quam
 ipse per sapientiam mihi a Deo uero donatam destruum ? »
 Statimque, abiecta superstitione uanitatis, rogauit sibi regem
 20 arma dare et equum emissarium, quem ascendens ad idola
 destruenda ueniret. Non enim licuerat pontificem sacrorum
 uel arma ferre uel praeter in equa equitare. Accinctus ergo
 gladio accepit lanceam in manu, et ascendens emissarium
 regis pergebat ad idola. Quod aspiciens uulgus aestimabat
 25 eum insanire. Nec distulit ille, mox ut appropriabat ad fanum,
 profanare illud, iniecta in eo lancea quam tenebat,
 multumque gauisus de agnitione ueri Dei cultus, iussit sociis
 destruere ac succendere fanum cum omnibus septis suis.
 Ostenditur autem locus ille quondam idolorum non longe ab
 30 Eburaco ad orientem ultra amnem Deruentionem, et uocatur

XIII, 4, 5 studiosius : studiosior M || 24 pergebat : pergens M

1. Cf. Sulpice Sévère, *V. Martini* 15 (fin) : « En général ... sa sainte prédication adoucissait si bien les âmes des païens qu'illuminés par la vérité, ils renversaient eux-mêmes leurs temples ».

nous vénérons n'était rien ; car il était évident que plus je
 cherchais avec force la vérité dans nos pratiques, moins je la
 trouvais. Maintenant je dis haut et clair que c'est dans cette
 prédication que brille la vérité qui est à même de nous appor-
 5 ter les dons de la vie, du salut et du bonheur éternels. Aussi,
 je suggère, ô roi, que les temples et les autels que nous avons
 consacrés sans en tirer ni profit ni avantage, vite, nous les
 livrions à l'anathème et au feu¹. » Bref, le roi donna en public
 son assentiment à la mission d'évangélisation du bienheu-
 reux Paulinus et, renonçant à l'idolâtrie, il confessa qu'il
 embrassait la foi du Christ. Et, quand il demanda à ce même
 pontife chargé de leurs sacrifices qui devait, le premier, pro-
 faner autels et sanctuaires des idoles avec les enclos sacrés
 qui les entouraient, l'autre répondit : « Moi. Qui serait plus
 apte que moi, grâce à la sagesse que m'a donnée le vrai Dieu,
 à détruire pour l'exemple de tous ce que j'ai honoré par
 folie ? » Aussitôt, ayant rejeté la vaine superstition il
 demanda au roi de lui donner des armes et un étalon pour le
 monter et aller détruire les idoles. Or il était interdit à un prê-
 tre chargé des sacrifices de porter des armes ou de monter
 un animal autre qu'une jument. Alors, ayant ceint une épée,
 il reçut en main une lance et, montant le cheval mâle du roi
 il courut sus aux idoles. A cette vue la foule pensa qu'il était
 devenu fou. Sans tarder, dès qu'il approcha du sanctuaire, il
 le profana en y jetant la lance qu'il tenait : tout joyeux de con-
 naître le culte du vrai Dieu, il engagea ses compagnons à jeter
 à bas le sanctuaire, à y mettre le feu, ainsi qu'à toutes ses
 enclos sacrés. Et l'on montre encore ce lieu des idoles
 d'autrefois, non loin d'York, à l'est, de l'autre côté du fleuve

hodie *Godmunddingaham*, ubi pontifex ipse inspirante Deo uero polluit ac destruxit eas, quas ipse sacrauerat aras.

XIII

<Vt idem Eduini cum sua gente fidelis sit factus, et ubi Paulinus baptizauerit>

1. Igitur accepit rex Eduini cum cunctis gentis suae nobilibus ac plebe per plurima fidem et lauacrum sanctae regenerationis anno regni sui undecimo, qui est annus dominicae incarnationis DCXXVII, ab aduentu uero Anglorum in Britanniam annus circiter CLXXX. Baptizatus est autem Eburaci die sancto paschae pridie iduum Aprilium, in ecclesia sancti Petri apostoli, quam ibidem ipse de ligno, cum catechizaretur atque ad percipiendum baptismum imbueretur, citato opere construxit. In qua etiam ciuitate ipsi doctori atque antistiti suo Paulino sedem episcopatus donauit. Mox autem ut baptismum consecutus est, curauit docente eodem Paulino maiorem ipso in loco et augustiorem de lapide fabricare basilicam, in cuius medio ipsum quod prius fecerat oratorium includeretur. Praeparatis ergo fundamentis in gyro

XIII, 1, 5 est om. M || 13 ipsum : ipsam M

1. *Godmunddingaham* « l'enclos des gens de Godmund », aujourd'hui Goodmanham, près de Market Weighon, à mi-chemin entre York et Hull. *God-mund* « bonne protection » pourrait faire référence aux enceintes sacrées.

2. *Quas ipse sacrauerat aras*, cf. VIRGILE, *Aen.* II, v. 501-502 : *Vidi Hecubam, ... Priamumque per aras / Sanguine foedantem, quos ipse sacrauerat ignes.* - Les détails sur la religion païenne des Anglo-Saxons sont assez rares. On notera ici la référence à un clergé - Coifi « premier » des prêtres, « archevêque » dans la traduction vieil-anglaise ; l'insistance sur les enceintes du temple - haies ou clôtures de bois comme le suggère la traduction vieil-anglaise (*heowum* datif pl. de *hegge*, apparenté au moderne *hedge*) ; l'interdiction au prêtre de monter un étalon et de porter

Derwent, - aujourd'hui on l'appelle *Goodmanham*¹ ; c'est là que le pontife, inspiré par le vrai Dieu, souilla et jeta à bas les autels qu'il avait lui-même consacrés².

XIII³

<Comment ce même Edwin, avec sa nation, devint croyant ; le lieu où Paulinus donna le baptême>

1. Donc le roi Edwin reçut la foi avec tous les nobles de sa nation et une très grande partie du peuple ; il reçut le bain de la sainte régénération la onzième année de son règne qui est la 627^e année de l'incarnation du Seigneur et la 180^e année environ après l'arrivée des Anglais en Bretagne. Il fut baptisé à York le saint jour de Pâques, la veille des ides d'avril⁴, en l'église de Saint-Pierre-Apôtre, qu'il avait fait construire en bois, rapidement, pendant qu'il était catéchisé et se préparait à recevoir le baptême. C'est dans cette cité qu'il installa un siège épiscopal, pour Paulinus son maître et évêque. Et bientôt, lorsqu'il eut reçu le baptême, il veilla, en suivant toujours l'enseignement de Paulinus, à faire élever à cet endroit précis une basilique plus grande et plus majestueuse, en pierre, au milieu de laquelle il y aurait l'oratoire même qu'il avait fait faire précédemment. Une fois donc jetées les fondations autour

des armes. Le cheval jouait un rôle important dans la religion germanique. Les fondateurs de l'Angleterre s'appellent Hengest « étalon » et Horsa « cheval ». L'Église interdit de manger de la viande de cheval sacrifié - d'où la répugnance des Anglais, aujourd'hui encore, à manger du cheval. La lance, brandie par Coifi, est l'arme emblématique du dieu germanique Woden (nom anglais correspondant à l'allemand Wotan, au scandinave Odin). Cf. I, 15, 2, p. 1673.

3. Ch. 11 du livre II dans la traduction vieil-anglaise, par suite de l'absence des ch. reproduisant les lettres papales.

4. Donc le 12 avril 627. - Certaines versions de l'*Historia Brittonum* et les *Annales Cambriae* (éd. J.W. ab Ithel, RS 20, 1860) disent qu'Edwin fut baptisé par Rhun, fils d'Urien.

15 prioris oratorii per quadrum coepit aedificare basilicam ; sed priusquam altitudo parietis esset consummata, rex ipse impia nece occisus opus idem successori suo Osualdo perficiendum reliquit. Paulinus autem ex eo tempore sex annis continuis, id est ad finem usque imperii regis illius, uerbum
20 Dei adnuente ac fauente ipso in ea prouincia praedicabat ; credebantque et baptizabantur quotquot erant praedeterminati ad uitam aeternam^a, in quibus erant Osfrid et Eadfrid filii regis Eduini, qui ambo ei exuli nati sunt de Quoenburga filia Cearli regis Merciorum.

2. Baptizati sunt tempore sequente et alii liberi eius de Aedilburga regina progeneriti, Aedilhun et Aedilthryd filia et alter filius Wusc-frea, quorum primi albatu adhuc rapti sunt de hac uita, et Eburaci in ecclesia sepulti. Baptizatus et Yffi filius
5 Osfridi, sed et alii nobiles ac regii uiri non pauci. Tantus autem fertur tunc fuisse feruor fidei ac desiderium lauacri salutaris genti Nordanhymbrorum, ut quodam tempore Paulinus ueniens cum rege et regina in uillam regiam, quae uocatur ad Gefrin, XXXVI diebus ibidem cum eis cathecizandi

a. Ac 13, 48

1. Le segment *Praeparatis ... aedificare basilicam* ne se trouve pas dans la version vieil-anglaise. ~ On assiste ici à un tournant de l'histoire de l'architecture dans l'Europe du Nord-Ouest. Celtes et Germains construisaient en bois : « construire » en v.-a. se dit *ge-timbr-an* (cf. angl. moderne *timber* « bois de construction »). Des bâtiments romains en pierre subsistaient en Grande-Bretagne ; certains ont fourni de leurs pierres pour des églises. Nous avons déjà rencontré le *martyrium* en pierre des Quatre-Couronnés à Canterbury (II, 7, 2). Dans la *Vita* des abbés de son monastère, Bède précise que Benoît Biscop fit venir des maçons de Gaule pour construire Saint-Pierre à Wearmouth (BÈDE, *Hist. abb.* 5). La *Candida Casa* de s. Ninian doit son nom à la blancheur de ses pierres, matériau de construction jusque là inconnu dans le Nord, cf. III, 4, 1. Peu à peu les églises de pierre remplacèrent les églises en bois, comme plus tard les cathédrales gothiques remplacèrent leurs devancières, détruites par l'incendie ou devenues trop petites, ou simplement démodées. ~ La cathédrale d'York a connu beaucoup de vicissitudes. Après le départ de Paulinus en 633 et le transfert du siège épiscopal

du premier oratoire il commença d'édifier une basilique en pierre taillée¹ ; mais, avant que les murs eussent atteint leur sommet, le roi mourut, victime d'un meurtre impie, et laissa son œuvre à achever à son successeur Oswald. Quant à Paulinus, pendant les six années qui suivirent, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne de ce roi, il prêcha dans cette province la parole de Dieu, avec l'accord et la faveur du roi, si bien que devenaient croyants et étaient baptisés tous ceux qui étaient
prédestinés à la vie éternelle². Parmi eux il y avait Osfrith et Eadfrith, fils du roi Edwin, tous deux nés, au temps de son exil, de Cwenburg, fille de Cearl, roi des Merciens.

2. Furent baptisés ensuite ses autres enfants nés de la reine Æthelburg : Æthelhun, et une fille, Æthelthryth, et un second fils, Wusc-frea – les deux premiers, alors qu'ils étaient encore vêtus du blanc baptismal², furent arrachés à cette vie et enterrés dans l'église d'York. On baptisa aussi Yffi, fils d'Osfrith, d'autres nobles, et des gens du roi en assez grand nombre. Il y eut, dit-on, une si grande ferveur de croire et un si grand désir du baptême salvateur dans la nation des Northumbriens que Paulinus, allant un jour avec le roi et la reine dans la résidence royale qu'on appelle *Yeauering*³, y resta

à Lindisfarne, elle tomba en ruines. Wilfrid la restaura (ÉTIENNE, *V. Wilfr.* 16). Victime d'un incendie en 741 (ASC, branches D, E), elle fut reconstruite et ALCUIN, *De sanct. Eubor.*, v. 1487-1519, la décrit. Elle connut d'autres incendies : 1069, 1137 (d'où le bâtiment d'aujourd'hui, datant du règne d'Édouard I^{er}), 1984.

2. Æthel-hun (« noble »-« ourson »), Æthel-thryth (« noble »-« puissance »), Wusc-frea (« désir »-« seigneur », cf. *wusc-bearn* « enfant adopté » ?), et Yffi moururent tout jeunes, en Gaule : cf. II, 20, 3. ~ Les baptisés portaient leur vêtement blanc jusqu'au dimanche suivant ; le roi Cædwalla, à cause de sa mort proche, l'a porté plus longtemps (cf. son épitaphe en V, 7, 2).

3. Latin (*ad*) *Gefrin*, v.-a. (*æt*) *Gefrin*, angl. moderne *Yeauering* « Mont-des-chèvres [= des chevreuils ?] », dans le Glendale non loin de Wooler, à quelque 25 km à vol d'oiseau à l'ouest de Lindisfarne. Cf. B. HOPE-TAYLOR, *Yeauering. An Anglo-British Centre of Early Northumbria*, HMSO, Londres 1977 (résumé dans *Beowulf*, éd. Crépin, p. 558-560).

10 et baptizandi officio deditus moraretur ; quibus diebus cunctis a mane usque ad uesperam nil aliud ageret quam confluentem eo de cunctis uiculis ac locis plebem Christi uerbo salutis instruere, atque instructam in fluuio Gleni, qui proximus erat, lauacro remissionis abluere. Haec uilla tempore sequentium regum deserta, et alia pro illa est facta in loco qui uocatur *Maelmin*.

3. Haec quidem in prouincia Berniciorum. Sed et in prouincia Deirorum, ubi saepius manere cum rege solebat, baptizabat in fluuio Sualua, qui uicum Cataractam praeterfluit ; nondum enim oratoria uel baptisteria in ipso exordio nascentis ibi ecclesiae poterant aedificari. Attamen in Campodono, ubi tunc etiam uilla regia erat, fecit basilicam, quam postmodum pagani, a quibus Eduini rex occisus est, cum tota eadem uilla succenderunt ; pro qua reges posteriores fecere sibi uillam in regione quae uocatur *Loidis*. Euasit autem ignem altare, quia lapideum erat, et seruatur adhuc in monasterio reuerentissimi abbatis et presbyteri Thrythulf, quod est in silua Elmete.

XV

<Vt prouincia Orientalium Anglorum fidem Christi suscepit>

1. Tantum autem deuotionis Eduini erga cultum ueritatis habuit, ut etiam regi Orientalium Anglorum Earpualdo filio Redualdi persuaderet relictis idolorum superstitionibus fidem

1. *Maelmin* : près de Milfield, non loin de Wooler.

2. Catterick : v.-a. *Cetreht*, latin *Cataracta* « chute d'eau » – de la rivière Swale –, à 60 km au nord-ouest d'York et à une douzaine de km à l'est de Richmond.

3. *Campodonum*, dont le v.-a. *Donafeld* semble intervertir les éléments, est un site romain près de Dewsbury au sud de Leeds.

4. Syntactiquement le sujet est *Paulinus*, mais la traduction vieil-anglaise précise qu'il s'agit d'Edwin.

trente-six jours avec eux, tout entier occupé à catéchiser et à baptiser ; tous ces jours, du matin au soir il ne faisait autre chose que d'instruire de la parole salutaire du Christ le peuple qui affluait là de tous les villages et de partout, puis, après l'avoir instruit, de le laver dans le bain de la rémission, dans la rivière Glen, toute proche. Cette résidence fut abandonnée du temps des rois qui suivirent et on en fit une autre pour la remplacer, au lieu appelé *Maelmin*¹.

3. Voilà ce qui se passait dans la province des Berniciens ; mais il prêchait aussi dans la province des Déirois où il résidait plus souvent, avec le roi, et où il baptisait dans la rivière Swale, qui longe le bourg de Catterick². Il n'était, en effet, pas encore possible de construire oratoires et baptistères alors que l'Église ne faisait qu'y naître. Cependant à Campodonum³, là où se trouvait alors aussi une résidence royale, il⁴ fit construire une basilique qu'incendièrent peu après, en même temps que toute la résidence, les païens qui tuèrent le roi Edwin ; à sa place, les rois qui suivirent se construisirent dans la région une résidence qu'on appelle *Leeds*⁵. L'autel, parce qu'il était de pierre, échappa au feu ; et on le conserve encore à ce jour dans le monastère du très révérend abbé et prêtre Thrythwulf, qui se trouve dans la forêt d'Elmet⁶.

XV⁷

<Comment la province des Anglais de l'Est accueillit la foi au Christ>

1. Edwin montra une si grande dévotion envers le culte de la vérité qu'il persuada aussi le roi des Anglais de l'Est, Earpwald, fils de Rædwald, d'abandonner le culte des idoles et

5. Le nom de *Leeds* (*Loidis*) est un toponyme brittonique qui s'analyserait en *loid-* (apparenté à l'anglais *flood* « flot ») et *-iss-* « lieu » : « lieu sur le fleuve [aire qui se prolonge dans l'Humber] ».

6. La région d'Elmet, à l'est de Leeds, fut un royaume brittonique indépendant jusqu'à son assujettissement par Edwin.

7. Ch. 12 du livre II dans la traduction vieil-anglaise.

et sacramenta Christi cum sua prouincia suscipere. Et quidem pater eius Redwald iam dudum in Cantia sacramentis Christianae fidei imbutus est, sed frustra; nam rediens domum ab uxore sua et quibusdam peruersis doctoribus seductus est, atque a sinceritate fidei deprauatus habuit posteriora *peiora prioribus*^a, ita ut in morem antiquorum Samaritanorum et Christo seruire uideretur et diis, quibus antea seruiebat, atque in eodem fano et altare haberet ad sacrificium Christi et arulam ad uictimas daemoniorum. Quod uidelicet fanum rex eiusdem prouinciae Alduulf, qui nostra aetate fuit, usque ad suum tempus perdurasse, et se in pueritia uidisse testabatur. Erat autem praefatus rex Redwald natu nobilis, quamlibet actu ignobilis, filius Tytili, cuius pater fuit Vuffa, a quo reges Orientalium Anglorum « Vuffingas » appellant.

2. Verum Eorpuald non multo, postquam fidem accepit, tempore occisus est a uiro gentili nomine Ricbercto, et exinde tribus annis prouincia in errore uersata est, donec accepit regnum frater eiusdem Eorpualdi Sigberct, uir per omnia Christianissimus ac doctissimus, qui uiuente adhuc fratre, cum exularet in Gallia, fidei sacramentis imbutus est, quorum participem, mox ubi regnare coepit, totam suam prouinciam facere curauit. Cuius studiis gloriosissime fauit Felix episcopus, qui de Burgundiorum partibus, ubi ortus et ordinatus est,

a. Mt 12, 45 = Lc 11, 26

1. Le prophète Élie reprochait aux Samaritains de servir Dieu et Baal (3 R 18, 21). Le syncrétisme religieux a tenté plusieurs chefs païens. GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist.* V, 13, rapporte un discours favorable au syncrétisme tenu par l'ambassadeur du roi des Gots Leuwichild au roi des Francs Chilpéric I^{er}. GRÉGOIRE LE GRAND écrit à la reine Brunehaut : *peruenit ad nos quod multi Christianorum et ad ecclesias occurrant, et a culturis daemonum non abscedant* (MGH ES 2, I, 7). Chez les Scandinaves, la croix du Christ sera souvent associée au marteau de Thor.

d'accueillir la foi et le sacrement du Christ, lui et toute sa province. Sans doute son père Rædwald avait-il été depuis longtemps, dans le Kent, instruit des mystères de la foi chrétienne, mais en vain : de retour chez lui, il fut détourné du bon chemin par sa femme et certains savants pervers, et, détourné de la pureté de sa foi, il se comporta *de manière pire qu'auparavant*^a : ainsi, à la manière des anciens Samaritains¹, on le voyait servir à la fois le Christ et les dieux qu'il servait auparavant et il avait, dans un même sanctuaire, un autel pour le sacrifice du Christ et un plus petit pour les victimes offertes aux démons. Ce sanctuaire, le roi de cette province, Aldwulf, notre contemporain, assurait qu'il avait subsisté jusqu'à son époque et qu'il l'avait vu dans son enfance. Le roi susdit, Rædwald, noble de naissance, mais ignoble en actes, était fils de Tytil, dont le père était Wuffa, duquel les rois des Anglais de l'Est tirent leur nom de « Wuffingiens² ».

2. En tout cas Earpwald, peu après avoir embrassé la foi, fut assassiné par un païen du nom de Ricberht ; et ensuite la province connut trois années d'erreur, jusqu'à ce que devint roi le frère de cet Earpwald, Sigeberht, un homme profondément chrétien et très instruit ; du vivant de son frère il avait vécu en exil en Gaule et y avait été instruit dans les sacrements de la foi : bien vite, dès le début de son règne, il eut à cœur que toute sa province participât à ces sacrements. Ce souci fut favorisé de très brillante façon par l'évêque Félix, qui venait du pays des Burgondes où il était né et avait été

2. Le bateau-tombeau de Sutton Hoo, par sa richesse et son syncrétisme germano-chrétien, doit être rattaché aux princes d'Est-Anglie. On a proposé d'y voir le tombeau ou le cénotaphe de Rædwald. ~ Des documents du IX^e siècle donnent pour père à Wuffa un nommé Wehha, qui pourrait être le Weoh-stan / Wih-stan (« être, créature »-« roc »), père de Wiglaf, héritier de Beowulf (références dans *Beowulf*, éd. Crépin, p. 545-546 et 568-569).

10 cum uenisset ad Honorium archiepiscopum, eique indicasset desiderium suum, misit eum ad praedicandum uerbum uitae praefatae nationi Anglorum. Nec uota ipsius incassum cecidere ; quin potius fructum in ea multiplicem credentium populorum pius agri spiritalis cultor inuenit. Siquidem totam
 15 illam prouinciam, iuxta sui nominis sacramentum, a longa iniquitate atque infelicitate liberatam ad fidem et opera iustitiae ad perpetuae felicitatis dona perduxit, accepitque sedem episcopatus in ciuitate Dommoc, et cum X ac septem annos eidem prouinciae pontificali regimine praeesset, ibidem in
 20 pace uitam finiuit.

XVI

<Vt Paulinus in prouincia Lindissi praedicauerit, et de qualitate regni Eduini>

1. Praedicabat autem Paulinus uerbum etiam prouinciae Lindissi quae est prima ad meridianam Humbrae fluminis ripam, pertingens usque ad mare, praefectumque Lindocolinae ciuitatis, cui nomen erat Blaecca, primum cum domu sua
 5 conuertit ad Dominum. In qua uidelicet ciuitate et ecclesiam operis egregii de lapide fecit, cuius tecto uel longa incuria uel hostili manu deiecto parietes hactenus stare uidentur, et omni-

xv, 2, 12 praefatae : praefati M

1. La traduction vieil-anglaise ~ *Felix ... gesæligness* - ne rend pas l'écho de *Felix ... felicitatis dona*. ~ Félix aida Sigebert à établir une école (III, 18, 1). Il mourut en 647 ou 648 (III, 20, 1). Il vénérât Aidan (III, 25, 2).

2. Dans *Dommoc* on reconnaît l'élément celtique *dubno-* « profond » (port aux eaux profondes ?). A *Dommoc* on a ajouté le v.-a. *wic* « ville, port », d'où *Dunwich*. ~ L'évêché d'Est-Anglie a été divisé par l'archevêque Théodore en deux : celui pour les « gens du Nord » (= Norfolk), ayant son siège à Elmham ; celui pour les « gens du Sud » (= Suffolk), à *Dunwich* (cf. III, 5, 5 et note *ad loc.*). De 870 à 956, à cause des ravages

ordonné ; comme il était venu auprès de l'archevêque Honorius et lui avait indiqué son désir, ce dernier l'envoya prêcher la parole de vie à la nation anglaise, dont nous avons parlé plus haut. Ses vœux ne furent pas vains ; au contraire, le pieux laboureur du champ spirituel obtint là une généreuse moisson de peuples qui crurent. En vertu du sens sacré de son nom de *Félix*, il libéra toute cette province d'une longue iniquité et d'un long manque de *félicité*, et la conduisit à la foi, aux œuvres de justice et jusqu'aux dons de la *félicité* perpétuelle¹ ; aussi eut-il son siège épiscopal dans la cité de *Dunwich*², et, après avoir pendant dix-sept ans présidé à cette fonction pontificale dans la province, il y finit sa vie dans la paix.

XVI³

<Comment Paulinus prêcha dans la province de Lindsey, et ce que fut le règne d'Edwin>

1. Et Paulinus annonçait aussi la Parole à la province de Lindsey⁴, la première au sud de l'Humber et qui touche la mer ; il convertit d'abord au Seigneur le préfet de la cité de Lincoln, dont le nom était *Blæcca*, ainsi que toute sa maisonnée. Et, dans cette cité, il fit construire aussi une église en pierre d'une remarquable facture ; son toit s'est effondré, soit du fait d'une longue incurie, soit de la main de l'ennemi,

vikings, il ne semble plus y avoir d'évêché d'Est-Anglie. Un évêché d'Est-Anglie sera rétabli à Elmham en 956 puis transféré à Thetford en 1075 puis à Norwich en 1094. ~ Sur Sigebert et sur Félix, cf. aussi III, 18.

3. La version vieil-anglaise répartit autrement les chapitres : au latin II, 16, 1-2 correspond son ch. II, 13 ; au latin II, 16, 3 et 17, 1, son ch. II, 14.

4. Sur le Lindsey, cf. Préface, 3, p. 94-95, n. 3. ~ Le nom de *Lindocolina* est intermédiaire entre le latin *Lindum Colonia* et le v.-a. *Lindcylen ceaster*, moderne Lincoln. *Lindum* (cf. gallois *llyn* « lac ») réfère à un élargissement de la rivière Witham.

bus annis aliqua sanitatum miracula in eodem loco solent ad utilitatem eorum qui fideliter quaerunt ostendi. In qua ecclesia Paulinus, transeunte ad Christum Iusto, Honorium pro eo
10 consecrauit episcopum, ut in sequentibus suo loco dicemus.

2. De huius fide prouinciae narrauit mihi presbyter et abbas quidam uir ueracissimus de monasterio Peartaneu, uocabulo Deda, rettulisse sibi quendam seniore, baptizatum se fuisse die media a Paulino episcopo praesente rege
5 Eduino, et multam populi turbam, in fluuio Treenta iuxta ciuitatem quae lingua Anglorum *Tiouulfingacæstir* uocatur ; qui etiam effigiem eiusdem Paulini referre esset solitus, quod esset uir longae staturae, paululum incuruus, nigro capillo,
10 terribilis aspectu. Habuit autem secum in ministerio et Iacobum diaconum, uirum utique industrium ac nobilem in Christo et in ecclesia, qui ad nostra usque tempora permansit.

3. Tanta autem eo tempore pax in Brittaina, quaquauersum imperium regis Eduini peruenerat, fuisse perhibetur ut, sicut usque hodie in prouerbio dicitur, etiam si mulier una cum recens nato paruulo uellet totam perambulare insulam a mari
5 ad mare, nullo se ledente ualeret. Tantum rex idem utilitati suae gentis consuluit, ut plerisque in locis, ubi fontes lucidos iuxta publicos uiarum transitus conspexit, ibi ob refrigerium uiantium erectis stipitibus aereos caucos suspendi iuberet, neque hos quisquam, nisi ad usum necessarium, contingere

XVI, 2, 12 in om. M

1. II, 18, 1.

2. *Partney* (lat. *Peartaneu*, traduction vieil-anglaise de HE : *Peortaneu*) ; le nom a pour second élément *ey* « terre entourée d'eau, totalement ou partiellement », l'eau ici étant la Trent, qui se prolonge dans l'Humber. *Partney* est à 45 km à l'est de Lincoln, 17 de la côte. Le monas-

mais on voit encore aujourd'hui ses murs debout, et tous les ans des guérisons miraculeuses se produisent en ce lieu, en faveur de ceux qui demandent avec foi leur réalisation. Et c'est dans cette église que Paulinus, après le passage au Christ de Justus, consacra évêque Honorius pour le remplacer ; nous en parlerons plus tard, le moment venu¹.

2. A propos de la foi de cette province, je sais, d'après le récit d'un prêtre et abbé tout à fait digne de confiance – il appartenait au monastère de Partney et s'appelait Déda –, qu'un vieillard lui avait rapporté avoir été baptisé à midi par l'évêque Paulinus, en présence du roi Edwin, ainsi qu'une grande foule de gens, dans le fleuve Trent, près de la cité qui, en anglais, se dit *Tiouulfingacæstir*² ; et il avait l'habitude d'évoquer l'image de ce Paulinus : homme de grande taille, un peu voûté, le cheveu noir, le visage émacié, le nez fin et courbé, un air vénérable et terrible à la fois. Il eut à ses côtés, dans son ministère, un diacre, Jacques, homme fort actif et de grande noblesse au service du Christ et de l'Église, qui a vécu jusqu'à notre époque³.

3. Et il y avait, dit-on, une si grande paix à ce moment en Bretagne, partout où s'étendait le pouvoir royal d'Edwin, que, selon le proverbe encore utilisé aujourd'hui, même si une femme avec son tout petit, nouveau-né, voulait traverser toute l'île d'une mer à l'autre, elle pouvait le faire sans aucun risque. Ce même roi prit tant de soin du bien-être de sa nation qu'en la plupart des endroits où il avait vu des sources limpides tout près des chemins de grande circulation, il fit dresser des piquets où pendaient des gobelets de bronze pour que les gens de passage se rafraîchissent, et personne

tère est encore mentionné en III, 11, 3. ~ *Tiouulfingacæstir* est probablement le guet où la voie romaine de Lincoln à York traverse la Trent, aujourd'hui Littleborough.

3. Cf. II, 20, 5. Jacques suivait l'usage romain non seulement pour le chant mais pour la date de Pâques (III, 25, 2).

- 10 prae magnitudine uel timoris eius auderet uel amoris uellet. Tantum uero in regno excellentiae habuit, ut non solum in pugna ante illum uexilla gestarentur, sed et tempore pacis equitatem inter ciuitates siue uillas aut prouincias suas cum ministris semper antecedere signifer consuisset, necnon et
15 incedente illo ubilibet per plateas illud genus uexilli, quod Romani *tufam*, Angli appellant *thuuf*, ante eum ferri solebat.

XVII

<Ut idem ab Honorio papa exhortatorias litteras acceperit, qui etiam Paulino pallium miserit>

1. Quo tempore praesulatum sedis apostolicae Honorius Bonifatii successor habebat, qui, ubi gentem Nordanhymbro-
rum cum suo rege ad fidem confessionemque Christi Paulino
5 euangelizante conuersam esse didicit, misit eidem Paulino
illum caritate accendens, ut in fide ueritatis quam acceperant

xvi, 3, 17 ferri : ferre L

xvii, 1, 6 acceperant : acceperat L

1. Pendant très longtemps les rois n'eurent pas de capitale fixe et ils allaient de domaine en domaine - afin de rappeler qu'ils étaient partout les maîtres et, aussi, afin d'exploiter les revenus de leurs différents domaines.

2. Le mot *tufa* peut-être dû à une mauvaise lecture de *rufa* dans VÉGÈCE, *De re militari* (cf. M. DEANESLEY, « Roman traditionalist influence among the Anglo-Saxons », *English Historical Review* 58, 1943, p. 129-146). Le mot v.-a. *thuf* désigne une touffe de plumes ou de feuillage ; une telle touffe peut avoir décoré les enseignes dont on a retrouvé l'armature à Sutton Hoo, ou à Yeavinger (*Beowulf*, éd. Crépin, p. 543 et 560). La traduction vieil-anglaise ne dit rien de *tufa* et parle seulement de *segn* « enseigne » et de *tacn* « symbole ». - Les rois « barbares » eurent

n'y touchait, sinon pour s'en servir - ne l'osant, du fait de la grande peur qu'il inspirait, ni ne le voulant, par grande affection pour lui. En vérité, il eut, dans le royaume, un tel prestige que ce n'est pas seulement au combat que l'on portait devant lui des étendards mais même en temps de paix, quand il chevauchait avec sa suite entre ses diverses cités, ses résidences ou ses provinces¹, il était généralement précédé de son porte-enseigne et, quand il marchait dans les rues, on portait habituellement devant lui ce genre d'étendard que les Romains appellent *tufa* et les Anglais *thuuf*².

XVII³

<Comment ce même roi reçut une lettre d'exhortation du pape Honorius, qui envoya aussi le pallium à Paulinus>

1. A cette époque, Honorius avait succédé à Boniface dans la haute charge du siège apostolique⁴, et quand il apprit la conversion de la nation des Northumbriens et de son roi à la foi et à la confession du Christ, grâce à l'évangélisation de Paulinus, il envoya un pallium à ce même Paulinus. Il envoya aussi au roi Edwin une lettre d'exhortation pour les encourager⁵, avec une affection toute paternelle, à bien vouloir persister sans cesse et

l'astuce et l'ambition d'adopter méthodes et manières de l'empire romain. De même qu'on se mit à construire des églises en pierre, de même qu'à Yeavinger se trouvait un amphithéâtre à la mode romaine, de même Edwin se donna des allures d'*imperator*.

3. La version vieil-anglaise termine son ch. 14 par la traduction de II, 17, 1, et omet la lettre.

4. Honorius I^{er} succéda à Boniface V en octobre ou novembre 625 et fut enterré le 12 octobre 638.

5. Le pluriel latin représente Edwin et son peuple. - La date de la lettre peut-être fixée, d'après celle du ch. 18, au 11 juin 634, or Edwin avait été tué le 12 octobre de l'année précédente : la distance entre Rome et la Northumbrie est en effet, comme le dit le pape, bien grande !

persistere semper ac proficere curarent. Quarum uidelicet litterarum iste est ordo :

2. « Domino excellentissimo atque praecllentissimo filio Eduino regi Anglorum Honorius episcopus seruus seruorum Dei salutem. Ita Christianitatis uestrae integritas circa sui conditoris cultum fidei est ardore succensa, ut longe lateque
 5 resplendeat et in omni mundo adnuntiata uestri operis multipliciter referat fructum. Sic enim uos reges esse cognoscitis, dum regem et creatorem uestrum orthodoxa praedicatione edocti Deum uenerando creditis, eique, quod humana ualeat condicio, mentis uestrae sinceram deuotionem exsoluitis.
 10 Quid enim Deo nostro aliud offerre ualebimus, nisi ut in bonis actibus persistentes, ipsumque auctorem humani generis confitentis, eum colere eique uota nostra reddere festinemus ?

3. Et ideo, excellentissime fili, paterna uos caritate qua conuenit exhortamur, ut hoc, quod uos diuina misericordia ad suam gratiam uocare dignata est, sollicita intentione et assiduis orationibus seruare omnimodo festinetis ut, qui uos
 5 in praesenti saeculo ex omni errore absolutos ad agnitionem sui nominis est dignatus perducere, et caelestis patriae uobis praeparet mansionem. Praedicatoris igitur uestri domini mei apostolicae memoriae Gregorii frequenter lectione occupati, prae oculis affectum doctrinae ipsius, quod pro uestris animabus libenter exercuit, habetote, quatinus eius oratio et regnum uestrum populumque augeat et uos omnipotenti Deo irreprehensibiles repraesentet. Ea uero, quae a nobis pro uestris

XVII, 2, 1 atque : et M

1. L'exemplaire de cette lettre d'Honorius contient, au § 3, trois erreurs que nous maintenons à l'instar de Bède : l. 9, *quod* au lieu de *quam* ; l. 19, *alterum* pour *alter* ; l. 22, *spatia* au lieu de *spatiis*.

2. Honorius songe très probablement à la *Regula pastoralis* de GRÉGOIRE LE GRAND. Le roi Edwin aurait pu s'en faire traduire et commenter des extraits par Paulinus. Le roi de Wessex, Alfred le Grand (r. 871-899),

à progresser dans la foi en la Vérité qu'ils avaient reçue. Voici le contenu de cette lettre¹ :

2. « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, salue le très excellent Seigneur, notre très éminent fils Edwin, roi des Anglais.

L'attitude intègre de votre chrétienne majesté pour ce qui touche au culte de son Créateur est enflammée par une telle ardeur de foi qu'elle resplendit largement au loin et que, annoncée dans le monde entier, elle multiplie le fruit que produit votre action. En effet, vous avez conscience d'être roi, mais en même temps, instruit par une prédication orthodoxe, vous vénerez Dieu en le croyant votre roi et votre créateur, et vous vous acquittez, dans la mesure où le peut l'humaine condition, du sincère attachement de votre esprit. Que pourrions-nous offrir d'autre à notre Dieu que de persister dans les bonnes actions, confesser qu'il est le créateur du genre humain, en nous appliquant à lui rendre un culte et à accomplir nos promesses ?

3. C'est pourquoi, très excellent fils, nous vous exhortons avec une affection paternelle, comme il convient, à vous empresser, par tous les moyens, de préserver, grâce à une attention soutenue et des prières incessantes, le fait que la miséricorde divine a bien voulu vous appeler à sa grâce, afin que lui, qui a bien voulu vous libérer de toute erreur dans ce siècle et vous amener à connaître son nom, vous prépare aussi une demeure dans la patrie céleste. Lisez donc fréquemment Grégoire, votre prédicateur et mon maître dans la tradition apostolique, gardez sous vos yeux la douceur de cette doctrine qu'il a développée volontiers pour le bien de vos âmes² : puisse sa prière faire grandir et votre royaume et votre peuple, et vous présenter pur de tout reproche devant Dieu tout-puissant. Quant à ce que vous espériez que nous

la traduisit en anglais et en diffusa la traduction dans tous les évêchés de son royaume (cf. p. 276-277, n. 3).

sacerdotibus ordinanda sperastis, hoc pro fidei uestrae sinceritate, quae nobis multimoda relatione per praesentium
 15 portitores laudabiliter insinuata est, gratuito animo adtribuere ulla sine dilatione praeuidemus; et duo pallia utrorumque metropolitano-
 rum id est Honorio et Paulino, direximus, ut dum quis eorum de hoc saeculo ad auctorem suum fuerit accersitus, in loco ipsius alterum episcopum ex
 20 hac nostra auctoritate debeat subrogare. Quod quidem tam pro uestrae caritatis affectu quam pro tantarum prouinciarum spatia, quae inter nos et uos esse noscuntur, sumus inuitati concedere, ut in omnibus deuotioni uestrae nostrum concursum et iuxta uestra desideria praeberemus. Incolu-
 25 mem excellentiam uestram gratia superna custodiat. »

XVIII

<Vt Honorius, qui iusto in episcopatum Doruuernis ecclesiae successit, ab eodem papa Honorio pallium et litteras acceperit>

1. Haec inter Iustus archiepiscopus ad caelestia regna sublatu-
 quarto iduum Nouembrium die, et Honorius pro illo est in praesulatum electus; qui ordinandus uenit ad Paulinum, et occurrente sibi illo in Lindocolino, quintus ab
 5 Augustino Doruuernensis ecclesiae consecratus est antistes. Cui etiam praefatus papa Honorius misit pallium et litteras,

xvii, 3, 15 gratuito : gratuitu M || 19 accersitus : accessitus M (fort. recte) || 24 praeberemus : praebemus M

xviii, 1, 2 sublatu : subleuatu M || 3 electus : effectus M

1. Argument repris dans la lettre du pape à l'archevêque de Canterbury : cf. II, 18, 3. Sur les risques du voyage à Rome, cf. Introduction, p. 16-17 et 23.

2. La version vieil-anglaise a un bref chapitre (ch. 15) traduisant le latin II, 18, 1 jusqu'à *semper fatigari*. La lettre d'Honorius n'est pas donnée. ~ L'exemplaire de la lettre consulté et copié par Bède n'était pas exempt de faute, comme la préposition *per* employée par erreur aux § 2, l. 13-14 et 3, l. 2.

arrangerions pour vos prêtres, nous sommes disposés à vous l'accorder gracieusement sans délai et ce pour la sincérité de votre foi qui nous a bien souvent été rapportée de façon élogieuse par les porteurs des présentes; et nous avons adressé le pallium aux deux métropolitites, c'est-à-dire à Honorius et Paulinus, afin que, lorsque l'un d'eux aura quitté ce siècle, rappelé auprès de son Créateur, l'autre ait le droit, fort de notre autorité, de choisir un évêque pour le remplacer. C'est notre affectueux attachement pour vous tout autant que l'immensité bien connue des pays qui, chacun le sait, se trouvent entre vous et nous¹, qui nous a poussé à prendre cette décision, afin d'offrir, en toute chose, notre concours à votre dévotion, selon vos désirs.

Que la Grâce d'En haut protège Votre Excellence de tout mal. »

XVIII²

<Comment Honorius, qui succéda à Justus comme évêque de l'Église de Canterbury, reçut du pape Honorius pallium et lettre>

1. Entre temps l'archevêque Justus fut élevé aux royaumes célestes, le quatrième jour des ides de novembre³, et Honorius fut choisi pour lui succéder dans sa haute fonction; il vint se faire ordonner auprès de Paulinus; il le rencontra à Lincoln et fut consacré évêque, le cinquième de l'Église de Canterbury après Augustin. Le pape Honorius, déjà cité, lui envoya aussi le pallium et une lettre où il lui prescrivit précisé-

3. 10 novembre (627 ?). ~ Aux éléments de ce ch. sur l'archevêque Honorius, ajoutons qu'il offrit le siège de Rochester à Paulinus chassé d'York (II, 20, 4); qu'il envoya Félix en Est-Anglie (II, 15, 2); qu'il consacra Ithamar (III, 14, 2) et Thomas (III, 20, 1). C'était un disciple de Grégoire le Grand (V, 19, 3) et un admirateur d'Aidan (III, 25, 2).

in quibus decernit hoc ipsum, quod in epistula ad Eduinum regem missa decreuerat, scilicet ut cum Doruuernensis uel Eburacensis antistes de hac uita transierit, is qui superest
 10 consors eiusdem gradus habeat potestatem alterum ordinandi in loco eius qui transierat sacerdotem, ne sit necesse ad Romanam usque ciuitatem per tam prolixa terrarum et maris spatia pro ordinando archiepiscopo semper fatigari. Quarum etiam textum litterarum in nostra hac historia ponere com-
 15 modum duximus.

2. « Dilectissimo fratri Honorio Honorius. Inter plurima quae redemptoris nostri misericordia suis famulis dignatur bonorum munera praerogare, illud etiam clementer collata
 5 suae pietatis munificentia tribuit, quoties per fraternos affatus unanimam dilectionem quadam contemplatione alternis aspectibus repraesentat. Pro quibus maiestati eius gratias indesinenter exsoluimus, eumque uotis supplicibus exoramus, ut uestram dilectionem in praedicatione euangelii
 10 elaborantem et fructificantem, sectantemque magistri et capitis sui sancti Gregorii regulam, perpeti stabilitate confirmet, et ad augmentum ecclesiae suae potiora per uos suscitet incrementa ; ut fide et opere, in timore Dei et caritate, uestra adquisitio decessorumque uestrorum, quae per domini Gregorii exordio pullulat, conualescendo amplius extendatur : ut
 15 ipsa uos dominici eloquii promissa in futuro respiciant, uosque uox ista ad aeternam festiuitatem euocet : *'Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam uos'*^a, et iterum : *'Euge, serue bone et fidelis ; quia super pauca fuisti fidelis super multa te constituam ; intra in gaudium domini tui'*^b. Et nos

XVIII, 1, 9 hac : ac L

a. Mt 11, 28 b. Mt 25, 21

1. Le pape savait que l'archevêque Honorius était un « disciple de Grégoire » (V, 19, 3). Sur GRÉGOIRE LE GRAND, *Reg. past.*, cf. p. 276-277, n. 3.

ment ce qu'il avait prescrit dans la lettre envoyée au roi Edwin : à savoir que, lorsqu'un titulaire de l'Église de Canterbury ou d'York aurait quitté cette vie, celui qui lui survivrait, bénéficiant du même rang hiérarchique, aurait le pouvoir d'ordonner un autre évêque à la place du défunt ; qu'ainsi il ne serait plus nécessaire qu'on se fatigue sans cesse pour aller à Rome en traversant des terres immenses et la vaste mer, toutes les fois qu'on veut ordonner un archevêque. Nous avons pensé qu'il était approprié de mettre aussi dans notre présente *Histoire* le texte de cette lettre.

2. « Honorius, à son très cher frère Honorius.

Parmi les très nombreux présents que la miséricorde de notre Rédempteur daigne accorder à ses serviteurs, il en est un en particulier que l'on doit à la générosité de sa bonté inlassable : par l'échange de lettres fraternelles, il fait apparaître l'affection qui unit les âmes comme si l'on se voyait en échangeant des regards. C'est pour cela que nous rendons grâce sans cesse à sa Majesté, et que nous l'implorons, en des prières suppliées, pour qu'il affermissse d'une force inébranlable Votre Dilection dans son fécond labeur de prédication de l'Évangile, et sa fidélité à la Règle de son maître et chef, saint Grégoire¹, et qu'il suscite par vous des progrès de plus en plus grands pour accroître son Église ; que tout ce que vous et vos prédécesseurs avez acquis, par la foi et les œuvres, dans la crainte et la charité de Dieu, ce qui a pris vie au début, du fait de Grégoire, le maître, prenne force et connaisse un surcroît d'extension, afin que ces promesses du discours du Seigneur s'appliquent à vous dans l'avenir, et que cette parole vous convoque aux festivités éternelles : *'Venez à moi, vous tous qui peinez sous le fardeau, et je referai vos forces'*, et encore : *'Très bien, bon et fidèle serviteur : parce que tu as été fidèle en de petites choses, je t'établirai à la tête de grandes affaires ; entre dans la joie de ton Seigneur'*^b. Et nous, très chers

20 equidem, fratres carissimi, haec uobis pro aeterna caritate exhortationis uerba praemittentes, quae rursus pro ecclesiarum uestrarum priuilegiis congruere posse conspiciamus, non desistimus impertire.

3. Et tam iuxta uestram petitionem quam filiorum nostrorum regum uobis per praesenti nostra praeceptione, uice beati Petri apostolorum principis, auctoritatem tribuimus, ut quando unum ex uobis diuina ad se iusserit gratia euocari, is
5 qui superstes fuerit alterum in loco defuncti debeat episcopum ordinare. Pro qua etiam re singula uestrae dilectioni pallia pro eadem ordinatione celebranda direximus, ut per nostrae praeceptionis auctoritatem possitis Deo placitam ordinationem efficere, quia, ut haec uobis concederemus,
10 longa terrarum marisque interualla, quae inter nos ac uos obsistunt, ad haec nos condescendere coegerunt, ut nulla possit ecclesiarum uestrarum iactura per cuiuslibet occasionis obtentum quoquo modo prouenire, sed potius commissi uobis populi deuotionem plenius propagare. Deus te incolumem custodiat, dilectissime frater.

15 4. DATA DIE III IDVVM IVNII IMPERANTIBVS DOMINIS NOSTRIS PISSIMIS AVGVSTIS HERACLIO ANNO XXIII, POST CONSVLATVM EIVSDEM ANNO XXIII, ATQVE CONSTANTINO FILIO IPSIVS ANNO XXIII ET CONSVLATVS EIVS ANNO III, SED ET HERACLIO FELICISSIMO CAESARE IDEM FILIO EIVS ANNO III, INDICIONE VII (ID EST, ANNO DOMINICAE INCARNATIONIS DCXXXIII). »

xviii, 2, 21 praemittentes : promittentes B

xviii, 3, 7 eadem : eodem M || 13 quoquo : quo M || 14-15 Deus — frater om. L (et B ?)

xviii, 4, 1 data — imperantibus om. L (et B ?) || 2 piissimis om. M

1. Les deux rois concernés sont celui de Kent (Canterbury), Eadbald, et celui de Northumbrie (York), Edwin.

2. Cf. p. 384, n. 1.

frères, qui vous envoyons ces paroles d'exhortation au titre d'une charité éternelle, nous n'avons de cesse de vous accorder ce qui, à nos yeux, peut être conforme à la position privilégiée de vos Églises.

3. Et, autant pour répondre à votre demande qu'à celle des rois nos fils¹, nous vous attribuons, par le présent mandement, au nom du bienheureux Pierre, prince des apôtres, l'autorité que voici : quand la grâce de Dieu aura convié l'un de vous auprès d'elle, celui qui survivra devra ordonner un évêque pour remplacer le défunt. Pour ce faire, nous avons envoyé un pallium à chacune de Vos Dilections, pour célébrer la même ordination ; ainsi, par l'autorité de notre mandement, vous pourrez procéder à une ordination agréable à Dieu. Car ce qui nous a conduit à vous accorder ce droit, ce sont les longues distances sur terre et sur mer qui nous séparent, vous et nous² : cela nous a contraint à cette concession, pour éviter que ne se produise un naufrage de vos Églises du fait d'un accident de voyage ; et il fallait que vous puissiez plus pleinement développer la foi du peuple qui vous est confié. Que Dieu te protège de tout mal, frère très cher.

4. DONNÉ LE TROISIÈME JOUR DES IDES DE JUIN, SOUS LE RÈGNE DE NOS TRÈS PIEUX AUGUSTES, HÉRACLIUS DANS SA VINGT-QUATRIÈME ANNÉE DE RÈGNE, LA VINGT-TROISIÈME APRÈS SON CONSULAT, ET CONSTANTIN SON FILS, DANS SA VINGT-TROISIÈME ANNÉE ET LA TROISIÈME ANNÉE DE SON CONSULAT ; ET AUSSI D'HÉRACLIUS, LE TRÈS FORTUNÉ CÉSAR, SON FILS, DANS SA TROISIÈME ANNÉE, INDICION SEPT — C'EST-À-DIRE LA 634^e ANNÉE DE L'INCARNATION DU SEIGNEUR³. »

3. 11 juin 634. Le dernier segment *id est ... DCXXXIII* est un ajout de Bède. — Le deuxième Héraclius est Héraclonas, demi-frère et successeur (en 641) de Constantin.

XIX

<Vt primo idem Honorius et post Iohannes litteras genti Scottorum pro pascha simul et pro Pelagiana heresi miserit>

1. Misit idem papa Honorius litteras etiam genti Scottorum, quos in obseruatione sancti paschae errasse compererat, iuxta quod supra docuimus, sollerter exhortans ne paucitatem suam in extremis terrae finibus constitutam
5 sapientio rem antiquis siue modernis, quae per orbem erant, Christi ecclesiis aestimarent, neue contra paschales computos et decreta synodaliu m totius orbis pontificum aliud pascha celebrarent. Sed et Iohannes, qui successori eiusdem Honorii Seuerino successit, cum adhuc esset electus in pontificatum, pro eodem errore corrigendo litteras eis magna
10 auctoritate atque eruditione plenas direxit, euidenter astruens quia dominicum paschae diem a quinta decima luna usque ad XXI, quod in Nicena synodo probatum est, oporteret inquiri. Necnon et pro Pelagiana heresi, quam apud eos
15 reuiuescere didicerat, cauenda ac repellenda, in eadem illos epistula ammonere curauit. Cuius epistulae principium est :

XIX, 1, 13 oporteret : oportet M

1. Le ch. 19 ne figure pas dans la version vieil-anglaise.

2. Cf. une lettre similaire de Laurentius en II, 4, 1-2.

3. Cummián écrit, aux environs de 632, à Seghine, abbé d'Iona : « Rome se trompe, Jérusalem se trompe, Antioche se trompe : le monde entier se trompe – Brittoniques et Irlandais sont les seuls à maintenir la vérité » (CUMMIAN, *De controuersia paschali*, PL 87, 974). Seghine est mentionné au § 2 et en III, 5, 1.

XIX¹

<Comment tout d'abord Honorius et ensuite Jean, envoyèrent une lettre à la nation des Scots au sujet de Pâques et aussi de l'hérésie pélagienne>

1. Ce même pape Honorius envoya aussi une lettre à la nation des Scots dont il avait appris l'erreur dans l'observance de la sainte Pâque, comme nous l'avons expliqué plus haut² : il les exhorta vivement à ne pas estimer que leur petit nombre aux extrémités du monde était plus savant que les Églises du Christ, anciennes ou récentes, répandues dans le monde entier ; ils ne devaient pas célébrer une autre fête de Pâques en allant contre le comput pascal et les décrets des pontifes du monde entier, réunis en concile³.

Mais Jean aussi, qui succéda à Séverin, le successeur de ce même Honorius, leur adressa, dès son élection au pontificat⁴, pour corriger la même erreur, une lettre pleine d'autorité et d'érudition ; il montrait clairement qu'il faut rechercher le dimanche, jour de Pâques, entre le quinzième jour de la lune et le vingt et unième, calcul qui a été approuvé par le concile de Nicée. Et aussi, s'agissant de l'hérésie pélagienne dont il avait appris le renouveau chez eux, il s'appliqua à leur conseiller de s'en défendre et de la repousser⁵. Voici le début de sa lettre :

4. Honorius I^{er} fut enterré le 12 octobre 638 ; Séverin fut consacré le 28 mai 640 et enterré le 2 août 640 ; Jean IV fut consacré le jour de Noël 640. La lettre a donc été écrite entre août (élection de Jean IV) et décembre (sa consécration) 640.

5. Sur la controverse pascale, cf. Introduction, p. 19-21 ; sur le pélagianisme, cf. I, 10, 1. Il existait un lien entre les deux problèmes : cf. la lettre de Ceolfrith au roi Naiton, en V, 21, 10. Les deux papes qui s'intéressèrent au problème pascal irlandais, Honorius I^{er} et Jean IV, furent en relations avec les monastères de Neustrie fondés par Colomban.

2. « Dilectissimis et sanctissimis Tomiano, Columbano, Cronano, Dimae, et Baithano episcopis, Cronano Ernianoque, Laestrano, Scellano et Segeno presbyteris, Sarano ceterisque doctoribus seu abbatibus Scottis Hilarus archi-
5 presbyter et seruans locum sanctae sedis apostolicae, Iohannes diaconus et in Dei nomine electus, item Iohannes primicerius et seruans locum sanctae sedis apostolicae, et Iohannes seruus Dei consiliarius eiusdem apostolicae sedis.

3. Scripta quae perlatores ad sanctae memoriae Seuerinum papam adduxerunt, eo de hac luce migrante, reciproca responsa ad ea, quae postulata fuerant, siluerunt. Quibus reseratis, ne diu tantae quaestionis caligo indiscussa
5 remaneret, repperimus quosdam prouinciae uestrae contra orthodoxam fidem nouam ex ueteri heresim renouare conantes *pascha nostrum, in quo immolatus est Christus*^a, nebula caligine refutantes et XIII luna cum Hebreis celebrare nitentes. »

4. Quo epistulae principio manifeste declaratur, et nuperime temporibus illis hanc apud eos heresim exortam, et non totam eorum gentem sed quosdam in eis hac fuisse implicitos. Exposita autem ratione paschalis obseruantiae, ita de
5 Pelagianis in eadem epistula subdunt :

XIX, 2, 5 locum + et M

XIX, 3, 2 eo : et M

a. 1 Co 5, 7

1. La liste commence, très hiérarchiquement, par l'évêque-abbé d'Armagh, Tomiène mac Ronain (mort en 660 ou 661). Nous donnons la forme des noms d'après Plummer qui propose pour chacun une ou plusieurs identifications.

2. C'est-à-dire « élu [pape] au nom de Dieu » : Jean IV est élu mais non encore consacré.

3. Pendant la vacance du siège apostolique ou l'absence du pape, l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier (= chef du secrétariat) assuraient l'intérim.

2. « A mes très chers et très saints Tomine, Columba, Cronan, Dima et Baeithin, évêques ; Cronan, Ernan, Laisren, Sillan et Seghine, prêtres ; Saran et les autres docteurs ou abbés des Scots¹, Hilarus archiprêtre responsable par intérim du saint siège apostolique, Jean diacre, élu au nom de Dieu², et Jean, primicier responsable par intérim du saint siège apostolique³, et Jean, serviteur de Dieu, conseiller du même siège apostolique.

3. Des documents qui sont parvenus par porteurs au pape Séverin de sainte mémoire, sont restés, du fait qu'il a quitté cette lumière, sans réponses aux questions qui avaient été posées. Mais ces derniers ont été ouverts de peur qu'un brouillard épais ne continue à entourer cette question si importante : nous avons découvert que certains, dans votre province, contrairement à la foi orthodoxe, essaient de redonner une nouvelle vigueur à une vieille hérésie ; enveloppés dans un brouillard obscur, ils rejettent notre manière de fixer *la Pâque où le Christ a été immolé*^a et prétendent la célébrer, avec les Hébreux, le quatorzième jour de la lune⁴. »

4. Dès le début de cette lettre, il est clairement montré, d'une part que c'était tout récemment que cette hérésie était apparue chez eux, d'autre part que ce n'était pas toute leur nation, mais certains d'entre eux seulement qui s'y trouvaient impliqués. Et après l'exposé du comput qui règle l'observance de Pâques, ils ajoutent dans la même lettre ce passage sur l'hérésie pélagienne :

4. La pratique de célébrer Pâques le quatorzième jour de la lune, même s'il n'était pas un dimanche, avait été condamnée comme hérétique par le concile de Nicée en 325. On appelait les tenants de cette pratique les « quartodécimans ». Au sens strict, les Irlandais n'étaient pas quartodécimans (cf. III, 4, 3-4) mais Rome a pu croire qu'ils l'étaient car le 15^e jour d'après les tables de Victorius d'Aquitaine pouvait tomber le 14^e d'après celles de Denis, par exemple en 641. Bède n'a pas signalé cette confusion de Rome, mais il a tacitement réduit sa citation de la lettre à des extraits.

5. « Et hoc quoque cognouimus, quod uirus Pelagianae hereseos apud uos denuo reuiuiscit ; quod omnino hortamur, ut a uestris mentibus huiusmodi uenenatum superstitionis facinus auferatur. Nam qualiter ipsa quoque
 5 execranda heresis damnata est, latere uos non debet, quia non solum per istos ducentos annos abolita est, sed et cotidie a nobis perpetuo anathemate sepulta damnatur ; et hortamur ne, quorum arma combusta sunt, apud uos eorum cineres suscitentur. Nam quis non excretur superbum eorum conamen et impium, dicentium posse sine peccato hominem
 10 existere ex propria uoluntate et non ex gratia Dei ? Et primum quidem blasphemiae stultiloquium est dicere esse hominem sine peccato ; quod omnino non potest nisi *unus mediator Dei et hominum homo Christus Iesus*^b, qui sine peccato
 15 est conceptus et partus. Nam ceteri homines cum peccato originali nascentes testimonium praeuaricationis Aadae, etiam sine actuali peccato existentes, portare noscuntur, secundum prophetam dicentem : *'Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis peperit me mater mea.'* »

XX

<Vt occiso Eduine Paulinus Cantiam rediens Hrofensis ecclesiae praesulatum susceperit>

1. At uero Eduini cum X et VII annis genti Anglorum simul et Bretonum gloriosissime praeesset, e quibus sex etiam ipse, ut diximus, Christi regno militauit, rebellauit aduersus eum Caedwalla rex Bretonum, auxilium praebente illi Penda uiro

XIX, 5, 9 suscitentur : suscitantur M || 14 iesus christus ~ M || 17 existentes : existens LB

b. 1 Tm 2, 5 c. Ps 50, 7

1. A ce chapitre correspond le ch. 16 du livre II de la version vieil-anglaise.

5. « Et nous avons encore appris que le venin de l'hérésie pélagienne reprend vie à nouveau chez vous ; nous vous exhortons vivement à extraire de vos esprits le crime et le venin de pareille superstition. Car il ne doit pas vous échapper que cette hérésie exécrationnelle a été condamnée : non seulement elle est restée lettre morte pendant deux cents ans, mais elle est chaque jour condamnée par nous, ensevelie sous un éternel anathème ; et nous vous exhortons à ne pas ranimer chez vous les cendres de ceux dont les armes ont été jetées au bûcher. En effet, qui ne maudirait l'audace orgueilleuse et impie de ceux qui disent qu'un homme sans péché peut exister, de son propre vouloir et non par la grâce de Dieu ? Et certes, la première stupidité et le premier blasphème c'est de dire qu'un homme puisse être sans péché, ce que nul ne peut être sinon le *seul Médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus*^b, homme qui a été conçu et enfanté sans péché. Tous les autres hommes, naissant avec le péché originel, portent à l'évidence la marque de la trahison d'Adam, même s'ils passent leur vie sans péché actuel, selon la parole du prophète : *'Et voici que j'ai été conçu dans l'iniquité, et c'est dans le péché que ma mère m'a enfanté.'*

XX¹

<Comment, après le meurtre d'Edwin, Paulinus revint dans le Kent et reçut la charge de l'Église de Rochester>

1. Edwin régnait de très glorieuse façon depuis dix-sept années sur une nation composée à la fois d'Anglais et de Brittons, dont six pendant lesquelles, comme nous l'avons dit, il fut soldat dans le royaume du Christ, quand Cædwalla², roi des Brittons, se révolta contre lui, avec l'aide

2. Cædwalla, en gallois *Cad-wallon* (« combat »-« puissant »), roi de Gwynedd. Bien que chrétien, il s'allia au roi païen de Mercie Penda contre Edwin : Edwin fut vaincu et tué à Hatfield en 633. D'après les

5 strenuissimo de regio genere Merciorum, qui et ipse ex eo tempore gentis eiusdem regno annis XX et duobus uaria sorte praefuit : et conserto graui proelio in campo qui uocatur *Haethfelth* occisus est Eduini die quarto iduum Octobrium, anno dominicae incarnationis DCXXXIII, cum esset annorum
10 XL et VIII, eiusque totus uel interemtus uel dispersus exercitus. In quo etiam bello ante illum unus filius eius Osfrid iuuenis bellicosus cecidit ; alter Eadfrid necessitate cogente ad Pendam regem transfugit, et ab eo postmodum, regnante Osualdo, contra fidem iurisiurandi peremtus est.

2. Quo tempore maxima est facta strages in ecclesia uel gente Nordanhymbrorum, maxime quod unus ex ducibus, a quibus acta est, paganus, alter quia barbarus erat pagano saeuior. Siquidem Penda cum omni Merciorum gente idolis
5 deditus et Christiani erat nominis ignarus ; at uero Caed-ualla, quamuis nomen et professionem haberet Christiani, adeo tamen erat animo ac moribus barbarus, ut ne sexui quidem muliebri uel innocuae paruulorum parceret aetati, quin uniuersos atrocitate ferina morti per tormenta contraderet,

XX, 1, 5 ex om. M

Annales Cambriae (éd. J.W. ab Ithel, RS 20, 1860), Edwin en exil aurait trouvé refuge auprès du père de Cædwalla mais, devenu roi, Edwin aurait combattu et soumis Cædwalla – ce que Bède semble ou veut ignorer. Cædwalla ravagea la Northumbrie afin d’y exterminer tous les Anglais, même chrétiens. Il fut, à son tour, vaincu et tué par Oswald (III, 1, 2). ~ On a conservé un poème en vieux gallois sur Cædwalla (éd. et trad. en gallois moderne par R.G. Gruffydd, dans *Astudiaethau ar yr Hengerdd. Studies in Old Welsh Poetry presented to Sir Idris Foster*, R. BROMWICH – R.B. JONES, éd., Cardiff 1978, p. 25-34). ~ Quant à Penda, « prince d’une très grande bravoure », il représenta la puissance menaçante de la Mercie voisine. La liste des rois merciens, compilée à la fin du VIII^e siècle (« The Anglian Collection of Royal Genealogies and Regnal Lists », éd. D.N. Dumville, *Anglo-Saxon England* 5, 1976, p. 23-50), commence avec lui. L’élément *Pen-* peut représenter le gallois *penn* « tête,

de Penda, prince d’une très grande bravoure, issu de la famille royale des Merciens, qui, après cela, fut encore vingt-deux ans à la tête de ce même royaume avec des succès divers. Une grande bataille s’engagea dans la plaine qu’on appelle *Hatfield*¹, et Edwin fut tué le quatrième jour des ides d’octobre, en l’année 633 de l’incarnation du Seigneur, alors qu’il avait quarante-huit ans². Toute son armée fut massacrée ou dispersée. Lors de cette guerre encore, était tombé, avant lui, son fils Osfrith, jeune et fougueux guerrier ; le second, Eadfrith, cédant à la nécessité, passa à l’ennemi chez le roi Penda, et il fut mis à mort plus tard, par celui-ci, sous le règne d’Oswald, au mépris de la foi jurée.

2. A cette époque eut lieu un très grand massacre dans l’Église et dans la nation des Northumbriens, surtout parce que l’un des chefs qui le conduisaient était un païen, l’autre un barbare plus cruel qu’un païen. S’il est vrai que Penda, avec toute sa nation des Merciens, était soumis aux idoles et ignorait le nom du Christ, Cædwalla, lui, bien qu’il eût le nom de chrétien et professât cette foi, n’en était pas moins un barbare, d’esprit et de mœurs, au point de n’épargner ni le sexe féminin ni l’innocence des tout petits : il les livrait tous, avec une sauvagerie de bête, à la mort dans la torture, et

chef ». L’ASC signale en 628 sa victoire sur Cynegils, roi de Wessex. En conséquence, Cenwealh, fils de Cynegils, épousa la sœur de Penda, mais il la répudia, d’où reprise du conflit, défaite et exil de Cenwealh (III, 7, 3). Dans sa lutte contre la Northumbrie, Penda fut vainqueur d’Edwin en 633 grâce à son allié Cadwallon, roi de Gwynedd ; en 655 il est tué, vaincu à cause de la défection de Cadafael de Gwynedd. En 641 Penda avait vaincu et tué le roi northumbrien Oswald.

1. Hatfield Chase, près de Doncaster.

2. 12 octobre 633. La version vieil-anglaise, au lieu de dire « dans sa 48^e année », écrit : « il avait 47 hivers (= ans) », ce qui revient au même. Edwin, mort en luttant contre les païens, a été par la suite considéré un saint martyr, fêté le 4 octobre (Plummer suggère que l’erreur sur le jour – 4 au lieu de 12 – a pu venir d’une faute de lecture, omettant *iduum*).

10 multo tempore totas eorum prouincias debachando peruagatus, ac totum genus Anglorum Britanniae finibus erasurum se esse deliberans. Sed nec religioni Christianae, quae apud eos exorta erat, aliquid impendebat honoris, quippe cum usque hodie moris sit Brettonum fidem religionemque Anglorum
 15 pro nihili habere, neque in aliquo eis magis communicare quam paganis. Allatum est autem caput Eduini regis Eburacum, et illatum postea in ecclesiam beati apostoli Petri, quam ipse coepit, sed successor eius Osuald perfecit, ut supra docuimus, positum est in porticu sancti papae Gregorii, a
 20 cuius ipse discipulis uerbum uitae susceperat.

3. Turbatis itaque rebus Nordanhymbrorum huius articulo cladis, cum nil alicubi praesidii nisi in fuga esse uideretur, Paulinus assumpta secum regina Aedilburge, quam pridem adduxerat, rediit Cantiam nauigio, atque ab Honorio archiepiscopo et rege Eadbaldo multum honorifice susceptus est. Venit autem illuc duce Basso milite regis Eduini fortissimo, habens secum Eanfledam filiam et Wuscfrean filium Eduini, necnon et Yffi filium Osfridi filii eius, quos postea mater metu Eadbaldi et Osualdi regum misit in Galliam nutriendos

xx, 2, 20 susceperat : susciperat M

xx, 3, 4 rediit : redit M

1. Cf. l'anecdote sur l'évêque Dagan, II, 4, 2, p. 306-307, n. 3.

2. II, 14, 1.

3. BÈDE signale que le corps d'Edwin a été transporté et enseveli à Streanæshalch (Whitby) sans mentionner l'absence de tête (III, 24, 3). (Même silence dans la *Vita Gregorii* rédigée dans ce monastère.) La décapitation d'un ennemi mort, afin de s'assurer de son anéantissement, est fréquente chez les païens celtes et germains : cf. la décapitation du roi Oswald par Penda (III, 12, 3) et celle du cadavre de l'ogre Grendel par Beowulf (*Beowulf*, éd. Crépin, v. 1575b-1590, 1612-5a, 1634b-9).

longtemps il parcourut toutes les provinces, dans une véritable frénésie, et décidé à rayer toute la race anglaise des terres brittonnes. Et il ne manifestait aucun égard pour la religion chrétienne qui venait d'apparaître chez eux : de fait, jusqu'à aujourd'hui, les Brittons ne font généralement pas le moindre cas de la foi et de la religion des Anglais et ne veulent en rien avoir affaire avec eux, pas plus qu'avec les païens¹. On apporta la tête du roi Edwin à York, puis elle fut déposée dans l'église du bienheureux apôtre Pierre, église qu'il avait commencé d'édifier et qu'acheva son successeur Oswald, comme nous l'avons dit plus haut² ; elle fut placée dans la chapelle du saint pape Grégoire, dont les disciples lui avaient transmis la parole de vie³.

3. C'est pourquoi dans ce bouleversement des affaires des Northumbriens, au moment de ce désastre, Paulinus, ne voyant de secours nulle part ailleurs que dans la fuite, prit avec lui la reine Æthelburg qu'il avait amenée plus tôt, retourna par bateau dans le Kent, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur par l'archevêque Honorius et le roi Eadbald. Il y alla escorté par Bassus, un très vaillant soldat du roi Edwin, ayant avec lui Eanfled et Wuscfrea, fils et fille d'Edwin, et aussi Yffi, fils d'Osfrith, lui-même fils d'Edwin ; peu après, leur mère, redoutant les rois Eadbald et Oswald⁴,

4. R. GREEN, *The Making of England*, Londres 1881, p. 291, voit dans cette référence une allusion voilée à la responsabilité du roi Oswald, qui aurait poussé Penda à tuer un rival. Plummer rejette cette hypothèse, pourtant confirmée par les craintes de la reine Æthelburg, qu'Oswald fit pression sur le roi de Kent pour éliminer les fils d'Edwin. ~ Eanfled se maria par la suite avec Oswiu (III, 15, 1) puis devint abbesse de Streanæshalch (III, 24, 2).

10 regi Daegbercto, qui erat amicus illius, ibique ambo in infan-
tia defuncti et iuxta honorem uel regiis pueris uel
innocentibus Christi congruum in ecclesia sepulti sunt. Attu-
lit quoque secum uasa pretiosa Eduini regis perplura, in
quibus et crucem magnam auream et calicem aureum conse-
15 cratum ad ministerium altaris, quae hactenus in ecclesia
Cantiae conseruata monstrantur.

4. Quo in tempore Hrofensis ecclesia pastorem minime
habebat, eo quod Romanus praesul illius ad Honorium
papam a Iusto archiepiscopo legatarius missus absortus fue-
rat fluctibus Italici maris ; ac per hoc curam illius praefatus
5 Paulinus inuitatione Honorii antistitis et Eadbaldi regis sus-
cepit ac tenuit, usque dum et ipse suo tempore ad caelestia
regna cum gloriosi fructu laboris ascendit. In qua ecclesia
moriens pallium quoque, quod a Romano papa acceperat,
reliquit.

5. Reliquerat autem in ecclesia sua Eburaci Iacobum diaco-
num, uirum utique ecclesiasticum et sanctum, qui multo
exhinc tempore in ecclesia manens magnas antiquo hosti
praedas docendo et baptizando eripuit ; cuius nomine uicus,
5 in quo maxime solebat habitare, iuxta Cataractam usque hodie

xx, 3, 15 ecclesia : ecclesiae L

xx, 5, 2 ecclesiasticum : ecclesticum M

1. Dagobert I^{er} (629-639) était le cousin d'Æthelburg. Le grand-père maternel d'Æthelburg (Caribert) était en effet le frère du grand-père paternel de Dagobert (Chilpéric I^{er}). Comme le note Plummer, le latin *amicus* et le v.-a. *freond* peuvent impliquer une idée de parenté.

les confia en Gaule aux bons soins du roi Dagobert, qui était un ami d'Edwin¹ ; c'est là que tous deux moururent dans leur petite enfance et que, conformément à l'honneur dû à des enfants de roi ou à des innocents, enfants du Christ, ils furent ensevelis dans une église². Il apporta aussi avec lui beaucoup d'objets précieux appartenant au roi Edwin, dont une grande croix d'or et un calice d'or consacré au service de l'autel, qui sont encore conservés dans une église du Kent, où on les montre.

4. A cette époque, l'Église de Rochester n'avait pas du tout de pasteur : Romanus, qui détenait cette fonction, avait été envoyé auprès du pape Honorius par l'archevêque Justus en mission officielle et il avait disparu dans les flots de la mer d'Italie³ ; c'est pourquoi Paulinus, dont il vient d'être question, répondant à l'invitation de l'évêque Honorius et du roi Eadbald, accepta cette charge et la détint jusqu'au moment où il monta, une fois son temps accompli, dans les royaumes célestes, avec la moisson de son glorieux labeur. A sa mort il laissa à cette Église le pallium qu'il avait reçu du pape de Rome.

5. Il avait laissé, d'autre part, dans son Église d'York, le diacre Jacques, homme totalement dévoué à l'Église et d'une grande sainteté : celui-ci passa une longue vie au service de cette Église et, par son enseignement et ses baptêmes, arracha à l'antique ennemi beaucoup de ses proies. Le bourg où il habitait généralement, près de Catterick, porte son nom encore

2. L'enfance va jusqu'à l'âge de raison, à sept ans : *ad octauum aetatis annum, qui post infantiam puericiae primus est* (BÈDE, *V. Cuthberti* en prose 1, éd. Colgrave, p. 154). ~ THOMAS D'ELMHAM dans son *Historia Monasterii S. Augustini Cantuariensis* (éd. C. Hardwick, RS 8, Londres 1858, p. 176) signale que la reine Æthelburg fonda le monastère de Liming.

3. La version vieil-anglaise ne précise pas dans quelle mer. ~ Sur les risques des voyages, cf. Introduction, p. 16-17 et 23.

cognominatur. Qui, quoniam cantandi in ecclesia erat peritissimus, recuperata postmodum pace in prouincia et crescente numero fidelium, etiam magister ecclesiasticae cantionis iuxta morem Romanorum siue Cantuariorum multis coepit existere, et ipse « *senex ac plenus dierum*^a », iuxta
 10 scripturas, patrum uiam secutus est.

EXPLICIT LIBER SECVNDVS.

XX, 5, 9 morem om. M

a. Jb 42, 16

1. Le diacre Jacques qui vécut jusqu'au temps de Bède (II, 16, 2) dut mourir à plus de quatre-vingt-dix ans. A propos de son village, un manuscrit de l'*HE* du xv^e siècle (manuscrit *Phillips 95428*) remplace *iuxta Cataractam* par le toponyme *Seynt Iemestret* – mais la localisation reste inconnue.

aujourd'hui¹. Il avait une très grande connaissance du chant d'église, aussi, une fois la paix restaurée dans la région, et le nombre des fidèles s'accroissant, devint-il même pour beaucoup maître du chant d'église², selon le rite de Rome ou selon celui des Kentois, et, « *devenu vieux et rassasié de jours*^{a3} », comme le dit l'Écriture, il suivit la voie de ses pères.

FIN DU LIVRE II.

2. La pratique du chant d'église selon l'usage de Rome a été répandue par plusieurs ecclésiastiques : en Northumbrie le diacre Jacques (III, 2, 2), ailleurs l'évêque Putta (III, 12, 2) ; le chantre Jean venu de Rome (III, 16, 1-2) ; Maban, venu du Kent (V, 20, 2) ; Wilfrid et Eddius (III, 2, 2). Diverses reconstructions ont été proposées pour ce chant, naguère appelé « grégorien » parce qu'on l'attribuait à Grégoire le Grand : on ne prête qu'aux riches !

3. La version vieil-anglaise insère une glose morale : « plein de jours – c'est-à-dire de bonnes actions – comme disent les saintes Écritures, il suivit la voie des ancêtres ».

I. INDEX SCRIPTURAIRE

Les allusions sont en *italique*.

ANCIEN TESTAMENT

Genèse		Esdras (= 1 Esdras Vg)	
1, 27	II, 10, 3	6, 22	II, 12, 4
2, 7	II, 10, 3	8, 31	I, 18, 1
2, 24	I, 27, 12 ; II, 11, 4	Judith	
3, 1-6	I, 27, 28	14, 6	I, 26, 2
3, 16	I, 27, 20	Job	
3, 20	I, 27, 20	12, 24	II, 12, 4
9, 20-27	I, 27, 12	29, 11-17	II, 1, 7
49, 27	I, 34, 1	31, 16-18	II, 1, 7
Exode		42, 16	II, 20, 5
3, 8	I, 1, 5	Psaumes	
14, 5	II, 12, 4	6, 8	I, 27, 24
19, 15	I, 27, 25	18, 5	II, 8, 3
Lévitique		50, 7	I, 27, 24 ; II, 19, 5
12, 4-5	I, 27, 20	67, 7	II, 2, 1
15, 16	I, 27, 24 ; 27, 27	95(96), 5	II, 10, 5
17, 2-7	I, 30, 3	111(112), 9	II, 1, 7
18, 6-18	I, 27, 12	113(115), 13-16(5-8)	II, 10, 5
18, 7	I, 27, 12	Proverbes	
20, 18	I, 27, 22	26, 11	II, 5, 3
Deutéronome		Daniel	
23, 11	I, 27, 27	9, 16	I, 25, 2
23, 25	I, 27, 17	Malachie	
1 Samuel (= 1 Règles Vg)		1, 11	II, 10, 3
13, 6	I, 8, 1		
21, 5-6	I, 27, 25		
2 Rois (= 4 Règles Vg)			
14, 20	II, 7, 3		
25, 9-10	I, 15, 3		

NOUVEAU TESTAMENT (ordre canonique)

Matthieu

9, 20	I, 27, 22
9, 22	I, 27, 22
9, 37	I, 29, 1
10, 16	II, 6, 1
10, 22	II, 8, 2
11, 28	II, 18, 2
11, 29	II, 2, 3
11, 29-30	I, 14, 2
12, 45	II, 15, 1
15, 11	I, 27, 23
15, 19	I, 27, 23
24, 7	I, 32, 5
25, 14-30	II, 8, 2
25, 21	II, 18, 2
28, 20	II, 8, 2

Marc

5, 27	I, 27, 22
5, 29	I, 27, 22

Luc

1, 23	II, 3, 2
8, 43	I, 27, 22
8, 44	I, 27, 22
10, 2	I, 29, 1
10, 3	II, 6, 1
10, 17	I, 31, 2
10, 20	I, 31, 2
11, 26	II, 15, 1
11, 41	I, 27, 4
24, 39	II, 1, 4

Jean

3, 5	II, 10, 7
10, 12	II, 6, 1
14, 6	I, 27, 12
21, 15-17	II, 6, 1

Actes

4, 32	I, 27, 3
4, 35	I, 27, 4
11, 28	I, 2, 1
13, 48	II, 14, 1
17, 21	I, 8, 1
26, 18	II, 1, 1

Romains

7, 23	I, 27, 28
10, 18	II, 8, 3
11, 2	I, 22, 2

1 Corinthiens

5, 1	II, 5, 3
5, 7	II, 19, 3
7, 6	I, 27, 24
7, 9	I, 27, 24
7, 14	II, 11, 5
9, 2	II, 1, 1

2 Corinthiens

1, 12	I, 17, 3
4, 4	II, 9, 4
11, 2	II, 9, 4
11, 3	II, 5, 5

Éphésiens

2, 2	II, 7, 2
3, 14 (Vg)	II, 2, 1

Philippiens

1, 6	I, 32, 6
2, 8	II, 6, 1

1 Timothée

2, 5	II, 19, 5
3, 15	I, 27, 3

2 Timothée

4, 2	II, 11, 4
------	-----------

Tite

1, 15	I, 27, 23
-------	-----------

Hébreux

12, 6	II, 1, 5
-------	----------

2 Pierre

2, 22	II, 5, 3
-------	----------

Jacques

1, 12	I, 7, 5
-------	---------

Apocalypse

20, 2-3	I, 32, 5
20, 7	I, 32, 5

II. INDEX ONOMASTIQUE

Les noms de personnes sont en PETITES CAPITALES romaines, les noms de lieux en *italique*, les noms de peuple en **gras**, et les noms de provinces, régions et pays en *italique gras*. L'astérisque * accolé à une référence signale la présence d'une note *ad loc.* sur le sujet. La mention « cf. *Intr.*, p. » renvoie à la page indiquée, dans l'Introduction.

- A -

AARON, martyr	I, 7, 7
ADAM, ancêtre de l'humanité	I, 27, 28 ; II, 19, 5
<i>Abercorn</i> (<i>Æbbercornig</i>), monastère d'~	I, 12, 2*
ÆDAN, roi scot	I, 34, 2
ÆLLE, roi de Détre	II, 1, 11*
ÆLLE, roi de Sussex	II, 5, 1*
ÆTHELBERHT I ^{er} , roi de Kent	I, 25, 1 ; 32, 1-2 ; 33, 1 ; II, 2, 1 ; 3, 1-2 ; 4, 3 ; 5, 1-3 ; 9, 2
ÆTHELBURG, épouse du roi Edwin	II, 9, 2* ; 11, 1-3 ; 14, 2 ; 20, 3
ÆTHELFRITH, roi de Northumbrie	I, 34, 1-2 ; II, 2, 6 ; 12, 2 ; 12, 4
ÆTHELHUN, fils du roi Edwin	II, 14, 2*
ÆTHELTHRYTH, fille du roi Edwin	II, 14, 2*
AÉTIUS, consul	I, 13, 1* ; 21, 3*
AGABUS, prophète	I, 3, 1
AGRICOLA, hérétique	I, 17, 1
<i>Alains</i> (<i>Halani</i>)	I, 11, 1
ALARIC, roi des Gots	I, 11, 1
ALBAN, martyr	I, 7, 1-6 ; 18, 2 ; 20, 3
ALBINUS, abbé de Saints-Pierre-et-Paul à Canterbury	Préf., 2*-3
<i>Albion</i>	I, 1, 1*
<i>Alcluith</i> (<i>Dumbarton</i>)	I, 1, 5* ; 12, 1-2
ALDWULF, roi d'Est-Anglie	II, 15, 1
ALLECTUS, usurpateur	I, 6, 1
<i>Ambleteuse</i> (<i>Amfleat</i>)	I, 33, 2*
AMBROSIUS AURÉLIANUS, Romain à la tête des Brittons	I, 16, 1*

<i>Ancyre</i>	II, 10, 8
ANDRAGIUS, chef des Trinovantes	I, 2, 2
ANDRÉ, saint	
— église Saint-André (à Rochester)	II, 3, 1*
Anglais (<i>Angli</i>)	I, 1, 1 ; 7, 6 ; 15, 1-2* ; 22, 2 ; 23, 1 ; 25, 1 ; 30, 2 ; 31, 2 ; 32, 2 ; 34, 1 ; II, 1, 10-11 ; 2, 2 ; 2, 5-6 ; 4, 1 ; 9, 1 ; 10, 2-3 ; 12, 1 ; 14, 1 ; 16, 3 ; 17, 2 ; 20, 1-2
— Anglais de l'Est	I, 15, 2 ; II, 5, 1 ; 15, 1
— Anglais des Midlands (<i>Mediterranei Angli</i>)	I, 15, 2
— Église des ~	I, 27, 3 ; 27, 6 ; 27, 15 ; 29, 2
— Église anglaise	II, 4, 3 ; 7, 1
<i>Angulus (Angeln)</i>	I, 15, 2*
ANTONINUS, surnom de BASSIANUS (CARACALLA), co-empereur	I, 5, 2*
ANTONINUS VERUS, MARCUS ~, co-empereur	I, 4, 1*
<i>Aquilée</i>	I, 9, 2
ARCADIUS, co-empereur	I, 10, 1*
<i>Aries</i>	I, 11, 1 ; 27, 1
— évêques d'~	I, 24, 1 ; 27, 17 ; 28, 1
<i>Arménie</i>	I, 1, 2
Armoricains (<i>Armoricana gens</i>)	I, 21, 3
<i>Armorique</i>	I, 1, 3*
ASCLÉPIODOTUS, préfet du prétoire	I, 6, 1
ATTLA, roi des Huns	I, 13, 2*
AUGUSTE, premier empereur de Rome	
— servant à situer ses successeurs	I, 3, 1 ; 4, 1 ; 5, 1 ; 6, 1 ; 9, 1 ; 10, 1 ; 11, 1 ; 13, 1 ; 15, 1 ; 23, 1
AUGUSTIN, évêque d'Hippone	I, 10, 1-2 cf. <i>Intr.</i> p. 20, p. 30, p. 33, p. 68
AUGUSTIN (DE CANTERBURY), saint	I, 23, 1 - 33, 1 <i>passim</i> (correspondance avec Grégoire le Grand) ; II, 1, 5 ; 1, 8 ; 2, 1-6 ; 3, 1 ; 3, 2 (építaphe)
— servant à situer les archevêques de Canterbury ses successeurs	II, 4, 1 ; 5, 1 ; 7, 1 ; 18, 1
AUGUSTIN, « Chêne d'~ » cf. <i>Augustinæ Ac</i>	II, 2, 1*

<i>Augustinæ Ac</i> , « Chêne d'Augustin »	II, 2, 1*
AURÉLIUS COMMODE, empereur	I, 4, 1
<i>Auxerre</i>	
— Germain, évêque d'~	I, 17, 1
- B -	
<i>Badon</i> , mont ~	I, 16, 1*
BAETHIN, évêque irlandais	II, 19, 2
<i>Bancornaburg</i> ou <i>Bangor (Bangor Iscoed)</i> , monastère de ~	II, 2, 3*
<i>Bangor</i>	II, 2, 6*
cf. <i>Bancornaburg</i>	
BASILE, saint	I, 1, 2 (citation)
BASSIANUS ANTONINUS (CARACALLA), co-empereur	I, 5, 2*
BASSUS, officier du roi Edwin	II, 20, 3
<i>Belgique, Gaule</i> ~	I, 1, 1
BENJAMIN, fils de Jacob	I, 34, 1
BENOÎT (DE NURSIE), saint	II, 1, 5*
BERHTWALD, archevêque de Canterbury	II, 3, 2
Berniciens (<i>Bernicii</i>)	II, 14, 3
BERTHE, épouse d'Æthelberht roi de Kent	I, 25, 1* ; II, 5, 2
BIBULUS, LUCIUS ~, consul	I, 2, 1
BLÆCCA, préfet de Lincoln	II, 16, 1
BLÆDLA (ou BLEDA), roi des Huns	I, 13, 2*
BONIFACE IV, pape	II, 4, 3
BONIFACE V, pape	II, 7, 1* ; 8, 1 - 11, 3 <i>passim</i> (lettres de ~) ; 12, 1 ; 17, 1
<i>Bononia (Boulogne-sur-mer)</i>	I, 33, 2
cf. <i>Gessoriacum</i>	
<i>Bretagne (Britannia)</i>	I, 1, 1 ; 1, 3-5 ; 2, 1 ; 3, 1-2 ; 6, 1* - 2 (<i>Britannia Prima</i> etc.) ; 7, 1 ; 8, 1 - 2 ; 9, 2 ; 11, 2 ; 12, 1 ; 14, 2 ; 15, 1 ; 16, 1 ; 17, 1 ; 22, 1-2 ; 23, 1 ; 24, 1 ; 25, 1 ; 26, 1 ; 27, 1 ; 27, 16-17 ; 29, 1 ; 29, 3 ; 34, 2 ; II, 1, 11-12 ; 4, 1-3 ; 5, 1-2 ; 6, 1 ; 9, 1 ; 12, 2 ; 14, 1 ; 16, 3
-- <i>Bretagnes</i>	I, 4, 1 ; 11, 1 ; 17, 3 ; 21, 1 ; 27, 16 ; II, 3, 1
BRITANNICUS, fils de l'empereur Claude	I, 3, 1

Brittons (<i>Brettones</i>)	I, 1, 3 [*] -5 ; 2, 1 ; 4, 1 ; 10, 2 ; 12, 1-3 ; 13, 1 ; 14, 1 ; 15, 1-2 ; 16, 1 ; 17, 1 ; 20, 1 ; II, 1, 8 ; 2, 1-3 ; 2, 6 ; 4, 1-3 ; 9, 1 ; 20, 1-2
BROCMAIL, guerrier britton	II, 2, 6 [*]
Burgondes (<i>Burgundii</i>)	II, 15, 2
- C -	
CÆDWALLA, roi de Gwynedd	II, 20, 1 [*] -2
CÆLIN (ou CEAWLIN), roi de Wessex	II, 5, 1 [*]
<i>Cærligion</i> (ou <i>Legacæstir</i>) cf. <i>Légions</i> (<i>Chester</i>)	II, 2, 6 [*]
<i>Campanie</i>	
- Julien de ~	I, 10, 1-2
<i>Camponodum</i>	II, 14, 3 [*]
CANDIDUS, prêtre	I, 24, 2
<i>Canterbury</i> (<i>Doruuernensis ciuitas</i>)	Préf., 2 ; I, 25, 2 [*] ; 26, 2 ; 33, 1 (fondations d'Augustin) ; II, 3, 1-2 ; 7, 2
- Église de ~	Préf., 2-3 ; II, 7, 1 ; 18, 1
CARAUSIUS	I, 6, 1
CASSOBELLAUNUS, chef britton	I, 2, 1 [*] -2
<i>Catterick</i> (<i>Cataracta</i>)	II, 14, 3 [*] ; 20, 5
CEARL, roi de Mercie	II, 14, 1
CEAWLIN cf. CÆLIN	II, 5, 1 [*]
CEDD, évêque d'Essex	Préf., 3 cf. III, 22, 2 [*]
CÉLESTIN, pape	I, 13, 1
CEOLWULF, roi de Northumbrie	Préf., 1 cf. <i>Intr.</i> p. 15-16, p. 26, p. 49 et p. 54
CÉSAR (JULES ~)	I, 2, 1 ; 3, 1 ; 11, 2
CHAD, évêque d'York puis de Lichfield	Préf., 3 cf. III, 23, 4 [*]
Chaldéens	I, 15, 3
« Chêne d'Augustin » cf. <i>Augustinæ Ac</i>	II, 2, 1 [*]
CLAUDE, empereur	I, 3, 1-2
CLÉMENT, pape	II, 4, 1
<i>Clyde</i> , « Roc de la ~ » cf. <i>Alcluith</i>	I, 12, 1
COIFI, prêtre païen	II, 13, 2 ; 13, 4
COLOMBAN (DE LUXEUIL), saint	II, 4, 2 [*]

COLUMBA, évêque irlandais	II, 19, 2
CONSTANCE (CHLORE), empereur	I, 8, 2 [*]
CONSTANCE, comte d'Honorius	I, 11, 1
CONSTANT, fils de Constantin III	I, 11, 1
CONSTANTIN I ^{er} , empereur	I, 8, 2 [*] ; 32, 3
CONSTANTIN III, usurpateur	I, 11, 1 [*]
CONSTANTIN III HÉRACLIUS, empereur	II, 18, 4
<i>Constantinople</i>	I, 13, 2 ; II, 1, 3-4
CRONAN, évêque irlandais	II, 19, 2
CRONAN, prêtre irlandais	II, 19, 2
CUTHBERT, saint	
- Bède sur ~	Préf., 2
CWENBURG, première épouse du roi Edwin	II, 14, 1
CWIC-HELM, roi de Wessex	II, 9, 5
CYNEBERHT, évêque de Lindsey	Préf., 3 [*]
- D -	
DAGAN, évêque scot	II, 4, 2 [*]
DAGOBERT I ^{er} , roi franc	II, 20, 3 [*]
Dalreudingiens (<i>Dalreudini</i>), Scots de Dalriada	I, 1, 4 [*]
DANIEL, évêque de Winchester	Préf., 3 [*]
DAVID, roi biblique	I, 27, 25
DÉDA, abbé de Partney	II, 16, 2
DEGSA, « Pierre de ~ » cf. <i>Degsastan</i>	I, 34, 2
<i>Degsastan</i> , bataille de ~	I, 34, 2 [*]
Déïrois (<i>Deiri</i>)	II, 1, 11 [*] ; 14, 3
<i>Derwent</i>	II, 9, 5 ; 13, 4
DIEUDONNÉ, pape	II, 7, 1 ; 8, 1
DIMA, évêque irlandais	II, 19, 2
DINOOT, abbé de Bangor Iscoed	II, 2, 3
DIACLÉTIEEN, empereur	I, 4, 1 ; 6, 1 [*] -2 ; 8, 2
<i>Dunwich</i> (<i>Dommoc</i>)	II, 15, 2 [*]
- E -	
EADBALD, roi de Kent	II, 5, 3 [*] (son mariage, cf. sa conversion en 6, 1-2) ; 7, 3 ; 8, 2 [*] ; 9, 2 ; 10, 4 ; 20, 3-4
EADFRITH, fils du roi Edwin	II, 14, 1 ; 20, 1

EANFLÆD, fille du roi Edwin	II, 9, 6 ; 20, 3
EARPWALD, roi d'Est-Anglie	II, 15, 1-2
EDWIN, roi de Northumbrie	II, 5, 1 ; 9, 1-5 ; 10, 2-3 ; 11, 2 ; 11, 4 ; 12, 1-4 ; 14, 1 ; 14, 3 ; 15, 1 ; 16, 2-3 ; 17, 1-2 ; 18, 1 ; 20, 1-3
<i>Égypte</i>	I, 30, 3
ÉLAFIUS, notable britton	I, 21, 2
ÉLEUTHÈRE, pape	I, 4, 1*
<i>Elmet</i>	II, 14, 3
EORMENRIC, roi de Kent	II, 5, 2
ERNAN, prêtre irlandais	II, 19, 2
ESI, abbé	Préf., 3
<i>Espagne</i>	I, 1, 1-3 ; 8, 2
ÉTHÉRIUS, évêque de Lyon	I, 24, 1*-2 ; 27, 1 ; 28, 1
EUMER, assassin	II, 9, 5
<i>Europe</i>	I, 1, 1 ; 13, 2
EUTROPE	I, 8, 2 (citation)
EUTYCHÈS, hérétique	II, 1, 4*
ÉZÉCHIEL	
- Grégoire le Grand sur ~	II, 1, 5
	- F -
FÉLIX, évêque de Rome	II, 1, 2*
FÉLIX, évêque burgonde	II, 15, 2*
FORTH-HERE, officier du roi Edwin	II, 9, 5
FORTUNAT, VENANCE	I, 7, 1* (citation)
Francs (<i>Franci</i>)	I, 6, 1 ; 11, 1 ; 25, 1
	- G -
<i>Gaule (Gallia)</i>	I, 1, 1 (~ <i>Belgique</i>) ; 2, 1-2 ; 4, 2 ; 8, 2 ; 9, 2 ; 11, 1 ; 17, 1 (<i>Gallicanus, Gallicus</i>) ; 27, 15-17 ; 33, 2 ; II, 5, 5 ; 6, 2 ; 15, 2 ; 20, 3
- <i>Gaules</i>	I, 8, 2 ; 11, 1 ; 27, 17
- Église des ~	I, 27, 5-6
GERMAIN, saint	I, 17, 1 - 21, 3 <i>passim</i>
Germain (<i>Germani</i>)	I, 2, 1
<i>Germanie (Germania)</i>	I, 1, 1 ; 15, 2 ; 21, 1
GÉRONTE, comte	I, 11, 1
<i>Gessoriacum (Boulogne-sur-mer)</i>	I, 1, 1
GÉTA, fils de Sévère	I, 5, 2*

Géwissois (<i>Geuissi</i>)	II, 5, 5*
GILDAS	I, 22, 2* (citation)
Giudi (<i>Stirling ?</i>)	I, 12, 1*
<i>Glen</i>	II, 14, 2
<i>Goodmanham (Godmunddingaham)</i>	II, 13, 4*
GORDIANUS, père de Grégoire le Grand	II, 1, 2
Gots (<i>Gothi</i>)	I, 11, 1-2
GRATIEN, empereur	I, 9, 1*-2
GRATIEN, usurpateur	I, 11, 1
GRÉGOIRE (LE GRAND), pape	Préf., 2*-3 ; I, 23, 1 - 32, 2 <i>passim</i> (correspondance avec Augustin) ; II, 1 <i>passim</i> (biographie) ; 4, 3 ; 17, 3 ; 18, 2
- chapelle dédiée à saint ~	II, 3, 2 ; 20, 2
GRÉGOIRE II, pape	Préf., 2*
	- H -
HADRIEN, abbé de Saints-Pierre-et-Paul à Canterbury	Préf., 2
<i>Hatfield</i> , bataille de ~ (près de Doncaster)	II, 20, 1*
Hébreux	II, 19, 3
HÉLÈNE, sainte	I, 8, 2*
HENGEST, chef d'envahisseurs « anglo-saxons »	I, 15, 2* ; II, 5, 2
HÉRACLIUS, Auguste	II, 18, 4*
HÉRACLIUS (ou HÉRACLONAS), César, fils du précédent	II, 18, 4*
HERCULIUS, surnom de MAXIMIEN, co-empereur	I, 6, 1
HILARUS, archiprêtre de Rome	II, 19, 2
HONORIUS, empereur	I, 10, 1 ; 11, 1 ; 13, 1
HONORIUS I ^{er} , pape	II, 17, 1* - 19, 1 <i>passim</i> (lettres) ; 20, 4
HONORIUS, archevêque de Canterbury	II, 15, 2 ; 16, 1 ; 17, 2 ; 18, 1-2 ; 20, 3
HORSA, chef d'envahisseurs « anglo-saxons »	I, 15, 2*
HROF, chef éponyme de la cité de Rochester	II, 3, 1
<i>Hrofæscæstræ</i> cf. <i>Rochester</i>	II, 3, 1*

<i>Humber</i>	Préf., 3* ; I, 15, 2 ; 25, 1 ; II, 3, 1 ; 5, 1 ; 9, 1 ; 16, 1
Huns (<i>Huni</i>)	I, 13, 2
Hwiccois (<i>Hwicci</i>)	II, 2, 1*
- I -	
<i>Idle</i> , bataille de Y~	II, 12, 4
<i>Irlande</i> (<i>Hibernia</i>) cf. aussi <i>Scottie</i> (<i>Scottia</i>)	I, 1, 3-5 ; II, 4, 1 ; 5, 1
Israël	I, 30, 3 ; 34, 1
Italie	I, 1, 2 ; 9, 2 ; II, 1, 5 ; 4, 3 ; 20, 4
- J -	
JACQUES, diacre à York	II, 16, 2 ; 20, 5*
JEAN IV, pape	II, 19, 1-2*
JEAN, conseiller du pape	II, 19, 2
JEAN, primicier	II, 19, 2
JEAN-BAPTISTE, saint	I, 27, 12
<i>Jérusalem</i>	I, 15, 3
JOB	I, 19, 1 ; II, 1 <i>passim</i> (Grégoire le Grand sur ~)
JULIEN DE CAMPANIE	I, 10, 1*
JULIUS, martyr	I, 7, 7
JUSTUS, évêque de Rochester	I, 29, 1 ; II, 3, 1 ; 4, 2 ; 5, 5 ; 6, 1-2 ; 7, 1 ; 8, 1-2 ; 9, 4 ; 16, 1 ; 18, 1 ; 20, 4
Jutes (<i>Juti</i>)	I, 15, 2
- K -	
Kent (<i>Cantia</i>)	I, 15, 2 ; 25, 1 ; 33, 1 ; II, 3, 1 ; 5, 5 ; 15, 1 ; 20, 3 cf. I, 25, 2, p. 203, n. 2
Kentois (<i>Cantuarii</i>)	Préf., 2 ; I, 15, 2 ; II, 5, 1-2 ; 9, 2 ; 20, 5
— Église des ~	Préf., 2-3 ; I, 27, 2
- L -	
LABIËNUS (en réalité LABÉRIUS DURUS), tribun	I, 2, 1*
LAISREN, prêtre irlandais	II, 19, 2
<i>Lastingham</i> , monastère de ~	Préf., 3
LAURENTIUS, archevêque de Canterbury	I, 27, 1 ; 33, 1 ; II, 4, 1*-3 ; 5, 5 ; 6, 1 ; 7, 1
<i>Leeds</i> (<i>Loidis</i>)	II, 14, 3*

<i>Legacæstir</i> (ou <i>Cærlegion</i>) cf. <i>Légions</i> (<i>Chester</i>)	II, 2, 6*
<i>Légions</i> , « Cité des ~ » (<i>Chester</i>)	II, 2, 6*
<i>Légions</i> , « Ville des ~ » (<i>Caerleon-on-Ulsk</i>)	I, 7, 7*
<i>Leptis</i> (<i>Lebda</i>)	I, 5, 1*
<i>Libye</i> , de ~	I, 1, 2
LILLA, officier du roi Edwin	II, 9, 5
<i>Lincoln</i>	II, 16, 1* ; 18, 1
<i>Lindisfarne</i> (<i>Holy Island</i>) — Église de ~	Préf., 3
<i>Lindsey</i>	Préf., 3* ; II, 16, 1
LIUDHARD, évêque franc	I, 25, 1
<i>Londres</i> — évêché de ~ — Église de ~	II, 3, 1 ; 6, 2 I, 29, 2 ; II, 4, 3 ; 7, 1 Préf., 2
LOUP (ou LEU), évêque de Troyes	I, 17, 1*-2 ; 21, 1
LUCIUS, « roi des Bretagnes »	I, 4, 1*
- M -	
<i>Macédoine</i>	I, 1, 2
<i>Mælmin</i> , résidence royale	II, 14, 2*
MARCIEN, empereur	I, 15, 1 ; 21, 3
MARCUS ANTONINUS VÉRUS, empereur	I, 4, 1*
MARTIN, saint — église Saint-Martin (à Canterbury) — chapelle de saint ~ (dans l'église Saints-Pierre-et-Paul à Canterbury)	I, 26, 1* II, 5, 2
MAURICE (TIBÈRE), empereur	I, 23, 1*-3 ; 24, 3 ; 28, 3 ; 29, 4 ; 30, 4 ; 32, 7 ; II, 1, 10*
MAXIME, tyran	I, 9, 2*
MAXIMIEN (surnommé HERCULIUS), co-empereur	I, 6, 1-2
MELLITUS, archevêque de Canterbury	I, 29, 1 ; 30, 2 ; II, 3, 1* ; 4, 2-3 ; 5, 5 ; 6, 1-2 ; 7, 1
Merciens (<i>Mercii</i>)	Préf., 3* ; I, 15, 2 ; II, 12, 4 ; 14, 1 ; 20, 1-2
MÈRE DE DIEU (MARIE), sainte — église Sainte-Marie-et-Martyrs (Panthéon, à Rome) — église Sainte-Marie (à Canterbury)	II, 4, 3* II, 6, 2*

Mévanies, îles ~ (îles de Man et d'Anglesey)	II, 5, 1* ; 9, 1
Midlands cf. Anglais des ~	I, 15, 2
Morins	I, 1, 1 (<i>Moryni</i>) ; 2, 1 (<i>Moriani</i>)
- N -	
NÉRON, empereur	I, 3, 2 ; 6, 2
Nicée, concile de ~	I, 8, 2* ; II, 19, 1
Northumbriens (<i>Nordanhymbri</i>)	Préf., 3 ; I, 15, 2* ; 34, 1 ; II, 5, 1 ; 9, 1 ; 9, 6 ; 14, 2 ; 17, 1 ; 20, 2-3 cf. II, 1, 11*, p. 287, n. 3
NOTH-HELM, prêtre de Londres puis archevêque de Canterbury	Préf., 2*-3
- O -	
Occident	I, 6, 2
Océan	I, 1, 1 ; 1, 3 ; 3, 1 ; 8, 1 ; 17, 1
OCTA, de la dynastie royale de Kent	II, 5, 2
ÉRIC (ou OISC), roi de Kent	II, 5, 2*
OISC cf. ÉRIC	II, 5, 2*
Orcades, îles ~	I, 1, 1 ; 3, 1
Orient	I, 6, 2 ; 9, 1-2
OSFRITH, fils du roi Edwin	II, 14, 1-2 ; 20, 1-3
OSWALD, roi de Northumbrie	II, 5, 1* ; 14, 1 ; 20, 1-3
OSWIU (ou OSWY), roi de Northumbrie	II, 5, 1
- P -	
PALLADIUS, évêque	I, 13, 1
Panthéon, à Rome	II, 4, 3*
Partney, monastère de ~	II, 16, 2*
PAUL, apôtre	
- citations	I, 27, 3 ; 27, 23-24
- église de Saint-Paul-Apôtre (à Londres)	II, 3, 1
- église Saints-Pierre-et-Paul	cf. <i>infra</i> « PIERRE et PAUL »
PAULINUS, archevêque d'York	I, 29, 1 ; II, 9, 1 ; 9, 3-4* ; 9, 6-7 ; 12, 1 ; 12, 5 ; 13, 1 ; 13, 4 ; 14, 1-2 ; 16, 1-2 ; 17, 1-3 ; 18, 1 ; 20, 3-4
Peanfahel, « Extrémité du Mur » (<i>Kinneil</i>)	I, 12, 2*
PÉLAGE, hérétique	I, 10, 1 ; 17, 3
PENDA, roi de Mercie	II, 20, 1-2

Penneltum	I, 12, 2
cf. Peanfahel	
PHOCAS, empereur	I, 34, 2 ; II, 1, 10* ; 4, 3
Pictes (<i>Picti</i>)	I, 1, 3-5 ; 12, 1-2 ; 12, 4 ; 14, 1 ; 15, 3 ; 20, 1 ; II, 5, 1
PIERRE, abbé à Canterbury	I, 27, 1 ; 33, 2*
PIERRE, apôtre	I, 32, 6 ; II, 4, 1 ; 6, 1 ; 10, 8 ; 11, 6-7 ; 18, 3
- église Saint-Pierre (à Rome)	II, 1, 10
- église Saint-Pierre-Apôtre (à York)	II, 14, 1 ; 20, 2
- église Saint-Pierre-Apôtre (à Canterbury)	II, 7, 1
- église Saints-Pierre-et-Paul	cf. <i>infra</i> « PIERRE et PAUL »
PIERRE, diacre	II, 1, 2 ; 1, 5
« Pierre de Degsa »	I, 34, 2
cf. Degsastan	
PIERRE et PAUL, apôtres	
- églises des bienheureux apôtres ~	II, 1, 9
- église et monastère Saints-Pierre-et-Paul (à Canterbury)	I, 33, 1* ; II, 3, 2* ; 5, 2 ; 6, 1
PLACIDIA, mère de l'empereur Valentinien	I, 21, 3
« Port de Rutubus »	I, 1, 1*
cf. <i>Reptacæstir</i>	
PROSPER (D'AQUITAINE)	I, 10, 2* (citation)
- Q -	
QUATRE-COURONNÉS, martyrs	
- église des ~ (à Canterbury)	II, 7, 2*
- R -	
RÆDWALD, roi d'Est-Anglie	II, 5, 1* ; 12, 1-4 ; 15, 1
RÆGENHERE, fils de Rædwald	II, 12, 4
Ravenn	I, 21, 3
<i>Reptacæstir</i> , « Port de Rutubus » (<i>Richborough</i>)	I, 1, 1*
REUDA (ou RIADA), chef scot	I, 1, 4*
Rhin	I, 2, 1 ; 11, 1
RICBERHT, assassin du roi Earpwald	II, 15, 2
RICULA, mère du roi Sæberht	II, 3, 1
« Roc de la Clyde »	I, 12, 1
cf. <i>Alcluith</i>	

<i>Rochester (Hrofæscæstræ)</i>	II, 3, 1* ; 6, 2 (<i>ciuitas Hrofi</i>)
— Église de ~	II, 7, 1 ; 8, 1 ; 20, 4
Romains (Romani)	I, 2, 1-2 ; 3, 2 ; 11, 2 ; 12, 3-4 ; 16, 1 ; 26, 1 ; 27, 24 ; 33, 1 ; II, 5, 2 ; 16, 3
ROMANUS, évêque de Rochester	II, 8, 1 ; 20, 4
<i>Rome</i>	Préf., 2 ; I, 2, 1 ; 3, 1 ; 11, 1-2 ; 12, 2-3 ; 25, 1 ; 27, 1 ; 27, 3 ; II, 1, 4 ; 1, 12 ; 3, 2 ; 4, 1 ; 4, 3 ; 7, 1 ; 11, 2 ; 18, 1 ; 20, 4-5
— Église de ~	Préf., 2 ; I, 4, 1 ; II, 10, 2
— Église romaine	I, 13, 1 ; 27, 5-6 ; II, 1, 1 ; 2, 4 cf. <i>Intr.</i> p. 17-23
RUFINIANUS, missionnaire de Rome	I, 29, 1
RUTUBUS, « Port de ~ » cf. <i>Reptacæstir</i>	I, 1, 1*
- S -	
SABA, surnom de SÆBERHT	II, 5, 4*
SÆBERHT, roi d'Essex	II, 3, 1 ; 5, 4*
Samaritains	II, 15, 1*
SARAN, abbé scot	II, 19, 2
SATAN	II, 1, 1
SAÛL, roi d'Israël	I, 34, 1
Saxons (Saxones)	I, 6, 1 ; 14, 2 ; 15, 1-2 ; 20, 1 ; 22, 2
— Saxons de l'Est	Préf., 3* ; I, 15, 2 ; II, 3, 1 ; 5, 4
— Saxons de l'Ouest	Préf., 3* ; I, 15, 2 ; II, 2, 1 ; 5, 1 ; 9, 5 ; 9, 7
— Saxons du Sud	Préf., 3* ; I, 15, 2 ; II, 5, 1
Scots (<i>Scotti</i>)	I, 1, 3*-5 ; 12, 1 ; 12, 4 ; 13, 1 ; 34, 2 ; II, 4, 1-2 ; 5, 1 ; 19, 1-2
<i>Scottie (Scottia)</i> cf. aussi <i>Irlande (Hibernia)</i>	II, 4, 2 cf. I, 1, 3, p. 116, n. 1
<i>Scythie</i>	I, 1, 3*
SEGHINE, abbé d'Iona	II, 19, 2
SÉVÈRE, empereur	I, 5, 1*-2 ; 11, 2 ; 12, 3
SÉVÈRE, évêque des Trévires	I, 21, 1
SÉVÉRIANUS, évêque pélagien	I, 17, 1
SÉVERIN, pape	II, 19, 1* ; 19, 3
SIGEBERT, roi d'Est-Anglie	II, 15, 2 cf. III, 8 <i>passim</i>

SILLAN, prêtre irlandais	II, 19, 2
<i>Sinai</i> , mont ~	I, 27, 25
<i>Sirmium</i>	I, 9, 1*
Suèves (Sueui)	I, 11, 1
<i>Swale</i>	II, 14, 3
SYMMAQUE, consul	I, 13, 1
<i>Syrie</i>	I, 3, 1
- T -	
<i>Tamise</i>	I, 2, 1 ; II, 3, 1
TATA, surnom d'ÆTHELBURG, épouse d'Edwin	II, 9, 2*
<i>Thanet</i> , île de ~	I, 25, 1*
THÉODBALD, frère d'Æthelfrith	I, 34, 2
THÉODORE, archevêque de Canterbury	Préf., 2 ; II, 3, 2
THÉODOSE (LE GRAND), empereur	I, 9, 1*-2 ; 10, 1
THÉODOSE LE JEUNE, empereur	I, 11, 1* ; 13, 1*
<i>Thrace</i>	I, 9, 1
THRYTHWULF, abbé d'Elmet	II, 14, 3
TIBÈRE (CONSTANTIN) II, empereur	II, 1, 4*
<i>Tiowulfingacæstir (Littleborough ?)</i>	II, 16, 2*
TOMINE, évêque abbé d'Armagh	II, 19, 2
<i>Trent</i>	II, 16, 2
<i>Trèves</i>	
— Sévère, évêque de ~	I, 21, 1
Trinovantes (<i>Trinouantes</i>)	I, 2, 2*
<i>Tripolitaine</i>	I, 5, 1
<i>Troyes</i>	
— Loup, évêque de ~	I, 17, 1 ; 21, 1
TYTL, père du roi Rædwald	II, 15, 1
- V -	
VALENS, empereur	I, 9, 1*
VALENTINIEN, empereur	I, 9, 1
VALENTINIEN II, empereur	I, 9, 1-2
VALENTINIEN III, empereur	I, 15, 1 ; 21, 3
Vandales (Vandali)	I, 11, 1
<i>Verlamacæstir</i> cf. <i>Verolamium</i>	I, 7, 6*
<i>Verolamium</i> , ou <i>Verlamacæstir</i> , ou <i>Wæclinga-/Wætlinga-cæstir (St Albans)</i>	I, 7, 6*

VÉRUS, MARCUS ANTONINUS ~, co-empereur	I, 4, 1*
VESPASIEN, empereur	I, 3, 2*
Victuaires (<i>Victuarii</i>)	I, 15, 2
Vienne (en Gaule)	I, 11, 1
VIRGILE, évêque d'Arles	I, 28, 1-2
VORTIGERN, chef britton	I, 14, 2* ; II, 5, 2
- W -	
<i>Wæclingacæstir</i> cf. <i>Verolanium</i>	I, 7, 6*
<i>Wantsum</i>	I, 25, 1*
WECTA, ancêtre d'Hengest et d'Horsa	I, 15, 2*
<i>Wight</i> (<i>Vectis</i> ou <i>Vecta insula</i>), île de ~	Préf., 3 ; I, 3, 2 ; 15, 2
WIHTGISL, père d'Hengest et d'Horsa	I, 15, 2*
WITTA, ancêtre d'Hengest et d'Horsa	I, 15, 2*
WODEN, dieu germanique	I, 15, 2*
WUFFA, ancêtre de Rædwald	II, 15, 1*
Wuffingiens, surnom des rois d'Est-Anglie	II, 15, 1
WUSCFREA, fils du roi Edwin	II, 14, 2* ; 20, 3
- Y -	
<i>Yeauering</i> (<i>æt Gefrin</i>), résidence royale	II, 14, 2*
YFFI, petit-fils du roi Edwin	II, 14, 2* ; 20, 3
York (<i>Ebor-</i> ou <i>Eburacum</i>)	I, 5, 2* ; 29, 2-3 ; II, 13, 4 ; 14, 1-2 ; 20, 2
- Église d'~	II, 18, 1 ; 20, 5

III. INDEX ANALYTIQUE

Cet index, qui porte sur l'ensemble des trois tomes, signale notions et *realia* qui font l'objet d'un développement particulier dans l'Introduction (Intr.) ou dans une note (n. ou note *ad loc.* pour les tomes à venir). Les termes latins sont en italique.

- A -	
<i>album congregationis</i>	V, 1, 1, note <i>ad loc.</i>
anachorètes	Intr., p. 24 ; II, 2, 3 et p. 293, n. 2
anges	Intr., p. 43-45
anglaise, langue ~	I, 1, 3, p. 114, n. 2
Anglo-Saxons, origines et date d'installation en Grande-Bretagne	I, 15, 1-2, p. 163, n. 5
Antonin, Mur d'~	I, 12, 2, p. 152, n. 1
arianisme	I, 8, 1-2 et p. 143, n. 4
autels portatifs	V, 10, 3, note <i>ad loc.</i>
- B -	
baptême	V, 6, 3, note <i>ad loc.</i> ; 7, 1, note <i>ad loc.</i>
blancs, vêtements ~	V, 7, 1, note <i>ad loc.</i>
bretwaldan	II, 5, 1, p. 310, n. 2
<i>brucosus</i>	V, 17, 1, note <i>ad loc.</i>
butin, rôle économique du ~	III, 22, 3, note <i>ad loc.</i>
- C -	
chant d'église	Intr., p. 23 ; II, 20, 5, p. 403, n. 2
châsse	III, 3, 7, note <i>ad loc.</i>
cheval	
- connotations	II, 13, 4, p. 368-369, n. 2 ; III, 5, 1, note <i>ad loc.</i>
- course de chevaux	V, 6, 1, note <i>ad loc.</i>
<i>clymiterium</i>	V, 2, 2, note <i>ad loc.</i>
comètes	III, 12, 3, note <i>ad loc.</i> et V, 23, 2
communauté des biens chez les premiers chrétiens	III, 21, 4, note <i>ad loc.</i>
communion sous les deux espèces	III, 21, 7, note <i>ad loc.</i>
compensation (<i>wergild</i>)	III, 19, 2, note <i>ad loc.</i>
conciles œcuméniques	III, 15, 3, note <i>ad loc.</i>

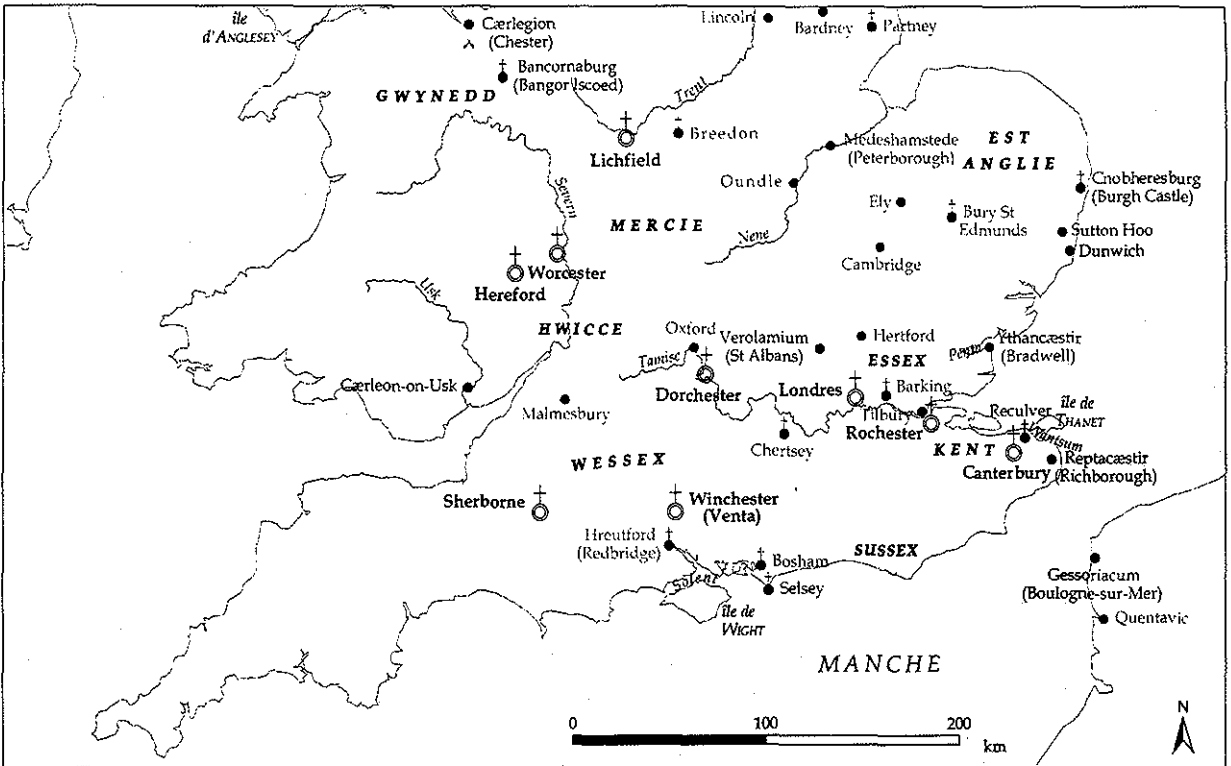
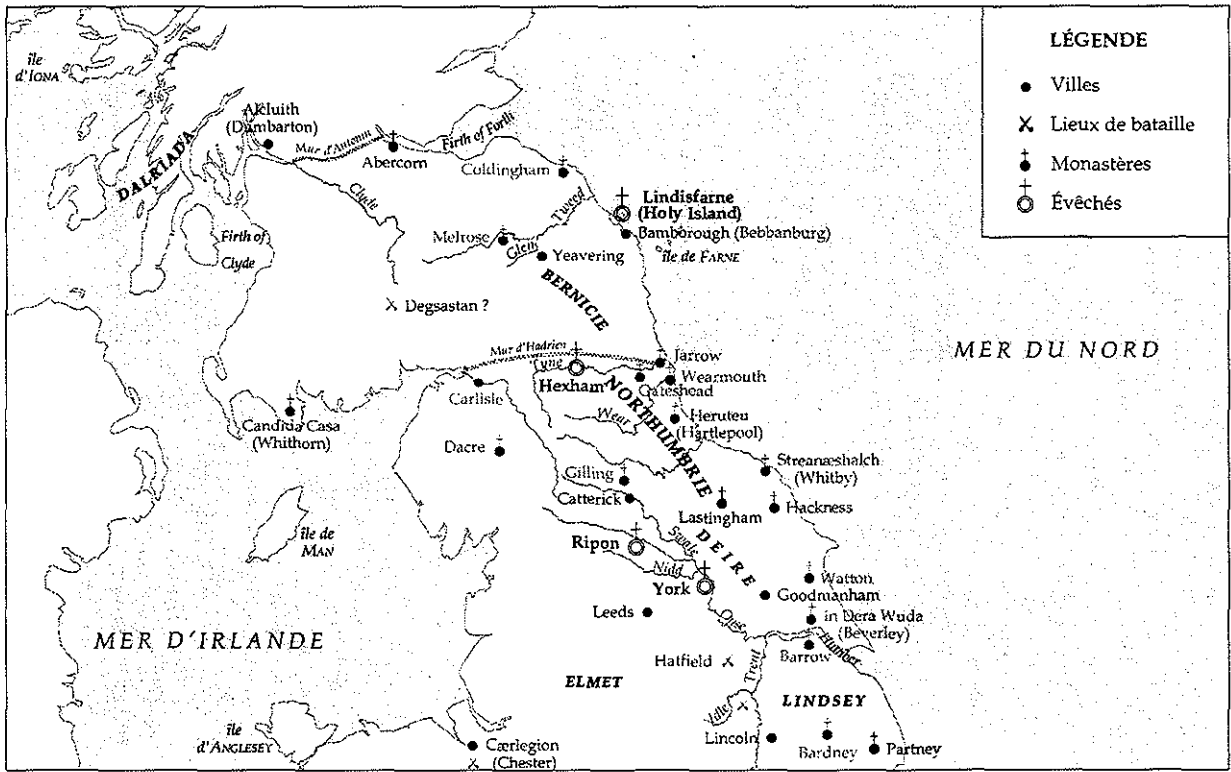
- confirmation, sacrement de ~ II, 2, 4, p. 294-295, n. 2
 constructions en bois, en pierre II, 14, 1, p. 370-371, n. 1 ; III, 25, 1
 conversions I, 26, 2, p. 206, n. 1
 Croix, « Invention de la ~ » I, 8, 2, p. 142, n. 2 ; V, 16, 2, note *ad loc.*
 croix en pierre III, 2, 1, note *ad loc.*
- D -
 décapitation II, 20, 2, p. 398, n. 3
 discernement (*discretio*) III, 5, 3, note *ad loc.* ; III, 22, 3, note *ad loc.*
- E -
 éclipses III, 27, 1, note *ad loc.* ; III, 1, 1, note *ad loc.* ; V, 24, 1, note *ad loc.*
 église sur domaine privé V, 4, 1, note *ad loc.* et V, 5, 1
 égyptiens, jours dits ~ V, 3, 2, note *ad loc.*
eleuatio cf. sépulture
 enfants dans les monastères III, 8, 1, note *ad loc.* ; cf. *Intr.*, p. 10
 Enfer, brûlant et glacial V, 12, 2, note *ad loc.*
 enseignes, étendards III, 11, 2, note *ad loc.*
 épée, deux types d'~ II, 9, 5, p. 335, n. 3
 Épiphanie III, 17, 2, note *ad loc.*
 esclaves, rachat d'~ par l'Église III, 5, 2, note *ad loc.*
- F -
familia « manse » (v.-a. *hid, heowcipe*), mesure cadastrale I, 25, 1, p. 199, n. 3 ; cf. II, 9, 1 ; III, 4, 2 ; 24, 3 ; III, 3, 1 ; 13, 1 ; 14, 8 ; 17, 6 ; V, 19, 6
filioque III, 15, 4, note *ad loc.*
 flagellation surnaturelle II, 6, 1, p. 320-321, n. 1
- G -
 gæ cf. *yea*
Garmani V, 9, 1, note *ad loc.*
geminata, opera ~ *Intr.*, p. 33, n. 2
 grec, connaissance du ~ III, 1, 2 (Hadrien) ; 1, 3 (Théodore) ; 2, 1, note *ad loc.* (disciples de leur « école ») ; V, 8, 3 (Tobias) ; 20, 1 (Albinus) et 23, 1 (Tobias)
- H -
 Hadrien, Mur d'~ I, 5, 2, p. 128-129, n. 3

- humilité chez les rois III, 6, 2, note *ad loc.*
 hypocoristiques v.-a. II, 5, 4, p. 316, n. 3
- I -
 iconographie religieuse I, 25, 2, p. 202, n. 1
 immersions ascétiques V, 12, 8, note *ad loc.* ; *Intr.*, p. 18
 incendies *Intr.*, p. 17 ; II, 7, 2, p. 324, n. 1
 indiction, calcul de l'~ I, 23, 3, p. 196, n. 1
- J -
 jeûne III, 5, 2, note *ad loc.* ; 8, 1, note *ad loc.* ; 23, 2, note *ad loc.* ; III, 23, 3
- L -
 liberté de conscience I, 26, 2, p. 206, n. 1
 lois vieil-anglaises II, 5, 2, p. 313, n. 5
 latin
 - langue des Écritures I, 1, 3, note *ad loc.*
 - connaissance du ~ III, 1, 2 (Hadrien) ; 1, 3 (Théodore) ; 2, 1, note *ad loc.* (disciples de leur « école ») ; V, 8, 3 (Tobias) ; 20, 1 (Albinus) et 23, 1 (Tobias)
 - ~ de Bède *Intr.*, p. 28-32
- M -
mansionarius V, 1, 1, note *ad loc.*
 marées III, 3, 2, note *ad loc.*
 mariages prohibés I, 27, 11-13 et III, 22, 3, note *ad loc.*
martyrium II, 7, 2, p. 325, n. 3
 médecine anglo-saxonne III, 17, 4, note *ad loc.* ; 30, 1 ; V, 3, 2, notes *ad loc.* ; 6, 3, note *ad loc.*
- métropolitains, sièges ~ en Angleterre *Intr.*, p. 19 ; I, 29, 1, p. 243, n. 4
 miracles *Intr.*, p. 45-47
 monastères
 - ~ doubles *Intr.*, p. 25
 - ~ jumelés *Intr.*, p. 26
 - ~ exemptés de charges III, 24, 3, note *ad loc.* ; V, 23, 6, note *ad loc.*
 - règle des ~ *Intr.*, p. 24
 - population des ~ II, 2, 6, p. 296, n. 3
 monothélisme III, 1, 3, note *ad loc.* ; 15, 1, note *ad loc.*

- mythologie païenne et auteurs chrétiens V, 14, 1, note *ad loc.*
- N -
- noblesse de sang, ~ d'âme II, 1, 2, p. 271, n. 5
- O -
- obsequium*, rite de l'~ III, 17, 2, note *ad loc.*
- ordinari* (en parlant d'un roi) III, 11, 1, note *ad loc.*
- ordres majeurs et mineurs I, 27, 4, p. 211, n. 2
- P -
- paganisme anglo-saxon II, 13, 4, p. 368-369, n. 2
- temples et fêtes christianisés I, 30, p. 246-247, n. 2
- pallium I, 27, 17, p. 220, n. 1
- Pâques, date de ~ Intr., p. 19-21 ; II, 2, 1 ; 4, 1 ; 19, 1-4 et p. 393, n. 4
- « parlementarisme » avant la lettre II, 13, 1, p. 362-363, n. 1
- peignes II, 11, 7, p. 352-353, n. 1
- pélagianisme I, 10, 1, p. 146, n. 3 ; II, 19, 4-5
- peregrinatio pro Deo* III, 19, 1, note *ad loc.* et 27, 2, note *ad loc.*
- porticus*, « chapelle à l'intérieur d'une église » II, 3, 2, p. 302, n. 1
- praepositus*, « prieur » I, 23, 2, p. 195, n. 5
- provincia* II, 5, 4, p. 316-317, n. 2 et 4
- Purgatoire III, 20, 4, note *ad loc.*
- R -
- reines, leur rôle dans la christianisation II, 9, 2, p. 333, n. 5
- reliques Intr., p. 45-47 ; cf. I, 18, 1-2 ; 29, 1 ; 30, 2 ; II, 1, 9 ; III, 11, 1-3 (~ d'Oswald) ; 29, 5 ; V, 11, 1, note *ad loc.*
- guérisons miraculeuses par des ~ I, 18, 1 ; III, 13, 1-2 (~ d'Oswald) ; III, 10, 2 ; 30, 1-2 (~ de Cuthbert)
- remploi d'ouvrages romains III, 2, 3, note *ad loc.* (église Saint-André à Hexham) ; 19, 2, note *ad loc.* (monastère de Cnobheresburg) ; III, 12, 3 (église Saint-André à Hexham)
- sarcophages III, 11, 3, notes *ad loc.*
- repas, partage de ~ II, 4, 2, p. 306-307, n. 3 ; III, 22, 3
- reuma* V, 3, 2, note *ad loc.*
- runes III, 20, 2, note *ad loc.*

- S -

- sacrarium* III, 11, 2, note *ad loc.*
- saignées V, 3, 2, note *ad loc.*
- saints
- ~ prêtres III, 26, 4, note *ad loc.*
- ~ rois anglais II, 5, 2, p. 313, n. 4
- secretarium* II, 1, 10, p. 284, n. 1
- sépulture (*translatio* et *elevatio*) III, 3, 7, note *ad loc.*
- succession
- ~ des évêques Intr., p. 36 et II, 4, 1, p. 304, n. 1
- ~ des abbés dans les monastères III, 23, 4, note *ad loc.*
- celtes
- succession royale
- ~ et mariage II, 5, 3, p. 315, n. 4
- ~ entre fils II, 5, 4, p. 316, n. 2
- synchrétisme religieux II, 15, 1, p. 374, n. 1
- T -
- tentes III, 17, 4, note *ad loc.*
- theca* V, 20, 2, note *ad loc.*
- titres et fonctions en v.-a. III, 14, 3, note *ad loc.*
- tolérance religieuse des rois
- dans le Kent I, 26, 2
- en Mercie III, 21, 3
- Bède et la liberté de conscience I, 26, 2, p. 206, n. 1
- tonsure Intr., p. 21-22, cf. III, 1, 3, note *ad loc.* ; V, 21, 12-14
- Toussaint II, 4, 3, p. 309, n. 4
- translatio* cf. sépulture
- tufa* II, 16, 3, p. 380, n. 2
- V -
- « vice-royautés » III, 18, 2, note *ad loc.*
- visions Intr., p. 43-44
- vitres, absence de ~ III, 7, 2, note *ad loc.*
- W -
- wergild, « versement [pour un] homme » III, 19, 2, note *ad loc.*
- Y -
- yea, « oui » V, 2, 3, note *ad loc.*
- yeux, maladies des ~ I, 18, 1, p. 179, n. 2 ; III, 10, 2



L'Angleterre dans l'Histoire ecclésiastique de Bède

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
CLÉS DE LECTURE	7
L'UNITÉ DE VIE DE BÈDE	9
SAINTETÉ ET RAYONNEMENT DE BÈDE	12
CONTEXTE	15
Tableau géo-politique	15
Fléaux naturels	16
Une région pluri-culturelle	17
Dissension entre chrétiens celtisants et romanisants	19
Deux cultures, une seule Église	22
La vie monastique	23
L'ŒUVRE DE BÈDE	26
Latin et langue vernaculaire	28
Inventaire de l'œuvre de Bède	32
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DU PEUPLE ANGLAIS	34
Structure	34
But et méthode	38
Importance des miracles	42
L'esprit de <i>l'Histoire ecclésiastique du peuple anglais</i>	47
HISTOIRE DU TEXTE DE <i>L'HISTORIA ECCLESIASTICA</i>	49
Composition et diffusion du vivant de Bède	49
La tradition manuscrite	50
Les éditions imprimées	66
La traduction vieil-anglaise	67
PRINCIPES DE LA PRÉSENTE ÉDITION DU TEXTE	69
Présentation et numérotation	69
La question de l'orthographe	70
ABRÉVIATIONS	75
BIBLIOGRAPHIE	77
1. Œuvres complètes de Bède	77

2. <i>Historia ecclesiastica gentis Anglorum</i>	78
Fac-similés	78
Éditions	78
Concordance	79
Traduction vieil-anglaise	79
Traductions anglaises	79
Traduction française	79
3. Autres œuvres de Bède	79
4. Sources de l' <i>Historia ecclesiastica gentis Anglorum</i>	83
5. Auteurs médiévaux	86
6. Ouvrages modernes	89
7. Sites internet	90
CONSPECTVS SIGLORVM	92
PRÉFACE	95
LIVRE I	105
I. Situation de la Bretagne et de l'Irlande ; leurs anciens habitants ...	111
II. Comment Jules César fut le premier parmi les Romains à pénétrer en Bretagne	121
III. Comment Claude, le deuxième Romain à aborder en ce pays, ajouta aussi les îles Orcades à l'empire romain ; comment aussi Vespasien, envoyé par lui, soumit également l'île de Wight aux Romains	125
III. Comment Lucius, roi des Brittons, écrit au pape Éleuthère pour demander à devenir chrétien	127
V. Comment Sévère, après avoir repris une partie de la Bretagne, la sépara du reste du pays par un retranchement	129
VI. Règne de Dioclétien ; comment il persécuta les chrétiens	131
VII. Passion de saint Alban et de ses compagnons, qui, à la même époque, versèrent leur sang pour le Seigneur	133
VIII. Comment, après l'arrêt de cette persécution, l'Église connut un petit moment de paix dans les Breagnes, jusqu'au moment de la folie arienne	141
IX. Comment, sous le règne de Gratien, Maxime, institué empereur en Bretagne, revint en Gaule avec une armée importante	145
X. Comment, sous le règne d'Arcadius, le Britton Pélage entreprit d'orgueilleuses attaques contre la grâce de Dieu	147
XI. Comment, sous le règne d'Honorius, Gratien et Constantin furent institués tyrans en Bretagne, puis tués peu de temps après, le premier en Bretagne, le second en Gaule	149
XII. Comment les Brittons, pillés par les Scots et les Pictes, demandèrent de l'aide aux Romains, qui, venant pour la seconde fois, construisirent un mur en travers de l'île ; mais dans ce mur, lesdits ennemis ouvrirent aussitôt une brèche et les Brittons tombèrent	

dans un plus grand malheur	151
XIII. Comment, sous le règne de Théodose le Jeune, au cours duquel Palladius fut envoyé chez les Scots qui croyaient en Jésus-Christ, les Brittons n'obtinrent pas du consul Aétius l'aide qu'ils réclamaient	157
XIII. Comment les Brittons, sous la pression d'une famine mémorable, chassèrent les barbares de leur territoire ; et comment, aussitôt après, se succédèrent abondance de vivres, vie de plaisir, épidémies et extermination de leur peuple	159
XV. Comment le peuple des Anglais, invité en Bretagne, repoussa d'abord les ennemis ; mais comment, peu de temps après, concluant un traité avec ces derniers, les Anglais retournèrent leurs armes contre leurs alliés	163
XVI. Comment les Brittons, sous le commandement d'Ambrosius, un Romain, remportèrent leur première victoire sur les Anglais	169
XVII. Comment l'évêque Germain, se rendant par mer en Bretagne en compagnie de Loup, fit cesser les tempêtes, celle des flots puis celle des pélagiens, grâce à un pouvoir divin	171
XVIII. Comment ce même Germain fit recouvrer la vue à la fille aveugle d'un tribun, et comment, ensuite, se rendant au tombeau de saint Alban, il y reçut des reliques du saint et y déposa celles des bienheureux apôtres et celles d'autres martyrs	177
XIX. Comment le même Germain, retenu sur place à cause d'une blessure, mit fin, en priant, à des incendies de maisons ; et comment, à son tour, il fut guéri de son mal par une vision	181
XX. Comment ces mêmes évêques apportèrent l'aide de Dieu aux Brittons engagés dans une bataille, puis retournèrent chez eux	183
XXI. Comment, quand rejaillirent les surgeons de la peste pélagienne, Germain, venu en Bretagne avec Sévère, fit d'abord recouvrer l'usage de ses jambes à un jeune homme boiteux, et permit ensuite au peuple de Dieu, après avoir condamné ou redressé les hérétiques, de reprendre sa marche dans la foi	187
XXII. Comment les Brittons, alors que se calmaient momentanément les attaques extérieures, s'épuisèrent dans des guerres civiles et se plongèrent dans des turpitudes plus grandes encore	191
XXIII. Comment le saint pape Grégoire, quand il envoya Augustin, accompagné de moines, prêcher l'Évangile à la nation anglaise, la réconforta également par une lettre qui l'exhortait à ne pas relâcher ses efforts	193
XXIII. Comment le pape envoya une lettre à l'évêque d'Arles pour qu'il reçût les missionnaires	197
XXV. Comment Augustin, arrivant en Bretagne, prêcha d'abord dans l'île de Thanet, devant le roi de Kent, et comment, après en avoir reçu de lui la permission, il pénétra dans le Kent pour y prêcher	199

xxvi. Comment, dans le Kent, Augustin imita l'enseignement et le mode de vie de l'Église primitive et reçut un lieu pour sa résidence épiscopale dans la ville du roi	205
xxvii. Comment Augustin, devenu évêque, fit savoir au pape Grégoire ce qui s'était passé en Bretagne, et, l'ayant, par la même occasion, questionné sur des points essentiels, reçut des réponses du pape	207
xxviii. Comment le pape Grégoire envoya une lettre à l'évêque d'Arles pour qu'il aide Augustin dans l'action de Dieu	241
xxix. Comment ce même Grégoire envoya à Augustin le pallium, une lettre, ainsi que plusieurs ministres de la Parole	243
xxx. Copie de la lettre qu'il envoya à l'abbé Mellitus, en route vers la Bretagne	247
xxxi. Comment, dans une lettre, il exhorta Augustin à ne pas se glorifier de ses pouvoirs miraculeux	251
xxxii. Comment Grégoire envoya une lettre et des présents au roi Æthelberht	255
xxxiii. Comment Augustin restaura l'église du Sauveur et construisit le monastère du bienheureux apôtre Pierre ; et du premier abbé de ce monastère, Pierre	261
xxxiiii. Æthelfrith, roi des Northumbriens, écrasa dans un combat les peuples des Scots et les chassa des territoires anglais	263
LIVRE II	267
I. Mort du bienheureux pape Grégoire	269
II. Comment Augustin invita les évêques brittons à établir la paix entre catholiques, accomplissant même un miracle céleste en leur présence ; quelle vengeance suivit leur refus dédaigneux	289
III. Comment ce fut encore lui qui fit de Mellitus et de Justus des évêques ; sa mort	299
III. Comment Laurentius, en accord avec les autres évêques, exhorta les Scots à respecter l'unité de la sainte Église, surtout en observant la Pâque ; et comment Mellitus vint à Rome	303
v. Comment, après le décès d'Æthelberht et de Sæberht, leurs successeurs restaurèrent leur culte des idoles, ce qui fit que Mellitus et Justus quittèrent la Bretagne	309
VI. Comment Laurentius, vivement pris à partie par l'apôtre Pierre, convertit au Christ le roi Eadbald, lequel rappela bientôt Mellitus et Justus pour qu'ils prêchent	319
VII. Comment l'évêque Mellitus éteignit par sa prière les flammes qui ravageaient sa cité en feu	323
VIII. Comment le pape Boniface envoya à Justus, successeur de Mellitus, le pallium et une lettre	327
IX. Règne d'Edwin ; et comment Paulinus venant pour l'évangéliser, instruisit d'abord sa fille, et d'autres avec elle, dans les mystères de la foi chrétienne	331

X. Comment le pape Boniface, dans une lettre envoyée à ce roi, l'exhorta à la foi	339
XI. Comment il conseilla à l'épouse du roi, par lettre, de veiller avec soin et diligence sur le salut de son mari	347
XII. Comment Edwin fut décidé à croire, par une vision qui lui était apparue bien avant, au temps de son exil	353
XIII. Quel conseil le même roi et ses notables tinrent au sujet de la conversion à la foi du Christ ; et comment son grand-prêtre profana ses propres autels	363
XIII. Comment ce même Edwin, avec sa nation, devint croyant ; le lieu où Paulinus donna le baptême	369
XV. Comment la province des Anglais de l'Est accueillit la foi au Christ	373
XVI. Comment Paulinus prêcha dans la province de Lindsey, et ce que fut le règne d'Edwin	377
XVII. Comment ce même roi reçut une lettre d'exhortation du pape Honorius, qui envoya aussi le pallium à Paulinus	381
XVIII. Comment Honorius, qui succéda à Justus comme évêque de l'Église de Canterbury, reçut du pape Honorius pallium et lettre	385
XIX. Comment tout d'abord Honorius et ensuite Jean, envoyèrent une lettre à la nation des Scots au sujet de Pâques et aussi de l'hérésie pélagienne	391
XX. Comment, après le meurtre d'Edwin, Paulinus revint dans le Kent et reçut la charge de l'Église de Rochester	395
I. INDEX SCRIPTURAIRE	405
II. INDEX ONOMASTIQUE	407
III. INDEX ANALYTIQUE	421
CARTES	426

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par noms d'auteurs anciens et titres d'ouvrages anonymes, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection.

Pour une information plus complète, on peut se procurer au secrétariat de l'Institut des « Sources chrétiennes » 29, Rue du Plat, 69002 F-Lyon (Tél. : 04 72 77 73 50 et Courriel : sources.chretiennes@mom.fr) une « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique également les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-489)

- | | |
|--|---|
| ACTES DE LA CONFÉRENCE DE
CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373 | APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145 |
| ADAM DE PERSEIGNE
Lettres, I : 66 | APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387
— , II : 474 |
| AELRED DE RIEVAULX
Quand Jésus eut douze ans : 60
La Vie de recluse : 76 | APTONIUS
Commentaire sur le Cantique des
Cantiques, I-III : 420
— IV-VIII : 421
— IX-XII : 430 |
| AMBROISE DE MILAN
Apologie de David : 239
Des mystères : 25 bis
Des sacrements : 25 bis
Explication du Symbole : 25 bis
La Pénitence : 179
Sur S. Luc : 45 et 52 | ARISTÉE
Lettre à Philocrate : 89 |
| AMÉDÉE DE LAUSANNE
Huit homélies mariales : 72 | ARISTIDE
Apologie : 470 |
| ANSELME DE CANTORBÉRY
Pourquoi Dieu s'est fait homme :
91 | ATHANASE D'ALEXANDRIE
Deux apologies : 56 bis
Discours contre les païens : 18 bis
Voir « Histoire acéphale » : 317
Lettres à Sérapion : 15
Sur l'incarnation du Verbe : 199
Vie d'Antoine : 400 |
| ANSELME DE HAVELBERG
Dialogues, I : 118 | ATHÉNAGORE
Supplique au sujet des chrétiens :
379
Sur la résurrection des morts : 379 |
| APHRAATE LE SAGE PERSAN
Exposés : 349 et 359 | |

AUGUSTIN
 Commentaire de la Première Épi-
 tre de S. Jean : 75
 Sermons pour la Pâque : 116

AVIT DE VIENNE
 Histoire spirituelle, I : 444

BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172

BARSANUPHÉ ET JEAN DE GAZA
 Correspondance, vol. I : 426 et 427
 — , vol. II : 450 et 451
 — , vol. III : 468

BASILE DE CÉSARÉE
 Contre Eunome : 299 et 305
 Homélie sur
 l'Hexaéméron : 26 bis
 Sur le Baptême : 357
 Sur l'origine de l'homme : 160
 Traité du Saint-Esprit : 17 bis

BASILE DE SÉLUCIE
 Homélie pascale : 187

BAUDOIN DE FORD
 Le Sacrement de l'autel : 93 et 94

BÈDE LE VÉNÉRABLE
 Histoire ecclésiastique du peuple
 anglais, I-II : 489
 Le Tabernacle : 475

BENOÎT DE NURSE
 La Règle : 181—186

BERNARD DE CLAIRVAUX
 Introduction aux Œuvres
 complètes : 380
 A la louange de la Vierge Mère :
 390
 L'Amour de Dieu : 393
 La Conversion : 457
 Éloge de la nouvelle chevalerie :
 367
 La Grâce et le Libre Arbitre : 393
 Lettres, 1-41 : 425
 — 42-91 : 458
 Le Précepte et la Dispense : 457
 Sermons pour l'année,
 — t. I. 1 : 480
 — t. I. 2 : 481
 Sermons sur le Cantique,
 — 1-15 : 414
 — 16-32 : 431
 — 33-50 : 452
 — 51-68 : 472
 Vie de S. Malachie : 367

CALLINICOS
 Vie d'Hypatios : 177

CASSIEN, voir JEAN CASSIEN

CÉSAIRE D'ARLES
 Œuvres monastiques,
 — I Œuvres pour les moniales :
 345
 — II Œuvres pour les moines :
 398
 Sermons au peuple : 175, 243 et 330
 Sermons sur l'Écriture, 81-105 :
 447

CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE
 PSAUME 118 : 189 et 190

CHARTREUX
 Lettres des premiers chartreux : 88
 et 274

CHROMACE D'AQUILÉE
 Sermons : 154 et 164

CLAIRE D'ASSISE
 Écrits : 325

CLÉMENT D'ALEXANDRIE
 Extraits de Théodote : 23
 Le Pédagogue : 70, 108 et 158
 Protrepétique : 2 bis
 Stromate I : 30
 — II : 38
 — IV : 463
 — V : 278 et 279
 — VI : 446
 — VII : 428

CLÉMENT DE ROME
 Épître aux Corinthiens : 167

CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 241

CONCILES MÉROVINGIENS (CANONS
 DES) : 353 et 354

CONSTANCE DE LYON
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320,
 329 et 336

COSMAS INDICOPLEUSTÈS
 Topographie chrétienne : 141, 159
 et 197

CYPRIEN DE CARTHAGE
 A Démétrien : 467
 A Donat : 291
 La Bienfaisance et les Aumônes :
 440
 La Vertu de patience : 291

CYRILLE D'ALEXANDRIE
 Contre Julien, I-II : 322
 Deux dialogues christologiques :
 97
 Dialogues sur la Trinité : 231, 237
 et 246
 Lettres festales, I-VI : 372
 — VII-XI : 392
 — XII-XVI : 434

CYRILLE DE JÉRUSALEM
 Catéchèses mystagogiques : 126

DEFENSOR DE LIGUÈ
 Livre d'étincelles : 77 et 86

DENYS L'ARÉOPAGITE
 La Hiérarchie céleste : 58 bis

DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR
 L'OCTAVE DE PÂQUES : 146

DHUODA
 Manuel pour mon fils : 225 bis

DIADOQUE DE PHOTICÉ
 Œuvres spirituelles : 5 bis

DIDYME L'AVEUGLE
 Sur la Genèse : 233 et 244
 Sur Zacharie : 83, 84 et 85
 Traité du Saint-Esprit : 386

A DIOGNÈTE : 33 bis

DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES
 (DIDACHÉ) : 248 bis

DOROTHÉE DE GAZA
 Œuvres spirituelles : 92

ÉGÉRIE
 Journal de voyage : 296

ÉPHREM DE NISIBE
 Commentaire de l'Évangile con-
 cordant ou Diatessaron : 121
 Hymnes sur la Nativité : 459
 Hymnes sur le Paradis : 137

EUDOCIE, PATRICIUS, OPTIMUS, CÔME
 DE JÉRUSALEM
 Centons homériques : 437

EUGIPPE
 Vie de S. Séverin : 374

EUNOME
 Apologie : 305

EUSÈBE DE CÉSARÉE
 Voir PAMPHILE, Apologie pour
 Origène : 464 et 465
 Contre Hiéroclès : 333
 Histoire ecclésiastique,
 Introduction et index : 73
 — I-IV : 31
 — V-VII : 41
 — VIII-X : 55
 Préparation évangélique, I : 206
 — II-III : 228
 — IV-V, 17 : 262
 — V, 18-VI : 266
 — VII : 215
 — VIII-X : 369
 — XI : 292
 — XII-XIII : 307
 — XIV-XV : 338

ÉVAGRE LE PONTIQUE
 Le Gnostique : 356
 Scholies à l'Écclésiaste : 397
 Scholies aux Proverbes : 340
 Sur les pensées : 438
 Traité pratique : 170 et 171

ÉVANGILE DE PIERRE : 201

EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124

FACUNDUS D'HERMIANE
 Défense des Trois Chapitres, I-II : 471
 — , III-IV : 478
 — , V-VII : 479
 — , VIII-X : 484

FIRMUS DE CÉSARÉE
 Lettres : 350

FULGENCE DE RUSPE
 Lettres ascétiques et morales : 487

FRANÇOIS D'ASSISE
 Écrits : 285

GALAND DE REIGNY
 Parabolaires : 378
 Petit livre de proverbes : 436

GÉLASE 1^{er}
 Lettre contre les Lupercales et dix-
 huit messes : 65

GEOFFROY D'AUXERRE
 Entretien de Simon-Pierre avec
 Jésus : 364

GERTRUDE D'HELFTA
 Les Exercices : 127
 Le Héraut : 139, 143, 255 et 331

GRÉGOIRE DE NAREK
 Le Livre de prières : 78

GRÉGOIRE DE NAZIANZE
 Discours, 1-3 : 247
 — 4-5 : 309
 — 6-12 : 405
 — 20-23 : 270
 — 24-26 : 284
 — 27-31 : 250
 — 32-37 : 318
 — 38-41 : 358
 — 42-43 : 384
 Lettres théologiques : 208
 La Passion du Christ : 149

GRÉGOIRE DE NYSSE
 La Création de l'homme : 6
 Discours catéchétique : 453
 Homélie sur l'Écclésiaste : 416
 Lettres : 363
 Sur les titres des psaumes : 466
 Traité de la Virginité : 119
 Vie de Moïse : 1 bis
 Vie de sainte Macrine : 178

GRÉGOIRE LE GRAND
 Commentaire sur le Cantique : 314
 Dialogues : 251, 260 et 265
 Homélie sur Ezéchiel : 327 et 360
 Morales sur Job, I-II : 32 bis
 — XI-XIV : 212
 — XV-XVI : 221
 — XXVIII-XXIX : 476
 Registre des Lettres : 370, 371
 Règle pastorale : 381 et 382

GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA)
 Commentaire sur le Premier Livre
 des Rois : 351, 391, 432, 449, 469
 et 482

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
 Remerciement à Origène : 148

GUERRIC D'IGNY
 Sermons : 166 et 202

GUIGUES 1^{er} LE CHARTREUX
 Les Coutumes de Chartreuse : 313
 Méditations : 308

GUIGUES II LE CHARTREUX
 Lettre sur la vie contemplative :
 163
 Douze méditations : 163

GUILLAUME DE BOURGES
 Livre des guerres du Seigneur :
 288

GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
 Exposé sur le Cantique : 82
 Lettre aux Frères du Mont-Dieu : 223
 Le Miroir de la foi : 301
 Oraisons méditatives : 324
 Traité de la contemplation de Dieu : 61

HERMAS
 Le Pasteur : 53 bis

HERMIAS
 Satire des philosophes païens : 388

HÉSYCHIUS DE JÉRUSALEM
 Homélie pascale : 187

HILAIRE D'ARLES
 Vie de S. Honorat : 235

HILAIRE DE POITIERS
 Commentaire sur le Psaume 118 : 344 et 347
 Contre Constance : 334
 Sur Matthieu : 254 et 258
 Traité des Mystères : 19 bis
 La Trinité : 443, 448 et 462

HIPPOLYTE DE ROME
 Commentaire sur Daniel : 14
 La Tradition apostolique : 11 bis

HISTOIRE « ACÉPHALE » et INDEX
 SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES
 D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 217

HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48

HONORAT DE MARSEILLE
 Vie d'Hilaire d'Arles : 404

HUGUES DE BALMA
 Théologie mystique : 408 et 409

HUGUES DE SAINT-VICTOR
 Six opuscules spirituels : 155

HYDACE
 Chronique : 218 et 219

IGNACE D'ANTIOCHE
 Lettres : 10 bis

IRÉNÉE DE LYON
 Contre les hérésies, I : 263 et 264
 — II : 293 et 294
 — III : 210 et 211
 — IV : 100 (2 vol.)
 — V : 152 et 153
 Démonstration de la prédication apostolique : 406

ISAAC DE L'ÉTOILE
 Sermons, I-17 : 130
 — 18-39 : 207
 — 40-55 : 339

ISIDORE DE PÉLUSE
 Lettres, I : 422
 — II : 454

JEAN D'APAMÉE
 Dialogues et traités : 311

JEAN DE BÉRYTE
 Homélie pascale : 187

JEAN CASSIEN
 Conférences : 42, 54 et 64
 Institutions : 109

JEAN CHRYSOSTOME
 A Théodore : 117
 A une jeune veuve : 138
 Commentaire sur Isaïe : 304
 Commentaire sur Job : 346 et 348
 Homélie sur Ozias : 277
 Huit catéchèses baptismales : 50
 Lettre d'exil : 103
 Lettres à Olympias : 13 bis
 Panégyriques de S. Paul : 300
 Sermons sur la Genèse : 433
 Sur Babytas : 362
 Sur l'égalité du Père et du Fils : 396
 Sur l'incompréhensibilité de Dieu : 28 bis
 Sur la providence de Dieu : 79
 Sur la vaine gloire et l'éducation des enfants : 188
 Sur le mariage unique : 138
 Sur le sacerdoce : 272
 Trois catéchèses baptismales : 366
 La Virginité : 125

PSEUDO-CHRYSOSTOME
 Homélie pascale : 187

JEAN DAMASCÈNE
 Écrits sur l'islam : 383
 Homélie sur la Nativité et la Dormition : 80

JEAN MOSCHUS
 Le Pré spirituel : 12

JEAN SCOT
 Commentaire sur l'Évangile de Jean : 180
 Homélie sur le Prologue de Jean : 151

JÉRÔME
 Apologie contre Rufin : 303
 Commentaire sur Jonas : 323
 Commentaire sur S. Matthieu : 242 et 259
 Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe : 473

JONAS D'ORLÉANS
 Le Métier de roi : 407

JULIEN DE VÉZELAY
 Sermons : 192 et 193

LACTANCE
 De la mort des persécuteurs : 39 (2 vol.)
 Épitomé des Institutions divines : 335
 Institutions divines, I : 326
 — II : 337
 — IV : 377
 — V : 204 et 205
 La Colère de Dieu : 289
 L'Ouvrage du Dieu créateur : 213 et 214

LÉON LE GRAND
 Sermons, 1-19 : 22 bis
 — 20-37 : 49 bis
 — 38-64 : 74 bis
 — 65-98 : 200

LÉONCE DE CONSTANTINOPLE
 Homélie pascale : 187

LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198

LIVRE D'HEURES DU SINAI : 486

PSEUDO-MACCAIRE
 Œuvres spirituelles, I : 275

MANUEL II PALÉOLOGUE
 Entretien avec un musulman : 115

MARC LE MOINE
 Traités : 445 et 455

MARIUS VICTORINUS
 Traités théologiques sur la Trinité : 68 et 69

MAXIME LE CONFESSEUR
 Centuries sur la Charité : 9

MÉLANIE, voir VIE

MÉLITON DE SARDES
 Sur la Pâque : 123

MÉTHODE D'OLYMPE
 Le Banquet : 95

NERSES SNORHALI
 Jésus, Fils unique du Père : 203

NICÉTAS STÉTHATOS
 Opuscules et Lettres : 81

NICOLAS CABASILAS
 Explication de la divine liturgie : 4 bis
 La Vie en Christ : 355 et 361

NIL D'ANCYRE
 Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I : 403

OPTAT DE MILÈVE
 Traité contre les donatistes,
 — I-II : 412
 — III-VII : 413

ORIGÈNE
 Commentaire sur le Cantique : 375 et 376
 Commentaire sur S. Jean,
 — I-V : 120 bis
 — VI-X : 157
 — XIII : 222
 — XIX-XX : 290
 — XXVIII et XXXII : 385
 Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162
 Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et 227
 Entretien avec Héraclide : 67
 Homélie sur la Genèse : 7 bis
 Homélie sur l'Exode : 321
 Homélie sur le Lévitique : 286 et 287
 Homélie sur les Nombres,
 — I-X : 415
 — XI-XIX : 442
 — XX-XXVIII : 461
 Homélie sur Josué : 71
 Homélie sur les Juges : 389
 Homélie sur Samuel : 328
 Homélie sur les Psaumes 36 à 38 : 411
 Homélie sur le Cantique : 37 bis
 Homélie sur Jérémie : 232 et 238
 Homélie sur Ézéchiël : 352

Homélie sur S. Luc : 87
 Lettre à Africanus : 302
 Lettre à Grégoire : 148
 Philocalie : 226 et 302
 Traité des principes : 252, 253, 268, 269 et 312

PAÇIEN DE BARCELONE
 Écrits : 410

PALLADIOS
 Dialogue sur la vie de Jean Chrysostome : 341 et 342

PAMPHILE, EUSÈBE DE CÉSARÉE
 Apologie pour Origène : 464 et 465

Passion de Perpétue et de Félicité *suiivi des Actes* : 417

PATRICK
 Confession : 249
 Lettre à Coroticus : 249

PAULIN DE PELLA
 Poème d'action de grâces : 209
 Prière : 209

PHILON D'ALEXANDRIE
 La Migration d'Abraham : 47

PSEUDO-PHILON
 Les Antiquités bibliques : 229 et 230
 Prédications synagogales : 435

PHILOXÈNE DE MABBOUG
 Homélie : 44

PIERRE DAMIEN
 Lettre sur la toute-puissance divine : 191

PIERRE DE CAVA (voir GRÉGOIRE LE GRAND)

PIERRE DE CELLE
 L'École du cloître : 240

POLYCARPE DE SMYRNE
 Lettres et Martyre : 10 bis

PTOLÉMÉE
 Lettre à Flora : 24 bis

QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE : 161

QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN CHRÉTIEN : 401 et 402

QUODVULTEUS
 Livre des promesses : 101 et 102
 LA RÉGLE DU MAÎTRE : 105-107

LES RÉGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298

RICHARD DE SAINT-VICTOR
 Les Douze Patriarches : 419
 La Trinité : 63

RICHARD ROLLE
 Le Chant d'amour : 168 et 169

RITUELS
 Rituel cathare : 236
 Trois antiques rituels du Baptême : 59

ROMANOS LE MÉLODE
 Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283

RUFIN D'AQUILÉE
Les Bénédiction des patriarches : 140

RUPERT DE DEUTZ
Les Œuvres du Saint-Esprit,
— I-II : 131
— III-IV : 165

SALVIEN DE MARSEILLE
Œuvres : 176 et 220

SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267

SOCRATE DE CONSTANTINOPLE
Histoire ecclésiastique, I : 477

SOZOMÈNE
Histoire ecclésiastique,
— I-II : 306
— III-IV : 418

SULPICE SÈVÈRE
Chroniques : 441
Vie de S. Martin : 133-135

SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE
Catéchèses : 96, 104 et 113
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis
Hymnes : 156, 174 et 196
Traité théologiques et éthiques : 122 et 129

SYMÉON LE STUDITE
Discours ascétique : 460
Targum du Pentateuque : 245, 256, 261, 271 et 282

TERTULLIEN
A son épouse : 273
La Chair du Christ : 216 et 217
Contre Hermogène : 439
Contre les valentiniens : 280 et 281
Contre Marcion,
— Livre I : 365
— " II : 368
— " III : 399
— " IV : 456
— " V : 483

De la patience : 310
De la prescription contre les hérétiques : 46
Exhortation à la chasteté : 319
Le Mariage unique : 343
La Pénitence : 316
La Pudicité : 394 et 395
Les Spectacles : 332
La Toilette des femmes : 173
Traité du Baptême : 35
Le Voile des vierges : 424

THÉODORE DE CYR
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315
Correspondance : 40, 98, 111 et 429
Histoire des moines de Syrie : 234 et 257
Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol)

THÉODOTE
Extraits (*Clément d'Alex.*) : 23

THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolyce : 20

TYCONIUS
Livre des Règles : 488

VICTORIN DE POEVOVO
Sur l'Apocalypse et autres écrits : 423

VIE D'OLYMPIAS : 13 bis
VIE DE SAINTE MÉLANIE : 30
VIE DES PÈRES DU JURA : 14

SOUS PRESSE

Les Apophtegmes des Pères. Tome III. J.-C. Guy (†).
A VIT DE VIENNE, Histoire spirituelle, Chants IV-V. Tome II. N. Hecquet-Noti.
BÈDE LE VÉNÉRABLE, Histoire ecclésiastique du peuple anglais. Tome II et III.
A. Crépin, M. Lapidge, P. Monat, P. Robin.
BERNARD DE CLAIRVAUX, Sermons divers 1-22. F. Callerot, P.-Y. Emery.
BERNARD DE CLAIRVAUX, Sermons sur le Cantique. Tome V. R. Fassetta, P. Verdeyen.
Code Théodosien, Livre XVI. R. Delmaire, K.L. Noethlichs, F. Richard.
GRÉGOIRE LE GRAND, Homélie sur les Évangiles. Tome I. R. Était (†), B. Judic, C. Morel (†).
JÉRÔME, Homélie sur Marc. J.-L. Gourdain.
SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, Histoire ecclésiastique. Tome II. P. Maraval, P. Périchon (†).

SOZOMÈNE, Histoire ecclésiastique, Livres V-VI. Tome III. A.-J. Festugière (†).
B. Grillet, G. Sabbah.
SULPICE SÈVÈRE, Dialogues. J. Fontaine.

PROCHAINES PUBLICATIONS

AMBROISE DE MILAN, Caïn et Abel. M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.
AMBROISE DE MILAN, Seconde Apologie de David. M. Roques.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Le Salut du riche. P. Descourtieux, C. Nardi.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Stromate III. A. Le Boulluc.
CYPRIEN DE CARTHAGE, L'Unité. P. Siniscalco, M. Poirier.
FAUSTUS et MARCELLINUS, Libellus precum. A. Canellis.
JEAN CHRYSOSTOME, Lettres d'exil. R. Delmaire, A.-M. Malingrey (†).
JÉRÔME, Trois vies de moines. P. Leclerc, E. Morales, A. de Vogüé.
NIL D'ANCYRE, Commentaire sur le Cantique. Tome II. M.-G. Guérard.
ORIGÈNE, Exhortation au martyr. C. Morel (†), C. Noce.
THÉODORE DE CYR, Histoire ecclésiastique. Tome I. P. Canivet, L. Pietri, A. Martin, F. Thélamon.
THÉODORE DE CYR, Sur la Trinité et Sur l'Incarnation. J.-N. Guinot.

RÉIMPRESSIONS RÉALISÉES EN 2004

2bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Protreptique. C. Mondésert, A. Plassart.
48. Homélie pascales. Tome III. P. Nautin.
74bis. LÉON LE GRAND, Sermons (38-64). R. Dolle.
126bis. CYRILLE DE JÉRUSALEM, Catéchèses mystagogiques. A. Piédagniel, P. Paris.
133. SULPICE SÈVÈRE, Vie de saint Martin. J. Fontaine.
142. Vie des Pères du Jura. F. Martine.
223. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, Lettre aux Frères du Mont-Dieu (Lettre d'or). J. Déchanet.
400. ATHANASE D'ALEXANDRIE, Vie d'Antoine. G.J.M. Bartelink.

RÉIMPRESSIONS PRÉVUES EN 2005

19bis. HILAIRE DE POITIERS, Traité des mystères. P. Brisson.
33bis. A Diognète. H.-I. Marrou.
37bis. ORIGÈNE, Homélie sur le Cantique. O. Rousseau.
42. JEAN CASSIEN, Conférences. Tome I. E. Pichery.
50. JEAN CHRYSOSTOME, Huits catéchèses baptismales inédites. A. Wenger.
54. JEAN CASSIEN, Conférences. Tome II. E. Pichery.
60. AELRED DE RIEVAULX, Quand Jésus eut douze ans. A. Hoste, J. Dubois.
61. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, Traité de la contemplation de Dieu. J. Hourlier.
64. JEAN CASSIEN, Conférences. Tome III. E. Pichery.
91. ANSELME DE CANTORBÉRY, Pourquoi Dieu s'est fait homme. R. Roques.
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE, Catéchèses. Tome I. B. Krivochéine, J. Paramelle.
200. LÉON LE GRAND, Sermons 65-98. Tome III. R. Dolle.

201. Évangile de Pierre. M.G. Mara
 222. ORIGÈNE, Commentaire sur S. Jean. Tome III. C. Blanc.
 278. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, Stromate V. Tome I. A. Le Boulluec, P. Voulet.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

Texte original et traduction française

1. Introduction générale, De opificio mundi. R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
3. De cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servei, P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Dumas, P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez, J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caïum. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.). Ch. Mercier, F. Petit.
- 34C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.) A. Terian.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.) A. Terian.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer

en janvier 2005 par l'Imprimerie Floch 53100 - Mayenne.

Dépôt légal : janvier 2005. N° d'imprimeur : 62065. N° d'éditeur : 13594.

Imprimé en France.

Dans « SOURCES CHRÉTIENNES » :

Autre œuvre de BÈDE

— Le Tabernacle : 475

Autres histoires ecclésiastiques

- EUSÈBE DE CÉSARÉE, Histoire ecclésiastique : 31, 41, 55 et 73
 — SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, Histoire ecclésiastique, Livre I : 477
 — SOZOMÈNE, Histoire ecclésiastique, Livres I-IV : 306, 418

DERNIERS OUVRAGES PARUS

483. TERTULLIEN, Contre Marcion, Livre V. Tome V. R. Braun, C. Moreschini.
 484. FACUNDUS D'HERMIANE, Défense des Trois Chapitres, VIII-X. Tome III. A. Fraisse-Bétoulières.
 486. Le livre d'Heures du Sinai. M. Ajjoub, J. Paramelle.
 487. FULGENCE DE RUSPE, Lettres ascétiques et morales. D. Bachelet.
 488. TYCONIUS, Livre des Règles. J.-M. Vercruyse.